A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753107 9

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Digitized by Google

*DM
Mercure
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JANVIER. 1731.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty. à la descente du Pont Neuf, au coin de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais. à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
33505
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1905

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet étant decedé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers ; c'est dans cette vûë que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de Saint Loüis ; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'execution duquel ledit sieur de la ROQUE nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractere, conjoinement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la datte des Presentes ; à condition neanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examinateur, qui aura été com-

Digitized by Google

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'en introduire d'impressions étrangeres dans aucun lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches, en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractere, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire joüir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons revoqué & revoquons tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnez ci-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoûtée, &c.

Digitized by Google

CATALOGUE des Mercures de France, depuis l'année 1721. jusqu'à present.

Juin et Juillet 1721.	2. vol.
Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre,	5. vol.
Janvier et Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	1. vol.
Avril,	1. vol.
May,	2. vol.
Juin, Juillet & Août,	3. vol.
Septembre,	2. vol.
Octobre,	1. vol.
Novembre,	2. vol.
Decembre,	1. vol.
Année 1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin & de Decembre doubles,	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & Decembre doubles,	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin & de Decembre doubles,	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin et de Decembre doubles,	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin et de Decembre doubles,	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Septembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1730. les mois de Juin et de Decembre doubles,	14 vol.
Janvier 1731.	1. vol.
	137. vol.

Digitized by Google

LISTE DES LIBRAIRES qui débitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, &c.

A Toulouſe, *chez* Enaut & Foreſt.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottiere, *chez* Etienne Labottiere, & *chez* Chapui, fils, au Palais, & à la Poſte.
Nantes, *chez* Julien Maillard, & *chez* du Verger.
Rennes, *chez* Joſeph Vattar, Julien Vatar, Guillaume Vatar, Jouanet Vatar & la veuve Garnier.
Blois, *chez* Maſſon.
Tours, *chez* Gripon, & *chez* Maſſon.
Roüen, *chez* Herault.
Châlons-ſur-Marne, *chez* Seneuze
Amiens, *chez* la veuve François, Godard & Redé le fils.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Orleans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau & à la Poſte.
Chartres, *chez* Fetil, & *chez* J. Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil, & à la Poſte.
Verſailles, *chez* Pigeon.
Beſançon, *chez* Charmet & à la Poſte.
Saint Germain, *chez* Doré.
Lyon, à la Poſte.
Reims, *chez* Godard.
A Vitry-le-François, *chez* Vitalis.
Beauvais, *chez* De Saint.
Doüay, *chez* Willerval.
Charleville, *chez* P. Theſin.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

VOici le cent trente-septiéme Volume du Mercure de France, que nous avons l'honneur de présenter au Public, depuis le mois de Juin 1721. *que nous y travaillons, sans que ce Livre ait souffert aucune interruption, ayant toujours paru régulierement au tems marqué, et quelquefois même avec des Supplémens, selon l'exigence des cas, de quoi nos Lecteurs ne se sont pas plaint. Nous redoublerons nos soins et notre application, pour que la lecture du Mercure soit desormais encore plus utile et plus amusante.*

Nous sommes cependant bien éloignez du nombre des Mercures de la composition de feu M. de Visé, qui jusques et compris le mois de May 1710. *tems de sa mort, en avoit fait paroître* 483. *Volumes, lesquels sont aujourd'hui fort recherchez pour quantité de faits historiques qu'on ne trouve que dans cet Ouvrage, et dont il n'y a peut être pas de collection parfaitement complette, si ce n'est celle qui est à la Bibliotheque du Roi, où il ne manque pas un seul Volume de toute la suite des Mercures depuis les premiers que M. de Visé fit paroître jusqu'aujourd'hui.*

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons

Digitized by Google

mandons toujours quelque indulgence pour les endroits qui paroîtront négligez et dont la diction n'est pas assez châtiée. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, reflexion que dans un Ouvrage tel que celui-cy, il est trés aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui ramassées, font une multiplicité si grande, qu'il est bien malaisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte; sur tout quand une collection est faite en aussi peu de tems. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche assez souvent des inattentions, et qu'on ne nous sçache aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoyent des Livres pour les annoncer dans le Mercure, d'en marquer le prix au juste: cela sert beaucoup dans les Provinces aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûrs de l'exactitude des Messagers et des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer.

On invite ici les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de

Digitized by Google

tête et autres parures, ainsi que de meubles, Carosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques Memoires pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers, et procurer un débit avantageux aux Marchans et aux Ouvriers.

Plusieurs Pieces en Prose et en Vers, envoyées pour le Mercure, sont souvent si mal écrites qu'on ne peut les déchifrer, et elles sont pour cela rejettées; d'autres sont bonnes à quelques égards, et défectueuses en d'autres; lorsquelles peuvent en valoir la peine, nous les retouchons avec soin; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec peine, nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais, et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible. Si on sçavoit leur addresse, on leur indiqueroit les défectuositez et les corrections à faire.

Les Sçavans et les Curieux sont priez de vouloir concourir avec nous pour rendre ce Livre encore plus utile et plus agréable, en nous communiquant les Memoires et les Pieces en Prose et en Vers, qui peuvent instruire et amuser. Aucun point de Litterature n'est exclus de ce Recueil, où l'on tâche de mettre une agréable varieté, Poësies, Eloquence, nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences, Morale, Antiquités, His-

Digitized by Google

Histoire sacrée et profane, Historiette, Mythologie, Physique et Métaphysique, Pieces de Théatre, Jurisprudence, Anatomie et Médecine, Critique, Mathématique, Mémoires, Projets, Traductions, Grammaire, Pieces amusantes et récréatives, etc. Quand les morceaux d'une certaine considération seront trop longs, on les placera dans un Volume extraordinaire, on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement, pour la satisfaction des Auteurs et des personnes qui ne veulent avoir que certaines Pieces.

Quelques morceaux de Prose et de Vers rejettez par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des personnes interessées; mais nous les prions de considerer que c'est toujours malgré nous que certaines Pieces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre seul jugement dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure, pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pieces qu'ils ont envoyées.

Les personnes qui désirent avoir le Mer-

Digitized by Google

cure des premiers, soit dans les Provinces ou dans les Païs Etrangers, n'auront qu'à s'addresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris, qui le leur envoyera par la voye la plus convenable, et avant qu'il soit en vente ici. Les amis à qui on s'adresse pour cela ne sont pas ordinairement fort exacts; ils n'envoyent gueres acheter ce Livre précisément dans le tems qu'il paroît; ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent à d'autres, et ne l'envoyent que fort tard, sous le prétexte specieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvellons la priere que nous avons déja faite, quand on envoye des Pieces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire lisiblement sur des papiers séparez, et d'une grandeur raisonnable avec des marges, et que les noms propres, sur tout, soient exactement écrits.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissemens; car souvent faute d'un tel secours, des Pieces nous demeurent entre les mains, sans pouvoir les faire paroître.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances reçoivent des nouvelles d'Afrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du

Digitized by Google

du Japon, de la Chine, des Indes Orientales et Occidentales et d'autres Pays et Contrées éloignées, de vouloir nous en faire part à l'adresse generale du Mercure. Ces nouvelles peuvent roular sur les guerres présentes des Etats voisins, leurs Révolutions, les Traitez de Paix ou de Tréve, les occupations des Souverains, la Religion des Peuples, leurs Cérémonies, Coûtumes et Usages, les Phénomenes et les productions de la Nature et de l'Art, etc. comme Pierres figurées, Marcassites rares, Pétrifications et Christalisations extraordinaires, Coquillages, etc.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de ceux qui se sont distinguez dans les Arts et dans la Mécanique; on y joindra le récit de leurs principales occupations, et des plus considérables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts doit cette marque de reconnoissance à la mémoire de ceux qui s'y sont rendus celebres, ou qui les ont cultivez avec soin. Nous esperons que les parens et les amis de ces illustres Morts aideront volontiers à leur rendre ce devoir par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire, regarde non-seulement Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume, qui peuvent fournir des Evenemens considerables, Morts, Mariages, Actes solemnels, Fêtes et autres

Digitized by Google

Faits dignes d'êtres transmis à la posterité.

Nous prions les personnes qui nous font l'honneur de nous écrire pour demander des nouvelles ou des éclaircissemens sur quelque chose que ce soit, qui se trouve imprimé dans ce Livre, et à laquelle ils prennent interêt; nous prions, disje, ces personnes de vouloir bien citer l'année, le mois, la page même du Mercure dans lequel ils ont lû ce qui fait le sujet de leur demande, pour nous mettre en état de leur donner une plus prompte satisfaction; car il est impossible que nous ayons assez présents toutes les matieres et tous les arcicles contenus dans un si grand nombre de Volumes, pour sçavoir à point nommé où trouver la chose dont il s'agit, le tems nous étant d'ailleurs assez précieux. Cet Avis servira de réponse à la Lettre qu'on nous a écrite de Villeneuve d'Agenois le 29. Novembre 1730.

Il nous reste à marquer notre reconnoissance et à remercier au nom du Public plusieurs Sçavans du premier ordre, et quantité d'autres personnes d'un mérite distingué, dont les productions enrichissent le Mercure, et le font lire et rechercher.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JANVIER. 1731.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LE ROMAN COMIQUE.

CHAPITRE SECOND.

POEME.

Quel homme étoit le Sieur de la Rapiniere.

AYant donc pris quelque repos,
Je vais vous dire en peu de mots,
Que le sieur de la Rapiniere,
Etoit le Rieur ordinaire,
De la bonne Ville du Mans;
L'on trouve partout de ces gens,

C'eſt

Digitized by Google

C'est une race trés-fertile,
Il n'est point de petite Ville,
Qui n'ait son Rieur importun,
Et Paris n'en a pas pour un;
Souvent le nombre en est extrême,
Dans chaque quartier, & moi-même,
Si j'avois voulu, l'on sçait bien,
Que je le serois dans le mien,
Mais depuis trop long-tems je gronde,
Contre les vanitez du monde,
Et c'est un fort vilain métier,
D'être le Rieur d'un quartier.
Revenons à la Rapiniere,
Qui pour mieux entrer en matiere,
Reprit la conversation,
Que les coups et l'émotion,
Avoient d'abord interrompuë,
Dans le beau milieu de la ruë,
Et s'adressant au sieur Destin,
Qui décrotoit son Brodequin,
Lui conta mainte baliverne,
Et demanda si la Caverne,
Monsieur de la Rancune et lui,
Dont il vouloit être l'appui,
Pouvoient composer une Troupe,
Et s'ils avoient le vent en poupe;
Notre Troupe, répondit-il,
En fronçant un peu le sourcil,

Vaut

Vaut bien, sans outrer la louange,
Et celle du Prince d'Orange,
Et celle du Duc d'Epernon.
Nous ne manquons pas de renom,
Nous déclamons tous avec grace;
Mais, hélas! par une disgrace,
Qui nous est arrivée à Tours,
Je m'en ressouviendrai toujours,
Car la récolte étoit fertile,
Dans cette grande et belle Ville,
Où notre étourdi de Portier,
A mis à mort un Fuzelier,
De l'Intendant de la Province,
Sçachant l'Ordonnance du Prince,
Chacun s'est enfui tout ému,
Le pied droit chaussé, l'autre nu,
Dans un assez triste équipage,
Comme vous voyez, j'en enrage;
Les Fuzeliers de l'Intendant,
A la Fleche en on fait autant,
Dit le sieur de la Rapiniere,
Ventrebleu, dit la Tripotiere,
Ces gens me causent des transports....
Que le diable soit dans leurs corps,
Qu'après mainte et mainte nazarde,
Le feu S. Antoine les arde.
Ils méritent ce châtiment;
Quel terrible dérangement!

Au-

Digitized by Google

Aujourd'hui par leur perfidie,
Nous n'aurons point la Comedie;
Ah ! tout cela ne seroit rien,
Répond le vieux Comédien,
Ma peine seroit moins fatale,
Si j'avois la clef d'une Male,
Où sont la plupart des habits;
Je serois vraiment bien d'avis,
De ne pas rester inutile,
Pour plaire à Messieurs de la Ville,
Trois ou quatre jours sans façon,
Avant de gagner Alençon,
Où notre Troupe doit se rendre.
Comme on ne devoit pas s'attendre
A cette réponse, aussi-tôt,
Le sieur Lieutenant de Prévôt,
Offrit gayement à la Caverne,
Robbe qui n'étoit pas moderne,
Puisque sa femme et ses enfans,
S'en servoient depuis quatorze ans;
De son côté la Tripotiere,
Qui cherchoit à se satisfaire,
Dit que chez elle on avoit mis,
En gage deux ou trois habits,
Fort propres pour la Mascarade,
Que Destin et son Camarade,
Pouvoient aisément s'en saisir,
Que cela lui feroit plaisir;

Mais

Digitized by Google

Mais quelqu'un de la Compagnie,
Ajoûta que la Comedie,
Seroit tout d'un coup aux abois,
N'étant pour cet effet que trois;
Oh oh! s'écria la Rancune,
L'avanture est assez commune,
Sur les leçons de mon Ayeul,
Je jouë une Piece moi seul,
Je puis faire sans grande peine,
En même-temps le Roi, la Reine,
Aussi-bien que l'Ambassadeur;
Je sçai tous les Rôles par cœur,
Par exemple dans une Scene,
Qui doit commencer par la Reine,
Je garde un moment le tacet,
Après quoi je parle en faucet;
Pour l'Ambassadeur je nazonne,
En me tournant vers ma Couroe,
Que je mets sur un Tabouret;
Cependant admirez ce trait:
Pour le Roi, sans aucun cortege,
Je prens ma Couronne et mon Siege,
Et grossissant un peu ma voix,

Je

Digitized by Google

Je parle avec beaucoup de poids ;
Mais qu'ainsi ne soit pour vous plaire,
Nous voulons bien vous satisfaire,
Par un plat de notre métier ;
Messieurs contentez le Chartier,
Avant qu'il aille à l'Ecurie,
Et payez notre Hôtellerie,
Fournissez à chacun l'habit,
Et nous joueront avant la nuit ;
Sur ma parole on m'en doit croire,
Ou bien ma foi nous allons boire,
Chacun quatre coups seulement,
Puis reposer tranquilement ;
Car nous n'avons point de l'année,
Fait une si grande journée.
Un tel parti si bien conçû,
Unanimement fut reçû,
Et le diable de Rapiniere,
Malicieux à l'ordinaire,
Dit que sans chercher au taudis,
Il falloit prendre les habits,
De deux jeunes gens de la Ville,
Que la chose étoit fort facile,

Digitized by Google

Parce que ces deux jeunes gens,
Dans le Tripot joüeroient long-temps;
Que la Caverne pourroit faire,
Avec son habit ordinaire,
Tel personnage qu'on voudroit,
Que partout elle passeroit,
Soit dans une Piece tragique,
Soit dans une Piece comique;
Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait,
Les Comédiens en effet,
Vuiderent bien vîte une pinte,
La mesure parut succinte,
Et s'emparant desdits habits,
Ils furent bien-tôt travestis;
L'Assemblée étant fort grossie,
Par la meilleure Bourgeoisie,
Prit place dans un Galetas,
Dont le plancher étoit très-bas;
On leva d'abord un drap sale,
D'une maniere originale,
Et l'on vit sur un matelas,
Le Destin qui paroissoit las,
Le Corbillon de quelque Nonne,
Lui servoit alors de Couronne,
Il n'avoit pas de quoi choisir,
Donc il faloit bien s'en servir;
Se frotant les yeux et l'oreille,
Comme un homme qui se réveille,

Digitized by Google

Il fit un peu le rencheri,
Et sur un ton de Mondori,
Parce qu'il étoit à la mode,
Récita le Rôle d'Herode,
Qui commence par ces cinq mots,
Ombre qui troubles mon repos.
Il déclama d'un grand courage;
Et l'emplâtre de son visage,
N'empêcha pas qu'on ne vît bien,
Qu'il étoit bon Comedien;
La Caverne fit à merveille,
L'on n'avoit point vû sa pareille;
Et tout le monde l'approuva,
Dans les Rôles qu'elle joüa,
De Mariane et de Salome;
La Rancune n'étoit pas homme,
A ne point plaire au Spectateur,
Aussi parut-il bon Acteur,
En montrant beaucoup de noblesse,
Dans plusieurs Rôles de la Piece,
On alloit tirer le Rideau,
Ce n'étoit pas la le moins beau,
Quand le diable, qui rien n'oublie,
Fit finir cette Tragedie,
Non-pas par la cruelle mort,
De Mariane qu'on plaint fort,
Ni par les desespoirs d'Hérode;
Mais si le sieur Scaron ne brode,

Ce

Digitized by Google

Ce fut par mille coups complets,
Du poing, des pieds, sans les soufflets,
Par des juremens effroyables,
Que n'auroient pas fait tous les diables,
Dans une telle occasion,
Et par une information,
Que fit le sieur la Rapiniere,
Fort expert en cette matiere,
Et plus sçavant que .... mais, hola!
Notre Chapitre finit là.

Par M. le Tellier d'Orvilliers, Lieutenant General d'Epée à Vernon.

La suite pour les Mercures suivans.

HUITIEME Lètre sur la bibliotèque des enfans, etc.

MONSIEUR,

La plupart des lecteurs ne cherchant qu'à s'amuser, parcourent un Mercure sans beaucoup d'atention, au hazard de ne pas entendre ce qu'ils lisent. Le mal ne seroit pas grand s'ils s'en tenoient-là; mais ils veulent ensuite parler, raisoner et même juger de ce qu'ils avouent n'avoir

Digitized by Google

n'avoir pas bien compris : leur défaut d'aplication leur fait souvent acuser d'obscurité et de négligence l'auteur le plus clair et le plus laborieus ; car la critique verbale bien ou mal fondée, sera toujours plus aisée à pratiquer, que la composition de quelque ouvrage ; il est dificile de parer le coup. cependant en faveur des persones bien intentionées qui n'ont pas le tems de lire tout, et des persones indulgentes qui voudront bien me pardoner des repetitions necessaires sur l'importante matiere de la premiere éducation des enfans, je vai récapituler ici le plus succintement qu'il me sera possible, ce qui dans les précedentes lètres a été dit, pour faire voir 1°. que les enfans de deus à trois ans sont capables des prémières operations litéraires ; 2°. que les métodes vulgaires ne sont ni sufisantes, ni proportionées à l'age et à la foiblèsse de la prémière enfance ; 3°. que la métode du bureau tipografique a les conditions convenables et proportionées à tout age d'enfant ou d'home mis aus premiers élémens des lètres.

L'ordre métodique et géométrique n'est par malheur guere utile que pour le petit nombre de lecteurs capables de saisir, de retenir la suite, la liaison et l'enchaînement des idées ; de voir et d'envisager

en

Digitized by Google

en même-tems les principes et les consequences ; mais le comun des lecteurs, à l'exemple des enfans, conte et détache, pour ainsi-dire, les mots et les idées, sans faire atention aus principes, aus raports et aus conséquences qu'on en peut tirer. Les répetitions serviront donc ici quelquefois à éclaircir les choses, et même à rendre souvent plus atentif un lecteur distrait. Que je dise, par exemple, à un lecteur vulgaire qu'il y a quatre triangles dans un quaré divisé par ses deus diagonales, il m'entendra d'abord ; si je dis qu'il y en a sis, il comencera à ne plus voir ; et si j'ajoute qu'il y en a huit, il n'en vera peut être pas plus clair : mais si je continue à répeter qu'il y a huit triangles dans ce quaré, le lecteur obligé par cète répetition de revenir sur ses pas, et d'y penser avec plus de soin, parviendra enfin sans éfort de génie, à la petite découverte des huit triangles de ce quaré, savoir, des quatre grans come des quatre petits : j'espere que sans beaucoup de sagacité, on fera à peu près la même chose sur le détail des avantages de la métode du bureau tipografique.

Ceus qui dans l'éducation ne content presque pour rien la diference de deus ou trois ans entre des enfans comencés plutot ou plus tard, voudront bien me permètre

permètre ici une comparaison : je supose donc deus enfans comencés l'un de bone heure par la métode du bureau tipografique, et l'autre plus tard par la métode vulgaire, et je dis que, si le premier maître a bien semé et bien recueilli la premiere anée, il poura semer et recueillir encore plus la segonde anée, et encore plus la troisième anée. or, par quel moyen le segond maître semant plus tard, et recueillant peut-être moins, poura-t'il jamais ratraper la progression des avantages réels du bureau tipografique ? dira-t'on que la terre négligée, inculte et en friche, sera ensuite plus fertile ? il faudra examiner si cète fécondité sera en bon ou en mauvais graìn ; car il y a bien des chams dont on ne peut jamais extirper totalement les mauvaises herbes. Autre comparaison ; un courier, fut-il des plus robustes, qui part plus tard, qui prend la plus longue route et qui va plus lentement, poura-t'il jamais ateìndre un autre courier parti plutot, qui a pris le chemin le plus court et qui va plus vite ? il s'agit donc de savoir si la métode du bureau tipografique a tant d'avantages sur la métode vulgaire, et c'est ce que je vai démontrer au lecteur atentif et nulement prévenu.

I. L'experience m'aïant fait voir depuis lontems

lontems l'imperfection des métodes vulgaires qui, faute de pouvoir faire mieus, regardent come perdu le tems de la premiere enfance, j'aí cherché les moyens d'employer utilement les premieres anées de l'enfant, et j'aí trouvé qu'on pouvoit sans danger pour le corps, lui montrer la figure des lètres, et ranger ces lètres devant lui sur la table du bureau, mème avant qu'il sut articuler la moindre silabe, il voudra bientot, come les singes, faire la mème chose par un mouvement organique et machinal, sur tout si l'on a la précaution de le presenter souvent devant le bureau tipografique, et de lui doner à manger et à jouer sur cète mème table faite exprès pour lui, et c'est là un des premiers avantages du bureau tipografique sur la métode vulgaire, qui afecte de mépriser cetè diligence, et se flate de pouvoir ensuite également enseigner tout, quoique plus tard et avec plus de tems ou plus de vie.

Dès que l'enfant articulera des sons et qu'il fera bien l'Eco, on poura lui aprendre come à un peroquet la veritable dénomination des lètres, et cète dénomination metra peu à peu les enfans en état de lire à trois et à quatre ans, bien mieus que ne lisent ordinairement lés enfans de sis à sèt ans, par la métode vulgaire.

Digitized by Google

le premier aïant d'abord été mis dans l'agréable, la bone et la nouvele route, va toujours gaîment son chemin; au lieu que les autres mis dans la triste, l'anciene et souvent la mauvaise voie, ont peine à revenir sur leurs pas, et ne sacrifient pas volontiers leurs amusemens agréables, quoique frivoles, aus ocupations literaires qu'ils trouvent pénibles dans un age plus avancé. Les peres et les meres sont toujours contens des petits enfans qu'ils gâtent, mais ils trouvent mauvais ensuite qu'un gouverneur ou un précepteur n'ait pas le talent d'en faire un prodige: il y a bien du préjugé et de l'aveuglement sur cet article.

3. Selon la métode du bureau tipografique un enfant, avant que de savoir lire, poura imprimer toutes sortes de langues mortes ou vivantes, il ne faut avoir pour cela que des ïeus et des mains, car il est bien plus aisé d'imprimer, par exemple, du latin et du françois, qu'il n'est aisé de les lire. La grande ignorance de la plupart des compositeurs d'une imprimerie ne le prouve que trop; d'ailleurs il est clair qu'un sourd voyant, pouroit être imprimeur, même chès M. Ballard pour la musique.

4. Un enfant de trois à quatre ans qui conoît par les ïeus la figure des lètres,

Digitized by Google

lètres, et ensuite par l'oreille, le son des caracteres simples ou combinés, saura bientot écrire ou imprimer les sons qu'on lui donera sur des cartes, et ceus qu'on lui dictera : il poura s'ocuper pour lors avec autant de plaìsir que les autres enfans ont ordinaìrement de dégout par les métodes vulgaìres. le premier nouri dans les lètres, en faìt ses amusemens, pendant que les autres, au contraìre n'y trouvent que des crois et des épines. si les persones zelées et charitables, qui dirigent les écoles des pauvres, conoìssoìent donc le mérite et l'utilité de la métode tipografique, elles en introduiroìent bientot l'usage dans les paroisses et dans les monasteres, en fesant bâtir ou construire des amfitéatres où les petits enfans aprendroìent pour lors presque seuls et d'eus-mèmes, en voyant travailler les grans. j'oseraì donc dire que les parens et les maìtres bien intentionés, aprouveront et pratiqueront l'usage du bureau, dès qu'ils en auront vu les avantages réels, pratiques, et superieurs à ceus des métodes vulgaìres.

5. Selon cète métode, l'enfant aprendra facilement et par des principes surs non captieus ni équivoques, l'ortografe des sons ou de l'oreille; ce que la plupart des maìtres ignorent toute leur vie.

Digitized by Google

l'enfant aprendra par pratique et par téorie l'ortografe courante et d'usage, anciene et nouvelle, d'une maniere à bien lire dans toute sorte de livres, et à se rendre ensuite capable de faire un bon chois d'ortografe françoise.

6. L'enfant saura lire dans le manuscrit en même-tems que dans les livres, et cela par la pratique journalière d'avoir imprimé des têmes interlinéaires sur la table du bureau, non-seulement avec des caractères romains, mais encore avec des caracteres italiques et manuscrits.

7. Le petit enfant poura savoir bien lire le françois, le latin et le grec avant l'age auquel, selon la métode vulgaire, la plupart des enfans ne sont pas encore mis à l'A B C; avantage inexprimable, qui influe, non-seulement dans toute la suite des études, mais dans toute la vie.

8. Les A B C ordinaires, faus, équivoques et captieus, induisent les enfans en êreur et les exposent souvent à des chatimens injustes; desorte que, sans diminuer en rien le mérite et la juste réputation des bons maîtres, on peut dire que la métode vulgaire dans toute l'Europe n'a pas les raports necessaires entre les lètres et les sons, ou entre les signes et les sons des choses signifiées; au lieu que la métode du bureau tipografique n'étant fondée que

sur

Digitized by Google

sur la verité et sur la justesse de ces mêmes raports remarqués il y a plus d'un siecle, par de très-habiles maîtres, cète métode, dis-je, atache agréablement au jeu tipografique le même enfant qui venoit de pleurer à la seule vue de la persone qui lui montroit les lètres selon la métode des écoles. on ne doit pas craîndre, au reste, que l'enfant ignore dans la suite la fausse et vulgaire dénomination des lètres; il ne l'aprendra que trop tot, environé de persones souvent oficieuses à contre-tems, quand il s'agit de bien nomer les lètres.

9. La lecture est d'abord mise à profit sur la table du bureau: on y aprend à conoître et à sentir les parties du discours indéclinables, déclinables et conjugables de la langue françoise et de la langue latine, laquelle conoissance dispose les enfans à employer plutot leur loisir et d'une maniere plus aisée, plus utile, plus sure et plus agréable. Bien des maîtres indépendament de l'usage du bureau tipografique, ont abandoné la métode vulgaire des rudimens téoriques, pour suivre celle du rudiment pratique dont j'ai doné l'essai aprouvé des meilleurs métodistes, filosofes non prévenus.

10. Fesant imprimer à l'enfant les deus langues en glose interlinéaire et mot à

Digitized by Google

mot, on dispose et prépare plu-tot son imagination aus grandes operations literaires et grammaticales que la métode vulgaire n'entreprend pas ordinairement d'enseigner à des enfans de deus à trois et à quatre ans.

11. L'enfant aprend par pratique les terminaisons des noms et des verbes, et enfin à décliner et à conjuguer; il aprend les genres, les déclinaisons, les préterits et les supins, les concordances, et partie de la sintaxe, par les principales règles donées sur des cartes en glose interlinéaire, et par les exemples pratiques donés aussi sur des cartes, et expliqués peu à peu et de vive vois, à mesure qu'il les imprime sur sa table.

12. On écrit ce qu'on veut dans les tèmes donés sur des cartes: chaque jour fournit son sujet, et l'on met à profit le chois des programes, des afiches, des placars, des tèses, des avis, des anonces, des enseignes, et enfin de tous les écritaus publics; la table du bureau devient un livre ouvert à tous les spectateurs; livre cheri de l'enfant qui en est le compositeur, et livre qui n'est jamais nuisible à sa posture come le sont ordinairement les petits livres élementaires.

13. Par le moyen du dictionaire du bureau tipografique, l'enfant fera provision de

Digitized by Google

de plusieurs miliers de mots latins et françois avant l'age de cinq à sis ans ; avantage qui doit nécessairement influer sur toute la suite des études, et qu'on n'aquiert que fort tard par la routine vulgaire.

14. L'enfant aprendra, non-seulement l'ortografe de l'oreille et des ïeus par raport aus lètres, mais encore l'accentuation, la ponctuation, les petites abreviations françoises, latines et greques, et la quantité latine, par la pratique journalière du bureau, où il trouvera les signes, les voyèles longues et brèves, come caracteres utiles et necessaires pour l'impression de la glose interlinéaire ; ce que la métode vulgaire ne peut faire pratiquer à l'enfant que lorsqu'il sait écrire, c'est-à-dire fort tard.

15. L'enfant qui imprimera du latin avec de beaus caracteres manuscrits, disposera et préparera son imagination pour mieus faire imiter ensuite à sa main, les traits, les figures et les lètres, dont la parfaite image sera vivement, distinctement et profondément gravée dans son cerveau.

16. Par l'impression des tèmes donés à l'enfant, il poura aprendre de bone heure les élémens de tout ce qu'on pouroit lui montrer par le moyen de l'écriture ;

Digitized by Google

mot, on dispose et prépare plu-tot son imagination aus grandes operations literaires et grammaticales que la métode vulgaire n'entreprend pas ordinairement d'enseigner à des enfans de deus à trois et à quatre ans.

11. L'enfant aprend par pratique les terminaisons des noms et des verbes, et enfin à décliner et à conjuguer; il aprend les genres, les déclinaisons, les préterits et les supins, les concordances, et partie de la sintaxe, par les principales règles donées sur des cartes en glose interlinéaire, et par les exemples pratiques donés aussi sur des cartes, et expliqués peu à peu et de vive vois, à mesure qu'il les imprime sur sa table.

12. On écrit ce qu'on veut dans les tèmes donés sur des cartes: chaque jour fournit son sujet, et l'on met à profit le chois des programes, des afiches, des placars, des tèses, des avis, des anonces, des enseignes, et enfin de tous les écritaus publics; la table du bureau devient un livre ouvert à tous les spectateurs; livre cheri de l'enfant qui en est le compositeur, et livre qui n'est jamais nuisible à sa posture come le sont ordinairement les petits livres élementaires.

13. Par le moyen du dictionaire du bureau tipografique, l'enfant fera provision de

Digitized by Google

de plusieurs miliers de mots latins et françois avant l'age de cinq à sis ans ; avantage qui doit nécessairement influer sur toute la suite des études, et qu'on n'aquiert que fort tard par la routine vulgaire.

14. L'enfant aprendra, non-seulement l'ortografe de l'oreille et des ïeus par raport aus lètres, mais encore l'accentuation, la ponctuation, les petites abreviations françoises, latines et greques, et la quantité latine, par la pratique journalière du bureau, où il trouvera les signes, les voyèles longues et brèves, come caracteres utiles et necessaires pour l'impression de la glose interlinéaire ; ce que la métode vulgaire ne peut faire pratiquer à l'enfant que lorsqu'il sait écrire, c'est-à-dire fort tard.

15. L'enfant qui imprimera du latin avec de beaus caracteres manuscrits, disposera et préparera son imagination pour mieus faire imiter ensuite à sa main, les traits, les figures et les lètres, dont la parfaite image sera vivement, distinctement et profondément gravée dans son cerveau.

16. Par l'impression des tèmes donés à l'enfant, il poura aprendre de bone heure les élémens de tout ce qu'on pouroit lui montrer par le moyen de l'écriture ;

Digitized by Google

c'est-à-dire, qu'on poura lui enseigner tous les principes sensibles, et lui doner par là les premieres notions des arts et des siences. Il a été déja démontré que les enfans de deus à trois ans sont capables de ces premières notions, par le moyens des idées et des mèmes opérations dont il se servent pour aprendre leur langue; verité à laquelle les seuls préjugés empêchent de faire toute l'atention necessaire. l'experience et l'aveu des maîtres qui en faveur du corps négligent, éloignent, diferent et retardent les premiers soins literaires, au préjudice de l'esprit; prouvent l'insufisanee des métodes vulgaires dans l'éducation diligente et hâtée des enfans. or la métode du Bureau tipografique alant toujours, pour ainsi dire, de niveau avec l'enfant, done les moyens surs et infaillibles de le suivre pas à pas, et de comancer sans danger, à lui former plutot l'esprit et le cœur. on peut donc, sans temerité, avancer cète proposition, que les enfans étant capables d'aprendre, plutot que la métode vulgaire n'est propre à les enseigner, on doit aprouver et préferer cele du Bureau tipografique; ce que je vai tacher de confirmer encore par le détail des choses sensibles, que l'on peut montrer à un petit enfant, avant qu'il soit en état

état d'y être conduit par les métodes ordinaires.

17. Quoique l'erreur, le mensonge, l'imposture, la charlatanerie, la chicane et l'injustice, abusent des mots et des expressions de la langue françoise, il ne s'ensuit pas que dans un ouvrage la verité, la justice, et la bone foi doivent s'abstenir de ces mêmes mots et de ces mêmes expressions; le zèle pour le bien public ne perd jamais ses droits; c'est pourquoi je demande un peu d'indulgence, ou de tolerance de la part des maîtres trop prévenus, et qui mal à propos s'identifiant, pour ainsi dire, avec les métodes vulgaires qu'ils pratiquent, ont le courage de mètre sur leur conte, ce que je n'ai jamais pretendu dire que contre les métodes sur l'abus desqueles, il y a toujours eu liberté d'écrire, malgré le respect et le préjugé en faveur du DESPAUTERE du...., .. etc. de tout ce que j'ai dit jusqu'ici on peut conclure qu'il sera aisé d'enseigner à l'enfant le latin, des mêmes mots qu'il aprendra d'abord en françois, et pour cet éfet on essayera de suivre peu à peu l'ordre et la métode qu'indiquera la langue maternele ou d'usage.

18. On donera à l'enfant, et sur des cartes, les noms des persones et des ob-

Digitized by Google

jets qu'il voit et qu'il conoît ; cela servira à le familiariser avec les raports des signes et des choses signifiées.

19. Les figures de la BIBLE fournissent la liste des noms propres des PATRIARCHES, des JUGES, des ROIS, des PONTIFES, des grans homes, etc. ces listes ou suites historiques, généalogiques, cronologiques et géografiques, devienent la base de l'histoire universéle pour un enfant de 3 à 4 ans.

20. La FABLE, les MÉTAMORFOSES d'OVIDE, les DIEUS, DÉESSES, les demi-DIEUS, les HEROS du PAGANISME fournissent aussi dequoi varier agréablement l'exercice tipografique.

21. L'histoire profane fournit également des époques, des listes, des suites qui amusent et instruisent l'enfant de 3 à 4 ans. TOUTES les cartes étant numérotées, pouront être lues, et rangées selon l'ordre cronologique sur la table du bureau.

22. On poura doner aînsi les souverains et les capitales de tous les ETATS du monde, et les capitales des PROVINCES ou des GOUVERNEMENS de FRANCE ; et à l'ocasion des mots, des choses ou des racines historiques, on poura amuser et instruire l'enfant, en essayant peu à peu de lui doner de tems en tems des idées sensibles sur le bien et le mal, sur le vice et la

Digitized by Google

sa vertu, sur le juste et l'injuste, et sur le vrai et le faux.

23. On peut donner des cartes de blason, faire imprimer sur la table du bureau les termes héraldiques, et en montrer tous les objets sensibles quand l'occasion s'en presentera.

24. On pratiquera facilement les premières règles de l'aritmétique et de l'algèbre sur la table du bureau, ayant sur des cartes les chifres et les signes nécessaires pour ces petites opérations, et pouvant d'ailleurs employer utilement des jetons, des marques, et des dés, pour rendre les nombres plus sensibles.

25. On peut également donner la connoissance des premiers élémens de géométrie sur les lignes, les surfaces et les solides des corps réguliers, avec lesquels un enfant se familiarise, et se rend peu à peu capable de toutes les parties sensibles des matématiques, sans en excepter les sections coniques données aussi en relief.

26. La musique même trouvera son avantage sur la table du bureau. on pourra montrer à l'enfant la game et le diapason, sur la cringle ou la règle de bois mobile qui a servi à l'enfant pour le jeu de la première classe. on y pourra donc mètre les clés, les notes et les signes, que

Digitized by Google

l'enfant aura également sur des cartes ; qu'il poura ranger vis-à-vis de ces mêmes signes marqués sur la tringle ou regle de bois, il se metra par là en état de lire et de conoître le clavier d'une épinete ou d'un clavecin, qui pouront lui doner ensuite le son et le ton des figures ou des notes conues, et colées sur les touches d'un clavier.

27. Chaque art peut également être rendu sensible à un petit enfant, si l'on veut bien prendre la peine de lui démontrer l'usage des choses, et de lui faire imprimer le nom des outils, des objets, et des pièces des machines qu'on lui présentera ; c'est ainsi que l'anatomiste, le botaniste et le machiniste, pouront amuser et instruire de bone heure leurs petits enfans ; l'aîné deviendra ensuite le maître de ses frères. DES OS, des PLANTES, des MACHINES, des outils, des instrumens, des BALANCES, des POIDS, des MESURES, des JÉTONS, des DÉS, des MONOIES, des MÉDAILES, etc. TOUT cela fournit l'abondance, la variété, le plaisir du chois, et done par consequent les moyens de mètre bien à profit les premieres anées de l'enfance, par toute sorte de métodes, mais non pas si-tot ni si-bien que par la métode du BUREAU tipografique.

28. On peut faire aprendre l'A, B, C, grec

grec, ebreu, Arabe, etc. avec l'A, B, C, françois; faire imprimer du françois avec les caracteres grecs, et avec les lètres ébraïques, de droit à gauche, et montrer ensuite la casse des imprimeurs, avec des caractères renversés, lus à rebours; avantage considérable pour les enfans des imprimeurs et des graveurs, ausquels on poura doner un casseau, dont les cartes seront distribuées come les lètres d'un casseau d'imprimerie, et pour lors en peu de mois on poura leur enseigner à imprimer sur le Bureau les racines latines, greques, ébraïques, caldaïques, et arabes; de mème qu'aus enfans destinés à l'église ou à l'étude des langues saintes et orientales.

29. On poura faire imprimer en françois, des rimes ou des vers de peu de silabes, pour sonder, essayer et former l'oreille de l'enfant dans la lecture soutenue et dans la déclamation. on poura jouer au jeu des rimes après avoir fait déviner les sons et les lètres des mots. on peut doner de petites anagrames, et mème des vers latins, examètres et pentamètres, pour faire aprendre à conoître, à sentir et à ranger les piés de cète structure de vers, dont on trouvera tous les mots sur autant de cartes diférentes, dans la derniere logète du 5e rang sous cele de la *syntaxe*.

Digitized by Google

Exemple :

Tōt tĭbĭ sūnt dōtēs, Vĭrgō, quōt sīdĕrā cœlō.
Ōmnĭă sunt hŏmĭnūm, tĕnŭī pēndēntĭă fĭlō,
Et sŭbĭtō cāsū, quæ vălŭērĕ rŭūnt.

30. On metra donc d'abord un enfant en état 1°. d'imprimer des mots, des lignes, des frases en glose interlinaire, en latin et en françois ; 2°. d'imprimer et de faire lui-même la construction du texte de phèdre chifré ou numeroté. 3°. de faire de petites versions. 4°. d'imprimer aussi de petites compositions ; et ces quatre exercices fourniront au maitre l'ocasion de doner à l'enfant plus d'idées et de conoissances literaires et grammaticales, qu'aucun rudiment vulgaire n'en poura jamais doner si-tôt et en si peu de tems.

31. Les enfans du bureau tipografique seront plutot en état d'exercer leur mémoire et d'aprendre quelque chose par cœur, non seulement par l'oreille, étant siflés come des oiseaus, mais encore par les ïeus, dès qu'ils sauront lire seuls.

32. Un enfant sera plutot en état de travailler seul avec un domestique ou avec d'autres personnes, pendant que le maitre sera absent, ou ocupé à quelque autre chose, et l'enfant, plutot que de rester

rester oisif, vera toujours avec plaisir un domestique employé à imprimer les cartes de la garniture du bureau, ou à tailler et à rogner des cartes sur un modele de fer-blanc proportioné aus logetes des petits bureaus portatifs de 4 piés de long dont les cartes apelées *Etrenes mignones*, auront 15 lignes de largeur, et 2 pouces de hauteur, ainsi qu'on l'a déja pratiqué.

33. Non seulement les enfans qui parlent, mais encore les sours et les muets pouront aprendre presque tout, excepté les sons, par les combinaisons pratiques des signes sensibles, extérieurs, soumis à la vue, et en passant, pour ainsi dire, des ieus du corps à ceus de l'esprit.

34. Les abécédaires de tout age seront moins honteus sur la table d'un bureau, que sur la crois de pardieu, leur intelligence et leur empressement les feront lire passablement dans un mois ou deus.

35. L'enfant du bureau conservera sa main en aprenant à écrire, et poura sans préjudicier à l'étude des langues, n'écrire jamais au comencement que sous les ieus et sous la main d'un bon maître. Je parlerai ailleurs d'une métode tres-utile pour aprendre à écrire en assés peu de tems.

36. L'enfant conoîtra plu-tot l'usage des livres, des dictionaires, et des tables

des

Digitized by Google

des matières, qu'on lui aprendra à parcourir et à feuilleter tout seul; il aquêra aussi plu-tôt le gout de la lecture, de l'étude, du travail, des livres, et des savans; et il sera enfin plutot et beaucoup plus sensible à la gloire et à l'émulation literaire, que ne le sont ordinairement les enfans conduits et dirigés par la métode vulgaire et tardive.

37. L'enfant aura plu-tôt l'adresse des doits et des mains; adresse qui manque souvent à la plupart des enfans de qualité, peu exercés à l'action de la main; l'enfant aura plutot le gout, le coup d'euil, l'esprit d'ordre et l'esprit rangé, si rares parmi les homes, et plus rares encore parmi les jeunes gens.

38. L'enfant du bureau est mis en état d'aler plutot et plus fort au colege, et par-conséquent d'entrer plutot à l'académie pour y faire tous ses exercices, avantage considerable pour la jeunesse destinée et apelée au noble et glorieus métier des armes.

39. Beaucoup de savans par principe de santé, travaillent debout, à l'exemple des imprimeurs et de plusieurs autres nobles artisans; or l'action, l'exercice et le mouvement du jeu tipografique, entretenant aussi le corps en santé, done en même-tems à l'esprit la meilleure culture possi-

Digitized by Google

possible de l'aveu des medecins et de l'ESCULAPE de notre siècle. on ne prétend pas dire par là que l'exercice du BUREAU rende immortel ou invulnerable ; cette remarque est pour les bones gens qui ne jugent des choses que par l'évenement, et qui regardent souvent come un éfet necessaire, ce qui n'est qu'un pur accident.

40. La métode du BUREAU tipografique donera lieu aus bons maîtres d'être encore plus atachés et plus atentifs à leur devoir, et plus utiles à leurs éleves ; ils auront plus souvent ocasion de preche d'exemple ; article essentiel dont se dispensent volontiers bien des maîtres négligens et indiferens sur l'éducation d'un enfant, ou trop ocupés du seul esprit mercenaire. ces derniers ne manqueront pas de faire leurs éforts contre la métode du BUREAU, qui les remet, pour ainsi dire, à l'A, B, C, et qui demande de leur part, au moins au comancement, plus d'assiduité et de soins que n'en paroît exiger la routine vulgaire.

41. Persuadé de la verité, de l'utilité et de la diligence de cete métode, j'ose assurer et prédire que toutes choses dailleurs égales, les viles qui les premieres feront usage du BUREAU tipografique, seront dans la suite, à proportion des écoles et des écoliers, les premieres à produire

re le plus grand nombre d'enfans et d'homes celebres dans les arts et dans les siences.

Si on ne goute point la métode du bureau tipografique, *je m'en étone, et si on la goute, je m'en étone de même.*

LA HAINE.

ODE

SCavantes Nymphes du Parnasse,
Si jamais vous eûtes pitié,
Des malheurs qu'à l'humaine race,
Causa souvent l'Inimitié;
Déesses, soyez-moi propices.
Contre le plus cruel des vices,
Armez votre sévérité;
D'une voix pénétrante et forte,
Blâmez les excès où se porte,
L'homme contre l'homme irrité.

Pour le désir de la vengeance,
Muses, donnez lui tant d'horreur,
Qu'enfin une noble indulgence
Succede à sa lâche fureur;
Qu'en ses yeux desormais l'on voye,

Briller

Digitized by Google

Briller l'assûrance et la joye,
Au lieu du trouble et de l'ennui ;
Et qu'au mépris d'un faux sistême,
Il devienne ami de soi-même,
En cessant de haïr autrui.

Peuples, dont un instinct sauvage,
Regle les sentimens pervers,
Et dont cet orgueilleux rivage
Est séparé par tant de Mers :
Vous, chez qui l'homme impitoyable
Du corps fumant de son semblable,
Se fait de monstrueux festins ;
De vos forfaits, Peuples impies,
On voit les fidelles copies,
Dans nos désordres intestins.

Oüi, ce seroit peu que la Guerre,
Employant le souphre et le fer ;
Eût tant de fois rendu la Terre,
L'horrible image de l'Enfer,
Si l'Entêtement, l'Hérésie,
L'Ambition, la Jalousie,
Les faux soupçons, les noirs complots,
Tirans implacables des Hommes,
Du triste climat où nous sommes,
Ne bannissoient pas le repos.

Com-

Digitized by Google

Combien de fois cet Hémisphére,
Non sans en frémir, a-t-il vû,
Du sang de son malhûreux frere,
Le frere indignement repû?
Est-il parjures, sacriléges,
Intrigues, fureurs, sortiléges,
Trahisons, souplesses, détours,
A qui, dans nos projets iniques,
Honteux, criminels Politiques,
Nous n'ayons sans cesse recours?

Sur tout, quand l'Interêt nous guide,
Ses absolus commandemens,
De l'amitié la plus solide,
Sappent toûjours les fondemens.
D'Alecton, sanguinaire éleve,
Il aiguisa le premier Glaive
Et chassant l'équité des cœurs;
Il substitua par ses ruses;
Un vil amas de Loix confuses,
A l'empire des bonnes mœurs.

Et toi, dont l'éloquence outrée,
Consiste en des cris infernaux,
Qui de la fugitive Astrée,
Usurpas les saints Tribunaux,
Hydre, qu'anime la vengéance,
Que suit la fatale indigence,

Que

Digitized by Google

Que conduit l'obstination,
Chicane, indomtable Génie,
Quels objets offre ta manie,
A ma juste indignation!

Les Loix les plus sages détruites,
Par des Sophismes effrontez;
Des veuves aux portes réduites,
Des Orphelins déshéritez;
L'Impunité vendue au crime;
A son possesseur légitime
Un bien pour jamais interdit,
L'Innocence qu'on persécute,
Et le droit le plus ferme en butte,
A l'oppression du crédit.

Mais quelle voix audacieuse,
Eclate, en discours menaçans?
Quelle langue malicieuse,
Exerce ici ses traits perçans?
Lâches Auteurs de ces tempêtes,
Craignez d'attirer sur vos têtes,
Les rigueurs du courroux divin,
Et que le Ciel en sa justice,
D'Etéocle et de Polinice,
Ne vous ait réservé la fin.

Témoins d'un Spectacle barbare;
Que dis-je! Nous n'esperons pas,

Que

Que la haine qui nous sépare,
Puisse ceder même au trépas.
L'aigreur qui partage vos ames,
Un jour partagera les flâmes
Qui doivent consumer vos corps;
Un jour, vos Ombres fratricides,
Iront se joindre aux Eumenides,
Pour troubler l'Empire des Morts.

Ainsi donc cedant à la force,
Du plus exécrable poison,
Vous faites un honteux divorce,
Avec votre propre raison.
Malheureux! prenez pour modeles,
Les Colombes, les Tourterelles,
Qu'un tendre amour unit toujours;
Ou bien dans quelque affreux bocage,
Allez écouter le langage,
Des Loups, des Tigres et des Ours.

Vous, Muses, allez les premieres,
Vers ces Animaux ravissans,
Et daignez de quelques lumieres,
Eclairer leurs aveugles sens.
Instruits de nos mœurs intraitables,
De cent reproches équitables.
Ils sçauront bien-tôt nous combler,
Plus épouvantez de connoître,

L'Or-

Digitized by Google

L'Orgueilleux, qui se dit leur Maître,
Qu'envieux de lui ressembler.

C'en est trop ; gardez le silence,
Barbares, hôtes des Forêts,
Hélas ! de notre ressemblance,
Il suffit d'avoüer les traits.
Quand la Terre ignoroit encore,
Les malheurs qu'apporta Pandore.
Les crimes de Thebe et d'Argos,
L'Homme goûtoit un sort celeste :
Mais quoi ! la discorde funeste,
Nous a tous rendus vos égaux.

F. M. F. DE VALLOGNE.

LETTRE d'un Grammairien de Provence, sur le Bureau Typographique.

EST-il licite de vous demander, Monsieur, pourquoi et comment tant de charlatans de la République des Lettres sont écoutés à la Cour et à la Ville ? Votre Mercure parle toujours de quelqu'un de ces Messieurs ; divertissent-ils donc le Public à ses dépens ? Jadis des fols et des bouffons augmentoient le nombre des domes-

Digitized by Google

domestiques des grands Seigneurs, ensuite par un meilleur goût, on préfera les Menétriers, les Troubadours, les Baladins et les Saltinbanques ; ne seroit-ce point aujourd'hui le tour des Charlatans ? il semble qu'ils soient devenus à la mode, (car en France, comme vous sçavez) la mode est l'ame et le mobile presque de tout, et on dit que Paris seul pourroit fournir plus de troupes de Charlatans que tout le Royaume ensemble.

Je ne vous parle point ici, Monsieur, des prétendus inventeurs de la Pierre Philosophale, de la Quadrature du Cercle, du mouvement perpetuel, des longitudes etc. je n'y prens aucun interêt ; mais je vous avouë que je ne puis comprendre comment des gens de Lettres donnent dans de pareils travers, et comment ils peuvent être non-seulement tolerés et protegés, mais encore quelquefois récompensés.

On dit que tous les jours vous êtes regalés d'Affiches nouvelles qui annoncent au Public des Phénomenes litteraires ; par l'une on promet de mettre une femme, une nourisse, un Suisse même, en état de montrer à un François la Langue Latine en peu de tems, par le secret ou le moyen de quelques Monosillabes techniques et de quelques signe sou herissons hyeroglifiques. Un

Digitized by Google

Un autre Auteur donne les Sciences dévoilées et le moyen d'apprendre le Latin et les Sciences sans le secours d'aucun Maître ; il donne l'art d'enseigner le Latin aux petits enfans en les divertissant, et sans qu'ils s'en apperçoivent : ce même Auteur dit qu'il ne faut pas plus de six mois pour apprendre le Latin et faire son droit, six mois pour être en état d'entrer dans un Seminaire, trois mois pour le Latin qui regarde la Medecine. Je m'imagine qu'avec de tels secrets on ne manque pas de faire rouler carosse &c.

Ce qui me revolte le plus en lisant votre Mercure, c'est d'y trouver un de ces Charlatans qui affecte de décrier les méthodes des autres pour donner plus de crédit à la sienne, et l'élever sur le débris des autres. Il parle toujours d'un rudiment pratique de bois, par le moyen duquel il promet de mieux montrer que les autres la silabisation, l'orthographe et les rudimens de la Langue Latine. On dit que ce Bureau pour un enfant de deux à trois ans a plus d'une toise de long, et si ce Bureau si nécessaire pour l'instruction d'un enfant, croit à mesure que l'écolier avance en âge, il lui faudra cinq ou six toises avant que l'enfant en quitte l'usage ; à ce compte là

Digitized by Google

les jeux de paume vont devenir prodigieusement chers, car où placer ces machines de bois à moins qu'on n'ait de grandes Sales, ou des Galeries telles que celles des Princes et des grands Seigneurs? une voye plus abregée, à mon avis, ce seroit d'habiter une Bibliotheque. En attendant que je sçache bien la construction de cette machine, je vous suplie de ne pas me refuser les éclaircissemens que je vous demande; car il appert visiblement que cet Auteur ignore lui-même ce qu'il veut montrer aux autres.

Quelle plaisante route n'est-ce point de faire pratiquer une fausse orthographe qu'il appelle l'orthographe de l'oreille, pour parvenir enfin à la veritable orthographe des yeux ou de l'usage? A quoi bon ce détour? Est-ce là cette simplicité dont il se pique tant? La méthode vulgaire n'est-elle pas plus simple d'aller droit à la veritable orthographe, sans chercher les détours qu'indique ce rudiment de bois? car enfin c'est abuser de la tolerance et de la liberté dont on jouit dans la République des Lettres, que de donner ainsi au Public une méthode bizarre et embarassante sur le nom des lettres, sur la sillabisation, sur l'ortographe et sur le rudiment de la Langue Latine, pendant que nous avons d'excellentes

Digitized by Google

lentes méthodes sur chacune de ces parties. Pourquoi les abandonne-t'on, et pourquoi leur préferer le sistême de la chienne lettrée de la Foire, puisque selon l'exposé de l'Auteur, un enfant travaille à ce nouveau Bureau de la même maniere que la chienne en question; l'enfant, à ce qu'on dit, prend dans son Bureau les lettres dont il a besoin pour composer un mot tout comme la chienne les prend sur le pavé ou sur le plancher, et les donne à son Maître, suivant l'ordre de l'orthographe, ainsi que l'enfant les range l'une après l'autre sur la table de son Bureau; et si l'un et l'autre fait est bien constant, n'y auroit-il point quelque mistere que nous ne sçaurions penetrer, et qui n'est entendu que par ces nouveaux maîtres et par leurs éleves? Je me défie extrêmement de ces merveilles.

Quoiqu'à la rigueur, je ne doute nullement qu'on ne puisse dresser un enfant à ces sortes de jeux comme on dresse un chien ou tout autre animal. Il me reste toujours un scrupule dont je sens bien que je ne guerirai que par ma propre experience, ou par le témoignage de personnes sensées, et sans prévention; je serois curieux, par exemple, de sçavoir si un enfant dressé par cette nouvelle façon pourroit lire dans un Livre impri-

mé à Paris, et qu'il n'auroit jamais vû ? ces faits une fois posés, je passe à ce prétendu rudiment pratique, et je voudrois sçavoir si ce rudiment de bois, fut-il d'ébene, ou de quelqu'autre bois plus précieux, apprendra à l'enfant les principes de la Langue Latine suivis, observés, et scrupuleusement pratiqués depuis tant de siecles ? nos maîtres qui n'avoient point ces moyens prestigieux, ne sont-ils pas parvenus à un dégré de sçavoir auquel nous avons bien de la peine à atteindre, et finalement auquel tous ces beaux esprits à rechercher ne parviendront jamais ? Quoi ! nous aurons passé bien des années à nous tourmenter pour apprendre des choses que nous sentons ne sçavoir pas encore bien dans un âge avancé, et des enfans de quatre ou cinq ans, des Gouvernantes, des domestiques apprendront en joüant ce qui nous a couté tant de peines, tant de pleurs et et de fatigues ? nous faudra-t'il remettre à la Croix de pardieu, sous peine d'être repris par des enfans ?

Que je crains, Monsieur, qu'à force de vouloir rendre les Sciences aisées, on ne les rende trop communes, et qu'on ne méprise les Sçavans par la facilité que l'on aura à tout âge et en toute condition de se mettre de niveau avec eux.

En

Digitized by Google

En verité, Monsieur, on a bien peu d'égard pour des personnes qui ont vieilli sur les livres, et qui se livrent avec tant de zele à l'instruction de la jeunesse. On se livre trop aisément à de nouveaux venus qui nous ravissent nos droits par des jeux et par des prestiges, car je ne sçaurois nommer autrement ces inventions phantastiques.

Despautere, Hannibal Quadret, le P. Pomey et tant d'autres auront donc travaillé inutilement pour la Jeunesse, si l'on suit d'autres routes que celles qu'ils nous ont marquées. L'experience journaliere nous apprend que la voye de la récitation et d'apprendre par cœur est la plus sure pour exercer la mémoire des enfans; nous voyons avec satisfaction que des enfans sçavent à peine lire qu'ils nous recitent sans faute leur *Musa*, leur *Penelope*, la femme d'Ulisse, leur *Templum*, *Pater*, *Fructus*, *Cornu*, *Dies*, et tous les Paradigmes des Rudimens, nous voyons qu'ils retiennent avec un succès égal toutes les concordances, les difficultés sur la particule *On*, sur le *Que* relatif ou particule, les quatre Questions de lieu, celles de tems, les régimes des Verbes *Celo*, *rogo*, *doceo*, *moneo*, *posco*, *flagito*, ceux de *refert* et *interest*, des Verbes, *piget*, *pudet*, *penitet*, enfin tout ce qu'il,

Digitized by Google

y a de plus épineux dans la Grammaire et dans la Syntaxe, et après cela on viendra nous débiter des préceptes qui sont de vrais paradoxes, pour ne rien dire de plus, ceux qui les débitent seront crus, seront suivis, tandis que l'on rira de nos raisonnemens et que nos Ecoles seront desertes : Que deviendra le fruit de nos veilles et de nos travaux ? Permettez-moi, Monsieur, de m'écrier ici avec un Ancien : *O tempora ! ô mores !*

Avant que de finir ma Lettre, agréez, Monsieur, que je vous demande un éclaircissement sur le titre ridicule que cet Auteur avoit dabord donné à sa nouvelle méthode, l'A, B, C de Candiac ; ce titre porte bien avec lui un caractere de vision ; car ou ce Candiac est un nom propre de Ville, ou de personne, quelque ce puisse être des deux, je dis qu'il est absurde de vouloir ériger ses visions en dogmes litteraires, au préjudice de la doctrine reçuë depuis tant de tems par les plus habiles Maîtres ; et si cette voye a lieu il sera donc permis à chacun de donner ses idées au Public comme des régles infaillibles. Je n'aurai donc qu'à donner ma maniere de montrer à lire et le Latin sous le nom de l'A, B, C, ou du rudiment de Ventabrén, un autre donnera la Grammaire d'Auron, et quelqu'autre

Digitized by Google

qu'autre aussi la Sintaxe de Vitrole ; tout le monde doit sentir les inconveniens d'un tel abus et le ridicule de pareilles maximes.

Cette reflexion m'en fait naître une autre que je ne dois pas obmettre, vous jugerez de sa valeur. Toute personne qui n'est point née à Paris ou à Blois a mauvaise grace de vouloir donner des regles d'orthographe françoise, et qui ne possede pas le Grec et le Latin ne peut écrire correctement et suivant l'étimologie des mots françois qui dérivent de ces deux Langues. Laissons donc à nos Professeurs des Universités du Royaume, et sur tout à ceux de notre Capitale, le soin de nous donner des regles pour la prononciation et pour l'orthographe françoise ; nourris depuis leur enfance dans les Langues originales, ils sçavent mieux que tout autre la vraye source du françois, ils en sçavent mieux la prononciation, ils ont vieilli dans l'étude du Grec et du Latin.

Plus j'y pense, plus je suis frappé de la singularité du titre de ce nouveau sistême, l'A, B, C de Candiac, la Bibliotheque des enfans ; un livre ne sçauroit être une Bibliotheque, car une Bibliotheque est une grande chambre, ou appartement où l'on met des livres de toute espece, de tout genre ; or un Livre sur

Digitized by Google

l'a, b, c, pour des enfans ne sçauroit composer une Bibliotheque. Ce titre me fait ressouvenir d'une Epigramme du fameux Owen, le Martial Anglois, contre un certain Rider, Auteur d'un Lexicon qu'il avoit donné au Public sous le titre de Bibliotheque; ne pourroit on pas en faire une application à ce nouveau sistême? La voici:

Quid sibi ridendi vult Bibliotheca, Rideri?
Unus enim non est Bibliotheca liber;
Verborum cum theca sit hæc, non theca Librorum,
Lexicon hoc dici, Dictio theca potest.

Un Livre seul est-il une Bibliotheque,
Ma foi, Rider, cette pensée est Grecque;
Tu ne me comprens pas; voici donc mes raisons;
Ton Livre tout au plus est de mots un repaire;
Une aire au plus de Dictions;
Nommons-le donc Dictionnaire.

Ce Bureau à niches de bois peut encore moins passer pour une Bibliotheque, puisqu'on n'y doit mettre que des verbes, des noms substantifs, des adjectifs, des indéclinables; et ces niches contiennent-elles tous les substantifs imaginables, ne donneront jamais à un enfant la connoissance de la nature du substantif, de l'adjectif, du verbe &c. Ce

Digitized by Google

Ce Bureau, ce Colombier, puisque Colombier y a, ne rendra jamais un enfant imperturbable sur les déclinaisons, les conjugaisons et les genres, sur les concordances, car si, par exemple, je viens à lui demander de quel genre est *pileus*, sçaura t'il me le dire? et s'il le dit, sera t'il en état de répondre au *da regulam?* ce sera là pour lui un langage inconnu, son Bureau ne pouvant lui fournir cette maxime si courte, si usitée dans nos Ecoles, et qui est le fruit des veilles du coriphée des Grammairiens.

Omne vire soli quod convenit esto virile.

Mais sans entrer dans ce détail qui mettroit en déroute ces nouveaux Maîtres, et leur Bureau en éclats, je me borne à un raisonnement que peu de personnes sont en état de faire, parceque peu de gens prennent un aussi grand interêt à ces sortes de matieres.

Tout ce qu'un enfant instruit par cette méthode acquerra de connoissance de la Langue Latine, de la Grammaire et de la Syntaxe, ne sera qu'une mémoire locale artificielle et méchanique du substantif, de l'adjectif et de toutes les parties d'oraison; mais il n'aura jamais ce qu'on appelle la mémoire spirituelle et métaphisique de ce que ces mots signifient.

Digitized by Google

Car enfin, lors qu'on lui aura ôté son Bureau, ses logettes, et qu'on lui demandera ce que c'est qu'un substantif, un adjectif, un Verbe &c. il sera entierement dérouté, et manquant de l'outil ou de l'instrument qui lui donnoit ce dont il avoit besoin, il ne sçaura que devenir. Mais quelle difference à l'égard d'un enfant instruit par l'ingénieuse méthode du Rudiment? avec son Quadret, et sans son Quadret, avec son Despautere, ou sans son Despautere, il répondra positivement, et *ad rem*, sur tout ce qu'on pourra lui demander, parce qu'il sçaura que ces définitions sont dans ces Livres, qu'on les lui a expliquées, qu'il les a apprises par cœur, et vous les recitera même sans faute, sa mémoire qu'on a cultivée avec tant de soin ne sçauroit lui manquer dans une pareille occasion.

C'est, au reste, se tromper lourdement et donner dans une erreur manifeste, de croire qu'il faille cultiver autre chose que la mémoire dans les enfans; c'est là tout leur fonds, leur ame, leur esprit n'est point encore assez formé pour pouvoir faire toutes les opérations qui conduisent à l'intelligence. Donnez leur donc beaucoup de mots, beaucoup de termes à apprendre par cœur, faites les leur reciter souvent, et vous en ferez des prodi-

ge

Digitized by Google

ges. On perdra son tems et sa peine quand on voudra leur donner l'intelligence des définitions ; leur en faire comprendre le sens ; le tems de les entendre viendra toujours assez tôt, ne vint-il qu'à l'âge de quinze ou vingt ans, et c'est justement alors que leur esprit formé commence à sentir la valeur des termes qu'ils ont appris avant ce tems là, et que leur mémoire conserve comme en depôt ; car ce n'est que la mémoire qui nous rend sçavans, et nous fait paroître tels. Autant que je puis m'en ressouvenir un Ancien l'a dit avant moi : nous ne sommes sçavans qu'autant que nous avons de la mémoire.

Que ces Tipographistes me font de compassion, et que je plains les personnes qui ont à essuyer leurs visions ! Tenons-nous-en à nos anciennes maximes ; suivons les traces qu'on nous a frayées, et marchons par la voye qu'ils nous ont indiquée, dussions nous ne jamais atteindre au but où nous tendons. Et quoique puisse dire Seneque, les hommes font toujours bien de suivre la foule : errer avec de grands Maîtres, c'est suivre la bonne voye, et j'ose le dire, c'est toujours ou presque toujours errer, que de suivre de nouvelles routes. En attendant

Digitized by Google

l'honneur de votre Réponse, j'ai celui d'être &c.

A Ventabrén, ce 2. Octobre 1730.

EPITRE

A Mlle de Malcrais de la Vigne, du Croisic en Bretagne, sur son Idille des Hirondelles, *insérée dans le premier Volume du Mercure de Decembre 1730.*

N'Allez point vous fâcher de ce qu'un inconnu
Sans quelque aveu de vous ose ainsi vous écrire,
Donnez-vous la peine de lire,
Vous lui pardonnerez quand vous aurez tout lû.
On est zelé quand on estime;
Clidamis vous l'apprit; le dirai-je en passant?
Votre Hirondelle nous l'apprend.
C'est par vous que l'amour avec la raison rime:
Ah! que l'on aime la raison
Quand ce Dieu lui fait sa leçon!
Mais je reviens bien vîte au motif qui m'anime;
Il vous regarde de trop près.
Je crains qu'en ce moment sur vos jours on n'attente;
Votre Hirondelle, helas! cette Idille charmante
Vous fait sur le Parnasse un terrible procés.

Vous

Vous sçaurez qu'elle est parvenuë
En droite ligne au Mont sacré ;
Apollon après l'avoir luë
Aux doctes Sœurs a déclaré
Qu'il nommoit sa dixiéme Muse
L'aimable & digne de Malcrais ;
C'est le plus juste des Arrêts.
Chacune cependant est comme une Méduse ;
On ne voit plus que des serpens
En place des lauriers qui leur ceignoient la tête ;
Et j'ai lû sur leurs fronts et dans leurs yeux ardens
Contre vous tout ce qui s'apprête.
La jalouse fureur porte par tout leurs pas ;
Une femme est alors capable de tout faire ;
Plus d'un Nestor l'a dit ; mais je ne le crois pas,
Quoiqu'il en soit, on doit prevenir leur colere :
L'avis est important ; voyez ce qu'il faut faire ;
Mais s'il y falloit joindre & mon zele & mes soins,
De mon foible pouvoir je romprois la limite,
Pour rendre vos yeux les témoins
Du cas que je fais du mérite.

Carrelet d'Hautefeuille.

EX.

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre écrite par M. Bourgoin, Maître Chirurgien Juré à Auxerre, le 26. Decembre 1730. au sujet d'un enfant monstrueux.

IL y a six jours qu'on m'envoya un enfant de sexe feminin, dont une pauvre femme venoit d'accoucher. Cet enfant estoit monstrueux, non par sa grosseur, puisqu'il étoit comme les autres enfans nés à neuf mois, mais parcequ'il étoit sans crâne, sans col, sans moëlle épiniere, et par conséquent sans nerfs, le visage étoit situé immédiatement au dessus des clavicules, à la partie superieure et anterieure de la poitrine, sans aucune marque ni vestige de cou, pas même le moindre espace pour le jeu et le mouvement de la mâchoire inférieure, qui étoit immobile, et qui l'auroit toujours été si cet enfant avoit pû vivre, non-seulement par l'adherence de la mâchoire inférieure avec le sternum par le moyen de la peau et d'autres parties, mais encore par le défaut du muscle pterigoïdien, moteur de la mâchoire. Ses deux oreilles étoient situées à peu près comme dans l'état naturel, étant seulement plus allongées

longées et plus saillantes qu'elles ne sont d'ordinaire aux autres enfans, elles avoient la conque rabaissée, et retournée en devant comme celle d'un chat, à la difference qu'elles n'étoient ni veluës ni pointuës. Le conduit pour l'air externe n'alloit point se rendre dans des parties osseuses, telle que la roche, mais seulement dans une masse de glandes, de chairs, de graisse, le tout confondu ensemble, sans pouvoir faire aucune distinction de parties.

Le nez étoit posé presque au sommet du visage, n'ayant qu'environ une ligne de saillie dans l'endroit le plus éminent; les deux narines assez bien disposées communiquoient dans les fosses nazales sur la cloison du palais et dans la bouche. Au côté de la racine du nez, tout au haut du visage, paroissoient vers les paupieres deux vessies de figure un peu conique comme deux olives, sous lesquelles étoient renfermés les yeux, ce qui représentoit comme deux cornes, principalement quand on examinoit cet enfant par sa partie posterieure.

Quant à la bouche, on n'y remarquoit rien de particulier, sinon qu'elle étoit toujours ouverte et béante, parceque les deux levres étoient tenduës autour des gencives, et que le menton étoit attaché

au

Digitized by Google

au sternum, de maniere que cette bouche étoit plus ronde qu'ovale, et que la commissure des levres étoit à peine marquée.

Comme cet enfant n'avoit point de crâne, et par conséquent point de front, non plus que de parietaux temporaux etc. Il y avoit derriere ce visage, au lieu et place du crâne, une partie de figure triangulaire platte, recouverte de peau seulement, qui renfermoit un os assez dur de la même figure, lequel sembloit servir de baze et d'appui à ce visage. Cette peau étoit couverte de cheveux assez courts et clairement plantés, qui bordoient une ouverture oblongue avec de grosses levres, dans laquelle on introduisoit facilement une grosse sonde, qui descendoit tout le long du canal de l'épine du dos, et qui ne contenoit ni matiere solide ni liquide.

J'aurois bien des particularités à faire observer sur le squelette de cet enfant, tant sur le derriere de la tête qui paroît être un crâne renversé, que sur la grande ouverture à la partie supérieure de l'épine qui regne, comme je viens de le dire, dans tout ce canal, mais je sortirois des bornes que je me suis prescrites; je reserve ce détail pour une description plus détaillée que j'espere faire du squelette.

Digitized by Google

lette en question. Ce monstre, au reste, a attiré tous les curieux de notre Ville, qui ont été surpris de voir un enfant non corrompu, avec de l'embonpoint et toutes les parties au-dessous du col bien figurées, né sans cerveau, sans moëlle de l'épine, et sans nerfs.

*ETRENNES à Madame la Comtesse de * * **

TRouver un cœur bienfait n'est pas chose facile;
On court pour le chercher au bout de l'Univers
Et de ses voyages divers
On n'emporte souvent qu'une peine inutile.
Puisse le mien être digne de vous;
Vous l'avez rencontré sans prendre tant de peine.
De l'honneur de vous plaire uniquement jaloux,
Au votre il s'est lié d'une secrete chaîne,
Et c'est dans mes malheurs un remede bien doux.
Ma parfaite reconnoissance
S'exprime mieux par un humble silence
Que par les longs détours d'un éloge apprêté;
L'esprit n'a point de part à mon sincere hommage.
Il est du cœur le pur langage;
Le langage du cœur est toujours écouté.

DIS-

Digitized by Google

DISCOURS de M. l'Olivier, Avocat au Parlement, Substitut de M. le Procureur General, et l'un des deux Substituts des Procureurs Generaux, Sindics des Etats de Bretagne, prononcé dans l'Assemblée des Etats.

MESSIEURS,

Depuis l'élection que vous avez bien voulu faire en ma faveur, j'ai souhaité avec empressement qu'il se présentât quelque occasion de vous en faire mes très respectueux remercimens.

Penetré de la reconnoissance la plus vive, je m'étois flatté que les expressions qui pouvoient la rendre sensible suivroient de près les mouvemens de mon cœur; mais le respect et la crainte dont je me sens penetré à la vuë de cette auguste assemblée, ne me permettent qu'à peine de vous faire entendre ma timide voix.

Je ne trouve rien, Messieurs, de comparable pour moi à la grace dont vous avez bien voulu m'honorer. La préference que vous m'avez donnée sur une foule de concurrens distingués par leur mérite, en rehausse infiniment le prix. Quelle gloire ne reçois-je pas

Digitized by Google

pas d'une place où je suis chargé de veiller à la conservation des droits de la patrie ? quelle satisfaction de pouvoir chaque jour trouver de nouvelles occasions de la servir ?

L'honneur d'être admis dans vos assemblées est encore un avantage qui me rend cette place très précieuse ; c'est cette prérogative, Messieurs, qui me met à portée de connoître et d'admirer en même tems la supériorité de vos lumieres, la penétration de vos esprits, la sagesse de vos déliberations ; c'est cette prérogative qui me rend témoin de l'art et de la prudence avec lesquels vous sçavez, Messieurs, concilier le service du Roi avec les franchises et les libertés de cette grande Province.

C'est enfin cette prérogative qui me procure l'inestimable honneur d'approcher les augustes personnages qui présidents à vos déliberations.

Un Prélat nourri dans la sagesse et dans la pieté, également instruit de tous ses devoirs, et fidele à les observer, qui joignant aux vertus de l'Episcopat une parfaite connoissance des affaires, et destiné à remplir un jour les plus sublimes emplois de l'Eglise et de l'Etat.

Un Seigneur aussi grand par sa haute naissance, qu'il est aimable par les graces naturelles qui l'accompagnent ; un Seigneur qui dans un âge de tout tems consacré aux plaisirs

Digitized by Google

plaisirs sçait s'occuper avec autant de dignité que de succès des affaires les plus importantes d'une Nation dont il est tout à la fois les délices et la gloire.

Un Magistrat habile, prudent, équitable qui par ses lumieres et une longue experience s'est acquis une profonde connoissance des affaires de la Province, et s'est tant de fois distingué dans la place qu'il occupe si dignement.

Quelle gloire n'est ce pas pour moi, Messieurs, de devoir à vos suffrages une place qui me procure l'honneur de parler devant des Personnes si illustres.

Des témoignages de bonté si marqués et si éclatans exigent sans doute de ma part des hommages pleins de respect pour cette majestueuse assemblée, un zele à toute épreuve pour les interêts qu'elle confie et une exactitude scrupuleuse à tous mes devoirs.

C'est aussi, Messieurs, ce que je vous supplie d'agréer, et en même tems tout ce que je puis vous offrir. Quoique jeune, j'ose esperer; et le désir de répondre à votre choix est le garant de mon esperance, que par mes soins et par mon attention à consulter les maximes et à suivre les exemples de Messieurs vos Procureurs Generaux Syndics, je serai dans peu en état de travailler utilement sous leurs ordres, et de vous donner des preuves de mon inviolable dévouëment et de ma respectueuse reconnoissance.

Le

Le Collegue de M. l'Olivier, dans la même Charge de Subsitut des Procureurs Generaux Sindics des Etats, est M. Odye, Avocat au Parlement, et d'une réputation distinguée.

CONTE EPIGRAMMATIQUE.

CErtain Pédant fut choisi par un Fat
Pour vanter ses hauts faits et son vaste génie,
Sans avoir fait marché ; la besogne finie,
Entr'eux survint un grand débat :
Sur le prix le fat se récrie,
Payer si cher des Vers ! c'est une mocquerie,
Pour le particulier il faut être plus doux.
Monsieur, dit le Pédant, vous êtes bon et sage,
Faites attention, s'il vous plaît, à l'Ouvrage,
Je ferois moins payer Alexandre que vous ;
J'eusse pour le loüer mis en vers son Histoire ;
Mais pour vous j'ai fait du nouveau,
Et foi d'homme d'honneur, en chantant votre gloire,
J'ai tout tiré de mon cerveau.

LET-

Digitized by Google

LETTRE écrite de S. Oüin en Picardie, le 20. Novembre 1730. sur les Perce-oreilles.

VOus avez bien voulu, Messieurs, inserer dans les Mercures les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire au sujet du fils du sieur Lafitte, Chirurgien, demeurant au Bourg de Domart-les-Ponthieu. Ce jeune homme qui a été incommodé pendant cinq à six ans par le grand nombre de Perce-oreilles qui se sont engendrés successivement dans sa tête, et qui sortoient par ses oreilles et en partie par le nez, se trouve aujourd'hui gueri parfaitement, et cela par l'effet du pur hazard, ensorte qu'on peut dire que sa guerison est aussi surprenante que la maladie même, si toutefois on peut qualifier cette incommodité de maladie. Voici comme la chose est arrivée.

Etant chez un des amis de son pere, au mois de Janvier dernier, où on buvoit de l'Eau de vie, boisson trop familiere dans notre Province, sur tout parmi les petites gens, on lui en fit boire plusieurs verres dont il s'est trouvé yvre, et cette boisson meurtriere ayant porté sa fumée à la tête, on en vit sortir une quantité

quantité prodigieuse de ces insectes, ce qui surprit étrangement les personnes qui étoient présentes, et depuis ce tems jusqu'à la fin d'Avril il ne ressentit aucun des piquottemens qui lui faisoient souffrir de très vives douleurs; mais enfin il en restoit un seul qui sortit alors, et depuis il n'en a plus paru. Son teint devient beaucoup meilleur, et ses cheveux qui étoient bruns, et par les extrémités à demi blancs, reprennent une couleur égale. J'ai crû, Messieurs, vous faire plaisir de vous informer de cet évenement. Je suis toujours etc.

De Savoye, Curé de S. Ouin et Doyen Rural de Vinacourt.

VERS

Faits par un Partisan du Celibat.

VEut-on que je prenne une femme?
J'y veux trouver ensemble et jeunesse et beauté,
L'esprit bienfait, une belle ame,
Agrément et simplicité,
Cœur sensible sans jalousie,
Complaisance et sincerité,
Vivacité sans fantaisie,

Sagesse

Sagesse sans austerité ;
Enfin, pour la rendre parfaite,
A toutes les vertus joignez tous les appas ;
Voila celle que je souhaite ;
Trop heureux cependant de ne la trouver pas !

LETTRE écrite à M. Ziorcal au sujet de sa Réponse à M. Barrés, inserée dans le Mercure du mois d'Octobre 1730. sur l'usage interieur de l'Eau de vie.

IL n'est pas juste, Monsieur, d'établir sur les débris que vous faites de nos bons sentimens pour le Public, le grand air de confiance qu'on découvre d'abord dans votre Réponse à ma Lettre; pardon, peut-être ne sçavez vous pas que les gens raisonnables ne se laissent jamais prévenir follement, & que le ton imposant d'un Auteur insipide pour s'assurer leurs suffrages, est moins capable de les séduire que de les rendre plus scrupuleux dans leurs décisions. Cela soit dit néanmoins sans blesser en aucune maniere l'honneur que vous avez bien voulu nous faire, en nous proposant *brievement* vos doutes, que vous auriez pû, à la verité, épargner aux dépens d'une plus sérieuse atten-

Digitized by Google

attention, si sans doute elle n'eut été trop penible pour vous, ce qui fait que sans nous détourner beaucoup des devoirs de notre profession, nous esperons de vous ramener de votre pirrhonisme.

En premier lieu, quoiqu'on soit assuré que tous les raisonnemens vagues ne sçauroient convaincre les personnes raisonnables de la verité des propositions qu'on avance, il n'est pas moins à propos cependant de s'en servir quelquefois, et de les placer dès l'entrée de la question, où on les dévelope ensuite, et qu'on ne fait devancer uniquement que pour disposer l'esprit du lecteur à la concevoir plus aisément. Notre Lettre peut fort bien être l'exemple d'un pareil cas; d'ailleurs ces grands mots qui vous choquent si rudement n'ont pourtant point blessé le goût ni les oreilles des plus fameux Medecins de ce tems qui les ont introduits dans leurs Ouvrages; qu'êtes-vous, Monsieur, pour ne pas les souffrir? et pouvez-vous penser de bonne foi que ces grands Maîtres de l'Art s'en rapportent à vous qui condamnez leurs expressions sans les entendre. Pour moi, je me tiens à l'abri des justes reproches qu'on seroit en droit de me faire, si j'osois temerairement rien entreprendre là-dessus, et il me suffit de trouver dans leur signification autant

Digitized by Google

d'énergie et de force qu'il m'en faut dans le besoin, pour ne pas en désaprouver le sçavant usage ; ainsi vous nous permettrez, sans doute, de nous en accommoder dans toutes les occasions favorables dont vous profiterez aussi, si vous le pouvez, par la même licence que nous vous donnons à notre tour. Je serois beaucoup moins éloigné de bannir des questions les raisonnemens dénués d'experience ; mais vous ne nous faites jamais voir que ceux qui viennent de notre part méritent la rigueur de cet exil. Au reste, on n'a pas toujours besoin de raisons fondées sur des principes mathématiques pour convaincre, ce seroit faire tort à bien des gens d'esprit qui ne sont point dans ce goût, quoique pourtant très-raisonnables et très judicieux, que de leur ravir le droit d'une question qui les interesse avec tout le reste des hommes.

Maintenant sans perdre notre tems à disputer des termes qu'on peut apprendre à l'Ecole, et à discuter de vains raisonnemens, venons au fait de la question. Nous assurons que l'*Eau de vie est une eau de mort sur ce qu'elle ne releve les forces que pour les abattre peu après, parceque cette liqueur porte les puissances ou les ressorts des solides au delà de leur tonus, ou de cette juste étenduë que la nature leur a donnée, d'où étant*

de

de retour sur eux mêmes, ils tombent dans la langueur. Voyons si ce trait de notre Lettre doit passer justement pour obscur.

Tout le monde sçait ce qu'on entend par le *tonus* des parties solides, on n'ignore pas même qu'il n'aille jusqu'à un certain point, ou qu'il n'ait une juste étenduë; qu'importe qu'on vous l'assigne? Keil (*a*) et Borelli (*b*) n'ont pas sçû nous éclaircir touchant l'étenduë de la force du cœur; a-t'on moins de raison de se persuader que les ressorts des solides sont contraints bien souvent de se porter au delà? la vessie trop remplie d'urine se porte au delà de son tonus, les vaisseaux engorgés de sang souffrent aussi quelquefois de semblables distensions, dans ces violens tiraillemens qu'on pratique pour remettre les os luxés à leur place, les fibres musculaires revenant ensuite sur elles mêmes, ont-elles cette force d'un arc bandé qui se débande? et les membranes dont elles composent le tissu joüissent-t'elles d'abord après leur retour de leur premiere vigueur dans le jeu de leur contraction? qu'en pensez vous, M. le Docteur? Ainsi les ressorts des solides débridés, pour ainsi dire, ou portés au delà

(a) *Jacques Keil donne au cœur une force de cinq onces.*

(b) *Alphonse Borelli de trois mille livres.*

de leur juste étenduë, se trouvent dans la langueur ou l'abattement qu'on se sent après de violens exercices, et après même l'usage des liqueurs ardentes. En effet, le corps ayant souffert de trop rudes travaux se sent fatigué, languissant, ou pour éviter de passer chez vous pour obscur, ses ressorts par le jeu continuel qu'ils ont exercé pendant un assez long tems, se sont comme relâchés, ensorte que revenant sur eux-mêmes ils ont perdu leur premiere vigueur, ce qui se fait infailliblement par l'effort réïteré que font les liqueurs contre les parois membraneuses des vaisseaux qu'elles poussent en dehors avec violence dans leurs cours acceleré par la contraction continuelle des muscles qui les envoye au cœur ; et que le cœur leur renvoye de même. Ce n'est donc point ici un arc qui acquiert d'autant plus de force à se remettre, qu'on le resserre jusqu'à un certain point, mais c'est un arc qui en a d'autant moins, que sa flexion est portée au delà, ou qu'on le courbe trop, delà vient que dans les premiers tems de son jeu il se redresse avec beaucoup de vitesse et de force, et que dans les derniers elle se trouve molle, foible et languissante.

Il en est à peu près de même touchant l'effet que les liqueurs ardentes produisent

Digitized by Google

sent dans leur usage interieur (ce qu'on reconnoît par le poulx) d'abord le sang se gonfle, les parois des vaisseaux sont repoussées en dehors en tout sens ; les ressorts des fibres musculaires des tuniques portés alors au delà de leur *tonus* ne pouvant rester constamment dans la même distension, ni aller plus loin, par l'absence de la cause qui les a mis en jeu, et qui à force de perdre de son énergie s'est retirée (ce qui arrive dans le second tems de l'action de cette liqueur) il faut non seulement que ces puissances reviennent sur elles-mêmes, mais encore que leur vigueur soit moindre qu'auparavant pour deux raisons. 1° Parceque les fibres après cette distension outrée se trouvent lâches et incapables de reprendre leur état naturel, si ce n'est après un certain tems qui est celui de la langueur. 2° Que les liqueurs épaissies étant inhabiles au mouvement, obéïssent moins à la pression des solides relâchés, et leur opposent de plus grandes résistances à surmonter ; pour lors le sang ralenti dans son cours passe dans le tissu des muscles, rend leur contraction laborieuse qui se force de les en dégager ; delà ces lassitudes, ces langueurs qui ne manquent jamais de succeder à la force, à la fureur même qu'on observe d'abord

Digitized by Google

dans ceux qui ont usé des liqueurs ardentes. Ajoutez à cela que le terme de tout ce desordre étant le racornissement des solides et l'épaississement des liquides, ces langueurs perseverent, augmentent même tous les jours avec l'usage des eaux de vie, d'où suit ce nombre prodigieux de maux qui retranchent une bonne partie des jours de la durée de l'homme.

L'Eau de vie produit moins cette distension dont il s'agit par sa quantité que par sa nature, et vous devriez, Monsieur, avoir ici plus de honte que dans tout autre endroit de votre Réponse à ma Lettre, de sentir mieux que personne qu'un de mes confreres ne sçache point que ce n'est pas le seul remede qui pris à petite dose produit dans le corps de très sensibles effets. Qu'est-ce qu'un grain d'opium dans un corps de 160. livres ? Est-ce la 1600 partie de ce même corps ? soyez surpris après cela, tant qu'il vous plaira, qu'on prenne 128. onces d'alimens sans craindre cette distension qui se fait toujours appréhender avec juste raison dans l'usage de l'Eau de vie qui rarefie le sang, et qui l'épaissit dans des tems differens.

Le terme des tems que l'Eau de vie parcourt dans sa maniere d'agir étant survenu, les parties solides se trouvent dépourvuës des sucs lymphatiques qui en humec-

Digitized by Google

humectent le tissu, elles en deviennent plus seches, plus compactes, plus fortes, mais aussi plus rebelles aux causes de leurs mouvemens, ou plus difficiles à se mettre en jeu, ce qui fait voir que la langueur est une suite de ce qui arrive dans l'usage des liqueurs ardentes, malgré ces prétenduës contradictions dont vous nous faites un crime, dans le tems que nous sommes assurés que si vous eussiez rapporté plus au long ce trait de notre Lettre, ou que vous eussiez aimé à méditer plus attentivement ce qui se passe dans les differens tems de l'action de l'Eau de vie, vous auriez été moins scrupuleux sur vos doutes.

Permettez moi, Monsieur, de vous dire ici qu'il faut ou que vous n'ayez jamais pris par excès des liqueurs ardentes, ou que vous n'ayez jamais vû des gens livrés à la débauche de l'Eau de vie et du vin, pour nier la langueur, l'abattement qui les ensevelit dans le sommeil, et qui se fait sentir même quelque tems après le repos; sans cela il ne vous seroit pas difficile par ces grands effets qu'une quantité considerable de ces liqueurs peut produire très sensiblement, d'inferer mathematiquement par des calculs exacts que vous faites si bien, quel doit être celui d'une plus petite dose; que si cepen-

dant l'experience qu'un chacun peut faire à ses propres dépens n'est pas un moyen assuré pour vous convaincre du fait dont il s'agit, tenez vous en à Regnier qui sçait, sans doute, mieux que Sidenham &c.

Qu'un jeune Medecin vit moins qu'un vieil yvrogne.

C'est sûr ce Vers que le Poëte n'a pas crû, en le faisant, devoir servir de regle dans la Medecine, que vous croyez tout de bon que le témoignage des buveurs d'Eau de vie ou de vin ne nous est pas avantageux, fondé veritablement encore sur ce que s'ils sont exposés aux maladies rapportées dans notre Lettre, les buveurs d'eau n'en sont point exemts. Mais je vous demande (à part, s'il vous plaît, votre grand air de confiance) lesquels de ces deux sortes de gens sont plus sujets à ces mêmes maladies? parlez sans vous émouvoir. Quoique vous en disiez, on sçait fort bien que dans le Pays du Nord où l'on se permet trop librement ces sortes de liqueurs, les habitans se voyent tourmentés de mille maladies, plus rares dans tout autre climat où l'on est plus reservé sur leur usage. Il n'est point question de l'abus de l'eau simple ou de l'Eau de vie, on ne nous apprendra rien là dessus; il s'agit seulement de cet usage des Eaux de

Digitized by Google

de vie qui a sçû s'introduire parmi les hommes, et qui fait voir bien souvent au prix de la perte de la santé d'un très grand nombre, qu'il vaudroit mieux suivre la saine pratique de Fernel de Sydenham &c. que toutes les rêveries des Poëtes que vous pouviez rapporter en grand nombre contre de si grands Medecins.

Qu'on ne nous accuse point ici cependant de desaprouver l'Eau de vie ; nous sçavons aussi bien que ceux qui semblent présomptueusement vouloir nous instruire sur ce sujet, les bons usages que cette liqueur spiritueuse remplit dans la Medecine comme remede, soit qu'on l'employe exterieurement ou interieurement, mais qu'on la regarde comme necessaire pour la santé. C'est ce que la Medecine ne pardonnera jamais à ceux qui font profession de suivre sa saine doctrine ; il n'est pas possible de penser combien j'ai été touché de reconnoitre dans un de mes confreres un si fier ennemi contre un sentiment qui ne peut qu'être salutaire à l'homme dans le tems que le sien lui est très dangereux ; en effet, puisque nous voyons tous les jours des gens dans l'usage de l'eau douce toute pure joüir d'une parfaite santé, l'homme ne pourroit-il pas se passer de l'Eau de vie et se bien

Digitized by Google

porter ? dans les siecles plus reculés où cette liqueur n'étoit point connuë, vivoit-on moins qu'aujourd'hui ? les vieux yvrognes du tems présent ont-ils une plus belle vieillesse que ceux qui les ont devancés loin de l'usage du vin où des liqueurs ardentes ? que peut-on penser sur cela ? Enfin doute qui voudra que la maladie doive plus à l'Eau de vie que la santé parfaite ; dans un doute si dangereux, il n'y aura que des témeraires et des insensés qui se livreront au danger.

Malgré toute la sagesse de ces précautions séduisantes que vous exigez dans l'usage de l'Eau de vie après des grands repas, sous le faux prétexte d'aider à la digestion, bien loin d'approuver votre pratique en pareil cas, nous regardons cette liqueur comme très contraire à cette fonction ; et la méchanique que vous faites joüer dans le secours qu'elle y apporte est tout-à fait ridicule. Cette liqueur acide et spiritueuse, dites vous, tombant dans l'estomac, perd son activité dans les parties graisseuses des alimens, et ne garde qu'une legere force pour exciter la contraction de ce viscere affaissé sous leur poids ; comme s'il se trouvoit dans les alimens divisés de petites celulles capables de retenir ces parties spiritueuses, qu'une bouteille bien bouchée laisse souvent échaper, et d'en

Digitized by Google

d'en refrener l'énergie. Les rapports vineux après une débauche semblent nous montrer assez vrai semblablement qu'il doit se passer pour lors dans l'estomac échauffé en tout sens, farci d'alimens et de vin, ce qui se passe à peu près dans un alambic sur le feu, où les parties les plus volatiles de ce qu'on distile ne sçauroient se tenir cantonnées, intriquées bien avant dans la texture du mixte, mais se trouvent forcées d'obéïr aux secousses du feu, et de donner lateralement en tout sens contre ses parois, ou de sortir à la faveur de la premiere issuë qui se présente. Maintenant si notre conjecture n'est pas trop hardie, et si on doit attendre un semblable effet dans l'estomac après l'usage du vin, quel sera celui des liqueurs plus volatiles ? c'est alors que les parois de ce viscere continuellement agacées, arcelées par un nombre infini de petits corps rigides effarouchés, qui ne peuvent que les tourmenter considerablement dans leurs rudes et fréquentes atteintes, sont obligées d'exercer des contractions violentes et extraordinaires dont la digestion se passeroit plutôt que d'en recevoir du secours. Vous direz, sans doute, que l'estomac affaissé sous le poids de trop d'alimens a besoin d'être reveillé pour s'en dégager.

Digitized by Google

On répond à cela que comme cette inhabileté dans le jeu de ces contractions ne vient que de trop de résistance qui s'y oppose, il ne faut pour les rendre plus libres, plus aisées, que la diminuer. Est-ce par le secours des Liqueurs ardentes qu'on doit esperer d'y réüssir? Mais au contraire, elles ne serviroient qu'à dessecher ou durcir davantage cette masse d'alimens, soit en interceptant le cours de la Lymphe stomacale, soit en tarissant la source de la salive et des autres sucs lymphatiques qui vaquent à la dijestion; ce qui augmenteroit la résistance et rendroit les contractions plus laborieuses; un bon délayant insipide, propre à s'insinuer dans la masse des alimens divisez, à la ramolir, à la détremper, à la liquefier et à la rendre ainsi docile aux pressions de ce Viscere et des parties voisines, suffit pour l'ouvrage de la digestion; et comme de tous ceux que la Nature a toujours offerts à l'homme, il n'en est point de plus capable de s'acquiter benignement de cet emploi, que l'eau douce toute pure; nous la regardons comme très-salutaire dans cet usage; alors les alimens en pâte plus détrempée, plus mole, résistent moins et cedent aisément aux contractions de ce Viscere qui s'en dégage sans peine.

Les

Les Acides de l'Eau de vie (continuez-vous) fermentant avec les alimens, se changent en Sels salez, aident à la division des viandes, passent dans le sang, en accelerent le cours et les sécretions. Croyez-vous de bonne foi que la chose se passe de même, et pouvez-vous sur votre même air de confiance nous proposer publiquement une Méchanique si mal établie : de semblables raisonnemens ne méritent point de réponse aux preuves que l'on apporte pour les soutenir ; car outre qu'il se peut fort bien que ces Acides ne rencontrant que des Acides dans les alimens, vous aurez beau attendre pour lors de la fermentation et des changemens en Sels salez, que d'ailleurs le chyle qui résulte après la dijestion, étant acide et non point salé, votre changement est imaginaire, c'est qu'on ne sçauroit convenir avec vous que l'Eau de vie est un veritable Acide, et que prenant les routes du sang, s'il étoit vrai que cela fût, loin d'en accelerer le cours, elle ne dût plutôt le ralentir. Enfin quand même vous auriez droit d'accuser votre Sel salé d'augmenter le mouvement des Liqueurs et des sécretions, vous avez oublié, sans doute, qu'on apprend sur les bancs que le cours des Liqueurs augmenté, est une maladie dans leurs

Digitized by Google

leurs mouvemens que l'Eau de vie occasionne dans son usage, suivant même votre sentiment, qui voudroit la faire passer pour une Eau de santé.

Puisque vous avez pû vous dispenser de citer les Auteurs de vos fameuses Experiences, vous auriez pû aussi beaucoup mieux vous épargner cette délicatesse affectée qui vous rend si honteux pour ceux qui les ignorent, et qui n'en font aucun cas dans des faits étrangers à notre sujet. On doit regarder l'Eau de vie dans son usage interieur, quelque moderé qu'il soit, comme un remede qui altere le corps, *Pharmaca sunt venena*, et non comme un aliment. Ainsi on peut, sans craindre de perdre un secours pour la santé, s'en priver totalement; et je conseille à ceux qui se portent bien sans son usage, de ne point envier de se mieux porter en la pratiquant; Ovide n'est point une regle pour nous dans la Medecine, nous consultons moins ses Ecrits dans l'Art de guérir, que dans l'Art de plaire; et il faut, à la verité, ou que vous ne connoissiez nullement vos Auteurs, dont vous auriez pû préferer l'autorité, ou que vous croyez que les Poëtes ont droit sur des hypotheses comme la vôtre.

On reconnoît assez maintenant, sans ne en avertir vous-même, que tout ce que

Digitized by Google

que vous nous dites sur l'Eau de vie, n'est pas si démonstratif que vous le donnez ; mais plutôt, puisque vous avoüez ingénument qu'il vous reste encore bien des doutes sur ce sujet, n'a-t'on pas raison de penser que dans cette incertitude des choses où vous vous trouvez, les gens raisonnables ne s'en rapportent plus à vos belles paroles, ainsi ayant déja perdu par un aveu si sincere de votre part, une bonne partie de leur confiance, nos éclaircissemens sur vos doutes, vous ayant entierement desabusé de la votre propre ; sera-t'il surprenant qu'il n'en reste à present du tout point à personne ?

Au reste, Monsieur, on auroit grand tort de ne pas vous juger digne d'excuse, vos doutes ne nous ont amusés que très-peu de tems, et nous n'avons dérobé à nos Malades que quelques momens pour les éclaircir : quelque grand que soit cet air de confiance que vous voulez vous donner en les proposant, ils ne nous ont pas paru plus recommandables ; tout au plus de semblables productions d'esprit, suivies d'un si grand bruit, ont sçu nous rappeller la Fable dont parle Horace.

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu ?
Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

A Pezenas, ce 24. Decembre 1730.

RE-

Digitized by Google

*RE'PONSE à l'Epitre en If ; de M. l'Abbé L*** inserée dans le Mercure du mois d'Août 1730.*

PArbleu ! vous faites l'apprentif,
Et vous montrez le plus chetif,
Malgré l'amusant narratif,
Et le parfait compositif,
De votre versificatif !
Quoi ! sans aucun émulatif,
Et quittant tout ostentatif,
Vous êtes annonciatif,
Que votre renonciatif,
Est causé par le défectif,
Du litteraire plumitif,
Qui n'ayant plus de munitif,
De ces mots qui riment en If,
Vous rend assez peu restrictif ?
Et vous vous tenez inactif,
Dans ce honteux limitatif ?
Mais dans votre imaginatif,
Ou si l'on veut intellectif,
Vous n'avez donc pas d'argent vif ?
Le Dieu Phœbus inspiratif,
Est donc sourd à tout rogatif ?
Et d'Hélicon le libatif,

N'est

N'est pas pour vous excitatif?
Sans quoi votre cerveau fictif,
Cedant à son operatif,
Auroit été plus inventif;
Et de bien des mots créatif,
Dans ce même terminatif,
Dont par aisé cumulatif,
Vous auriez fait un productif,
A notre gré prolongatif,
Et de tout Lecteur adoptif.
Des Noms et Pronoms l'ablatif,
Auſſi bien que le genitif,
Et des Verbes le gerondif,
Sans oublier le ſubjonctif,
Et même tout nom poſſeſſif,
Auroient par incorporatif,
Beaucoup augmenté l'électif,
De votre borné collectif.
En nous décrivant l'ornatif,
Et l'arrangé décoratif,
De ce repas saturatif,
Qui se trouvant appetitif,
Vous rendit par trop repletif,
Ce gros Prieur figuratif,
De son corps peu maceratif,
Ains pour le repas propenſif,
L'auroit rendu prorogatif,
En faisant faire innovatif,
D'assiette, avec exhibitif,

D'un

Digitized by Google

D'un plat garni d'un rôt de bif,
Délicieux et tentatif,
Malgré le surérogatif,
Dont son couteau très-incisif,
Ayant fait un prompt dissectif,
Vous auriez eu le traditif,
Avec pressant invitatif,
Poussé jusques à l'injonctif,
D'un morceau très-manducatif,
Et d'appétit imitatif,
Le vin non falsificatif,
Dans un seau de glace immersif,
Et dans votre verre effusif,
Frais et non réverberatif,
Eut été plus incitatif,
De boire par iteratif,
Et vous eût rendu locutif,
Par forme de gratulatif.
Sur sa fraîcheur exclamatif.
Puis du dessert expectatif,
Il falloit être informatif,
De quel Vignoble émanatif,
Ce vin étoit transpositif;
A combien par supputatif,
Se montoit le rétributif,
Du Prieural habitatif,
S'il avoit un attributif,
De quelque revenu censif;
Que coutoit le réparatif,

Et

Et de combien par exactif,
Aux Décimes contributif,
Il en souffroit le vexatif,
Sous quel bon Saint invocatif,
De son Clocher dominatif,
Il se trouvoit occupatif,
Et depuis quel tems obtentif,
Si dans l'Eglise un positif, *
Au maître Autel oppositif,
Avoit un Jeu bien diversif,
Et de tous sons imitatif;
Si lors de son visitatif,
Son jeune cheval impassif,
Faisoit frequent évolutif,
S'il avoit pas bien progressif.
Et de ce discours mutatif,
Vous l'auriez comme indignatif,
Vû faire le renovatif,
De fait au long explicatif,
(Avec plus d'un imprécatif,
En terme non mitigatif,)
De certain procès dévictif,
Qu'un Chicaneur supplicatif,
En Cour de Rome impétratif,
D'un Bref dont l'intitulatif,
Est celui de dévolutif,
Lui fit jadis comme intrusif,

* *Petite Orgue posée au bas de la grande.*

Par

Digitized by Google

Par exploit interpellatif,
En haîne du révocatif,
D'un sien accord permutatif,
Et contre les Loix extorsif;
Sur quoi par trop inattentif,
Le Chicaneur machinatif,
Surprit Jugement forclusif;
Mais que par un évocatif,
Suivi d'un examinatif,
Et d'un très-exact révisif,
De son droit verificatif,
Il avoit le procuratif,
D'un bon Arrêt manutentif,
Et de frais adjudicatif,
Dont il étoit exultatif,
Et son Plaideur tribulatif;
Que pourtant fort inclinatif,
A prévenir tout discussif,
Et d'âge non retrogressif,
Il formoit le méditatif,
De faire son résignatif,
Avec un sur moderatif,
Irritament stipulatif,
Et dans l'Acte même insertif,
D'une pension rétentif,
Revêtu d'homologatif,
Non sujet à rétractatif.
Là, cessant le contemplatif,
Et de son discours irruptif,

Votre

Digitized by Google

Votre perçant lamentatif,
L'auroit rendu stupefactif,
Et vraiment mortificatif,
De ses fâcheux révolutif,
Vous voyant plaindre d'excessif,
Et trop incommode oppressif,
D'un violent suffocatif,
D'estomac extenuatif;
Qu'en Medecin transformatif,
Et toujours irrésolutif,
Dans son avis vacillatif,
Il eût traité d'opilatif,
Et même de vaporatif,
Venant de ventre inflammatif.
Votre pouls moins élevatif,
Votre cœur peu palpitatif,
Eût fait son préoccupatif;
Sans songer au fomentatif,
Il eût proposé l'inflictif,
D'un sanglant scarificatif;
Et malgré votre déjectif,
Selon vous, évacuatif,
Vous auriez par intercessif,
Crainte d'aucun imputatif,
Avalé l'amer infusif,
D'un gros de Séné transfusif,
Violent et répercussif,
Avec Sel évaporatif,

Mineral

Digitized by Google

Mineral et vegetatif,
Qu'il eût dit spécificatif,
Pour operer le digestif,
Par son effet dissolutif,
Et parfaitement abstersif.
Après ce premier purgatif,
Votre sang peu circulatif,
Et devenu fermentatif,
Auroit souffert l'introductif
Du remede carminatif,
Et même du palliatif;
Quoique du mal peu suppressif,
Et presque toujours abusif,
Pour n'être assez liberatif.
Enfin rendant le relatif,
(A l'aide d'un suppositif,
Un peu forcé, mais extensif.)
Pour le Lecteur désolatif,
Vous vous seriez, par disjonctif,
De la terre en mer translatif,
Embarqué près du Château-d'If, *
Dans un Vaisseau navigatif,
Dont un gros tems tempestatif,
Ayant fait un rude implusif,
Sur un Rocher laceratif,
Vous auriez, peur du sumersif,
Sauté promptement dans l'esquif,
Au gré des eaux dérivatif,

* *Isle près de Marseille.*

Et

Et de tout secous privatif,
Ne portant jamais Papefif, *
Et n'ayant besoin d'accoursif: *
Ou seul, et très-anxiatif,
De mort prochaine appréhensif,
Au bon saint Nicolas votif,
Et de tous Saints imploratif,
Mécreant, après maint estrif,
Fer à la main décolatif,
Et très-souvent mutilatif,
Ayant l'air exterminatif,
Et le geste verberatif,
Vous auroient pris comme furtif
Et comme espion putatif
De son fait dissimulatif,
Mis avec cordon coactif
Vos mains enserré conjonctif,
Presque jusqu'au dislocatif;
Et par l'effet consecutif,
Aussi l'on veut subsecutif,
D'un secret déliberatif,
De votre sort définitif,
Vous auroient sans exhortatif,
Et differant votre occisif,
Traîné dans leur Ville *Elcatif.* *
Là vous auriez vû le Cherif,

* *Partie superieure de la grand Voile.*
* *Passage de la Proüe à la Poupe.*
* *Elcatif, Ville d'Arabie.*

Qu'on

Digitized by Google

Qu'on dit se nommer Ilgerif,
Plus fier qu'en France aucun Baillif,
L'œil fixe et jamais conversif,
Avec un air rebarbatif
Et le verbe haut et jussif,
Sans le moindre salutatif,
Vous faire l'abord primitif,
(Ainsi qu'on traite un fugitif,)
Don cruel et numératif,
Sans aucun modificatif,
De cent coups d'un bâton massif
Qui des pieds est le destructif,
Ensuite un interrogatif
Très-sec & très-instigatif,
Par quel veritable motif
Chez lui vous étiez adventif,
De quel Pays étiez natif,
De quel Peuple fréquentatif,
De quel pere generatif,
Et de quel nom appellatif,
Avec certain observatif,
Que fussiez surtout attentif
Dans tout votre déclaratif,
A n'être du vrai corruptif,
Mais bien très-fidele instructif:
Qu'autrement très reprehensif,
Il feroit faire un erectif,
De votre col très-suspensif,
Après quoi du corps divisif

Chaque

Digitized by Google

Chaque membre séparatif
Occuperoit son locatif
Au bout d'un piquet plantatif,
Si mieux vous n'aimiez l'éversif
D'un plomb fondu plus que frictif,
Ou qu'un grand brasier très-arsif,
De tout votre corps abstractif,
Fût de vos os calcinatif.
A ce barbare conclusif,
De l'un et l'autre alternatif,
Votre sang coagulatif
Vous eut causé le convulsif;
Et n'étant rien moins qu'obstructif,
Un subit et promt soustractif,
Pour chaque nez très-offensif,
Tout autant qu'un suppuratif,
Auroit par multiplicatif,
Gâté le purificatif
De votre linge deffensif.
Puis sur la fin constitutif,
Après un simple affirmatif,
De verité confirmatif,
Vous auriez fait un responsif
Pour votre salut solutif,
Et votre représentatif
N'ayant rien que de probatif,
Et pas aucun fait négatif,
Nous aurions vû notre Cherif,
Devenu plus adulatif,

Digitized by Google

Vous faire communicatif,
Ou plutôt gratificatif,
Par forme de restauratif,
D'un Sorbet bon et potatif,
Et nullement alteratif.
Dieu vous donne bon reversif,
Et vous garde du suggestif,
De tout heritier présomptif,
Qui, sous un faux démonstratif
N'aimant que votre successif,
Et craignant le subrogatif,
De tout Acte substitutif,
Voudroit avoir l'instituтif,
Sans aucun mot dérogatif,
D'un testament nuncupatif
Pour l'universel lucratif
De maint contract pignoratif.
Or sus, pour peu que processif
Soyez, ou bien vindicatif,
Vous me rendrez le respectif,
Lequel (sauf le restitutif)
J'attends en froid speculatif.

Auteur de ces Rimes en If,
Soyez un peu mémoratif,
Que par avis iteratif,
On affranchit tout productif,
Au Mercure destinatif,

Sans

Sans quoi le plus bel inventif,
Sera mis au rebutatif.
Soyez aussi plus attentif,
A ne broncher sur l'élisif;
Cela rend le Vers bien chetif,
Mais nous avons fait corrrectif.

****

REFLEXIONS sur la conjecture proposée, touchant la correction d'un endroit des traductions d'Horace.

EN raisonnant ces jours passez avec un Gramairien, sur la remarque imprimée dans le Mercure de Juin, page 1350. la premiere pensée qui m'est venuë a été, qu'il n'est nullement deffendu de s'opposer au torrent des Traducteurs ou Interpretes des Auteurs Classiques. Je suis ensuite allé plus loin, et j'ai cru qu'il étoit necessaire de faire sentir aux Imprimeurs le tort qu'ils ont de faire copier souvent les fautes des manuscrits. Il n'est pas étonnant, disois-je, que ceux qui lisent *Cornicula* dans Horace, traduisent ce terme par celui de Corneille. Peut-être n'ont-ils pas bien examiné s'il faut veritablement lire *Cornicula* dans ce Poëte, et si ce mot a toujours été écrit ainsi. Dès-lors je suis tombé d'accord avec

Digitized by Google

l'Auteur de la conjecture proposée, que le mot *Cornix* écarte tout-à-fait l'idée de Geai ; mais sans user du détour dont il se sert pour faire valoir son sentiment, voicy la pensée que je hazardois. Je ne prétendois point qu'il en dût être autrement de *Cornicula* par rapport à *Cornix*, que de *graculus* par rapport à *gracus*, et de *hœdulus* par rapport à *hœdus*. Je présumois seulement que le substantif *corvus* avoit pû avoir dans l'antiquité ses diminutifs, de même que ces trois autres *cornix*, *gracus* et *hœdus*, et qu'ainsi on a pû dire *corviculus* et *corvicula*. Il seroit ennuyeux de produire une infinité d'exemples où l'on voit que la lettre *n* a été prise pour la lettre *u*. Ces méprises sont venuës de la ressemblance que l'une avoit avec l'autre avant que dans l'écriture latine on eut inventé une *v* consone pour le besoin, et chez les grecs même la ressemblance de ces deux caracteres est si grande, que je lisois encore dernierement dans le Journal des Sçavans du mois de Juillet, que c'est sur le principe de cette conformité que M. l'Abbé Sévin s'appuye pour avoir la veritable lecture d'un passage d'Hésiode ; ensorte qu'au lieu de *Dion genos*, il faut lire, selon lui, *Diou genos*.

Dans le texte de notre Poëte, il ne s'agit

git point de race divine, mais de race corvine. Le Geai étant donc compris *sub genere corvino*, selon l'Auteur de la Remarque, qui me paroissoit suffisamment autorisée, en ce que les bons Dictionaires rendent le κολοιὸς d'Esope, par le terme *Graculus*. J'en concluois que si *Graculus* signifie un Geai, κολοιὸς est surement cet oiseau, et non pas la Corneille. Mais comme il n'est pas certain que *graculus* soit le Geai. C'est ce qui doit arrêter toutes les consequences qu'on pourroit tirer en supposant la chose. D'ailleurs, la conjecture par laquelle on prétendoit qu'Horace a mis originairement *corvicula*, ne peut se soutenir, parce que le Poëte, pour faire son vers, a dû mettre un mot dont la seconde syllabe fût longue. Or la seconde de *corvicula* (si ce mot existoit) seroit breve, suivant les regles des dérivez.

Comment donc ajuster tout cela? Ce ne sera point en suivant l'auteur de la conjecture dans tous les raisonnemens qu'il fait, mais seulement dans quelques-uns. Il a raison d'improuver ceux qui croyent qu'Horace et Phédre ont voulu désigner un oiseau different, et il ne faut pas s'imaginer que le *graculus* de celui-ci, soit different du *cornicula* du premier.

Digitized by Google

L'Auteur doit, selon moi, revenir au sentiment de Furetiere, qui dit que *graculus* n'est point le Geai. A la verité son Dictionaire ne renferme point de Dissertation pour le prouver; mais je suis persuadé qu'il n'a pas pris la négative sur cet article sans avoir de bonnes raisons. Laissons donc les Traducteurs d'Horace dans l'usage de prendre l'oiseau de la fable pour une corneille; et tâchons seulement d'empêcher ceux qui dans la suite traduiront Phédre, de rendre le mot *graculus* par celui de Geai. Déja il faut avoüer que le terme latin n'a pas grande affinité avec le françois, et c'est un assez grand fondement pour douter.

J'avouë encore une fois que le κολοιὸς des Grecs, et le *graculus* des Latins sont le même oiseau. Il faut attribuer à *graculus* tout ce que les Grecs ont dit du caquet importun et désagréable du κολοιὸς figure des grands parleurs, qui cherchent leurs semblables, et qui se plaisent à s'attroupper pour faire grand bruit. Si le Geai aime à jazer, le *Graculus* se plait à *grailler*. Ces deux sortes d'oiseaux sont *loquaces*, pour ainsi dire, et cependant ils sont differens. Je n'ai point dans ma solitude tous les Livres des Auteurs Payens des premiers temps, qui ont parlé de ces

sor-

Digitized by Google

sortes d'animaux ; mais parmi quelques collections que j'ai faites des Ecrivains des moyens temps, je trouve un Historien du huitiéme siécle, Auteur de la Vie de S. Frichoux ou Fructueux, Archevêque de Brague, en Portugal, mort en 665, lequel s'exprime ainsi : *Nigras parvasque aves quas usitato nomine vulgus graculas vocitat, mansuetas in Monasterio habuisse perhibetur.* Il est important de remarquer icy que selon ce texte, *graculus* ou *gracula* est un oiseau de couleur noire. Or le Geai n'est pas un oiseau noir ; il est varié dans sa couleur.

Outre cela le but de l'Auteur de la fable n'eût pas été assez sensible, ni le sujet assez exactement traité, s'il eut pris pour le fond de sa moralité un oiseau qui eut eu un plumage de diverses couleurs, et qui n'eut point été laid à voir. Il vouloit representer un oiseau different du Paon, generalement en toutes choses, un oiseau peu agréable à la vuë, un oiseau d'un plumage uniforme et de couleur lugubre et triste, lequel dégouté de sa propre laideur, qui le faisoit mépriser, avoit entrepris de se métamorphoser en un autre oiseau infiniment mieux habillé.

Sur le fondement de la disproportion des deux oiseaux, la morale étoit ensuite

Digitized by Google

bien plus sensible, et tomboit bien plus visiblement sur ceux qui honteux de leur pauvreté ou de la sterilité de leurs talens, se parent et s'ornent des biens et des productions d'autrui. Je conclus donc tout au contraire de la remarque inserée dans le Mercure, que ce sont les Traducteurs de Phédre qui ont tort, et non pas ceux d'Horace; et qu'il ne faudroit point intituler cette fable *du Geai glorieux*, mais *de la Corneille glorieuse*. Il me paroît que l'Auteur a eu intention de parler d'un oiseau semblable à nos Corneilles. Il ne seroit peut-être pas même hors de vrai-semblance que cet oiseau, nommé par l'un de nos Auteurs Latins, *graculus*, et par l'autre *cornicula*, fut la Pie. On trouve dans cet oiseau la loquacité reconnuë par les Anciens dans le *graculus*, et elle est d'une espece noire. Outre cela c'est un oiseau qu'on apprivoise facilement; cela convient avec le texte de l'Auteur de la Vie de S. Fructueux, qui écrivoit il y a mille ans.

La Corneille dont il est fait mention dans la Vie de S. Sour, Hermite en Périgord, au sixiéme siécle, étoit un oiseau domestique; mais le nom de *Cornicula*, employé par l'Ecrivain de cette Vie, fait croire qu'elle étoit de la couleur de nos Cor-

Digitized by Google

Corneilles, et par consequent si on veut allier en quelque maniere la domesticité de cet oiseau avec sa couleur, on peut dire que c'est la Pie. Il est vrai que la Pie et le Geai se ressemblent aussi du côté de la domesticité; peut-être est-ce pour cela que les vocabulaires du moyen temps, tels que celui de Papias de Lombardie, identifient *Gaïus*, *Gaïa*, avec *Picus* et *Pica*. Mais il y a trop de difference du côté de la couleur, pour pouvoir dire que l'un soit l'autre. Et comme dans la fable, c'est de la variété du plumage qu'il est question, autant que principe de la beauté, je reviens toujours à dire que l'animal le plus triste en couleur et le plus laid en plumage, est celui que nos Poëtes ont eu en vuë, et non celui dont le plumage est aussi varié que l'est celui du Geai. Et puisqu'il n'est pas rare de trouver des Geais blancs, très-agréables à la vuë; c'est une justice qu'on doit rendre à cette espece d'oiseau que de ne la pas mettre dans la catégorie des oiseaux naturellement laids, qui ont besoin d'emprunter du Paon, de quoi se farder et s'embellir.

Ce 2. Aouſt 1730.

Digitized by Google

EXPLICATION de l'Enigme du 1 vol. du Mercure du mois de Decembre, & des deux premiers Logogryphes.

UN doux maintien, une agréable humeur,
Soûris flateur, simple parure,
Un beau Chef-d'œuvre de nature,
Beaucoup d'esprit, d'enjoüment, de douceur.

Un teint vermeil, un brillant coloris,
Des Dents plus blanches que l'ivoire,
Gorge d'albâtre, et point de gloire,
C'est le portrait de l'aimable Phylis.

En vain m'appelle-t-on Hibou,
Je crois que c'est un avantage,
De porter le nom de Sauvage,
Plutot que celui de *Cousou.*

Le *Cul* assis près de mon feu,
Je laisse passer la gelée,
Je dors la grasse matinée;
Je dîne bien, et soupe peu.

F. M. NICH.

On

On a dû expliquer le dernier Logogrife du premier vol. du mois dernier, par *Aigle*.

L'Enigme du deuxiéme volume s'explique par *Dez*; et les Logogrifes par *Maire* et *Collecteur*.

ENIGME.

JE vas vîte, et je vas toujours,
Je ne trouve rien qui m'arrête:
Le vent, la playe, la tempête,
S'opposeroient en vain à mon rapide cours.
Je donne et ravis les richesses,
Je renverse les Forteresses.
Et mets l'intelligence entre les ennemis,
Que l'on désesperoit de voir jamais unis.
Contre ses creanciers, tel mon secours implore,
Qui se verroit persécuté,
Si par bonheur pour lui je n'avois acquité,
Ce qu'au fond il leur doit encore.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

JE fais la nourriture,
Des plus vils animaux.
Un pied de moins, je change de nature;
Sur la table des Grands, je vais après le rost;
Me ranger par figure;
Partagez ma structure,
Sur moi jadis, plus d'un Héros
Dans Rome, à ce qu'en dit l'Histoire;
Après mille dangers, après mille travaux,
Promena son renom, ses exploits et sa gloire.
A qui compte chez soy maint et maint Ducaton,
Je sçais faire rouler Carosse et Phaëton,
Deux pieds de plus en font l'affaire;
Otez-en deux, hélas! Riches, Grands de la terre,
Un jour sera que dans votre saison
Moissonnez par la Parque
Vous quitterez le Phaëton,
Pour prendre place dans ma Barque.

D. D.

DEU-

Digitized by Google

DEUXIE'ME LOGOGRYPHE.

JE suis un breuvage connu,
Mais, qui n'est point par tout également couru ;
Une Lettre de moins, je change de substance,
Et suis divers en forme, aussi bien qu'en couleur,
Mais, si d'un Element j'éprouve la rigueur
C'en est fait de ma consistance :
Si dans cet état actuel,
Vous abbatez mon chef, je suis péché mortel ;
Qu'autre tête me soit donnée,
Mon propre est d'expliquer, quand on veut la pensée.
Arrangez-moi d'un autre sens,
Je suis la marque des vieux ans.
Choisissez sur mon tout deux membres à rabattre,
Je serai piéce de Théatre.

A la Fere, le 16 Aouſt 1730.

D. . .

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

OUVRAGES manuscrits d'Eusebe Renaudot, de l'Académie Françoise. Extrait d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure, le 1 Decembre 1730.

En continuant de donner des Extraits *des Mémoires pour servir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, &c.* recueillis par le R. P. Niceron, à mesure que chaque volume paroît, j'ai gouté les choix que vous avez faits, et je n'ai point désaprouvé les libertez que vous avez prises en quelques occasions en faveur de la verité, et pour l'instruction du Public, persuadé que l'Editeur même des Mémoires ne peut que vous en sçavoir bon gré.

On est cependant surpris que dans votre dernier Extrait qui regarde Eusebe Renaudot, vous n'ayiez point relevé les termes trop durs, dont cet Editeur s'est servi en parlant de la critique du R. P. de Premare, de la Compagnie de Jesus, sur l'ouvrage de l'Abbé Renaudot, qui concerne la Chine. Ces termes ont paru d'au-

Digitized by Google

d'autant plus impropres et outrez à plusieurs personnes désinteressées, que le P. de Prémare lui-même, en ne pensant pas, comme nôtre Sçavant, sur le sujet en question, le traite cependant avec toute la politesse possible, et ne sort jamais des bienseances. Il est à croire que si le livre du P. de Prémare avoit paru du vivant de l'Abbé Renaudot, celui-cy auroit pu répondre et donner des éclaircissemens qui auroient peut-être satisfait et le Public et son illustre Adversaire.

Le P. Niceron a eu raison en parlant des Ouvrages manuscrits du Sçavant Abbé, de dire que leur nombre surpasse de beaucoup celui des Ouvrages imprimez; les Benedictins de S. Germain des Prez ne les possedent pas encore, mais cela n'empêche pas qu'on ne sçache bien en quoi consistent ces Manuscrits. Apparemment l'Editeur des Mémoires n'a pas pû pénétrer jusques-là. Il est juste que le public profite de la facilité que j'ai euë, non seulement d'en voir plusieurs fois le Catalogue, mais encore d'en prendre une copie du vivant et de l'agrément de l'Auteur. Je vous envoye cette copie, et vous pouvez compter qu'elle est exacte.

Euse-

Digitized by Google

EUSEBII *Renaudot*, *Opera Manuscripta, et nondum edita.*

I. De Nestorianis et Nestorianæ Sectæ propagatione, 2. vol. cum Apographis.

II. De Jacobitarum circà duarum in Christo naturarum unionem sententiâ, Apographum duntaxat.

III. Excerpta variorum Theologorum Jacobitarum, quibus suam ipsi doctrinam explicant de naturarum duarum in unam coalitione, Apographum.

IV. De hymno Trysagio.

V. De Ecclesiâ Copticâ.

VI. Excerptum ex Codice Vaticano Quæstionum secundùm doctrinam Ecclesiæ Copticæ, cum Apographo.

VII. De Linguâ Copticâ tractatus diversus ab eo quem Author, Tom. II. Lyturgiarum Orientalium edidit.

VIII. De Ecclesiâ Æthyopicâ cum Apographo.

IX. *Item.* de eâdem Ecclesiâ Æthiopicâ.

X. De Maronitis.

XI.

Digitized by Google

XI. De Nestorianis cum Apographo, sed imperfecto.

XII. De Melchitis.

XIII. De Theologiâ Orientali.

XIV. De Fide, Moribus et Institutis Christianorum Orientalium.

XV. De Eucharistiâ, ubi.

1. Orientalium Theologorum doctrina de transmutatione elementorum in Corpus et Sanguinem Christi.

2. Observationes ad relata huc usque testimonia, tàm ex publicis officiis, quàm ex Theologis Orientalibus circa doctrinam præsentiæ realis.

3. Observationes singulares de modo transmutationis elementorum in Corpus et Sanguinem Christi.

4. Observationes singulares de modo transmutationis Corporis et Sanguinis Christi, comparatione ducta ab Incarnationis Mysterio.

XVI. De Liturgiis Orientalibus.

XVII. De Pœnitentiâ.

XVIII. De Sacris Ordinationibus Apographum duntaxat: ubi
De Subdiaconis.
De Diaconis.
De Presbyteris, sed imperfectum.

XIX. Observationes circà quædam capita

Digitized by Google

capita expositæ Orientalium de Sactamentis doctrinæ.

XX. De Sacramento Baptismi secundùm Melchitas, Jacobitas et Nestorianos.

XXI. Officium Baptismi secundùm Ritum Ecclesiæ Alexandrinæ Copticæ, cum notis.

XXII. Officium Baptismi Sancti ex codice Colbertino Syriaco 6068. cum notis.

XXIII. Canon prescriptus à Patre nostro Sancto Abbate Petro Episcopo Bahusæ, pro consecratione novi Baptismi.

XXIV. De Circumcisione quæ ab Ægyptiis, Jacobitis et Æthiopibus observatur.

XXV. De Sacramento Confirmationis.

XXVI. De Sacramento Pœnitentiæ ejusque administrandi apud Orientales disciplinâ.

XXVII. Ex tractatu Barsabi Dyonisii, Episcopi Amidensis, de suscipiendis Pœnitentibus observationes

XXVIII. Ordo Reconciliationis Pœnitentium compositus à Mar-Jesuibb, catholico Nestoriano.

XXIX.

Digitized by Google

XXIX. Canones Pœnitentiales Syrorum Jacobitarum.

XXX. Ordo observandus circà eos qui faciunt Confessionem.

XXXI. Orationes Pœnitentiales variæ (cuncta hæc quatuor suis cum Apographis.)

XXXII. De oleo infirmorum, seu Extremâ-Unctione.

XXXIII. De Sacris Ordinationibus cum suo Apographo.

XXXIV. Officium ordinationis Episcoporum secundùm Ritum Ecclesiæ Jacobiticæ Alexandrinæ.

XXXV. Officia ordinationum sub ritu Jacobitarum Orientis, bina, quorum unum altero prolixius est.

XXXVI. Admonitio ad ordinandos.

XXXVII. Officium ordinationis Chorepiscoporum cum notis.

XXXVIII. In officia ordinationum ... Jacobiticæ, Notæ.

XXXIX. De Sacramento Matrimonii.

XL. Ordo ad sponsalia celebranda secundùm Ritum Ecclesiæ copticæ Alexandrinæ.

XLI. Officium Nuptialis benedictionis secundùm ritum Ecclesiæ Jacobiticæ.

XLII.

Digitized by Google

XLII. De collectione Canonum Melchitarum, seu eorum Christianorum qui Græci generis sunt et arabicè loquuntur.

XLIII. De Canonum Nicænorum Arabicorum authoritate Apographum duntaxat.

XLIV. De veteri Canonum codice Synæ Magni Ducis Etruriæ.

XLV. De collectionibus Canonum Orientalibus.

XLVI. De Canonum collectione Cyrilli filii Laclak, Patriarchæ Alexandrini.

XLVII. De Canonum collectione Gabrielis filii Tarik, Patriarchæ Alexandrini.

XLVIII. Collectio Canonum Æthyopica.

XLIX. De collectione Canonum quæ apud Jacobitas in usu est.

L. De Calendario Ecclesiæ Jacobiticæ Alexandrinæ.

LI. De Imaginum cultu Orientalium doctrina.

LII. De Linguam vulgarium in Sacris usu.

LIII. De Scripturæ Sacræ Versionibus quæ apud Orientales in usu sunt.

LIV. Iterùm de fide, moribus et insti-

Digitized by Google

institutisEcclesiarumOrientis; ubi, de fide apud Orientales Schismaticos et Hæreticos propagandâ.

LV. De ratione agendi cum Orientalibus, Hæreticis, Schismaticis, ut ad fidem Catholicam adducantur.

LVI. De Missionibus ad Orientis Ecclesias faciendis: Triplex opus cum suis Apographis.

Opuscula aliquot adversus recentiores quosdam Scriptores heterodoxos et alios.

1. Réplique à l'Apologiste de M. Ludolf.
2. Adversùs Miscellanea Thomæ Smith, Angli.
3. Adversùs Sebastum Trapezuntium.
4. Dissertatio Apologetica adversùs Simeonem Josephum Assemanum Maronitam Bibliothecæ Orientalis Scriptorem.
5. Tourneforlii Relationes castigatæ, in his quæ Christianorum Orientis ritus spectant.

OPUSCULA ALIA.

6. De Barbaricis Aristotelicorum librorum interpretationibus.
7. Mémoire pour l'Academie des Inscriptions.

8.

Digitized by Google

8. Du titre de *Princeps Juventutis.*

9. Mémoire envoyé à Rome au P. Laderchi.

10. De l'antiquité des Versions Orientales de l'Ecriture Sainte.

OPUSCULA NON ABSOLUTA.

11. Dosithei Patriarchæ Jerosolimitani adversùs Cariophilum opusculi translatio imperfecta pauca desunt.

12. Du Mahometisme et de ses progrès.

13. Des Ecrivains Mahometans, tant Arabes que Bretons et Turcs.

J'aurois pû ajouter ici l'Epitaphe qui doit être mise sur le Tombeau de notre Sçavant, mais ce seroit, ce me semble, trop entreprendre. Deux personnes très-distinguées, l'une par son éminente Dignité, l'autre par une érudition reconnuë de toute l'Europe, en ont composé chacun une. On choisira apparemment celle qui conviendra le mieux. A l'égard des Ouvrages Manuscrits qui font le sujet de cette Lettre, l'Eglise et la République des Lettres, ont un égal interêt d'en avoir bientôt la publication.

Je la souhaite plus que personne et je suis toujours, &c.

LA BIBLIOTHEQUE des Poëtes Latins et François, Ouvrage aussi utile pour former

Digitized by Google

le cœur, qu'agréable pour orner l'esprit.

Accipite hæc animis, lætasque advertite mentes :
Nemo ex hoc numero mihi non donatus abibit.
Virg. Æn. 5.

A Paris, chez Rollin, fils, Quay des Augustins, vol. in 12. 1731.

Le Public doit cette compilation à M. Noblot, Auteur d'une Géographie universelle, imprimée en 1723. chez Osmont. Il paroît par le choix des passages des Poëtes Latins et François sur des sujets détachez et rangez par ordre alphabetique, que l'Auteur a eu en vûë d'être également utile aux hommes de Lettres, et à ceux qui aspirent à cette qualité, en fournissant aux uns un délassement agréable au sortir de leur Cabinet, et aux autres des matériaux pour se former le goût et sçavoir distinguer dans les Ouvrages qu'ils lisent, les endroits les plus remarquables.

M. Noblot a eu soin, comme le remarque la Préface, et comme on peut s'en convaincre par la lecture de son Recueil, de ne donner que les plus belles Maximes dont les Poëtes sont remplis, et de mettre à celles qui sont équivoques, des correctifs suffisans dans le précis qu'il donne en François de chaque pensée des Poëtes. Il n'a encore donné qu'un premier

Digitized by Google

mier Tome qui finit par la lettre E. en rapportant les Refléxions et les Passages des Poëtes sur les envieux ; et il avertit le Public à la fin de son Livre, que si ce premier Tome mérite son Approbation, il donnera incessamment la suite qui est toute prête d'être imprimée.

Sans prévenir le jugement respectable du Public, nous croyons pouvoir dire avec M. le Moine, Docteur de Sorbonne qui a donné son Approbation à l'Ouvrage, que cet Auteur y choisit avec discernement les matieres qu'il traite, qu'il y définit chaque chose avec justesse et précision, et qu'il ramasse ce que les meilleurs Poëtes anciens et modernes, Latins et François, ont dit de Moral sur les objets que son Ouvrage nous présente ; nous ne croyons pas y devoir ajoûter les Poëtes Grecs que l'Auteur n'a pas eu en vûë dans ce Recueil, quoique M. le Moine les ait joints aux Poëtes Latins et François dans son Approbation. M. Noblot aura, sans doute, plus d'attention dans la suite de son Ouvrage à faire imprimer avec exactitude les Passages des Poëtes Latins ; car l'Imprimeur a glissé dans ce premier Tome un nombre assez considerable de fautes.

Pour donner une idée du Livre qui vient de paroître, nous allons rapporter quelques sujets que traite l'Auteur, et sans

Digitized by Google

sans entrer dans un détail qui nous meneroit trop loin, nous nous bornerons à quelques traits particuliers. M. Nobloc dit sur l'adversité, qu'elle est un état fâcheux où l'on se trouve réduit par la perte de la santé, de l'honneur, ou des biens. Elle est, pour ainsi dire, la Pierre de touche de l'amitié. Ovide se plaint ainsi d'un de ses amis qui l'abandonne dans son malheur.

Dum mea puppiserat validâ fundata carinâ,
Qui mecum velles currere, primus eras.
Nunc, quia contraxit vultum fortuna, recedis.
Auxilio postquàm scis opus esse tuo.
Dissimulas etiam, nec me vis nosse videri,
Quisque sit, audito nomine, Naso rogas; &c.
Aut age dic aliquam quæ te mutaverit iram;
Nam nisi justa tua est, justa querela mea est.

De Pont. l. 4. El. 3.

Il fait voir ensuite à ce faux ami que la fortune aussi legere que les feüilles et que le vent même, peut le jetter dans de pareilles disgraces. Le même Poëte écrivant à un fidele ami, lui promet un éternel souvenir de ses services, et ajoute que c'est dans l'adversité qu'on reconnoît quels sont les vrais amis.

Digitized by Google

Horace, L. 2. Od. 3. exhorte à souffrir patiemment la mauvaise fortune, et à ne point abuser de la prosperité.

Æquam memento rebus in arduis,
Servare mentem, non secùs in bonis.
Ab insolenti temperatam,
Lætitiâ, moriture Deli.

L'adversité est encore la Pierre de touche qui distingue la vraye grandeur d'ame de celle qui n'est qu'apparente.

Quo magis in dubiis hominum spectare periclis,
Convenit, adversisque in rebus nôscere quid sit:
Nam vere voces tùm primùm pectore ab imo,
Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res,
Lucret. l. 3.

M. Rousseau a heureusement imité cette derniere pensée dans son Ode sur la Fortune.

Montrez-nous, Guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes,
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les Maîtres du Monde,
Votre gloire nous éblouit;
Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le Héros s'évanouit.

L'AM-

Digitized by Google

L'AMBITION.

L'Ambition est un desir ardent de s'élever au-dessus des autres, et pour y parvenir on viole souvent les loix les plus sacrées ; mais à peine est-on sorti d'une heureuse médiocrité, qu'on perd la tranquillité et le repos.

Quisquis medium defugit iter,
Stabili nunquàm tramite curret ;
dit Seneque.

L'Ambition ne finit qu'avec la vie ; telle est celle de tous les Conquerans, et telle fut celle de Pirrhus, Roi d'Epire. Le conseil que Cineas, son Confident, donnoit à ce Roi ambitieux, étoit plein de bon sens. Car qu'étoit-il besoin que ce Prince courût les Terres et les Mers pour trouver un repos dont il pouvoit joüir sans sortir de l'Epire.

Le conseil étoit sage et facile à gouter :
Pyrrhus vivoit heureux, s'il eût pû l'écouter ;
Mais à l'ambition opposer la prudence,
C'est aux Prélats de Cour prêcher la résidence.
Despr. Ep. 1.

L'Ambition d'Alexandre n'eut aussi d'autre terme que sa vie.

Unus Pellæo juveni non sufficit orbis :

Digitized by Google

Æstuat infelix angusto limite mundi,
Ut Gyara clausus scopulis, parvâque seripho:
Cum tamen à figulis munitam intraverit urbem,
Sarcophago contentus erit. Mors sola fatetur,
Quantula sint hominum corpuscula.
Juvenal. Sat. 10.

Ce fougueux l'Angeli, qui de sang alteré,
Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré.
Despr. Sat. 10.

La vraye grandeur et l'héroïsme des Princes ne consiste pas à établir leur gloire sur la ruine des Empires.

Il est plus d'une gloire. Envain aux Conquerans,
L'erreur parmi lesRois donne les premiers rangs.
Entre les grands Héros ce sont les plus vulgaires;
Chaque siecle est fécond en heureux Témeraires:

. . . . . .

. . . . . .

Mais un Roi vraiment Roi, qui sage en ses projets,
Sçache en un calme heureux maintenir ses Sujets;
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'Histoire.

. . . . . .

Tel fut cet Empereur. . . . .

. . . . . .

Qui soupiroit le soir si sa main fortunée,
N'avoit par ses bienfaits signalé sa journée.
Despr. Ep. 1.

Digitized by Google

M. Rousseau touche très-bien cet endroit dans son Ode sur la Fortune.

Juges insensez que nous sommes !
Nous admirons de tels exploits :
Est-ce donc le malheur des hommes,
Qui fait la vertu des grands Rois ?
Leur gloire féconde en ruines,
Sans le meurtre et sans les rapines,
Ne sçauroit-elle subsister ?
Images des Dieux sur la terre,
Est-ce par des coups de Tonnerre,
Que leur grandeur doit éclater ?

Portrait d'un vrai Héros.

Quel est donc le Héros solide,
Dont la gloire ne soit qu'à lui ?
C'est un Roi que l'équité guide,
Et dont les vertus sont l'appui.
Qui prenant Titus pour modele,
Du bonheur d'un Peuple fidele
Fait le plus cher de ses souhaits ;
Qui fuit la basse flatterie,
Et qui, Pere de la Patrie,
Compte ses jours par ses bienfaits.

Pour montrer combien les fruits de l'ambition produisent d'amertume, M. Noblot rapporte fort à propos la Fable du Roi et du Berger, composée par M. de

Digitized by Google

la Fontaine, et un endroit de du Bartas, où ce Poëte ancien reproche avec beaucoup de feu et de vehemence aux Rois guerriers et avides de sang leur cruel desir de s'élever sur les débris des autres.

Il faut encore voir ce que l'Auteur rapporte sur les caracteres du vrai ami; on y voit avec plaisir la Fable du même la Fontaine sur les deux amis, et les paroles de Socrate à ceux qui trouvoient sa maison trop petite.

Plût au Ciel que de vrais amis
Telle qu'elle est, dit-il, elle pût être pleine!
Le bon Socrate avoit raison
De trouver pour ceux là trop grande sa maison;
Chacun se dit ami; mais fol qui s'y repose.
Rien n'est plus commun que le nom;
Rien n'est plus rare que la chose.
Vulgare amici nomen; sed rara est fides. Phæd. L. 3. F. 9.

Nous souhaiterions que les bornes d'un Extrait nous permissent de suivre l'Auteur dans ce qu'il dit sur l'amitié, sur l'avare &c.

BIENFAIT.

On appelle bienfait un don, une grace, un bon office et tout ce que l'on fait pour obliger quelqu'un. M. Noblot apporte l'exemple

l'exemple d'Arcesilaüs qui montre un ami prévenant et bienfaisant. Nous renvoyons là-dessus le Lecteur au Livre même.

Nos bienfaits doivent se répandre plutôt sur les necessiteux que sur d'autres.

Benefacta malè locata, malefacta arbitror.

Dit Ennius, cité par Ciceron. Le bienfait bien placé n'oblige pas seulement ceux à qui il est accordé, mais encore tous les gens de bien.

Beneficium dignis ubi des, omnes obligas. Pub. Syr.

Le bien qu'on fait aux personnes vertueuses n'est jamais perdu.

Bonis quod bene fit haud perit. Plaut. Rud.

Faire du bien à un autre, c'est s'en faire à soi même.

Quid exprobras benè quod fecisti, tibi fecisti, non mihi. Plaut. Trinum.

En rappeler le souvenir, c'est le reprocher.

Nam istæc commemoratio
Quasi exprobratio est immemoris beneficii.

On perd le mérite du bienfait en le publiant.

Digitized by Google

Un bienfait perd sa grace à le trop publier;
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier.
Corn.

Crede mihi, quamvis ingentia, posthume dona,
Auctoris pereunt garrulitate sui. Mart. L. 5. Ep. 52.

Vanter un bienfait, c'est s'en payer.

Si Charles par son crédit
M'a fait un plaisir extrême,
J'en suis quitte; il l'a tant dit
Qu'il s'en est payé lui-même. *Gomés.*

Mais il faut payer les bienfaits au moins de reconnoissance.

Beneficia plura recipit qui scit reddere. Pub. Syr.

BONHEUR.

Le bonheur consiste dans la possession des biens que l'on desire; mais cette possession n'est parfaite que dans le Ciel. L'Auteur auroit pû le prouver par ces Vers de S. Prosper.

Fœlices verè faciunt semperque beatos,
De vero et summo gaudia capta bono.

Il ne consiste point dans la gloire ni dans les plaisirs. L'homme peut être heureux sans être puissant et sans être élevé; mais

Digitized by Google

mais on est assez aveugle pour chercher le bonheur où il n'est pas.

Eheu quàm miseros tramite devio,
Abducit ignorantia !
Non aurum in viridi quæritis arbore,
Nec vite gemmas carpitis &c.
Quid dignum stolidis mentibus imprecor?
Opes, honores ambiunt;
Et cùm falsa gravi mole paraverint,
Tùm vera agnoscant bona. Boët. L. 3. Metrum. 8.

M. Noblot auroit pû ajoûter ce beau passage d'Horace. *Od.* 8. *L.* 4.

Non possidentem multa vocaveris
Rectè beatum; rectiùs occupat
Nomen beati, qui Deorum
Muneribus sapienter uti,
Duramque callet pauperiem pati:
Pejusque letho flagitium timet &c.

Cependant les hommes au lieu de s'attacher au vrai bonheur, se reposent sur des biens fragiles. Ici M. Noblot rapporte le bel endroit de la Tragédie de Polieucte qui commence par ces Vers.

Source délicieuse, en misere féconde,
Que voulez-vous de moi, flateuse volupté?

Digitized by Google

Honteux attachement de la chair et du monde,
Que ne me quittez vous quand je vous ai quitté?
Toute votre felicité,
Sujette à l'instabilité,
En moins de rien tombe par terre;
Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité. &c.

Le bonheur qu'on goute dans le Ciel est le seul solide, le seul immuable.

Saintes douceurs du Ciel, adorables idées,
Vous remplissez un cœur qui vous peut recevoir;
De vos sacrés attraits les ames possedées
Ne conçoivent plus rien qui les puisse émouvoir.
Vous promettez beaucoup, et donnez davantage;
Vos biens ne sont point inconstans,
Et l'heureux trépas que j'attends
Ne sert que d'un heureux passage
Pour nous introduire au partage
Qui nous rend à jamais contens. *Ibid.*

Sur la CHARITE'. M. Noblot rapporte le beau Cantique que M. Racine a composé sur elle. Nous renvoyons au Recueil même.

L'Article sur DIEU est très bien touché. Dieu, dit-il, ne peut être défini, parcequ'il est incompréhensible.

Nous devons avant toutes choses honorer Dieu.

Im-

Digitized by Google

Imprimis venerare Deos. Virg. Georg. 1.

Et commencer par lui toutes nos actions.

Ab Jove principium. Idem.

C'est Dieu qui a fait le monde, qui le gouverne et qui l'entretient dans ce bel ordre où nous le voyons. L'Auteur cite ici un beau passage de Boëce, qu'il faut lire dans l'Ouvrage même. La composition du Monde prouve l'existence de Dieu, selon Manilius.

Quis credat tantas operum, sine numine, moles
Ex minimis, cœcoque creatum fœdere mundum.

Elle montre encore la gloire de Dieu. L'Ode de M. Rousseau sur le Pseaume *Cœli enarrant gloriam Dei*, vient ici très à propos.

Les Temples et les Autels qui plaisent le plus à Dieu, sont nos cœurs : ce sont eux qu'il veut pour presens.

Nulla autem effigies, nulli commissa metallo,
Forma Dei : mentes habitare et pectora gaudet.
Stat. Thebaid. l. 12.

Quid Cœlo dabimus, quantum est quid veneat omne,
Impendendus homo est, Deus esse ut possit in ipso. Manil. l. 4.

Digitized by Google

Dieu nous aime mieux que nous ne nous aimons nous-mêmes.

Carior est illis, (superis) homo quàm sibi.
Juv. Sat. 10.

La confiance qu'on met en Dieu ne peut être ébranlée. Il faut lire sur ce sujet l'Ode de M. Rousseau, sur le Pseaume *Qui habitat*, que l'Auteur rapporte.

Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans la suite des Passages qu'il réünit sur cet article, comme sur les autres. On trouve sur celui-cy des traits de Racine, de Racan, de Rousseau et d'autres Poëtes qui conviennent parfaitement au sujet; et qui font honneur également aux Poëtes qui les ont produits, et au judicieux Auteur qui les rassemble.

On y trouve plusieurs Passages Latins qui sont pris dans un sens adapté; mais dont l'application heureuse qu'en fait M. Noblot, ne fait point de tort ni à la Citation, ni au corps de l'Ouvrage.

CAS DE CONSCIENCE sur le Jubilé, et l'administration du Sacrement de Pénitence, sur le Jeûne du Carême, sur les Danses, sur l'yvrognerie, décidez par les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris; Brochure *in* 12. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Ph. N. Lottin.*

CON-

Digitized by Google

CONDUITE pour sanctifier le jour Anniversaire du Baptême, avec des Regles et des Maximes pour vivre chrétiennement dans chaque état, *in* 18. *Prix* 1. livre 5. sols. *Chez le même.*

CATECHISME des Dimanches et des Fêtes principales de l'année, où on fait connoître la sainteté de ces jours, avec la maniere de les sanctifier. On y a joint quelques Instructions sur les Pelerinages, les Confreries et les Paroisses. *in* 18. *Prix* 20. sols. *Idem.*

INSTRUCTIONS CHRE'TIENNES, sur le Carnaval. *in* 12. *Prix* 25. sols. *Idem.*

INSTRUCTIONS CHRE'TIENNES sur les Bains. *Brochure* in 8. *Idem.*

MAXIMES CHRE'TIENNES sur la Pénitence, sur la Communion, sur le Jeûne du Carême, sur les Spectacles, sur les devoirs des Ouvriers, &c. Brochure *in* 24. *Idem.*

Le R.P. de la Boissiere, Prêtre de l'Oratoire, après avoir prêché plus de quarante ans dans Paris avec un grand succés, se voyant par son grand âge hors d'état de continuer, s'est déterminé à donner

Digitized by Google

donner au Public ses Sermons. Les trois premiers Volumes parurent au commencement de l'an 1730. *chez Henry*, Libraire, ruë S. Jacques; le favorable accüeil que leur a fait le Public, a porté ce Pere à donner chez le même Libraire la suite, elle comprend les Misteres, les Panegyriques et l'Oraison Funebre de Madame Mollé, Abbesse; ils sont en vente depuis peu de jours, et comme ses Panegyriques ont été toujours regardez comme des modeles en ce genre, il est à présumer que le Public ne les recevra pas moins favorablement que ce qui a précedé. Le tout fait six Volumes *in* 12.

Barthelemi Alix, Libraire à Paris, vient de publier les *Reflexions politiques de Baltazar Gracian, sur les plus grands Princes, particulierement sur Ferdinand le Catholique.* Cet Ouvrage est traduit de l'Espagnol, avec des Notes Historiques et Critiques.

La seconde Suite des *Concerts de Symphonie*, du sieur Aubert, dont nous avons annoncé la premiere, paroît depuis peu et a un très-grand succès, ainsi que la premiere. La troisiéme paroîtra au commencement de Février, et se vendra, comme

Digitized by Google

comme les autres, chez l'Auteur, ruë de la vieille Bouclerie, à la Chaise Royale, et chez Boivin et le Clerc.

NOUVEAU PLAN DE PARIS, et de ses environs, contenant le détail de ses Faux-Bourgs, Villages et Maisons de Campagne. Levé géométriquement par le sieur Roussel, Ingénieur ordinaire de Sa Majesté. Dédié et présenté au Roi le 6. de ce mois. Se vend 24. livres en feüilles. *A Paris, chez la Veuve Jaillot, attenant les grands Augustins.*

Ce Plan mérite une attention particuliere; M. Roussel, Ingénieur ordinaire du Roy, Chevalier de S. Louis, Chef du Bureau des Plans et Cartes de S. M. sous les ordres du Ministre de la Guerre, qui en est l'Auteur, n'a rien oublié pour le rendre utile et agréable au Public. Il a crû qu'après avoir levé, pour le service du Roi, les Alpes, les Pyrennées, la Savoye, partie des Etats de Piémont, de Mantouë et de Brabant, il lui convenoit, après une pratique de 40. années, de traiter ce dernier Ouvrage avec tout l'Art et toute la précision possible, en quoi on peut dire que l'Auteur a réüssi. On ne trouvera point ailleurs un détail plus varié et plus agréable; car outre les Faux-bourgs de Paris, on y voit avec plaisir dans.

Digitized by Google

dans le même Plan, tous les Villages et les Campagnes qui sont compris entre Vincennes et S. Cloud. Le Plan est en neuf Feüilles, en beau papier, et fort bien gravé.

Le sieur Willerval, Libraire à Doüay, vend un RECUEIL des Edits, Déclarations et Reglemens qui sont propres et particuliers aux Provinces du Ressort du Parlement de Flandres, imprimé par l'ordre de M. le Chancelier. C'est un *in* 4. de 1050. pages.

Le même Libraire vient d'imprimer l'HISTOIRE du Baïanisme ou de l'Hérésie de Michel Baïus, avec des Notes Historiques, Chronologiques, Critiques, &c. suivies d'Eclaircissemens Théologiques et d'un Recueil de Pieces justificatives. Par le R. P. J. B. Duchesne, de la C. de J. Volume *in* 4. de 800. pages.

EX-

Digitized by Google

EXTRAIT du Mémoire lû par M. de Réaumur, à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, du 15 Novembre 1730. sur des Thermomètres d'une nouvelle Construction, dont les dégrez donnent des idées d'un chaud et d'un froid, qui peuvent être rapportez à des mesures connuës.

LEs Thermomètres ne sont pas seulement des instrumens à l'usage des Phisiciens; generalement on aime à les consulter, sur tout lorsque le froid de l'Hyver est rude, ou que la chaleur de l'Eté est accablante. On aime à comparer le froid ou le chaud qu'on ressent actuellement avec celui des années précédentes. On aimeroit à sçavoir combien ils sont éloignez du plus grand froid, ou du plus grand chaud des autres climats. Mais la construction des Thermomètres qu'on a faits jusques icy, ne les rend pas propres à nous donner sur tout cela des connoissances bien satisfaisantes.

Il faudroit pouvoir comparer les dégrez de froid et de chaud, marquez par differens Thermomètres, en differentes saisons, en differentes années, et en differens païs. Or comment faire cette comparaison, si les Thermomètres, tels que nous les

Digitized by Google

les avons aujourd'hui, étant exposez à un même air, expriment les changemens de temperature d'air par des nombres de dégrez differens, et de dégrez dont les rapports réels nous sont inconnus ! De deux Thermomètres placez à côté l'un de l'autre, l'un montera de 7 à 8 dégrez, pendant que l'autre ne montera que de 3 à 4, plus ou moins. Ils parlent tous des langues differentes ; on n'entend que celle du Thermomètre qu'on a suivi pendant plusieurs années; encore ne l'entend-t-on que très-confusément. On sçait bien le nombre de dégrez qui se trouve entre le plus grand froid qu'il a marqué dans une année, et le plus grand froid qu'il a marqué dans une autre, mais ces dégrez ne nous donnent aucune idée distincte d'une mesure de froid, ou de chaud ; car qu'est-ce qu'un dégré d'un Thermomètre ? On connoît assez la principale des causes d'où naist l'irrégularité des marches des Thermomètres qui sont le plus en usage, et qu'on appelle Thermomètres de Florence. Ils consistent dans une Boule, adaptée à un Tube, une certaine quantité d'esprit de vin coloré y est renfermée, selon que le diamètre de la Boule est plus ou moins grand, par rapport à celui du Tuyau, la liqueur s'éleve plus ou moins dans le Tuyau. Pendant le même

Digitized by Google

même changement de temperature d'air, elle marque plus ou moins de dégrez sur des Thermomètres de même hauteur, parce que les dégrez sont des parties égales, dans lesquels la longueur du Tuyau a été divisée arbitrairement. Comme on ignore le rapport du Diamètre de la Boule à celui du Tube, on ignore aussi les rapports des dégrez des differens Thermomètres.

Une autre source encore de variétez considérables, à laquelle on n'a pas pris assez garde jusques à aujourd'hui, ou du moins à laquelle on n'a pas cherché à remedier; c'est la qualité de l'esprit de vin qu'on y renferme. M. de Reaumur fait remarquer que plus les esprits de vins sont forts, et plus ils sont dilatables, qu'il y a des Thermomètres remplis d'esprit de vin très-rectifié, d'autres remplis de simple Eau-de-vie, et d'autres remplis d'esprit de vin de biens des qualitez moyennes entre les deux précédentes. De sorte que quand on seroit parvenu, ce qui n'est pas possible, à déterminer exactement les rapports des diamètres des Boules à ceux des Tubes, dans differents Thermomètres, leurs dégrez ne sçauroient être comparez ensemble, dès qu'ils seroient remplis d'esprit de vin de differentes qualitez, et qu'on ignoreroit, comme on

on l'a ignoré jusques icy, les differences qui sont entre les qualitez de ces esprits de vin. Les Physiciens qui avoient interêt à perfectionner les Thermomètres en ont imaginé de bien des formes; mais celle des anciens a prévalu; c'est le Thermomètre de Florence, qu'on trouve presque par tout.

M. de Réaumur conserve aussi la même forme à celui qu'il propose dans ce Mémoire. L'extérieur en paroît en quelque sorte le même, quoique sa construction soit totalement differente. Voici les principes sur lesquels elle est fondées. Premierement il détermine le caractere de l'esprit de vin qu'il fait entrer dans le Thermomètre, et le détermine de façon qu'on pourra en tout Païs avoir de pareil esprit de vin, en reconnoître la qualité.

Secondement, il mesure exactement la quantité de l'esprit de vin qu'il fait entrer dans le Thermomètre. Cette quantité est composée d'un nombre déterminé de petites mesures connues, de mille mesures, par exemple.

Troisiémement, les dégrez ne sont plus des portions arbitraires de la longueur du Tube, et toutes égales entr'elles en longueur; ce sont des portions du Tube égales entr'elles en capacité, et éga-

Digitized by Google

égales chacune à une de ces parties ou mesures, dont le volume total est composé; chacune est, par exemple, une milliéme partie de ce volume.

Quatriémement, il fixe, il détermine ce volume de mille parties par la congellation artificielle de l'eau, c'est à dire, par de l'eau qu'il fait geler, autour de l'esprit de vin. C'est lorsque cet esprit de vin est condensé par la congellation artificielle de l'eau que son volume est de mille parties ou mesures. Or l'esprit de vin qu'il choisit est tel que son volume étant mille, lorsqu'il est condensé par la glace artificielle, il est 1080 lorsqu'il est dilaté par la plus grande chaleur que l'eau bouillante puisse lui donner, sans le faire bouillir.

Ainsi tout est connu, tout est mesuré dans ces nouveaux Thermomètres. Tous aussi expriment leurs dégrez de la même maniere, et toujours d'une maniere intelligible. On les y compte à commencer depuis le terme de la congellation de l'eau. Les dégrez qui sont au dessous sont les dégrez descendans, ou les dégrez de condensation; et les dégrez qui sont au dessus sont les dégrez ascendans ou les dégrez de dilatation. Tous ces dégrez nous donnent des idées de mesures de chaleur telles que nous pouvons les demander. Ils nous

Digitized by Google

nous apprennent continuellement combien s'est dilaté, ou combien s'est condensé un volume connu d'une liqueur connuë. Quand la liqueur s'est élevée au 20e dégré au dessus de la congellation de l'eau; nous sçavons qu'un volume de liqueur qui est mille dans le temps de la congellation de l'eau, est devenu 1020, c'est-à-dire, que le premier volume s'est dilaté d'une cinquantiéme partie, de même quand la liqueur est descenduë de 20 dégrez au dessous du terme de la congellation; nous sçavons que le volume qui étoit mille, est devenu 980, ou qu'il s'est condensé d'une 50 partie, plus qu'il ne l'est par la congellation artificielle de l'eau.

On ne sçauroit entrer icy dans le détail des pratiques qu'on doit suivre pour construire exactement ces Thermomètres, quoiquelles soient simples et faciles, on ne pourroit faire entendre tout ce qui sert à les faciliter, à les abreger, à leur donner de la précision, sans copier dans toute leur étenduë les explications qui en ont été rapportées dans le Mémoire même. Tout se fait, la mesure à la main. Nous nous contenterons de faire remarquer que les Tubes et les Boules de ces Thermomètres ont beaucoup plus de capacité que les Boules et les Tubes des Ther-

Digitized by Google

Thermomètres ordinaires. Il seroit impossible de mesurer exactement les portions des capacitez égales, qui doivent marquer les dégrez, dans des Tubes presque capillaires, tels que sont ceux des Thermomètres ordinaires. M. de Réaumur prend pour les siens des Tubes aussi gros que le sont ceux des bons Baromètres simples; car les Baromètres simples, faits de Tubes capillaires ne valent rien, et il prend des Boules de trois pouces et demi, ou quatre pouces de diamètre. Si on eut commencé par faire des montres, on n'auroit point eu de mesures exactes du temps, jusques à ce que quelqu'un eut proposé de faire de plus grandes Horloges, comme sont les Pendules. C'est ce qui est arrivé aux Thermomètres. On a commencé par les construire d'une tres-petite capacité, et on n'a pas pensé assez-tôt qu'il étoit essentiel de leur donner une capacité plus grande, si on vouloit en faire des instrumens exacts pour mesurer le froid et le chaud.

La solidité des principes sur lesquels ces nouveaux Thermomètres sont construits est incontestable, mais on pourroit douter si la pratique répond icy assez exactement à la théorie. Les Thermomètres qui ont été construits, font voir qu'elle y répond, même plus exactement qu'on

Digitized by Google

qu'on n'eut osé l'attendre. Lorsqu'on en place 7 à 8, ou un plus grand nombre, les uns à côté des autres; on a le plaisir de voir qu'ils marquent tous le même dégré de froid ou de chaud. A peine trouve-t-on entre ceux qui s'écartent le plus, une difference d'un quart de dégré, ou d'un $\frac{1}{8}$ de dégré.

On vend actuellement de ces Thermomètres chez les Sieurs Cholets, Marchands Fayanciers, à la Levrette, ruë S. Honoré, vis-à-vis la ruë de l'Echelle, et au coin de la ruë des Fondeurs, qui monte à la Butte saint Roch.

Comme leur perfection dépend de l'attention avec laquelle ils ont été construits, et qu'on auroit pû craindre que les Ouvriers, pour aller plus vite, leur eussent laissé des deffauts. M. Pitot, de l'Academie Royale des Sciences, s'est chargé de verifier tous ceux qui se vendent chez les Marchands ci-dessus, et de les parapher.

PRIX d'Eloquence et de Poësie, pour l'année 1731.

L'Academie Françoise fait sçavoir au public, que le 25 Aoust prochain 1731. Fête de S. Louis, elle donnera le Prix d'Eloquence, fondé par M. de Balzac, de

de l'Académie Françoise. Le sujet sera ; *Du plaisir qu'il y a à faire du bien*, suivant ces paroles de l'Ecriture, tirées du 35 verset du 20. chap. des Actes des Apôtres : *Beatius est magis dare quàm accipere.* Il faudra que le Discours ne soit que de demi-heure de lecture, tout au plus, et qu'il finisse par une courte Priére à *Jesus-Christ.*

On ne recevra aucun Discours sans une Approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, et y résidant actuellement.

Le même jour, elle donnera le prix de Poësie, fondé par M. de Clermont de Tonnerre, Evêque et Comte de Noyon, Pair de France, et l'un des 40. de l'Académie. Le sujet sera : *Les Progrez de l'Art des Jardins sous le Regne de* LOUIS LE GRAND. Il sera permis d'y joindre tel autre sujet de loüange que chacun voudra, sur quelques actions particulieres du feu Roy ; ou sur toutes ensemble, pourvû qu'on n'excede point cent Vers. Et on y ajoutera une courte Priére à Dieu pour le Roy, séparée du corps de l'ouvrage, et de telle mesure de Vers qu'on voudra.

Toutes personnes seront reçûës à composer pour ces 2 prix, excepté les 40 de l'Académie qui doivent en être les Juges.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais une marque

Digitized by Google

ou un paraphe, avec un Passage de l'Ecriture sainte, pour le discours de Prose; et telle autre Sentence qu'il leur plaira, pour les Pieces de Poësie.

Ceux qui prétendront aux Prix, sont avertis que les Pieces des Auteurs qui se seront fait connoître, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, seront rejettées, et ne concourront point; et que tous Mess. les Académiciens ont promis de se recuser eux-mêmes, et de ne point donner leurs suffrages pour les Pieces dont les Auteurs leur seront connus.

Les Auteurs seront aussi obligez de remettre leurs Ouvrages dans le dernier jour du mois de Juin prochain, entre les mains de M. Coignard le Fils, Imprimeur ordinaire du Roy et de l'Académie Françoise, ruë S. Jacques, et d'en affranchir le port, autrement ils ne seront point retirez.

On apprend de Londres, qu'on y avoit apporté de Lisbonne une grande quantité de Diamans de la nouvelle Mine, découverte au Brésil; et comme ils sont d'une aussi belle eau que ceux d'Orient, quoique moins durs, on croit que ces derniers diminueront le prix.

Le 11 Janvier, il y eut à Londres la plus haute Marée qui ait été veuë depuis 50 ans; l'eau monta 6 pouces plus que dans

Digitized by Google

dans la Marée extraordinaire, qui causa la bréche de Dagenham; ce qui fit un dommage incroyable sur le bord de la Tamise, par l'inondation de plusieurs Chantiers.

On aprend aussi d'Edimbourg que le 25 de ce mois, la femme d'un nommé Jacques Beabrie, Charpentier de Vaisseau, qui est âgé de plus de 80 ans, y étoit accouchée de 3 enfans mâles, qui avoient été baptisez, et se portoient bien.

On a imprimé à Rome depuis peu un Livre intitulé: *Motivi di credere tuta via ascoso è non iscoperto l'anno 1695. Il sacro Corpo di S. Agostino.* L'Ouvrage est bien écrit; mais feu M. Fontanini, qui fit imprimer en 1728. une Dissertation sur la verité de la découverte du Corps de S. Augustin, y est fort peu ménagé.

Il paroît à Rome une nouvelle édition du *Riposo, di Raphaello Borghini*, auquel on a ajouté plusieurs figures. C'est un Dialogue tres-bien écrit sur la *Peinture* et la *Sculpture*; l'Auteur y enseigne tout ce qui concerne l'invention, la disposition, le choix des attitudes, le dessein et le coloris. Cet Ouvrage est tres-estimé en Italie.

On a appris de Florence, que le Roy de Portugal y fait travailler par les plus

Digitized by Google

habiles Sculpteurs de cette Ville, aux Statuës en marbre des 12 Apôtres, de 8 pieds de proportion, pour les placer dans l'Eglise Métropolitaine de Lisbonne. Chaque Statuë sera payée mille écus Romains.

On a aussi appris de Florence que quelques personnes de consideration de cette Ville ont fait entr'elles une société pour faire graver la fameuse Galerie du Grand Duc. Le premier volume de ce beau Recueil, doit bien-tôt paroître, avec des Explications curieuses de M. Gori, déja connu par des Ouvrages dont le public a été satisfait.

On a frappé à Moscou une Médaille sur le Couronnement de la Czarine. On y voit d'un côté le Buste de cette Princesse, et pour Légende, en langue Russien et: *Anne, par la grace de Dieu, Imperatrice et Souveraine de toutes les Russies.* On voit sur le revers la figure de la Czarine en pied, avec trois autres figures de femmes, representant les trois Vertus Cardinales. La Foy, désignée par une Croix qu'elle tient de la main gauche, remet le Sceptre à la Czarine. L'Esperance, qu'on reconnoît à l'Ancre, lui présente un Globe, surmonté d'une Croix, symbole d'un Empire Chrétien. La Charité, dont

Digitized by Google

dont on a exprimé le caractere par un Enfant qu'elle allaite, met la Couronne sur la tête de cette Princesse, et pour légende : *Je tiens l'Empire de Dieu, de ma Naissance, et de ces Peuples*; et à l'Exergue, ces mots: *Couronnée à Moscou le 28 Avril 1730.*

Nous dirons à cette occasion que le Czar, Pierre le Grand, étant à Paris en 1721. avoit fait l'honneur à l'Académie Royale des Sciences d'assister à une de ses Sceances, et de permettre que son nom fut inscrit dans ses Registres, au rang des Académiciens honoraires de cette illustre Compagnie. Le Czar, son petit-fils, fit il y a plus de deux ans, un tres-beau present à la même Académie, consistant en 60 Medailles d'or, selon l'intention de son Ayeul, et selon les dernieres dispositions de la feuë Czarine son épouse.

La distribution de ces Médailles se fit le 24 Novembre 1728. à tous les Académiciens. Elles ont toutes la même face et le même revers, mais de plusieurs grandeurs et de poids different. Celles des Honoraires, au nombre de dix, ont 30 lignes de diametres, et du poids d'environ 15 Loüis d'or; celles des Pensionnaires pesent environ 10 Loüis, et celles des Associez et Adjoints, 7.

Digitized by Google

Cette Medaille represente d'un côté le Buste du feu Czar, avec cette Legende, en langue et en caracteres Russiens : *Pierre I. par la Grace de Dieu, Empereur et Souverain de toutes les Russies.* Au bas du Buste est l'année de la naissance de ce Prince, 1672. sur le revers sont les principaux Symboles des Sciences et des Arts, avec une Legende en la même langue, qui en marque l'établissement et les progrez dans les Etats du Czar. L'année 1725. en laquelle la Medaille a été frappée, est marquée dans l'Exergue.

Le Portrait historié et très bien caracterisé de la Dlle Camargo, premiere danseuse de l'Opera, va paroître en Estampe. Il a été peint par le sieur Lancret, Peintre de l'Académie Royale de Peinture. Le talent que tout le monde lui connoît, sur tout pour les sujets de Bals et Fêtes galantes et champêtres, a été ingenieusement employé à faire un Tableau des plus agréables ; il a si bien sçû saisir ce qu'un aussi excellent modele a d'inimitable, que jamais Figure n'a paruë plus dansante. Les accompagnemens sont traités avec goût et discernement ; on voit des spectateurs et des simphonistes placés naturellement, et un très-beau fond de paysage. Le sieur Cars, Graveur de la même Académie, très-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

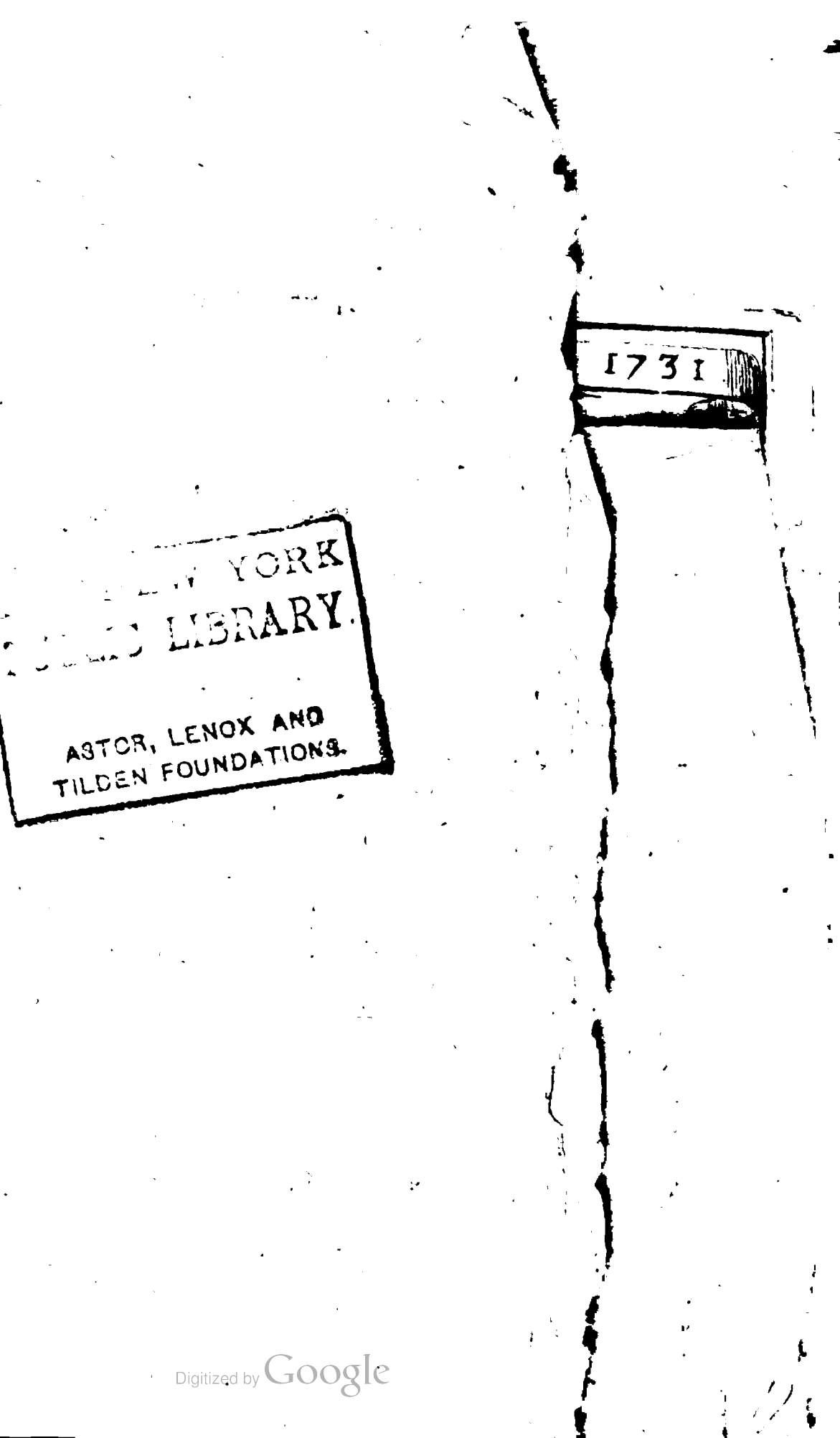

Digitized by Google

très-habile dans sa profession, a gravé ce Portrait de la même grandeur du Tableau, et avec tant d'art, que les Connoisseurs ne sçavent à qui donner la préference du pinceau ou du burin. L'Estampe est en large, et de la même grandeur du Tableau original; dont nous pouvions faire tout d'un coup l'éloge, en disant qu'il est dans le Cabinet de M. de la Faye. Cette Estampe se vendra chez l'Auteur, Quay de la Mégisserie, à la Croix de Perles, et chez le sieur Cars, au Nom de Jesus.

JETTONS FRAPPE'S pour le premier jour de Janvier 1731. *avec l'Explication des Types &c.*

I. TRESOR ROYAL.

Astrée descendant sur la terre, avec les Attributs de la Paix et de l'Abondance. Legende: *Properat succurrere Terris.*

II. PARTIES CASUELLES.

L'Arbrisseau qui porte la Mirrhe, et qui la distile sans le secours d'aucune incision. Legende: *Salvere sponte juvat.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

La Louve allaitant Remus et Romulus. Legende: *Prolem alit illa Deorum.*

Digitized by Google

IV. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Le Dieu Mars qui repose à l'ombre d'un Laurier, au milieu des armes. Legende : *Non ignava quies.*

V. ORDINAIRE DES GUERRES.

Des Lions couchés. Legende : *Donec suscitet hostis.*

VI. BASTIMENS DU ROY.

Une Ruche à découvert, où l'on voit les cellules des Abeilles. Legende : *Natura ars æmula.*

VII. ARTILLERIE.

Des Canons, Bombes &c. Legende : *Et muta minantur.*

VIII. MARINE.

Un Aigle prêt à prendre la Foudre dans ses serres. Legende : *Expectat Jovis Imperium.*

IX. GALERES.

Des Arbres dépouillés de leurs feuilles. Legende : *Ver reddet honores.*

X. MAISON DE LA REINE.

Un Lys élevé sur sa tige d'où sortent deux

Digitized by Google

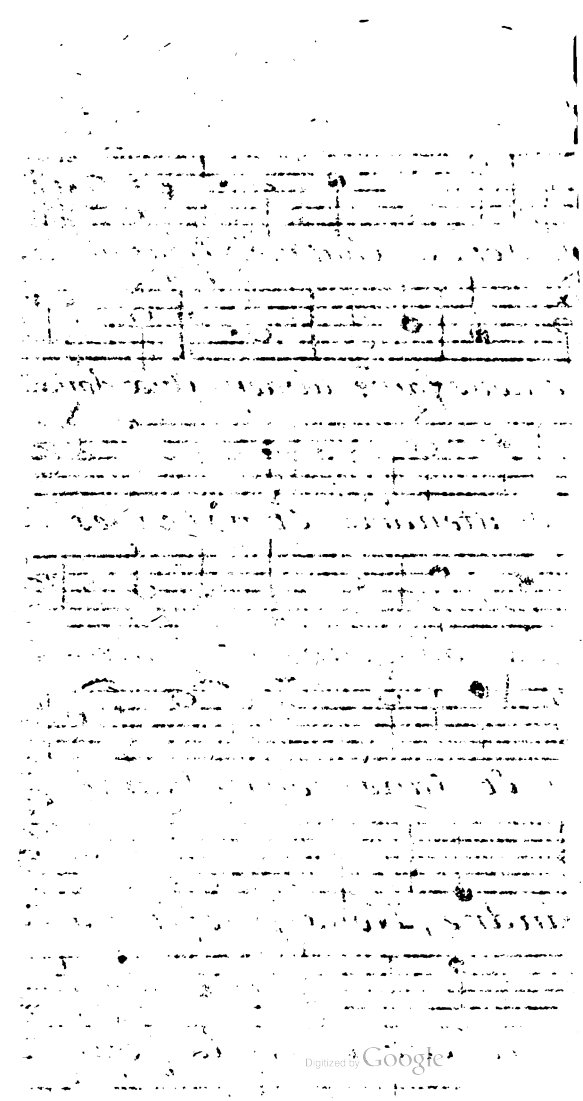
Digitized by Google

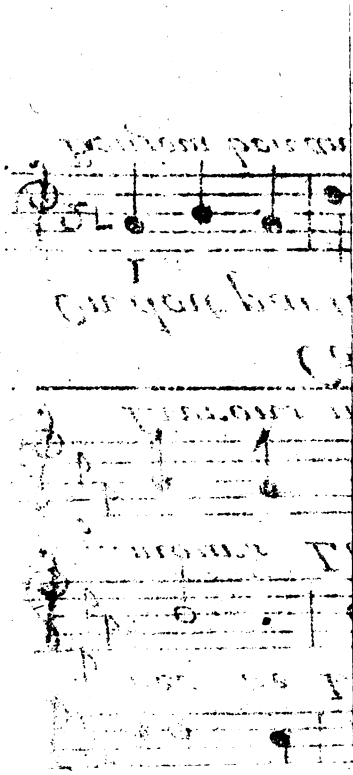

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

deux Rejettons. Legende : *Proles geminavit odorem.*

CHANSON.

DAns nos paisibles retraites,
Occupés du soin de charmer,
Nous goûtons des douceurs parfaites,
Et sçavons nous faire aimer.

Aux doux sons de nos Musettes
La plus fiere s'attendrit,
Et nos vives chansonnetes
De nos desirs nous obtiennent le fruit.

Sans soupirer et sans nous plaindre,
Sans avoir de jaloux à craindre,
Nous profitons des beaux jours.
La tendresse
Est pour la jeunesse ;
Livrons-nous sans cesse
Aux Ris, aux Amours.
La tendresse &c.

Digitized by Google

SPECTACLES.

LEs Comédiens François ont remis au Théatre au commencement de ce mois, la Comédie en Prose et en cinq Actes du *Chevalier à la mode*, que le Public revoit avec beaucoup de plaisir, d'autant plus qu'elle est fort bien représentée. Elle est d'ailleurs des meilleures et des plus comiques du Theatre François ; feu M. de Saintion en est Auteur, aussi bien que des *Bourgeoises à la mode* ; mais ces deux Pieces n'ont jamais parû sous son nom. Le S^r Quinaut y joüe le principal Rôle. Ceux de *Migaud*, de *Serrefort* et de *Crispin* sont remplis par les S^rs Dangeville, Du Chemin et Poisson. Ceux de Madame Patin, de sa niece, de la Barone et de la Suivante sont joüés par les D^lles Lamote, Labat, Dangeville et Dangeville la jeune.

Dans la nouveauté de cette Piéce, le S^r *de Villiers*, Acteur Comique, dont le Theatre François ne perdra jamais le souvenir, y joüoit le Rôle du Chevalier. Ceux de Madame Patin et de la Barone étoient remplis par les D^lles La Grange et Durieux, deux Actrices d'un grand talent

lent pour ces sortes de Rôles chargés.

Le Jeudi 4. de ce mois, ils représenterent à la Cour la Tragédie d'*Absalon* et la petite Comédie du *Medecin malgré lui*. Le 27. la Tragédie d'*Amasis* et la *Serenade*. Le 30. le *Chevalier à la mode* et le *Cocher supposé*.

Ils ont aussi remis la petite Comédie du *Balet Extravagant*, de feu M. Palapra.

Le 17. de ce mois ils donnerent la quinziéme Représentation de *Brutus*, de M. de Voltaire, et le surlendemain ils remirent au Théatre la Tragédie de *Médée*, de feu M. de Longepierre, que le Public revoit avec beaucoup de plaisir. La Dlle Balicourt y joüe le principal Rôle.

Le 19. ils remirent la Comédie de la *Devineresse* ou *Madame Jobin*, dont les Représentations attirerent beaucoup de monde. Le principal Rôle est rempli par la Dlle Dubreüil. Au mois de Février 1722. lors de la derniere reprise de cette Piece, la Dlle Gautier, aujourd'hui Religieuse Carmelite, à Lyon, joüoit ce Rôle. Les autres de *Dame Françoise*, *Mathurine*, *la Comtesse d'Estragon*, *Mde Noblet*, la *Marquise*, *Mlle du Buisson*, *Mde de Clerimont*, *Mde de Troufignac*, et la petite *Paysanne*, sont joüez par le sieur d'Angeville, en femme; et par les Dlles Jouvenot, Labat, Balicour, du Fresne, du Baccage.

d'Angeville, Lamotte et Dangeville la jeune. Ceux de *Duclos*, *Gosselin*, Procureur Fiscal, *le Marquis*, *la Giraudiere*, *le Chevalier*, *Gilet*, *M. de Trouſignac*, sont remplis par les sieurs Armand, Berci, Quinaut, Montmenil, du Breüil, Poisson, la Thorilliere fils.

Dans le Mercure Galant du mois de May 1710. on lit cet Article :

» Les Comédiens ayant fort pressé feu » M. de Visé, Auteur du Mercure, de » mettre après la mort de la Dame Voisin, » tout ce qui s'étoit passé chez elle pen- » dant sa vie, à l'occasion du métier dont » elle s'étoit mêlée; il fit un grand nom- » bre de Scenes qui auroient pû fournir » de la matiere pour trois ou quatre Pie- » ces, mais qui ne pouvoient former un » sujet, parce qu'il étoit trop uniforme, » et qu'il ne s'agissoit que de gens qui al- » loient demander leur bonne avanture, et » faire des propositions qui la regardoient; » mais toutes ces Scenes ne pouvant former » le nœud d'une Comédie, parce que » toutes ces personnes se fuyant et évitant » de se parler, il étoit impossible de faire » une liaison de Scenes, et que la Piece » pût avoir un nœud. M. de Visé donna » les Scenes qu'il avoit faites à M. Cor- » neille, lequel en choisit un certain nom- » bre avec lesquelles il composa un sujet » dont le nœud parut des plus agréables, » et

Digitized by Google

» et qui a été regardé comme un chef-» dœuvre. Le succès de cette Piece a été » un des plus grands.

La Devineresse, ou les faux Enchantemens de Mad^e *Jobin*, titre sous lequel cette Piece étoit représentée sur le Théatre de Guenegaud, dans sa nouveauté, le 19. Novembre 1679. fut joüée 48. fois de suite sans intermission d'aucune autre Piece. Les 18. premieres Représentations furent joüées au double. En ce tems-là le sieur *Hubert* remplissoit le Rôle de Mad. *Jobin*. On sçait qu'il étoit inimitable dans ces sortes de Personnages. Les Rôles de Mad. *Pernelle*, Mad. *Jourdain*, Mad. de *Sottenville*, Mad. *d'Escarbagnas*, &c. des Pieces de *Moliere*, avoient été faits pour lui.

Le 23. ils remirent la Tragédie d'*Arianne*, que le Public revoit avec grand plaisir, d'autant plus que la D^lle Duclos y joüe le principal Rôle. Cette Piéce fut donnée dans sa nouveauté au mois de Mars 1672. sur le Théatre du Marets, avec un très grand succès, quoique jouée en concurrence de la Tragédie de *Bajazet* de Racine qui en avoit un prodigieux sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne. » Parmi les Tragédies de Th. Corneille, » dit M. de Visé dans le Mercure déja » cité, Arianne a passé pour un Chef-d'œu-

» d'œuvre ; jamais Piéce n'a été plus tou-
» chante et plus suivie ; et ce qui doit
» surprendre tout le monde est que M.
» Corneille étant retiré à la Campagne,
» avoit fait cette Piéce en 40. jours. Il
» n'avoit pas moins de facilité à travailler
» à ses Ouvrages de Théatre, que de mé-
» moire pour les retenir ; tous ceux qui
» l'ont connu particulierement ont été
» témoins, que lorsqu'il étoit prié de lire
» ses Piéces dans quelques compagnies,
» ce qui étoit autrefois fort en usage, il
» les récitoit mieux qu'aucun Comédien
» n'auroit pû faire, sans rien lire ; il
» étoit si sûr de sa mémoire, que très
» souvent il ne portoit point ses Piéces
» avec lui.

Les Comédiens François ont reçû une petite Piece nouvelle en un Acte, intitulée *l'Effet de la Prévention*.

Ils ont aussi reçû une autre Comédie nouvelle, en trois Actes, sous le titre des *Amours d'Alcibiade*.

Par les nouveautez qu'ils donnent et les Pieces anciennes qu'ils remettent, on voit qu'ils n'oublient rien depuis quelque tems pour plaire au Public, et pour mériter ses applaudissemens. Leurs esperances n'ont pas été trompées ; la derniere Piece qu'ils ont remise au Théatre le Lundi 29. de ce mois, fait un extrême plaisir ;

Digitized by Google

plaisir ; elle est universellement applaudie par de très-nombreuses Assemblées, et l'interêt qu'on y prend, fait répandre beaucoup de larmes ; c'est la Tragédie d'*Amasis*, de M. de la Grange, Piece très-pathetique, conduite avec un art infini. On y trouve des situations heureuses, des tours ingénieux et des coups de Théatre aussi touchans qu'admirables, qui surprennent agréablement. La Piece est d'ailleurs trés-bien représentée par les Dlles Duclos et du Fresne, et par les sieurs Sarrazin, du Fresne, le Grand et du Breüil, qui y remplissent les principaux Rôles de *Nitocris*, d'*Artenice*, d'*Amasis*, de *Sesostris*, de *Phanés* et de *Menez*. Dans la nouveauté de cette Tragédie qui fut donnée pour la premiere fois le 13. Décembre 1701. Ces six Rôles étoient remplis par les Dlles Beauval et Desmares, et par les sieurs Salley, Baron, Guerin et Ponteüil, fils.

C'est le second Poëme Dramatique de M. de la Grange ; il le donna deux ans après son *Oreste et Pilade* ; il n'eut point alors le succès qu'il meritoit, n'ayant été joüé qu'onze fois, à cause d'un froid excessif qui survint aux dernieres Représentations.

Le 6 Janvier, Fête des Rois, l'Académie Royale de Musique, qui continuë toujours

toujours les Représentations de Phaéton, avec un tres-grand concours, donna le premier Bal de cette année sur le Théatre de l'Opera, qu'elle continuera de donner differens jours de la semaine, pendant le Carnaval.

Les Comédiens Italiens ont perdu l'un de leurs meilleurs sujets, en la personne de Pierre Alborghet, natif de Venise, connu sous le nom de *Pantalon*, qui mourut le 4 de ce mois, âgé d'environ 55 ans, après une longue maladie. C'étoit un homme d'une probité reconnuë, et un excellent sujet dans sa profession; il joüoit ordinairement dans les Pieces Italiennes, en habit de Noble Venitien, et sous le Masque, d'une maniere inimitable. Les amateurs de la Comedie Italienne le regrettent fort. Son jeu étoit naturel, plein d'action, animé et dans le vrai goût de son païs. Il a été inhumé à S. Eustache sa Paroisse, aprés avoir reçû tous ses Sacremens.

Le 12. les mêmes Comédiens remirent au Theatre la Parodie du *Mari joueur*, et de la *Femme bigotte*, Scenes Italiennes, joüées sur le Theatre de l'Opera. La Damoiselle Thomassin doubla pour la premiere fois le Rôle de *Serpilla*, qu'elle joua avec beaucoup de vivacité, et fut fort aplaudie.

Le

Digitized by Google

Le 24. les mêmes Comediens donnerent la premiere Représentation d'une petite Comédie en vers Alexandrins, et en un acte, intitulée *Bolus*, qui a été reçuë fort favorablement du public. C'est une Parodie de la Tragedie nouvelle de *Brutus*, qui a été jouée au Theatre François. On en parlera plus au long.

Le 28 Decembre, Fête des SS. Innocens, on ouvrit, selon la coutume, les Theatres de Rome, et on représenta sur celui de Capranica, l'Opera de l'Adone, Roy de Chipre; et sur celui de Don Dominique Walle, des Comédies à l'improviste.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON a reçu avis d'une suspension d'armes entre les Persans et les Turcs; et l'on ne croyoit pas que l'armée du Roy de Perse, qui est campée auprès de Bagdat, fit aucun mouvement que vers le Printems prochain.

D'autres Lettres de Perse portent que le Prince Thamas étoit toujours devant Babilone, avec son armée; que le Pacha de cette Ville lui avoit fait faire des propositions fort avantageuses pour l'engager à conclure la paix avec la Porte; mais que ce Prince, sans les rejetter ni les accepter, avoit

Digitized by Google

avoit déclaré qu'il ne se détermineroit qu'après le retour d'un Exprès qu'on avoit envoyé à Constantinople ; et qu'en attendant, il tenoit toujours la Ville et les Turcs qui campent sous les remparts, étroitement bloquez, sans permettre qu'on y porte aucuns vivres. Il y a quantité d'Etrangers parmi les Troupes du Roy de Perse. On y observe aujourd'hui une espece de Discipline, qui approche beaucoup de celle des Chrétiens, et qui étoit inconnuë jusques icy aux Persans. L'Armée de ce Prince est commandée par un General, qui est aussi son premier Ministre. C'est un homme des plus intrépides et fort sage, il est originaire du Daghestan, d'une basse naissance, et connu sous le nom de Thamas Koulikan, qu'il a pris depuis qu'il s'est attaché au service du Roy de Perse ; ce nom signifie le Kan, Esclave du Pr. Thamas : c'est lui qui a défait entierement le Parti d'Acheraf ; et les Persans l'appellent le Restaurateur de la Perse.

Les Lettres de Constantinople, de la fin du mois de Novembre dernier, venuës par l'Italie, portent que le 21 du même mois, les Milices et les Janissaires ayant repris les Armes, se rendirent Maîtres de toutes les Places de la Ville, et poserent des Sentinelles aux avenuës des principales ruës et du Port, pour empêcher le pillage des Magazins et des Boutiques des Marchands, et on entendit pendant ce jour-là et le lendemain des cris de guerre dans differens quartiers. Le G. V. envoya le 22, après midi, un de ses principaux Officiers, dire à ces mutins, que puisqu'ils avoient tant envie de combattre, ils n'avoient qu'à traverser le Canal, et joindre l'Armée qui avoit été assemblée pour faire la Guerre au Roy de Perse. Cette proposition fut rejettée avec hauteur et même avec menaces ; les plus

Digitized by Google

plus hardis d'entre les Janissaires et les Spahis ayant fait entendre, en agitant l'air de leurs Sabres, qu'ils ne se sépareroient point, et que si la paix n'étoit pas faite dans deux mois avec les Persans, ils la concluroient eux-mêmes, et la signeroient du sang des Principaux de l'Empire, puisqu'ils n'avoient déposé le Sultan Achmet III. que pour l'honneur de la Religion de Mahomet; ajoutant qu'en les laissant unis, ils marcheroient de quelque côté qu'on voudroit les conduire, excepté contre leurs freres Musulmans.

Le 23, les Janissaires allerent jusqu'aux Portes du Serrail, et firent demander à S. H. de rappeller Cianum-Coggia qui avoit été relegué par le Gouvernement précedent, dans une Terre près de Salonique, et de le rétablir dans sa Charge de Capitan Pacha, ce que le G.S. fit exécuter sur le champ, en lui dépêchant un Chiaoux pour lui porter ses Lettres de rappel. Cet Amiral étant revenu le 26 avec toute sa famille, fut reçu du G. S. avec beaucoup d'accueil, et renvoyé à son poste, où par ordre de S. H. il a fait reprendre la construction de plusieurs Sultanes et Vaisseaux de Guerre qu'on avoit abandonnés depuis la révolution.

Le 27. les mêmes Janissaires retournerent au Serrail, et demanderent une récompense pour leur Chef, que le G. S. fit le même jour Pacha à trois Queües & Gouverneur de Nizza. Ayant reçû de S. H. toutes les graces qu'ils demandoient, ils quitterent les armes et se retirerent dans leurs quartiers.

Le bruit court que le G S. est déterminé à envoyer des Agas à Vienne, à Moscou, à Varsovie et à Venise, pour y donner part de son avenement au Trône.

On foüille actuellement dans les Jardins des principaux

principaux Ministres du dernier Gouvernement pour en tirer les sommes qu'on croit y avoir été cachées.

Ces Lettres ajoûtent qu'il étoit arrivé à Andrinople 12000. hommes d'Infanterie, envoyez par les Pachas de Dalmatie et de Bosnie; que le bruit couroit que chaque Corps de Janissaires qui n'étoit que de 4000. hommes, seroit augmenté jusqu'à 6000. qu'on faisoit de grands préparatifs de guerre dans tout l'Empire Othoman, et qu'on avoit promis aux Ambassadeurs de France, d'Angleterre, et de Hollande, de diminuer dans peu les Droits qu'on levoit sur les Marchandises de leurs Pays.

D'autres Lettres, à peu près de même datte, et venuës par la même voye, marquent que le nouveau Sultan avoit donné à l'Auteur du dernier tumulte, le Gouvernement de Nissa avec la dignité de Pacha à trois Queuës; et qu'aprés avoir été comblé d'honneur & de bienfaits par S. H. s'étant rendu au Serrail, sur l'invitation du G. V. il y avoit été massacré avec 200. de ses adhérans.

POLOGNE.

LE Roi a promis à l'Envoyé du Duc de Curlande, qu'on n'executera rien de la part de la République dans les Etats de ce Prince pendant sa vie, pourvû qu'il veüille de sa part engager la Czarine à retirer les Troupes Moscovites qu'elle entrêtient dans le Duché de Curlande depuis plusieurs années.

Les Troupes de la Couronne, qu'on avoit fait partir pour dissiper les Cosaques qui pilloient les Provinces frontieres, les ont battus en deux rencontres, et ont même repris les Esclaves et les Effets qu'ils emmenoient avec eux pour les vendre aux Turcs, suivant leur coûtume.

SUEDE

Digitized by Google

SUEDE.

LE Roi a donné ordre au Baron de Crassau, son Ministre à Vienne, de déclarer au Comte de Sinzendorf, Grand-Chancelier de la Cour, que la Couronne de Suede s'étant accomodée avec les Maisons de Brandebourg et de Luxembourg, elle ne s'opposeroit plus à l'Investiture des Duchez de Pomeranie, de Bremen et de Wherden, que ces Maisons demandent à l'Empereur depuis plusieurs années.

DANNEMARCK.

LE Roi a résolu de mettre ses Troupes sur le pied de 40000. hommes, y compris les 4000. hommes qui sont en Norwegue.

On a publié à Coppenhague un Edit du Roy, datté du 30. du mois dernier, par lequel il est ordonné qu'à commencer du premier Juin prochain, la Ferme des Doüannes sur le vin, les Eaux de vies, le Sel & le Tabac, sera supprimée, et qu'il sera permis, tant aux Danois qu'aux Norwegiens, d'en faire le commerce.

ALLEMAGNE.

SUr les avis certains que les Turcs avoient déja commis quelques hostilitez aux environs de Carlostadt, en Croatie, l'Empereur a résolu d'augmenter de 40000. hommes les Garnisons de ses Places Frontieres du côté des Terres du Grand Seigneur.

On a apporté à Vienne dequis peu des nouvelles Mines de Dameswar en Hongrie, 40000. Ducats d'or et 6000. Marcs d'argent.

On

On a apris de Brunswick, que le Duc de Wolfembutel y avoit aboli, par une nouvelle Ordonnance, l'ancien droit en vertu duquel ce Souverain pouvoit se mettre en possession des biens de tous les hommes qui mouroient sans s'être mariez.

ITALIE.

LE Cardinal Coscia a envoyé au Pape par l'Abbé Testa, son Maître de Chambre, sa résignation pûre et simple de son Archevêché de Benevent, pour se soumettre à l'ordre exprès de Sa Sainteté.

Le 2. Janvier, on afficha au Champ de Mars et dans les autres Places publiques de Rome une Ordonnance du Cardinal Annibal Albani, Evêque de Sabine, et Camerlingue de la Sainte Eglise, portant défense, sous peine des Censures Ecclesiastiques, de faire aucune entreprise directe ou indirecte sur la Jurisdiction suprême que le S. Siege prétend avoir dans le Piémont, sur les Terres et Habitans de Cortanza, Cortanzone, Montafia, Cisterna et autres Bourgs et Villages des environs.

Le 3. on reçut avis à Rome que l'Evêque de Nice avoit été assassiné en retournant de Turin dans son Diocèse.

On apprend de Venise que le Magistrat de la Santé a interdit tout commerce avec la Dalmatie, les grandes Isles de Lago, celles du Quarner, l'Albanie Venitienne, les Bouches de Cattaro, l'Etat de Raguse, les côtes de Segni, Buccari et Fiumé, parce qu'on a eu des avis certains qu'un des Turcs de la garnison de Nizza a porté la maladie contagieuse à Seraglio en Bossine, d'où elle a passé à Jayeck, à deux ou trois journées des Frontieres de la Servie et des Terres

de

Digitized by Google

de la dépendance de l'Empereur. La mortalité y est très grande, et ceux qui sont attaqués de cette maladie enflent d'abord et ne passent pas le troisiéme jour.

MORTS.

des Pays Etrangers.

LE Prince N. Galitzin, Welt-Maréchal des Troupes Russiennes, mourut à Moscou vers la fin du mois de Novembre dernier, universellement regretté à cause de sa grande experience dans l'Art Militaire. C'est à ce Capitaine que le feu Czar Pierre I. est redevable d'une grande partie de ses heureux succès dans la derniere guerre contre les Suedois.

Dona Marguerite de Lorraine, Duchesse de Cadaval, veuve en troisiémes noces du Duc Don Nuño Alvarés Pereira de Mello, qu'elle avoit épousé le 25. Juin 1675. mort le 28. Janvier 1727. mourut à Lisbonne le 16. du mois dernier, âgée de 68. ans et 29. jours; elle étoit fille de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand-Ecuyer de France. Le corps de cette Princesse a été inhumé dans l'Eglise du Monastere Royal de Xabregas, où on lui a fait des obseques magnifiques, ausquelles les Grands du Royaume et les Seigneurs de la Cour ont assisté.

LET-

Digitized by Google

FESTES données à la Cour de S. Alt. Electorale Palatine, à l'occasion du Mariage du Prince de Sulzbach avec la Princesse de Hesse-Rheinfels. Extrait d'une Lettre écrite de Landau le 24. Janvier 1731. par M. Frezier, Ingenieur en chef.

VOus avez, sans doute, appris, Monsieur, par les nouvelles publiques, que le Prince de Sultzbach, heritier présomptif du Palatinat, vient d'épouser une Princesse de Hesse-Rhinfels, qui est sœur de la Reine de Sardaigne, et de la Duchesse de Bourbon. M. de Josseau, Commandant de cette Place, est allé complimenter ce Prince sur son Mariage, et il a bien voulu que j'eusse l'honneur de l'accompagner. Je ne pouvois trouver une occasion plus favorable pour voir la Cour de S. A. E. le Prince Palatin, et je ne pouvois être présenté à ce Prince par une personne qui lui fut plus agréable que M. de Josseau, qu'il considere et qu'il aime. La bonté avec laquelle S. A. E. l'a reçu, et le bon accueil qu'il a fait aux Officiers qui l'accompagnoient, en sont des preuves certaines.

Nous arrivâmes trop tard à Manheim pour voir la Ceremonie du Mariage. Elle fut faite le 11. et nous ne partîmes de Landau que deux jours après; mais nous avons vû pendant six jours une partie des Fêtes qui en sont la suite, et qui doivent durer tout le Carnaval. La plus singuliere a été une Chasse d'une invention extraordinaire, qui merite bien qu'on en fasse la description. Le Lundy 15. de ce mois la Cour s'embarqua sur le Rhin, au son des Timballes, Trom-

Digitized by Google

Trompettes et Corps de chasse, dans un Yack qui contenoit deux chambres magnifiquement décorées, et debarqua à trois quarts de lieuë de la ville, à deux portées de fusil du lieu où la chasse s'est faite. C'étoit un Parc de 1400. pas de longueur sur 200. pas de largeur, fermé de toilles et de filets bien alignez : le tout formoit un quarré long.

Au fond de ce Parc étoit un retranchement orné de décorations peintes sur toilles comme celle des Theatres, lequel étoit destiné pour la chasse à pied, et pour le spectacle de la *Berne*, et de la *Mascarade* des animaux.

La separation des deux Scenes étoit formée par un Corps de bâtimens, dont le milieu étoit une Tente octogone de 32 pieds de diametre, qui servoit de vestibule à deux Sales, à droite et à gauche, dont l'une fort ornée étoit destinée pour placer la Cour pendant la chasse, qu'elle pouvoit voir dans l'un et l'autre Parc ; l'autre Salle étoit occupée par une grande Table où la Cour vint se rafraîchir. Aux deux côtez de ces Salles étoient des échafaudages en façon de plateformes, pour placer les Spectateurs qui n'étoient pas de la Cour.

La Décoration du petit Parc étoit un Portique avec des Arcades à jour, dont le fond représensoit en perspective le plan de la moitié d'un decagone, au milieu duquel s'élevoient les Armes de l'Electeur qui en faisoient le point de vuë. Ce Portique étoit élevé sur un Perron formé par des planches en talud, sur lesquelles les marches n'étoiens marquées que par des tringles de bois peu saillantes, afin que les sangliers n'y pussent monter que très-difficilement. Dans les deux Angles étoient deux Portes sur un Pan coupé, où étoient aussi deux Perrons de même figure.

Digitized by Google

Au dessus des Arcades du fond regnoit un Cours de tablettes en saillie, d'un pied de large, destinées pour faire courir le gibier, pour le donner en spectacle à l'Assemblée, et aux deux aîles. Il regnoit un pareil Cours au-dessus des Impostes des Arcades, avec des Rampes pour y monter, dont celles du fond étoient apparentes, et celles des aîles étoient cachées derriere la Décoration. Le gibier y venoit par une porte pratiquée dans une représentation de nuës, où il paroissoit tout d'un coup élevé à vingt-cinq pieds de hauteur, afin qu'il fut dit qu'on avoit fait sortir des sangliers et des biches des nuës; on auroit pû dire aussi qu'il en pleuvoit; car ces animaux en tomboient ondement.

On commença la Chasse par plusieurs troupes de dix ou douze sangliers, qu'on faisoit entrer par les portes des angles. Ces animaux effrayez de voir tant de monde, cherchoient à se sauver du côté des bâtimens; ils étoient repoussez par des gens armez de fourches; et du côté de la Décoration ils cherchoient inutilement à grimper sur les perrons; ils glissoient toûjours, et retomboient les uns sur les autres; les plus hardis alloient attaquer les Chasseurs qui les attendoient, l'épée à la main, et les tuoient.

Après en avoir fait ainsi entrer par les portes d'enbas, on en faisoit passer d'autres par les portes des nuës, par le moyen des rampes cachées. Ces animaux se trouvant alors sur un chemin trop étroit, n'osoient avancer; mais en leur jettant des serpentaux et des petards; on les effarouchoit tellement, qu'ils se précipitoient; les plus adroits tâchoient de gagner les rampes qui descendoient au grand Parc, mais ils y parvenoient rarement sans tomber.

Aprés avoir ainsi diversifié le spectacle, en

haut

haut et en bas, en faisant perir les bêtes par le fer ou par les chutes, on rangea au pied du Perron plus de cent sangliers qui avoient été tuez, pour donner une autre sorte de spectacle moins sanglant.

On lâcha par les trois portes du fond et par celles des nuës une quantité prodigieuse de renards et de liévres, tous masquez avec des cartons et des toilles peintes; la plûpart des renards étoient déguisez en coqs, avec des becs, des aîles et des queües de coqs. Ces animaux que leurs ajustemens rendoient, pour ainsi dire, tout sots et fort embarrassez de leur accoutrement, cherchoient de tous côtez à s'enfuïr; mais le Parc étant tout couvert de *Bernes*, ils ne pouvoient poser les pieds qu'ils ne donnassent dans les pieges, par lesquels on les faisoit sauter à douze ou quinze pieds de hauteur. En se relevant d'une chute ils passoient sur une autre *Berne* où on leur joüoit le même tour, jusqu'à ce qu'à force de tomber et de se blesser, ils restoient morts sur la place: on en fit perir ainsi trois cens de chaque espece, liévres et renards.

Il est necessaire d'expliquer icy ce qu'il faut entendre par le terme de *Bernes*: ce sont des especes d'échelles à quatre rangs de cordes de 15. ou 20. échelons de bois, qui sont des mailles de six à huit pouces; deux hommes, un à chaque bout, les tiennent lâches par terre, et dès que l'animal passe dessus, ils donnent subitement une secousse qui l'élance en l'air.

La moyenne grosseur des liévres et des renards paroissoit assez propre à ce jeu: mais il est étonnant qu'on ait ainsi fait sauter des sangliers et des biches. Trente hommes autour d'une toille, qu'ils tiroient par secousses, élevoient en l'air les sangliers aussi haut quelquefois que les

Digitized by Google

lievres, et on voyoit ces pesants animaux s'agiter en l'air comme nos Sauteurs et danseurs de corde.

Après le divertissement de la Berne, la Cour passa dans la Salle où l'on avoit servi une Halte de viandes chaudes et froides. Les Dames se mirent à table, et les Cavaliers mangerent debout, la plus grande partie sous la tente où un grand nombre de Valets de pied, magnifiquement vêtus, servoient abondamment de toutes sortes de vins.

Cet utile intermede dura près d'une heure, après quoy le Spectacle recommença par un loup vétu en Arlequin; mais comme il faisoit le méchant, on fut obligé de mettre les chiens à ses trousses, et de le faire tuer.

On lâcha ensuite des plus fiers sangliers, que les Cavaliers combattirent, l'épée à la main; et parce qu'on avoit ouvert les portes de communication au grand Parc, les plus farouches s'échappoient par ces portes, et fournissoient aux Chasseurs, à cheval, et aux Dames, en phaetons, guidez par des Cavaliers, le plaisir de courir après, et de les combattre à coups de pistolets, ou de les faire arrêter par les chiens.

On en tua ainsi plusieurs, et enfin on revint à la Mascarade. On vit paroître huit ou dix traineaux en forme de chars, dans chacun desquels il y avoit un lievre masqué en Demoiselle, qui avoit pour cocher un renard attaché sur son siege, comme la demoiselle l'étoit sur son fauteuil; mais le malin cocher profitant de la liberté qu'il avoit de tourner la tête, perdoit non-seulement le respect à sa dame par de mauvaises grimaces, mais lui lâchoit encore de bons coups de dents quand il pouvoit l'atteindre. L'animal attelé à ce char étoit un jeune sanglier, qui conduisoit sa voiture un peu irregulierement, suivant

Digitized by Google

vant ses caprices, qui donnoient beaucoup à rire aux Spectateurs : tels avoient déja paru d'autres sangliers, harnachez comme des élephans portant de petites figures de carton, peintes de differentes couleurs.

Enfin on vit de toutes sortes d'animaux masquez differemment : six bleraux parurent deguisez en carpes, et une troupe de cocqs-d'Inde avoient les plumes peintes des couleurs de celles de cocqs de Bruyere. Ceux-ci furent les seuls qui s'en retournerent la vie sauve ; car la Princesse ne voulut pas qu'on tirât, soit par crainte des accidens qui pourroient arriver, ou de l'incommodité du bruit.

Pendant qu'on bernoit les renards, quelques-uns d'entr'eux plus ruzez que les autres, pour éviter cette danse forcée, qui aboutissoit à la mort, se refugierent sur les hauteurs des Décorations, et allerent par le moyen des rampes des sentiers, se percher sur les vases d'Orangers qui en faisoient le Couronnement. Ceux qui n'y purent atteindre se blotirent sur les sentiers, s'accumulant les uns sur les autres ; delà ils regardoient leurs camarades sauter et voltiger en l'air par les secousses des bernes ; mais ils se crurent envain en sureté, on les dénicha à grands coups de fusils, qui abatirent les plus élevez, et laisserent les autres morts sur les sentiers.

Ainsi finit cette ingenieuse et nouvelle Chasse, de l'invention de M. le Baron de Wack, Grand-Veneur de S.A.E. qui en donne tous les ans, et les sçait varier d'une infinité de manieres. Tout s'y passa avec beaucoup d'ordre, les Pages et les Seigneurs de la Cour, en habits verds galonnez d'or, en furent les principaux Acteurs, et il n'y eut que trois hommes de blessez, quoiqu'une infinité se fussent exposez à l'être. M. le Comte

Digitized by Google

de Nassau, seigneur d'une aimable figure, pour qui toutes les Dames s'interessoient, y combatit plusieurs sangliers avec une adresse extrême, et s'en retira sans accident.

Nous vîmes les jours suivans des Divertissemens de differentes especes se succeder les uns aux autres. Il y eut deux Bals précedez par un Soupé de 80. Couverts au premier, et de plus de cent au second : dans celui-ci les Dames et les Cavaliers furent alternativement rangez, suivant l'ordre dont le sort avoit décidé par des billets numerotez qu'on avoit tirés au hazard, et qui se trouvoient attachez à chaque couvert, où chacun alloit reconnoître sa place. J'eus le bonheur d'y être associé à une des plus belles Dames de la Cour, appellée Madame la Baronne de Feninigre, dont la conversation me fit connoître que la nature ne l'avoit pas moins bien partagée en esprit qu'en beauté et en naissance. Lorsque j'eus l'honneur de lui donner la main pour entrer dans la Salle, je me souvins de la pensée de ce Grand d'Espagne, qui en pareille rencontre s'écria : que les Etoilles disparoissent, voici le Soleil, *Apartense las Estrellas, viene el Sol.*

Aprés le Soupé, S. A. E. ordonna que chacun prit le rang de son numero avec sa Dame, et il commença lui-même le Bal à la tête de quarante quatre Couples, par une Danse Polonoise, qui n'est qu'une espece de marche assez grave. Le Prince de Sultbach suivoit S. A. E. avec les jeunes Princesses, pendant que la Princesse son Epouse, qui n'aime pas la Danse, demeura dans un fauteuil, d'où elle la voyoit tranquillement. Après cette ouverture du Bal S. A. E. dansa le Menuet avec une grace et une noblesse admirable, je dois même ajoûter avec une legereté surprenante à l'âge de 70. A voir cet aimable Prince,

sans

Digitized by Google

sans le connoître, il n'est pas difficile de deviner qu'il est le premier de la Cour. Le jour suivant on joüa la Comedie de Tartuffe, en François : cette Langue n'est guere moins commune à la Cour que l'Allemande, qui est la naturelle du pays.

La Langue Italienne n'y est pas ignorée, mais elle est entenduë d'un petit nombre de personnes ; je le remarquai le jour suivant, lorsqu'on joüa une Pastorale en Musique, où je servois d'Interprete à plusieurs de mes voisins. La plus grande partie des Danseurs de ce Ballet étoient les Pages de la Cour, les Acteurs étoient les Musiciens de S. A. E.

Je n'ai parlé jusqu'à present que des plaisirs qui terminoient la journée, je ne dois pas oublier ceux de la bonne chere que nous avons faite à cette Cour. Les Seigneurs animez par l'exemple du Prince, et par l'estime qu'ils ont pour M. de Josseau, qui n'est guere moins aimé dans les Cours des Princes voisins de Landau, que dans Landau même, nous regalerent magnifiquement. M. le Comte de Nassau qui soûtient la grandeur de sa Naissance par tout ce qui peut le distinguer, nous donna un Repas superbe. Mrs le Baron de Bevren, Grand-Maréchal, et le Baron Deschal, Grand-Ecuyer de la Princesse, nous firent connoître que les meilleurs vins du monde et les mets les plus exquis se trouvoient rassemblez à Manheim.

Enfin notre cher Commandant rappellé par son devoir, revint à Landau comblé des bontez du Prince & des politesses de toute la Cour ; chacun de nous partageoit avec lui cette satisfaction, car S. A. E. nous avoit aussi donné des marques de sa bonté. Il me fit l'honneur de m'adresser plusieurs fois la parole ; et reconnoissant par la naïveté de mes réponses la sincerité dont je fais pro-

Digitized by Google

fession, il me dit qu'il aimoit les François, parce qu'ils disoient naturellement leur pensée, sur quoy il releva un trait de Morale qui m'étoit échapé d'une maniere qui me fit connoître la justesse de son esprit et la droiture de son cœur.

Le tems de retourner à notre garnison étant arrivé, je priai le Gouverneur de la Place de me permettre d'en voir les Fortifications, quoiqu'il me connut pour être l'Ingenieur en chef de Landau; il me l'accorda de si bonne grace, qu'il voulut que l'Ingenieur subalterne, qui sçait parler françois, nous servit de guide. Je remarquai une situation des plus avantageuses pour une Place de guerre, par le confluent de deux grandes rivieres, le Rhin et le Necre, qui en défendent les approches, et une Fortification très-proprement executée sur le sistême de Cocorn, que nous n'avons point suivi en France, quoiqu'il soit public depuis près de trente ans.

Je parcourus aussi l'interieur de la ville qui est nouvellement bâtie, très-propre et très-reguliere dans l'alignement de ses ruës. Les maisons qui n'ont ordinairement qu'un étage, rarement deux, sont propres au dehors, mais l'interieur n'a pas été distribué par de bons Architectes, particulierement pour les escaliers.

Je vis aussi le nouveau Palais de l'Electeur qui n'est pas achevé, et deux cabinets de tableaux, parmi lesquels il y en a d'un grand prix, que S. A. E. a fait apporter depuis peu de Dusseldorf, ou l'on dit qu'il en a de merveilleux, particulierement de Rubens. J'ai l'honneur d'être &c. *à Landau* le 24. Janvier 1731.

FRANCE

Digitized by Google

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 1 de Janvier, les Princes et Princesses du Sang, et les Seigneurs et Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roy et la Reine sur la nouvelle année.

Les Prevot des Marchands et Echevins, accompagnez des autres Officiers du Corps de Ville, rendirent à cette occasion leurs respects à L. M. à Monseigneur le Dauphin, à Monseign. le Duc d'Anjou, et à Mesdames de France.

Le même jour, les Chevaliers, Commandeurs et Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant rendus dans le Cabinet du Roy, pour l'accompagner à la Messe; S. M. tint Chapitre, et proposa pour être Chevaliers de cet Ordre, le Duc de Duras, le Duc de Lévy, le Prince de Tingry, le Comte de Broglio, Ambassadeur du Roy en Angleterre, le Comte de Chatillon, le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer, le Comte de Rottembourg, Ambassadeur Extraordinaire du Roy en Espagne, et le Marquis de la Fare. Lorsque le Roy en eût signé le

Digitized by Google

Rôle, il le remit au Marquis de Breteuil, Commandeur, Prevôt et Maître des Cérémonies de l'Ordre, qui sortit du Cabinet pour le faire proclamer par le Hérault.

S. M. se rendit ensuite à la Chapelle du Château de Versailles, étant précédée du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Duc du Maine, du Pr. de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte de Toulouse et des Chevaliers, Commandeurs et Officiers de l'Ordre. Le Roy, devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoient en Manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que les Chevaliers. S.M. après avoir assisté à la grande Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Tesnieres, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, fut reconduit dans son appartement, dans le même ordre qui avoit été observé en allant à la Chapelle.

La Reine accompagnée des Dames de sa Cour, entendit la Messe dans sa Tribune.

L'après midy, L. M. entendirent les Vêpres, chantées par la Musique.

Le 3. la Reine communia dans la Chapelle du Château, par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le

Digitized by Google

Le six, le Pere Boyer, Théatin, nommé par le Roy à l'Evêché de Mirepoix, fut sacré dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale, par l'Archevêque de Roüen, assisté des Evêques de Laon et de Tarbes. Le 12, ce nouveau Prélat prêta serment de fidelité entre les mains du Roy.

Le 7, le Roy et la Reine partirent de Versailles, pour aller coucher au Château de Marly, d'où L. M. revinrent à Versailles le 27. Elles retournerent à Marly le 3 Février.

Le 14, l'Abbé de Besons, nommé par le Roy à l'Evêché de Carcassonne, fut sacré dans l'Eglise des Théatins, par l'Evêque Comte de Châlons, assisté de l'Evêque de Tarbes et de l'Evêque Comte de Beauvais. Le 21, il prêta serment de fidelité entre les mains du Roy.

Le 25, la Lotterie de la Compagnie des Indes, pour le remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée, à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Num. des Actions et dixiéme d'Actions qui doivent être remboursez, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de trois cens Actions.

Digitized by Google

Le 28. l'Abbé de Vaugiraud, nommé par le Roi à l'Evêché d'Angers, fut sacré dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice par l'Evêque de Soissons, nommé à l'Archevêché de Sens, assisté de l'Evêque Titulaire d'Europée et de l'Evêque de Tarbes. Il prêta serment de fidelité le 30. entre les mains du Roi.

Le 3. de ce mois, il y eut Concert François au Château des Thuilleries, M. Mouret fit chanter un Divertissement de sa composition, qui a pour titre : *La Beauté couronnée.* Il fut suivi d'une suite de simphonie Françoise très bien executée. La Dlle Le Maure chanta la Cantate de *Zephire et Flore*, et la Dlle Petitpas la Cantatille d'*Endimion.* Le Concert fut terminé par le Motet *Lauda Jerusalem*, mis en Musique par l'Abbé Gaveau.

Le 10. le Sr Toscano, Italien, habile Joüeur de Violon, executa un *Concerto* qui fut très applaudi. Il y a eu pendant ce mois Concert tous les Mercredis ; on y a chanté differens Divertissemens qui ont toujours été terminés par un Motet de M. de la Lande.

Le Roi a donné la place de Conseiller d'Etat ordinaire, vacante par la mort de M. Ferrand, à M. d'Harlai, Intendant de

de la Generalité de Paris, et S. M. a nommé Conseiller d'Etat M. Orry, Contrôleur General des Finances.

On écrit de Tours que l'Académie de Musique qui y est établie se soutient avec tant d'émulation, qu'il n'y a plus de place pour ceux qui désirent s'y agréger. Les Dames et les Demoiselles de cette Ville se font un plaisir d'y chanter et concourent à l'envi à un divertissement si noble. Quatre jeunes Académiciens voulurent le 30. de ce mois signaler leur reconnoissance par un Bal de nuit; ils choisirent pour le donner la Sale même du Concert, où elles avoient merité pendant toute l'année des applaudissemens toujours nouveaux. Cette Sale fut ornée des plus beaux meubles; toutes les personnes distinguées de la Ville et des environs furent invitées. Les Portraits du Roi et de la Reine, placés dans les endroits les plus éminens, imprimerent le respect et redoublerent la joye; neuf grands lustres éclairoient moins que les autres illuminations qui furent variées de toutes parts avec autant de goût que de profusion; la Cour et la Façade du Bâtiment étoient ornées de lampions et de terrines qui produisoient un très bel effet. Des vins, des liqueurs et des rafraîchissemens de toute espece accom-

Digitized by Google

accompagnoient les fruits prodigués comme ils devoient l'être dans le Jardin de la France ; mais ce qui flatta le plus la Jeunesse Académicienne, qui fit très-galament les honneurs du Bal, c'est la politesse, la tranquilité et l'ordre avec lequel il fut executé. Cette Fête brillante, qui dura jusqu'à 9. heures du matin, a reçu tous les applaudissemens qu'elle mérite.

Le Public a été mal informé par les bruits qui ont couru au sujet de la maladie dont la Communauté des Religieuses de l'Abbaye Royale de Montmartre a été affligée. Il y est mort au commencement de l'année huit Religieuses du même mal qui commençoit par un grand accablement, la fievre et une douleur sous la mamelle droite, ce qui étoit suivi d'un crachement de sang qui duroit douze heures ; ensuite les crachats devenoient roüillés, la tête lourde et peu douloureuse, avec un dévoyement. M. Silva y ayant été envoyé par ordre du Roi, il reconnut que le fond de la maladie étoit une fievre maligne, provenant principalement des mauvaises nourritures, et en ayant informé la Cour, S. M. toujours attentive au bien de ses Sujets, a ouvert sur ce pieux Monastere ses mains bien

Digitized by Google

bien faisantes, et la maladie a cessé.

Le Marquis de Lyonne, incommodé d'une loupe au bras droit, se mit le mois passé entre les mains d'un Maréchal ferrand qu'on lui avoit vanté pour ces sortes de cures. L'Operateur employa d'abord des fondans qui ne firent qu'irriter la tumeur; les caustiques qu'il appliqua ensuite réduisirent le malade, après des douleurs excessives, à la derniere extremité. Alors on manda le S^r Faget, Chirurgien Juré, et de S. A. S. Madame la Duchesse Doüairiere, qui ayant appellé les S^rs Sylva, Petit et Duphénix, qui virent l'état déplorable du bras et de la playe où la gangrene se découvroit avec tous ses simptômes les plus fâcheux. Dans le moment le S^r Faget, du commun avis, ouvrit le bras depuis la partie supérieure jusqu'au pli, détacha la tumeur qui pesoit deux livres, et l'enleva; l'opération dura deux minutes. La vigilance de ces M^rs, secondée du courage et du temperament du malade font esperer une parfaite guerison.

Le Sieur Rumen Minihy, Maire de Morlaix, écrivit le 8. Janvier à Paris au Marquis de Coetanfao, Gouverneur de cette Ville, que le 6. à midi le feu ayant pris

pris à l'Hopital General avec violence, il fut consumé entierement en peu d'heures, et que delà s'étant communiqué aux Maisons de la ruë aux Fils, il y avoit brûlé beaucoup de Magazins remplis de fil et de toiles. Cinq Maisons de quatre étages avec des Magazins pleins de marchandises ont été brûlés de fond en comble; cinq autres maisons pareilles ont été à demi brûlées et ruinées; quatre maisons dont la couverture, le comble et les premiers étages ont été coupés et abbatus pour arrêter le progrès du feu. Il y a eu 25. personnes écrasées sous les ruines ou qui ont péri dans les flammes, du nombre desquels sont quelques notables habitans, entr'autres le Sieur Goüezou, Capitaine de Navire, Armateur et Négociant. On a fait des Services solemnels à la Collegiale et dans toutes les Paroisses de la Ville, où tout le Clergé Seculier et Regulier a assisté, pour le repos de l'ame du Sieur Goüezou et de toutes les autres personnes qui, à son exemple, travaillant pour le bien public, ont péri dans l'incendie.

La Ville de Morlaix est connuë pour être l'une des plus florissantes de la Province de Bretagne, particulierement pour le commerce des toiles avec l'Espagne. Il s'y fabrique aussi une grande quantité de Tabac.

RE-

Digitized by Google

RECEPTION faite à M. le Duc de la Trémoille, dans la Ville de Laval.

MR le Duc de la Tremoille arriva le 14. du mois passé en sa Baronie de Vitré, éloignée de 7. lieuës de la Ville de Laval; le lendemain la Jeunesse de cette Ville, au nombre de près de 80. Cavaliers, bien montez et bien équipez, se rendit à Vitré, ils avoient à leur tête Mrs Marest, anciens Officiers, et fils de M. Marest, Conseiller et Garde des Sceaux au Parlement de Bretagne. Ils étoient tous en habit uniforme d'écarlate avec la veste galonnée d'or, et la polacre de velours noir, le chapeau bordé avec les cocardes de la livrée de M. de la Trémoille, chaque Maître étoit suivi d'un Valet avec le chapeau bordé et la cocarde; ils avoient les trois Trompettes du Regiment de Montrevel.

Dans ce leste équipage ils firent cortege au Duc de la Trémoille, qui fit son Entrée dans la Ville de Laval le Dimanche sur les six heures du soir, au bruit du Canon, au son de toutes les Cloches et des acclamations du Peuple; toutes les ruës sur son passage étoient tapissées et illuminées, la clarté de plus de deux cens Flambeaux, que portoient les Valets des Ca-

Digitized by Google

Cavaliers, formoit le plus beau Spectacle du monde ; les ruës étoient bordées des deux côtez de la Milice Bourgeoise au nombre de 2000. hommes, divisez en différentes Compagnies, ayant à leur tête les principaux Officiers et Bourgeois, magnifiquement vêtus; ils avoient donné la cocarde à tous leurs Soldats.

Les ruës étoient remplies d'une multitude infinie de Peuple qui prenoit plaisir à former des embarras et à retarder la Marche, pour avoir le contentement de voir plus long-tems un Seigneur si gracieux. Les Officiers de la Maison de Ville se trouverent à la premiere Porte, et lui présenterent les Clefs dans un Bassin d'argent, aux Armes de la Ville, ils lui présenterent aussi le Dais, mais il le refusa.

Tous les Corps de Justice, toutes les Communautez se rendirent au Château et complimenterent M. de la Trémoille, qui répondit avec beaucoup de politesse, et donna des marques d'une parfaite satisfaction, heureux présage de la paix et de la tranquillité qu'il devoit procurer le lendemain; il retint à souper les principaux Officiers, la Jeunesse alla prendre un repas qu'elle s'étoit fait préparer, et tous les Capitaines de la Milice régalerent leurs Soldats.

M. le Duc de la Trémoille, qui avoit eu

Digitized by Google

eu lieu d'être indisposé contre les Habitans de Laval, à l'occasion du grand Procès par eux soutenu contre ses interêts, comprit bien-tôt que ces Habitans n'étoient pas tels qu'on les lui avoit dépeints, et que ces honneurs extraordinaires et ces protestations partoient de l'abondance de leur cœur; il voulut bien les entendre, écouter leurs plaintes et leurs demandes.

Il fit pour cela avertir le lendemain douze des principaux Habitans de se trouver à trois heures dans la Salle du Château; ils s'y rendirent à l'heure marquée, M. de la Trémoille y entra avec le Comte de Vilaines et deux de ses Officiers, M. le Duc leur fit sur le champ et sans préparation, un Discours le plus éloquent, le mieux suivi et le plus persuasif qu'ils eussent jamais entendu; ils lui répondirent avec respect et ils repliquerent à differentes reprises. La Réplique du Seigneur fut toujours prête et en des termes si propres et remplis de tant de bontez, que les Auditeurs en furent émus et penetrez des sentimens d'une estime respectueuse et de la plus vive reconnoissance. On convint enfin de terminer amiablement toutes les contestations, on arrêta les Articles d'un Projet de Reglement lesquels furent signez dès le lendemain de M. le Duc de la Trémoille et des principaux Habitans. Ces

Digitized by Google

Ces affaires sérieuses n'interrompirent point les plaisirs, au contraire la joye en redoubla, toutes les Dames et les Cavaliers furent assemblez le Lundy au Château, M. de la Trémoille donna la Comédie, une Troupe étant à Laval depuis quelques mois, et il voulut bien s'y trouver pour satisfaire l'empressement de tous les Habitans, qui ne pouvoient se lasser de le voir. Après la Comedie il y eut un Feu d'artifice, tiré sur la Place, un grand souper et un Concert au Château, on tira le Canon à l'entrée et à la sortie de table, et enfin M. le Duc accorda à la Milice Bourgeoise l'honneur qu'elle lui demandoit de passer en Revûë devant lui dans la Cour de son Château.

Il partit le Mardy en poste sur les deux heures après midi, et il fut reconduit par la Jeunesse à cheval, au bruit du Canon et au travers de la Milice Bourgeoise qui bordoit toutes les ruës, M. le Duc de la Trémoille, en remerciant la Jeunesse lorsqu'elle eut pris congé, lui donna la permission de la Chasse.

Des Réjoüissances pour une Paix tant desirée, ont continué pendant quinze jours entre les principaux Habitans des deux Partis qui divisoient la Ville, ils se sont donnez de fréquens repas et des Fêtes que le Comte de Vilaines a bien vou-

lu

Digitized by Google

lu honorer de sa presence, entre autres un Dîner, où il y avoit 40. des principaux Officiers de tous les Corps de Justice et de la Maison de Ville; on y but au bruit du Canon et des Tambours la santé de M. le Duc de la Trémoille, celles de Madame la Duchesse et du Comte de Vilaines; enfin tout le monde est content; on ne peut pas douter de la sincerité de ces Réconciliations et de la durée de la tranquillité publique.

MORTS.

M. Antoine-François Ferrand, Conseiller d'Etat Ordinaire, mourut à Paris, âgé de 77. ans.

Frere Eustache de Bernard d'Ayernes, Bailly, Grand-Croix, Grand Hospitalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, et Commandeur de la Commanderie de Chanterenne, Procureur General et Receveur du Commun de cet Ordre, au Grand Prieuré de France, mourut à Paris le 5. Janvier, âgé de 64. ans.

M. de Figeac, Chevalier de S. Louis, Aide-Major de la Ville de Saint Venant, y mourut le 5. de Janvier, âgé de 112. ans et huit mois, dont il en a servi 96. dans

dans les Troupes, ayant porté le Mousquet dès l'âge de 16. ans. Il fut fait Officier en 1665. dans le Régiment de Champagne.

M. Etienne François Geoffroy, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur du Roi au College Royal, Professeur en Chimie au Jardin Royal des Plantes, de l'Académie Royale des Sciences, et de la Societé Royale de Londres, mourut à Paris le 6. de Janvier dans la 59. année de son âge.

Dame Eleonore Suzanne de Mavarti Reagh, Epouse de N. Baron de Hooke, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, mourut à Paris le 13. de ce mois, âgée d'environ 48. ans.

ARRESTS, DECLARATIONS, ORDONNANCES, &c.

ARREST du 3. Octobre, qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1732. l'exemption de Droits d'entrée sur les Bestiaux venant des Pays Etrangers.

AUTRE du 7. Novembre, qui permet aux Marchands et Fabricans de Bas de la Ville de Saint

Digitized by Google

aint Amand d'envoyer tricoter leurs laines dans a Châtellenie de Tournay, en payant par les Prevôt et Echevins de ladite Ville de Saint Amand trois cens livres par an, pour tenir lieu des Droits d'entrée du Tarif de 1671. et en observant les formalités prescrites par le présent Arrêt.

SENTENCE de Police du 17. Novembre, qui renouvelle les défenses à tous Logeurs de retirer chez eux aucuns Particuliers sans aveu, ni Domestiques ou Ouvriers, s'ils ne sont munis de certificats de leurs Maîtres, et qui condamne en differentes amendes plusieurs Logeurs, pour avoir contrevenu aux Reglemens de Police, concernant la tenuë des Chambres garnies.

AUTRE du même jour, qui condamne la Veuve Constant, Limonadiere, en deux cens livres d'amende, et à avoir sa Boutique murée pendant six mois, pour avoir contrevenu aux Arrêts, Sentences et Ordonnances de Police, concernant les Limonadiers.

DECLARATION du Roi, en faveur de l'Hôpital General, donnée à Marli le 26. Novembre 1730. registrée en Parlement le 9. Decembre, par laquelle S. M. ordonne que pendant le courant de l'année prochaine 1731. il soit perçû au profit dudit Hôpital dix sols par chaque voye de bois à brûler, et deux sols par chaque voye de charbon de bois qui seront venduës sur les Ports, Quais et Chantiers de la Ville de Paris, lesdits droits payables ainsi qu'il a été ordonné par nos Déclarations des 3. Janvier, 21 Decembre 1728. et 20. Decembre 1729. sçavoir, moitié par les Marchands de bois et de charbon, et l'autre moitié par les acheteurs.

Voulons

Digitized by Google

Voulons qu'après le dernier Decembre 1731. lesdits droits demeurent éteints et supprimés.

JUGEMENT en dernier ressort, du 28 Novembre 1736. rendu par M. Hérault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police, et les Conseillers du Châtelet, Commissaires en cette partie. Contre Joseph Martin, dit S Martin, au sujet des Cloches fonduës, dont il a été parlé, par lequel il est dit ce qui suit: Ordonnons que les 6 Cloches fonduës par Joseph Martin, en execution du marché passé entre le sieur Mendés de Goës et lui devant de Laleu et son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 21 Nov. 1729. Charpente et Ferrure en dépendantes, demeureront pour le compte dudit Martin et à ses risques: Et en consequence le condamnons et par corps, à rendre au sieur Mendés de Goës, la quantité de 84565 liv. de Cuivre de la même espece et qualité que celui qui a été fournit audit Martin, et 18087 liv. d'Etain d'Angleterre en Saumon, et ce dans huitaine, à compter du jour de la signification du present Jugement, sinon et à faute de ce faire dans ledit temps, et icelui passé, le condamnons par les mêmes voyes, à payer audit sieur Mendés de Goës la somme à laquelle se trouvera monter le prix desd. Matieres, suivant le calcul qui en sera fait par M. de Montflambert, Conseiller, Commissaire Rapporteur, sur les factures, marchez et quittances, dont la representation sera faite audit cas, par le sieur Mendés, ledit Joseph Martin present ou dûëment appellé: Condamnons en outre ledit Martin par les mêmes voyes à rendre et à payer aud. sieur Mendés de Goës la somme de 22000 l. d'une part, par lui payée audit Martin, aux termes dudit Traité, avec les interêts tant de lad. somme

de

de 22000 liv que de celle à laquelle montera le prix desd. matieres, faute de restitution d'icelles en nature, comme dit est, à compter du 24 Oct. dernier, jour de la demande, et en la somme de 8000 l. d'autre part, à quoi nous avons arbitré les dommages, interêts demandez par le sieur Mendés de Goës. Et pour faciliter le payement de toutes lesd. condamnations, ordonnons qu'à la requête dud. sieur Mendés de Goës il sera procédé à la vente desd. 6 Cloches, leurs appartenances et dépendances, ledit Joseph Martin présent ou dûement appellé, après 3 expositions et publications en la maniere et aux iours accoûtumez, et Affiches préalablement apposées, pour le prix qui en proviendra être délivré aud. sieur Mendés de Goës, sur et tant moins, ou jusques à concurrence des sommes cy-dessus à lui adjugées; quoi faisant par lesd. Adjudicataires, ils en seront valablement quittes, et led. Joseph Martin d'autant déchargé. Condamnons led. Joseph Martin en tous les dépens, même aux coûts des Rapports et fraits faits pour y parvenir, ensemble aux dépens reservez. Déclarons le present Jugement commun avec Antoine Martin et Claude Regnault, cautions dudit Joseph Martin: Ce faisant, les condamnons solidairement avec lui, ainsi qu'ils y sont obligez par l'Acte passé pardevant ledit de Laleu et son Confrere, Notaires à Paris, le 20 Janv. dernier, tant à la restitution desd. matieres, qu'au payement desd. sommes principales, aux termes du present Jugement, interêts d'icelles, et dommages, interêts, avec dépens. Et attendu les contraventions et prévarications dudit Joseph Martin, déclarons à son égard ledit Marché, cy-devant datté, nul et résolu pour l'avenir. Faisons défenses audit Joseph Martin d'entreprendre tant dans la Ville de Paris

Digitized by Google

que dans l'étenduë du Royaume, aucun Ouvrage de Fonte, sous telles peines qu'il appartiendra : Et faisant droit sur la Requête desd. Antoine Martin et Claude Regnault, du 20 du present mois, condamnons ledit Joseph Martin par toutes voyes duës et raisonnables, à les acquitter, garentir et indemniser de toutes les condamnations cy-dessus prononcées contr'eux, avec dépens, &c.

ARREST du même jour, qui décharge du payement des 4 sols pour livre, le Hareng provenant de la pêche des habitans de Dunkerque.

AUTRE du même jour, qui renouvelle les deffenses de l'introduction, port et usage des Toiles peintes ou teintes, Ecorces d'arbres ou Etoffes de la Chine, des Indes et du Levant.

EDIT DU ROY, portant création d'une Charge de Garde du Trésor Royal triennal, pour entrer en exercice, au 1 Janvier de l'année prochaine 1731. Donné à Marly au mois de Novembre 1730. Registré en Parlement le 16 Decembre.

ARREST du 3 Decembre, qui proroge jusqu'au dernier Juin 1731. l'exécution de ceux des 6 Dec. 1729. et 27 Juin 1730. portant que tous ceux qui remettront aux Hôtels des Monnoyes, en Piastres ou autres matieres d'Or et d'Argent, une somme de 1000 liv. et au dessus, continuëront d'être payez des 4 den. pour liv. jusqu'audit jour dernier Juin 1731.

ORDONNANCE DU ROY du même jour, pour regler les differentes Classes de ceux qui seront reçûs à l'Hôtel Royal des Invalides, par laquelle S. M. ordonne ce qui suit :

ART. I.

Digitized by Google

ART. I. Nul ne pourra être reçû à l'Hôtel Royal des Invalides, s'il n'a, conformément au Reglement du 3 Janvier 1710. au moins vingt ans de service, consécutifs et sans interruption, ou qu'il n'ait été estropié, ou griévement blessé au service du Roy, suivant les Certificats qui seront rapportez des Commandans et Majors des Corps, visez des Directeurs ou Inspecteurs. Pourront, aux termes de l'Art. VIII. de l'Ordonnance du 10 Mars 1720. ceux qui auront renouvellé deux fois des Engagemens de 6 ans, être reçûs après leur expiration: N'entend neanmoins S. M. que ceux qui auront servi le temps prescrit, soient admis à l'Hôtel, s'ils se trouvent, par leur âge et par leur santé, en état de continuer.

II. Il n'y aura que trois Classes dans l'Hôtel Royal des Invalides.

III. La premiere sera composée des Officiers des Troupes du Roy, des Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Legers, Mousquetaires de la garde, des Sergens de la Compagnie des Grenadiers à Cheval, lorsqu'ils auront servi 5 ans en lad. qualité de Sergent, et des Sergens des Regimens des Gardes-Françoises et Suisses, après 10 ans de service en ladite qualité. Les Officiers de la Connétablie et des Maréchaussées, y compris les Exemps, seront pareillement reçûs, après avoir été dix ans Officiers. Le traitement de ceux de cette premiere Classe continuera d'être fait sur le pied ordinaire et accoûtumé.

IV. La seconde Classe sera composée des Gendarmes et Chevaux-Legers des Compagnies d'ordonnance, Grenadiers à Cheval, Maréchaux des Logis de la Cavalerie et de Dragons, et des Sergens d'Infanterie, lorsqu'ils auront servi dix ans dans lesdites qualitez. Ceux qui après avoir été tirez de la Cavalerie pour entrer dans les Gardes

Digitized by Google

du Corps, sont depuis rentrez dans la Cavalerie, y seront pareillement admis ; de même encore les Gardes-Magazins, Capitaines et Conducteurs d'Artillerie, après 30 ans de service, dont dix ans en ladite qualité. Ceux de la presente Classe, qui est la seconde, auront un habit distingué du Soldat, suivant qu'il sera plus particulierement réglé par le Sécrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre ; ils porteront l'Epée, et recevront chaque mois 15 sols, pour leurs menuës dépenses ; ils logeront ensemble, dans un quartier séparé, mangeront sans aucun mélange, dans un même Réfectoire où ils seront nourris comme les Soldats, avec cette différence neanmoins, qu'ils auront tous les matins un demi-setier de vin. Les Gendarmes, Chevaux-Legers et Maréchaux des Logis cy-dessus, continuëront d'être envoyez dans la Compagnie créée en 1714. et dont le sieur Jaquette a actuellement le commandement ; laquelle Compagnie sera payée sur le pied reglé, jusques à concurrence du nombre effectif, quand même il se trouveroit exceder celui qui a été fixé lors de sa création. Il sera formé une seconde Compagnie des Gendarmes, Chevaux-Legers, Maréchaux des Logis, Grenadiers à Cheval et Sergens qui seront en état de servir, et elle sera employée dans une garnison fixe.

V. La troisiéme Classe sera composée des Soldats, Cavaliers et Dragons, Archers de la Connétablie et des Maréchaussées, Maîtres ou simples Ouvriers et Charretiers d'Artillerie, et en tout ils continueront de recevoir le traitement ordinaire.

VI. Les Gendarmes et Chevaux-Legers des Compagnies d'ordonnance, les Maréchaux des Logis de la Cavalerie et de Dragons, et les Sergens d'Infanterie qui se trouveront avoir des

Brevets

Digitized by Google

Brevets de Lieutenans, ne pourront être reçûs comme Officiers, qu'après qu'ils auront servi cinq ans en ladite qualité.

VII. Les Sergens des Grenadiers à Cheval et ceux des Regimens des Gardes Françoises et Suisses, lorsqu'ils n'auront pas les services en ladite qualité marquez en l'Article III. de la presente Ordonnance, pour la Classe des Officiers, ne pourront être reçûs que dans la seconde Classe.

VIII. Les Maréchaux des Logis de la Cavalerie et de Dragons, les Grenadiers à Cheval, Gendarmes et Chevaux-Legers des Compagnies d'ordonnance, et les Sergens d'Infanterie, lors qu'ils n'auront pas servi dans lesdites qualitez le tems marqué par l'Art. IV. pour entrer dans la seconde Classe, ne pourront être reçûs que dans la troisiéme.

IX. Veut neanmoins Sa Majesté, que les Cavaliers et les Dragons étant actuellement à l'Hôtel, ausquels il a été accordé un demi-setier de vin tous les deux jours, et ceux qui sont appellez Sergens brevetez, continuent d'être traitez comme ils le sont actuellement tant qu'ils vivront, sans neanmoins qu'aucun autre puisse être admis nouvellement au même traitement.

X. La presente Ordonnance commencera d'avoir son execution au 1 Janvier 1731. S. M. dérogeant à toutes dispositions à ce contraires, &c.

DECLARATION du Roi, portant suppression de differentes formules des Actes des Notaires de la Ville de Paris, et ordonne une formule uniforme, donnée à Versailles le 5. Decembre 1730. registrée en la Cour des Aides le 15. Decembre.

ARREST du même jour, qui déclare nuls

Digitized by Google

après le premier Avril prochain les Ordonnances de Liquidation et Quittances de finances des Offices supprimés sur les Ports, Quais, Halles, et Marchés de la Ville de Paris, ensemble les Recepissés du Tresor Royal, expediés pour remboursement desdites finances, faute de les avoir employés conformément à l'Edit du mois de Juin et à l'Arrêt du 22. Octobre dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les draps, serges et autres étoffes de laine, ou fil et laine, marqués du plomb de fabrique, et qui après avoir reçû leur dernier apprêt seront destinés, soit pour les Villes du Royaume y mentionnées, ou pour l'Etranger, seront préalablement apportés dans les Bureaux des Marchands Drapiers et Merciers desdites Villes, pour avant leur départ y être visités et marqués du plomb de Contrôle desdits Bureaux, s'ils se trouvent fabriqués, teints et apprêtés en conformité des Reglemens.

AUTRE du même jour, concernant les ensaisinemens et enregistrement pour les biens tenus dans la mouvance du Roi, par lequel S. M. fait très expresses inhibitions et deffenses aux Receveurs et Contrôleurs géneraux de ses domaines de faire aucunes poursuites pour l'ensaisinement ou enregistrement ordonnés par les Edits des mois de Decembre 1701. et Decembre 1727. Déclarations et Arrêts rendus en consequence, et d'en exiger les droits d'ensaisinemens ou enregistremens et de contrôle d'iceux que dans l'étenduë des Terres qui sont constament et notoirement du domaine de S. M. par Elle possedées ou engagées, à peine de restitution du quadruple des droits qu'ils auront reçus, dont la peine ne

Digitized by Google

ne pourra être remise ni moderée, sauf à eux d'informer le Sieur Contrôleur Géneral des Finances des usurpations faites sur le domaine, pour y être pourvû ainsi que S. M. le jugera à propos, et en cas que les Terres soient déclarées domaniales, à poursuivre par eux les vassaux et censitaires desdites Terres, pour satisfaire aux ensaisinemens ou enregistremens et Contrôle d'iceux, et pour en payer les droits, ainsi qu'il est porté par les Edits, Déclarations et Reglemens &c.

ORDONNANCE du Roi du même jour, portant nouveau Reglement sur les Voitures qui seront fournies aux Troupes pendant leur marche.

AUTRE du même jour, portant suppression de la Commission de Colonel Géneral de l'Infanterie Françoise et Etrangere, par laquelle S. M. ordonne que le titre et les fonctions de Colonel General de son Infanterie Françoise et Etrangere seront et demeureront doresnavant supprimés, conformément à l'Edit du mois de Juillet 1661. sans pouvoir être ci-après rétablis, soit par commission ou autrement, pour quelque raison ou sous quelque prétexte que ce puisse être.

Que les Mestres de Camp de ses Régimens d'Infanterie Françoise et Etrangere prendront à l'avenir, et à commencer du jour de la publication de la présente Ordonnance, la qualité de Colonels, sans que pour raison de ce changement ils soient tenus de prendre de nouvelles Commissions de S. M. laquelle veut et entend qu'au moyen de celles qui leur ont été ci devant expediées, ils continuënt de commander lesdits Regimens en qualité de Colonels, sous l'autorité de S. M.

Digitized by Google

Que le Drapeau blanc sera remis le jour de ladite publication à la suite de la Compagnie commandée par le Colonel de chaque Régiment, laquelle sera doresnavant la premiere; que celle du Lieutenant Colonel cessera d'être appellée la Colonelle Générale, qu'elle ne sera que la seconde Compagnie, et sera subordonnée sans difficulté au Colonel du Régiment.

Qu'au surplus, l'ordre et le commandement seront rétablis dans lesdits Régimens d'Infanterie Françoise et Etrangere sur le même pied qu'ils étoient avant l'Ordonnance du 30. May 1721. à laquelle S. M. a dérogé et déroge expressément par la présente &c.

AUTRE du 10. Decembre, portant Réglement sur les Congez qui pourront être donnez à l'avenir aux Soldats, Cavaliers et Dragons qui auront besoin de s'absenter.

SENTENCE de Police du 15. Decembre, concernant la liberté de la Voye publique, et qui défend à toutes sortes de personnes de se placer au devant des Maisons avec des Echoppes et Comptoirs, pour y vendre et étaller des Marchandises.

ARREST du Parlement, rendu au sujet de trois Imprimez.

Ce jour les Gens du Roi sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit.

MESSIEURS,

L'Instruction Pastorale & le Mandement de M. l'Archevêque d'Embrun faisoient trop de bruit pour ne pas exciter notre attention; & le genre de ces deux Ouvrages ne laissoit pas lieu de craindre

dire que notre ministere pût les négliger. Le premier déja sous nos yeux, occupoit nos réflexions; l'autre faisoit l'objet de nos recherches, et ne leur eût pas long-tems échappé, lorsque l'occasion s'est presentée à la Cour de nous les remettre elle-même. Un troisiéme imprimé qui porte le nom de M. l'ancien Evêque d'Apt, est tombé depuis entre nos mains. Quoique different par le titre d'une simple Lettre, il a dailleurs tant de rapport à ce qui fait l'objet des deux autres Ouvrages, que nous n'avons pas crû devoir les séparer.

C'est avec douleur que nous voyons d'abord deux Ecrits publiez sous un titre respectable, et tous deux partis de la main du même Prélat, devenir jusques sous vos yeux un nouveau signal de discorde, nous rappeller les maux passez, et nous en faire craindre de nouveaux.

L'Instruction Pastorale de M. l'Archevêque d'Embrun paroît destinée à combattre les Ecrits d'un autre Prélat, dont plusieurs ont été supprimez par vos Arrêts. Il ne lui eût pas été difficile de se renfermer dans les avantages de sa cause. Mais il semble qu'il ait mieux aimé chercher les écueils. Indépendamment des points de Doctrine qui ne sçauroient nous regarder, l'étenduë et la diversité de l'ouvrage, offrent tant d'objets differens à l'attention du Magistrat, qu'il n'est pas possible de tout relever. On ne se contente pas d'y opposer les reproches aux reproches, & les termes les moins mesurez aux expressions du même genre. Vous y remarquerez, Messieurs, tantôt un silence suspect sur nos maximes, et tantôt les atteintes plus ou moins marquées qu'elles semblent recevoir: une affectation à confondre les circonstances et les tems où les differentes démarches ont été placées, dans le cours des dernieres divisions:

Digitized by Google

les comparaisons les plus odieuses appliquées à ces démarches ; & sur les matieres les plus importantes, des idées et des expressions plus capables d'exciter la contradiction des esprits que de les soumettre.

Comme si les maux de l'Eglise n'étoient pas assez grands d'eux-mêmes, cet Ouvrage les exagere et ne semble propre qu'à en élogner les remedes. De-là cette opposition continuelle qu'il met entre ceux qu'il appelle *Catholiques*, et ceux à qui il paroît refuser ce nom : ce titre de *Secte*, ces noms de parti qu'il repete sans cesse, contre la disposition des Loix les plus sages sur cette matiere. On diroit qu'il s'empresse d'annoncer une séparation, qui ne pouroit être regardée que comme le dernier des malheurs ; & que par une funeste impatience, il cherche à nous faire voir au sein du Royaume, une diversité de Religion, dont la seule idée devroit allarmer.

Il semble qu'on ne songe pas tant à deffendre et à maintenir la Constitution *Unigenitus*, qu'à y substituer ses propres pensées. Nous sçavons, Messieurs, quelle peut être en cette matiere la fonction du Magistrat, et nous nous ferons toûjours une religion de nous renfermer dans ses bornes. Loin de nous la moindre pensée de considerer la Bulle autrement que par l'exterieur, sous lequel nous la voyons adressée à tous les fideles, sous l'appui de l'autorité du Prince Protecteur de l'Eglise. En se renfermant dans ce point de vûë, on reconnoît dans ce Decret un jugement qui censure des propositions en matiere de Doctrine : Une censure respective sous des qualifications differentes, sans application d'aucune en particulier à aucune des propositions : Jugement dont le caractere est autorisé par la pratique de l'Eglise, et par l'usage qu'elle a fait souvent

Digitized by Google

vent de ces sortes de qualifications respectives ; pour le bien de la Religion. Mais lorsqu'avec des termes affectez, on publie que ce Jugement *est... précisément la règle à laquelle Jesus-Christ veut que tout Fidele soumette sa croyance :* n'es-ce pas essayer d'en faire une définition ou une décision des Dogmes de la Foy, passer les termes du Decret, entreprendre de lui attribuer un caractere, qu'à l'inspection seule il paroît exclure : et par là prêter des armes à la résistance qui s'opiniâtre à le combattre ?

C'est l'esprit que l'on voit regner par-tout dans l'Instruction Pastorale, et le centre où se rapporte presque à chaque page l'énergie trop claire de ses expressions. Triste effet des extremitez où conduit l'ardeur des disputes ! M. l'Archevêque d'Embrun & M. l'Evêque de Montpellier, si opposez en tout le reste, paroissoient d'accord sur ce point. On franchit de part et d'autre les bornes qu'une déference reglée pour l'autorité légitime devroit faire reconnoître. On se dissimule l'objet tel qu'il est, et par des vûës contraires on s'accorde à le changer, d'un côté pour le soutenir, et de l'autre pour le combattre.

Si tel est le préjugé de M. l'Evêque de Montpellier ; convenir de ce principe avec lui, le prêter à tous ceux qu'on voit soumis à la Constitution, est-ce le moyen d'applanir les difficultez ? Serons-nous surpris qu'en rapportant quelques-unes de nos expressions, M. l'Archevêque d'Embrun les applique à un excès tout contraire à celui qu'elles avoient pour objet ? Lorsque nous voyons que dans les Loix émanées de l'autorité souveraine, soit sur la Constitution, soit sur les Appels au futur Concile, il se flatte de trouver ce qui n'est ni dans leurs termes ni dans leur esprit.

Dans cette préocupation de ses pensées, si d'un

Digitized by Google

côté il applaudit au zele des Puissances, de l'autre il blâme sans détour ce qu'il appelle *une pacifique tolerance* de leur part. Il craint un *Parallele*, il s'en irrite, et ne cache pas son impatience. Aussi interessé dans ses plaintes que dans ses éloges, on voit qu'il rapporte tout à lui-même, et qu'il fait dépendre sa satisfaction des partis extrêmes que la charité Episcopale déplore toûjours, lors même qu'elle les juge nécessaires.

Il est tems de passer au Mandement. Mais quelles paroles peuvent exprimer ce que fait sentir sa lecture? Pour l'honneur de l'Episcopat, que n'est-il possible d'effacer ce titre de Mandement d'un Ouvrage si éloigné d'y répondre? Il attaque en apparence un Ecrit, et c'est en effet contre les personnes qu'il se déchaîne. Il promet une réfutation, et en attendant il ne répand que des injures. C'est ce qui tient lieu d'Instruction, à la tête de la condamnation qu'un Evêque se croit en droit de prononcer.

M. l'Archevêque d'Embrun a-t'il pû avec reflexion faire servir le caractere de sa dignité, et la sainteté de son ministere, à une déclamation si outrée et à une invective si sanglante? Est-ce pour édifier ou pour convaincre, qu'il accumule et qu'il répete sans cesse les termes *de révolte, d'audace, de licence effrenée, d'irreligion, d'impieté, de blasphêmes, de nouveaux monstres, de suffrages honteux, témeraires, de sujets audacieux, de gens décriez*? En quel lieu un pareil stile passera-t'il pour l'effet de la fermeté Episcopales? C'est ainsi qu'on s'explique lorsque l'on cherche à venger ses propres querelles. Le zele desinteressé parle d'ordinaire un autre langage. M. l'Archevêque d'Embrun semble oublier ce qu'il a dit dans son Instruction Pastorale, que dans de semblables Ecrits *devroient regner selon l'esprit* de

Digitized by Google

de Jesus-Christ l'humilité, la douceur, la charité. Auroit-il aussi oublié les sentimens dont il s'est fait honneur au même endroit, *d'un Evêque* qui ne songe pas *à sa propre défense, lorsque la foi est en péril?*

On le voit ici, empruntant les termes de saint Cyprien, sur les pas de ce Saint Martyr, de ce grand Evêque d'Affrique, de cette Lumiere de l'Eglise primitive, venir, l'Evangile à la main, s'offrir au martyre: *Sacerdos Dei Evangelium tenens, occidi potest, non potest vinci.* Mais l'image disparoît, et il ne reste que l'étonnement de l'application qu'il se fait d'un si grand exemple: lors qu'en même tems il se reduit à *tonner* contre un nombre de Jurisconsultes qui ne peuvent avoir d'autres armes que le raisonnement et le discours.

Ces hommes si méconnoissables dans le portrait odieux qu'en fait ce Prélat, n'ont besoin pour être à couvert de ses atteintes, que de l'accés qu'ils ont trouvé auprès de la bonté et de la justice du Roi. Depuis que lui-même a bien voulu declarer qu'il les regardoit comme de bons et de fideles sujets; c'est à M. l'Archevêque d'Embrun à subir le poids d'un témoignage si auguste. Auroit-il pensé à le contredire? Souhaitons plutôt qu'au 16. Decembre il ait ignoré à Embrun ce que l'on sçavoit à tant d'autres lieux: et présumons qu'il a regret d'une démarche hazardée, si à contre-tems.

Inutilement s'occuperoit-t'on à considerer de plus près un ouvrage de ce caractere. On ne s'attendra pas à y trouver plus d'exactitude et de précision sur les principes, que de moderation dans le discours. Un seul trait peut en faire juger. M. l'Archevêque d'Embrun se plaint de ce qu'on *soumet en tout* la *Jurisdiction* Ecclésiastique *à des*

Digitized by Google

des Juges seculiers, soumis eux-mêmes à l'autorité qu'on blasphême : ce sont ses termes. Entend-il que les Magistrats comme Chrétiens, et en qualité de fideles, sont soumis à la puissance spirituelle de l'Eglise indépendante de tout pouvoir temporel ? Il sçait qu'ils en font gloire, à l'exemple du Roi, de qui seul ils tiennent l'autorité qu'ils exercent, et que personne n'a jamais pensé que leur état pût les exempter de cette soûmission. Entend-il que le caractere et le pouvoir des Magistrats releve de l'autorité spirituelle, et qu'ils lui soient subordonnez dans leurs fonctions ? il attaque le fondement de nos plus inviolables maximes, et confond la distinction immuable que Dieu même a mise entre deux Puissances immediatement émanées de lui.

Ce seroit peut-être assez d'ajoûter que la Lettre de M. l'ancien Evêque d'Apt, regarde les mêmes objets que les deux autres Ouvrages, et qu'on y remarque les mêmes excès. Elle y joint cependant des principes sur l'autorité du Pape, qui suffiroient seuls pour nous obliger à nous élever contre cet Ecrit.

Mais ce qui surtout la distingue, et met le comble à tout le reste, c'est que ce Prélat ne craint point d'y rappeler le scandale d'un appel qu'il interjetta il y a treize ans, du Roi mineur au Roi majeur. Non content d'avoir alors offensé la Majesté Royale, dont le caractere est toûjours le même en France, et toûjours inséparable de la personne du Roy, il renouvelle la memoire de cet attentat : il triomphe, pour ainsi dire, d'avoir vû subir à cet acte séditieux les dernieres peines ; et il porte l'égarement jusqu'à s'en faire un merite auprès du Roi même.

De quelques persones et de quelques lieux que nous viennent de pareils Ecrits, ils ne peuvent être

Digitized by Google

être soufferts. A la vuë du caractere dont les deux premiers sont revêtus, nous laissons l'usage des voyes de droit à ceux qui sont établis pour les employer de plus près. Il nous suffit de reclamer les Loix de la Police, l'interêt du bon ordre et celui du repos public, pour suprimer et pour proscrire ces Ouvrages Le troisiéme n'est pas du même genre, et puisqu'il renouvelle un attentat reprimé la premiere fois plus severement sur les Lieux, il nous force à vous demander de renouveller aussi cet exemple.

Ce sont, Messieurs, les differents motifs des conclusions que nous avons crû devoir prendre, et que nous laissons à la Cour, avec des Imprimez des trois écrits.

Eux retirez :

Vû les deux Imprimez, l'un intitulé : *Instruction Pastorale & Ordonnance de M. l'Archevêque Prince d'Embrun, portant défenses de lire & de garder differens Ecrits publiez sous le nom de M. l'Evêque de Montpellier : à Grenoble, chez Pierre Faute, Imprimeur-Libraire de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, ruë du Palais*, 1730. *dattée du* 12. *Août* 1730. L'autre intitulé, *Mandement de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun, portant condamnation d'un Ecrit, signé par quarante Avocats*, intitulé : *Memoire pour les sieurs Samson, Curé d'Olivet, Coüet, Curé d'Arnpis, Gaucher, Chanoine de Jargeau, Diocése d'Orleans, & autres Ecclesiastiques de differents Diocéses, Appellans comme d'abus contre M. l'Evêque d'Orleans, & autres Archevêques & Evêques de differens Diocéses, Intimez, sur l'effet des Arrêts des Parlemens, tant provisoi-*

res.

res que diffinitifs en matiere d'appel comme d'abus des Censures Ecclesiastiques ; à Grenoble, chez André Faure, Imprimeur-Libraire de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, ruë du Palais, 1730 *datté du 16. Decembre* 1730. Ensemble l'Imprimé, intitulé, *Lettre de Monseigneur l'ancien Evêque d'Apt, à Monseigneur l'Evêque de Montpellier, en réponse d'une Lettre Pastorale qu'il a faite contre son Codicile; à Marseille, chez J. P. Brebion, Imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque d'Apt, & de la Ville*, dattée à la fin en ces termes : *à Marseille, ce 25, Octobre* 1730. Ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy, la matiere mise en déliberation.

La Cour a declaré et declare ledit Imprimé intitulé : *Lettre de M. l'ancien Evêque d'Apt*, séditieux, témeraire, tendant à la revolte et contraire à l'autorité du Roy : a ordonné et ordonne que ledit Ecrit sera laceré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Executeur de la haute Justice. Ordonne pareillement que lesdits deux Imprimez, l'un intitulé : *Instruction Pastorale*, et l'autre, *Mandement* de M. l'Archevêque d'Embrun, seront et demeureront supprimez, comme téméraires, séditieux, et tendants à troubler la tranquillité de l'Eglise et de l'Etat. Enjoint à tous ceux qui auroient des Exemplaires des susdits Imprimez, de les remettre incessamment au Greffe de la Cour, pour y être supprimez. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de les imprimer, vendre, debiter, ou autrement distribuer, sous peine d'être procedé contre eux extraordinairement. Ordonne aussi, que Copies collationnées du présent Arrest seront envoyées aux Bailliages.

Digitized by Google

siages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lues, publiées et registrées. Enjoint aux Substituts du Procureur general du Roi d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le vingt-neuf Janvier mil sept cent trente-un. Signé YSABEAU.

Le Mardy trente Janvier mil sept cent trente-un, à l'heure de midi, en execution de l'Arrêt ci-dessus, l'Imprimé y mentionné, intitulé: Lettre de M. l'ancien Evêque d'Apt, *a été lacéré et jetté au feu, au bas du grand Escalier du Palais, par l'Executeur de la Haute Justice, en presence de nous Estienne Henry Ysabeau, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour.* Signé YSABEAU.

ARREST de la Cour du Parlement. Ce jour les Gens du Roi sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit:

MESSIEURS, Pour peu que le nouveau Libelle dont nous vous apportons un Exemplaire ait déja paru sous vos yeux, vos réflexions auront, sans doute, prévenu ce que nous pouvons en dire aujourd'hui, et vous auront fait sentir l'obligation où nous sommes de le déferer à la Cour.

Sous le titre qu'il porte d'*Avis aux Fideles de l'Eglise de Paris, sur ce qu'ils ont à craindre de la part des Confesseurs qui acceptent la Constitution* UNIGENITUS, on ne doit pas être surpris d'y trouver l'esprit de parti, l'emportement, les invectives que vos Arrêts ont tant de fois condamnez dans des Ouvrages de ce genre. Mais à ces excès qui s'y renouvellent, se joignent d'autres caracteres qui le rendent plus dangereux.

Digitized by Google

Son objet est d'éloigner les Fideles du Diocèse de Paris des Ministres que l'autorité légitime leur présente pour le Sacrement de la Penitence. En vain, entre les Confesseurs soumis à la Constitution, il affecte de multiplier les classes & les distinctions : il multiplie encore plus les reproches par lesquels il cherche à les décrier. Les plus moderez sont le plus en butte à ses atteintes. Tous universellement lui sont odieux, et il semble qu'ils le lui deviennent davantage par l'approbation qui les autorise.

Ainsi en travaillant à éloigner des Confesseurs on ne craint pas d'éloigner de la Confession. On seme sur les avenuës du Tribunal institué par Jesus-Christ, ce qu'on imagine d'obstacles plus capables de le rendre inaccessible. On sent cette conséquence ; on se l'oppose à soi-même ; et on n'en est pas effrayé. Il n'est point de subtilitez dangereuses qu'on n'employe pour éluder la nécessité d'un Sacrement si salutaire. S'agit-il de s'en approcher, on arrête par un vain phantôme de difficultez odieuses ; on devient facile et relâché jusques au scandale, dès qu'il s'agit de l'éviter. On oublie enfin, on plutôt dissimule le précepte formel de l'Eglise, et on semble méconnoître l'obligation qu'elle impose de se presenter tous les ans aux pieds de ses Ministres legitimes. Quels scandales, et quels troubles dans les Cloîtres ? quels desordres dans la vie civile ! si un levain si pernicieux venoit à s'y répandre. Quelle irreligion peut-être ne verroit-on pas y regner bient-tôt, à la place des vaines terreurs dont l'Auteur essaye d'armer sa témerité ?

C'en est trop pour la condamnation d'un Ouvrage qui déja scandalise le public. Puisse en être assez, pour ouvrir les yeux à ceux qu'une aveugle préoccupation pourroit entraîner. Se peut-il qu'on

Digitized by Google

qu'on ne sente pas le danger des extrêmitez, d'où l'on voit éclore des fruits si funestes ? Et faut-il un autre motif, pour s'affermir dans la moderation qui inspire des vûës pacifiques, une soumission legitime et un éloignement de tout excez ? C'est à vous, MESSIEURS, qu'il appartient d'employer toute l'autorité des Loix contre un pareil Libelle. Que celui que nous voyons paroître aujourd'hui éprouve leur sévérité ; qu'il subisse la derniere peine qu'elles prononcent contre les Ouvrages qui excitent la juste indignation du Magistrat. C'est ce que nous nous sommes proposez dans les Conclusions que nous avons prises, et que nous laissons à la Cour. Eux retirez :

Vû le Libelle intitulé : *Avis aux Fideles de l'Eglise de Paris, sur ce qu'ils ont à craindre de la part des Confesseurs qui acceptent la Constitution* UNIGENITUS. La matiere mise en Déliberation. LA COUR a ordonné et ordonne, que ledit Libelle sera lacéré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute Justice. Fait tres-expresses inhibitions et défenses à tous Imprimeurs et Libraires, Colporteurs et autres, de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de les apporter incessamment au Greffe de la Cour, pour y être supprimez : Ordonne qu'à la requête du Procureur General du Roy, il sera informé pardevant Maître Louis de Vienne, Conseiller, pour les témoins qui pourroient être entendus dans cette Ville de Paris ; et à la poursuite et diligence des Substituts du Procureur General du Roy, pardevant les Lieutenans Criminels ou autres Officiers des Bailliages, pour ceux qui pourroient y être entendus, contre les Auteurs dudit

Digitized by Google

dudit Libelle, et contre ceux qui l'auroient imprimé, vendu, débité ou autrement distribué, pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur general du Roy, être par ledit Procureur general du Roy pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que Copies collationnées du present Arrêt, seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées et enregistrées: Enjoint aux Substituts du Procureur general du Roy d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 12 Janvier 1731.

Signé YSABEAU.

Le Vendredi 12 Janv. 1731 à l'heure de midi, en exécution de l'Arrêt cy-dessus, l'Ecrit y mentionné a été lacéré et jetté au feu, au bas du grand Escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en presence de Nous Etienne-Henri Isabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour.

ARREST du Parlement. Ce jour les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit:

MESSIEURS, nous n'avons point encore vû de Libelle plus outré, ni plus condamnable que celui qui vient de nous tomber entre les mains. L'esprit de schisme y regne avec emportement, et ce que vous avez déclaré le plus solemnellement abusif s'y trouve allegué, comme ayant une pleine autorité; mais ce qui met le comble à la réprobation de ce Libelle, c'est qu'il a pour objet d'établir qu'un Evêque, quelque soumis qu'il soit d'ailleurs à la Constitution *Unigenitus*

Digitized by Google

genitus, ne sçauroit communiquer avec ceux qui y résistent, sans que ses Diocesains soient en droit de se séparer de sa communion. Telle est la proposition que porte le titre, et on n'en sçauroit envisager les conséquences sans quelque sorte d'effroi; jamais peut-être on n'a poussé si loin la révolte, l'égarement, le vertige. Nous ne pouvons croire qu'un pareil Ecrit soit capable de faire impression; mais il n'en est pas moins coupable; et puisqu'il ose paroître, ce scandale ne sçauroit trop-tôt être expié par les flammes.

Nous requerons que ce Libelle, sans nom d'Imprimeur, soit lacéré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier, par l'Executeur de la haute Justice; que défenses soient faites à tous Imprimeurs et Libraires, Colporteurs et autres de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer. Qu'il soit enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimez. Qu'à notre Requête il soit informé par devant un de Messieurs, pour les témoins qui pourront être entendus à Paris, et à la poursuite et diligence de nos Substituts, par devant les Lieutenans Criminels, ou autres Officiers des Bailliages, pour ceux qui pourroient y être entendus, contre les Auteurs de ce Libelle, et contre ceux qui l'auroient imprimé, vendu, debité ou autrement distribué, pour sur les informations faites, rapportées et à nous communiquées être par nous pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées de l'Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Senéchaussées du Ressort pour y être luës, publiées et enregistrées. Enjoint à nos Substituts d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Eux retirés:

Vû

Digitized by Google

Vû ledit Libelle, intitulé : *Réponse d'un Conseiller faite au nom des Catholiques du Diocèse de... à Monsieur l'Abbé de *** pour justifier leur séparation de communion d'avec leur Evêque, et aux Communicateurs des Hérétiques ou Schismatiques notoires*, daté à la fin *ce* 20. *Mars* 1730. La matiere sur ce mise en déliberation.

La Cour a arrêté et ordonné, que ledit Libelle sera laceré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'Executeur de la haute Justice : Fait défenses à tous Imprimeurs & Libraires, Colporteurs et autres, de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter incessament au Greffe de la Cour pour y être supprimés ; ordonne qu'à la requête du Procureur Géneral du Roi il sera informé par devant Me Louis de Vienne, Conseiller, pour les témoins qui pourront être entendus à Paris ; et à la poursuite et diligence des Substituts du Procureur Géneral du Roi, par devant les Lieutenans Criminels ou autres Officiers des Bailliages, pour ceux qui pourroient y être entendus, contre les Auteurs de ce Libelle et contre ceux qui l'auroient imprimé, vendu, debité ou autrement distribué pour, sur les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur General du Roi, être par lui pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénechaussées du Ressort pour y être luës, publiées et enregistrées. Enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le trente et un Janvier mil sept cent trente un. Signé, YSABEAU.

Digitized by Google

Et ledit jour Mercredi trente et un Janvier mil sept cent trente-un, à l'heure de midi, en execution de l'Arrêt ci-dessus, l'Ecrit y mentionné a été lacéré et jetté au feu au bas du grand escalier du Palais, par l'Executeur de la haute Justice, en présence de nous Marie Dagobert Ysabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand' Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour. Signé YSABEAU.

TABLE.

PRivilege du Roi. Catalogue de tous les Mercures jusqu'aujourd'hui. Liste des Libraires qui le vendent, et Avertissement qu'on peut lire.
Piéces fugitives. Le Roman comique, *Poëme*, p. 1
Huitiéme Lettre, sur la Bibliotheque des Enfans, 9
La Haine, *Ode*, 30
Lettre d'un Grammairien de Province, sur le Bureau Tipographique, 35
Epitre à Mlle de Malcrais de la Vigne, 48
Enfant monstrueux, Lettre d'Auxerre, 50
Etrennes, 53
Discours prononcé dans l'Assemblée des Etats de Bretagne, &c. 54
Conte Epigrammatique, 57
Lettre sur les Perce-oreilles, 58
Vers sur le Celibat, 59
Lettre sur l'usage interieur de l'Eau de vie, 60
Réponse à l'Epitre en If, 76
Reflexions touchant la correction d'un endroit des Traductions d'Horace, 87
Enigmes et Logogryphes, 94
Nouvelles Litteraires, &c. Ouvrages manuscrits de l'Abbé Renaudot, 98
Bibliotheque des Poëtes Latins, &c. 106

Digitized by Google

Nouveau Plan de Paris en 9. Feüilles, &c. 123
Termometres d'une nouvelle construction; Extrait d'un Memoire de M. de Reaumur, 125
Prix d'Eloquence et de Poësie de l'Académie Françoise, pour l'année 1731. 132
Médailles frappées à Moscou, 136
Portrait de la Dlle Camargo, 138
Jettons frappez au premier jour de l'an, 139
Chanson notée, 141
Spectacles. Le Chevalier à la mode, 142
La Devineresse, *Comédie*, 143
Ariane, *Tragédie*, 145
Nouvelles Etrangeres, de Turquie et de Perse, 149
De Pologne, Suede, Dannemarck, Allemagne et Italie, 152
Morts des Pays Etrangers, 155
Fête donnée à l'occasion du Mariage du Prince de Sultzbach, &c. 156
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 165
Incendie à Morlaix, 171
Reception du Duc de la Trémoille, dans la Ville de Laval, 173
Morts, &c. 177
Arrêts notables, 178

Errata du second volume de Decembre.

PAge 2946. ligne 10. Bamat, *lisez* Baunat.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 135. ligne 8. âgé, *lisez*, âgée.
P. 143. l. 19. attirerent, *l.* attirent.
P. 147. l. 21. fils, *ôtez ce mot & lisez* Baron fils.
P. 158. l. 15. ondement, *l.* ordinairement.

La Planche des Jettons doit regarder la page 139
L'Air noté doit regarder la page 141

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1731.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty. à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue de Nevers, à la Croix d'Or,
JEAN DE NULLY, au Palais. à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale eſt à Monſieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1731.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

ENVOY d'un pâté de Canards d'Amiens à M. M. D. M. sous le nom de Damon, par un de ses Parens, Prieur en Picardie.

CAnards rodoient dans nos fossés,
Troupe importune et barboteuse ;
De leur voix aigre et raboteuse ;
Nos mâtins la nuit agacés,
En maison tranquile et peureuse,
Mettoient l'allarme ; et le Béfroi
Sonnant tocsin dans les tenebres,

Digitized by Google

N'inspira jamais plus d'éfroi,
Par ses sons bruyans et funebres.
De la gent au gozier glouton,
A grand kan kan, dans notre mare
Il fallut supprimer le ton.
Fut dit, fut fait; on se prépare;
Notre gros Cuisinier plus rond
Que son billot, en criant gare,
Haussant le bras, ridant le front,
A pauvre peuple tintamare
Coupa le col: oh! le barbare,
S'écriera Belle, qu'à M... our,
Troupe kankane et caressée,
Va visiter cent fois le jour
Pour avoir d'elle la becquée.
Mais dût-elle en triste chanson,
En bémol, ou bien en bécare,
Se plaindre de l'acte félon,
A sa plainte on dira tarare.
De nos Canards bien trépassés,
Et que Degan * en grosse croute
A bien et duëment enchassés
De peur de malencontre en route,
Damon voilà le guet-à-pand,
Qui n'est cas prévôtal, je pense:
Oncque Canard ni Hallebran
Ne fit pendre son homme en France.

* *Fameux faiseur de pâtés.*

Dans

Dans nos fossés leur Archipel,
Papas Sultans, mamans Sultanes,
Chaque hyver, au premier d'égel,
Recommençoient leurs caravanes,
Pour aller honorer Degan;
Et c'étoit lors nouveau kan kan
Qu'à chaque instant pendant l'Office
On leur entendoit frédonner:
Pour gens dévots c'est un supplice
D'entendre sans cesse entonner
Musique à désoler un Suisse,
Qui n'aime point à raisonner.
Pour le cas, non pour autre chose,
Peuple kan kan, grace à Degan,
Et grace à la Métamorphose,
Devient pâté du nouvel an.
Je te le dépêche, beau Sire,
Et l'aurois dépêché plutôt
Si mal qui des maux n'est le pire,
Quand il ne mene qu'au seul trot,
Pauvre Chrétien, souffre martire,
Ne m'eut mené le grand galop.
Le corps fondu comme la cire,
Et plus foible qu'un Escargot,
Je ne sçavois parler, écrire
A nul au monde un petit mot.
Lachesis, que rien n'amadouë,
Hâtoit déja son noir fuseau,
La vieille laide, à grosse mouë,

Digitized by Google

Apprêtoit le fatal ciseau,
Quand un matin, Maître Esculape
Un affreux breuvage à la main,
Me dit, avale; je le happe;
Et drogues dès le lendemain,
D'aller dans mon corps à la sappe
Chercher l'ennemi souterrain,
Mieux n'auroit fait pour Prince ou Pape.
Enfin, cher Damon, me voici,
A titre encor de bail à vie,
Habitant de ce monde ci;
Mais, helas! que j'aurois envie
D'assister à tout le convoi
De ma deffunte volatille
Dont je te fais d'ici l'envoi!
Que j'aime à me voir en famille,
Et sur tout quand je suis chez toi;
Où Cousin, Oncle, Mere et Fille
Paroissent gens de bon alloi;
Tante aussi fraîche qu'une Rose,
Fait les honneurs de la maison;
La sagesse en son cœur repose;
C'est le flambeau de sa raison.
Un Abbé, fruit de l'Himenée,
Et maître de sa destinée,
Qui joint à l'aimable enjoûment
La politesse et l'agrément.
D'un frere orné des mêmes charmes,

Ami;

Digitized by Google

Ami d'Apollon et de Mars,
Qui du même air qu'il court aux armes
Vole à l'étude des beaux arts.
Quand reverrai-je donc l'image ?
Que dans nos doux embrassemens,
Réchauffant un cher cousinage,
Nous en rendrons les nœuds constans !
Damon, favori de Minerve,
Qui sçait mettre à prix les bons Vers,
Si peut-être en suivant ma verve,
J'ai pris ma route de travers ;
Si raisonnant Canards et Cannes,
J'ai raisonné comme un Oison ;
Si sur la rime tu chicanes,
Et plus encor sur la raison,
Pardonne à ma Muse badine
L'écart d'un cœur reconnoissant.
Rimeur à pâle et seche mine,
A peine encor convalescent,
Ne peut un jour de Medecine
Rimer des Vers qu'en s'efforçant.
Docte Censeur, qui ne fais grace
Qu'à la raison, qu'aux bons Ecrits ;
Epluche ici, gronde, ressasse,
Déchire, brûle, ou bien fais pis.
Oüi, malgré l'orgueil Poetique,
Je sens qu'un Censeur tel que toi
Vaut une prise d'émetique

Digitized by Google

A Rimeur qui trouve chez soi
Bien moins de rime que de bile,
Et dont l'enthousiasme vain,
S'il ne peut faire un homme habile,
Fait toujours un sot Ecrivain.
Avec l'honneur du parentage,
Que n'ai-je ton heureux talent,
Et ton élegant badinage,
Si délicat, si décevant
Que dans le * feu Moine sauvage,
Plus bouru que tout son Couvent,
T'a fait jetter, et dont je gage
Que la cendre est allée au vent?
Peste du Moine prédicant,
Qui pour te rendre un peu trop sage
Te fait mourir dès ton vivant!
Non non, Damon, sur le Parnasse
Tes Vers gravés en lettres d'or,
Auprès de Catulle et d'Horace
Des neuf Sœurs s'y font lire encor.
Mais des miens ici je t'ennuyè,
Et Muse me dit, Hallebran,
Tais-toi, faut-il qu'un docte essuye
En même jour tant de kan kan;
Peut-être aussi la compagnie
De gens choisis et délicats,

* *Vers qui n'étoient qu'un pur jeu d'esprit, et qui ont été brûlés.*

Qui

Qui s'en vient en cerémonie
Visiter Oiseaux à pieds plats,
A leur aspect à bon droit peste
Contre rimailleur importun,
Qui pour un rien, pour moins qu'un zeste
Laisse son appétit à jeun.
Adieu, cher Damon, je t'embrasse,
Et Tante et Cousin et Maman;
D'aimable fille que Dieu fasse
De fille femme au bout de l'an.

F. P. Ce 20. *Janvier* 1731.

NEUVIEME LETRE touchant l'essai de l'ortografe passagère dans les lètres sur la biblioteque des enfans.

IL est tems, Monsieur, que je vous rende conte de l'ortografe passagère dont j'ai fait l'essai dans les précédentes lètres. la raison distingue non-seulement l'home de la bète, mais elle distingue encore l'home de l'home. il y a bien des gens qui ne voient que par les ieus d'autrui; et ceus là pour la plupart, quoique très ignorans, ou peu instruits sur la bonté des ieus des autres, croient ordinairement ètre les mieus dirigés. si l'on

tient quelquefois cète conduite dans les afaires de la dernière importance, nous ne devons pas ètre surpris de la voir tenir en faìt d'ortografe : ce qu'il y a d'étonant, c'est de voir qu'un grand nombre de ceus qui se piquent de la savoir, et d'en pouvoir raìsoner, ne peuvent ensuite doner aucune bone raìson sur la moindre des dificultés qu'on leur propose. on ne se pique pas d'ètre géometre ni architecte quand on ne s'est apliqué ni à la géometrie ni à l'architecture ; pourquoi se pique-t-on de savoir l'ortografe, si l'on n'y a jamaìs faìt de sérieuses reflexions, et qu'on n'aìt qu'une ortografe de hazard, d'habitude idiotique et de sìmple copie ? il y a des choses qui se décident par l'autorité et par l'usage, cela est très vraì en faìt d'ortografe ; maìs dans un tems de trouble, de confusion, en un mot, de schisme ortografique, quelle règle suivre pour ariver enfin à l'uniformité sur cette matiere ? il n'y en a aucune qui puisse obliger et soumetre tous les partis ; on suivra plusieurs ortografes, tant que l'autorité de l'usage sera divisée. une règle néanmoins que la prudence semble indiquer par provision et par *interim*, c'est de répresenter le vraì son des mots, et d'avoir de tems en tems plus d'égard pour l'oreìlle que pour les ieus,

ieus, surtout, quand les noms des lètres seront faus, captieus ou équivoques. cète règle sera dificile à pratiquer par les persones qui ne savent pas bien lire, et l'on peut, je pense, mètre de ce nombre, celles qui écrivent, par ex. *gai fe de bones piques et lourag aue pasianse* etc. au lieu d'écrire *j'ai fait des bonets piqués, et l'ouvrage avec passiance*, ou *pacience* ou *patience* etc. Je conclus que la raison peut seule décider pendant le conflict de jurisdiction ortografique, et que les parties doivent ètre écoutées avant et plutôt que d'ètre condanées sans examen. on ne doit point s'obstiner à doner pour règle sure générale, et universellement reçue de vieus préjugés, et des lieus comuns refutés il y a lontems par de très habiles auteurs qui avoient peut ètre plus médité et plus reflèchi, sur cète matière, que la plûpart de leurs adversaires. l'autorité et la raison ne marchent pas toujours ensemble.

On doit avoir quelque égard pour les ieus des lecteurs; il est bon mème de les consulter avant que d'en venir aus grandes innovations; c'est pourquoi je n'ai fait que peu à peu les petits changemens d'ortografe dans la suite des *lètres sur la bibliotèque des enfans*; j'ai conduit insensiblement, le lecteur déprevenu, au point sur lequel je souhaiterois savoir ce qu'il

Digitized by Google

pense de cet essai d'ortografe passagère ; je n'ai pas cru le devoir prévenir là-dessus par aucun avis préliminaire, parceque j'ai interêt de savoir son propre sentiment, indépendament de l'avis que j'aurois pu doner à la tête de l'ouvrage, come je le done ici mais j'ai cru qu'il étoit bon de faire passer un peu de pratique avant la téorie ; le lecteur par ce moyen bien instruit et plus au fait, est ce me semble, en état de mieus comparer et de mieus décider ; l'experience en paroît favorable. bien des lecteurs non prévenus et de bone foi, avouent qu'ils s'acoutument sans peine à la vue de cète ortografe, quoiqu'ils sentent qu'ils ne seroient pas d'abord en état de la suivre dans leurs écritures, faute de bien savoir les principes necessaires pour l'observation de toutes ces minuties : d'autres m'ont assuré que l'impression des lètres sur la bibliotèque des enfans paroissant plus nète et enfin plus belle que celle du reste du mercure, ils ont conclu que c'étoit un èfet de l'essai d'ortografe passagère, moins herissée de lètres à tète ou à queue et de capitales.

Quoiqu'il paroisse que j'afecte de me servir d'une nouvelle ortografe, je ne laisse pas, dans un sens, d'aprouver ou de tolerer les autres. il est même nécessaire qu'un enfant

enfant qui travaille au bureau tipografique sache bien la vieille ortografe, afin de pouvoir lire toute sorte de livres et de pouvoir se servir des dictionaires et des livres classiques qui suivent encore cète même vieille ortografe. Mais je supose, avec raison, que pour montrer et pour aprendre à lire, il est beaucoup mieus de comancer par l'ortografe des sons ou de l'oreille, qui tolere, par exemple, *çaje*, *chapo* etc. au lieu de *sage*, *chapeau* etc. avant que de passer à l'ortografe des ieus ou de l'usage, et cela m'a même fait croire qu'il sera beaucoup mieus de metre un enfant de deus à trois ans sur la lecture du latin plutôt que sur celle du françois, parcequ'il y a plus de justesse et de verité de raport entre la prononciation du latin et le nom ou le son des lètres, qu'il n'y en a entre la prononciation du françois et le nom ou le son de ces mèmes lètres: d'ailleurs le latin les prononce presque toutes, et au contraire, le françois en a beaucoup de muetes; c'est pourquoi dans la segonde classe du bureau tipografique que j'apèle *bureau latin*, je conseille de faire imprimer des mots latins préferablement aus mots françois, et c'est dans la troisième classe du bureau que l'enfant trouvera ensuite les sons de la langue françoise. Mais je parlerai plus au long de cet

cet article dans l'ouvrage des A B C latins et françois.

Je supose encore qu'après l'ortografe de l'oreille ou des sons il sera mieus de montrer l'ortografe la plus vraie, la plus régulière et la plus conforme aus sons de la langue, et de diferer la lecture et l'étude d'une ortografe fausse, irréguliere, captieuse, équivoque quoiqu'anciene, parceque quand il s'agit de montrer à lire à un enfant; la premiére, la plus simple et la meilleure règle à suivre, c'est celle qui induit le moins en erreur l'enfant qui aprend à lire; or le principe des partisans de la nouvèle ortografe est de ne pas induire le lecteur en erreur, et d'ètre sensible à la peine des enfans qui aprènent à lire, au lieu que le principe des partisans de l'anciène ortografe est de mépriser toutes les facilités des nouvèles métodes, de comancer par des règles fausses, équivoques ou captieuses, et cela avec un air et un ton d'autorité denué de toute raison; la seule qu'on allegue, et qui paroit assés mauvaise, est tirée de l'exemple et de l'usage vulgaire; on allegue sans cesse que nos ancètres ont passé par là, qu'ils n'ont pas apris autrement, et que nous ne devons pas chercher des métodes plus aisées que celles dont ils se sont servis eus mèmes. La bonté et la charité

charité éclairée n'aprouveront jamais ce langage, qui n'est dicté que par l'esprit de paresse, d'indiférence ou de prévention.

Si l'on prend la peine de faire réflexion sur la métode des anciens, on vèra qu'ils ont écrit, lu et prononcé *treu-ver*, *honnes-te* etc. s'ensuit-il qu'il faille les imiter à présent en cela ? il faudroit donc écrire come on lit et come on prononce, puisque leur prononciation dictoit et regloit l'écriture. si l'on veut suivre l'ortografe des anciens, n'en doit-on pas aussi conserver la prononciation, pourquoi diviser cela, et se rendre esclave de l'un plutôt que de l'autre ? A quoi bon citer toujours l'exemple des anciens dont on ne parle plus, et dont on n'écrit plus le langage ? Les anciens écrivoient *tiltre*, *aulne*, *cognoiſtre* etc. parcequ'ils prononçoient toutes les lètres de ces mots là ; ils suivoient donc en cela le principe des modernes ortografistes qui veulent un plus grand raport de verité et de justesse entre l'écriture et la parole, entre le langage prononcé et le langage écrit, ou entre les sons et les signes qui les représentent. il est donc vrai de dire que l'ortografe des anciens répondoit à leur prononciation plus exactement que l'ortografe d'aujourdui ne répond au langage d'aprésent ;

Digitized by Google

sent ; et la prétendue verité de ce dernier raport ne peut se soutenir que par un esprit de prévention, d'aveuglement ou d'indiférence sur cète matière. persone jusqu'ici, que je sache, n'a prouvé que le changement de prononciation dans les mots n'en doit jamais produire aucun dans la manière de les écrire ; c'est tout ce que l'on pouroit prétendre d'une langue sainte et morte come l'ébraïque ; mais en fait de langue profane et vivante, l'experience crie tous les jours contre la tiranie ortografique de la plupart des maîtres d'école, cète même experience oblige souvent les partisans de la vieille ortografe à se taire, quelque touchés et sensibles qu'ils aient paru à la vue des moindres innovations ortografiques, elle les réduit et les force encore malgré eus à se soumetre de tems en tems à la règle des sons, et à suivre en bien des ocasions le courant de l'usage moderne.

On peut donc conclure que le droit et le fait sont contre les esclaves de la vieille ortografe ; ils craignent toujours que le langage françois ne perde ses marques de jargon et de servitude ; ils ont beau faire, cela arivera tot ou tard à la gloire de la nation et de la langue françoise, il ne faudroit pour cela que l'atention de s upérieurs sur l'impression des ouvra-

Digitized by Google

ouvrages classiques, académiques et périodiques. Du plus au moins, il est permis de raisoner sur les petites choses come sur les grandes; or malgré l'autorité ou la force du préjugé, n'a-t-on pas en partie secoué le joug des anciens en fait des arts et des siences? N'a-t on pas réformé les maisons, les cuisines, les équipages, les modes, les usages etc. pourquoi l'ortografe resteroit-elle invariable, pendant que le langage même auroit ses changemens? Je persiste donc à dire qu'on doit faire passer la pratique et l'étude de la nouvèle ou de la vraie ortografe qui facilite la lecture; avant que de faire pratiquer la vieille ou la fausse ortografe qui induit trop souvent en erreur les enfans, les fames, les gens de la campagne et les étrangers, portés naturèlement à lire tout et à prononcer toutes les lètres, bien loin de les rendre muètes, et c'est pour lors la vieille ortografe, et par surcroit la vieille métode qui leur tendent des pieges au moins à chaque ligne, pour ne pas dire à chaque mot.

Je dois, au reste, déclarer ici que je ne répondrai à aucun de mes critiques qu'autant que leurs dificultés ou leurs objections iront contre la métode du bureau tipografique, et contre la manière que j'indique et que je propose pour bien montrer

Digitized by Google

trer à lire aus petits enfans ; car pour ce qui ne regarde en général que le sistème de l'anciène ou de la nouvèle ortografe, j'aurai souvent lieu d'en parler dans les réflexions des A B C françois, sur tous les sons de notre langue, sur l'ortografe de quelques dictionaires, sur le traité d'ortografe de feu M. l'Abé R. et sur les diferens extraits que j'ai faits d'une trentaine d'auteurs ortografistes des deus derniers siecles. En atendant ce petit ouvrage, voici l'avis que je donai au compositeur des *lètres sur la biblioteque des enfans*, et que je n'ai pas cru devoir laisser imprimer plutot par les raisons alleguées ci-dessus.

Avis à l'imprimeur ou au compositeur des lètres sur la bibliotèque des enfans, etc.

Le principal et peut-ètre le meilleur avis que je puisse vous doner, c'est de suivre exactement le manuscrit corigé selon l'essai de cète ortografe. voici cependant quelques règles qui vous metront d'abord au fait de l'ortografe passagere, sur laquele j'ai interêt de pressentir le gout des lecteurs non prévenus, afin de pouvoir m'y conformer ensuite dans l'impression de la bibliotèque des enfans.

Je demande que vous ne metiés sur les voyeles, ni accent, ni chevron, ni les deus

Digitized by Google

deus points que vous apelés *trema*, ou que vous en pratiquiés bien l'usage et les diferences, come dans les mots *procès*, *bontés*, *batême*, *ciguë*, etc.... le chevron paroît à present inutile sur les mots *age*, *agé*, etc.... il ne faut jamais marquer l'*è* ouvert qu'avec l'accent grave et jamais avec le circonflexe, à moins que l'*e* ne soit long, come dans *tête*, etc.... à l'égard des diftongues oculaires *ai*, *ei*, *oi*, qui ne font entendre que l'*è* ouvert, il faudra essayer d'y metre l'*ì* grave, come dans les mots *maître*, *reine*, *il conoît*, etc. afin de pouvoir faire distinguer les diftongues des ieus et celles de l'oreille, surtout lorsque la quantité et le son n'exigeront pas l'usage du chevron. je ne suis pas toujours la regle de l'accent circonflexe, je préfere quelquefois l'*ì* grave au chevron, à cause des logètes du bureau tipografique, en atendant l'usage des diftongues chevronées entre les deus voyeles. on metra aussi l'*ì* grave lorsqu'il fait entendre l'*e* ouvert dans les voyeles nazales *ìn*, *aìn*, *eìn*, etc. des mots *lìn*, *vaìn*, *seìn*, etc..... et lorsque la diftongue *ai* sonera come l'*é* fermé, vous ferés emploi de l'*ì* aigu, come dans les mots *j'aì*, *plaìsir*, *je feraì*, etc.... il ne faut donc jamais employer le chevron sur les voyeles, que pour marquer la longueur de leur durée

ou

ou de leur quantité : car la regle d'employer le chevron sur la voyele à côté de laquelle on a suprimé quelque lètre, n'est peut ètre pas toujours vraie ni sure, come dans les mots *sûre*, *vûe*, *ûë*, etc. pour *seure*, *veue*, *eue*, etc. qu'il sufit d'écrire *sure*, *vue*, *ue*, etc. sans chevron ni trema; quoique les imprimeurs aient les signes ¯, ˘, ˇ pour marquer les voyeles longues, brèves et douteuses, il n'en font pas usage sur tout le latin qu'ils impriment, et le françois n'est pas arivé au point de caracteriser et de noter localement le son de toutes les voyeles d'un discours imprimé. il est donc inutile d'être si scrupuleus sur une voyele, pendant qu'on néglige les autres; c'est l'usage et la pratique du discours qui montrent les longues et les breves; c'est une erreur de s'imaginer que la vieille ortografe avec des lètres non prononcées ou muetes, puisse indiquer aux ieus la quantité que l'oreille demande.

Il faut donc employer le veritable accent pour chaque voyele, ou n'en point mètre, il paroît même inutile de le marquer toujours dans les mots qui revienent souvent, come dans *être*, *èlle*, *même*, *cètte*, etc. et sur les silabes toujours suivies d'une autre silabe avec l'*e* muet final qui oblige d'ouvrir l'*e* des pénultiemes silabes, come dans

dans *pere*, *bele*, ils *vienent*, etc. L'usage fréquent du chevron et de l'accent, rend le caractere trop hérissé, et même selon quelques-uns, il le rend encore trop pédant, surtout au milieu des mots, ou sur l'*e* des monosilabes qui revienent souvent et sans équivoque; il sufit peut-être d'en mètre de tems en tems pour instruire les lecteurs novices: mais vous ne devés pas oublier l'accent lorsqu'il sert à déterminer le sens d'un mot, et que sans ce secours le mot pouroit quelquefois être équivoque ou induire en erreur la persone qui lit, come dans les mots *près*, *prés*, *tanté*, *tante*, etc. l'accent paroit toujours bien employé sur les *e* finaus aigus ou graves, en faveur des enfans et des étrangers, come dans *bonté*, *bontés*, *procès*, *succès*, etc. L'accent semble moins nécessaire pour la lecture des premiers *e* des mots *anée*, *créée*, etc. mais il ne choque pas les ieus acoutumés depuis lontems à cète varieté et distinction d'*e*. Les anciens, dont on s'autorise tant, metoient-ils des accens sur les *e* et sur les autres voyeles? à peine fesoient-ils la dépense des points sur les *i*. Nous-mêmes suivons-nous à l'égard des voyeles capitales, l'usage des accens que nous exigeons sur les petites voyeles ou celes du bas de casse, cependant la plupart des lecteurs très-foibles sur la lecture

Digitized by Google

lecture des capitales, auroient là, plus besoin d'accent que sur les petites lètres; on pouroit dire qu'un lecteur bien instruit sur les mots en petites lètres, doit ètre moins embarassé à lire sans accens ces mèmes mots en lètres capitales. je parleraí de cet article dans les A B C françois, il sufit à present de vous faire remarquer ici que les E capitaus sans accent choquent bien moins que les E capitaus mal accentués et défigurés par des apostrofes ou par des fragmens de *l* en guise d'accens mal adaptés, come dans LE'TRE PRE'TE'RIT, etc. au lieu de LETRE, PRETERIT, etc. bien des artisans mètent des points sur les I capitaus en serrurerie, menuiserie, cizelure, etc. le tout sans principes.

Les voyeles apelées *trema* n'ont jamais été necessaires dans les mots *ruë*, *conuë*, ou *rüe*, *conüe*, etc. puisqu'il n'y a jamais eu danger qu'on lût avec le son du *v*, *rve*, *çonve*, etc. ce qui fait voir l'ignorance idiotique de bien des auteurs et de bien des imprimeurs. Les voyeles apelées *trema* necessaires avant l'usage des *j* et des *v*, sont donc apresent devenues inutiles dans les mots *boue*, *ouaille*, etc. qu'on ne sera plus exposé à lire *bove*, *ovaille*, etc. les auteurs qui en continuent encore la pratique dans *bouë*, *oüaille*, etc. montrent, sans

sans le vouloir, leur ignorance ou leur préjugé idiotique; profitera qui voudra de l'avis, c'est leur afaire. Les trema sont bons dans les mots *Laïs*, *Emmaüs*, *Saül*, *Moïse*, *ciguë*, etc. pour distinguer la prononciation des autres mots *lais*, *emaus*, *moisi*, *saul*, *figue*, etc. dont la lecture est diférente. La seule ignorance des principes a introduit l'usage de l'*ï* trema pour deus *i* dans les mots *paï-is*, *abaï-ie*, *moï-ien*, etc. qu'on écrit abusivement *pais*, *abaie*, *moien*, ou *pa-ïs*, *aba-ïe*, *mo-ïen*, etc. se corigera encore là-dessus qui voudra, maïs cète ignorance est sensible quand on voit et qu'on lit les mots *laïs*, *lais*, *haïr*, *haïne*, *païen*, *paien*, *paient*, etc. suposer que le point redoublé, redouble sa voyele dans un endroit, qu'ailleurs il unit, qu'ailleurs il divise les voyeles, qu'ailleurs il indique les voyeles muetes; c'est, ce me semble, faire un mauvaïs usage du trema, et lui doner en même-tems trop de proprietés diferentes et contraires les unes aus autres, come dans *païs*, *laïs*, *oüailles*, *caën*, etc. Je suis persuadé que sans le préjugé idiotique, en Holande, come en France, on auroit honte de s'obstiner à pratiquer un tel abus et de préferer le mauvaïs usage, pendant que le bon est le plus généralement suivi. J'auraï souvent ocasion de reparler de cela dans les A B C françois. Vous

Digitized by Google

Vous n'emploirés donc jamais le *y* que pour le double *i*, come dans *moiien*, *paiis*, etc. que j'écris *moyen*, *pays*, etc. pour déferer à l'usage quand il n'induit point en erreur. on pouroit aussi écrire *péis*, *abéie*, etc. sans équivoque. Je tolere le *y* dans la particule locale *il y a*, par déference pour l'usage, et en faveur d'un mot composé d'une seule lètre, quoique nous ayons encore les mots a, o, en françois, et les mots a, e, i, o, en latin. Ne metés donc jamais l'*i* trema pour le *y*, ou pour deus *i*. quand j'écris *aïant* avec l'*i* trema, pour *a-ïant*, c'est en suposant qu'on le prononce ainsi, car autrement j'écriroìs *aï-ïant* avec un double *i* ou *ayant* avec un *y*; je soumets apresent, du moins en partie, le principe de l'ortografe au principe de la prononciation; et mon erreur ou mon ignorance sur le fait de la prononciation, ne doit point infirmer le principe sur l'ortografe, disctinction qu'un lecteur équitable ne manquera pas de suposer. Je ne parle pas ici des *y* finaus employés dans les monossilabes *roi*, *loi*, *quoi*, *ni*, *lui*, etc. que bien des gens écrivent encore *roy*, *loy*, *quoy*, *ny*, *luy*, etc. c'est un reste des mauvais principes qu'on suit chés les maîtres écrivains.

Il faut condaner le *ph* de deus lètres, et préferer le simple *f* d'une lètre, à moins que

que ce ne soit dans un nom propre come dans *Joseph*, *Philipe*, etc. encore bien des gens écrivent *Josef*, *Filipe*, etc. et ils n'en font peut-être pas plus mal. vous metrés donc avec le *f* d'une lètre, les mots *sfère*, *filosofe*, etc. au lieu de *sphere*, *philosophe*, etc. avec le *ph* de deus lètres, et cela en faveur des enfans, des étrangers, et par honeur pour la langue françoïse, langue d'un peuple franc, aussi libre et aussi maître de son ortografe que ses voisins les italiens et les espagnols, un peu plus afranchis que nous de la marque servile en fait de langage... vous laisserés toujours la lètre *h* dans les mots où elle s'aspire, come dans *heros*, etc. et lorsqu'elle sert à diviser les voyeles et les silabes come dans *souhaits*, etc. vous pourés la tolerer initiale dans les mots *humeur*, *honète*, etc. et quelquefois médiale dans *aujourd'hui*, etc. quoiqu'elle n'y soit point aspirée; mais il faut banir le *h* des mots *chronologie*, *cahot*, *écho*, *phiole*, *rhume*, *phantaisie*, *thème*, etc. qu'il faut écrire *cronologie*, *caot*, *éco*, *fiole*, *rume*, *fantaisie*, *tème*, etc. faute de caractère particulier la lètre *h* est toujours nécessaire après le *c* pour indiquer le son françois *che* des mots *chiche*, *chu-heter*, *chou*, etc. et cète raison de nécessité confirme l'utilité de la réforme de cète lètre dans les mots où elle est cap-

tieuse, et où elle peut induire en erreur, come dans les mots *cholere*, *Bachus*, *paschal*, etc. . . . .

Je n'emploie la lètre double *x*, que dans les endroits où elle fait la fonction des deus lètres fortes *cs*, come dans *axe*, *stix*, etc. ou des deus lètres foibles *gz*, come dans *exil*, *examen*, etc. et qu'on pouroit écrire selon leur prononciation *acse*, *sticse*, etc. *egzil*, *egzamen*, etc. et cela sans induire en erreur; avantage qui n'est pas indiferent aus ieus des esprits bons et bienfesans. vous ne devés jamais employer la lètre double *x* pour les lètres simples *s* ou *z*; ainsi vous pourés imprimer *ieus*, *sis*, *sisième*, *soissante*, etc. aulieu de *ieux*, *six*, *sixiéme*, *soixante*, etc. on trouve déja cète réforme dans bien des livres anciens et modernes, dont les auteurs avoient remarqué l'imperfection de l'usage qui done quatre valeurs diferentes à la lètre *x*.

Il faut rejeter l'emploi des consones inutilement redoublées, lorsque cète double consone est muète, ou qu'on ne la prononce point dans le discours le plus soutenu, come dans les mots *abbé*, *accord*, *addoner*, etc. que j'écris *abé*, *acord*, *adoner*, etc. malgré la prétendue regle de quantité françoise, qui n'est pas toujours vraie à l'égard de toutes les consones redoublées

Digitized by Google

doublées. d'où vient qu'esclave de la langue latine qui alonge les voyèles suivies de deus consones, on a cru qu'en françois ce devoit être tout le contraire, et que la double consone muète servoit à faire conoître que la voyele étoit bréve? cète regle fût-elle vraie, en demanderoit une autre qui indicât quand la double consone doit ètre muete ou prononcée; l'usage montrera l'un come l'autre. cependant par un reste d'égard pour les ieus, je tolere encore la consone muete inutilement redoublée dans de petits mots, come dans *cette*, *elle*, *qu'elle*, etc. qu'il sera bon d'écrire quelquefois avec une seule consone et avec l'*è* grave, come dans *cète*, *cèle*, *qu'èle*, etc. mais quand la consone est redoublée dans la prononciation, il faut la laisser dans l'ortografe, come *Pallas*, *Apollon*, *immodeste*, etc. les espagnols graves et sensés écrivent et prononcent *Palas*, *Apolon*, quoiqu'ils sachent bien qu'on dit et qu'on écrit en latin *Pale*, *las*, et *Apole*, *lon*, etc.... bien que le double *r* paroisse nécessaire dans les mots *je courrois*, *je courrai*, etc. à cause de la contraction des mots *courerois*, *courerai*, etc. je ne mets cependant qu'un *r* avec le chevron sur la voyele *oû*, come je *coûrois*, je *coûrai*, qu'on prononce fort *cour-ois*, *cour-ai*, fesant soner le *r* dans

Digitized by Google

la premiere silabe, etc. je parleraí de cela dans l'ouvrage des A B C françois. cependant si les deus *r* se font entendre dans ces exemples come dans le mot *Varron*, on peut y laisser le double *r* sans chevron.

Vous pouvés retrancher aussi la plupart des lètres muètes inutiles, mème dans la prononciation la plus soutenue, come dans les mots *asne*, *mesme*, *isle*, *coste*, *fluste*, *advocat*, *clef*, *baptesme*, *sept*, *ptisane*, *vuide*, *paon*, *caën* etc. que j'écris quelquefois avec le chevron ou avec l'accent, *âne*, *mème*, *île*, *côte*, *flûte*, *avocat*, *clé*, *batême*, *sèt*, *tisane*, *vide*, *pân*, *cân*, etc. et cela en faveur des enfans, des étrangers, et de la lecture... selon le mème principe je substitue les lètres prononcées aus lètres non prononcées, come dans les mots *lecon*, *secrets*, *second*, *convent*, que j'écris *leçon*, *segrets*, *segond*, *couvent*, j'écris aussi par la mème raison, *condâner*, *conoître*, etc. au lieu de *condempner*, *cognoistre*, ou *de condemner*, *connoistre*, etc.... Je préfere l'*és* avec l'accent aigu et le *s*, à l'*ez* avec un *z*, par les raisons détaillées dans les A B C françois; la distinction des verbes, des participes, des noms pluriels, n'exige point cète diference, l'Académie Françoise ne l'a point admise dans la segonde édition de son dictionaire, et les partisans de la vieille ortografe comancent d'écrire

crire avec l'è grave *procès*, *succès*, etc. au-lieu de *procés*, *succés*, avec l'*é* aigu ou avec le *z*, *procez*, *succez*, etc. et les *prés*, au-lieu de *prez*, etc. il faut esperer qu'il n'en resteront pas là.

Lorsqu'un mot aura plusieurs lètres à tète ou à queue, come les mots *distinctif*, *juriſdiction*, *inſenſibles*, *ſtyle*, *inſtructifs*, *ſillabes*, etc. il faut préferer les petits *s* et les *ct* de deus lètres aus grans *ſ* et aus *ct* d'une piece, pour diminuer le nombre des tètes et des queues, qui d'un mot en font une espece de hérisson nuisible au coup d'euil, et mètre *distinctif*, *jurisdiction*, *insensibles*, *stile*, *instructif*, *silabes*, etc. quand un mot avec des *ſ* ou des *ct* liés, se trouve environé d'autres mots aïant des lètres à tète et à queue, soit dans la ligne immédiatement au-dessus, soit dans la ligne immédiatement au-dessous, soit dans la mème ligne à droite et à gauche, il faut encore exclure et banir les *ſ* lons, simples ou doubles, la ligature *ct*, et leur préferer les petits *s* et les *ct* de deus lètres. Je crois que pour pousser encore un peu plus loin l'essai de la réforme ortografique, et pour vous épargner l'examen et la discussion sur l'emploi, l'usage et le chois des consones courtes ou longues, simples ou doubles, il faudra banir totalement dès aujourdui les

Digitized by Google

lètres doubles inutiles, les ligatures, et rejeter parconséquent les *ct*, *ſt*, *ff*, *ſi*, *ſ*, *&*, et leurs semblables, et leur préferer les *et*, *st*, *ss*, *si*, *s*, *et*. j'employois la conjonction *et* en deus lètres après la virgule, et je tolerois ailleurs l'*&* d'une piece; mais bien des persones de bon gout, disent que cet *&* fait tort aus autres lètres et qu'on devroit l'abandoner, de mème que les autres superfluités, aus maitres écrivains et aus esprits gotiques, amateurs et partisans des ligatures et des abréviations. vous pouvés donc couvrir et condaner ces sis cassetins pendant l'impression de la suite des *lètres sur la bibliotèque des enfans*, nous vêrons l'éfet que cet essai produira sur le papier et sur les ieus des lecteurs, je me regleraí ensuite là-dessus pour l'impression de mon ouvrage.

Je ne voudrois presque jamais employer les lètres capitales ou majuscules dans la suite d'une frase et d'une période que pour les noms propres, come *Paul*, *Mogol*, *Paris*, etc. et non dans les mots apellatifs de quelque nature qu'ils pussent ètre, come *prince*, *province*, *cordonier*, *cheval*, etc. les capitales après un point et dans la mème frase, doivent ètre du corps, paraleles aus autres lètres, de mème hauteur et plus petites que la capitale qui comence la période en chef

et

Digitized by Google

et à la ligne. Lorsque cète petite majuscule choquera la vue, come dans les mots *il*, *on*, etc. vous pourés mètre un plus grand *I* ou un *i* du bas de casse, etc. pour voir sur l'impression l'efet de cète nouveauté.

Je dois dire ici un mot touchant l'exemple que j'aí doné de la vieille et très-vieille ortografe à la fin de la sisième lètre; pour faire voir d'une maniere sensible que l'ortografe se raproche peu à peu de la prononciation, j'aí mis le lecteur, pour ainsi dire, entre deus extremités, afin de le rendre plus atentif, et pour lui épargner la peine d'aler feuilleter les vieus livres que j'aurois pu citer, je renvoie cète discussion à la suite des A BC françois. Les personnes scandalisées de cète nouvele et de cète vieille ortografe, sont priées de ne pas fournir malgré elles des raisons contre leur sentiment et leur préjugé.... Tachons de ne pas imiter l'ortografe de ces fameus écrivains, qui prodigant l'usage des lètres capitales, come s'ils donoient des cronogrames, ne font pas dificulté d'écrire et de faire graver *CaBinet*, *ReLigion*, *InConſtance*, *MaGiſtrat*, etc. qui afectent d'employer le *j* et le *v*, au lieu de l'*i* et de l'*u* voyeles dans les silabes initiales, *jl*, *jls*, *vn*, *jlluſtre*, *vnion*, etc. qu'ils devroient écrire *il*, *ils*, *un*, *illustre*, *union*,

Digitized by Google

etc. ce sont là des fautes dans lesquèles les imprimeurs ne tombent plus. il y a certains maîtres écrivains, des secretaires, des comis et des clercs, qui chérissent encore leur ignorance sur cet article, il est même à craindre qu'ils ne se corigent point tant que les grans seigneurs et les maîtres de ces scribes seront indiferens ou prévenus sur l'exactitude de ces remarques ortografiques.

Quoique le blanc des espaces bien pratiqués serve à faire paroître l'impression plus bèle, on doit éviter le trop grand nombre de ces espaces qui choquent la vue lorsqu'ils forment des colones et des zig-zag qui coupent les lignes; c'est un autre défaut que de vouloir remedier à celuilà en metant des virgules où il n'en faut point du tout. un compositeur de bon gout, use sobrement et judicieusement de la proportion et du nombre des espaces et de l'usage des virgules, afin de ne faire aucun tort au coup d'œil de la bèle impression, ni au sens du discours. je trouve quelquefois dans les livres les quinze lignes de suite comancées par des lètres à tète ou à queue, ce qui choque aussi le coup d'euil, cela n'arivera pas lorsque vous prendrés de petits *s*, des *et*, et des *ct* de deus lètres, étant dificile qu'il ne s'en rencontre point à la tète d'une des quinze

quinze lignes. un défaut encore plus grand et que vous devés tâcher d'éviter, c'est la rencontre des queues de la ligne d'en haut avec les tètes de la ligne d'en bas, come qpgpyqipq / hrbirbidj, etc. on doit aussi regarder come un défaut le mèlange de plusieurs lètres à petit ou à gros euil, de plusieurs lètres de diferente frape, quoique du mème corps; le mèlange des caractères neufs avec de vieus caractères usés, pochés et mutilés, qui ne peuvent jamais bien marquer tout le corps de la lètre, ni d'une maniere nète et distincte, qui satisfasse le coup d'euil. l'imprimeur a beau exalter son ouvrage imparfait, il n'en sera pas cru, et il s'exposera à ètre soupçoné d'ignorance ou de mauvaise foi.

Je sais bien que tout le monde n'y regarde pas de si près, mais je sais aussi qu'il y a de bons et de mauvais ouvriers dans toute sorte de professions, et que les bons come vous, qui visent à la perfecsion, ne négligent rien de ce qui peut les y conduire; aucontraire, les ouvriers ignorans, indociles, obstinés, pleins d'eus-mèmes et indiferens sur le mieus, vieillissent dans l'habitude de mal faire; la seule avidité du gain s'empare de leur esprit et les aveugle si fort sur tout le reste, qu'ils n'ont pas seulement la liberté de voir que le gain mème se trouve

plus

plus grand à mesure qu'on est plus habile : or on ne peut devenir habile qu'en cultivant le bon gout et en observant beaucoup de choses petites séparement, mais dont la totalité et l'ensemble, donent la perfection, et c'est là-dessus que le public pour son argent a le droit d'admirer, de choisir, d'aprouver et d'acheter ; ou de mépriser, de condaner et de rebuter l'ouvrage des auteurs, des imprimeurs et des relieurs, come des autres artisans. on poura continuer cète matiere dans quelque autre ocasion.

AVIS.

POur la comodité du public, on a divisé le bureau tipografique en quatre classes qui pouront ètre véndues et achetées séparément, et les unes après les autres à mesure que l'enfant croitra en age et en conoissance.

La premiere classe contient 1°. une table sans pié, avec ses rebors dans les deus extremités, et la tringle ou la regle du derriere sur laquelle on a imprimé les grandes et les petites lètres dans l'ordre abécédique, ainsi qu'il a été dit en parlant du premier bureau tipografique pour un enfant de deus à trois ans: 2°. deus jeus de cartes élémentaires, c'est-à-dire au dos desquelles on a mis les grandes et les petites lètres que l'enfant aprend à ranger vis-à-vis cèles de la regle sur la table de ce premier bureau. 3°. deus petits cartons élémentaires contenant huit leçons abécédiques, et le vrai nom ou la vraie dénomination des lètres

dans

Digitized by Google

dans un ordre nouveau, métodique et facile. 4°. la feuille élémentaire des mêmes combinaisons et en placard pour le segond exemplaire. 5°. une planche gravée pour le plan des quatre classes, et du dictionaire du bureau tipografique. 6°. une brochure de neuf feuilles sur la *bibliotèque des enfans*, etc. et pour l'instruction préliminaire touchant la métode du bureau tipografique. 7°. une cassète de gros carton, renforcée de parchemin à tous les angles exterieurs, bordés de papier de couleur, et couverte des huit leçons de la feuille élémentaire. cette cassète sert à tenir le petit atirail literaire qui doit servir d'amusement instructif à un enfant de deus à trois ans ou au-dessus de cet age. le tout ne coutera que la sôme de dis livres.

La segonde classe consiste, 1°. en une table sans pié, un peu plus large que celle de la premiere classe. 2°. en un casseau de deus rans de cassetins. 3°. en leurs étiquetes tipografiques au bas de chaque logète pour indiquer l'espece des cartes que l'on doit tenir dans ces mêmes logètes. 4°. en une garniture de cartes imprimées pour l'atirail des soissantes logètes, et le tout pour le pris de vint livres. on rabatra quatre francs à ceus qui rendront la table de la premiere classe, desorte que la segonde ne leur reviendra qu'à seise livres.

La troisieme classe comprend, 1°. une table sans pié. 2°. un casseau de quatre rans de logètes ou de cent-vint cassetins. 3°. leurs étiquetes tipografiques au bas de chaque celule pour indiquer les cartes qu'on y doit tenir. 4°. la garniture des cartes imprimées pour les 120. cassetins contenant les grandes et les petites lètres de la segonde classe, plus les sons simples et composés, les chifres, et tous les signes nécessaires pour imprimer du latin et du françois sur la table du

Digitized by Google

bureau ; le tout pour la some de quarante livres, et l'on rabatra vint francs à ceus qui rendront le bureau de la deusième classe, ainsi celui de la troisième ne leur reviendra qu'à vint livres.

La quatrième classe comprend, 1°. une table brisée et ferrée, sans pié. 2°. Un casseau de sis rans de cassetins, c'est-à-dire, les quatre rans de la troisiéme classe, et les deus rans du rudiment pratique. 3°. Les etiquètes de 180. celules. 4°. L'assortiment necessaire pour garnir les quatre rans de l'imprimerie, et les deus rans du rudiment pratique de la langue françoise et de la langue latine, ainsi qu'on l'a détaillé dans la sètiéme lètre de la bibliotèque des enfans, et cela pour le pris de quatre-vint dis livres, sur lesquèles on rabatra quarante livres aus persones qui rendront le bureau de la troisième classe, de sorte que celui de la quatrième ne leur reviendra qu'à 50. livres.

Ceus qui voudront le bureau complet avec un pié pour la table brisée, ferrée et fermant à clé, doneront une pistole de plus, c'est-à-dire en tout cent francs ou soissante livres en rendant le bureau de la troisième classe ou de quarante livres.

N M le grammairien de Ventabren en Provence, trouvera pour son instruction dans le Mercure du mois prochain, la critique d'un Professeur anonime de l'Université de Paris, ennemi déclaré de la metode du bureau tipografique, et fameus champion des métodes vulgaires : en atendant la réponse à ces deus critiques, le grammairien est prié de lire les sis dernieres lètres sur la bibliotèque des enfans inserées dans les Mercures depuis le mois d'octobre dernier jusqu'au present mois de fevrier. On se flate que cète lètre radoucira un peu les adversaires du bureau tipografique, du moins ceus qui sans prévention n'agiront que de bone foi et dans la seule vue du bien public, sur lequel influra toujours la premiere éducation des enfans.

Digitized by Google

§. 13. ABC François-Latin.

Caracteres. Figures. Signes. Lettres.	*Noms vulgaires et souvent faus, équivoques ou captieus.*	*Nomséfectifs, valeur réele. veritable dénomination*	*Exemples*
A. a.	a.	a.	Aaron.
B. b.	be.	be.	bombe.
C. c.	ce.	ce-ka-qu.	cecrops.
D. d.	de.	de.	ode.
E. e.	e.	e *muet.* / é *fermé.* / è *ouvert.*	juste. / bonté. / procès.
F. f.	effe.	fe.	vif.
G. g.	ge.	ge-ga-gu.	gigot.
H. h.	ache.	he.	héros.
I. i.	i.	i.	if.
J. j.	j. *consone.*	je-ja.	jauge.
K. k.	Ka,	ka-qu.	quiconque.
L. l.	elle.	le.	seul.
M m.	emme.	me.	ame.
N. n.	enne.	ne.	mine.
O. o.	o.	o.	coq.
P. p.	pe.	pe.	Gap.
Q. q.	qu.	qu-ka.	quand.
R. r.	err e	re.	rire.
S. ſ.	esse.	se-ze.	Suson.
T. t.	t.	te-ci.	intention.
U. u.	u.	u.	busc.
V. v.	v. *consone.*	ve.	vive.
X. x.	icse.	kse-gze.	axe. exil.
Y. y.	y. *grec.*	i-ic.	ny. payen.
Z. z.	zede.	ze-ce.	zest. Usez.
Et. &	et.	e-et.	etc. et lui.

Lettre

Digitized by Google

§. 14. TRENTE-DEUS SONS DE LA LANGUE FRANÇOISE.

	Letres.	Noms vulgaires.	Noms éfectifs.	Exem.
14. voyeles françoises. 8. voyeles ordinaires.	a.	a.	a.	Bala.
	e.	e.	e *muet.*	vie.
	é.	é.	é *fermé.*	clarté.
	è.	è.	è *ouvert.*	accès.
	i.	i.	i.	Isaïe.
	o.	o.	o.	mot.
	u.	u.	u.	une.
	eu.	e, ü.	eu.	feu.
	ou.	o, ü.	ou.	cou.
5. voyeles naz.	ã.	a, *enne*; a, *titre.* ã.		tãt.
	ẽ.	e, *enne*; e, *titre.* ẽ.		biẽ
	ĩ.	i, *enne*; i, *titre.* ĩ.		ĩgrat.
	õ.	o, *enne*; o, *titre.* õ.		põt.
	ũ.	u, *enne*; u, *titre.* ũ.		lũdi.
18. sons avec les consones françoises. 12. sons, 6. forts, 6. foibles.	b.	*come dans l'A B C françois-latin.*		
	p.			
	v.			
	f.			
	d.			
	t.			
	g.			
	k.			
	n.			
	s.			
	j.			
	ch.	ce, *ache.*	che.	chiche
6. mouillés & liquides.	m.	*come dans l'A B C. françois-latin.*		
	n.			
	l.			
	r.			
	ill.	i, *elle. elle.*	lhe	paille
	gn.	g, *enne* . .	gne.	vigne

Digitized by Google

§. 15. ABC Prononcé.

	Initial.	*Médial.*	*Final.*
a.	abé,	théatre.	Goá.
b.	benir.	Abel.	Raab.
c.	cerise.	recevoir.	croc.
d.	dépit.	perdreaus.	jod
e.	élant.	javelot.	poste.
f.	femele.	rafle.	vif.
g.	géát, gai.	regard.	Agag.
h.	heron.	Chathuant.	ah !
i.	idée.	élire.	ni.
j.	jujube.	rejouir.	
k.	kirielle.	alkali.	talk.
l.	levreau.	Alexis.	bal.
m.	Mnemosine.	Homere.	Sem.
n.	Nevers.	anerie.	Himen.
o.	ognon.	adorer.	Cacao.
p.	pelican.	adopter.	Cap.
q.	queue.	aquerir.	coq.
r.	renard.	perdris.	mer.
s.	saucisse.	Samson.	as.
t.	teton.	rectitude.	brut.
u.	Uranie.	chathuant.	cocu.
v.	Vénus.	revenir.	verve.
x.	Xénophon.	Alexandre.	styx.
y.	yeus.	moyen.	Henry.
z.	Zenon.	azile.	dez *à jouer*.
eu.	heureus.	demeure.	jeu.
ou.	ouaille.	jalousie.	hibou.
ch.	cheval.	acheter.	hache.
gn.	gniole.	magnifique.	regne.
ill.	. . . .	ailleurs.	paille.
oi.	oie.	envoyé.	loi.
ui.	huile.	reduire.	lui.
ã.	ange.	enfance.	an.

E.

Digitized by Google

c̃.	. . . .	chrétienté.	mien.
ĩ.	ingrat.	distincte.	vin.
õ.	onde.	répondre.	thon.
ũ.	Hun.	lundi.	brun.
ct.	Ctesias.	arctique.	aspect.
ſt.	stile.	histoire.	protest.

§. 16. ABC MUET.

	Initial.	*Medial.*	*Final.*
a.	Août.	Saone.	
b.		debte.	plomb.
c.		Jacques.	banc.
d.		advis.	nord.
e.	Europe.	nuement.	vie.
f.		juifve.	cléf.
g.		Magdelaine.	loing.
h.	habit.	Jehan.	
i.		gaigner.	
j. k.	*nul exemple.*		
l.		tiltre.	baril.
m.		commode.	Montcalm.
n.		donner.	
o.	œconome.	chœur.	
p.	ptisane.	baptême.	camp.
q.		coqdinde.	cocq.
r.		arriver.	monsieur.
s.		asne.	paradis.
t.		chathuant.	&, ét.
u.		vuide.	

v, &c. *nul exemple.*

Voilà ce que j'avois à dire touchant l'essai de l'ortografe passagère, et sur la métode du bureau tipografique. Il faut apresent se mètre en garde et songer à parer les coups que l'ignorance, la prévention et peut-ètre l'envie ou la mauvaise foi méditent de porter contre la nouveauté, la simplicité et l'utilité decète métode. J'ai l'honeur etc.

ODE.

Digitized by Google

ODE.

Sur la Canonisation des Saints Stanislas Kostka et Louis de Gonzague.

QUelle Cour pompeuse et brillante
Se dévoile à mes yeux surpris ?
Dans quelle Région charmante
Un Dieu ravit-il mes esprits ?
Que vois-je ? Ce n'est plus la Terre ;
Au-dessus même du Tonnerre
Je porte de libres regards.
Un Temple brille dans la Nuë :
Quel jour ! une main inconnuë
M'ouvre les Cieux de toutes parts.

Ce n'est point la Cour fabuleuse
Des Dieux que l'erreur a vantés,
Séjour d'une foule orgueilleuse
De lubriques Divinités ;
Il n'est plus ce culte coupable ;
Dans le Sanctuaire adorable
Que soutient la voûte des airs,
Un seul Maître, un seul Dieu réside ;
Sa Majesté sainte y préside,
Et veille au sort de l'Univers.

Digitized by Google

Inclinés au pied de son Thrône
Les Anges saisis de respect,
De la splendeur qui l'environne,
Ne peuvent soutenir l'aspect.
Mais quoi ! vers ce Trône terrible,
A tout Mortel inaccessible,
Dans un char plus brillant que l'or,
Par une route de lumiere,
Quittant la terrestre carriere,
Deux Mortels prennent leur essor !

Volez, Vertus, et sur vos aîles
Enlevez leur char radieux ;
Jusqu'aux demeures immortelles
Portez ces jeunes demi-Dieux :
Ils vont, ils entrent dans la Gloire,
Au milieu des chants de victoire
De tous les celestes Esprits ;
Frappé de cent voix unanimes,
L'air retentit des noms sublimes
De Stanislas et de Loüis.

Tout le Ciel avec allegresse
Reçoit ces Habitans nouveaux ;
La Religion s'interesse
Au Triomphe de ses Héros ;
La Pieté leur dresse un Trône,

La

Digitized by Google

La Pudeur forme leur couronne
De ses Myrrhes toujours fleuris,
Et dans cette fête charmante
Chaque Vertu retrouve et vante
Ses plus fideles favoris.

L'éclat de leur saint diadême
Leur cause de moins doux transports
Que le pur amour que Dieu même . . .
Mais quel bras suspend mes accords ?
Une secrette violence
Force ici ma Lyre au silence
Sur ce bonheur Mysterieux ;
Dans ses Conseils impénetrables
Dieu seul voit les dons inéfables
Que sa main répand dans les Cieux.

Nouveaux Saints, ames fortunées,
Regnez, jouissez, sans désirs ;
La Mort abrégea vos années
Pour éterniser vos plaisirs.
Jaloux d'une immortelle vie,
La fleur de vos jours est ravie
Sans vous causer de vains regrets ;
Vous tombez dans la nuit profonde
Trop tôt pour l'ornement du monde,
Trop tard encor pour vos souhaits.

Digitized by Google

Du haut des sacrés tabernacles,
Par mille prodiges nouveaux,
Couronnez les anciens miracles,
Qui font l'honneur de vos tombeaux;
Sur l'encens de nos sacrifices
Attirez les regards propices
Du Maître absolu des humains;
Eteignez le feu du Tonnerre,
Que l'impieté de la Terre
Allume souvent dans ses mains.

Pour un Roi pacifique et juste
Offrez nos vœux au Roi des Rois;
Veillez sur une Reine auguste,
Le sang * exige ici ses droits.
Les fruits d'un heureux hymenée
Dont la France se voit ornée,
De l'Eternel sont les bienfaits:
Soyez les Anges tutelaires
Et les premiers dépositaires
Des dons chéris qu'il nous a faits.

Tout change. Aux mortelles contrées
Faut-il donc ramener mes yeux?
Pourquoi les portes azurées
Me referment-elles les Cieux?

* *La Reine est parente de ces deux Saints.*

Tous

Tout a disparu comme un songe ;
Mais ce n'est point un vain mensonge
Qui trompe mes sens éblouis :
Rome a parlé : tout doit l'en croire ;
Son Oracle a marqué la gloire
De Stanislas et de Louis.

Peuples, retracez dans vos fêtes
La Pompe du divin séjour ;
Que tout applaudisse aux conquêtes
Que le Ciel fait en ce beau jour.
Unissons des chants de loüanges
Aux Concerts que le chœur des Anges
Consacre aux nouveaux Immortels ;
Et que sous ces voutes sacrées
Leurs images de fleurs parées
Tiennent un rang sur nos Autels.

Jeunes cœurs, troupe aimable et tendre,
Accourez, offrez votre encens ;
Deux jeunes Saints ont droit d'attendre
Vos hommages reconnoissans.
A leur héroïque courage
L'Univers a vû que votre âge,
Capable d'illustres travaux,
Peut aux Enfers livrer la guerre ;

Etre

Etre l'exemple de la Terre,
Et peupler le Ciel de Héros.

Gresset, Jésuite.

LETTRE d'un Professeur de l'Université de Paris à un Principal de College de Province, sur l'ABC DE CANDIAC, OU LA BIBLIOTHEQUE DES ENFANS, OU LES PREMIERS ELEMENS DES LETTRES, *&c.*

VOus voulez donc, Monsieur, que je vous dise mon sentiment sur cette nouvelle Méthode dont vous avez appris qu'on fait beaucoup de bruit à Paris depuis environ six mois, que quelques Principaux ont laissé introduire dans deux ou trois celebres Colleges de l'Université, et sur laquelle le Mercure de France a fait imprimer cinq Lettres, dont la premiere est du mois de Mai, et la cinquiéme du mois d'Octobre de la presente année 1730.

J'avois cependant résolu de garder un silence constant à l'égard de l'Anonime, Auteur de ce nouveau sistême Abécedique, comme je l'ai gardé à l'égard de tant d'autres Charlatans de la menuë litterature, qui ont jugé plus à propos de faire connoître leur nom au Public, en le faisant imprimer au Frontispice de leurs Livres. Mais les prieres réiterées que vous me faites, le désir que j'ai d'empêcher, autant qu'il sera en moi, plusieurs Enfans de famille, particulierement ceux qui sont confiés à vos soins, d'être la dupe de ce nouvel avanturier, l'occasion favorable

Digitized by Google

rable de venger l'insulte qu'il fait à tous les habiles et honnêtes gens qui suivent une autre maniere d'enseigner que la sienne, en les accusant d'ignorance, d'injustice et de vanité ; tout cela m'engage à parler malgré l'inclination que j'avois à me taire.

Je vais donc faire trois choses. 1° J'expliquerai la structure de son Bureau Tipographique, suivant une Carte imprimée qui m'est tombée entre les mains, sans quoi vous ne pouvez rien comprendre non plus que bien d'autres à ce qui en est dit dans le Mercure que vous avez lû. 2° Je ferai voir qu'il est impossible d'enseigner et d'apprendre bien aucune Langue et aucune Science par le moyen de ce Bureau. 3° Qu'un bon Alphabet est une Méthode au moins aussi facile, aussi courte, aussi avantageuse, et bien plus commode pour bien montrer à lire à un Enfant.

Figurez-vous donc d'abord, Monsieur, un ouvrage de menuiserie en forme de Colombier qu'on attache à un mur à la hauteur d'un Enfant de 4. à 5. ans. Ce Colombier de bois est coupé ou partagé en 210. petits trous, sept en hauteur, et trente en longueur. L'inventeur de cette belle piece de menuiserie les appelle tantôt cassetins et cassetes, tantôt cellules et logetes. Un de mes amis qui a lû les cinq Lettres sans en comprendre ni la beauté ni l'utilité, soutient qu'on devroit plutôt les appeller Boulins, puisque toute la boisure se nomme Colombier.

Mais quelque nom qu'on veuille donner à ces trous, il faut sçavoir qu'ils sont à peu près quarrés selon les trois dimensions, et de telle grandeur qu'un Enfant y peut faire entrer aisément sa main. On met dans ces trous des cartes, sur lesquelles sont écrites differentes choses. La premiere rangée de 30. trous est posée sur la table du

Digitized by Google

du Bureau, qui est au-dessous, et de la même longueur; elle est appellée par l'Auteur *Premier Bureau Abécedique*, c'est-à-dire *Alphabetique*. Les 26. premiers trous contiennent sur des cartes les 24. lettres de l'Alphabet, tant petites que majuscules, et l'j et l'v consonnes; les 4. derniers sont pour l'Æ æ, l'Œ œ, ct, ſſ, ſt, ch, ph, rh, th: on ne voit pas la raison pourquoi on appelle *premier* ce Bureau Abécedique, puisqu'il n'y en a point de second qui porte ce nom.

Quoiqu'il en soit, les deux rangées de trente logettes ou boulins chacune, qui sont immédiatement au dessus de la premiere, portent le nom de *Bureau Latin*, qu'on auroit pû aussi bien, et même encore mieux, nommer *Bureau François*, puisque les 52. premieres logettes ne renferment que les lettres de l'Alphabet, grandes et petites, Romaines et Italiques, qui sont communes au François aussi bien qu'au Latin, et que les 4. suivantes sont pour les *e* ouverts et fermés, qui sont propres seulement à la Langue Françoise. Les 4. dernieres cellules sont destinées à l'Histoire Sainte et Prophane, à la Géographie et à la Fable. Vous connoissez donc déja bien en détail le contenu des 90. premiers cassetins compris dans les trois premieres rangées. Montons présentement aux 120. qui nous restent, et qui sont et dominent les uns sur les autres.

La quatriéme et cinquiéme rangée porte le beau titre de *Bureau François-Latin*, cependant on ne trouve dans les 60. cellules qui le composent rien qui soit particulier au Latin, si ce n'est la 10 et la 11. intitulées *Têmes à faire*, *Têmes faits*. Voici les étiquetes des 58. autres: 1. à, *à*, 2 bb, *bb*, la 3, 4, 7, 12, 16 contiennent c, d,

Digitized by Google

d, g, l, p doublés comme le b en Romain et en Italique. La 5, 6, 9, 17, 18, 20, 21, 23, 24 contiennent aussi en Romain et en Italique he, ph, hi, qu, rh, th, hu, xc, hy; la 8. est intitulée *Magasin*; je ne sçais pas pourquoi. La 13 mm, m̃; la 14 ñ, nn; la 15 eau, *au*; la 19 ç, ſç, ſſ; la 22 W, *W*, w, *vv*; la 25 *Livrèt*, au dessus duquel mot il y a écrit 10 10, et au dessous 15 15; (cette cassete est aparemment un reservoir de chifres.) La 26 &c, *&c*; la 27 ai, aient, oient; la 28 æ, œ, et, *et*; la 29 §, *, ¶; la 30 contient —, +, =, trois signes de l'Algebre, qui signifient le moins, le plus, l'égalité; ils ont été mis là, sans doute, afin de pouvoir faire accroire au Public que par le moyen de ce Bureau on apprend les principes de l'Algebre, comme tout le reste. Voilà la rangée inférieure du prétendu Bureau François-Latin; voici la superieure.

On trouve dans les 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 9 cellules les marques ou signes de ponctuation, ; : . ? ! ' apostrophe: les 5, 7, 10, 12, 13, 14 et 15 renferment eu, gn, ch, ill, ui, oi, ou en Romain et en Italique. La 11 a les parentheses ( ) et les crochets [ ]. La 16 20 ã, ẽ, ĩ, õ, ũ en Romain et en Italique; la 21 30 les dix premiers chiffres, soit Romains, soit Arabiques.

Les deux rangées superieures du Bureau Typographique, qui sont chacune de 30. cellules comme les autres portent, pour titre *Rudiment pratique de la Langue Latine*. C'est là ce qu'on regarde particulierement comme un Chef-d'œuvre d'invention, qui est bien au-dessus de toutes les Méthodes dont on s'est servi jusqu'à présent pour enseigner le Latin. Voici néanmoins tout ce que c'est dans les six premieres logettes de ces deux dernieres rangées: on voit les cinq Déclinaisons

Digitized by Google

Latines a, æ &c. les Pronoms latins et françois *ego*, je ; *tu*, tu, vous ; *ille*, il, elle ; l'article *hic*, ce, cette, (on auroit du dire le Pronom demonstratif ;) le Pronom relatif *qui*, qui, lequel ; les terminaisons, Pronoms, *piam*, *re*, les termin. Noms *orum*, *ibus*. Les cinq logettes suivantes, soit d'enhaut, soit d'enbas contiennent le Présent, l'Imparfait, le Parfait, le Plusque-parfait et le Futur, tant de l'Indicatif que du Subjonctif des Verbes *sum*, *amo*, et aparemment des trois autres Conjugaisons. Voilà déja 22. logettes bien marquées. Les deux suivantes sont pour l'Impératif et l'Infinitif, *esto*, *ama*, *esse*, *amare*. Les 25 et 26. pour les Gérondifs et Supins, *amando*, *amatu*, et les Participes *ans*, *ens*. Les 27 et 28 pour les terminaisons actives, *o*, *as*, *a*, *amus*, et les passives, *or*, *aris*, *atur*, *amur*. Les 29 38. sont pour les Verbes Actifs, Passifs, Neutres, Irreguliers, Déponens, Communs, Substantifs, Vocatifs, Reciproques, Irreguliers (qui sont ici marqués pour la seconde fois) Defectueux, Impersonels. Les 39 et 40. sont pour les terminaisons françoises des Verbes, et des Noms et Pronoms. Les 41 et 42 pour les Verbes Auxiliaires François. Les 43 et 44. pour les Noms Substantifs et Articles françois. Les 45 et 46. pour les Adjectifs, Positifs, Comparatifs et Superlatifs. Les 47 et 48. pour les Pronoms demonstratifs et Possessifs. Les 49 et 50. pour les Verbes François et Particules Françoises. Les 51 et 52. pour les Indéclinables *in*, *ubi*, *vel*, et autres aparemment. Les 53 et 54. pour les genres *hic homo*. Les 55 et 56. pour les Déclinaisons *homo*, *inis*. Les 57 et 58. pour les Conjugaisons *amo*, *avi*, *atum*, *are*. Enfin les 59 et 60. po la Syntaxe, *ego amo Deum*.

Je ne dou point que cette énumeration des logettes

Digitized by Google

logettes et de ce qui y est contenu, ne vous ait fort ennuyé ; je vous en demande pardon ; mais j'en avois besoin pour prouver la deuxiéme proposition que j'avois avancée. Je dis donc en second lieu que par cette machine de bois en Colombier, et par tous les Boulins et toutes les logettes dont elle est composée, aucune Langue ni aucune Science ne peut être bien enseignée et bien apprise, quoiqu'en disent ses inventeurs ou ses approbateurs.

Faut-il se mettre en frais pour le prouver, et n'est-il pas évident à quiconque a du bon sens, que ni la Philosophie, ni la Rhétorique, ni la Poëtique, ni les Auteurs Grecs et Latins, même les plus faciles, qu'on fait expliquer dans les plus basses Classes des Colleges, n'entreront jamais dans la tête d'un enfant à l'aide de cette pure méchanique. Que dis-je ? il est même impossible d'apprendre à écrire par ce moyen ; aussi nos bonnes gens paroissent-ils avoir entierement renoncé d'eux-mêmes à toutes ces connoissances, puisqu'ils n'y ont pas même consacré une seule petite logette.

Mais du moins, diront-ils, on apprendra l'Histoire Sainte et Prophane, la Géographie et la Fable ; car elles ont chacune leur cellule, qui sont les quatre dernieres du Bureau Latin.

A cela je réponds qu'on les apprendra à peu près comme l'Arithmétique et l'Algebre ; auxquelles sont destinées les 25 et 30. logettes de la deuxiéme rangée du Bureau François-Latin ; c'est-à-dire, que quelques Noms propres d'Empereurs et de Rois, de grands Royaumes et de grandes Villes, tirés des cellules où on les mettra, pourront entrer et rester dans la mémoire de l'enfant, s'il en a, et si on a soin de lui rebatre plusieurs fois la même chose. Or c'est un

Digitized by Google

avantage qu'on trouvera pour le moins aussi grand dans quelque Méthode que ce soit, si tout est égal, soit de la part de l'enfant, soit de celle du Maître, à moins qu'on ne veüille croire, comme le croyent, sans doute, ces Messieurs, que les principes des Arts et des Sciences ont une vertu particuliere pour s'insinuer dans l'idée et dans la mémoire d'un enfant, parcequ'ils sont écrits sur des cartes, et qu'ils ont eu l'attouchement de sa petite main, et du bois des cellules étroites qui les tiennent comme en prison.

Mais qui peut douter, diront encore nos gens enthousiasmés de leur Rudiment Pratique de la Langue Latine, composé de 60. logettes et d'autant de cartes pour le moins, qui peut douter qu'avec un tel secours on n'enseigne et on n'apprenne bien mieux les déclinaisons des Noms et des Pronoms, les Conjugaisons de toutes sortes de Verbes, les Genres, les Préterits, les Supins et la Syntaxe Latine, qu'on ne les enseigneroit et ne les apprendroit avec le secours du Rudiment et des Maîtres ordinaires.

Qui en peut douter ? moi certainement, tant je suis incrédule. Pour faire voir combien mon doute est raisonnable, je ne veux que comparer un endroit de la cinquiéme Lettre de l'Auteur avec un autre du celebre M. le Fevre, sur la maniere de faire des interrogations aux enfans.

» Lorsqu'on voudra interroger l'écolier sur les » Déclinaisons et sur les Conjugaisons (dit no- » tre Abécediste dans le Mercure d'Octobre page » 2123.) il ne faut pas suivre la Méthode peu » judicieuse de ces Maîtres qui demandent trop- » tôt, par exemple : Comment fait *Musa* à » l'accusatif plurier ? Quel est le genitif plurier » de *Dominus* ? Quelle est la troisiéme personne » du Futur Indicatif du Verbe *amo* ? Comment » dit-on en Latin *ils auroient aimé* ? &c.

Digitized by Google

Voilà les propres paroles du Docteur Tipografique dont nous avons pris la liberté de changer l'ortographe, quoique sa troisiéme partie du Volume du Maître contienne, dit-il, en trente et tant de pages une Réponse aux raisonnemens ou aux préjugés de M. l'*Abbé Regnier*, dans son Traité de l'ortografe, et quelques reflexions sur l'ortographe des Dictionaires de Richelet, de Furetiere, de Trévoux, de l'Académie Françoise et de l'Académie d'Espagne.

Ecoutons presentement M. le Fevre. » Comme » de toutes les parties mobiles de l'Oraison, il » n'y en a point de plus difficile que les Verbes, (dit-il dans sa Méthode pour commencer les Humanités, à Paris 1701. page 12.) il » faut s'y arrêter aussi beaucoup plus que » sur les noms, jusqu'à ce que l'enfant puisse » répondre sur le champ, et sans varier, à ces » petites Questions, par exemple: où est *audiet*? » et que veut-il dire en françois? où est *audivisset*? *Audire* ne se trouve-t'il point en plus » d'un ou de deux endroits? où est *amatum iri*? » &c. Quand une fois l'enfant est bien assuré » là-dessus, il est en bon chemin, si le Maître » a les qualités qu'il doit avoir.

Ne voit-on pas une manifeste contradiction entre ces deux manieres d'enseigner les premiers principes? Ainsi nous voici dans un défilé d'où nous ne pouvons sortir qu'en disant que l'une de ces deux Méthodes est bien plus judicieuse que l'autre.

Le Buraliste ne manquera pas de soutenir hardiment que c'est la sienne, et il citera en sa faveur l'exemple de M. de la Valette, petit-fils de M. Chirac, qu'il appelle un enfant celebre du Bureau tipographique, (page 19. de la seconde des quatre premieres Lettres qu'il a fait impri-

Digitized by Google

mer séparément) ; il citera encore le petit Gossard, fils d'un Marchand Tapissier, le fils de M. Durand, le petit Espagnol Hernandez del Valle, le petit Guillos, un Savoyard de 20. ans qui a appris à lire le latin à cet âge, par le moyen de cette Méthode, *ibid.* page 20. et 21. Quel miracle ! Il n'oubliera pas M. Chompré, Maître de Pension dans la ruë des Carmes, qui se sert du Bureau tipographique pour les enfans (page 22), ni M. & Mad. Hervé, qui étant, dit-il, témoins du progrés surprenant de l'exercice du Bureau typographique, en ont fait faire un de quatre rangées de logettes pour Mlle leur fille (page 28), ni enfin le Cardinal Lugo, qui dés l'âge de trois ans sçavoit lire les imprimez et les manuscrits ; ni le Tasse, qui à l'âge de trois ans commença à étudier la Grammaire, qui fut envoyé au College des Jesuites dès l'âge de quatre ans, et fit sous ces habiles Maîtres de si grands progrès, qu'à sept ans il sçavoit parfaitement le Latin et très-passablement le Grec ; ni le petit Jean-Philippe Baratier de Schwalbach, qui commença d'apprendre les Lettres avant l'âge de deux ans, page 11. 12. et 20.

Mais sans vouloir examiner tout ce qu'on dit de tous ces enfans celebres, ni rien rabattre de leur science prématurée, ne puis-je pas dire avec verité que tous ces exemples ne font rien en faveur du Bureau typographique, puisque certainement ni le petit Lugo, ni le Tasse, ni Baratier, qui sont les trois plus rares exemples cités, ne sont point du tout redevables de leurs miraculeux progrès aux cellules de bois dont la rare invention est posterieure ?

Quant aux autres, outre qu'on ne nous dit point que le petit Durand et le petit Hernandez se soient servis du Bureau, et qu'on nous fait entendre

entendre au contraire qu'ils ont suivi une autre Méthode ; n'est-il pas évident que leur érudition, quelle qu'elle soit, vient plutôt de leur heureux naturel et de l'habileté de leurs Maîtres, que de la nouvelle machine Alphabetique.

Il n'en est pas de même de la Méthode de M. le Févre, qui étant toute fondée sur la raison et l'experience, a dû produire et a produit des miracles, sur tout dans la personne de Mad. Dacier, sa fille, et d'un fils, qui ayant commencé a apprendre le Latin et le Grec à dix ans seulement, suivant la pratique de M. le Fevre, qui me paroît bien fondée, et sçachant alors seulement bien lire et bien écrire ; » lorsqu'il mourut vers la fin de » sa 14. année, avoit lû et expliqué deux fois l'Iliade d'un bout à l'autre, et rendoit raison des » parties aussi prestement qu'auroit pû faire un » assez bon Maître, sans balancer et sans hesiter » jamais. Il sçavoit aussi l'Eneide de Virgile de » même, Terence, Phedre, les Métamorphoses » d'Ovide, Saluste, la premiere Comedie de Plaute, la premiere et la seconde d'Aristophane, » avec les trois premiers Livres de Tite-Live ; » outre les autres petits Auteurs qu'il faut sçavoir pour entendre ceux-ci, Eutrope, Aurelius » Victor, Justin, les Fables d'Esope, et les cinq » Livres Historiques du Nouveau Testament. Il avoit encore appris à fond de son pere, qui étoit aussi son Précepteur, la Grammaire Latine et la Grecque, et il avoit entamé même l'Hébraïque à l'âge de 13. ans. Enfin il n'ignoroit ni la Géographie, ni la Chronologie, ni l'Histoire.

Voilà des faits certains et exposez au grand jour ; voilà des témoins illustres et non suspects de la bonté de la Méthode de M. le Fevre, qui a été presque entierement suivie et même perfectionnée en quelques points dans les meilleurs Col-

Digitized by Google

ges de l'Université. Nos Méchanistes avec leur Bureau typographique, pousseront-ils un enfant aussi loin et en si peu de temps, et l'instruiront-ils d'une maniere aussi solide des premiers principes de la Langue Grecque, de la Latine, et de la Françoise ? S'ils sont assez présomptueux, pour ne pas dire assez fous, pour le promettre, se trouverat-il quelqu'un qui soit assez sot et assez duppe pour le croire ? Peut-être que oüi, puisque selon le Poëte Satirique, mais véridique,

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons conclure présentement que les Méthodes ordinaires, sur tout si elles sont semblables à celles de M. le Févre, sont bien au-dessus du Rudiment pratique de la Langue Latine, qui est le troisiéme ou quatriéme Bureau de 60. Logettes, qui fait partie du Bureau typographique et general. Je pourois apporter encore plusieurs raisons invincibles de cette même verité ; mais je les omets pour abreger et passer à ma troisiéme proposition, d'autant plus que si je la prouve, comme je l'espere, j'aurai prouvé encore une fois celle-ci. En effet si le Bureau typographique n'apprend pas mieux à lire qu'un bon Alphabet, à combien plus forte raison apprendra-t-il encore moins bien qu'une bonne Méthode, les principes des Langues et des Sciences ?

Je dis donc en troisiéme lieu, quand nos Bibliothecaires typographistes devroient se fâcher, que tout cet attirail de cartes écrites sur le dos, et de cassettes d'Imprimerie, n'est pas aussi bon pour apprendre à lire, qu'un Alphabet en bon ordre et bien digeré. On a vu dans la description détaillée que nous avons faite du Bureau, qu'on a sacrifié près de 100. cellules aux Lettres grandes et petites, Romaines et Italiques, aux consonnes doubles *bb*, *cc*, &c. et à la ponctuation. Un bon

Digitized by Google

bon Alphabet dans les trois ou quatre premieres pages, contient non-seulement les lettres simples, mais encore presque toutes les syllabes qu'on peut former par l'assemblage d'une voyelle et d'une ou plusieurs consones, comme, *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, &c. *bla*, *ble*, *bli*, *blo*, *blu*, &c. *ab*, *eb*, *ib*, *ob*, *ub*, &c. *ar*, *er*, *ir*, *or*, *ur*, &c. *stra*, *stre*, *stri*, *stro*, *stru*, &c. L'Enfant les voit d'un coup d'œil, et s'accoutume à les prononcer presque lui seul par routine, avec le moindre secours du plus petit Maître d'Ecole.

Or tout cela demande bien du temps dans le nouveau Systême. Il faut que l'Enfant aille prendre dans les logettes differentes les lettres qui composent ces syllabes; il faut un Maître bien assidu et bien patient, tel qu'on en trouve peu, pour être toujours là present, et empêcher que l'Enfant ne se trompe, ou le corriger quand il s'est trompé.

Un seul Maître d'un médiocre sçavoir et d'une médiocre exactitude, peut montrer à lire tout à la fois à une cinquantaine d'Enfans, les obliger à avoir tous ensemble les yeux fixez sur le même endroit, et les faire reprendre les uns par les autres, ce qui les pique d'honneur et d'émulation; et quand la leçon est achevée, chacun peut emporter son Livre avec soi à la maison, à l'Eglise, à la promenade, et repasser ce qu'on lui a fait lire. Le Bureau, au contraire, est très-embarassant, on ne peut le faire servir à trois ou quatre tout à la fois; il n'est pas portatif, et l'Enfant, quand il le voudroit, ne pourroit pas le mettre dans sa poche, il est d'une toute autre mesure.

Un Alphabet s'achette 4 ou 5. sols; un Bureau est d'un bien plus haut prix, sur tout si on le fait faire d'Ebene, comme l'Auteur semble le conseil-

Digitized by Google

ler aux Curieux et aux riches, vers la fin de sa seconde Lettre, page 29. Un Alphabet ordinaire contient 30 ou 40. pages, il est très-court et très-clair. L'A B C de Candiac, dont on a obtenu le privilege, mais qui n'est pas encore imprimé, est divisé en deux volumes qui contiennent 250. leçons pour trois A B C Latins et trois François, et plus de cinq ou six cens pages, suivant le calcul détaillé fait par l'Auteur, (premiere Lettre, page 2, 3, 4 et 5. et seconde Let. page 23. et 24). Ce qu'on a mis dans le Mercure, pour donner une idée et un précis de cet Ouvrage, est assez obscur et confus, et à peu près du même goût que l'Art de transposer toute sorte de Musique, donné au Public par le même Auteur en 1711. dont deux celebres Musiciens qui l'ont depuis peu examiné, à ma priere, avec attention, ont jugé qu'il n'est pas clair, et que la plus grande utilité qu'on en puisse tirer, est de l'ignorer parfaitement.

Enfin un Alphabet où on trouve des pages toutes entieres de syllabes et d'exemples de lectures qui y sont proposez, peut servir aux Enfans à bien employer ces premieres années de la vie, qui sont si précieuses, et donner matiere d'exercice à leur mémoire, qui est alors la plus saine et la plus parfaite de leurs facultez et presque la seule dont ils puissent faire usage. Par là on observe ce beau précepte de Quintilien, (L. 1. C. 1.) *Non perdamus primum statim tempus: atque eò minus quod initia litterarum solâ memoriâ constant; quæ non modo jam est in parvis, sed tum etiam tenacissima est.* » Ne souffrons » point qu'un Enfant perde ses premieres années, » et souffrons-le d'autant moins, que pour ces » commencemens de lettres il ne faut que de la » mémoire, et que non-seulement les Enfans » en ont, mais qu'ils l'ont même très bonne et » très-fidele.

Digitized by Google

L'Auteur, qui cite quelquefois Quintilien quand il croit qu'il lui est favorable, ne paroît pas faire grand cas de ce précepte, puisqu'il ne parle jamais d'exercer la mémoire des Enfans, et qu'il paroît même peu approuver cette pratique, Lettre 5. page 2133. Ce qui est de certain, c'est que son Système et son Bureau typographique n'y est point du tout favorable.

En voilà assez pour faire voir que ma troisiéme proposition n'est pas moins veritable que la seconde, et que l'Imprimerie en Colombier ne vaut pas un A B C. bien composé et bien imprimé.

Avant que de finir cette Lettre, je fais une remarque sur ce que l'Auteur dit, (L. 2. p. 22.) » que l'exercice du Bureau tipographique, bien » loin d'exposer les Enfans à être malades et à » rester nains et noüez, faute d'action, les entre» tient au contraire dans une bonne santé, dissipe » peu à peu l'humeur noüeuse qui les empêche de » croître et leur allonge le corps, les bras et les » jambes, dans la necessité où ils sont de prendre » et de remettre les cartes aux plus hauts casse» tins du Bureau Typographique.

Si cet avantage est aussi réel qu'on voudroit nous le faire croire, pourquoi les Enfans gouvernez par les Inventeurs de ce Bureau sont-ils morts entre leurs mains? Pourquoi le petit Candiac, qui est si souvent cité dans ces Lettres comme un prodige, et qui aimoit tant l'exercice du Bureau Abecedique, n'a-t-il pas vécu au delà de sa 8 ou 10e année? Au reste cette mort, qui d'une part a été très-desavantageuse à l'Auteur de l'A B C de Candiac, en lui enlevant un cher Disciple; lui a été d'une autre part assez avantageuse, puisqu'il peut nous alleguer sans cesse en faveur de sa Méthode, un témoin que nous ne pouvons ressusciter. D'ailleurs si on fait tant valoir le Bu-

Digitized by Google

reau, parce qu'il donne de l'exercice et de la santé aux enfans, combien ne doit-on pas estimer par cet endroit la coutume de les faire aller à pié matin et soir aux petites Ecoles et aux Colleges ?

Je finis cette Lettre, qui vous paroîtra peut-être trop longue, par une reflexion de l'Auteur, qui m'a frappé, et qui ne peut manquer d'être très-utile à un Lecteur judicieux et qui sçait faire son profit de tout ce qu'il lit. On doit, dit-il, » (L. 2. p. 27.) regarder comme suspectes les » Méthodes mysterieuses et hierogliphiques, qui » annoncent & promettent des miracles, ou des » choses au-delà de l'esprit humain : une bonne » Méthode exige la franchise et la generosité » qu'inspire l'amour du bien public.... L'incrédu- » lité du Public n'est pas sans fondement, on voit » tant de Charlatans, de visionnaires et d'impos- » teurs, de toute classe, qu'il y auroit de la foi- » blesse, de l'imprudence et même de la folie à » les croire sur leur parole.

Quintilien (L. 1. C. 1.) après avoir recommandé aux peres et aux meres de choisir pour leurs enfans les meilleures Nourrices pour les allaiter, et les meilleurs enfans de leur âge pour leur tenir compagnie, ajoûte sur le choix des Maîtres un précepte qui a beaucoup de rapport à ce qu'on vient de lire. A l'égard des Précepteurs » qu'on donne aux Enfans, ce que j'ai, dit-il, à » recommander le plus, c'est qu'ils soient verita- » blement habiles, ou qu'ils sçachent du moins » qu'ils ne le sont pas ; car je ne vois rien de » pire au monde, que ces gens, qui parce qu'ils » ont quelque legere teinture de Lettres, s'ima- » ginent être fort sçavans, et se donnent pour » tels. C'est en vain que vous voudrez les re- » dresser ; ils croyent en sçavoir plus que tous les » Maîtres, et fiers de leur autorité comme ils sont.

Digitized by Google

» sont ordinairement, ils enseignent leurs sottises » jusqu'à se mettre en fureur contre qui ose les » contredire ; souvent même leur ignorance ne » nuit pas moins aux mœurs. *De pædagogis hoc amplius* (dictum sit,) *ut aut sint eruditi planè, quam primam esse curam velim : aut se non esse eruditos sciant. Nihil enim pejus est iis qui paulum aliquid ultra primas litteras progressi, falsam sibi scientiæ persuasionem induerunt. Nam et credere præcipiendi peritis indignantur, et jure quodam potestatis, quo ferè hoc hominum genus intumescit, imperiosi atque interim sævientes, stultitiam suam perdocent.*

On voit par là, comme dit un de nos plus excellens Poëtes, que le monde n'a jamais manqué de Charlatans, et que cette Science de tout tems fut en Professeurs très-fertiles. Je suis, Monsieur, &c.

LE ROMAN COMIQUE,

CHAPITRE TROISIE'ME,

POEME BURLESQUE.

Le déplorable succès qu'eut la Comédie.

DAns chaque Ville du Royaume,
Pour l'ordinaire un Jeu de Paume,
Est le plus noble passe-temps,
D'un grand nombre de faineans ;
C'est-là tous les jours qu'on s'assemble,

Ceux-

Ceux-cy pour y joüer ensemble,
Ceux-là pour voir ; c'est dans ce lieu,
Qu'on rime richement en Dieu,
Que subtilement on harangue,
Qu'on donne de bons coups de langue,
Qu'on épargne peu le Prochain,
Et qu'on jure souvent en vain ;
On n'y fait quartier à personne,
Et chacun se perfectionne,
Selon le bon talent railleur,
Que l'on a reçû du Seigneur ;
On s'y pille et l'on se devore,
Enfin l'on vit de Turc à More,
C'est dans un de ces Tripots-là,
Je n'ai pas oublié cela,
Que j'ay laissé trois gens comiques,
Qui devroient passer pour tragiques,
Récitant d'un ton merveilleux,
La Mariane aux blonds cheveux,
Devant une Assemblée entiere,
Où présidoit la Rapiniere,
Vous jugerez dans un instant,
Qu'il étoit fort bon Président,
Ou du moins qu'il avoit bon crâne ;
Au tems qu'Hérode et Mariane,
Sans aucunes formalitez,
S'entredisoient leurs veritez,
Et s'échauffoient un peu la bile,

Les

Digitized by Google

Les deux jeunes gens de la Ville,
Dont on avoit pris les habits,
Accoururent dans le Taudis,
En calleçons, en chemisettes,
Et tenant encor leurs Raquettes;
Ils ne s'étoient point fait froter,
Négligeant de se rajuster,
Pour venir à la Comedie;
Ce fut belle ceremonie,
Ils devinrent tous deux bouffis,
Si-tôt qu'ils virent leurs habits,
Que portoient Hérode et Pharore,
Fils de chienne, double Pécore,
Dit l'un d'eux qui n'etoit pas sot,
Parlant au Valet du Tripot,
Je veux te payer ton salaire,
Qui t'a fait assez témeraire?
Pour donner ainsi nos habits,
A ces deux Bâteleurs maudits,
Il faut morbleu que je t'écrase.
Le Valet étoit en extase;
Comme il appréhendoit le mal,
Et qu'il sçavoit que ce brutal,
Battoit fort souvent sa Servante,
Il lui dit d'une voix tremblante,
Que ce n'étoit vrayement pas lui,
Et qu'il avoit bien de l'ennui,
De ce qu'on le croyoit capable,

D'un

Digitized by Google

D'un tour aussi desagréable ;
Et qui donc, barbe de cocu ?
Ajoûta-t-il tout éperdu.
Le Valet aima mieux se taire,
Que d'accuser la Rapiniere,
Mais lui se levant dans l'instant,
Répondit d'un ton insolent,
Comme s'il avoit quelque empire,
C'est moi, morbleu, qu'en veux-tu dire ?
Que tu n'es qu'un sot, qu'un faquin,
Reprit l'autre, en levant la main,
Et lâchant un coup de raquette,
Qui lui fit faire une courbette.
Rapiniere fut si surpris,
Du forfait de ce mal appris,
Lui qui dans une telle affaire,
En usoit ainsi d'ordinaire,
Qu'il demeura comme endormi,
Soit pour admirer l'ennemi,
Ou bien parce que le Compere,
N'étoit point assez en colere,
Pour se batre devant témoins,
Ne fut-ce qu'à grands coups de poings ;
C'étoit là le tems d'en découdre,
Il avoit peine à s'y résoudre,
Et peut-être que ce débat,
N'auroit pas fait naître un combat,
Si dans l'instant son Domestique,

Beau-

Digitized by Google

Beaucoup plus que lui colerique,
N'eût empoigné cet Aggresseur,
En lui donnant de tout son cœur,
Sans le marchander davantage,
Dans le beau milieu du visage,
Pour mieux dire sur le grouin,
Un effroyable coup de poing,
Avec toutes ses circonstances,
Et même avec ses dépendances,
Ensuite plusieurs autres coups,
Et pardessus et pardessous;
De plus le sieur la Rapiniere,
Le prit finement par derriere,
Comme étant le plus offensé,
Il l'avoit déja terrassé;
Un parent de cet Adversaire,
Prit de même la Rapiniere,
Mais ce parent fut investi,
Par quelqu'un de l'autre parti,
Celui-ci le fut d'un troisiéme,
Et celui-là d'un quatriéme;
Tous dans ce vilain galetas,
Se batoient comme chiens et chats;
Chacun juroit à sa maniere,
Et cependant la Tripotiere,
Voyant ses meubles renversez,
Et plusieurs Escabeaux cassez;
Faisoit des cris épouventables,

Donnant

Donnant ces gens à tous les diables.
Il est vrai qu'il faut convenir,
Que chacun y devoit périr,
Par coups de poings, de pieds, de chaises,
Et cent tapes aussi mauvaises,
Si quelques-uns des Magistrats,
Qui promenoient alors leurs rats,
Avec le Sénéchal du Maine,
N'eussent entendu cette Scene,
Et ne fussent accourus là,
Afin d'appaiser tout cela.
On ne sçavoit trop comment faire,
Dans une si cruelle affaire.
Plusieurs d'entre eux dirent tout beau,
Qu'on jette deux ou trois sceaux d'eau,
Sur cette chienne de canaille,
Qui trop rudement se chamaille.
Le remede si bien choisi,
Auroit peut-être réussi;
Mais la trop grande lassitude,
Que causoit un combat si rude,
Fit séparer tous ces Mutins,
Outre que deux bons Capucins,
Bien barbus et de riche taille,
Vinrent sur le champ de bataille,
Pour tâcher d'y mettre une paix,
Non tout-à-fait bien ferme, mais
Pour faire accorder quelque tréve,

Sur

Digitized by Google

Sur une attaque si griéve,
Et cependant négocier,
Sans pourtant préjudicier,
Aux differentes procedures,
Chacun voulant sur ces blessures,
Faire des informations,
Et prendre des conclusions.
Le Destin fit mille proüesses,
De cent differentes especes,
Dont on parlera bien long-temps,
Dans la belle Ville du Mans,
Aucun des Bourgeois n'en ignore,
Même à present l'on parle encore,
Du Comédien si vanté,
Suivant ce qu'en ont rapporté,
Les deux Auteurs de la querelle,
Qu'il releva de sentinelle,
Et qu'il pensa roüer de coups,
Pendant qu'il étoit en courroux,
Outre quantité d'adversaires,
Qui reçurent les étrivieres,
En les mettant hors de combat,
Durant le terrible sabat,
Il perdit pourtant son emplâtre,
Et ce bel homme de Théâtre,
Fit voir à tous les Spectateurs,
Malgré les coups et les clameurs,
Qu'il avoit aussi bon visage,

Que

Que bon air et gentil corsage.
Les nez sanglans furent lavez,
On changea les collets troüez,
On appliqua quelques emplâtres,
Sur tous les plus opiniâtres ;
Un certain Soldat indiscret,
Pensa quelques-uns du secret,
L'on fit même des points d'éguille ;
Et l'on eut besoin de bequille ;
Les meubles furent ramassez,
Non sans être un peu fracassez ;
Le tout étoit vaille que vaille.
Il ne resta de la bataille,
Malgré ce bel et bon traité,
Que beaucoup d'animosité,
Qui paroissoit sur le visage,
De ces grands faiseurs de tapage ;
Mais les pauvres Comédiens,
Ne grognant pas moins que des chiens,
Que l'on veut pincer par derriere,
Sortirent avec Rapiniere,
Qui verbalisa le dernier,
Car il entendoit le mêtier.
Passant du Tripot sous la Halle,
Six ou sept de même cabale,
S'en vinrent l'épée à la main,
Et les entourerent soudain,
Il n'est pas aisé de se batre,

Quand

Digitized by Google

Quand on en voit sept contre quatre,
La Rapiniere, homme d'honneur,
A l'ordinaire eut grande peur,
Il auroit eu bien autre chose,
C'est-à-dire en Vers comme en Prose,
Qu'on lui donnoit un coup fourré,
Si le Destin ne l'eût paré,
Cependant malgré la parade,
Ce terrible coup d'estocade,
Lui blessa tant soit peu le bras,
Mais Destin fit bien du fracas;
Il pourfendit deux ou trois têtes,
Ce fut conquêtes sur conquêtes,
Il rompit deux Estramaçons,
Dont il fit voler les tronçons,
Il abatit beaucoup d'oreilles,
En un mot, il fit des merveilles,
Et le fameux Comédien,
Déconfit ces Messieurs si bien,
Qu'on disoit que du Mans à Rome,
Il n'étoit point de plus brave homme,
Ce guet-à-pan bien repoussé,
Avoit, dit-on, été dressé,
Au Seigneur de la Rapiniere,
Qui ne cherchoit point à mal faire,
Par deux petits Nobles, dont l'un,
N'estoit presque jamais à jeun,
Et l'autre étoit, je croi, beau-frere,

De

Digitized by Google

De celui qui tout en colere,
Avoit commencé le débat,
Et livré d'abord le combat,
Par un très-grand coup de raquette,
Réellement faisant retraite,
La Rapiniere étoit gâté,
Si Dieu n'avoit pas suscité,
Dans cette affaire formidable,
Un deffenseur incomparable,
En ce vaillant Comédien,
Qui fut son unique soutien.
Un si grand bien-fait sans reproche,
Trouva place en son cœur de Roche,
Car il avoit pensé périr ;
Il ne voulut jamais souffrir,
Que cette Troupe si chérie,
Logeât dans une Hôtellerie ;
Il mena les Comédiens
Chez lui pour les combler de biens,
Où le Chartier fort pacifique,
Mit tout le bagage comique,
Et s'en alla sans se fâcher,
Pour moi je m'en vais me coucher.

Par M. le Tellier d'Orvilliers, Lieutenant General d'Epée, à Vernon.

LETTRE

LETTRE de M. le Beuf, Capitaine de Milice Bourgeoise de la Ville de Joigny, écrite aux Auteurs du Mercure sur la bonté des vins de Joigny.

CE n'est pas la premiere fois, Messieurs, que le mérite des vins Bourguignons a occupé votre Journal. On a lu avec plaisir ce qui parut sur ce sujet dans les Mercures de Novembre et Decembre 1723. et dans celui de Septembre 1724. on y vit célebrer les vins d'Auxerre avec tous les ornemens Historiques et Poëtiques dont on pût s'aviser. L'Auteur de ces éloges se laissa peut-être un peu trop prévenir par l'amour de la Patrie; dequoi cet amour n'est-il pas capable?

Pour nous, Messieurs, en vous priant de rendre public ce que nous prenons la liberté de vous écrire sur la bonté de nos vins, nous n'employerons point tant d'emphase, nous ne prodiguerons pas l'érudition.

Ornari res ipsa, negat contenta doceri. Hor.

Notre principal but est de publier notre reconnoissance envers le Ciel, qui nous

Digitized by Google

nous a donné cette derniere année une vendange des plus abondantes ; et quelle vendange encore ! des vins d'une excellente qualité, des vins qui, pour parler le langage du Pays, ont eu le bouquet sur tous les vins des environs, ensorte que ceux d'Auxerre même si vantés, comme on l'a dit, n'en approchent pas ; aussi le débit en est si grand, et il s'en fait un tel transport, qu'à peine en restera-t'il pour la boisson de nos Habitans.

C'est cette liberalité du Ciel qui m'a engagé à mettre sur le papier quelques Remarques que j'ai faites au sujet de la qualité de nos vins, qui ordinairement ne cedent en rien à ceux de nos voisins, et peuvent aller de pair avec les meilleurs d'Auxerre, soit qu'on en regarde la force ou la vigueur, ce qu'on appelle communément *vin*, soit qu'on en considere la délicatesse, étant bons, délicieux, et mousseux, sans être sujets à tirer sur la graisse, toutes qualités inséparables d'un vin parfait, et qui ne se trouvent pas toujours rassemblées dans les meilleurs vins. Une autre vertu particuliere aux nôtres, c'est de pouvoir se marier avec toute sorte de vins, en les augmentant en force et en bonté ; en un mot, notre vin est le veritable *vinum generosum et lene* de Pline ; on ne peut pas mieux ni plus briévement

en

Digitized by Google

en exprimer le mérite et la qualité. Il est du goût de tout le monde, et nos Emules même lui ont rendu justice, et l'ont exalté plus d'une fois.

Par cette expression j'entens, Messieurs, particulierement les Citoyens d'Auxerre; les vignobles de cette Ville et ceux de Joigny se ressemblent en plusieurs manieres; aussi produisent-ils les uns et les autres de bons et d'excellens vins. Cette ressemblance et cette production ont donné lieu à de fréquens paris entre des personnes de l'une et de l'autre Ville, et plus d'une fois des Arbitres désinteressés et sinceres ont adjugé le prix aux vins de Joigny.

C'est dommage, que Pline, qui a parlé de tant de choses, en donnant, comme on vient de l'observer, le nom de *generosum* &c. à un vin parfait, n'ait pas ajouté que cette grande qualité est capable d'influer sur la géneration; j'aurois par là une autorité pour alleguer ici notre Proverbe, qui dit que *le bon vin fait faire des Enfans mâles*; je vous prie cependant de me le passer, cela pourra réjoüir les Lecteurs. Si nous manquons d'autorité, nous avons pour nous l'expérience, qui confirme par son suffrage la superiorité de nos vins. Nous avons en effet à Joigny la moitié plus de garçons

Digitized by Google

que de filles, et toutes proportions gardées, on y compte plus d'Enfans mâles que dans toute autre Ville de la Province. Mais revenons à mes Remarques qui doivent établir les causes Physiques de la bonté de nos vins.

Le terroir de nos vignes est extrémement leger, et le sol si délicat, que les seps ne peuvent supporter la perche, comme aux autres endroits où la terre est plus grasse et plus compacte, aussi nos seps ne se plaisent pas à être disposés en treille, comme aux vignobles d'Auxerre, où l'on voit les seps s'étendre de la longueur d'une toise; ici chaque sep est attaché à son échalas, et s'il s'étend, ce n'est jamais au delà de deux ou trois piés de sa souche. Ce terrain leger et délicat, au reste, tel que celui de nos vignes, est le même que Virgile conseille de choisir pour cette plante.

Nunc quoquamque modo possis cognoscere dicam.
Rara sit, an supra morem si densa requiras:
(Altera frumentis quoniam favet, altera Bacchо;
Densa magis Cereri, rarissimaquaque Lyæo.)
Georg. I I.

Il ne faut pas être Vigneron pour convenir de l'avantage que le fruit d'une vigne

gne taillée comme les nôtres à 3. à 4. piés de terre, a sur le raisin d'une treille; le premier meurit sans doute mieux, et est incomparablement plus doux que l'autre; le premier, si cela se peut dire, est plus delié, plus leger, et par conséquent le meilleur. A la verité, nos Vignes ne sont pas si abondantes qu'ailleurs dans des terres basses où le bled croîtroit beaucoup mieux que sur nos côtes extrêmement élevées; mais si nos seps en sont plus courts, les raisins, comme je l'ai déja dit, en sont plus délicats et plus doux, les grains en étant moins gros et moins serrés.

Enfin l'experience apprend que de deux arbres, l'un extrémement chargé de fruit, l'autre n'en portant que médiocrement, le fruit de celui-ci se trouve toujours le meilleur; l'application est aisée à faire. Je ne dois pas oublier ici, à l'avantage de nos vignes, que ce n'est pas le fumier qui les rend fécondes; nous ne suivons point en cela l'exemple de nos voisins, n'ignorant pas que ce secours utile d'un côté, est pernicieux de l'autre, en ôtant au vin sa principale vertu, je veux dire sa qualité. Nous ne fumons que certaines vignes en certains cantons, dont le vin est destiné aux Ouvriers et aux Domestiques; nous nous souvenons trop bien

Digitized by Google

du fatal exemple des Vignobles de Sillery : les Proprietaires charmés de la bonté, de la réputation et du débit de leurs vins, voulurent, pour ainsi dire, forcer la nature à augmenter ses dons ; le fumier leur parut propre à produire cet effet, mais l'issuë en fut triste, cet excellent vin a si fort degeneré depuis, qu'il ne peut plus être comparé avec les bons de la même Paroisse.

Un autre avantage, qui ne peut nous être contesté, c'est l'heureuse exposition des Vignobles de Joigny qui regardent tous le Soleil Levant ou le Midi, ce qu'on ne peut pas dire de tous ceux d'Auxerre. Cette exposition jointe à la bonté et à l'Analogie du fonds, ne peut que produire d'excellens vins. En un mot, les vignes aiment particulierement le grand Soleil et les hauteurs, le grand Maître que j'ai déja cité l'a expressément dit.

. . . . . Denique apertos
Bacchus amat colles &c.

Et un excellent Poëte moderne, * dont les Géorgiques approchent fort de l'Ouvrage de Virgile, le confirme en ces termes :

* *Jacobi Vanierii, è Societate Jesu,* Prædium Rusticum L. VII. et VIII.

Optima

Optima jejuni colles, largissima campi
Vina dabunt . . . . .
. . . . . Tu selige collem
Vitis ubi tepidos spectet generosior Austros.

Et ailleurs.

. . . . Vinum fert nobile collis ad Austros
Editus, invalidum dant æquora plana liquorem.

Ce grand Poëte s'étoit auparavant expliqué sur la nature du terroir qui convient le mieux à la vigne, et son choix, conforme à celui de Virgile, confirme ce que j'ai dit sur la bonté de notre fonds.

Qua levis est tellus, Austrisque obversa, nec ullo,
Si liceat, lacerum pectus violata ligone,
Optimus ille ager est; . . . .

Il confirme aussi ce que j'ai observé de la maniere d'élever nos vignes, dont les seps ne s'étendent point trop &c.

. . . . . Melior de vite jugatâ,
Quò propriore solo fruitur, vindemia pendet.
Caudice qua brevior, terra vicina reflexi,
Auxilio solis felicius excoquit uvas.

Il faut avoüer ici que la Providence nous a bien favorisés, en nous environ-

Digitized by Google

nant de collines, dont la hauteur et l'exposition nous répondent de la bonté et de la fecondité de nos vignobles. Quelques unes de ces collines, ou plutôt de ces heureuses montagnes, sont si roides et si escarpées, que lors de la vendange les charois n'y peuvent arriver qu'en faisant de longs circuits; au lieu que la plus élevée colline d'Auxerre, qui n'a pas à beaucoup près cette pente, est traversée par le grand chemin dans toute sa largeur. C'est cependant là que sont situées ces côtes de Migraine et de Clerion, si vantées dans le Mercure. A notre égard, c'est tout le contraire, le plus haut de nos collines est occupé par les Vignobles qui s'en trouvent bien mieux, et les grands chemins sont au pied des collines.

On ne peut, au reste, passer par là sans admirer la situation merveilleuse de ces Vignobles, qui continuent l'espace de deux grandes lieuës; on diroit qu'on en a affecté l'alignement avec beaucoup d'art, et on a peine à comprendre comment le Vigneron peut grimper et travailler sur des lieux ainsi situés.

Je vous ai déja dit, Messieurs, que l'érudition ne sera pas prodiguée dans cet Ecrit, ainsi je me dispense de vous dire que l'origine des Vignes de Joigny est aussi

Digitized by Google

aussi ancienne que le retour des Gaulois du pillage de *Clusium*, en Italie, nous avons autant de droit de le prétendre que Mrs d'Auxerre. Nos Emules n'ont rien pû dire de l'ancienneté de leurs vignobles que nous ne puissions nous attribuer, nous sommes, en effet, trop voisins pour que nos Ancêtres n'ayent pas bû leur bonne part du vin qu'Arunte fit passer dans les Gaules pour se venger de sa Patrie, afin d'en attirer les *Colons*; ce Peuple passa bientôt les Alpes, amorcé par cette précieuse liqueur.

Il est, dis-je, fort croyable que nos Ancêtres et les Sénonois eurent leur part de ce vin et des dépouilles de *Clusium*, mais aussi est-il à présumer qu'ils partagerent quelque tems après l'infortune qui leur arriva, lorsque les Sénonois furent taillés en pieces, selon les Historiens.

Je pourrois encore adopter ici en faveur de nos vins la prétenduë étimologie de *Migraine*, nom d'une côte celebre près d'Auxerre; le Panegyriste des vins Auxerrois l'a tiré de *Mithra*, nom que les Perses ont donné au Soleil, lequel, dit-il, a passé chez les Latins, et par leur moyen chez les Gaulois &c. nom enfin qui après bien des variations et des métamorphoses, a composé celui de *Midrana*, puis *Migrana* et *Migraine*.

En admettant cette étimologie, c'est encore un sujet d'éloge pour nos meilleurs vins ; car nous avons aussi nos *Migraines*, c'est-à-dire, des côtes qui portent ce même nom, dérivé, selon le Panegyriste d'Auxerre, du nom Oriental de l'Astre, dont les vignobles en question reçoivent tous les jours de si benignes influances.

Mais en laissant cette conjecture étimologique et autres semblables, alleguées dans le Mercure par nos Emules, en faveur de leurs vins, pour ce qu'elles peuvent valoir, je ne puis m'empêcher d'en proposer ici une qui me paroît d'autant plus vrai semblable qu'elle est plus simple. Oüi, Messieurs, je suis persuadé avec plusieurs bons esprits que notre Canton de *Balerne* * dont les vins sont si exquis, tire son nom original de *Falerne*, Montagne, comme tout le monde sçait, de la Campanie, près de Pouzol, à 2. lieuës de Naples, renommée par ses excellens vins, dont Pline a parlé, et que les meilleurs Poëtes Latins ont celébrés. Je suis, dis-

* *Le Canton de* Balerne *est près la Seigneurie de Looze, où est un Village de même nom et un Château de distinction qui appartient avec la Seigneurie à Madame de Vatange, Dame aussi illustre par sa naissance que par son esprit et par son inclination pour les Belles-Lettres.*

je,

Digitized by Google

je, persuadé que d'abord, par raison de convenance, on a nommé ce Canton ou cette côte une autre *Falerne*, nom dont le changement d'une seule lettre a depuis fait celui de *Balerne*, qu'on lui donne aujourd'hui; on a cent exemples de pareils changemens.

Quoiqu'il en soit, je ne crois pas, qu'après les observations toutes naturelles que je viens de faire, Mrs d'Auxerre soyent fondés à nous rien contester sur la qualité et sur l'excellence de nos vins, qui n'ont jamais été inférieurs aux leurs, et qui souvent les ont surpassés; nous pourrons leur ceder en autre chose, quand la raison et la justice le demanderont: nous n'avons pas trouvé mauvais qu'ils ayent fait imprimer dans un Mercure l'avantage prétendu que leurs joüeurs de longue paume remporterent, selon eux, sur les nôtres, il y a quelque tems, quoique le narré soit un peu hyperbolique. Une seule chose auroit pû nous déplaire (mais nous l'avons méprisée) comme elle a choqué quantité d'honnêtes gens, qui en lisant le Couplet qui termine le Narré dont je viens de parler, ont été surpris que le bon vin d'Auxerre n'ait pû produire parmi tant de gens qui se mêlent de rimer dans cette Ville, qu'un miserable rapsodie, un vrai

Pont-Neuf, je vous en laisse les Juges. Je ne sçai si, toute rancune à part, on ne pourroit pas risposter presque sur les mêmes rimes et sur le même Air des *Folies d'Espagne* ou des *Folies d'Auxerre*, le Couplet que voici :

Chers Auxerrois, si vous voulez m'en croire,
Contre Joigny ne lancez plus vos traits ;
Occupez-vous du noble soin de boire,
Ou rimez mieux, ou ne rimez jamais.

Je suis, &c.

A Joigny, le 15. Janvier 1732.

****:*******:****

LETTRE de M. D. à Mad^e D... au sujet du Cordon Bleu que le Roi a accordé à M. le Marquis D....

VOus l'avez voulu, Madame, et quand vous commandez quelque chose, quel moyen de vous resister ? Ce petit Ouvrage est un enfant d'obéïssance; vous êtes engagée à le soutenir ; s'il y a quelques fautes, elles ne partent que de l'esprit, et le cœur n'y a pas la moindre part. Vous sçavez bien, Madame, qu'il est plein d'attachement et de respect pour vous et pour tout ce qui vous touche.

A

Digitized by Google

A M. le Marquis D . . . Chevalier des Ordres du Roi.

QU'il vous sied bien ce grand Manteau,
Seigneur, dont la riche parure
Aux dons que vous fit la nature
Ajoûte un ornement nouveau!
Que l'éclat dont vous environne
Un si pompeux habillement
S'accorde en tout parfaitement
Aux graces de votre personne.
Cependant de si beaux dehors,
Par une grandeur apparente,
Ne pourroient remplir notre attente
S'ils n'enfermoient d'autres trésors.
J'entends une ame bienfaisante,
Un cœur droit, un fonds de bonté,
Qui de la générosité
Fait votre vertu dominante.
C'est par ces rares qualités
Que vous sçavez vous rendre aimable,
Et que vous êtes respectable
Autant que par vos dignités.
Puisse le glorieux salaire
D'une ancienne fidelité,
Trois fois acquis et merité,
Etre chez vous héréditaire.
Seigneur, songez y tout de bon,

Digitized by Google

Vous sçavez qu'en pareille affaire
Il est besoin d'un Rejetton,
Et que c'est à vous à le faire.
Pour mieux assurer vos plaisirs
Par une heureuse destinée,
Aux douceurs d'un noble hymenée
Excitez vos justes desirs.
Qu'enfin au gré de votre envie
Le Ciel vous fasse un siecle d'or,
Et que sur les ans de Nestor
Il regle ceux de votre vie.
Agréez ces vœux les plus doux
Qu'une Muse reconnoissante,
Sous le poids des ans chancelante,
Du fond du cœur forme pour vous.

A Paris le 2. Fevrier 1731. *A. . .*

ELOGE de Madame de Bois de la Pierre. Lettre écrite à M. D. L. R. par M. A. D. V. D.

JE m'acquite, Monsieur, de ce que je vous ai promis au sujet de la mort de Madame de Bois de la Pierre. Tout notre Canton s'interesse tellement à la perte que nous avons faite de cette pieuse et sçavante Dame, qu'il a fallu laisser passer

passer quelque tems pour recueillir de ses Parens et de ses amis affligés les instructions dont j'avois besoin pour rendre à sa mémoire les devoirs qui lui sont si legitimement dûs, et pour satisfaire aussi à mon inclination et à mes engagemens.

Mais je dois vous dire, Monsieur, avant toutes choses, que je n'aurois jamais eu cette satisfaction entiere, si je n'avois pas été particulierement aidé par la Lettre que M. l'Abbé Morel de Breteuil, dont vous connoissez le mérite et la réputation, écrivit sur ce sujet à Madame de Courteilles, Religieuse de Chaize-Dieu, Monastere celebre de l'Ordre de Fontevraud, et digne sœur de notre illustre défunte, laquelle m'a aussi fait l'honneur de me donner des instructions. Cet Abbé étoit plus en état que personne de faire connoître son veritable caractere, et de parler dignement de ses rares qualités, aussi a-t'il fait un Portrait très-ressemblant et des mieux executés, comme vous le verrez dans la suite de ma Lettre.

Louise Marie de Lanfernat nâquit au Château de Courteilles le 4. Decembre 1663. de parens nés dans la Religion P. R. Ils éleverent leurs Enfans dans cette même secte; mais Dieu ayant éclairé en differens tems le Pere et la Mere, ils firent

Digitized by Google

firent aussi en differens tems leur abjuration, exemple qui fut suivi des deux filles qui composoient alors toute leur famille, sçavoir, la Dame dont il s'agit ici, et Madame de Courteilles, sa sœur, aujourd'hui, comme je l'ai dit, Religieuse de Fontevraud; elles eurent un frere qui fut tué à l'Armée.

La premiere se trouvant au décès de ses pere et mere seule heritiere de son nom et de sa Maison en Normandie, par conséquent Dame de Courteilles le Guerin, du Teil, de Chammoteux &c. épousa François de l'Omosne, Seigneur de Bois de la Pierre, Exempt des Gardes du Corps du Roi, Chevalier de S. Louis, lequel fut tué en 1709. à la Bataille de Malplaquay, dont elle n'eut point d'Enfans.

Madame de Bois de la Pierre fut sensiblement touchée de cette perte; mais soumise aux ordres du Ciel, elle mit à profit son adversité, et ne s'occupa presque plus que de sa Religion. Le tems qui lui restoit après ses exercices de pieté fut rempli par l'étude, et destiné à entretenir un agréable commerce, avec un nombre choisi de personnes vertueuses et éclairées, ce qui a duré jusqu'à sa mort.

Pour entrer là-dessus dans quelque détail, empruntons une meilleure plume que

que la mienne. Trouvez bon, Monsieur, que j'insere ici la Lettre de l'illustre Abbé dont je vous ai parlé au commencement; vous m'en sçaurez gré, et le Public avec vous.

» Ce n'est point négligence, Madame, » c'est surprise, si j'ai differé jusqu'à ce » jour de vous écrire; on m'avoit assuré » qu'on vous avoit caché la perte que vous » avez faite; agréez donc que je joigne » mes regrets aux vôtres, ils ne sont que » trop justes; mais je vois un moyen in- » nocent de les adoucir; vous trouverez » bon que je le mette en œuvre pour » votre consolation et pour la mienne. » C'est, Madame, de retracer à nos » yeux quelques-uns des traits qui ont » rendu cette chere defunte si digne de » l'amitié et de la veneration des person- » nes qui la connoissoient, et qui ont eu » avec elle quelque relation.

» Avec un esprit solide, capable des » choses les plus relevées, et rempli des » lumieres que peut donner une longue » application, Madame de Bois de la » Pierre étoit d'une modestie admirable, » et sa bonté naturelle lui faisoit trouver » du plaisir à converser avec les person- » nes les plus simples, même avec des » Enfans.

» Un rare talent pour la Poësie qu'elle avoit

» avoit cultivé dès sa plus grande Jeu-
» nesse, ne lui enfla point le cœur, et
» les loüanges que ce talent lui attira,
» non plus que la liaison qu'il mit entre elle
» et les meilleurs esprits de son tems, ne
» la rendirent point présomptueuse. Elle
» écrivoit en Prose avec une facilité, une
» élegance, une précision qui étonnoient
» les plus habiles de ses amis, et elle en
» eut d'un génie fort au-dessus du com-
» mun.

» Consultée sur toute sorte d'Ouvrages,
» elle donnoit des avis remplis de justesse.
» Par tout y brilloient cette honnêteté et
» ces manieres gracieuses qui la firent tou-
» jours respecter des personnes qui avoient
» quelque goût pour la vraye et naïve po-
» litesse. Ce caractere domina chez elle
» dans tous les tems et dans toute sa con-
» duite.

» Sa plus forte inclination fut toujours
» d'obliger ceux qui avoient avec elle
» quelque societé. Son extrême attention
» à eviter tout ce qui pourroit faire de la
» peine de sa part, lui avoit appris à dis-
» cerner les défauts opposés dans les au-
» tres. Elle y étoit bien sensible, mais elle
» étoit ingénieuse à les excuser; les Es-
» prits vains, présomptueux, envieux,
» médisans, critiques, lui étoient fort à
» charge; elle se contentoit dans ces oc-
casions

Digitized by Google

» casions de quelques traits délicats, ca-
» pables de corriger des personnes intel-
» ligentes et attentives, sans choquer
» inutilement celles qui manquent de ces
» qualités.

» La bonté de son cœur éclatoit sur tout
» dans sa Maison, jamais elle ne contrista
» sans une necessité bien marquée aucun
» de ceux qui la servoient; rien ne la fla-
» toit plus que de voir regner chez elle
» un air de gayeté et de satisfaction, et
» elle ne dédaignoit pas d'en procurer de
» tems en tems les innocens moyens.

» A l'égard de ses amis, elle ne croyoit
» jamais avoir assez fait pour eux; elle
» prévenoit leurs demandes avec un soin
» qui alloit jusqu'au scrupule, et jamais
» ils ne lui en firent d'inutiles. Elle avoit
» pour les pauvres et pour les affligés une
» tendresse de Mere. Nulles paroles ne
» peuvent exprimer les sentimens qu'elle
» eut pour sa très digne sœur.

» Tout cela dans Madame de Bois de la
» Pierre paroissoit comme naturel; mais
» un grand fonds de pieté en relevoit in-
» finiment le mérite. Elle avoit embrassé
» la Religion Catholique dans toute la
» sincerité de son cœur; elle en avoit
» gouté et penetré l'esprit, et si sa nais-
» sance, une excellente éducation et la
» candeur de son ame avoient quelque

part

» part à tant d'actions dignes de l'estime » du monde même, elle n'ignoroit pas » l'essentiel, qui est de faire tout dans » la vûë de plaire à Dieu. C'étoit une » douceur toute chrétienne, une sage » humilité, une charité éclairée qui for- » moient une conduite si exemplaire. » L'apparence, ou si cela se peut dire, » le phantôme de ces vertus peut bien se » rencontrer dans une fausse Religion et » dans le parti de l'heresie, mais leur réa- » lité ne se trouve que dans la vraye Egli- » se, aussi ne se lassoit-elle point de ren- » dre graces à Dieu de son heureux chan- » gement.

» Elle souhaita d'avoir dans sa Maison » une Chapelle, afin d'assister tous les » jours aux saints Mysteres, et de parti- » ciper plus fréquemment à la victime » de notre salut, car éloignée de son » Eglise Paroissiale et des autres Eglises » de son quartier, il s'en falloit beau- » coup que sa dévotion ne fut satisfaite » sur ces points.

» Ses longues infirmités et plusieurs » grandes maladies par lesquelles il a plû » à Dieu de la préparer à la mort, ne » l'avoient point renduë d'une humeur » sombre et fâcheuse; on l'a toujours vûë » la même jusqu'à la fin. Je sens bien, » disoit-elle, un peu avant que Dieu

l'ait

Digitized by Google

» l'ait appellée, que je n'ai plus qu'un
» soufle de vie ; mais par la bonté divine,
» je ne me trouve point fort effrayée de
» cette derniere heure : j'ai une entiere
» confiance dans le sacrifice du Sauveur.
» Enfin Dieu la frappa pour la derniere
» fois, et permit que son esprit fut pres-
» que aussi abbatu que son corps ; mais
» pour lui faire consommer le sacrifice
» de sa vie d'une maniere plus parfaite,
» pour consoler un peu sa Maison deso-
» lée, et pour édifier ceux qui entendroient
» parler de sa mort, il lui rendit toute
» sa raison, afin qu'elle participât aux
» Sacremens de l'Eglise, ce qu'elle fit
» d'une maniere touchante. Elle rendit
» ensuite son esprit à Dieu, et mourut
» dans la paix du Seigneur le 14. du mois
» de Septembre dernier dans le même
» lieu où elle avoit pris naissance.
» Je prie Dieu pour elle, bien per-
» suadé qu'elle sera bientôt en état de me
» rendre au centuple ce que j'aurai tâché
» de faire pour le repos éternel de son
» ame. J'ai l'honneur d'être en une sin-
» cere societé de douleur avec vous, et
» avec un très profond respect, Madame,
» votre &c. *signé* MOREL, *Prêtre*.

A Breteuil ; le 18. Octobre 1730.

Je n'ai, Monsieur, que peu de chose

à

à ajouter à ce que vous venez de lire. Il est bon de ne pas vous laisser ignorer que cette sçavante Dame a fait plusieurs Ouvrages qui mériteroient d'être publiés. Voici ceux qui sont venus à ma connoissance. *L'Histoire du Monastere de Chaize-Dieu*, dont elle étoit voisine, et où demeure aujourd'hui Madame sa sœur, dont les grandes qualités mériteroient dés à présent un Eloge. Ce Monastere nommé dans les Chartes *Casa Dei*, fut fondé dans le 12. siecle par l'ancienne Maison de Laigle; il est très distingué dans l'Ordre de Fontevraud, et encore aujourd'hui il est composé de soixante Dames de Chœur, de la premiere Noblesse des quatre Diocèses qui l'environnent. Il est de celui d'Evreux, et situé à deux lieuës de Verneuil, de Breteuil et de Laigle, au milieu de ces trois Villes. Vous en parlerez, sans doute, dans la suite de votre Voyage Litteraire de Normandie.

L'Histoire de l'ancienne Maison de Laigle. La Génealogie avec les preuves de toute la veritable noblesse de notre Pays, on y voit la sienne avec toutes les preuves qu'elle avoit recueillies des Provinces de Bourgogne et de Champagne, où il y a encore des Branches de la Maison de Lanfernat. Elle est originaire de Brie. Un Gentilhomme de cette Maison vint s'établir

Digitized by Google

s'établir dans le Perche en 1490. c'étoit le Trisayeul de notre Sçavante. Lanfernat porte d'*Azur à trois Lozanges d'Or, deux et une, un Casque de front, pour Supports un Ange et un Sauvage, et pour Cri ou Devise* : QUI FAIT BIEN L'ENFER N'A.

Elle a de plus rassemblé plusieurs Mémoires pour servir à l'Histoire de Normandie; dans lesquels il se trouve quantité de choses curieuses qui regardent les Comtes d'Evreux, les Ducs d'Alençon, les Comtes de Mortain, de Mortagne, de Ponthieu, de Breteuil &c.

Enfin cette Dame étoit en relation avec beaucoup de personnes de Lettres d'un nom distingué, comme le R. P. de Monfaucon à qui elle a communiqué bien des choses pour ses *Monumens de la Monarchie &c.* M. de Fontenelle et autres Membres des differentes Académies, dont on a trouvé plusieurs Lettres dans son Cabinet. On y a trouvé aussi l'*Histoire Généalogique de la Maison Royale de France* &c. que le feu P. Simplicien lui avoit envoyée par reconnoissance des Mémoires qu'elle lui avoit fournis en grand nombre. Je n'oublierai pas le sçavant Charles d'Hozier encore vivant, fils du celebre Pierre d'Hozier, votre compatriote, que vous n'avez pas oublié dans *Marseille Sçavante* &c. Elle

Digitized by Google

Elle étoit petite niéce de l'Abbé Tallemant l'ancien, et niéce du dernier, dont elle a gardé quantité de Lettres qui pourront un jour faire une suite curieuse de leur commerce Litteraire.

Quand les scellés apposés dans sa Maison seront levés, j'aurai de plus grands éclaircissemens à vous donner pour tout ce qui concerne Histoire, Erudition, Litterature, par rapport à cette illustre Dame. Je suis toujours, Monsieur &c.

A Evreux le 15. Decembre 1730.

PREMIERE ENIGME.

JE suis tout seul quelquefois,
Et j'ai quelquefois un frere;
Nous suivons les mêmes loix
Par un chemin tout contraire.
Sans regret je suis caché
Dans une sombre demeure,
Je l'aime tant, que je pleure
Lorsque j'en suis arraché;
Quoique sans cesse je nage
Sur un perfide élement;
Je ne crains point le naufrage,
Et me noye à tout moment.
Je n'ai bras, ni pieds, ni tête,

Je

Je ne suis de chair ni d'os,
Et si tôt que l'un m'arrête
L'autre trouble mon repos.

SECONDE ENIGME.

QUand on me met au pied je marche sur la tête.
Devine promtement, ou tu n'és qu'une bête.

Lamotte.

LOGOGRYPHE.

JE ne suis qu'un Etre d'usage;
L'on ne peut seul me le donner;
Il faut être au moins deux pour le déterminer.
J'ai quatre membres en partage:
Un de moins, cuit ou crud je puis être mangé.
Voyez alors comme je suis rangé,
Et faites en à rebours la lecture,
Lecteur, dans la Sainte Ecriture
Une femme jadis a ce nom là porté.
En cet état transposez une lettre,
Vous allez voir mon sexe disparoître,
Avec le masculin il aura permuté.
Réunissez mon tout; ôtez l'avant finale,
Je forme un aimable concours

De

Digitized by Google

De Ris, de Graces et d'atours,
Sous deux Chefs revêtus de dignité Royale.

AUTRE.

SIx lettres forment tout mon nom,
Qui marque le desordre et la confusion.
Dans ma premiere part chacun peut reconnoître
L'épithete d'un petit maître;
Dans ma derniere il est aisé
De remarquer celui d'un vieux drap tout usé.

Du Vernay.

Le *Tems* est le mot de l'Enigme de Janvier, et ceux de *Chardon* et *Cidre*, sont ceux des deux Logogryphes.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

REGLES CHRE'TIENNES pour faire saintement toutes ses actions, dressées en faveur des Enfans qui se font instruire dans les Ecoles Chrétiennes. Ouvrage très-utile à toutes sortes de personnes qui veulent vivre dans la vraye pieté

Digitized by Google

pieté en Jesus-Christ, divisé en deux Parties. Derniere Edition. *Quæ in juventute tuâ non congregasti, quomodo in senectute tuâ invenies?* Eccl. 25. 27. Comment trouverez-vous dans votre vieillesse les vertus que vous n'aurez point acquises dans votre jeunesse? *A Paris, chez Gabr. Charles Berton, proche S. Nicolas du Chardonnet*, 1731.

CANTIQUES SPIRITUELS, sur plusieurs points importans de la Religion et de la Morale Chrétienne, pour les Catéchismes et les Missions. Sur les plus beaux Airs anciens et nouveaux. Vol. *in* 8. *A Paris, chez le même*, 1731.

INSTRUCTION Chrétienne pour les personnes qui aspirent au Mariage, ou qui y sont déja engagées. Avec un Traité de l'Education Chrétienne des enfans, tirée de S. Jean Chrysostôme. *In* 12. Nouvelle Edition, revûë et augmentée. *Idem.*

PRIERE qui se chante aux Eglises de S. Paul et de l'Oratoire, et à plusieurs Paroisses, depuis le Samedi de devant le premier Dimanche de l'Avent, jusqu'à la veille de Noël inclusivement, avec les Antiennes appellées *O de Noël.* Chez le même Libraire.

Digitized by Google

NOUVELLE METHODE pour réfuter l'établissement des Eglises Prétenduës Réformées et de leur Religion, et pour deffendre la stabilité de l'Eglise et de la Religion Catholique, Apostolique, et Romaine dans sa possession perpetuelle. Par M. *Chardon de Lugny*, Prêtre, Député du Roi et du Clergé de France pour les Controverses. *Quay des Augustins, chez les freres Osmont*, 1730. *in* 12.

MEMOIRE sur l'Article 497. de la Coûtume de Bretagne, au sujet de la Subornation des filles mineures. *A Paris, ruë de la Huchette, chez la Veuve Knapen*, 1730. Brochure *in folio.*

OBSERVATIONS CURIEUSES sur toutes les parties de la Physique, extraites et recueillies des meilleurs Auteurs. *Ruë S. Jacques, chez Cl. Jombert*, 1730. *in* 12. de cinq cens quatre-vingt six pages. *Tome troisiéme.*

GRAMMAIRE HEBRAIQUE sans points. Par M. *Mascle*f, Chanoine d'Amiens. Seconde Edition, dans laquelle l'Auteur a ajoûté trois autres Grammaires, suivant le même Méthode, sçavoir, la Chaldaïque, la Syriaque et la Samaritaine.

Chez

Digitized by Google

Chez la veuve Paulus Dumesnil, ruë Frementel, prés la Puits Certain, 1731. in 12. 2. vol. en Latin.

LES PRINCIPES DE LA NATURE ou de la Generation des choses, par M. Colonne. *Chez André Cailleau, Pont S. Michel*, 1730. *in* 12.

INSTRUCTION D'UN PERE A SON FILS, sur la maniere de se conduire dans le monde, dédiée à la Reine. Par M. *Dupuy*, cy-devant Secretaire au Traité de la Paix de Riswick. *Chez J. Etienne, ruë S. Jacques*, 1730. *in* 12.

HISTOIRE de Mademoiselle de la Charce, de la Maison de la Tour du Pin, en Dauphiné, ou Memoires de ce qui s'est passé sous le Regne de Louis XIV. *Quay des Augustins, chez P. Gandoüin*, 1731. *in* 12.

LE NOUVELLISTE DU PARNASSE, Brochure *in* 12. *Chez Chaubert, Quay des Augustins.*

Ce sont des Lettres qui paroissent tous les Lundis de chaque Semaine, où l'on porte divers jugemens sur tous les Ouvrages nouveaux. Il a déja paru cinq

Digitized by Google

ou six de ces Lettres, qui font croire que ce petit Ouvrage périodique se continuera; il est entrepris par quatre differens Auteurs. On dit dans l'Avertissement, que pour n'avoir en rien l'air de Journalistes, on évitera avec soin de faire des Extraits de Livres, mais on en fera des autres Ouvrages d'esprit, &c. le stile enjoüé et picquant de ces Lettres doit les faire lire avec plaisir. L'Article suivant se lit à la page dix-neuf de la premiere Lettre.

» On a imprimé à Venise une Comédie » nouvelle du *Marquis Maffei*, connu en » France par sa Tragedie de *Merope*, que » le sieur *Riccoboni*, dit Lelio, publia il » y a quelques années avec la Traduction » Françoise. Cette Comedie est intitulée » *les Ceremonies*. C'est une Satire contre » les ceremonies et les civilitez affectées » et incommodes des Italiens, qui en cela » approchent un peu des Chinois. La fa- » miliarité nous rend ordinairement mé- » prisable, parce qu'elle découvre ce que » nous sommes; c'est pour cela que ceux » qui sont les plus interessez à cacher leur » caractere, sont souvent les plus cere- » monieux et les plus civils à l'égard de » tout le monde. Ils veulent tromper par » de vaines démonstrations, tantpis pour

» ceux

Digitized by Google

» ceux qui se laissent prendre à ce piege; » quoi qu'il en soit, je ne sçai si les cere- » monieux peuvent faire un bon sujet de » Comedie; ce caractere me paroît bien » froid pour le Théatre.

LE TRIOMPHE DE L'INTEREST, Comedie. Cette Piece paroît imprimée *in* 12. de 48. pages, sans nom d'Auteur, de Ville, ni de Libraire.

Le succès qu'elle a eu doit avoir excité la curiosité du Public, et c'est pour la satisfaire que nous allons en donner ici quelques fragmens; nous nous en tiendrons aux Scenes dont on a permis la répresentation, et dont nous avons déja dit quelque chose en donnant l'Argument de la Piece.

Comme le fond de cette Comédie est tel qu'on le voit dans la plûpart des Pieces à Scenes détachées, il ne nous sera pas difficile d'en donner une idée en peu de mots. Il s'agit d'un Combat entre l'Interêt et l'Honneur; après plusieurs Scenes où l'Interêt se trouve toujours le plus fort, si l'on en excepte une où Arlequin ne tient ni pour l'un ni pour l'autre des deux Concurrens; l'Honneur suivi de ses Soldats, vient attaquer le Palais de l'Interêt, et ne menace pas moins que de le réduire en cendres; mais

Digitized by Google

l'Interêt n'a pas plutôt fait briller ses trésors aux yeux de ses Ennemis, qu'ils viennent tous se ranger sous ses Drapeaux. Voilà le Plan de la Piece; en voici l'Accessoire dans quelques Traits. La Comedie commence par ce Monologue de Mercure :

C'est ici le Palais que l'Interêt habite,
Cette Idole du siecle, à qui tout se soumet;
Qui fonde son pouvoir sur l'équité proscrite,
De tant de passions, le mobile secret,
L'ame du monde enfin, et la source maudite,
De tout le mal qui s'y commet.
Que ces lambris dorez et que ces murs durables,
Que tous ces Marbres que voilà,
Ont écrasé de miserables,
Pour bien loger ce Monstre-là! &c.

La seconde Scene est entre Mercure et l'Interêt. Ce dernier est vétu en riche Financier; il prie Mercure de le loüer, Mercure prend le ton ironique, que l'interêt reçoit comme de veritables loüanges, ce qu'il fait connoître par cet hémistiche :

On ne peut mieux loüer,

A quoi Mercure répond avec plus de sincerité :

N'en

N'en soyez pas plus vain ;
Car mon encens critique.
Fait moins votre Panegyrique,
Que le procès du genre humain.

L'Interêt porte l'audace jusqu'à choisir Mercure pour son Substitut ; il s'exprime ainsi :

Toi cependant, ici tu n'as qu'à recevoir,
Les Mortels qui viendront réverer mon pouvoir,
Et me demander quelque grace ;
Sers-moi de Substitut et remplit bien ma place.

Une jeune personne vient consulter l'Interêt sur des vûës de fortune dont elle s'est fait un Plan ; Mercure lui fait connoître son nouvel emploi de premier Commis de l'Interêt, par ces Vers :

Je le double ; et dans cette affaire,
Mercure seul vous conduira,
Comme Introducteur ordinaire,
Des Princesses de l'Opera.

Cette Scene est si vive, qu'on ne s'apperçoit pas de sa longueur ; nous n'en citerons qu'une tirade de *Fanchon*, c'est le nom de la jeune personne qui veut faire fortune au Théatre en tout bien et tout honneur. Elle se regarde déja com-

Digitized by Google

me une Actrice du premier ordre. Elle s'exprime ainsi :

Au Théatre, quelles délices !
Sans cesse je reçoi des applaudissemens,
Dans les Foyers, des complimens,
Et sans oublier les Coulisses,
Où l'on me conte cent douceurs.
Vous êtes, me dit l'un, la Reine des Actrices ;
Et vous enlevez tous les cœurs.
Ah ! vous m'avez percé jusques au fond de l'ame ;
Ajoûte un autre tout en pleurs ;
Fanchon, unique objet de mes vives ardeurs,
Vous m'atendrissez trop, finissez, je me pâme,
S'écrie un petit Maître, en ces instans flateurs.
Grands Dieux ! quand elle songe à ce bonheur extrême,
Peu s'en faut que Fanchon ne se pâme elle-même.

Nous passons sous silence toutes les Scenes qui n'ont pas fait beaucoup de plaisir ; celles de M. *Jaquin* ne sont pas de ce nombre ; mais comme elles sont dans le goût de l'Opera Comique, et qu'elles doivent beaucoup de leur agrément au chant, nous les supprimons, de peur qu'elles ne perdent de leur prix à la simple lecture.

Nous finirons par quelques traits de la Scene entre Mercure et Arlequin. Voici le

Digitized by Google

le caractere que l'Auteur a donné à ce charmant Héros du Théatre Italien; c'est Arlequin même qui parle :

Je suis un homme comme un autre :
Je bois, je mange, je dors bien ;
Je vis de peu de chose et n'ai souci de rien.

Mercure lui demande s'il a beaucoup de joye ? Il lui répond :

J'en ai ma fourniture,
Et de la bonne et de la pure,
Car je la tiens de la premiere main.

Mercure.

Au sein de l'indigence, eh ! qui vous la procure ?

Arlequin.

Belle demande ! La Nature.
Elle m'a bâti de façon,
Que tout me fait plaisir et rien ne m'inquiete ;
Je me passe de peu dans ma condition ;
Et je joüis d'une santé parfaite ;
Je puis me dire le garçon,
De la meilleure pâte, en un mot, qu'elle ait faite.

Mercure lui offrant le choix de l'Interêt ou de l'Honneur, après un Portrait fidele qu'il lui en a fait ; il lui répond qu'il

qu'il ne veut ni de l'un ni de l'autre : voici la raison laconique qu'il en donne.

L'Interêt est Normand, et l'Honneur est Gascon.

LE BRUTUS de M. de *Voltaire*, avec un Discours sur la Tragedie. *A Paris, rue S. Jacques, chez J. F. Josse*, 1731. *in* 8. de 110. pages, sans le Discours qui en contient 29.

Comme nous avons déja assez parlé de cette Piece et de ses Représentations, nous n'en dirons rien davantage. Mais nos Lecteurs y perdroient trop si nous ne disions rien du Discours qu'on lit avec autant d'avidité que de plaisir. Nous en allons rapporter quelques traits, et à cette occasion nous rapporterons aussi quelques fragmens d'une ancienne Tragédie qui a assez de rapport à celle de Brutus.

Ce Discours est adressé à Milord Bolinbrook. M. de Voltaire, après s'être plaint de la difficulté de notre Versification, de sa séverité, de l'esclavage de la rime et de la liberté qu'on a sur les Théatres d'Italie et d'Angleterre, et de la tentative qu'on a faite ici de donner des Tragédies en Prose, il s'exprime ainsi :

» Il y a grande apparence qu'il faudra » toujours des Vers sur tous les Théatres » Tragiques, et de plus toujours des Rimes

» mes sur le nôtre. C'est même à cette » contrainte de la Rime et à cette severité » extrême de notre versification que nous » devons ces excellens Ouvrages que nous » avons dans notre Langue.

» Nous voulons que la Rime ne coûte » jamais rien aux pensées, qu'elle ne soit ni » triviale, ni trop recherchée, nous exi- » geons rigoureusement dans un Vers la » même pureté, la même exactitude que » dans la Prose. Nous ne permettons pas la » moindre licence, nous demandons qu'un » Auteur porte sans discontinuer toutes ces » chaînes, et cependant qu'il paroisse » toujours libre, et nous ne reconnois- » sons pour Poëtes que ceux qui ont rem- » pli toutes ces conditions.

» Voilà pourquoi il est plus aisé de faire » cent Vers en toute autre Langue, que » quatre Vers en François, &c.

» Je sçai combien de disputes j'ai es- » suyées sur notre Versification en An- » gleterre, et quels reproches me fait » souvent le sçavant Evêque de Rochester, » sur cette contrainte puerile qu'il pré- » tend que nous nous imposons de gayeté » de cœur. Mais soyez persuadé, Milord, » que plus un Etranger connoîtra notre » Langue, et plus il se réconciliera avec » cette Rime qui l'effraye d'abord. Non- » seulement elle est nécessaire à notre

Digitized by Google

» Tragédie, mais elle embellit nos Co-
» médies même. Un bon mot en Vers en
» est retenu plus aisément, les Portraits de
» la vie humaine seront toujours plus frap-
» pants en Vers qu'en Prose, et qui dit
» Vers François, dit necessairement des
» Vers rimez; en un mot, nous avons
» des Comédies en Prose du celebre Mo-
» liere, que l'on a été obligé de mettre
» en Vers après sa mort, et qui ne sont
» plus joüées que de cette nouvelle ma-
» niere.

» Ne pouvant, Milord, hazarder sur
» le Théatre François des Vers non-rimez,
» tels qu'ils sont en usage en Italie et en
» Angleterre, j'aurois du moins voulu
» transporter sur notre Scene certaines
» beautez de la vôtre. Il est vrai, et je
» l'avoüe, que le Théatre Anglois est bien
» défectueux; j'ai entendu de votre bou-
» che, que vous n'aviez pas une bonne
» Tragédie; mais en récompense dans ces
» Pieces si monstrueuses, vous avez des
» Scenes admirables. Il a manqué jusqu'à
» present et à presque tous les Auteurs
» Tragiques de votre Nation, cette pu-
» reté, cette conduite réguliere, ces bien-
» séances de l'action et du stile, cette
» élegance et toutes ce finesses de l'Art,
» qui ont établi la réputation du Théatre
» François depuis le grand Corneille. Mais

vos

» vos Pieces les plus irregulieres ont un » grand mérite; c'est celui de l'action.
» Nous avons en France des Tragédies » estimées qui sont plutôt des conversa- » tions qu'elles ne sont la représentation » d'un évenement. Un Auteur Italien m'é- » crivoit dans une Lettre sur les Théatres » *Un Critico del nostro Pastor fido, disse* » *che quel componimento era un riassunto di* » *bellissimi Madrigali, credo se vivesse,* » *che direbbe delle Tragedie Francesi, che* » *sono un riassunto di belle Elegie et son-* » *tuosi Epitalami &c.*
A la dixiéme page, M. de Voltaire se plaint avec raison du défaut du Théatre François. » L'endroit où l'on joüe la Co- » médie, dit-il, et les abus qui s'y sont » glissés sont encore une cause de cette » secheresse qu'on peut reprocher à quel- » ques-unes de nos Piéces. Les bancs qui » sont sur le Théatre destinés aux spec- » tateurs retrécissent la scene et rendent » toute action presque impraticable. Ce » défaut est cause que les décorations tant » recommandées par les Anciens sont ra- » rement convenables à la Piéce. Il empêche » sur tout que les Acteurs ne passent d'un » appartement dans un autre aux yeux » des spectateurs, comme les Grecs et les » Romains le pratiquoient sagement pour » conserver à la fois l'unité de lieu et la » vraisemblance &c. Mais
Digitized by Google

» Mais si les Grecs et vous, vous passez » les bornes de la bienséance, et si sur- » tout les Anglois ont donné des specta- » cles effroyables, voulant en donner de » terribles, nous autres françois aussi » scrupuleux que vous avés été téméraires, » nous nous arrêtons trop de peur de nous » emporter, et quelquefois nous n'arri- » vons pas au tragique, dans la crainte » d'en passer les bornes &c.

» L'amour dans une Tragédie n'est pas » plus un défaut essentiel que dans l'E- » néïde; il n'est à reprendre que quand » il est amené mal à propos ou traité sans » art.

» Les Grecs ont rarement hazardé cette » passion sur le Théatre d'Athénes, pre- » mierement, parceque leurs Tragédies » n'ayant roulé d'abord que sur des su- » jets terribles, l'esprit des spectateurs » étoit plié à ce genre de spectacles; se- » condement, parceque les femmes me- » noient une vie infiniment plus retirée » que les nôtres, et qu'ainsi le langage » de l'amour n'étant pas comme aujour- » d'hui le sujet de toutes les conversations, » les Poëtes en étoient moins invités à » traiter cette passion, qui de toutes est » la plus difficile à représenter, par les » ménagemens infinis qu'elle demande.

» Une troisiéme raison qui me paroît

assez

Digitized by Google

» assez forte, c'est que l'on n'avoit point
» de Comédienne ; les Rôles de femme
» étoient joüés par des hommes masqués.
» Il semble que l'amour eut été ridicule
» dans leur bouche.

» C'est tout le contraire à Londres et
» à Paris, et il faut avoüer que les Auteurs
» n'auroient gueres entendu leurs interêts,
» ni connu leur auditoire, s'ils n'avoient
» jamais fait parler les *Oldfield*, ou les
» *Duclos* et les *Lecouvreur*, que d'ambition
» et de politique.

Mais pour terminer cet Extrait que nous abrégeons à regret, finissons le par ce trait. » Pour que l'amour soit digne » du Théatre Tragique, dit l'Auteur, il » faut qu'il soit le nœud necessaire de la » Piéce, et non qu'il soit amené par force » pour remplir le vuide de vos Tragédies » et des nôtres qui sont toutes trop lon- » gues, il faut que ce soit une passion ve- » ritablement Tragique, regardée comme » une foiblesse, et combatuë par des re- » mords ; il faut ou que l'amour conduise » aux malheurs et aux crimes, pour faire » voir combien il est dangereux, ou que » la vertu en triomphe, pour montrer » qu'elle n'est pas invincible, sans cela » ce n'est plus qu'un amour d'Eglogue » ou de Comédie.

En

Digitized by Google

En 1648. au mois de Mai, il parut sans nom d'Auteur une Tragédie intitulée *La mort des Enfans de Brute*; elle a été imprimée deux fois chez Toussaints Quinet.

Cette Piece, quelque defectueuse qu'elle puisse être, n'est pas sans quelque mérite, et nous en parlons ici d'autant plus librement que ni Mademoiselle Bernard, ni M. de Voltaire ne lui sont redevables d'aucune des beautés, ni même d'aucune des situations qu'on a admirées dans leur Ouvrage.

Le sujet est extrémement chargé, selon la coûtume de ce tems-là; mais parmi beaucoup d'incidens qui ne servent gueres qu'à ralentir l'action principale, il s'en trouve quelques-uns qui pourroient interesser des spectateurs moins délicats qu'ils ne le sont devenus ensuite.

On suppose que dans l'instant de la révolution qui fit perdre la Couronne à Tarquin, et qui l'obligea de prendre la fuite, une partie de sa famille ne put échaper à la fureur du peuple, et que Servilie et Tullie, toutes deux filles du Roi, y périrent. La premiere avoit épousé Vitellius qui se trouve en même-tems beau-frere de Brutus, et la seconde étoit aimée des deux fils du Consul.

Tandis que ces deux freres, après avoir donné des regrets à la perte de la Princesse, comptent n'avoir plus d'autre obstacle à surmonter pour se livrer tout entiers aux sentimens qu'ils doivent à la République, Vitellius, leur oncle, fait paroître Tullie qu'il a heureusement sauvée, en substituant une Esclave &c.

Suivant ce Plan, Tullie se trouve au milieu de Rome d'une façon assez naturelle, obligée qu'elle

Digitized by Google

qu'elle est à demeurer cachée dans le Palais de son beau-frere, elle a toute la liberté d'appuyer la conjuration, et l'on sent assez, sans qu'il soit besoin d'Ambassadeur, les divers interêts qui engagent Vitellius à conspirer en faveur de Tarquin dont il est le gendre, et de Tullie, sa belle-sœur. On voit aussi ce qui le détermine à émouvoir Titus et Tiberinus, ses neveux, sur le sort d'une Maîtresse qui venoit de courir un si grand danger.

Il y a peu de vers assez beaux de suite pour pouvoir en donner des Scenes entieres, cependant en voici quelques morceaux sur lesquels on pourra juger.

Acte III. Au milieu de la premiere Scene, Titus cherche à raffermir son frere, et dit en parlant de Brutus :

Cessons de nous flater . . . . .
L'ennemi des Tarquins, et l'Auteur de leur
chute,
De quel œil verra-t-il que son sang ait osé
Remettre Rome au joug que sa main a brisé ?
Il a crû, suggeré par un fatal génie,
En bannissant les Rois, bannir la tyrannie ;
Blesser par nos complots l'objet de son amour,
C'est plus que lui ravir la lumiere du jour,
Et dans son sentiment, à Rome être perfide
C'est être plus qu'impie et plus que parricide.

Au même Acte, Scene troisiéme, Vitellius découvert, et qu'on a mené devant Brutus, ne craint point d'embrasser la querelle du Roi chassé. Est-ce à vous, dit-il au Consul,

Est-

Est-ce à vous à punir ? est-ce à vous à juger?
Les Dieux portent la foudre et sçavent se venger.
Pourquoi si leur clemence et leurs soins nous conservent,
Vouloir vous usurper un droit qu'ils se reservent?
Malgré sa pesanteur, c'est avoir trop osé,
Que de rompre le joug qu'ils nous ont imposé &c.

Brutus répond :

Souvent de leur courroux nous sommes les organes,
Les Dieux ne daignant pas les fraper de leurs mains,
Ont voulu se servir de celle des Romains ;
Et s'ils eussent voulu condamner notre Ouvrage
Son retablissement en rendroit témoignage.

Au dernier Acte, Junie, mere de Titus et de Tiberinus, déplore leur mort avec amertume, et Brutus lui dit :

. . . . . *Cache mieux tes douleurs,*
Souviens-toi qu'un Romain punit jusques aux pleurs.

On peut juger à ce dernier trait que l'Auteur avoit en vûë la Scene d'Horace qui avoit déja été mise au Théatre, d'autant plus que Brutus le cite à la premiere Scene où il paroît dans cette ancienne Tragédie.

LES AVANTURES D'ARISTE'E ET DE TE-

Digitized by Google

TELASIE, Histoire Galante et Héroïque. *A Paris, chez la veuve Guillaume et Charles Guillaume, ruë du Hurpoix, au Nom de Jesus,* 1731. 2. vol. *in* 12.

Cet Ouvrage qui est dédié à M. le Marquis de Nesle, est de M. du Castre d'Auvigni. On estime l'invention, la disposition, les pensées, les images, les sentimens et le stile de ce Roman Poëtique, qu'on pouroit appeller un Poëme Galant, si on avoit jugé à propos d'y semer du merveilleux. Le Tragique y domine, sur tout dans le premier volume, où il y a beaucoup de sang versé. En general cette Histoire, qui est mêlée de beaucoup d'Episodes de differens genres, est vive, tendre, touchante et bien écrite, il y a tant de matieres et tant d'évenemens dans ces deux petits Volumes, que l'Auteur eut pû aisément en composer six, s'il n'eût préferé l'élegance, l'étenduë et la précision du stile à l'abondance des paroles, qui est souvent une source d'ennui, sur tout dans les fictions. L'Auteur dit dans un court Avertissement qui est à la tête du Livre, qu'il a mis six mois à le composer, et qu'il a suivi les conseils de plusieurs personnes habiles, témoins de son travail. Il fait sentir aussi l'injustice qu'on lui fait de ne le croire pas Auteur des Ouvrages qu'il donne au Public, et qui réüssissent au-delà de son attente. Ce qu'on estime le plus dans l'Ouvrage dont il s'agit, est l'Histoire de Sostrate et d'Hippias, avec les deux *Fontaines des Epreuves*, très-ingénieusement imaginées.

ANECDOTES GRECQUES, ou avantures secretes d'*Aridée*, frere d'Alexandre le Grand, traduites d'un manuscrit grec. A Paris, chez la veuve Guillaume, Quay des Augustins, au

au Nom de Jesus. *Se vend 24. sols broché, vol. in 12. de 224. pages*, 1731.

Le Prince Aridée, mécontent du Roy Alexandre son frere, prend la resolution de voyager avec son confident, nommé *Linon*. Ils sont attaquez par des voleurs qu'ils terrassent. Ils vont à Athénes, où Aridée écoute avec plaisir un Discours de Platon sur l'abus de la pluralité des Dieux, et la necessité absoluë d'un seul Etre suprême; il passe ensuite à Zagen, dont Tyrus le Roy l'ayant connu, le fait General de ses troupes, contre Jadul Roy de Cotatis.

Aridée assiege Cotatis; pendant le siege, se promenant avec Linon son favori, il délivre une jeune fille, nommée *Clare*, de la main de ses ravisseurs, et trouve *Evandre*, fils de *Leonatus*, l'un des Lieutenans d'Alexandre. Claro luy raconte son histoire, et luy apprend qu'*Euridice* (fille d'*Amyntas*, oncle d'Aridée et sa cousine) est captive dans le Château de Cotatis. Aridée en presse le siege, prend la place d'assaut, et délivre Euridice, qu'il trouve cachée sous un tombeau.

Euridice luy fait le recit de ses malheurs; Aridée revient triomphant chez le Roy Tyrus, où il est reçu avec tous les honneurs possibles. Pendant son sejour, Linon son favori ayant délivré la fille d'un Seigneur de la fureur d'un lion, l'épouse, et fait ainsi sa fortune. Aridée et Euridice vont ensuite à Calyba, où ils croyoient trouver Amintas, pere de la Princesse Euridice, lequel étant mort, Euridice consentit d'épouser Aridée.

Peu de temps après Aridée apprend la mort d'Alexandre le Grand, son frere; aussi-tôt il va à Babilone avec Euridice son épouse, où après beaucoup de mouvemens entre les Lieutenans

Digitized by Google

sans d'Alexandre, Aridée est enfin élu Roy sous le nom de *Philippes*.

Olympias, mere d'Alexandre, en devient amoureuse; elle luy fait proposer, et luy propose elle-même de repudier Euridice, et de l'épouser, quoy qu'elle ait été la femme de son pere; Aridée luy fait voir l'horreur de sa proposition, et par son refus devient son ennemi.

Pendant ce temps-là, Yolas fils d'Antipater, devient amoureux de Clare, et rival d'Evandre, fils de Leonatus; mais Clare ayant été reconnuë pour fille d'Antipater, que la Reine Olympias, par vengeance, avoit fait enlever à l'âge de deux ans, et par ce moyen se trouvant sa sœur, elle épouse Evandre. Icy on trouve un Episode assez singulier d'une fille, qui justifie son amant accusé d'assassinat, et confond l'accusateur qu'elle-même a désarmé comme le plus lâche de tous les hommes.

Le Roy Aridée et la Reine Euridice se retirent à Bagdat, où la furieuse Olympias trouve les moyens de faire étrangler la Reine, et ensuite assassiner le Roy avec cent Gentilhommes, après quoi on lui fait subir le châtiment de ses cruautez.

Ce qui est conforme aux Auteurs qui ont écrit l'Histoire Grecque, et dans un stile tres concis.

On imprime chez *Antoine de Heucqueville*, Libraire, ruë Gille-cœur, à la Paix, une petite Brochure intitulée: *L'Eloge de* CAR, dédié à la Langue Françoise, &c. Il est aisé de juger par le seul titre de cet Ouvrage, que l'Auteur s'est proposé tout un autre but que ceux qui ont travaillé depuis peu dans le même genre. Il a rassemblé toutes les Anecdotes Litteraires qu'il a crû devoir

être

Digitized by Google

être avantageuses au mot dont il a entrepris l'Eloge. Il n'a pas oublié non plus de parler des jugemens que l'on prétend que Mess. de l'Academie en ont porté. Quant au style, on l'a égaïé autant que l'a pû permettre une matiere qui d'elle-même est assez sérieuse.

Livres que *Cavelier*, Libraire, ruë S. Jacques, a nouvellement reçus des Païs Etrangers.

Prolegomena ad Novi Testamenti Græci Editionem accuratissimam è vetutissimis Cod. MSS. denuò procurandam. 4. *Amst.* 1730.

Oeuvres de Boileau Despreaux, avec des éclaircissemens historiques et des figures de *Picard*, fol. 2 vol. fig. *La Haye*, 1729.

Cours de Physique, avec une Critique des Lettres de Lecuvenhoeck, par *Harfsoeker*, 4. fig. *La Haye* 1730.

Avantures du Baron de Fenestre, nouvelle édition, augmentée de Remarques historiques, 2 vol. 8. *Cologne*, 1729.

Elites de Bons Mots en Ana, nouvelle édition augmentée, 2 vol. 12. *Amst.* 1731.

Abregé Chronologique de l'Histoire d'Angleterre 7 vol. 12. *Amst.* 1730.

Histoire des Révolutions de l'Empire de Maroc, depuis l'Empereur Muley Ismaël, en 1727, traduite de l'Anglois. 12. *Amst.* 1731.

Avantures de l'infortuné Florentin, ou Histoire de Brusalini, 2 vol. 12. fig. *Amst.* 1729.

Abregé de l'Histoire Universelle, depuis la création du monde, jusqu'à l'Empire de Charlemagne; par J. *le Clerc.* 8. *Amst.* 1730.

Le même Libraire doit achever d'imprimer pour le mois prochain.

L'*Osteologie* de M. Palfin, 12. fig.

Les

Les Operations de Chirurgie, de M. Garengeot. 3. vol. *in* 12. fig.

Le *Codex Pharmaceuticus Facultatis Pirisiensis*, in 4. On est aux Tables, que l'on imprime actuellement.

ABREGE' du Projet de Paix perpetuelle, inventé par le Roy Henry le Grand, approuvé par la Reine Elizabeth, par le Roy Jacques son Successeur, par les Républicains, et par divers autres Potentats, approprié à l'Etat present des affaires generales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nez et à naître; en general et en particulier pour tous les Souverains et pour les Maisons Souvetaines. Par *M. l'Abbé de S. Pierre*, vol. in 12. de 217 pages, sans l'Epitre dédicatoire au Roy. et l'Avertissement du Libraire. *A Rotterdam, chez J. Daniel Bemen, et se vend à Paris chez Briasson.* 1729

TRAITE' DE L'ORGANE DE L'OUIE, contenant la Structure, les Usages et les Maladies de toutes les Parties de l'Oreille. Par M. *du Vernay*, de l'Académie Royale des Sciences. *A Leyde, chez J. Arn. Langerak*, 1731. *in* 12. avec fig.

LES VOYAGES ET AVANTURES du Capitaine Robert Boyle, traduit de l'Anglois. *A Amsterdam, chez Westin.* 2. vol. *in* 12.

ESSAI SUR LA POESIE ET SUR LA PEINTURE, relativement à l'Histoire Sacrée et Prophane, avec un Apendix concernant l'Obcenité chez les Ecrivains et les Peintres. Par M. *Charles Lamotte*, Docteur en Théologie, Membre de la Societé Royale et de la Societé des Antiquaires. *A Londres, chez Fayrman.* in 8. en Anglois.

TRAITE'

Digitized by Google

TRAITÉ PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE de la Culture des Jardins. Par M. *Bradley*, de la Societé Royale. *A Londres, chez W. Mears.* Cinquiéme Edition *in* 8. en Anglois.

On explique dans ce Livre, qui est fort estimé et d'un grand usage en Angleterre, le mouvement de la seve des Plantes, et leur géneration, avec d'autres découvertes qui n'avoient point encore été publiées touchant la maniere de cultiver avec succès les Arbres fruitiers, les Fleurs et les Parteres. On y a joint la description d'un Instrument, par le moyen duquel on peut trouver en une heure de temps plus de Plans de Jardins que n'en contiennent tous les Livres ensemble qui traitent de cette matiere. Enfin on trouve dans cet Ouvrage plusieurs beaux secrets tendant à perfectionner la culture des Vergers, des Jardins Potagers & des Orangeries.

On écrit de la Haye que *Gosse* et *Neaulme*, Libraires, ont acheté et débitent une Edition des Oeuvres de Clement Marot, Valet de Chambre de François I. revûës sur plusieurs Manuscrits et sur plus de 40 Editions, et augmentée, tant de diverses Poësies véritables, que de celles qu'on lui a faussement attribuées; avec les Ouvrages de Jean Marot son pere, ceux de Michel Marot son fils; et les Piéces du different de Clement avec François Sagon, accompagnées d'une Préface historique, et d'Observations critiques sur tout l'Ouvrage; en 6 volumes in 12. et en 4 vol. in 4. avec des Quadres et des Vignettes; belle Edition. Ils en ont aussi quelques Exemplaires en grand Papier Royal et Impérial, d'une grande beauté.

On apprend de Londres que dans l'assemblée de la Société Royale, qui se tint au commencement

Digitized by Google

ment de cette année, il a été résolu de n'admettre à l'avenir aucun Candidat, à moins qu'il n'ait été nommé par trois Membres de la Société, qui déclareront par écrit le nom, la condition et les qualités de la personne proposée, et si elle s'est fait un nom dans le monde par quelque Ouvrage imprimé; et que l'élection par balotage de la personne proposée, ne pourra se faire que dix semaines aprés. On ouvrira par cette méthode la porte au mérite, et on la fermera à la faveur, selon l'intention de la premiere institution de cette célébre Société, qui subsiste depuis 1666.

On mande de la même Ville, que le 9 Janvier, le Docteur Cheselden, premier Chirurgien de la Reine, devoit couper le Timpan de l'oreille à Charles Rei, un des quatre malfaiteurs, condamnez à mort, aux dernieres cessions, auquel le Roy a accordé des Lettres de répit. S. M. ayant promis de donner la grace à ce criminel, si par cette opération il guérit de sa surdité. Mais cette opération n'a pas été faite, parce qu'après un plus grand examen, elle a été jugée impraticable. Ce malfaiteur sera envoyé dans les Colonies de l'Amérique.

La Chirurgie a fait une grande perte dans la personne de M. *Belloſte*, qui fut Chirurgien Major des Hôpitaux de l'Armée du Roy en Italie; ensuite premier Chirurgien de feuë Madame Douairiere de Savoye. Il est l'Auteur d'un Livre, intitulé: *Chirurgien d'Hôpital*, très-estimé de ceux qui sçavent la Chirurgie, et tres-utile à ceux qui veulent la sçavoir. Il est mort à Turin le 15 Juillet dernier, âgé de 80 ans. Il a fait encore sur la fin de ses jours, la découverte d'un nouvel Organe, dans le Corps humain, dont on pourra

Digitized by Google

donner bien-tôt une Dissertation. S'il est regretté du public, il ne l'est pas moins de ses amis ; il en eut d'illustres, et son mérite personnel lui en eut fait davantage sans sa modestie. Son habileté dans son Art fut le fruit d'une longue experience, et d'un travail continuel ; il avoit l'esprit orné, il aimoit les Lettres et les cultivoit. Il laisse un fils, seul heritier du secret de la composition de ses Pilules Mercuriales. C'est un excellent remede dissolvant et absorbant, dont il a tres-amplement traité dans le second tome du *Chirurgien d'Hôpital*, imprimé à Paris en 1725. chez *Laurent d'Houry*.

Ceux qui souhaiteront avoir de ces Pilules, pourront s'addresser à M. Belloste à Turin ; il en fourni des Boëtes de differentes grandeurs et de différent prix, pour la commodité du public, avec des Mémoires sur la maniere de s'en servir.

Le Sieur *Cottance* avertit le public qu'il a un remede aussi spécifique que simple, pour arrêter et fixer en moins de deux heures de tems, toutes sortes de Gangrénes, Bubons, Charbons pestilentiels et Ulceres invétérez. *Il demeure à Paris, ruë Comteſſe d'Artois, au grand Vainqueur.*

Le 24 du mois dernier, le P. Porée, Professeur de Rhétorique du College de Loüis le Grand, prononça, en presence du Card. de Bissi, de plusieurs Prélats et autres personnes de distinction, un Discours Latin fort éloquent, dans lequel il prouva que *les Critiques sont aussi nécessaires dans la République des Lettres, que les Juges le sont dans un Etat; & que pour être Critique, il faut avoir les qualitez d'un bon Juge.*

Digitized by Google

AU REVEREND PERE PORE'E,

Sur sa Harangue.

ENVOY.

DU bon Juge, et du bon Critique,
Tu nous as, dans ton Oraison,
Fait la juste comparaison,
Et par un sel, vraiment attique,
Uni la grace à la raison.
Joüi d'une entiere victoire,
Tous tes coups, Porée, ont porté,
Puisqu'aujourd'hui, par équité,
Le Ctitique chante ta Gloire.

Il vaque actuellement deux Chaires de Professeurs Royaux en Medecine; l'une à Montpellier, par l'absence de M. Astruc, fameux Professeur de cette Université, aujourd'hui Professeur et Lecteur au Collége Royal, à la place de l'illustre M. Geoffroy. La Dispute de cette Chaire est annoncée pour le 1. May 1731, dans un double Programme, de la part de M. l'Evêque de Montpellier, Chancelier de l'Université, et de M. Chicoineau, Conseiller à la Cour des Aydes, Professeur d'Anatomie et de Botanique, de l'Academie Roïale des Sciences de Montpellier, Chancelier et Juge de l'Université de Medecine de cette Ville.

L'autre Chaire vaque par le decés de M. Angot celebre Médecin de Caën, dont la dispute est pareillement annoncée dans un Programme de la Faculté de Médecine de Caën.

Digitized by Google

Nous venons de recevoir de Nîmes un Programme, imprimé à Montpellier, au sujet d'un Exercice de Belles-Lettres, dans lequel M. de Bernage, fils de M. de Bernage, Intendant de la Province de Languedoc, a donné le 21 du mois passé, en presence des Etats assemblez, des preuves d'une capacité fort audessus de son âge. Il commença son Exercice par un compliment tres-délicat, addressé à l'Illustre Assemblée que composoient Messieurs des Etats.

Voicy le plan, selon ce Programme, que M. de Bernage a eu en vûë de remplir. 1. D'expliquer un grand nombre des plus beaux endroits des Auteurs Latins, Poëtes, Historiens, Orateurs, et autres. 2. De réciter quelques-uns de ceux qui paroissent les plus propres à orner l'esprit. 3. De rappeller et de réciter dans le cours de son explication, quantité de traits choisis dans nos Poëtes François, qui peuvent avoir quelque rapport aux Auteurs Latins. 4. D'y ajoûter plusieurs Notes de Chronologie, de Mythologie et d'Histoire.

Entre les Poëtes Latins, ausquels M. Bernage s'est attaché, sont, 1. Horace, dont il étoit en état de réciter près de 30 Odes, aprés les avoir expliquées; cinq ou six Satyres entieres, sans compter un nombre considérable de Pieces détachées des autres Satyres; plusieurs des Epîtres de cet Auteur, et un grand nombre de morceaux détachez des autres Epîtres.

Quant à l'Art Poëtique d'Horace, M. de Bernage étoit aussi en état d'en réciter les Endroits les plus remarquables et les plus utiles qui font la beauté et le prix de ce Traité.

2. Virgile, auquel M. de Bernage s'est attaché avec une singuliere application. On voit par le Programme qu'il avoit fait une Analyse presque complette de l'Eneide; mais il en avoit trois Livres prin-

Digitized by Google

principaux en vûë dans son explication ; sçavoir, le 1. remarquable par la versification châtiée. Le 4. où les mouvemens du cœur sont ménagez avec tant d'art. Et le 6. qui est le plus rempli de la Théologie Payenne. Il n'oublia pas de parcourir de même les Géorgiques, dont il pouvoit réciter plusieurs beaux Endroits, et expliquer le reste ; préparé d'ailleurs à réciter un nombre prodigieux de Piéces de nos Poëtes François qui ont imité ces celebres Auteurs, où dont les pensées ont quelque rapport avec les Passages des Poëtes Latins.

3. M. de Bernage n'étoit pas moins préparé sur les Métamorphoses, les Fastes, les Tristes, et les Livres *de Ponto*, d'Ovide.

4. Pour ne pas passer les bornes d'un Extrait, nous nous contenterons d'indiquer les autres Poëtes, sur lesquels le Répondant étoit préparé. Tels sont entre les Poëtes Latins, Juvenal, Perse, Martial, Catule, Tibule, Pétrone et Phédre. Il étoit en état d'en réciter un grand nombre de Piéces, de les expliquer, avec quantité d'autres, de rapprocher du Texte latin les endroits de nos Poëtes François qui y ont rapport, sans oublier les principaux points de Mythologie qui se trouvent à discuter dans ces Poëtes, et sur lesquels M. de Bernage étoit prêt de satisfaire.

Entre les Poëtes François qu'il avoit en vûë, et que nous rapporterons dans le même ordre alphabétique, qu'ils se trouvent au commencement du Programme ; on remarque Boileau, Corneille, Deshoulieres, du Cerceau, la Fontaine, la Mothe, Lingendes, Malherbe, Maynard, Moliere, Pellegrin, Racan, Racine, Rousseau, Scarron, Voiture, et un nombre d'autres, que nous passons sous silence.

M. de Bernage avoit choisi entre les Orateurs,

Digitized by Google

Ciceron, dont il pouvoit expliquer un grand nombre de beaux endroits.

Parmi les Auteurs renommez pour le style Epistolaire, il s'étoit appliqué à Pline le jeune, et entre ses Lettres, à celles qui sont les plus remarquables.

Il nous suffira aussi de nommer les Historiens dont M. de Bernage pouvoit rendre compte; ils sont sur l'Histoire Romaine, Tite-Live, Florus, Velleius-Paterculus, Sálluste, Cesar, Suetone; dans lesquels le Répondant avoit choisi les endroits les plus considerables, lesquels réünis, mettent tout d'un coup sous les yeux une chaîne et une suite des plus grands Evenemens qui ont illustré ou obscurci la gloire de Rome, soit pendant le tems de ses Rois, soit dans son indépendance Républicaine, soit pendant le regne de ses Empereurs. Il joignit à l'Histoire Romaine celle d'Alexandre le Grand, écrite par Quinte-Curce; et enfin celle d'un grand nombre de Peuples, écrite par Justin.

Tels sont les principaux Auteurs dont M. de Bernage rendit compte, dont il récita de mémoire les endroits les plus beaux et les plus frappans, qu'il expliqua lorsqu'on le lui demanda. Il faut ajoûter qu'il eut soin à chaque Auteur dont il eut occasion de parler, de rapporter le jugement qu'en ont fait les Sçavans et les Critiques.

Entre ceux qui firent à M. Bernage l'honneur de l'interroger, on distingue MM. les Archevêques de Toulouse et d'Alby; et MM. les Evêques de Beziers, d'Agde, d'Alet, de S. Papoul et de Viviers; et pour nous servir des termes d'une Lettre que nous avons reçûë de Nîmes sur ce sujet, il étonna toute l'Assemblée, tant par la quantité des choses qu'il sçavoit, que par la maniere aisée avec laquelle il s'énonça en les expliquant et en les dé-

Digitized by Google

développant. Il finit par un remerciment très-court, mais très-bien ménagé à l'Assemblée qui l'avoit honoré de sa présence et de son attention.

Voici des Stances adressées à M. de Bernage de S. Maurice, Intendant de Languedoc, à l'occasion de l'Exercice dont nous venons de rendre compte. Nous sçavons bon gré à l'Auteur de la Lettre écrite de Nîmes, qui les a ajoûtées à sa Lettre en nous envoyant le Programme.

STANCES.

Quelle injuste Maxime interdit aux Parens
La douce liberté de pouvoir reconnoître,
Les vertus dont le Ciel a comblé leurs Enfans,
Ils sont Peres et n'osent l'être.

Après l'heureux succès que vient d'avoir ton fils,
Malgré ta modestie et ton génie austere,
Jouïs de ton bonheur, connois en tout le prix;
Tu peux s'applaudir d'être Pere.

Ose l'être sans honte, et ris des vaines loix,
Qui gênent pour ton fils l'heureuse complaisance;
Quand il est éclatant, le mérite a des droits,
Au-dessus de la bienséance.

Affranchis-toi d'un joug qui n'est pas fait pour toi.
Pere, goute une joye et si rare et si pure;

Digitized by Google

Et si l'usage altier veut t'imposer sa loi,
Passe à celle de la Nature.

C'est ainsi qu'autrefois un illustre Romain,
Dédaignant cet indigne usage,
De Scipion son fils, publia le courage,
Et le couronna de sa main.

Montre au tien tout l'excès de ta juste tendresse.
Arrose en l'embrassant ses lauriers de tes pleurs.
Quand ton fils nous fait voir des succès si flatteurs,
Tu peux montrer une foiblesse.

Ce sont des pleurs bien doux que ceux que tu répands;
Et par ce que ton fils vient de nous faire entendre,
Heureux BERNAGE, *je comprends,*
Que tu n'auras jamais d'autres pleurs à répandre.

Mais pour mieux assurer l'effet de ton amour,
Par l'exemple et les soins que tu lui dois encore,
Gouverne un Peuple qui t'honore;
Jusqu'à ce que ton fils le gouverne à son tour;
Il n'est encor qu'à son Aurore;
Mais c'est l'Aurore d'un beau jour.

On

On apprend de Rome, que l'Imperatrice a fait present à la Princesse Carbognano, d'une Caisse marquetée d'Agathe et remplie de Porcelaines de la Manufacture de Vienne, qui sont aussi belles que celles de la Manufacture de Dresde.

Nous ne connoissions pas cette nouvelle Manufacture de Porcelaines à Vienne, mais pour celle qui est établie à Dresde, Capitale de l'Electorat de Saxe, nous osons assurer sans craindre qu'on puisse nous accuser d'exagerer, qu'elle a fait un tel progrés depuis deux ou trois ans, qu'on a envoyé de Paris des Modeles, des Desseins et des personnes intelligentes, qu'il en vient aujourd'hui quantité de Pieces comparables à ce qui vient de plus beau de la Chine et du Japon, et communément de plus belles formes, les Figures, les Animaux, les Arbres, les Plantes et les Fleurs, &c. mieux dessinez et plus de varieté et d'union dans les couleurs; les Reliefs, Broderies et Ornemens, sont traitez avec beaucoup de cimétrie, de précision et de goût; de telle sorte que les plus habiles Connoisseurs sont souvent en deffaut, prenant cette nouvelle Porcelaine pour l'ancienne, et souvent même lui donnent la préference, au grand scandale de divers Curieux d'un goût trop rafiné, ou peut-être mal sûr, et en qui abonde quelquefois plus d'entêtement ou d'ostentation que de justesse, et qui esclaves du préjugé, lui laissent exercer sans la moindre résistance, toute sa tyrannie, et ne sçauroient concevoir qu'on puisse préferer des Ouvrages modernes, qui coutent peu, et qu'on est à portée de voir construire, à des Morceaux que la venerable Antiquité a rendus recommandables, qui coutent fort cher et qui viennent de trés-loin.

On trouvera la preuve de la beauté des Ouvrages dont nous parlons, à Paris même, ruë Dau-

Digitized by Google

phine, *chez le sieur le Brun, Marchand Bijoutier*, interessé à la Manufacture de Porcelaines de Dresde, qui en fait un grand débit, et à un prix fort raisonnable, puis qu'il est à deux tiers de moins que celui des Porcelaines des Indes. On y voit des pieces en hauteur, avec ornemens, et en couleur, d'une grande beauté, des Pots à l'eau, à tabac, à pâte, à sucre, en litron, et autres formes; des Plats, des Assietes, Soucoupes, Drageoires, Tabatieres, Tasses et Gobelets de diverses sortes; Ecuelles, Jattes couvertes à oglio etc. le tout souffrant la plus violente chaleur du feu, et même de la lessive bouillante.

On sçait que la Porcelaine fait un des plus beaux ornemens des Cabinets des Curieux, et des Appartemens des Princes et des grands Seigneurs, sans compter les Services de table, et autres sortes de Pieces de vaisselle, dont quelques-unes sont d'un prix au dessus des plus beaux morceaux d'Orfeverie, en or et en argent. La Porcelaine étant donc si utile, si précieuse, et si agréable aux yeux, merite bien que nous en disions ici quelque chose, pour la faire connoître à ceux qui ne sont pas à portée d'en avoir, et d'en appercevoir les beautés et les défauts, et juger de leur prix. Cela pourra même être utile à quelques personnes qui en ont, et peut-être des morceaux précieux, dont ils ne font pas le cas qu'ils doivent. Au reste, nous serions bien charmez si ce petit essay pouvoit exciter quelque bon Connoisseur, homme d'esprit et de goût, à nous donner là-dessus quelque chose de plus étendu, de plus methodique et de plus digne de la curiosité du Public.

Il y a de trois sortes de Porcelaines, de jaunes, qui sont les moins estimées, parce que cette couleur ne prend pas un si beau poli;

Digitized by Google

poli ; de grises, et souvent hachées d'une infinité de petites lignes irregulieres, qui se croisent comme si le vase étoit par tout fêlé, ou travaillé de pieces de rapport ; et enfin de blanches avec des fleurs bleuës : c'est la plus commune, mais la plus estimée quand elle est dans sa perfection. Quatre ou cinq choses doivent concourir à les rendre parfaites, la finesse de la matiere, la blancheur, le poli, la couleur, le dessein des figures, et la forme de l'ouvrage.

On connoît la finesse de la matiere quand elle est transparante, en quoi il faut avoir égard à l'épaisseur, les bords sont ordinairement plus minces. Aux grands morceaux, il est difficile d'y rien connoître, à moins qu'on n'en casse par le bas quelque petit morceau, pour en voir la couleur ou le grain. Une vraie marque de la finesse et de la dureté de la Porcelaine, c'est quand on re joint ensemble les deux pieces, et qu'il n'y paroît aucune fêlure.

La blancheur ne se doit pas confondre avec l'éclat du vernis dont la Porcelaine est enduite, et qui fait une espece de miroir ; cette reflexion seule est capable de faire mal juger de sa blancheur naturelle, il faut la porter au grand jour pour en connoître la beauté ou les défauts. Quoique ce vernis soit parfaitement incorporé à la matiere, et qu'il dure éternellement, il se ternit neanmoins un peu à la longue, et il perd ce grand éclat, d'où il arrive que la blancheur paroît plus douce et plus belle dans les anciennes Porcelaines, qu'on recherche si fort.

Le poli consiste en deux choses, dans l'éclat du vernis, et dans l'égalité de la matiere. Le vernis ne doit pas être épais, autrement il se feroit une croute, et d'ailleurs l'éclat en seroit trop grand et trop vif. La matiere est parfaitement

Digitized by Google

égale, quand elle n'a aucune bosse, qu'on n'y remarque ni grain, ni sable, ni élevure. Il y a peu de vases qui n'ayent quelqu'un de ces défauts. Non seulement on n'y doit pas trouver des taches, mais il faut encore prendre garde qu'il n'y ait des endroits plus éclatans les uns que les autres.

On peut employer toute sorte de couleurs sur la Porcelaine, mais on ne se sert guere que de rouge et beaucoup plus de bleu; on ne voit presque point de rouge bien vif, mais le bleu est parfaitement beau, quand on a attrapé ce juste temperament, dans lequel il n'est ni pâle, ni foncé, ni trop éclatant. Sur tout que les extrémitez des figures soient parfaitement terminées, de maniere que la couleur ne s'étende pas plus loin que le contour, afin que la blancheur de la Porcelaine ne soit pas salie par une certaine eau bleuâtre qui s'écoule de la couleur même.

Les Fleurs et les Roseaux sont à préferer aux figures qui sont presque toujours estropiées, et dessinées d'un gout barbare.

Il faut que les Vases soient bien contournez, d'une figure hardie, et bien proportionnée, etc.

Mastic excellent pour les Porcelaines cassées.

Mettez en poudre très-fine de la chaux vive et du *Minium*, ou mine de plomb, en égale quantité, et un peu de farine, incorporez avec du blanc d'œuf bien battu; trempez promptement les morceaux cassez pour les rejoindre avec précision. Le vernis ordinaire fait le même effet du blanc d'œuf, mais il est plus long temps à secher.

EXTRAIT

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Bourgogne à M. D. L. R. le 4. Fevrier 1731. contenant quelques Reflexions sur l'Akousmate d'Ansacq, dont il est parlé dans le second Volume du Mercure de Decembre dernier.

LEs deux dernieres Lettres dont vous m'avez honoré contenoient chacune une preuve, que vous avez fait, des diligences sur ce que je souhaitois sçavoir touchant *S. Pelerin*. Votre ami de Caën a fort bien pris la chose, aussi est-ce l'ordinaire des Medecins de raisonner ainsi sur les faits miraculeux, mais il est étonnant que le nom reste à ce lieu, et que le culte du Saint se trouve dans l'oubli, et son image negligée; le Curé de la Paroisse est bien neuf dans l'Antiquité, il n'est peut-être pas le seul dans ces Cantons là. Je voulois seulement sçavoir si c'étoit S. Pelerin, premier Evêque d'Auxerre, qui avoit donné le nom au lieu. Cela se trouve ainsi; j'y aurai égard en tems et lieu.

Le Mercure de Decembre, second Volume, est bien plein de Phénomenes; celui de l'oüie m'a parû tout à fait surprenant; toute la nuit je n'ai fait que rêver là-dessus; je croyois toujours être à Ansacq, et que j'allois entendre cette diabolique musique. Je crois avoir passé dans ce

Digitized by Google

ce Village en venant un jour de Clermont à Senlis, ou en allant de Senlis à Beauvais; mais j'ignorois cette particularité : eh qui pouvoit la connoître, puisque le Curé même qui a dressé la Relation n'en sçavoit rien ? Je ne me souviens pas d'avoir rien lû de semblable dans aucune Chronique. Il faudroit cependant consulter les fragmens qu'on peut avoir de la Chronique d'*Helinand*, Moine de Froidmont; j'ai quelque idée d'avoir lû quelque chose d'étonnant et d'effrayant dans un de ces fragmens; mais je ne saurois me ressouvenir en quel Livre. Froidmont doit être, je pense, à deux ou trois lieuës d'Ansacq; si c'est un effet Physique, cela ne doit pas être nouveau, et doit être, au contraire, arrivé dans les siecles précedens. Vous avez M. d'Auvergne à Beauvais, qui pourroit rechercher ces morceaux d'Helinand; il en est très-capable, s'il veut bien s'en donner la peine. Je vous avois aussi prié autrefois de sçavoir par lui ce que c'est que Saint Nerlin, Patron du Prieuré de la Tour du Lay, en Beauvaisis, en quel jour on en fait la Fête, et qui on croit qu'il étoit; je vous en rafraîchis la mémoire, afin d'essayer de le sçavoir si on peut; M. Chastelain n'a pas connu ce Saint. Pour moi, je crois que si le tintamare aërien s'est fait
Digitized by Google

fait entendre autrefois, il faut en attribuer la cause à quelques dispositions de l'air qui sont particulieres en ce Pays là. La Relation ou le Procés verbal du Curé est une Piéce très curieuse . . .

Plus je reflêchis sur cette histoire, plus je la trouve extraordinaire. Un Religieux de S. Jean de Lone, en Bourgogne, m'a dit qu'il y a 18. ou 19. ans qu'on entendit dans les environs de cette Ville là un mugissement pendant environ un quart d'heure en Eté durant plusieurs jours, bien different de celui du tonnerre, et qu'on crût (le Peuple) que c'étoit la fin du monde.

Un jeune homme de 18. ans, Catholique, natif du Village d'Infergnac, au Païs des Suisses, à trois lieuës de Grueres, me dit hier que dans son Village, il y a eu deux ans au mois d'Août dernier, on entendit la nuit les mêmes choses qu'à Ansacq, et aussi long tems, à la difference cependant que outre la confusion de voix de toute espece et d'instrumens, on y distingua fort bien des aboyemens de chiens, et que la peur fut si grande même parmi les animaux qui étoient en Campagne, et qui fournissent le lait pour les fromages de ces Païs là, qu'ils prirent tous la fuite, de sorte que le lendemain il fallut aller de tous côtés les chercher à

les

Digitized by Google

les gens du Païs appellerent cela le Sabat, et crurent que c'étoit une bande de sorciers : voilà un préjugé dont il sera bien difficile de les faire revenir. Pour moi, je croirois volontiers qu'il n'y a point d'explication Physique à chercher en tout cela, et je pense que comme S. Paul assure que l'air est rempli de démons, ils peuvent fort bien s'atrouper de tems en tems pour faire ce carillon, sans qu'aucun homme soit de leur bande. Je ne crois pas tout ce qu'on dit des sorciers, ce sont des imaginations et des rêves qu'on débite ordinairement à leur sujet ; mais je crois plutôt qu'il y a des diables dans l'air, et comme l'Ecriture les appelle souvent *Princes de ténebres*, voilà pourquoi de nos jours leurs Concerts se trouvent encore arriver la nuit. Dieu permet peut-être la réalité du fait d'Ansacq pour obliger les Philosophes de convenir qu'il y a des esprits aëriens, conformément à ce qu'en dit l'Apôtre, et à ne pas nier l'existence des démons, comme il n'y a que trop de libertins qui la combattent. J'attends une explication Physique de ce prodige par quelqu'un de ceux qui croyent difficilement les choses *spirituelles* ; elle sera curieuse, sans doute : ne pourrions-nous pas l'attendre, et même l'exiger de M. Capperon ? qui recherche avec autant d'attention que de succès tout

Digitized by Google

tout ce qui a rapport à une certaine Physique un peu singuliere. Au reste, ce qui me surprend, c'est que ces sortes de musiques diaboliques ne s'entendent point dans les Villes, il y auroit bien plus de témoins pour les attester &c.

Le 31. Janvier, l'Académie Royale des Sciences fit l'élection des trois sujets, dont un, au choix du Roi, doit remplir la place de Pensionaire Chimiste, vacante par la mort de M. Geoffroi. Les trois sujets qui ont été élus sont M M. Boulduc et Dufay, tous deux associés Chimistes, et M. Imbert Externe.

Le 14. Fevrier, le Comte de Maurepas écrivit à l'Académie, pour lui apprendre que le Roi avoit choisi M. Dufay pour remplir cette place.

L'Estampe de la Dlle Camargo que le Public désire si fort, et dont nous avons parlé le mois passé, sera en vente dans les premiers jours du mois de Mars chez les Auteurs et chez la Veuve Chereau, ruë S. Jacques, aux deux Piliers d'or.

BRIART demeurant Cour Abbatiale de Saint Germain des Prez, ruë Cardinale, vis-à-vis le Bailliage, à Paris, fait depuis peu une Essence appellée *d'ogni fiori*, ou de toute fleurs, dont un Parfumeur Napolitain lui a donné le secret.

On.

Digitized by Google

On en met quelques goutes dans l'eau, dont on se lave aprés avoir été rasé ; elle produit le même effet que le lait virginal, mais elle est plus agréable, et a de meilleures qualités, sur tout pour décrasser, rendre la peau unie, et en ôter les taches et boutons. On la vend 15. sols l'once.

Il continuë avec succès à faire la veritable Essence de Savon à la Bergamotte et autres odeurs douces, dont on se sert pour la barbe, au lieu de Savonnetes ; les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage et les mains. Les bouteilles sont cachetées de son adresse.

M M. Giraudeau le jeune et Felz, Marchands à Montpellier, qui font depuis long-tems un commerce considerable en gros de liqueurs, sirops, Eau de la Reine d'Hongrie et autres Marchandises, donnent avis au Public qu'ils ont inventé depuis peu une nouvelle liqueur fine, à laquelle ils ont donné le nom d'*Eau Dauphine*. Cette liqueur est generalement goutée et reconnuë pour supérieure en bonté à toutes celles qui ont parû jusqu'à présent. Ceux qui en auront besoin pourront leur écrire à Montpelier. Ils vont ordinairement à la Foire de Beaucaire, et y ont leur Magasin dans la grande ruë. Pour distinguer la liqueur de leur fabrique d'avec celle qu'on pourroit contrefaire et débiter sous leur nom ; ils avertissent que les étiquetes qu'ils y font mettre sont gravées en Taille-douce, qu'elles sont signées d'eux, & qu'elles sont en ces termes: *Eau Dauphine inventée en 1730. par Giraudeau, le jeune, et Felz, de Montpelier.*

CHAN-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

CHANSON A BOIRE.

LUcas ! ma maison brûle, ô douleur sans seconde !
La flâme bouche mon caveau ;
Je verrois sans frémir l'embrasement du monde,
Et ne puis sans pleurer voir périr mon tonneau.

A mon malheur affreux, cher ami, sois sensible ;
Au travers de ce gouffre ouvrons-nous un chemin.
Je rirois du dégat que fait ce feu terrible,
Si je pouvois sauver mon vin.

Par M. l'Affichard.

SPECTACLES.

LE Samedi 10. de ce mois, les Comédiens François donnèrent la premiere Représentation de la Comédie de l'*Effet de la Prévention*, en un Acte, en Prose, avec un Divertissement à la fin. Elle n'a pas été rejoüée.

Le

Le 13. ils représenterent à la Cour la Tragédie d'*Ariane* et la petite Comédie du *Balet Extravagant*. La Dlle La Traverse joüa le principal Rôle dans la Tragédie, et y fut fort applaudie, ainsi que dans celui de *Roxane*, dans *Bajazet* qu'on joüa le 20. Cette Actrice, petite-fille du feu sieur Baron, a été reçuë sur le pied de demi-part.

Les mêmes Comédiens joüerent aussi à la Cour le 15. la Comédie du *Médisant* et le *Mariage forcé*. Le 22. la *Devineresse*, et le 27. *Medée* et le *Bon Soldat*.

On continuë toujours la Tragédie d'*Amasis*, dont on a déja donné 16. Représentations, et le Public ne se lasse pas de la voir et de l'applaudir. Cette Piéce est de M. de la Grange; nous en avons déja parlé, mais nous nous sommes trompés, en disant que c'étoit sa seconde Tragédie, c'est la cinquiéme des huit que nous connoissons de ce Poëte, qui sont:

Adherbal,
Oreste et Pilade,
Meleagre,
Athenaïs,
Amasis,
Alceste,
Ino et Melicerte,
Sophonisbe, qui n'a point été imprimée.

On

Digitized by Google

On peut en ajoûter une neuviéme du même Auteur, sous le titre d'*Erigone*, que les Comédiens ont lûë & reçûë depuis quelques jours, et qu'on met au-dessus d'*Amasis* pour la diction & pour l'interêt. Nous en rendrons compte quand on la jouëra.

La Piéce nouvelle d'*Alcibiade*, en vers et en trois Actes, fut représentée le Samedi 23 de ce mois, et tres-applaudie du public. Elle est fort bien écrite et fort bien representée. Nous en parlerons plus au long.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours, avec un tres-grand concours, l'Opéra de *Phaëton*. On a changé la disposition de quelques Rôles, et on les trouve plus avantageusement remplis; celui *de Climene* est joüé par la D^lle Herremans, et celui *de Théone*, par la D^lle Pélissier, dont on connoît les grands talens pour le goût du chant et l'action théatrale. L'interêt qu'elle a sçu mettre dans ce Rôle, augmente beaucoup le nombre de ses partisans. La D^lle le Maure, dont la voix est si admirable, joüe toujours le Rôle *de Lybie*; et la D^lle Petitpas, celui *d'Astrée*.

On donna les deux derniers jours de Carnaval, *le Balet du Carnaval et de la Folie*, avec

avec les Divertissemens *du Cariselli* et *de Pourseaugnac*, de M. Lully. Pieces tres-convenables au tems qu'on les a données, et dans lesquelles le sieur Tribou met autant de vivacité que de gayeté.

Le 7 Janvier, on representa à Naples, le nouvel Opéra, d'*Arthemise*, qui eut beaucoup de succès.

On a representé à Venise, sur le Theatre de Saint Ange, le nouvel Opera *du Triomphe de la Constance*; et sur celui de S. Jean Chrisostome, celui de *Siroé*, Roy de Perse.

Le 14, les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Piece nouvelle, en Prose et en trois Actes, qui a pour titre: *La fausse Inconstance*, qui n'a pas été goutée du public.

Le 10. les mêmes Comédiens représenterent à la Cour *le Jeu de l'Amour et du Hazard*, et *Arlequin Hulla*.

Le 17. *Le Naufrage*, et *Bolus*, Parodie de la nouvelle Tragedie de *Brutus*, qu'ils donnerent pour la premiere fois, et dont les Sieurs Dominique et Romagnesi sont les Auteurs.

La Scene est dans l'Ecole de Medecine. Les Medecins y sont assemblez: Bolus leur addresse la parole, en commençant par ces vers: Illus-

Digitized by Google

Illustres Médecins, dont les divines Loix,
Disposent du salut des Peuples et des Rois.

Notre ennemi, continuë-t-il, commence à nous connoître, et *Tusquin* nous envoye un *Frater* pour traiter avec nous.

La *Sonde*, député des Chirurgiens, s'avance;
Comme un Ambassadeur, il demande Audiance.

Il est dans l'Anti-Chambre à croquer le marmot,
Voulez-vous lui parler, ou ne lui dire mot?

Coclicola répond que puisqu'il se porte bien, il ne faut point l'entendre.

Tel est mon sentiment, et notre auguste corps;
Ne voit ses ennemis que malades ou morts.

La cure que votre fils a faite, ajoute-t-il, apprend à ces mutins,
Qu'ils doivent se restraindre au travail de leurs mains.

Cependant entraînez par d'extrêmes licences,
Ils saignoient malgré nous, faisoient des ordonnances.

Enfin il conclut qu'il ne faut point lui parler; mais *Bolus* n'est pas du même sentiment, et continuë ainsi:

La

Digitized by Google

La *Sonde* croit peut-être aux enfans d'Hypocrate,
Inspirer la pitié, mais en vain il s'en flate;
Nous avons tous juré de n'en jamais avoir.
Docteurs, c'est pour cela qu'il le faut recévoir.
Qu'il vienne contempler nos superbes Hermines,
Et qu'il tremble à l'aspect de nos augustes mines.

Coclicola approuve l'avis de *Bolus*, et ordonne aux Bedeaux d'introduire *la Sonde*, par ces deux vers :

Bedeaux, qu'on l'introduise, et par trois révérences,
Qu'il marque le respect qu'il doit à nos presences.

La Sonde, Gascon, accompagné par les Bédéaux, entre avec *Syrop*, se place surun Tabouret, et commence ainsi :

Sçavante Faculté, qu'il m'est doux d'être admis,
Dans ce Cercle fameux de sages ennemis!

Il vient, dit-il, de la part de Tusquin pour leur offrir la paix; par où, continue-t-il.

Mon Maître Tusquin, a-t-il merité cette fureur extrême; et qui peut le dépoüiller de ses droits?

Lui-

Digitized by Google

Lui-même, répond Bolus.

S'il ne s'en fut tenu qu'à l'opération,
Il n'auroit point perdu notre protection.

La Sonde.

Orgueilleux Medecins, qu'elle est votre manie !
N'ose-t-on s'affranchir de votre tyrannie ?
Un malade à nos soins, n'ose-t-il recourir ?
N'est-il permis qu'à vous de le faire mourir ?

Bolus.

Ouy, nous faisons valoir les droits de nos ancêtres,
Et vos pareils sont nez pour servir sous des Maîtres.

Voicy le serment que fait *Bolus*, et qu'il adresse à Esculape.

Si jamais parmi nous il se trouvoit un traître;
Qui regretta Tusquin, qui pût le reconnoître,
Que le perfide meure au milieu des tourmens.
Et que son corps privé de nos médicamens,
Languisse sans secours, et qu'au lieu d'Emétique,
De la Pierre infernale, on lui fasse un Topique.

Tous les Medecins se levent et jurent sur un grand Livre; ce qui oblige la Sonde de faire cet autre serment.

Digitized by Google

Et moi sur ces Lancettes,
Instrumens bien plus sûrs, sandis, que vos recettes,
Je vous jure la guerre, au nom du grand Tusquin,
Comme vous la jurez à tout le genre humain.

Bolus finit la Scene déliberative par ces vers:

Allons, plus longs discours rendroient la Scene fade;
A lieu, vous avez fait une belle ambassade!
Vous, Docteurs, suivez-moi, c'en est assez, partons:

S'addressant à la Sonde.

Vous devriez sortir, et c'est nous qui sortons.

La Sonde reste avec *Syrop*, il lui demande si *Massacra* osera venir chez *Bolus*, et le prie de lui en faire le portrait. *Syrop*, après avoir exposé son mauvais caractere, finit par ces vers:

Incrédule à la fois, et sur la Pharmacie,
Et sur la Médecine, et sur la Chirurgie;
Il les détruit, les sert sans aucun fondement,
C'est un Pirrhonien anté sur un Normant.

Massacra arrive; la Sonde lui dit qu'il n'a pû rien gagner sur l'esprit des Médecins;

Digitized by Google

decins : la Sonde lui demande s'il connoît quelqu'un qui voulut servir Tusquin, et conspirer contre les Médecins. Massacra répond que peu sont de cet avis.

Les esprits prévenus
Des Médecins encor ne sont pas revenus.

Il en est cependant dont la mâle constance,
Brave des Médecins la frivole assistance,
Et meurent en Héros sans attendre leurs coups ;
Comptez sur leur appui, ces gens-là sont à vous.

De quel œil, ajoute la Sonde, Tutie voit-il l'injustice que les Médecins lui font, en lui refusant le Bonnet de Docteur ; il est, répond Massacra, tout plein de cette injure, et adore Tutie, la fille de Tusquin. Que ne me le disiez-vous d'abord, répond la Sonde, vous auriez épargné des Portraits inutiles. Il envoye Syrop vers Tusquin, et ils entrent tous deux chez Tutie, pour tâcher de s'éclaircir et pour pénétrer les secrets de son cœur.

Tutie apprend à Claudine sa suivante, qu'elle va bien-tôt partir, et que son pere l'a fait revenir pour lui donner un Epoux.

A la sixiéme Scene, Tetu entre ; Tutie veut le fuir, mais elle ne peut s'y résoudre. *Puis-je esperer*, lui dit Tetu, *que vous recevrez sans colere l'ennemi de M. votre*

père ; vous allez partir, je viens vous dire adieu.

Un grand Operateur deviendra votre Epoux ;
C'est le seul Charlatan dont mon cœur soit jaloux,
Le seul dans l'Univers digne de mon envie,

Tutie.

Cache bien ton amour, malheureuse Tutie !
Sortons, où suis-je ?

Tetu.

Helas, où vais-je m'emporter ?
Vous partez, et je viens ici vous en conter !
J'ai perdu l'heureux tems où je devois vous faire
Un aveu qui devient aujourd'hui temeraire.
Avant tout ce procès, imbécile Tetu,
Tu ne lui disois rien ; à quoi t'amusois-tu ? &c.

Tutie.

Vous attendiez, Monsieur, pour me parler d'amour,
Que de mon hymenée on eut marqué le jour.

Elle s'en va, en lui disant qu'il manque de respect à son futur Epoux. Tetu reste desesperé.

Massacra arrive, qui le voyant dans l'agitation, lui dit qu'il connoît aisément la cause de son chagrin. L'injuste Faculté vous refuse le grand nom de Docteur, parce-

Digitized by Google

parceque vous n'avez pas l'âge, et c'est, sans doute, ce refus injurieux qui fait naître votre desespoir.

Ah ! ce n'est pas, répond Tetu, *ce qui me désole le plus, c'est la perte de Tutie que l'on m'enleve, et pour qui on a choisi un Epoux. Ma foi, lui dit Massacra, si j'étois en votre place j'épouserois Tutie, malgré les Medecins qui s'y opposent.*

Jeser virois Tusquin, même tout au plutôt.

Tetu.

Que dis-tu ? ce conseil est d'un fieffé maraut.

Vous ignorez aparemment, reprend Massacra, que votre frere est déja dans notre parti.

Tutie.

A trahir son devoir il auroit consenti !
Mais la Soude paroît ; adieu, je me retire,
Autre fripon, qui vient encor pour me séduire :
Evitons les discours d'un fourbe mal adroit,
Passons à l'interêt, si tant est qu'il en soit.

La Sonde présente une Lettre à Tutie de la part de Tusquin. *N'est-ce point une attrape*, dit Tutie : voici ce que contient sa lettre

Je ne veux point troubler les jours de votre vie,

Digitized by Google

Si vous aimez Tetu, j'en ferai votre Epoux ;
Mais à condition que de la Chirurgie
Il soutienne les droits, et s'unisse avec nous.

Tutie reste avec Claudine, et lui dit avec empressement d'aller chercher Tetu, qu'elle veut absolument lui parler. Claudine rentre ; Tutie reste, et dit les mêmes Vers qui sont dans la Tragédie.

Toi que je puis aimer, quand pourrai-je t'apprendre
Ce changement du sort où nous n'osions prétendre !
Quand pourrai-je avec toi, libre dans mes transports,
T'entendre, t'adorer, te parler sans remords...
Mettons dans nos discours un peu de modestie,
Ils ne peuvent passer que dans la Tragédie,
Qu'importe, puisqu'enfin ce sont ses propres mots ;
Je fais la délicate ici mal à propos.

Tetu entre avec précipitation, et commence par ces Vers d'*Oreste* à *Hermione*, qui sont à peu près les mêmes dans la Tragédie de Brutus.

Ah ! Madame, est-il vrai qu'une fois
Je puisse en vous cherchant obéir à vos loix ?
Avez-vous, en effet, souhaité ma personne ;

Tutie.

Digitized by Google

Tutie.

Vous me prenez, sans doute, ici pour Hermione,
Et pour parler ainsi que vous vous exprimez.

Tetu.

Hé bien :

Tutie.

Je veux sçavoir, Seigneur, si vous m'aimez.

Tout vous en assure, lui répond tendrement Tetu, mon sort est en vos mains. Le mien dépend de vous, réprend Tutie :

Par cet heureux billet nos maux sont appaisés.
Seigneur, sçavez-vous lire ?

Tetu.

Oüi, Madame.

Tutie.

Lisez.

Tetu prend la Lettre, et en la lisant change de visage : vous trouvez-vous mal, s'écrie Tutie :

Tetu.

Non, je me porte bien :
Et puis vous épouser ; mais je n'en ferai rien.

Digitized by Google

Tutie.

D'un autre que de vous je serai donc la femme ?
Et je vais epouser . . .

Tetu.

Non, s'il vous plaît, Madame ;
Et je mourrai plutôt qu'un autre ait votre foi.

Tutie.

Que prétendez-vous donc, Monsieur, faire de moi ?

Je veux, répond Tetu, que vous deveniez la fille de Bolus. Non, si tu veux m'obtenir pour ta femme, ajoûte Tutie, il faut que tu te déclares en faveur de Tusquin, ou tu me vas voir expirer à tes yeux. Ah ! pour le coup, c'en est trop, me voilà rendu, réplique Tetu,

Je ne le cache point, ce noir projet me choque:
La vertu le deffend ; mais mon amour s'en mocque.

Tutie sort ; Tetu reste, et ordonne qu'on fasse venir Massacra, qui arrive sur le champ. Tetu le prie de servir la fureur d'un malheureux Amant : j'ai tout prévû, répond Massacra, *j'ai fait une cabale dans un Cabaret qu'on nomme la Porte Royale : Tusquin nous y attend, ne perdons point des momens précieux.* Lors qu'ils veulent partir

Digitized by Google

partir, Bolus arrive ; il dit à son fils de se préparer à guerir un malade en danger, qui loge à la Porte Royale, que certain Chirurgien doit traiter cette nuit : ravis lui, continuë-t'il, cet avantage.

En un mot, qu'il guerisse ou qu'il perde la vie;
Quoiqu'il puisse arriver, tu feras mon envie.

Tetu ne peut cacher son trouble ; dans le moment arrive Coclicola, qui prie Bolus de les faire retirer. Tetu sort avec Massacra : Coclicola apprend à Bolus que de rebelles enfans de la Faculté conspirent ; aussi-tôt on vient dire à Bolus qu'un Apoticaire le demande ; Bolus renvoye Coclicola, et le charge de s'informer des Conjurés, et de venir incessament l'en éclaircir.

Scene 18. M. Fleurant vient, et dit à Bolus :

Enfin j'ai découvert cette ligue fatale ;
Ils étoient rassemblés à la Porte Royale :
J'ai conduit avec moi vos fideles bedeaux
Qui portoient des bâtons en guise de faisceaux.
J'apperçois Massacra, mon zele me transporte ;
Je le fais entourer soudain par mon escorte :
Ne pouvant plus cacher sa noire trahison,
Il foüille dans sa poche, il en tire un poison ;
Poison qu'à vous, Docteurs, il destinoit peut-être ;

Et meurt en Medecin, quoiqu'indigne de l'être.

Ah! quand nous connoîtrons les Auteurs de cette sédition, il faudra, dit Bolus, les en punir, selon notre serment; puis s'adressant à Fleurant.

O toi, dont l'ignorance et l'aveugle Destin,
Au lieu d'un *Clistorel*, dût faire un Medecin,
Sois-le, prens ce Bonnet, que ta tête le porte.

Fleurant.

Je ne sçais pas un mot de Latin.

Bolus.

Et qu'importe?

Coclicola vient avec empressement présenter des Tablettes à Bolus, où les noms des conjurez sont écrits. Il lit le nom de *Viperinus*, son fils; ensuite celui de Tetu; il témoigne sa douleur et dit ensuite que cela ne peut être; bon, répond Coclicola, il est sur la Liste que *Rhubarbus* a trouvée chez Massacra; cela ne prouve rien, répond Bolus, on peut par malice avoir écrit son nom; écoutez l'autre indice, dit Coclicola.

Sans armes on l'a vû seul qui se promenoit,
Et qui ne parloit point, le fait est clair et net.

Voilà une plaisante preuve, dit Bolus; et

Digitized by Google

et Tutie, qu'est-elle devenuë? Voulez-vous, répond Coclicola, qu'elle vienne se tuer ici, ou que je vous fasse un récit de sa mort; ni l'un ni l'autre, lui dit Bolus; mais faites venir mon fils, je veux l'interroger. Puis s'adressant aux Medecins, Messieurs, il n'est pas nécessaire que vous soyez presens à ce que je vais faire ici.

Adieu, retirez-vous, vos rôles sont remplis,
Je vous suis obligé de tous vos bons avis.

Bolus reste seul, Coclicola rentre, après avoir annoncé à Bolus que la volonté des Medecins est qu'il prononce sur son fils; ils me font bien de l'honneur, reprend Bolus; cependant je doute de son crime; tous les conjurez l'accusent, ajoûte Coclicola; cependant quand on l'a pris, il étoit desarmé, et ne songeoit à rien, dit Bolus, je le crois innocent; cela pouroit bien être, répond Coclicola, mais le voici lui-même.

Tetu veut se jetter aux genoux de son pere, mais il l'arrête. Tu devrois, lui dit-il, traiter cette nuit avec Tusquin, *qu'avois-tu résolu? je n'ai résolu rien*, répond Tétu.

Bolus.

Un tel discours renferme un sens impenetrable;

Digitized by Google

N'ayant résolu rien, tu n'es donc pas coupable.
Si je n'ai plus de fils, tu n'es pas innocent ?
Ergo, . . . ceci pour moi devient embarrassant.

Hé bien, voici le fait, répond Tétu : Massacra et la Sonde, par leurs mauvais discours, secondant les transports de Tutie, m'ont débauché pour un seul moment.

Disposez de ma vie ;
A de vains préjugez Tétu la sacrifie.

Honorez-moi, continuë t'il, *de vos embrassemens.*

Bolus.

Pour te les refuser, serois-je assez barbare . . .
Qu'on mene de ce pas mon fils à saint Lazare.

Bolus, seul.

Ah ! puisqu'on me dictoit un Arrêt si cruel,
On devoit rendre, au moins, mon fils plus criminel.

Coclicola s'avance, Bolus lui dit qu'on ne voit que lui, et lui demande s'il vient de la part des Medecins pour le complimenter ? Non, reprend-il, c'est pour vous garroter.

La sage Faculté, pour de bonnes raisons,
Vous envoye à l'instant aux petites Maisons.

Bolus.

Digitized by Google

Bolus.

Aux petites Maisons !

Coclicola.

Oüi, vous dis-je, et pour cause.

Bolus.

Rendons graces aux Dieux !

Coclicola.

C'est bien prendre la chose.

Le 22. les mêmes Comédiens donnerent la premiere Représentation d'*Arlequin Phaeton*, Piece en un Acte, mêlée de Vaudevilles et de Divertissemens; c'est la Parodie de l'Opera qu'on joüe actuellement, composée par les S^rs *Dominique* et *Romagnesi*, dont on parlera plus au long, ayant été reçuë très favorablement du Public.

Le 3 Février, l'Ouverture de la Foire S. Germain fut faite par le Lieutenant General de Police, en la maniere accoûtumée.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théatre, ruë de Bussy, par une Piece nouvelle en trois Actes, composée de Chants et de Danses, qui a pour titre l'*Esclavage de Psiché*, dont voici un petit Extrait.

Au premier Acte, l'*Amour* seul ouvre la Scene et se plaint des maux causez par la curiosité de Psyché

Digitized by Google

Psiché, et de ce qu'elle est tombée entre les mains de Venus ; qu'il ne sçait quel traitement elle reçoit de la Déesse, mais qu'il en sera bien-tôt éclairci par l'ordre qu'il a donné à *Pierrot*, métamorphosé en *Zéphire*, pour s'informer de ce qui se passe.

Eglé, Confidente de Venus, vient apprendre à l'Amour que Venus est fort irritée de son Mariage clandestin, et que la Déesse traite Psiché avec la derniere rigueur ; l'Amour est penetré de douleur à cette nouvelle, il dit qu'il est prêt d'oublier tout ce qu'il doit à sa mere, et qu'elle verra bien-tôt que son fils est son Maître. Eglé engage l'Amour à secourir Psyché, et lui conseille de prendre le parti de la douceur.

Zéphire promet à son Maître de mettre tout en usage pour le servir et pour délivrer Psyché des mauvais traitemens qu'elle reçoit. Eglé demande à Zéphire si Flore est contente de le voir dans cet équipage, à quoi Zéphire répond qu'elle en a été charmée.

Eglé apprend encore à l'Amour que Venus doit envoyer Psyché à la Fontaine de Jouvence pour lui en apporter de l'eau ; mais que comme cette Fontaine est gardée par un Monstre horrible, elle ne lui a donné cette commission que pour la faire périr.

L'Amour voyant le danger où sa chere Psyché va être exposée, prend le parti de se métamorphoser lui-même pour la garentir. Zéphire lui dit qu'il peut prendre telle figure qu'il lui plaira à l'exemple de son Grand Papa Jupiter, et chante sur l'Air *des Fraises* :

Pour Europe et pour Léda,
Son Amour fut sans bornes,
Car pour l'une il s'empluma,

Et

Digitized by Google

Et pour l'autre il emprunta,
Des cornes, des cornes, des cornes.

Le Théatre change et représente la Fontaine de Jouvence.

Psyché paroît seule plus touchée de se voir séparée de son cher Epoux, que du danger où elle va s'exposer; elle se met en devoir de s'acquiter de sa commission; un Chœur se fait entendre, qui lui annonce qu'elle va périr si elle avance. Elle approche cependant de la Fontaine; aspect du Monstre la fait tomber évanoüie sur un gason. L'Amour et Zéphire paroissent travestis en Musiciens, Zéphire joüe un Menuet Italien qui endort le Monstre, après quoi l'Amour fait remplir le vase que Psyché a apporté, et le laisse à ses pieds. Psyché revenuë de sa frayeur, est fort étonnée de voir les ordres de Venus executez sans sçavoir à qui elle est redevable de ce secours. Elle se retire.

Venus paroît au milieu de sa Cour, dans une profonde rêverie; les Graces tâchent de la dissiper et vantent ses charmes. On annonce le retour de Psyché qui présente ce Vase rempli d'eau à Venus qui en est très-étonnée. Elle charge encore Psyché d'une commission qui n'est pas moins difficile. Elle lui ordonne de concilier une Troupe de Comédiens, et de chasser la discorde qui regne ordinairement dans leurs Assemblées. Les Comédiens paroissent, disputent avec animosité, se querellent sur une distribution de Rôles; Psyché tâche en vain de les racommoder, et se retire; en même tems un petit Amour paroît en l'air, secouë son flambeau, aussi-tôt la dispute des Comediens cesse, et ils sont d'accord

Zéphire apprend à Eglé, au second Acte, comment Psyché a été secouruë par l'Amour sous la figure

Digitized by Google

figure d'un Berger, contre la fureur des Beliers du Soleil, auxquels elle vient d'être exposée par un nouvel ordre de Venus, sous prétexte d'avoir de leur Toison pour faire une Robbe ; Eglé conseille à Psyché d'aller porter ce present à la Reine de Cythere pour la calmer.

Venus irritée de plus en plus contre Psyché l'expose encore à une nouvelle épreuve. Elle lui ordonne d'engager à restitution un fameux Usurier, qui par un Acte falsifié a ruiné une famille orpheline, et la menace d'une mort certaine si elle n'en vient pas à bout. L'Amour et Zéphire, en Robbes, arrivent, et proposent d'accommoder cette affaire, Zéphire dit à l'Usurier que tôt ou tard il faut se rendre à l'Arbitre que voilà (montrant l'Amour,) l'Usurier rend le bien qu'il a injustement acquis, et épouse une fille de la famille orpheline.

Psyché dit à l'Amour qu'elle lui a trop d'obligation pour ne pas le prier de ne la pas quitter si-tôt, &c. Venus paroît, qui entend qu'on ne parle pas d'elle avantageusement. Elle ordonne à Psyché de se retirer. Zéphire dit à l'Amour que Venus ne les reconnoît point, et qu'il faut tenir bon; Vénus continuë de plaisanter avec eux, et leur sçait bon gré, dit-elle, de s'interesser pour Psyché, que cependant, afin qu'elle ne soit plus à portée d'être secouruë, elle va la faire partir pour les Enfers.

L'Amour accablé de douleur dit qu'il n'est pas permis aux Dieux de descendre au Royaume sombre, et qu'il n'est plus à portée de secourir sa chere Psyché ; il ordonna à Zéphire de rassembler tous les Zéphirs, afin qu'ils puissent transporter dans un instant et sans danger Psyché sur les Rives infernales, Zéphire obéit à cet ordre ; l'Amour fait une invocation aux Dieux et se retire.

Le

Digitized by Google

Le Théatre représente le Palais de Pluton, on vient annoncer à ce Dieu l'arrivée d'une Mortelle dans son Empire. Psyché lui remet une Lettre de la part de Venus, par laquelle elle le prie de lui envoyer une Boëte remplie du fard de Porserpine. Pluton ordonne à ses Sujets de rompre le silence, et de celebrer la presence de Psyché par un Divertissement, après lequel il remet la Boëte à Psyché, et la renvoye; il chante sur l'Air *la Curiosité.*

Les Dieux vous ont donné plus que toute autre femme.
La beauté.
Au doux tyran des cœurs, vous causez de la flâme,
La rareté!
Pour joüir de ces biens, banissez de votre ame,
La curiosité.

Le Théatre représente au troisiéme Acte une Forêt, et dans le fond l'Antre d'Averne.

Apeine Psyché est-elle sortie des Enfers, qu'elle est tentée d'ouvrir la Boëte; les deffenses que Pluton lui a faites d'y regarder, lui font croire qu'elle renferme un fard précieux; elle espere par ce moyen rétablir ses charmes alterez par le voyage, elle se met à l'écart crainte d'être apperçûë. L'Amour et Zéphire arrivent en habits de Chasseurs, ils cherchent Psyché de tous côtez; et pendant qu'ils s'entretiennent d'elle, ils entendent une voix plaintive; ils prêtent l'oreille tandis que Psyché, pâle et défigurée, dit qu'en ouvrant la Boëte une vapeur lui a offusqué les yeux, que tout a disparu, et qu'elle n'y a trouvé qu'un Billet qu'elle lit.

Psyché

Digitized by Google

Psiché, tu n'as plus de beauté ;
Ta vaine curiosité,
Vient de la faire disparoître ;
Ton visage est affreux, et telle est ta laideur
Que ceux dont le secours soulageoit ta douleur,
Ne pourront plus te reconnoître.

Psyché déplore son malheur, s'accuse elle-même, et dit que les Dieux ne la traitent pas encore comme elle mérite. L'Amour surpris d'entendre parler de Psyché à une personne qu'il croit étrangere, l'aborde dans le dessein d'apprendre de ses nouvelles ; Psyché rappelle en peu de mots tous ses malheurs, dont le plus grand est celui d'avoir ouvert une Boëte qui lui a fait perdre tous ses charmes. *A ce portrait*, dit-elle, *et aux pleurs qui coulent de mes yeux, ne reconnoissez-vous pas cette malheureuse Psyché.* L'Amour saisi d'étonnement et de tendresse, se fait connoître et dit à sa chere Psyché, que c'est lui qui a causé tous ses maux ; mais qu'elle ne doit point s'allarmer, que sa beauté lui sera renduë, puisqu'il va remonter aux Cieux ; Psyché veut l'en empêcher, et dit qu'il vaudroit mieux faire un dernier effort pour toucher Venus. Zéphire est d'avis d'implorer l'assistance de Cybelle pour fléchir Vénus. L'Amour prend ce parti et ordonne à Zéphire de conduire Psyché à Cythere. En cet endroit le Théatre change et représente les Jardins de Vénus.

Eglé et une autre Nimphe se plaignent de la tristesse qui regne dans la Cour de Venus depuis la division de la Mere et du Fils. Vénus, arrive à qui une foule de mécontens fait les mêmes reproches ; Cybelle, qui survient, se joint à eux et chante sur l'Air : *Ce beau jour ne permet que l'Aurore*, de l'Opera de Phaeton.

Digitized by Google

Recevez en ces lieux de Cybelle,
La visite et quelques avis,
Au sujet de l'Amour votre Fils.
Quelle triste nouvelle !
Quels maux ! quels ennuis !
Quelle haine mortelle,
Dans tous les esprits ;
L'Amour plaît, il est la douceur même,
Ce Dieu charmant nous enchante tous ;
Lorsque chacun l'aime,
Le haïrez-vous ?

Venus.

Se peut-il, sage immortelle,
En verité,
Que mon Fils rebelle,
Ait mérité,
Tant de bonté.

Cybelle.

Du destin des Mortels il dispose,
Quand je le sers,
Je soutiens la cause,
De tout l'Univers.

L'Amour vient se jetter aux pieds de Vénus et tâche de la fléchir par des sentimens de soumission et de tendresse. Venus lui répond et chante sur l'Air : *Quand on a prononcé ce malheureux aveu.*

Vous

Digitized by Google

Vous avez pris plaisir à braver votre Mere,
Et vous avez détruit tout ce que j'ai sçu faire;
Voyons à cette fois si vous l'emporterez,
Si contre mes desseins vous vous déclarerez.

Voilà, continue Venus, *le supplice que j'ai réservé à votre Amante.* Psyché paroît en même-temps au fond du Théatre dans un lieu enchanté, environnée des Graces, des Ris et des Jeux, qui forment le Divertissement, pour celebrer l'Hymen de l'Amour et de Psyché, après lequel, Zéphire, qui a suivi Cybelle aux Cieux, arrive et apporte pour present de Nôces un Brevet de Déesse et une promesse de la part des Dieux que la volupté naîtra de Psyché.

VAUDEVILLE.

L'Amour m'a rendu la maîtresse,
D'un Plumet rempli d'ardeur,
Avant de payer sa tendresse,
Consulte-toi bien, mon cœur,
Il est galant, attentif à complaire;
Plaire,
Est son unique objet;
Mais rarement on voit un Mousquetaire,
Taire,
Les faveurs qu'on lui fait.

Le 12. on donna une autre petite Piece d'un Acte à la suite de la premiere, intitulée *la Fausse Ridicule*, qui fut reçuë très favorablement du Public, et dont nous parlerons plus au long.

Le

Le 20. on donna à la place de l'*Esclavage de Psyché* une Piece nouvelle qui a pour titre *Cydippe*, précedée d'un Prologue, avec un Divertissement.

On doit construire incessamment une Salle et un Theatre dans l'Enceinte et sous le couvert de la Foire S. Germain, pour les Spectacles qui en dépendent : voici ce qui donne lieu à cet établissement, autorisé par un Arrêt du Conseil.

Les anciens Sindics et en charge de tous les Proprietaires des Loges situées dans l'enclos et sous le couvert de la Foire S. Germain des Prez, ayant présenté une Requête au Roy dès l'année derniere, contenant qu'ils ont remarqué que depuis que les Loges des Spectacles établis dans le Preau de ladite Foire ont été démolies, la plûpart de celles du dedans, tenuës par des Marchands, ont cessé d'être louées, ou ne l'ont été qu'à très-bas prix ; et que même lors de la derniere Foire plusieurs Marchands ont préferé de fermer celles qu'ils y avoient loüées au hazard de ne point vendre, ni recevoir dequoy se rembourser de leurs frais ; lesdits Proprietaires à qui ces Loges tiennent lieu d'un Patrimoine considerable, ou qui les ont reçuës en dot sur la foy des Privileges de Foire, ont la douleur depuis quelques années de voir cette portion de leur subsistance diminuer à chaque Foire ; ce qui les a obligés à convoquer une assemblée de tous les Proprietaires, pour aviser aux moyens de remettre leurs Loges en quelque valeur, et ils ont crû que le seul expédient, pour prévenir leur ruine totale, étoit de faire construire une Salle de Theatre dans l'Enceinte et sous le couvert de la Foire, ce qui procurera l'agrément et la commodité du Public, qui depuis quelques années

cet

Digitized by Google

est obligé d'aller de ladite Foire à des ruës éloignées pour assister aux Spectacles qui en dépendent ; ainsi les Marchands pourront trouver dans la frequentation de la Foire, devenuë pour lors un lieu de Spectacle et de promenade tout ensemble, le debit certain de leurs marchandises et les Proprietaires rentreront par là dans la jouissance d'un revenu dont la privation les a fort incommodés, etc. Sur quoy

Le Roi a homologué, approuvé et autorisé la déliberation desdits Proprietaires de ladite Foire, et a permis par Arrest de son Conseil du 25 Novembre dernier l'établissement d'une Salle de Spectacles dans l'Enceinte et entre les deux Halles couvertes de ladite Foire, dans les rues et endroits designés par ladite deliberation, et nomme le Lieutenant General de Police Commissaire en cette partie, en cas de contestations, empêchemens et oppositions, à l'occasion dudit Etablissement, etc.

NOUVELLES ETRANGERES.

Turquie et Perse.

On a appris par Moscou que le Roy de Perse avoit envoyé à Ispaham 2000. prisonniers avec plusieurs pieces d'artillerie prises sur les Turcs dans la derniere bataille qui a été donnée du côté de Tauris ; et que ce Prince ne vouloit écouter les propositions d'accommodement qui lui ont été faites de la part du nouveau Sultan, qu'à condition que pour Préliminaires de la Paix, les Turcs lui restitueront les Con-

Digitized by Google

Conquêtes qu'ils ont faites pendant la derniere revolution, et lui payeront 30 millions de Roupies en forme de dédommagement des pertes qu'ont souffertes les differentes Provinces de la Perse pendant la guerre.

Les Lettres de Derbent portent, qu'un Detachement de l'armée du Roy de Perse avoit attaqué le secours que le Bacha du Grand Caire envoyoit à Bagdad, suivant les ordres du Sultan déposé, et que les Persans avoient fait un butin de près d'un million de Ducats.

Quelques Lettres de Constantinople du mois de Decembre portent qu'*Ali* surnommé *Patrona*, Chef et auteur de la revolution, peu content des recompenses qu'il avoit reçuës du Gr. S. et continuant de demander avec hauteur les principales Charges pour sa famille, ou pour ses adherans, S. H. avoit pris la resolution de se défaire de cet importun, mais avec les précautions necessaires pour prévenir une nouvelle revolution; que le 30 de Decembre *Cianum Coggia*, Capitan Pacha, avoit eu ordre d'assembler les plus mutins des Centeniers ou Commandans des bandes des Janissaires, qui avoient eu part à la derniere revolte, et de feindre qu'on vouloit prendre leurs avis pour décider de la Paix ou de la Guerre. Aprés que le Capitan Pacha eut tenu avec 36 de ces mutins une espece de Conseil, il alla avec eux au Serrail, où il les engagea à demeurer jusqu'à ce qu'il eut communiqué au G. S. le resultat de leur Conference; mais à peine se fut-il retiré d'auprès d'eux, que 160 Janissaires, affectionnez au Gouvernement, les environnerent et les taillerent en pieces.

Cette punition n'empêcha pas Ali-Patrona de demander le lendemain que le nommé *Gicca*, frere de l'Interprete de S. H, dont il avoit reçu cent

cent Bourses, fut nommé Vaivode de Valachie à la place de Mauro Cordato. Le G. S. lui accorda cette nouvelle grace ; mais quelques jours après l'ayant fait arrêter avec le nouvel Aga des Jannissaires, ces deux Rebelles furent étranglés, et on a trouvé chez eux près de cinq millions en or, qui ont été portés au Trésor du Serail.

Le G. S. ayant déposé le Kan des Tartares, tributaires de la Porte, qui avoit été mandé à Constantinople, sous prétexte d'assister à un Divan, S. H. a donné le Commandement des Tartares au frere du Kan déposé, lequel étoit relegué à *Barna* depuis quelques années, et le 3 du mois de Decembre dernier il reçut des mains du G. S. un sabre garni de diamans, et un Caftan doublé de martes Zebelines.

Le Serasxier Rusteck qui est allé en Perse pour y negocier un Traité de Pacification, a été fait Pacha à trois Queuës avant que de partir.

Le Divan a resolu de demander des sommes considerables aux Grecs et aux Juifs pour l'avenement de S. H. au Trône.

Les mêmes Lettres marquent que le Sultan déposé qui a été renfermé aux sept Tours avec les Princes ses fils, y étoit traité magnifiquement, et avec les mêmes honneurs que s'il étoit encore sur le Trône.

On écrit de Venise, que par les Lettres reçuës de Constantinople à la fin du mois dernier ; on avoit apris que le Pacha Rustech, qu'on a envoyé à Ispaham, avec des pleins pouvoirs pour la signature d'un Traité de Paix, avoit emporté avec lui des présens magnifiques pour les Ministres du Roy de Perse. Ces Lettres ajoutent que le G. S. loin de se vanger sur les créatures du Sultan déposé, de l'affront qui fut fait à Mustapha son pere, lorsqu'on l'enferma aux sept Tours, employoit

Digitized by Google

ployoit tous ceux qui après avoir reconnu leur faute, promettoient de le servir avec fidelité ; que cette conduite lui attiroit tous les cœurs de ses sujets, qui s'attendant à de grandes cruautez sous son regne, étoient extrêmement surpris de voir tant de modération et de clémence dans leur Souverain ; qu'on attribuë cette douceur aux sages conseils du nouveau Mufti qui l'a déterminé aussi à visiter le Sultan déposé, et à le consulter sur les affaires du Gouvernement, dont S H. ne pourroit avoir une connoissance parfaite sans ce secours, parce que le dernier G. V. avoit détourné les Papiers de conséquence de ses Bureaux avant que d'être étranglé ; et que les autres Ministres subalternes les ont brulés ou cachés depuis, que le Sultan déposé, et le G.S. vivoient dans une bonne intelligence, que le premier avoit la liberté de voir les Princes ses fils, de manger et de converser avec eux, et qu'on lui avoit rendu six de ses Sultanes favorites.

On apprend par les mêmes Lettres qu'un homme de la lie du peuple, mais aussi sage et éclairé qu'il est pauvre, avoit été choisi pour être Lieutenant de l'Aga des Janissaires ; que S. H. ayant approuvé ce choix, ce nouvel Officier avoit envoyé chez tous les Ministres étrangers pour leur donner part de son avenement, et les faire ressouvenir de sa pauvreté ; que ces Ministres lui avoient fait, à l'envi, des présens magnifiques ; que la Sultane mere lui avoit envoyé 3 Turbans, des habits et quelques bourses remplies d'or, pour l'aider à se mettre en équipage, et que depuis qu'il avoit pris possession de son nouveau poste, les Janissaires vivoient dans une parfaite discipline.

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre de Marseille, du 19 Février 1731. au sujet des Troubles de Constantinople.

NOs Bâtimens commencent à venir du Levant. Le Capitaine Antoine Rolland arriva le 16. en ce Port, chargé de 2700 charges de Blé qu'il a pris au *Volo*, &c. Je l'ai questionné en particulier sur la derniere révolution de Constantinople.

Notre Capitaine passa le fameux Janon-Coggia à Smirne, avec environ 50 personnes de sa suite. Et en y arrivant, Coggia trouva des dépêches de Constantinople où il étoit demandé, et où il s'est rendu. Il a été fait de nouveau Capitan Pacha.

Quand il partit de Smirne, le Vaisseau du Capitaine Rolland et tous les Bâtimens François le saluerent de plusieurs coups de Canon, avec la permission de M. le Consul, ce qui fit grand plaisir au nouvel Amiral Turc, qui en témoigna sa reconnoissance à notre Capitaine. Il fit distribuer 100 Piastres à l'Equipage.

Depuis, le même Capitaine ayant rencontré en Mer, le Capitaine Fougasse de Cassis, commandant un Pinque, lequel étoit parti de Constantinople, le 13 Janvier. Il apprit de lui que Janon Coggia avoit été reçu à Constantinople avec de grandes acclamations, et que le nouveau Sultan avoit d'abord voulu le faire G. V. Il s'en étoit excusé sur ce que la Marine étoit plus à sa bienséance; qu'on avoit assemblé un grand Divan, dans lequel *Ali-Patrona*, auteur de la Révolte, avoit eu l'audace de demander la femme du dernier G. V. fille du Sultan détrôné; surquoi Janon Coggia lui avoit répondu avec mépris, qu'une telle Dame n'étoit pas destinée à un homme de néant

tel

Digitized by Google

tel que lui. Surquoi Patrona ayant tiré un Pistolet de sa poche ; Coggia le prévint et lui fit sauter la tête d'un coup de Sabre ; que peu de tems après le même Coggia avoit fait étrangler 30 des principaux Satellites du Révolté ; ce qui avoit fait d'abord cesser le trouble, ajoûtant que le nouveau Capitan Pacha continuoit de faire faire des exécutions à l'égard de ceux qui ont été du parti des Rebelles. Le G. S. ne fait rien que par le Conseil de ce bon serviteur, en attendant l'arrivée de Kupruli, Pacha du Caire, pour le faire G. V. Ce qui fait esperer une entiere pacification et le prompt rétablissement du commerce. Tout ce détail a encore été confirmé au Capitaine Rolland dans d'autres lieux où il a touché.

RELATION de la Révolte arrivée à Tripoly de Syrie, contre Hibraim Pacha, Gouverneur de cette Ville, le 26. Octobre 1730. etc. Ecrite par M. le Maire, Consul de la Nation Françoise.

LE Pacha ayant été informé par Mustapha Bey son fils, qui commande à la Taquie, que les gens de la Montagne, informés de la Révolution de Constantinople, s'étoient révoltez contre lui, et qu'ils avoient fait main-basse sur ceux qu'il avoit envoyés pour lever les droits du G. S. Le Bey voulant mettre les Païsans à la raison, et n'ayant pas assez de Troupe à la Taquie, expedia icy à son pere un Courrier pour lui demander du secours. Le Pacha donna aussi-tôt ses ordres à l'Aga des Janissaires de faire marcher 200 hommes de cette milice à la Taquie ; mais les Janissaires n'ayant pas voulu marcher, le

Digitized by Google

Corps se souleva et entraîna avec lui beaucoup de Soldats et de Populace. Ils allerent attaquer le Serrail où étoit le Pacha, à grands coups de Fusil, qui furent suivis d'une grêle de coups de pierres, ce qui dura jusqu'à la nuit; il n'y eut cependant que 7 hommes de tués, de part et d'autre, et 3 de blessés.

Le lendemain 27, les Rebelles allerent encore attaquer le Pacha dans son Sérail; pour les appaiser, il promit de diminuer le prix de la viande, du pain, du savon et generalement de toutes les denrées, ce qui fut exécuté; mais cela ne les ayant pas satisfais, ils ne discontinuerent point de tirer. Un parti de quelques Janissaires se détacha de la Troupe pour aller attaquer la Maison d'un des principaux Officiers du Pacha, appellé *Cassen Aga*, ils la mirent au pillage, massacrerent cet Officier et couperent son corps par petits morceaux, avec 4 de ses domestiques qui s'étoient mis en deffense.

Ils allerent delà à la Maison d'*Abdy-Aga*, premier Drogman du Pacha, qu'ils pillerent aussi; et étant revenus peu de temps après devant le Serrail, ils demanderent que le Pacha fut déposé, et voulurent l'obliger à passer dans le Château, jusques à ce que les Ordres du G.S. fussent arrivez. Il leur fit dire qu'il n'iroit point au Château sans que les Puissances du Païs à leur tête, ne le forçassent à y entrer.

La Populace lui demanda la tête d'Abdy-Aga son Drogman pour l'avoir porté à tiranniser le peuple. Le Pacha ayant fait quelque difficulté d'accorder à leur demande, tous ses Officiers lui dirent que s'il ne donnoit pas cette satisfaction aux Rebelles, sa tête et la leur étoient dans un grand danger. Le Pacha, à la persuasion de tout son monde, et par la crainte de perdre la vie, fut le premier à porter la Ganjarre ou Poignard sur l'estomach

Digitized by Google

tomach de son Drogman. Les Soldats aussi-tôt le percerent de mille coups et lui firent toute sorte d'outrages. On le jetta par les Fenêtres du Serrail et par le moyen d'une Corde passée à son col, il fut traîné tout nud par toutes les ruës de Tripoly ; et son corps jetté ensuite à la voirie.

Le 28, le Frere du Drogman, ayant entendu dire qu'on le ménaçoit, défit son Turban, n'ayant pas eu le temps de trouver une corde, et par une Fenêtre du Château, se suspendit à ce Turban, qui étant d'une Mousseline fine, ne put résister ; il se rompit bras et jambes en tombant, quelques Soldats l'ayant aperçu, coururent à lui et l'acheverent à coups de Sabre.

Le Capigy qui est venu de Constantinople, de concert avec Sidy Ally, Cherif, un des Chefs de la Justice, et Cader Aga, une autre Puissance, entretiennent secretement la populace mutinée qui fait une recherche exacte de tous ceux qui ont causé des avanies par leurs mauvais conseils, et qui ont porté le Pacha à se faire partisan de toutes sortes de marchandises, et de denrées.

Le Pacha dit hier au Capigy, que si S. H. l'avoit envoyé pour lui demander sa tête, qu'il étoit prêt à la donner. Le Capigy lui répondit qu'il n'avoit point cet ordre, et qu'il pouvoit rester tranquille de ce côté-là ; mais qu'il ne répondoit point de la mauvaise intention du peuple, qui vouloit avoir raison de tous les *Avanistes*, sans leur faire aucun quartier, et qu'on cherchoit actuellement *Abraham de Leon*, Juif, son Doüanier, un des principaux ; sa maison fut pillée hier totalement ; on le chercha par toute la ville pour le brûler devant la Maison de la Justice ; mais ce Juif a pris la fuite dès le comencement des desordres. Les Rebelles le croyoient refugié dans quelque maison de Francs.

Les principales creatures du Pacha qui se sentoient coupables, ont aussi pris la fuite.

Il me fut rapporté par quelques Jannissaires, qu'on vouloit entrer dans les maisons des François pour chercher le Juif, et qu'on viendroit d'abord à la Maison Consulaire pour me le demander.

Je fis dire au Corps des Jannissaires, qu'aucun François se seroit bien gardé de refugier ce Juif dans une pareille conjoncture, que c'étoit un homme proscrit, et d'une Nation qu'on abhorroit depuis long-tems; qu'ainsi il n'y avoit nulle apparence qu'on lui eût donné azile; que cependant pour satisfaire la populace, si elle croyoit absolument que ce Juif fut dans nos maisons, je me transporterois chez tous les Marchands, avec trois ou quatre personnes de leur troupe, pour faire la visite; mais que si la Milice y venoit de force ouverte, je m'opposerois autant qu'il seroit en mon pouvoir à cette violence, qui pourroit avoir des suites fâcheuses pour tous les habitans de la Ville. Cette Réponse leur fit faire des Reflexions, et on nous laissa tranquilles.

Les Rebelles se transporterent au Makiamé, lieu où la Justice se rend; ils y firent écrire un Hoget ou Sentence pardevant le nouveau Cady, signé de tous les Chefs de la Justice, par lequel il leur étoit permis de mettre à mort trois personnes de consideration de la Maison du Pacha, par tout où ils pourroient les trouver, qui sont l'Arby Caliby, son premier Secretaire, le Casanadac, et Adheraman-Aga, Chef de la Justice, ce qui leur fut accordé sans difficulté. Ce jour même, l'après-midi, ils massacrerent quelques *Avanises*, qu'ils traînerent ensuite tout nuds par les rues: ces corps passerent dans notre quartier, et nous firent horreur.

Le

Le 29, le party des Rebelles ayant considerablement grossi, se présenta de nouveau devant le Serrail, sur la nouvelle qu'ils apprirent que le Pacha avoit demandé secretement main forte aux deux Capitaines des Sultanes du G. S. qui ont escorté le Convoy venu de Damiette en cette Rade, pour se saisir de la personne de Sidy-Ally Cherif, et de Cadec Aga, comme Chefs de la Rebellion, pour les conduire à Constantinople; mais ces deux Capitaines n'en voulurent rien faire, et chargerent le Pacha de justes reproches sur sa mauvaise conduite envers le peuple, qu'il avoit cruellement maltraité, et tirannisé depuis qu'il étoit dans le Gouvernement, ne pouvant plus soutenir la misere où il l'avoit réduit, et dont ils voyoient eux-mêmes la verité, ajoutant qu'ils trouvoient les habitans fondez à demander sa déposition.

Ces Capitaines n'eurent pas plutôt terminé cette Conference qu'il s'atroupa près de 5000. hommes devant le Serrail, lesquels firent une décharge de Mousqueterie, et braquerent en même temps du canon sur l'appartement où étoit le Pacha. Ils tirerent cinq coups à boulets. Ils n'étoient éloignez qu'à demy portée de pistolet, ce qui fit une si grande breche à la muraille qui separe le Serrail du Château, que le Corps des Jannissaires y entra le sabre à la main. Les Puissances s'y assemblerent à la requisition de la populace, qui demanda que le Pacha ne se mêlât plus du Gouvernement, jusqu'à nouvel ordre de la Porte, que Kader-Aga commanderoit pour ce qui regarde le Commerce et la Police; que le Pacha retireroit les droits du G. S. et que Sidy-Ally seroit Cady pour la Justice.

Le Bacha fut si ému de voir les seditieux si près de lui, qu'il tomba évanoüi. On le fit re-

venir, et on le fit descendre dans une petite Mosquée avec une échelle, pour le mettre à l'abry des insultes des troupes. Il fut poursuivi jusques dans cet endroit-là, et Sidy-Mudy, notre Chef des Messagers, lui sauva la vie. Il se mit à la porte de la Mosquée, le mousqueton bandé, et empêcha les Janissaires d'entrer, en leur disant, que s'ils tuoient le Pacha, ils seroient tous sévérement punis de la Porte. Son Casanadac ou Trésorier profita de ce tems-là pour prendre la fuite. Il sortit lui quinziéme, à cheval, par une petite porte du Serrail, le pistolet et le sabre à la main, poussant leurs chevaux à toute bride; ils se firent jour à travers ceux qui pouvoient les arrêter, et passerent du côté de la Marine. Le Pacha fut conduit le soir dans la maison de ses femmes, accompagné des Grands du pays, et sous l'escorte de 60 Janissaires, et des gens de sa maison, sans qu'on osât tirer sur lui, ayant promis au peuple de ne se plus mêler d'aucune affaire; ce qui luy fut confirmé aussi par les Grands du pays. Tout est tranquille depuis ce temps-là. Les Janissaires gardent les portes de la Ville, pour arrêter ceux qui voudroient fuir.

On assure que le Pacha a expedié des Couriers de tous côtez, secretement, pour donner avis à la Porte, au Pacha de Damas son pere, et à son oncle, Pacha de Seyde, sur tout ce qui se passe. L'opinion commune est que ces deux Pachas luy envoyeront des troupes pour punir tous les Chefs de cette Révolte; ce qui me fait croire que les troubles ne sont point encore finis.

A Tripolie de Syrie, ce 30 Octobre 1730.

Polo-

Digitized by Google

POLOGNE.

ON apprend de Warsovie que l'Envoyé du Kam des Tartares a représenté que le passage par ce Royaume des 30000. Moscovites, destinés au service de l'Empereur, étoit contraire au Traité conclu entre la Porte et la Russie, et aux anciennes conventions faites entre la République et les Tartares.

A l'audiance que cet Envoyé, nommé Jasuff Hora Mussu, eut le 15. Janvier, il entra dans la Salle où étoit le Roi de Pologne, après avoir remis son bonnet entre les mains du premier Page de la Cour, ce que firent aussi son Truchement et les autres personnes de sa suite. En entrant dans la Salle, il fit une profonde reverence, tenant la main devant sa bouche, et se baissant jusqu'à terre, ce qu'il réitera trois fois avant que d'arriver au Trône; s'étant ensuite retiré quelques pas, il fit une autre réverence au Sénat, qui étoit assemblé dans la Salle d'audiance. Après le premier compliment qu'il fit au Roi pour s'informer de sa santé au nom de Kaikan Kiray, Kam des Tartares, son Maitre, il lui remit une Lettre de ce Prince, et remercia S. M. de sa part de la protection qu'elle avoit bien voulu accorder à un Prince Tartare. Le Vice-Chancelier lui répondit au nom du Roi que l'affection et l'amitié que S. M. portoit au Kam des Tartares l'avoit engagée à accorder sa protection au Prince Tartare. Ensuite l'Envoyé acheva son discours dans lequel il fit mention, entr'autres, du passage des 30000. Russiens, et se retira après avec les mêmes cerémonies.

DANE

DANNEMARCK.

LE 19. Janvier, M. Titley, Résident du Roi d'Angleterre, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il remit à S. M. la ratification d'une convention particuliere qui a été concluë depuis quelques mois entre L. M. Brit. et Danoise.

Le Roi a laissé à la Reine Doüairiere la liberté de former sa Maison comme elle jugera à propos, et de choisir dans le nombre des Domestiques du feu Roi ceux qui lui conviendront.

Les Commissaires de l'Amirauté ont reçû ordre de faire les préparatifs necessaires pour équiper au Printems prochain une Escadre de 18. Vaisseaux de guerre et de cinq Frégates, sur lesquels on embarquera les deux Régimens de Marine qui sont dans le Zeland.

Le Vaisseau qu'on attendoit d'Islande est enfin arrivé à Copenhague, ayant à bord 102. Faucons, parmi lesquels il y en a cinq entierement blancs.

ALLEMAGNE.

LE 26. Janvier, on fit partir de Vienne M. d'Harerra, Commissaire Impérial, avec M. Penkler, Interprete des Langues Orientales, pour aller recevoir sur la Frontiere l'Effendi que le G. Seigneur envoye pour donner part à l'Empereur de l'avenement de Sa Hautesse au Trône Ottoman. On a appris que cet Envoyé étoit arrivé à Parakin, petite Ville située dans la Servie, au-delà de Belgrade, sur la Morave, et la premiere d Territoire Impérial, venant de Turquie. Ce fut dans cette Ville que les Commissaires de S. M. Imp. et du Grand Seigneur reglerent en

1719

Digitized by Google

1719. les limites des deux Empires, en y faisant eriger trois grandes colones de pierre.

On mande de Vienne que le grand froid qui s'y fait sentir depuis environ le 15. de Janvier a été plus vif pendant quatre jours que le plus grand froid de 1709. Les campagnes sont couvertes de neige, et les loups qui n'y trouvent plus de nourriture viennent enlever les moutons dans les Villages, où ils ont même devoré quelques enfans.

ITALIE.

LE 9. Janvier, on publia à Rome un Decret du Pape, par lequel il est deffendu aux Ecclesiastiques habitués des cinq Eglises Basilicales de cette Ville d'y entrer autrement qu'en soutane.

Vers le soir, quelques prisonniers des prisons secrettes ayant mis le feu aux portes de leurs cachots, dans l'esperance de se sauver, ils furent tous étoufés par la fumée.

M. Firrao, ci-devant Nonce en Portugal, qui a été nommé à l'Evêché d'Aversa, ne se rendra pas dans son Diocèse aussi-tôt qu'on le croyoit, parceque le Pape qui prend beaucoup de confiance en lui, veut le retenir auprès de sa personne.

Le Cardinal Fini a reçû ordre de la part du Cardinal Secretaire d'Etat de ne plus se trouver à la Congrégation du S. Office, et le Pape a approuvé la résolution que le Cardinal Coscia a prise de ne plus assister à la même Congrégation et à celles de l'Immunité et d'Avignon.

Sur la fin du mois dernier, on publia à Rome une Constitution du Pape, portant confirmation de la Bulle que le Pape Paul IV. donna en 1555. par laquelle le plus ancien Cardinal Evêque qui se trouve en cette Ville a droit de faire les fonc-

Digitized by Google

tions de Doyen du Sacré College, lorsque le Décanat est vacant, ou que le Doyen du Sacré College est absent. La même Constitution regle aussi les prérogatives des autres Cardinaux de l'ordre des Evêques.

La Princesse Clementine Sobieska a fait venir de Flandres douze Religieuses de l'Observance de la Regle de Sainte Ursule, pour reformer le Monastere des Ursulines de Rome.

Le 19. du mois dernier, le Cardinal de Polignac fit représenter dans son Palais une Comédie, à laquelle il avoit fait inviter la principale noblesse de Rome.

Le 20. on fit dans l'Eglise de Sainte Agnez, hors des murs, la benediction des deux Agneaux, dont la laine remise entre les mains du Pape par le Chapitre de S. Jean de Latran, doit servir à fabriquer l'étoffe dont on fait les *Pallium*, que S. S. donne aux Archevêques et à quelques Evêques.

On écrit de Naples que le Duc de Monteleon-Pignatelli ayant fait représenter dans son Palais une Créche magnifique, autour de laquelle il avoit fait placer des Joueurs d'instrumens habillez en Bergers. Il donna le 3 de Janvier un Concert magnifique, auquel le Viceroy, la Comtesse d'Arrach, son Epouse, leurs enfans, et la principale Noblesse furent invitez, Après le Concert il y eut un Bal, qui fut ouvert par la fille du Comte d'Harrach, et continué par la Duchesse de Monteleon, et par seize autres Dames: on y servit toutes sortes de rafraîchissemens, et le Palais fut illuminé pendant toute la nuit.

Le 4 de ce mois, après midy, le Colonel Comte de Lineville, Lorrain, envoya chez le Duc de Monteleon le Colonel Comte de Sinzendorf, qu'il avoit choisi pour son second, avec

un

Digitized by Google

un Cartel, par lequel il demandoit raison à ce Duc de ce que la Marquise Viteleschi n'avoit pas été invitée à la Fête dont on a parlé; le Duc repondit qu'il étoit prêt de combattre dans la Place de sainte Marie des Anges, au Bourg de S. Antoine, et qu'il choisissoit le Colonel Papalardo, Napolitain, pour son second. L'heure du combat avoit été marquée au lendemain; mais le soir le Comte d'Harrach envoya ordre au Duc de Monteleon, et à toute sa famille, de ne point sortir de son Palais, et toute la Noblesse qui prend part à cette querelle, travaille à un accommodement, lequel a été fait le 15, à ce qu'on a appris depuis, par l'entremise des amis communs qui ont obligé le Duc de Monteleon-Pignatelli et le Comte de Lineville de donner leur parole d'honneur d'oublier le passé.

On a appris de Parme que le surlendemain de la mort du Duc, le Comte Stampe y arriva de Milan, et depuis le Comte de Thaun a fait entrer dans cette Ville quelques-uns des Regimens d'Infanterie qui étoient en quartier dans les environs de cet Etat.

Les Lettres de Genes portent que les Rebelles de l'Isle de Corse, qu'on croyoit être rentrez dans leur devoir, étoient venus le 26 Decembre dernier près de Bastia, au nombre de 22000 hommes, dans le dessein de s'emparer du Bourg de Terra-Vecchia, que l'Evêque de Bastia étant allé les trouver, les avoit déterminez à se retirer, en leur promettant d'obtenir le pardon de quelques-uns de ces Rebelles qu'on tenoit prisonniers, et dont il fit rendre sur le champ un certain nombre en échange d'un Officier Genois et de quelques soldats qui avoient été surpris dans un poste éloigné de la Ville.

On écrit de Florence, que le 5. Janvier, à la

suite

Digitized by Google

suite d'une tempête effroyable, on ressentit à Sienne une violente secousse de tremblement de terre, qui cependant n'a causé aucun dommage considerable.

On arrêta au commencement du mois dernier à Livourne, un Particulier qui donnoit retraite à quatre voleurs, lesquels depuis deux ans voloient sur les grands chemins de la Toscane et du Milanez, en habits de Chasseurs, ayant toujours sept ou huit chiens et des chevaux avec eux.

ESPAGNE.

ON a chanté à Cadix un *Te Deum* solemnel, et on a fait des Prieres publiques pour remercier Dieu de la cessation de la derniere maladie qui avoit tous les simptomes d'une maladie contagieuse.

Le bruit court qu'on va établir à Malaga une nouvelle Compagnie de Commerce, dont les Directeurs feront leur sejour ordinaire à Cadix.

GRANDE BRETAGNE.

LE premier Février, après midi, le Roi se rendit à la Chambre des Pairs, et S. M. ayant mandé les Communes, le Grand-Chancelier parlant au nom du Roi, fit le Discours suivant:

MILORDS ET MESSIEURS,

Il ne peut vous rester aucun doute que les mesures qu'on avoit prises cy devant, et la conclusion du Traité de Seville, n'ayent prévenu et déconcerté les suites dangereuses qu'on avoit si juste sujet d'appréhender du Traité de Vienne, et non-seulement nous voyons que cette

Digitized by Google

te union qui avoit alarmé toute l'Europe, n'a eu aucun effet, mais encore que les Alliez du Traité d'Hanover sont fortifiez par l'addition du pouvoir de la Couronne d'Espagne. Cette situation des affaires nous faisoit attendre avec raison, une Pacification generale, et nous donnoit de justes esperances d'un acquiescement aux conditions du Traité de Seville, sans être obligés d'en venir à des extremitez; on n'a négligé aucun moyen conforme aux engagemens où je suis entré avec mes Alliez, pour obtenir une si heureuse fin; mais cet évenement si desirable, ayant été differé jusqu'à present, le Traité de Séville oblige indispensablement toutes les Parties contractantes à se préparer pour le mettre à execution, et nous devons être prêts à le faire en ce qui nous regarde, et en continuant à prendre les mesures convenables. il faut convaincre nos Alliez que nous remplirons fidelement nos engagemens, et qu'autant qu'il dépendra de nous, nous leur procurerons la satisfaction qui leur est duë, soit par les moyens qu'il sera à propos de choisir, ou par ceux qui deviendront absolument necessaires. Le tems de crise où nous nous trouvons presentement, semble devoir mériter votre attention d'une maniere particuliere et il est inutile de vous dire avec combien d'impatience on attend les résolutions de ce Parlement. Je suis incapable de vouloir influer sur vos déliberations par des craintes et par des appréhensions mal fondées; je suis également incapable de vous amuser par des attentes et des esperances vaines; mais comme les Négociations qui se font actuellement dans les differentes Cours de l'Europe, sont sur le point d'être terminées, vos premieres résolutions pourront contribuer à déterminer

terminer sur le parti de la Paix ou de la guerre. La continuation du zele et de la vigueur que vous avez fait paroître jusqu'ici pour me souvenir et pour m'aider à remplir mes engagemens, doit être dans ce temps-cy d'un grand poids et de la derniere importance, tant par rapport à mes Alliez, qui ne pourront croire alors que leurs interêts et la cause commune sont negligez, avant que les conditions de leurs Traitez soient accomplis, que par rapport à ceux qui peuvent être disposez à prévenir par un accommodement les consequences fatales d'une rupture generale, laquelle ils auront peu de sujet d'apprehender, s'ils trouvent que les Alliez de Séville ne sont pas préparez à se faire justice eux mêmes. Le Plan des operations pour l'execution du Traité de Séville par la force, au cas que nous soyons réduits à cette necessité, est à present en déliberation et jusqu'à ce qu'on ait entierement reglé les proportions des forces confederées & les dispositions convenables pour les employer, il ne sera pas aisé de déterminer de combien les dépenses necessaires pour le service de l'année courante, peuvent exceder les fonds qui ont été fournis pour le service de l'année derniere. Cependant je suis persuadé que vous apporterez toute la diligence possible à finir les affaires publiques, et s'il est necessaire, je ne manqueray pas de demander de nouveau les voix et l'assistance de mon Parlement, suivant les circonstances des affaires, et lorsqu'une occasion convenable le requerera. Messieurs de la Chambre des Communes, *j'ai donné ordre de préparer et de remettre devant vous les estimations necessaires, et je ne doute pas que l'affection que vous avez toujours fait paroître pour moi et pour mon honneur, et que votre*

Digitized by Google

votre juste attachement aux veritables interêts de votre Patrie, ne vous portent à m'accorder les subsides necessaires et à me mettre en état de satisfaire à mes engagemens avec mes Alliez avec cette joye et cette affection qui conviennent à une Chambre des Communes de la Grande Bretagne, si délicate et si jalouse sur l'honneur de la Couronne, attentive et interessée à la gloire et prosperité du Royaume. Milords et Messieurs, *le temps de n'admettre plus de nouveaux délais s'approche, si on peut établir la tranquillité de l'Europe sans effusion de sang, et sans être obligé à de nouvelles dépenses, cette situation sera certainement la plus heureuse et la plus souhaitable; mais si on ne peut obtenir cette félicité, l'honneur, la justice et la foi sacrée duë aux Traitez solemnels exigent de nous que nous fassions nos efforts pour procurer par la force ce qu'on ne pourra obtenir à des conditions justes et raisonnables.*

Le Roy étant retourné au Palais de S. James, après cette Harangue, les deux Chambres résolurent de présenter leur Addresse de remerciement à S. M. mais il y eut à cette occasion de grandes contestations, parce que quelques-uns des Membres du Parlement vouloient qu'on inserât dans l'Addresse, que le Roi seroit prié de prendre des mesures pour empêcher que la guerre ne s'allumât sur le Rhin ou dans les Pays-Bas. Cette proposition ayant été mise en déliberation, elle fut rejettée dans la Chambre des Seigneurs, à la pluralité de 84. voix contre 23. et dans celle des Communes d'une voix unanime.

Le 2. les Seigneurs présenterent à S. M. l'Addresse suivante:

TRES-

Digitized by Google

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS, les tres-obéissans et fideles Sujets de V. M. les Seigneurs Spirituels et Temporels assemblez en Parlement, demandons la permission de remercier tres-humblement V. M. de sa tres-gracieuse Harangue, émanée du Trône. Les suites fatales du Traité de Vienne qui affectoit toute l'Europe, mais particulierement cette Nation ne pouvoient être prévenuës que par la dissolution de cette dangereuse union. Non seulement ce Projet si sage a été accompli par les mesures qu'on avoit cy-devant prises, et par la conclusion du Traité de Séville, qui a uni aux Alliez d'Hanover, une des plus grandes Puissances contractantes du Traité de Vienne. Ainsi V. M. ayant posé un fondement assuré de la tranquillité publique, si on eut acquiescé aux justes conditions du Traité de Seville; et ayant fait d'ailleurs toutes sortes d'efforts pour parvenir à cette tranquillité, conformément aux engagemens que vous avez pris avec vos Alliez; il est de notre devoir de donner des preuves de notre zéle pour l'honneur de V. M. et pour la foy publique de la Nation, afin que toutes les Puissances contractantes de ce Traité, qui sont dans des obligations mutuelles et indispensables de l'exécuter, puissent connoître qu'on n'a rien négligé de la part de la Grande Bretagne; c'est pourquoi nous demandons tres-humblement permission d'assurer V. M. que le même zele et la même vigueur qui ont paru jusqu'à present dans cette Chambre, pour soutenir V. M. dans l'exécution de ses Engagemens, continueront dans nos délibérations, afin

Digitized by Google

afin qu'il ne reste aucun doute aux Puissances Etrangeres que V. M. ne soit par Nous mise en état, à tout évenement, de procurer satisfaction à vos Alliez, s'il étoit necessaire de le faire par la force, étant persuadez de notre part que V. M. préférera toujours un juste accommodement aux suites fâcheuses d'une rupture generale. Nous expédierons, en attendant les affaires publiques, avec toute la diligence possible, et lorsqu'il plaira à V. M. de demander de nouveau notre avis et notre assistance; cette Chambre prendra alors les résolutions qui conviennent à de tres humbles et de tres fideles sujets, scrupuleux lorsqu'il s'agit de répandre le sang et de dépenser les fonds publics, mais inalterablement fermes lorsqu'il faut maintenir l'honneur de la Nation et la foy sacrée dûë aux Traitez publics, ayant toujours dans l'esprit que nous devons la jouissance de notre heureuse constitution à l'établissement de la Couronne, dans la Famille Royale de V. M. et toujours prêts à contribuer de tout notre pouvoir à ce que V. M. puisse porter cette Couronne avec honneur et sans être troublée par les ennemis, tant du dedans que du dehors du Royaume.

La Chambre des Communes a résolu en grand Comité d'accorder un subside au Roy, tant pour l'entretien de 10000 Matelots, à raison de 4 l. sterl. par mois chacun, que pour l'entretien des Troupes de Hesse, dont l'Etat qui a été fourni par la Secretaire des Guerres, est de 2224 Cavaliers, 1836 Dragons, et de 8034 Fantassins, qui sont à la solde de S. M.

On proposa le 12 de ce mois, dans la même Chambre des Communes, d'en exclure tous ceux qui reçoivent des pensions de la Couronne, et

après

après de grandes contestations, cette proposition fut approuvée à la pluralité de 140 voix, contre 134; ensuite la Chambre s'étant mise en grand comité, sur l'état des Troupes, il a été résolu que pour les gardes et garnisons de la Grande Bretagne, des Isles de Guernesey et de Jersey, on entretiendroit pendant le courant de cette année 17709 hommes effectifs, y compris les 1815 Invalides, et les 555 hommes qui composent les Compagnies indépendantes, qui sont dans les Montagnes d'Ecosse, et qu'on accorderoit au Roy 657484 liv. sterlin, pour la paye de ces Troupes et de leurs Officiers en Commission ou sans Commission.

M. Pultney, Membre du Parlement, pour Heyden, dans le Comté d'York, reçut le 5, un Cartel du Lord Harvey, fils et heritier du Comte de Bristol, et membre du Parlement, pour S. Edmond Eury, dans le Comté de Suffolk. S'étant trouvez l'après midy dans le Parc de S. James, avec leurs seconds; le Lord Harvey fut blessé et ensuite desarmé. On assure que la cause de leur querelle provenoit d'une réponse que Monsieur Pultney a faite à un Ecrit, intitulé: *Sédition et Diffamation dévoloppée*, dans laquelle le Lord Harvey est maltraité.

PAYS-BAS, HOLLANDE.

LA nuit du 3 au 4 Fevrier, le feu prit subitement dans les Offices du Palais de Bruxelles, où on travailloit aux préparatifs d'une Fête que l'Archiduchesse, Gouvernante, devoit donner le 5. Ces Offices étant au dessous du grand Appartement qu'elle occupoit, le feu s'y communiqua avec tant de violence et de promptitude, que cette Princesse eut à peine le temps de prendre sa robe de chambre,

Digitized by Google

chambre, et de passer seule dans la Chapelle. Le vent qui étoit fort, ayant porté le feu par tout le Palais, l'Archiduchesse se sauva chez le Pr. de Rubempré, son Grand-Ecuyer, dont l'Hôtel est vis-à-vis le Palais. Le Comte de Visconti, Grand-Maître de sa Maison, vint y chercher cette Princesse, et il la conduisit au Palais d'Orange, où elle fut saignée. Tous les Officiers, les Troupes, et les Bourgeois de la Ville accoururent au Palais dans les premiers momens de l'incendie, pour l'arrêter; mais le feu fit en peu de temps un si grand progrès, que leur secours fut inutile. L'Appartement de l'Archiduchesse fut entierement brulé en moins de deux heures, et le 4. à 8. heures du matin, tout le Palais qui avoit été achevé en 1445. sous Philippes le Bon, Duc de Bourgogne, étoit reduit en cendres. Le feu qui s'étoit communiqué au magazin de bois et de charbon, a duré plusieurs jours, quoique les murs qui forment l'enceinte du Palais eussent rassuré sur la crainte qu'on avoit que le feu ne se communiquat dans la Ville, on a prévenu ce malheur en abbatant quelques maisons. Tous les Meubles, la Vaisselle, et la Garderobe de l'Archiduchesse ont été brulez, et on n'a pû sauver qu'une partie des Pierreries de l'Archiduchesse, les Registres du Conseil-Privé et des Archives, et Chartres anciennes. Tout le reste des Papiers, qui se conservoient dans un des Pavillons du Palais, a été brûlé. La Comtesse Elisabeth d'Ullefeld, Dame de la Clef d'or et du Palais, et fille de la Grande Maîtresse de la Maison de l'Archiduchesse, ayant été brûlée à la main et au pied, mourut le 5 au matin. Plusieurs autres personnes ont péri dans cet incendie.

Le 13. de ce mois, le Comte de S. Severin d'Arragon, Envoyé de Parme, eut en long Manteau

reçu de deuil une audience particuliere du Roi, dans laquelle il donna part à S. M. de la mort du Duc de Parme. Il fut conduit à cette audience par M. Hebert, Introducteur des Ambassdeurs. Le Roi a pris le deüil le 16 pour 8 jours.

MORTS, MARIAGES des Païs Etrangers.

LE 20. Janvier à midi et demi, Antoine Farnese, Duc de Parme, mourut dans cette Ville d'une pleuresie, après quelques jours de maladie, dans la 52. année de son âge, étant né le 29. Novembre 1679. Ce Prince avoit succedé à son frere le 26 Fevrier 1727. et il avoit épousé le 3 Fevrier 1728. Henriette d'Est, fille du Duc de Modene. Le Duc de Parme dès le second jour de sa maladie reçut ses sacremens avec autant de pieté que de resignation à la volonté de Dieu, et la veille de sa mort il fit un testament, par lequel en déclarant que la Duchesse de Parme étoit grosse, il l'a nommée Regente de ses Etats, avec un Conseil de Regence, composé de cinq personnes, du nombre desquelles sont l'Evêque de Parme et le Secretaire d'Etat. Depuis la mort de ce Prince, on a publié la nouvelle de la grossesse de la Duchesse, son Epouse.

Pendant l'année derniere il est mort à Vienne et dans ses Faubourgs 2382 hommes, 1849 femmes, 2189 enfans mâles et 2073 filles. Le nombre des enfans nés pendant la même année monte à 4474.

Le Comte de Spilemberg, Ministre du Duc de Guastalla, est arrivé à la Cour de Vienne, avec

avec des pleins pouvoirs pour conclure le mariage de ce Prince avec la Princesse d'Holstein.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, et S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleuri, son Grand-Aumônier.

Le 2. Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers, Commandeurs et Officiers des Ordres du Roi s'étant rendus vers les onze heures dans le Cabinet de S. M. le Roi tint un Chapitre, dans lequel le Duc de Levi, le Prince de Tingry, le Comte de Chatillon et le Marquis de Beringhen, Premier Ecuyer, qui avoient été compris dans la promotion des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, proposés par S. M. le premier du mois dernier, furent admis après que l'Abbé de Pompone, Chancelier des Ordres du Roi, eut rapporté qu'ils avoient satisfait à ce qui est porté par les Statuts. Le Chapitre étant fini, les quatre Chevaliers qui venoient d'être admis, et qui s'étoient rendus dans l'appartement du Roi en habits de Novice, furent introduits dans le Cabinet, où S. M. les fit Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

Le Roi sortit ensuite de son appartement pour aller à la Chapelle du Château de Versailles; S. M. étoit précedée du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Duc du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu,

Digitized by Google

d'Eu, du Comte de Toulouse et des Chevaliers, Commandeurs et Officiers de l'Ordre; les Novices marchoient entre les Chevaliers et les Officiers. Le Roi devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par dessus, ainsi que les Chevaliers et le Cardinal de Bissi, Prélat, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, marchoit derriere S. M.

Le Roi assista à la benediction des Cierges, à la Procession et à la Grande Messe, qui fut celébrée par l'Abbé Tesnieres, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, et lors qu'elle fut finie, le Roi quitta son Prie-Dieu et monta à son Trône auprès de l'Autel, où S. M. reçût les nouveaux Chevaliers, deux à deux, avec les cerémonies ordinaires. Le Duc de Chaulnes et le Duc de Tallard furent Parrains du Duc de Levy et du Prince de Tingry; le Marquis de Goebriant et le Marquis de Livry le furent du Comte de Chatillon et du Marquis de Beringhen. Les Chevaliers qui venoient d'être reçûs ayant pris leurs places suivant leur rang, le Roi sortit de la Chapelle, et fut reconduit dans son appartement avec les cerémonies accoûtumées. La Reine s'étoit rendue avec les Dames de sa Cour dans la Tribune, d'où elle avoit entendu la grande Messe.

Le premier Fevrier, M. Piat, Recteur de l'Université, accompagné des Députés de sa Compagnie, alla à Versailles présenter, selon l'usage, un cierge au Roi et à la Reine. Il eut l'honneur de haranguer L. M. séparément en présence de leurs Cours. La même cerémonie fut observée à l'égard de Monseigneur le Dauphin et de M. le Duc d'Orleans, comme premier Prince du Sang; de là l'Université alla chez M. le Cardinal Ministre,

Digitized by Google

nistre, et ensuite chez M. le Chancelier et chez M. le Garde des Sceaux, comme Chefs de la Justice, et dans tous ces endroits M. le Recteur fit des Harangues au nom de sa Compagnie, et parla avec beaucoup d'éloquence et de dignité.

Le même jour, M. Chirac, Ancien Professeur de l'Université de Montpellier, ci-devant Premier Medecin du Duc d'Orleans, aujourd'hui Premier Medecin du Roi, reçut au sujet de cette Charge les complimens de la Faculté de Medecine de Paris. M. Baron, Docteur Regent et Doyen de la Faculté, accompagné de huit Docteurs, portant la parole, il parla en François fort éloquemment, et M. Chirac répondit avec beaucoup de politesse et d'énergie.

Au commencement de ce mois, le Roi alla à la Chasse dans le Parc de Versailles, et S. M. tua en moins de trois heures de tems près de 300. piéces de gibier, tant Lievres et Lapins que Faisans et Perdrix.

Le 8, S. M. prit à Marli le divertissement d'une course de Traîneaux sur la neige, qui représentoit une chasse; celui où le Roi étoit seul, étoit suivi de quantité d'autres remplis de Seigneurs et de Dames de la Cour. Les chevaux en étoient singulierement et richement harnachés avec quantité de nœuds de rubans, des aigrettes de plume et des grelots. On avoit mis sur un grand Traîneau, conduit par le Comte de Fimarcon, la figure d'un Cerf poursuivi par des Chiens, avec des Piqueurs à cheval sonnant du cor, les autres Traîneaux suivant à la file; un autre grand Traîneau en gondole, rempli de Dames, étoit conduit par le Comte de Roussi. Ce Divertissement

Digitized by Google

qui fut fort goûté, dura prés de quatre heures. La course passa deux fois sous les fenêtres de l'appartement de la Reine.

Le 31. du mois dernier, vers les dix heures du matin, le feu prit à une certaine quantité de poudre et à des artifices qu'on travailloit dans une maison à un étage du Faubourg S. Marceau, qui sauta en l'air, et les maisons voisines ont été fort endommagées. Une femme y a péri et plusieurs personnes ont été blessées. Le proprietaire de ce Magasin est, dit-on, condamné à faire reparer tous les dommages causés aux maisons circonvoisines, ce qui avec la perte qu'il a faite, montera à plus de 50000. livres.

L'affaire de M. de la Jonchere, ci-devant Trésorier General de l'Extraordinaire des Guerres, a été terminée par Arrêt du Conseil du 16 Janvier dernier, qui le décharge des Jugemens rendus à la Chambre de l'Arcenal, lesquels S. M. a déclaré comme non avenus.

Le 2, Fête de la Purification de la Vierge, il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries, qui commença par le Motet *Exurgat Deus*, de M. de la Lande; il fut suivi d'une Hymne à la Vierge, chantée par la Dlle Le Maure. La Dlle Erremens chanta un petit Motet, mis en Musique par M. Mouret, qui fit beaucoup de plaisir, de même qu'un autre petit Motet nouveau de la composition du sieur Le Maire. Le Concert fut terminé par le Motet *Dominus regnavit*.

Le 15. de ce mois, la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla à l'Eglise Paroissiale de Versailles, où S. M. assista au Sermon du Pere Julien,

Digitized by Google

Julien, Religieux Recolet, et ensuite au Salut, pendant lequel le *Te Deum* fut chanté à l'occasion du jour de la Naissance du Roi.

Le 26 la Lotterie de la Compagnie des Indes pour le remboursement des Actions fut tirée en la maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La liste des Numeros des Actions et Dixiémes d'Actions, qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 300. Actions.

Sur les représentations qui ont été faites que les provisions du Carême ne sont pas assez abondantes cette année, l'Archevêque de Paris a donné un Mandement, par lequel il permet dans tout son Diocese de manger des œufs jusqu'au Dimanche de la Passion. Le Parlement a aussi rendu un Arrêt sur le même sujet.

Le 1. Janvier, les Hautbois de la Chambre du Roy joüerent, suivant l'usage ordinaire, au lever de S. M. plusieurs Airs tirez des œuvres de M. de Lully.

Le même jour, M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy, donna un Concert formé d'une suite d'Airs de sa composition, qui fut executé par les 24 Violons de la Chambre, au dîner du Roy et de la Reine, dont Leurs Majestez parurent très-contentes.

Le 8, M. Destouches fit chanter à Marly, devant la Reine, le second et le troisiéme Acte d'*Hesione*, dont le premier Acte avoit eté chanté à la fin de Decembre. La Dlle Antier chanta le Rôle de *Venus*, et le sieur Dangerville celui d'*Anchise*, avec beaucoup d'aplaudissemens. La Dlle Lenner ne fit pas moins de plaisir dans le Rôle d'*Hesio-*

Digitized by Google

pe, qu'elle chanta avec autant de goût que de précision, le reste fut executé d'une façon très-brillante.

Le 10 on continua le quatriéme et le cinquiéme Acte du même Opera, le Poëme est de M. Danchet, et la Musique de M. Campra, dont on connoît les grands talens.

Le 15 on chanta devant la Reine le Prologue et le premier Acte de l'Opera de *Semiramis*, de la composition de M. Destouches, qu'on continua le 17 et le 22. La Dlle Antier chanta le principal Rôle dans la plus grande perfection; la Dlle Lenner fit celui d'*Amestris* avec succès, et le sieur d'Angerville, dont le talent embrasse tous les genres de la Déclamation Lyrique, mérita les applaudissemens de la Cour, dans le Rôle de *Zoroastre*. Les Airs détachez furent chantez par les Dlles Robelin et Barbier; le sieur Le Prince chanta ceux du second Acte avec beaucoup de grace; l'execution des Chœurs et de la simphonie fut parfaite. La Reine, qui ne connoissoit point cet Opera, en marqua, en differentes fois, son extréme satisfaction à l'Auteur.

Le 24, S. M. ordonna un Concert du Ballet des *Elemens*, dont elle entendit le Prologue et les deux premiers Actes. Le Rôle de *Venus* ou Prologue fut chanté par la Dlle Julie de Monville, qui paroissoit pour la premiere fois devant la Reine; sa voix est forte et a de l'étenduë. Le sieur Dangervillie chanta les Rôles du *Destin* et d'*Ixion*, et les Dlles Erremens, Lenner, et le sieur Guedon, ceux de *Junon*, de *Leucorie*, et d'*Arion*.

Le 29 on chanta à Versailles les deux derniers Actes du même Ballet; les Rôles d'*Enilie* et de *Pomone* furent chantez par la Dlle Antier, et ceux de *Valere* et de *Vertumne* par les sieurs Dangerville et Guedon.

Le

Le 3. Fevrier, M. Destouches fit chanter à Marly le Prologue et les deux premiers Actes de son Ballet du *Carnaval* et de la *Folie*, qu'on continua le 5, avec une *Ariette* et un Chœur nouveau, accompagné de Trompettes, de la composition du même Auteur, lequel fut tres-aplaudi. Les Rôles de *Junon* et de *Jupiter* furent remplis par la Dlle Lenner et le sieur Dangerville, ceux de *Mercure* et de *Momus* par les sieurs le Prince et Godeneche. La Dlle Pelissier chanta le Rôle de la *Folie* dans les deux premiers Actes; mais s'étant trouvée indisposée le Lundy suivant, la Dlle Lenner remplit sa place dans les deux derniers Actes. Le sieur Dangerville chanta avec une noble gayeté le Rôle du *Carnaval*. Ceux du *Professeur de Folie* et de l'*Ecolier* furent chantez par les sieurs Le Prince et Guedon; ce premier chanta aussi le Rôle de *Plutus*, et la Dlle Barbier celui de la *Jeunesse*. Ce Balet fut tres-bien reçu, et fit d'autant plus de plaisir, qu'il convenoit fort au temps du Carnaval.

Le 12, la Cour étant à Versailles, la Reine ordonna pour Concert l'Opera d'*Omphale*, du même Auteur, dont S. M. entendit le Prologue et le premier Acte; les quatre autres furent continuez le 14. et le 19. L'execution de cet Opera fut des plus parfaites: les Dlles Antier et Lenner chanterent les Rôles d'*Argine* et d'*Omphale* avec grand succés, ainsi que celui d'*Hercule* par le sieur Dangerville; le sieur Guedon fit le Rôle d'*Iphis*, et la Dlle Barbier chanta celui d'une des *Graces* avec beaucup de legereté et de précision, et la Dlle Robelin executa les Airs détachez du troisiéme Acte avec l'applaudissement des Connoisseurs. Le dernier Concert de cet Opera fut terminé par le Chœur de Timballes et Trompettes qu'on avoit entendu à Marly, et par la

Digitized by Google

tate de la *Musette* de M. de Clerambaut, chantée par la Dlle de Monville.

Le même jour 12 Fevrier, après le Concert des premiers Actes de cet Opera, la Reine qui avoit entendu parler avantageusement des *Brunettes* en Duo, à voix égales, de Mrs Cochereau et Allarius, les demanda. Elles furent chantées dans la plus grande perfection par les Dlles Antier et Misnier, et firent tant de plaisir, que S. M. les fit chanter encore par les mêmes Dlles, le 20 et le 26.

Le 21 la Reine entendit le Prologue et le premier Acte du Ballet de *Prothée*, de la composition de M. Gervais, Maître de Musique de la Chapelle du Roy. Les Dlles Antier et Lenner firent les Rôles de *Pomone* et de *Therone*, et les sieurs Dangerville et Godoneche ceux de *Prothée* et de *Vertumne*. On a continué le même Balet le 26, et le dernier du mois on a chanté, par ordre de la Reine, l'Opera d'*Issé*, de la composition de M. Destouches, qui a terminé les Concerts qui ont été donnez pendant le Carême.

BENEFICES DONNEZ.

L'Evêché de Soissons, vacant par la démission de M. Languet de la Villeneuve de Gergy, a été donné à M. René de Sesmaisons, Aumônier du Roi, et Vicaire General de Poitiers.

L'Abbaye de S. Quentin-lès-Beauvais, vacante par le décès de M. de Mornay de Montchevreuil, en faveur de M. Louis Labiszensky, Prêtre du Diocèse de Vladislavie en Pologne, Chanoine de Lencice, & Confesseur de la Reine.

L'Abbaye de S. Jacques de Provins, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Sens, vacante par le décès de M. Pajot,

Digitized by Google

Pajot, en faveur de M. Jean-Cezar de la Parisiere, Evêque de Nîmes.

L'Abbaye de S. Loup, Ordre de S. Augustin, Doicése de Troyes, vacante par le décès de M. de Bouthillier de Chavigny, Archevêque de Sens, en faveur de M. Jean Baptiste Pajot, Soudiacre du Diocése de Paris et Conseiller au Parlement.

L'Abbaye de S. Sauve, de Montreüil, Ordre de S. Benoît, Diocése d'Amiens, vacante par le décès du dernier Titulaire, en faveur de M. Perrinot de Cernay, Prêtre du Diocése de Bezançon.

L'Abbaye de Valsainte, Ordre de Cîteaux, Diocése d'Apt, vacante par le décès de M. Pajot, en faveur de M. Narbonne Pelet, Prêtre, Vicaire General d'Arles, et Doyen de Beaucaire.

Le Prieuré de S. Denis de Marnay, vacant par le décés de M. de Bouthillier de Chavigny, Archevêque de Sens, en faveur de M. Barthelemy Gautier de Billancour, Clerc Tonsuré du Diocése de Paris.

MORTS, NAISSANCES,

LE nommé Sylvain Pruneau, Maçon, mourut à Paris le 3. de ce mois, sur la Paroisse de S. Nicolas des Champs, dans la 111e année de son âge.

François-Paul de Neuville de Villeroy, Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Archevêque de Lyon & Abbé de Fécamp, mourut dans son Diocése le 6. de ce mois, dans la 54e année de son âge.

Dame Catherine-Magdelaine Daniau de Saint Gilles, Epouse de M. Jean-Louis, Comte d'Hauterfort de Bosein, Maréchal des Camps et Armées

Digitized by Google

du Roi, Gouverneur des Ville, Château & Forts de S. Malo, veuve du Comte de Vertillac, Maréchal de Camp, Gouverneur de Mons, Lieutenant de Roi de Périgord, mourut à Paris le 6. de ce mois, âgée de 68. ans, sans laisser de postérité de son second Mariage; il ne lui reste de sa premiere Alliance qu'une fille mariée au Comte de Vertillac, Gouverneur & Sénechal de Perigord.

M. Henry Bochard de Champigny, Prévôt de l'Eglise de S. Pierre de Lille, et Abbé d'Auberive, Diocése de Langres, mourut à Lille le 11. de ce mois, dans la 81e année de son âge.

Antoine Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, mourut à Monaco le 20. de ce mois, dans la 71e année de son âge, étant né le 27. Janvier 1661. Il étoit fils de Louis Grimaldi, Prince de Monaco, mort à Rome le 3. Janvier 1701. et Catherine Charlotte de Grammont, morte à Paris le 4. Juin 1678. Il avoit épousé le 12. Juin 1688. Marie de Lorraine, fille de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand-Ecuyer de France, morte le 30. Octobre 1724. Il laisse de ce Mariage la Duchesse de Valentinois et la Princesse d'Isenghien.

M. Nicolas-Remy Frizon, Seigneur de Blamont, cy-devant Président en la quatriéme Chambre des Enquêtes, et President Honoraire au Parlement, mourut le 23. Février, dans la 62. année de son âge.

D. Catherine-Constance-Emilie Arnauld de Pomponne, Epouse de Jean-Joachim Rouault, Comte de Cayeux, Brigadier des Armées du Roi, accoucha le 16. Janvier d'un fils, qui fut nommé Alophe-Félicité, par Louis-Alophe Rouault, Conseiller

Conseiller d'Etat, Auditeur de Rotte pour la France, Abbé de Montmajour, représenté par Claude-Jean-Baptiste-Hyacinte-Joachim Rouault, Marquis de Gamache, Gouverneur de S. Valery, &c. Lieutenant General des Armées du Roi, et par D. Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne, Epouse de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torcy, Ministre d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy.

D. Marie Megret, Epouse de Claude Pellot, Chevalier Comte de Trévieres, Conseiller au Parlement, accoucha le 28. Fev. d'un fils, qui fut nommé Auguste-Louis-Denis par Denis-Aug. Comte de la Fare, Maréchal de Camp, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Gouverneur de Ville-Franche, et Baron des Etats de Languedoc, et par D. Louise-Françoise Joly de Fleury, Epouse de Jean-Nicolas Megret de Serilly, Avocat General de la Cour des Aydes.

Dame Marie-Anne Robillard, femme de Mr. Louis-Pierre d'Hozier, Juge d'Armes de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Conseiller, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, et Généalogiste de la Maison et des Ecuries de Sa Majesté, et de celles de la Reine, accoucha le 18 Janv. d'un fils, qui fut nommé Charles-Pierre, par M. Charles d'Hozier, son grand Oncle, âgé de 91 ans.

D. Catherine Scholastique Bazin de Bezons, épouse de N. Hubert, Vicomte d'Aubusson, Comte de la Feuillade, Premier Baron de la Marche, Seigneur du Duché de Roanez, &c. Mestre de Camp du Regiment Royal Piémont, Cavalerie, accoucha le 31. Janv. d'une fille, qui fut tenuë sur les Fonts, et nommée Loüise-Anne-Gabrielle, par M. Armand Bazin de Bezons, Evêque de Carcassonne, et par D. Loüise-Made-

Digitized by Google

laine le Blanc, veuve d'Esprit-Juvenal de Harville, des Ursins, Marquis de Traisnel. La Cérémonie du Baptême fut faite par M. César le Blanc, Evêque d'Avranches.

D. Jeanne-Cátherine Coustard, épouse de Basile-Claude-Henry Anjorrant, Conseiller au Parlement, accoucha le 7 Fév. d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, et nommé Claude-Joseph, par Pierre-Joseph Dufort, Conseiller du Roy, Maître Ordinaire en sa Chambre des Comptes, et par D. Catherine Croizet, veuve de François-Guillaume Briçonnet, Chevalier, Seigneur de Millemant, Comte d'Auteuil, Président au Parlement.

Il y a dans l'Article des Morts, du Mercure de Janvier dernier une faute considérable, pag. 178. au sujet de la mort de Dame Eléonore de Maccarti Réagh, &c. en ce que on a imprimé *Mavarti*, au lieu de *Maccarti*, qui est le veritable nom de cette Illustre Dame. La faute ne vient pas de nous, mais de la personne qui a envoyé le Mémoire sur lequel nous avons imprimé. Ces sortes de méprises sont presque inévitables à notre égard, mais elles sont aisées à réparer quand nous en sommes avertis. Il n'en est pas de même à l'égard des Registres publics, qui souvent n'en sont pas exempts. Nous recevons quelquefois des Extraits de ces Registres, qui ont besoin de correction; nous rectifions les choses autant que nous le pouvons; mais cela ne remedie point à ce qui pêche dans l'Original; et la conséquence en est tres-grande.

La Dame qui donne lieu à cette remarque, étoit de la premiere Maison d'Irlande, et de la Branche aînée de cette Maison, tres-connuë en France depuis long-temps; et depuis peu par Milord Montcassel, Lieutenant General, &c. son très-

Digitized by Google

très-proche parent, mort au service du Roy; et par M. Maccarty Reagh, frere de cette Dame, Chef de sa Maison, qui avoit amené en France, étant encore fort jeune, un Régiment, tout composé de ses Vassaux. Il a été tué, ainsi que son frere unique, au service du Roy. On est redevable de cette instruction à M. l'Abbé Hassett, Irlandois, Docteur de Sorbonne, &c.

ARREST DU PARLEMENT.

CE jour les Gens du Roi sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit: MESSIEURS, On voit depuis quelques temps diverses feüilles imprimées, se succeder dans le Public et se distribuer sous le titre de *Nouvelles Ecclesiastiques*. Un pareil Journal fait clandestinement et sans aveu, porte son reproche en lui-même. Mais il semble qu'on s'autorise de notre silence. La licence de ce Libelle devient tous les jours plus marquée. Il faut donc enfin que notre ministere se déclare; qu'il fasse éclater sa juste censure, ou plutôt qu'il vous donne lieu de faire éclater la vôtre aux yeux du Public.

On sçait assez que la sagesse des Ordonnances les plus solemnelles et des Reglemens si souvent renouvellez par vos Arrêts, condamne toute impression sans autorité, et toute publication d'écrits anonimes. On doit aussi se souvenir que celui-ci, sous le propre titre qu'il porte, se trouve compris dans la prohibition expresse d'une Déclaration du Roi, contre les abus de l'Imprimerie, que vous avez enregistré au mois de Mayde l'année 1728.

Digitized by Google

Mais d'ailleurs à ne consulter que les premiers principes de l'ordre public, il n'est point de Police attentive à quelque regle, qui pût souffrir qu'un inconnu s'établît ainsi de son chef, distribuer de nouvelles, arbitre des faits, sans autre garant que l'obscurité qui le couvre; qu'il entreprît sur l'opinion publique, et que la conduite et la réputation d'autrui fussent à toute heure exposées à ses jugemens et à sa censure.

Pour montrer l'abus qu'on fait d'une voie si dangereuse, nous n'avons pas besoin de parcourir toutes les feuilles qui se sont répandues depuis trois ans. On a eu assez d'occasions d'y remarquer des faits ramassez au hazard, des imputations calomnieuses, des soupçons atroces, qu'il n'est jamais permis de publier sans preuve, moins encore sans se découvrir; une liberté de stile, des traits satyriques, souvent les plus contraires au respect dû aux Puissances séculieres et Ecclesiastiques.

Nous nous réduirons aux dernieres feüilles qui paroissent depuis le commencement de cette année. D'abord un préambule qui annonce, que malgré la contradiction, et au mépris de l'autorité de toute Puissance, ce Journal va continuer plus hardiment que jamais: soutenu, dit-on, de la main de Dieu, dont on s'applique les paroles sans scrupule. Dans ce qui suit nulle circonspection, nulles mesures gardées, nulle subordination, nulle bienséance.

Excitez par la voix publique la moins équivoque, et la plus universelle, nous vous déférâmes dans le mois dernier un Ecrit intitulé, *Avis aux Fideles*, dont on n'auroit pû esperer de sauver le scandale qu'en l'abandonnant. Cependant dans une premiere feüille on avoit essayé de l'excuser, l'Arrêt de la Cour du 12. Janvier dernier le condamn

damne aux flammes. On s'éleve aujourd'hui contre votre Arrêt; et sous prétexte de censurer nos paroles, c'est l'Arrêt que l'on censure en effet.

A-t'on songé que cet Arrêt pour lequel on garde si peu de respect, est l'ouvrage du concert des Magistrats, dont on parle ailleurs avec tant d'éloges? Mais les loüanges qu'on leur donne sont peut être encore moins respectueuses. A la faveur de ces hommages on s'autorise à les faire parler, au gré d'un Ecrivain, dont l'art est depuis long-temps, pour s'acréditer, d'abuser des noms les plus respectables, et dont la plume sçait envenimer tout ce qu'elle touche.

Mais, Messieurs, depuis quand les assemblées de la Cour sont-elles destinées à faire le sujet des récits d'une feüille téméraire? Ignore-t'on que le secret y est prescrit sous la religion du serment le plus solemnel et le plus auguste? Nous aurions à nous élever contre un dépositaire peu fidele, qui auroit été capable d'en divulguer les ministeres; et des yeux étrangers se croiront permis d'y porter des regards prophanes.

Rien n'est plus capable de faire sentir la conséquence et le danger de ces Libelles. On les couvre en vain du prétexte de la Religion. Elle n'a jamais enseigné de telles voïes. Le pur zele qu'elle anime, n'admet point ces écrits audacieux, et ces satyres indécentes. Dans un ouvrage qui se vante d'être uniquement entrepris pour la défense de la verité, on ne reconnoît point le caractere inséparable de ses légitimes défenseurs. C'est un dernier trait qui acheve sa condamnation; et qui nous engage d'autant plus à ne rien obmettre, soit pour le proscrire, soit pour exciter les Officiers de Police à redoubler leur vigilance pour le réprimer. Eux retirez.

Vû cinq feüilles imprimées, contenant chacune quatre

quatre pages : La premiere feüille, intitulée : *Nouvelles Ecclesiastiques ou Memoires pour servir à l'histoire de la Constitution, pour l'année* 1731. (*Respondit mihi Dominus, et dixit scribe visum, et explana eum super tabulas ut percurrat qui legerit eam.* Habacuc. c. 2. v. 2.) *Le Seigneur me parla et me dit: Ecrivez ce que vous voyez, et marquez-le distinctement sur des tablettes, afin qu'on le puisse lire couramment.* La deuxiéme, intitulée : *Suite des Nouvelles Ecclesiastiques, du 7. Janvier* 1731. La troisiéme, qui porte le même titre, *du* 13. *Janvier* 1731. La quatriéme aussi avec le même titre, *du* 19 *Janvier* 1731. Et la cinquiéme, *du* 25. *dudit mois* : Ensemble les conclusions par écrit du Procureur General du Roi : la matiere sur ce mise en déliberation.

La Cour a arrêté et ordonné, que lesdites feüilles seront lacerées et brulées en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Executeur de la haute Justice : Fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes de composer, faire imprimer et distribuer aucunes desdites feüilles ou autres semblables, sous les peines portées par la Déclaration du 16. Mai 1728. Fait pareilles défenses à tous Imprimeurs et Libraires, Colporteurs et autres d'en imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer sous pareilles peines ; Enjoint à tous ceux qui auroient des exemplaires desdites feüilles ou autres pareilles sous ledit titre, de les apporter incessamment au Greffe de la Cour, pour y être supprimées : ordonne qu'à la requête du Procureur General du Roi, il sera informé pardevant Me Louis de Vienne, Conseiller, que la Cour a commis contre les Auteurs desdites feüilles ou autres semblables, qui auroient pû être faites du passé ou le seroient à l'avenir, ensemble contre

Digitized by Google

contre ceux qui les auroient imprimé, vendu, debité ou autrement distribué et pareillement informé contre iceux, par les Lieutenans Criminels, ou autres Officiers des Bailliages et Sénéchaussées, pour les témoins qui pourroient s'y trouver, et les contraventions qui auroient pû être faites dans lesdits lieux; pour les informations faites, raportées en la Cour et communiquées au Procureur General du Roi, être par lui requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Enjoint pareillement au Lieutenant General de Police de cette Ville de Paris et au Substitut du Procureur General du Roi au Châtelet, de tenir la main à l'execution du present Arrêt, et de faire toutes les diligences necessaires à ce sujet; ordonne en outre que les copies collationnées dudit Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort pour y être lûës, publiées et enregistrées. Enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement, le neuf Fevrier mil sept cent trente-un. *Signé*, YSABEAU.

Et ledit jour Vendredi 9 Fevrier 1731 *à l'heure de midi, en execution de l'Arrêt cy-dessus, lesdites feüilles y mentionnées, ont été lacerées et jettées au feu au bas du grand Escalier du Palais, par l'Executeur de la haute Justice, en presence de nous Marie-Dagobert Ysabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour.* Signé, YSABEAU.

DECLARATION DU ROY. Reglement general entre les Curez Primitifs et les Curez-Vicaires perpetuels.

LOUIS, &c Nous avons été informez qu'à l'occasion du Reglement que Nous avons fait entre

entre les Curez primitifs et les Curez-Vicaires perpetuels, par notre Déclaration du 5 Octobre 1726. il s'est formé de nouvelles difficultez entr'eux sur l'exercice de leurs fonctions, soit parce qu'on a donné à cette Loy des interprétations contraires à son véritable esprit, soit parce qu'on a cherché à l'étendre à des cas qu'elle n'a pas prévûs, et qui ne peuvent être décidez que par notre autorité; c'est pour faire cesser ces inconveniens, que Nous avons jugé à propos de réünir dans une seule Loy les dispositions de la Déclaration du 5 Octobre 1726. et celles des Loix précédentes, en y ajoûtant tout ce qui pouvoit manquer à la perfection de ces Loix, pour assurer également les droits légitimes des Curez primitifs, et ceux des Curez-Vicaires perpetuels, sans donner atteinte aux usages et aux prérogatives de certaines Eglises principales, qui n'ayant rien de contraire au bon ordre, méritent d'être conservez par leur ancienneté. Nous travaillerons par là autant pour l'avantage de l'Eglise, que pour celui de nos sujets, en prévenant des contestations toujours onéreuses aux Parties interessées, et qui détournant les Pasteurs du soin des ames confiées à leur ministere, sont encore plus contraires au bien public. A ces causes, et autres à ce Nous mouvans, de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné: disons, déclarons et ordonnons, voulons et Nous plaît ce qui suit:

ART. I. Les Vicaires perpetuels pourront prendre en tous actes et en toutes occasions, le titre et qualité de Curez-Vicaires perpetuels de leurs Paroisses, en laquelle qualité ils seront reconnus, tant dans leurdite Paroisse que par-tout ailleurs.

II Ne pourront prendre le titre de Curez primitifs que ceux dont les droits seront établis, soit

soit par des titres canoniques, actes ou transactions valablement autorisez, Arrêts contradictoires soit sur des actes de possession centenaire. N'entendons exclure les moyens et voies de droit qui pourroient avoir lieu contre lesdits Actes et Arrêts, lesquels seront cependant exécutez jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, soit définitivement ou par provision, par les Juges qui en doivent connoître, suivant qu'il sera dit cy-après.

III. Les Abbez, Prieurs et autres pourvûs, soit en titre ou en commende du Benefice, auquel la qualité de Curé primitif sera attaché, pourront seuls et à l'exclusion des Communautez établies dans leurs Abbayes, Prieurez ou autres Benefices, prendre ledit titre du Curez primitifs et en exercer les fonctions, lesquelles ils ne pourront remplir qu'en personne, sans qu'en leur absence, ni même pendant la vacance desd. Abbayes, Prieurez et autres Benefices, lesdites Communautez puissent faire lesdites fonctions, qui ne pourront être exercées, dans ledit cas, que par les Curez-Vicaires perpetuels; et à l'égard des Communautez, qui n'ayant point d'Abbez, ni de Prieurs en titre ou en commende, auront les droits de Curez primitifs, soit par union de Benefices ou autrement, les Supérieurs desd. Communautez pourront seuls en faire les fonctions, le tout nonobstant tous actes, jugemens et possession à ce contraires, et pareillement sans qu'aucune prescription puisse être alléguée contre les Abbez, Prieurs et autres Beneficiers, ou contre les Superieurs de Communautez qui auroient négligé ou qui négligeroient de faire lesd. fonctions de Curez primitifs, par quelque laps de temps que ce soit.

IV. Les Curez primitifs, s'ils ont titre ou pos-

session.

Digitized by Google

session valable, pourront continuer de faire le Service Divin les quatre Fêtes Solemnelles et le jour du Patron ; à l'effet dequoi ils seront tenus de faire avertir les Curez-Vicaires perpetuels, la surveille de la Fête, et de se conformer au Rit et Chant du Diocese, sans qu'ils puissent même, ausdits jours, administrer les Sacremens ou prêcher, sans une mission spéciale de l'Evêque, et sera le contenu au present article, exécuté, nonobstant tous titres, jugemens ou usages à ce contraires.

V. Les droits utiles desd. Curez primitifs demeureront fixez, suivant la Déclaration du 30 Juin 1690. à la moitié des oblations et offrandes, tant en cire qu'en argent, l'autre moitié demeurant au Curé-Vicaire perpetuel ; lesquels droits ils ne pourront percevoir, que lorsqu'ils feront le Service divin en personne, aux jours cy-dessus marquez; le tout à moins que lesd. droits n'ayent été autrement reglez en faveur des Curez primitifs, ou des Curez-Vicaires perpetuels, par des titres canoniques, actes ou transactions valablement autorisez, Arrêts contradictoires ou Actes de possession centenaire.

VI. N'entendons donner atteinte aux usages des Villes et autres lieux où le Clergé et les peuples ont accoutumé de s'assembler dans les Eglises des Abbayes, Prieurez ou autres Benefices, pour les *Te Deum*, ou pour les Processions du S. Sacrement, de la Fête de l'Assomption ou de celle du Patron, et autres Processions generales qui se font suivant le Rit du Diocése ou les Ordonnances des Evêques, lesquels usages seront entretenus comme par le passé.

VII. N'entendons pareillement rien innover sur l'usage où sont plusieurs Paroisses, d'assister le jour de la Fête du Patron ou autres Fêtes solemnelles

Digitized by Google

lemnelles à l'Office divin, dans les Eglises des Abbayes, Prieurez ou autres Bénéfices, ou d'y faire le Service qu'elles ont accoutumé d'y célébrer. Voulons qu'en cas de contestation sur le fait de l'usage et de la possession, par rapport aux dispositions du present article et du précédent, il y soit pourvû par les Juges cy-après marquez sur les titres et actes de possession des Parties; le tout sans préjudice aux Archevêques et Evêques de regler les difficultez qui pourroient naître dans le cas desd. art. au sujet des Offices ou Cérémonies Ecclésiastiques, et seront les Ordonnances par eux renduës sur ce sujet, exécutées par provision, nonobstant l'appel simple ou comme d'abus, et sans y préjudicier.

VIII. Voulons aussi que dans les lieux où la Paroisse est desservie à un Autel particulier de l'Eglise dont elle dépend, les Religieux ou Chanoines Reguliers de l'Abbaye, Prieuré ou autres Benefices, puissent continuer de chanter seuls l'Office Canonial dans le Chœur, et de disposer des bancs ou sépultures dans leursdites Eglises, s'ils sont en possession paisible et immémoriale de ces prérogatives.

IX. Les difficultés nées ou à naître sur les heures ausquelles la Messe Paroissiale ou d'autres parties de l'Office Divin doivent être celebrées à l'Autel et lieux destinés à l'usage de la Paroisse, seront reglés par l'Evêque Diocésain, auquel seul appartiendra aussi de prescrire les jours et heures auquel le Saint Sacrement sera ou pourra être exposé audit Autel, même à celui des Religieux ou Chanoines Reguliers de la même Eglise, et les Ordonnances par lui renduës sur le contenu au présent Article seront executées par provision pendant l'appel simple ou comme d'abus, et sans y préjudicier, et ce nonobstant tous privileges et exemp-

Digitized by Google

exemption, même sous prétexte de Jurisdiction quasi Episcopale prétendue par lesdites Abbayes, Prieurés et autres Benefices, lesdites exemptions et Jurisdictions ne devant avoir lieu en pareille matiere.

X. Les Curés primitifs ne pourront, sous quelque prétexte que ce puisse être, présider ou assister aux Conferences ou Assemblées que les Curés-Vicaires perpetuels tiennent avec les Prêtres qui desservent leurs Paroisses, par rapport aux fonctions ou devoirs auxquels ils sont obligés, ou autres matieres semblables. Leur défendons pareillement de se trouver aux Assemblées des Curés-Vicaires perpetuels et Marguilliers qui regardent la fabrique ou l'administration des biens de l'Eglise Paroissiale, ni de s'attribuer la garde des archives, des titres de la Cure ou Fabrique, ou le droit d'en conserver les clefs entre leurs mains, et ce nonobstant tous Actes, Sentences et Arrêts ou usages à ce contraires.

XI. Les Abbayes, Prieurés ou Communautés, ayant droit de Curés primitifs, ne pourront être déchargés du payement des portions congruës des Curés-Vicaires perpetuels et de leurs Vicaires, sous prétexte de l'abandon qu'ils pourroient faire des dixmes à eux appartenantes, à moins qu'ils n'abandonnent aussi tous les biens et revenus qu'ils possedent dans lesdites Paroisses, et qui sont de l'ancien patrimoine des Curés; ensemble le titre et droits des Curés primitifs, le tout sans préjudice du recours que les Abbés ou Prieurs et les Religieux pourront exercer reciproquement en ce cas les uns contre les autres, selon que les biens abandonnés se trouveront être dans la Manse de l'Abbé ou Prieur, ou dans celle des Religieux.

XII. Les contestations qui concernent la qualité

Digitized by Google

qualité de Curés Primitifs, et les droits qui en peuvent dépendre, ou les distinctions et prérogatives prétendues par certaines Eglises principales, comme aussi celles qui pourront naître au sujet des portions congruës, et en général toutes les demandes qui seront formées entre les Curés Primitifs, les Curés-Vicaires perpetuels et les gros Décimateurs sur les droits par eux respectivement prétendus, seront portés en premiere instance devant nos Baillifs et Sénéchaux et autres Juges des cas Royaux, ressortissant nuëment à nos Cours de Parlement dans le territoire desquelles les Cures se trouveront situées, sans que l'appel des Sentences et Jugemens par eux rendus en cette matiere puisse être relevé ailleurs qu'en nosdites Cours de Parlement, chacune dans son ressort, et ce nonobstant toutes évocations qui auroient été accordées par le passé, ou qui pourroient l'être par la suite à tous Ordres, Congrégations, Corps, Communautés ou Particuliers, Lettres Patentes ou Déclarations à ce contraires, ausquelles nous avons derogé et derogeons par ces présentes, notamment à celle du dernier Août 1687. portant que les appellations des Sentences rendues par les Baillifs et Sénéchaux au sujet des contestations formées sur le payement des portions congruës, seront relevées en notre Grand-Conseil, lorsque les Ordres Religieux, les Communautés ou les Particuliers qui ont leurs évocations en ce Tribunal se trouveront parties dans lesdites contestations.

XIII. Les Sentences et Jugemens qui seront rendus sur les contestations mentionnées dans l'Article précedent, soit en faveur des Curés primitifs, soit au profit des Curés-Vicaires perpetuels, seront executés par provision, nonobstant l'appel, et sans y préjudicier.

XIV.

Digitized by Google

XIV. Voulons que notre présente Déclaration soit observée, tant pour ce qui regarde les Curés-Vicaires perpetuels des Villes, que pour ceux de la Campagne, et qu'elle soit pareillement executée à l'égard de tous Ordres, Congrégations, Corps et Communautés Séculieres et Regulieres, même à l'égard de l'Ordre de Malthe, de celui de Fontevrault et tous autres, et pour toutes les Abbayes, Prieurés et autres Bénéfices qui en dépendent, sans néanmoins que les Chapitres des Eglises Cathédrales ou Collegiales soient censés compris dans la présente disposition, en ce qui concerne les prééminences, honneurs et distinctions dont ils sont en possession, même celle de prêcher, avec la permission de l'Evêque, certains jours de l'année, desquelles prérogatives ils pourront continuer de joüir, ainsi qu'ils ont bien et duëment fait par le passé.

XV. Voulons au surplus que les Déclarations des 29 Janvier 1686 et celle du 30 Juin 1690 et l'Article premier de la Déclaration du 30 Juillet 1710 soient executées selon leur forme et teneur, en ce qui n'est point contraire à notre présente Déclaration. Si donnons en Mandement à nos amés et feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement, à Paris, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelles garder et observer selon leur forme et teneur, nonobstant tous Edits, Déclarations, Arrêts et autres choses à ce contraires, ausquels nous avons dérogé et dérogeons par ces presentes: Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces-dites presentes. Donné à Marli le quinziéme jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent trente et un, et de nôtre Regne le seiziéme. Signé LOUIS, *et plus bas*, par le Roi, PHELYPEAUX, et scellé

Digitized by Google

scellé du grand sceau de cire jaune. *Registrée, ouy, et ce requerant le Procureur General du Roi pour être executée selon sa forme et teneur, et copies collationnées envoyées aux Bailliages et Sénechaussées du Ressort, pour y être luës, publiées et enregistrées: Enjoint aux Substituts du Procureur Genéral du Roi d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le seize Fevrier mil sept cent trente et un.* Signé, YSABEAU.

TABLE.

Pieces Fugitives, Envoy d'un Pâté, *Poëme*, 203
Neuviéme Lettre touchant l'Essai de l'Ortographe sur la Bibliotheque des Enfans, 209
Ode, 241
Lettre sur l'A B C ou Bibliotheque des Enfans, 246
Troisiéme Chap. du Roman Comique en Vers, 261
Lettre sur la bonté des vins de Joigni, &c. 271
Vers au Marquis D. 283
Eloge de Mad. du Bois de la Pierre, 284
Enigmes, Logogryphes, 294
Nouvelles Litteraires, des Beaux Arts, &c. 296
Le Nouvelliste du Parnasse, 299
Le Triomphe de l'Interêt, *Comedie*, 301
Le Brutus, *Tragédie*, 306
La Mort des Enfans de Brute, *Tragédie*, 312
Les Avantures d'Aristée et de Telasie, 314
Anecdotes Grecques, &c. 315
L'Eloge de Car, 317
Abregé du Projet de Paix perpetuelle, &c. 319
Traité de la Culture des Jardins, 325
Programme sur un exercice de Belles Lettres, 324
Stances sur le même sujet, 327

Por-

Digitized by Google

Porcelaines de Dresde, &c. 329
Lettre sur le bruit entendu à Anſacq, 333
Chanson notée, 339
Spectacles, *ibid.*
Bolus, Parodie de Brutus, *Extrait*, 342
L'Esclavage de Psyché, *Opera Comique*, 357
Nouveau Théatre qu'on va construire, 365
Nouvelles de Turquie et Perse, 366
Extrait de Lettre sur la Révolution de Constantinople, 370
Relation de la Révolte à Tripoly de Syrie, 372
De Pologne, Dannemarck, Allemagne et Italie. 377
D'Espagne, Grande-Bretagne, Discours du Roi au Parlement, &c. 382
Pays-Bas, Bruxelles, &c. 388
Morts, Mariages des Pays Etrangers, 390
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 391
Concerts de la Cour, 395
Benefices donnez, 398
Morts, Naissances, 399
Arrêts Notables, 403

Errata de Janvier.

PAge 35. ligne 14. Yipografique, *lisez* Tipografique.
P. 147. l. 22. second, *l.* cinquiéme.
P. 178. l. 13. Mavarti, *l.* Maccarty.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 314. ligne 6. vouloir, *lisez* voulez-vous.
P. 315. l. 18. l'élégance, l'étenduë, *l.* l'élégance à.
P. 320. l. 19. acheté, *l.* achevé.
P. 361. l. 11. plus que, *l.* plus qu'à.

La Chanson notée doit regarder la page 339

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1731.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la ruë de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais, à l'Ecu de France et à la Palme.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale eſt à Monſieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
MARS. 1731.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

L'HOMME.
ODE.

AMas de fange et de poussiere,
Homme, reconnois ton erreur;
Jusqu'à quand une Ombre grossiere,
Aveuglera-t'elle ton cœur ?
De tes passions triomphantes,
Brise les chaînes séduisantes,
Vois tes malheurs, ouvre les yeux :
En proye aux plus honteux caprices,

Digitized by Google

Et toujous esclave des vices,
N'auras-tu jamais d'autres Dieux ?

Errant d'abord à l'avanture,
On te vit sans humanité,
Suivre d'une aveugle Nature,
Le mouvement précipité.
Bien-tôt d'une nuit si funeste,
La Raison, ce flambeau celeste,
Voulût dissiper les horreurs ;
Mais par une erreur sans égale,
Mortels, cette clarté fatale,
Ne fit qu'éclairer vos fureurs.

L'Homme devenu moins rustique,
Deserta les Antres obscurs,
Une cruelle politique,
Eleva de superbes murs ;
Ingenieux, mais triste ouvrage !
C'est pour mieux assouvir leur rage,
Qu'on voit s'assembler les Humains ;
S'ils quittent leurs premiers aziles,
C'est que rapprochez dans les Villes,
Ils portent des coups plus certains.

Quelle impitoyable Eumenide,
Dicte ces projets criminels ?

Quelle

Digitized by Google

Quel est le démon qui préside,
Au sort des coupables Mortels ?
L'Interêt avec l'Injustice,
L'Ambition et l'Avarice,
Ont enchaîné tout l'Univers :
Courbez sous le poids des Entraves,
On nous a vûs, lâches Esclaves,
Adorer jusques à nos fers.

Souverain Maître de la Terre,
Allume tes feux devorans :
Grand Dieu, de quoi sert ton Tonnerre,
Si tu n'en frappes les méchans ?
Mais j'implore en vain ta Justice,
Ta bonté passe la malice,
Des plus horribles attentats :
Et quand par une erreur extrême,
L'Homme veut se perdre lui-même,
Ta clémence ne le veut pas.

Enfin à la Terre éperduë,
Le Ciel fit entendre sa voix :
Thémis en ces lieux descenduë,
Vint pour y rétablir ses droits.
Mais sous l'effort de l'opulence,
Son glaive tomba, sa balance,
Des innocents fut le fleau :

Digitized by Google

Le crime brava la Sagesse,
Et pour aveugler la Déesse,
Il sçut lui donner un bandeau.

Muse, de ces temps de tenebres,
Ne creusons plus l'obscurité :
Passons à ces siecles célebres,
Où l'on vit briller la clarté . . .
Foible lueur ! ces tristes Ombres,
Ces nuages, ces voiles sombres,
Ne sont point encore disparus ;
Et si l'on nous croit moins coupables,
C'est qu'aux vices les plus blamables,
Nous donnons le nom des Vertus.

C'est en vain que Rome et la Grece,
Osent vanter leurs demi-Dieux,
Farouches et pleins de foiblesse,
Ce sont des Monstres à mes yeux.
Otant l'imposture du masque,
Je vois que leur valeur fantasque,
N'est qu'un frénetique transport ;
Et que ce qu'on nomme courage,
N'est chez eux qu'un accès de rage,
Qui les fait courir à la mort.

Lors-

Lorsqu'un Romain (a) plein de furie,
Se jette dans un gouffre affreux ;
Est-ce l'amour de la Patrie,
Qui lui fait offenser les Dieux ?
Vains admirateurs que nous sommes !
Nous osons honorer des hommes,
Dont les crimes sont le soutien ;
Et par un jugement injuste,
L'Assassin (b) du Pere d'Auguste,
Passe pour un bon Citoyen.

Et vous, Sages, (c) que dans Athênes,
On a crûs des hommes divins ;
Vous dont les apparences vaines,
Tromperent les foibles Humains ;
Envain votre orgueil hypocrite,
Déguisé sous un faux mérite,
Dicta les plus belles leçons ;
Votre sagesse imaginaire,
Ne fut qu'une folie austere,
A qui l'on donna de beaux noms.

Souvent du plus bel héroïsme,
Le crime ternit la splendeur ;

(a) *Martius Curtius.*
(b) *Brutus, qui assassina Jules Cesar dans le Sénat.*
(c) *Les Sept Sages de la Grece.*

Digitized by Google

Et sa vertu n'est qu'un sophisme,
Qui cache les deffauts du cœur.
Dans leurs Projets illegitimes,
Nos Héros font naître leurs crimes;
Du sein même de leurs vertus;
Et leurs qualitez les plus rares,
Sont souvent les sources bisarres,
Des plus détestables abus.

Cent fois l'Eloquence hardie,
Fit pâlir ces Tyrans hautains,
Qui dû joug de leur tyrannie,
Vouloient accabler les Humains.
Mais aussi de ces mêmes armes,
Dont les Tyrans craignoient les charmes,
Elle osa percer l'Innocent;
Et par un contraste effroyable,
Il fut permis d'être coupable,
Aussi-tôt qu'on fut éloquent.

Dans sa fougueuse frenesie,
Exa tant d'illustres travaux,
L'audacieuse Poësie,
Immortalisa les Héros.
Art divin! si dans ses caprices,
Il n'eût aux plus infames vices,
Dressé de coupables Autels;

Et

Et si sa fureur sacrilege,
N'eût usurpé le privilege,
D'encenser des Dieux criminels.

De notre aveuglement extrême,
Quels sont les funestes effets !
Je cherche l'homme dans lui-même ;
Je n'y trouve que des forfaits.
L'ambition qui le devore,
Contre les Rivaux qu'il abhorre ;
Lui prête d'injustes secours ;
Le poison, le fer et les flammes,
Par ses intrigues, par ses trames,
Ont abregé les plus beaux jours.

Mais de ces crimes effroyables,
Pourquoi retracer les horreurs ?
De tant de projets détestables,
Oublions les noires fureurs.
De ce Philosophe (a) d'Athênes,
Dont les recherches furent vaines,
J'emprunte aujourd'hui le flambeau ;
Et dans l'ardeur qui me consomme,
Ainsi que lui, je cherche un homme,
Qui soit digne d'un nom si beau.

(a) *Diogene.*

Digitized by Google

Laissons ces superbes Portiques,
Du crime ornement fastueux ;
C'est dans les Cabanes rustiques,
Qu'habite l'homme vertueux.
C'est-là que retrouvant Astrée,
Je vois l'innocence adorée,
Par des hommes vraiment Héros ;
C'est-là qu'une belle rudesse,
Confond cette délicatesse,
Dont nous couvrons tous nos défauts.

*Par M. R. V. D. ****

REPONSE à la Lettre d'un Grammairien de Province, sur le Bureau Typographique, inserée dans le Mercure de Janvier 1731. *page* 35., *écrite de Rennes le* 23. *Février* 1731.

ENtre tant de differens sujets qui font la matiere de votre Mercure, Monsieur, et qui en rendent la lecture utile et amusante, il en paroît un depuis quelque tems dont la nouveauté a, ce semble, dû mériter l'attention des Lecteurs qui aiment le bien public. L'Auteur de cette ingenieuse invention sentant, comme on n'en doute pas, l'avantage de son Bureau

Digitized by Google

Bureau, pouvoit dans l'exposition de son Systême, ne point tant s'embarasser de la prévention des hommes, qui seule peut en surprendre le progrès, et ne point heurter de front, comme il a fait, la Métho devulgaire; il n'auroit pas rencontré les obstacles ausquels il doit s'attendre de la part de ceux qui se sont *identifiez*, comme il dit fort bien dans sa derniere Lettre, avec les anciennes opinions, lesquelles ont prévalu dans bien des Provinces jusqu'à present, faute de mieux.

Mettant à part toutes les objections raisonnées que l'esprit de contradiction, si naturel à l'homme, et l'amour propre, font faire du premier abord, il faut courir aux experiences. Ce sont-là, si je ne me trompe, les armes qu'il faut employer dans ces sortes de combats; l'Auteur en presente, reste à sçavoir si elles sont bonnes, c'est son affaire, et vous en pouvez mieux juger que nous autres Habitans de la Province.

Tous les Charlatans, qui jusqu'ici ont annoncé des nouveautez dans ce genre, sont tombez d'eux-mêmes; personne n'a pris à tâche de les contrarier, parce que les absurditez étoient trop manifestes, et aucun ne produisoit la moindre experience; l'Auteur du Bureau Ty-

Digitized by Google

pographique, dont nous attendons le dénouement, trouve des gens qui lui disent, non avant qu'il ait achevé de parler, ces petits traits de la prévention font rire le Lecteur; mais quand on veut les amplifier par des raisonnemens qui n'ont ni commencement ni fin, le Lecteur renvoye le Critique à l'A B C.

Le Grammairien en question devroit attendre que l'Auteur du Bureau eût tout dit, qu'il eût donné l'A B C et le Rudiment Pratique dont il parle, et c'est ce qu'on doit desirer pour être en état de juger; malgré la petite experience que je fais actuellement, qui est entierement favorable à l'Auteur, je n'ai point encore pris de parti; mais si le reste répond à ce commencement, on ne peut qu'en bien augurer; et je serai avec plaisir au nombre de ceux qu'il cite pour lui fournir des armes; tout homme d'honneur doit rendre témoignage à la verité, lorsqu'il est en état de le faire.

Ayant un enfant qui a eû 32. mois le 15. Novembre dernier, et qui ne prononçoit que le dernier son des mots, je lui fis en carton un rang de logetes, faute d'ouvriers, qui pussent faire un Bureau sur l'exposé que fait l'Auteur dans vos Mercures, je mis l'étiquette de chaque Lettre, grandes et petites, au-dessus de chaque Logette

Digitized by Google

gette, je les garnis de cartes sur lesquelles je colai des caracteres que j'avois coupez d'un côté et d'autre, je me mis à joüer avec l'enfant, quand il sçût les voyeles, ce qui se fit du soir au lendemain, je fus très-surpris de le voir en quinze jours sûr de toutes ses lettres; ce succès me détermina à lui faire un Bureau tel quel, et maintenant j'en suis aux sons de la langue dont il n'est pas moins sûr, et je l'occupe à imprimer des mots dont il se tire passablement, et qu'il ne sçauroit cependant encore prononcer. On ne peut refuser après cela aux judicieuses refléxions que fait l'Auteur sur la ridicule prévention où l'on est d'amuser les enfans à des niaiseries qui ne leur laissent rien dans la memoire; celui-ci court à son Bureau, c'est sa chapelle, et il ne me paroît pas plus difficile de lui donner des objets utiles que des Polichinels dont il ne fera jamais aucun usage. Je ne dis pas que cette invention puisse être pratiquée dans un College, je n'en sçais encore rien, l'Auteur n'insiste pas là-dessus; mais il m'importe peu qu'on l'y reçoive ou qu'on ne l'y reçoive pas, pourvû que j'y trouve mon compte et que l'enfant se trouve sans y penser débarassé de toutes les épines qui accompagnent les premiers principes.

Cette

Digitized by Google

Cette ingenieuse Machine qui ne sçauroit être que l'effet de longues méditations, me fait remercier l'Auteur publiquement et le conjurer de ne se point rebuter, malgré les vaines déclamations qui commencent à paroître contre lui, et qui retombent sur les petits génies remplis d'eux-mêmes, dont tout le plaisir est de vouloir faire adopter leur ignorance comme une science certaine et infaillible. Le Grammairien, soy-disant, qui s'éleve dans votre Mercure, devroit avant que d'écrire, apprendre à penser, et s'il croit avoir raison, nous démontrer avec politesse que nous donnons dans l'erreur. Tout Ecrivain dont le style est grossier, m'est suspect, et je n'en attends aucune instruction.

Je suis persuadé que l'Auteur trouvera dans le sein de l'Université de Paris où sont les Maîtres du bon gout, qui ne sont occupez qu'à donner une bonne éducation à la jeunesse, toute la satisfaction qu'il peut esperer, comme elle a été la premiere à quitter l'ancienne routine et à marcher par des chemins plus faciles pour les jeunes gens, tant qu'elle trouvera des hommes qui la seconderont et qui ne dédaigneront pas de s'abaisser pour faciliter les premiers élemens des Lettres, elles les favorisera toujours. J'ai l'honneur d'être, &c.

Digitized by Google

SUR UNE GAGEURE.

EN voyant mille attraits parer votre visage,
Et mille Amans à vos genoux ;
Je gageai que le mariage,
Etoit, belle Caton, à quatre pas de vous :
Et qu'avant la fin de l'année,
Le charmant Dieu de l'Hymenée,
Formant pour vous les nœuds les plus beaux, les plus doux,
Uniroit votre destinée,
Au plus fortuné des Epoux.
Vous fûtes assez téméraire,
Pour oser gager le contraire,
Et vous l'emportez cependant ;
Ce jour où l'on se renouvelle,
Vous trouve encore Demoiselle,
Vous avez gagné, je me rends.
Je sçavois bien que la victoire,
De vous suivre en tous lieux faisoit profession ;
Mais aussi qui n'auroit du croire,
Qu'elle vous manqueroit en cette occasion ?
Vainement s'excuseroit-elle,
Sur sa longue habitude à marcher sur vos pas ;
Ce n'étoit point ici le cas,
De vous paroître si fidele ;

Et

Digitized by Google

Et j'ai peine à lui pardonner,
Une si grossiere méprise,
Car en votre personne il n'est rien qui ne dise,
Que je méritois de gagner.
On y trouve un beau caractere.
Un cœur grand, genereux, sincere,
La vertu, l'esprit, la beauté,
Les graces et la majesté,
Les agrémens de la jeunesse,
Les traits de la délicatesse,
J'en dirois cent fois plus que j'en dirois trop peu;
Mais enfin plus je considere,
Moins je vois comment j'ai pû faire,
Pour perdre avec un si beau jeu.

LETTRE de Madame la Comtesse de . . . à M. le Chevalier de . . . sur la nouvelle Tragédie de Brutus.

VOus m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, de m'envoyer le Brutus de M. de Voltaire; je l'attendois avec une impatience que je ne sçaurois vous exprimer. L'interêt que je prends dans la gloire, de l'Auteur m'avoit renduë incrédule sur toutes les relations qu'on m'avoit envoyées au sujet de sa Piéce, je commençois

Digitized by Google

mençois même à perdre un peu de cette confiance que j'ai toujours euë en votre goût, parceque vous étiez du nombre de ceux qui vouloient dégrader cet Ouvrage dans mon esprit. Il est enfin arrivé jusqu'à moi, et la premiere lecture que j'en ai faite vous a rendu toute mon estime. Le jugement que j'en porte ici malgré moi est d'autant plus au désavantage de M. de V. que j'étois la personne de France la plus prévenuë en sa faveur; je vous avouë même que je m'étois flattée que cette Tragédie n'auroit déplû aux Spectateurs que parce qu'elle n'auroit pas été représentée par des Acteurs tels que *Baron* et la *Lecouvreur*, et qu'elle regagneroit sous les yeux ce qu'elle avoit perdu sur le Théatre; rien de tout cela n'est arrivé, ou plutôt j'ai éprouvé tout le contraire. Les grands Vers de la premiere Scene m'ont presque fait croire que je lisois un nouveau Chant de la Henriade: Est-ce là, me suis-je dit, le ton que prennent Corneille et Racine, et qu'ils doivent donner à tous ceux qui entrent dans une carriere qu'ils ont si dignement remplie? Je conviens que M. de V. quitte quelquefois le ton Epique, mais d'un excès il tombe dans un autre qui lui fait encore plus de tort, et l'on a de la peine à se figurer, qu'aprés s'être élevé si haut

Digitized by Google

on puisse descendre si bas, d'où je conclus que sa vocation n'est pas pour le Théatre. Il ne me seroit pas difficile, Monsieur, de prouver ce que j'avance si j'écrivois à quelqu'un de ses partisans outrés; mais comme nous sommes à peu près d'un même sentiment, je n'ai pas besoin de vous donner des raisons dont vous n'avez pas besoin vous même; ainsi pour ne pas charger le papier de choses inutiles, permettez que je passe à des remarques plus essentielles, et que je vange M. de V. d'une calomnie contre laquelle je me suis toujours revoltée. J'avois reçû à ma Campagne une Piéce Burlesque, ou espece d'Arrêt de Momus, par lequel ce Dieu, qui n'épargne pas les Dieux mêmes condamnoit M. de V. à la restitution de sept ou huit cent Vers pillés dans l'ancien Brutus de M^lle Bernard. J'ai été ravie pour la gloire de mon Héros versifiant de réduire ce nombre exorbitant à cinq ou six hemistiches que sa mémoire lui a dictés à l'insçû de son esprit. Cette justice que je lui rends ne m'empêche pourtant pas de convenir avec le même esprit d'équité, qu'il n'a pas été si reservé pour le fond que pour le détail, et que le plan du dernier Brutus me paroît avoir été dressé sur celui du premier. C'est ce que j'entreprends de vous prou-

ver

ver dans l'ignorance où je suis que votre sentiment soit conforme au mien ; je vais donc, Monsieur, vous tracer en peu de mots l'argument du Brutus de Mlle B. pour venir après à la conformité que ce fond de Tragédie peut avoir avec celui du nouveau Brutus.

Brutus et *Valerius*, Consuls des Romains, ouvrent la Scene au premier Acte, dans le Palais même d'où Tarquin a été chassé ; ils se disposent à entendre *Octavius*, Ambassadeur de ce Roi détrôné. Octavius plaide la cause de son Maître, mais inutilement ; il part, chargé d'un refus pour toute réponse.

Brutus propose à Valerius l'hymen de *Titus*, son fils aîné, avec la sœur de Valerius, son Collegue au Consulat ; la proposition est acceptée. Titus et *Tiberinus* mandés par Brutus arrivent ; Valerius se retire. Brutus déclare à Titus ce qu'il vient de résoudre avec Valerius ; Titus s'en défend ; Brutus lui ordonne d'obéïr ; il dit à Tiberinus qu'il prétend l'unir à la fille d'*Acquilius*, qui, quoique parent de Tarquin n'a pas laissé d'être fidele à la Patrie ; Tiberinus obéït avec d'autant plus de plaisir, qu'il aime cette même *Acquilie* que Brutus, son pere, lui destine pour Epouse.

Titus se plaint à *Marcellus*, son Confident,

Digitized by Google

sident, de la dure loi que Brutus lui impose malgré l'amour qu'il a pour cette même Acquilie qu'il destine à son frere ; il se retire, voyant approcher *Valerie.*

Valerie se plaint de l'indifference de Titus qui la fuit au moment qu'on vient de lui proposer son hymen ; elle soupçonne Acquilie d'être sa Rivale, et Rivale aimée ; elle veut la faire épier par *Vindicius*, autrefois Esclave d'Acquilius, maintenant le sien, et de plus comblé de ses bienfaits.

Octavius, Ambassadeur de Tarquin et Acquilius, parent de ce Roi banni, commencent le second Acte. Acquilius apprend à Octavius qu'il est le chef de cinq cent Conjurés qui doivent ouvrir la porte Quirinale à Tarquin ; il lui dit que Tiberinus même est de ce nombre, et se flatte d'engager Titus lui-même dans la conjuration par le moyen de sa fille Acquilie dont il est éperdument amoureux. Octavius exige de lui le nom et le seing de tous les Conjurés, afin que Tarquin, avant que de rien entreprendre, sçache sur qui il doit compter.

Acquilie vient se jetter aux pieds de son pere ; elle le prie de ne la point contraindre à devenir la femme de Tiberinus qu'elle hait ; Acquilius lui demande si elle aime Titus ; il l'engage adroitement à lui

ouvrir

Digitized by Google

ouvrir son cœur ; elle lui fait l'aveu de son amour. Acquilius lui dit qu'il voudroit bien que Titus fut heureux s'il osoit le mériter ; Acquilie lui répond qu'il est trop ennemi de Tarquin et trop fidele à la République ; son pere la presse d'éprouver ce qu'elle a de pouvoir sur son cœur, sans pourtant lui rien découvrir de la conjuration.

Aprés une Scene intermediaire, et qui ne sert que de liaison, Titus vient ; Acquilie n'ose lui dire à quel prix il pourroit l'obtenir de son pere. Titus desesperant de lui arracher son secret, va trouver Acquilius même, pour en être instruit.

Tiberinus qu'on a d'abord peint seulement comme ambitieux, parle à Acquilie en Amant desesperé qui veut l'obtenir malgré elle ; Acquilie a beau lui déclarer qu'elle aime Titus, et qu'elle l'aimera toujours, il n'en persiste pas moins à l'épouser, et va presser l'hymen qui doit le venger. Les menaces de Tiberinus déterminent Acquilie à faire un dernier effort sur Titus.

Au troisiéme Acte, Acquilie exige un serment de Titus avant que de lui déclarer le secret que son pere vient de lui permettre de réveler ; Titus atteste tous les Dieux que son secret sera enseveli dans un silence éternel. Rassurée par ce serment,

Digitized by Google

serment, elle lui déclare qu'il ne peut l'obtenir d'Acquilius qu'en conspirant avec lui en faveur de Tarquin ; Titus frémit à cette proposition. Cette Scene est des plus pathetiques ; Acquilie se retire sans avoir pû ébranler la vertu de son Amant, quoiqu'elle lui ait fait entendre que Tiberinus, son frere, est entré dans la conjuration, et qu'elle doit être à lui à son refus. Titus flotte entre son amour et son devoir ; mais ce dernier emporte la balance.

Tiberinus vient ébranler la vertu de Titus par une joye insultante et par l'assurance de son hymen prochain avec Acquilie. Titus dans un court monologue fait entendre que sa constance est à bout, et que la perte d'Acquilie est pour lui le plus grand des maux.

Acquilius vient achever ce que la jalousie a commencé dans le cœur de Titus ; mais ce qui lui porte le dernier coup, c'est le danger d'Acquilie dont il ne peut plus douter après cette protestation de son pere, au sujet de la conjuration dont il s'est déclaré le chef à ses yeux.

Un homme tel que moi n'attend pas les supplices ;
Vous aimez Acquilie, elle est de mes complices ;

Ce

Le fer en même-tems terminant notre sort,
Sçaura nous épargner une honteuse mort.

Titus éperdu suit Acquilius, et fait entendre aux spectateurs le parti indispensable qu'il va prendre.

Au quatriéme Acte, Valerie paroît au comble de la joye d'avoir appris de Vindicius, son esclave, que le Pere de sa Rivale est chef d'une conjuration tramée contre Rome, ce qui doit vrai semblablement mettre un obstacle éternel à l'hymen de Titus et d'Acquilie.

Brutus vient; il n'est encore instruit que confusément de la conspiration; Valerie lui apprend que c'est Acquilius que en est le chef.

Valerius porte le premier coup à Brutus, en lui apprenant que son fils Tiberinus est du nombre des Conjurés, et qu'on a reconnu son nom et son seing dans la liste que l'Ambassadeur de Tarquin a exigée.

Tiberinus entouré de Gardes vient lâchement demander la vie à Brutus, qui n'est pas moins honteux de sa lâcheté qu'irrité de sa trahison; il ordonne qu'on l'ôte de ses yeux.

Titus vient déclarer à son pere qu'il est du nombre des coupables, et lui demande la mort, afin que son châtiment étonne

étonne tous ceux qui oseroient l'imiter. Brutus également frappé de son crime et de son repentir, ne peut s'empêcher de laisser échaper des mouvemens de tendresse ; il le quitte pour aller sçavoir les intentions du Sénat, et lui témoigne qu'il voudroit bien le sauver s'il n'écoutoit que les mouvemens d'amour et d'estime qui lui parlent pour lui.

Valerie apprend à Titus que c'est elle seule qui l'a perdu, puisqu'elle a fait découvrir la conjuration par Vindicius, et lui proteste qu'elle s'en punira.

Acquilie vient après que Valerie est sortie ; Titus la prie de se sauver ; Acquilie lui répond que puisque c'est pour l'avoir trop aimée qu'il est entré dans la conjuration d'Acquilius, son pere, elle vient le justifier, le sauver ou périr avec lui. Titus la voyant partir pour se livrer entre les mains des Consuls, la suit pour la détourner d'un dessein si funeste.

Valerie fait entendre au cinquiéme Acte que le Sénat est assemblé pour juger les coupables ; elle tremble pour Titus. *Marcellus* vient rendre l'esperance à Valerie, en lui apprenant que le Sénat laisse Brutus en liberté de condamner ou d'absoudre ses deux fils.

Brutus vient ; Valerie lui témoigne sa joye sur ce que le Sénat vient de faire en

Digitized by Google

sa faveur ; ce Consul lui répond qu'il tâchera de reconnoître l'honneur que le Sénat lui fait. Brutus après avoir tout mis en balance, se détermine à condamner ses enfans, et préfere les noms de Citoyen et de Consul à celui de pere.

Titus amené devant Brutus lui témoigne toujours la même fermeté ; sa vertu augmente les regrets de son Juge. La seule grace que Titus lui demande, c'est de pardonner à Acquilie et de la sauver ; Brutus le quitte, en lui disant :

Tu peux esperer tout, hors de me consoler ;
Adieu, mon fils, adieu, je ne puis te parler.

Titus ne tarde point à aller se livrer au supplice. Son Rôle finit par ces beaux Vers:

Rome, pardonne-moi mon funeste caprice ;
Mon juste repentir, ma mort t'en font justice ;
Si l'amour m'a séduit en un fatal moment,
Le Romain a bientôt desavoué l'Amant.

La Tragédie finit par la mort de Titus et de Tiberinus ; Valerie veut suivre son Amant jusqu'au lieu du supplice, mais des Gardes la retiennent ; Acquilie meurt aux yeux de Titus, soit par un poison qu'elle a pris, soit par l'excès de sa douleur ; Valerius ayant appris l'execution, dit ces deux derniers Vers :

Digitized by Google

O tirannique amour ! ô funeste journée ;
A quel prix, liberté, nous êtes vous donnée !

Ne vous attendez pas, Monsieur, à voir l'extrait du nouveau Brutus à la suite de celui-ci ; ma Lettre n'est déja que trop longue, et d'ailleurs vous avez encore présente à la mémoire la Tragédie que vous m'avez envoyée, au lieu que vous n'avez peut-être jamais lû celle de M. Bernard. Quand même vous auriez déja oublié le dernier Brutus, je ne doute point que l'extrait que vous venez de lire ne vous l'ait rappellé par la conformité qui se trouve entre tous les deux, si non dans le détail, du moins dans le fond.

En effet, dequoi s'agit-il dans l'une et l'autre Piéce, si ce n'est du rétablissement de Tarquin, dont l'esperance est fondée sur l'amour ? Ces deux Tragédies commencent à peu près de même. Dans celle de Mlle B. c'est un Ambassadeur de Tarquin, avec cette seule difference que dans celle de M. de V. l'Ambassadeur est plus respectable, parcequ'il vient au nom de *Porsenna*. Mlle Bernard a établi la Scene dans le Palais des Tarquins, et M. de Voltaire la met dans la Maison des Consuls, difference très peu sensible. D'un côté, Titus et Tiberinus, rivaux en amour et en ambition, agissent également dans la Piéce,

Digitized by Google

Piéce, et de l'autre Tiberinus n'est qu'en récit, et n'agit que derriere le Théatre, autre difference aussi peu sensible que la précedente. Tiberinus prêt d'épouser la Maîtresse de Titus détermine ce dernier à livrer la Porte Quirinale dans l'une et dans l'autre Tragédie. N'avouez-vous pas, Monsieur, que voilà bien des ressemblances avec très peu de differences? vous me direz peut-être que dans un pareil sujet on ne peut gueres éviter de se ressembler; mais ne peut-on pas arriver à la même fin sans prendre une marche si égale. Je vous dirai bien plus; c'est que si la Piéce de Mlle B. étoit venuë après celle de M. de V. quoique ces deux Piéces se ressemblassent également, l'Auteur de la derniere seroit moins accusé de plagianisme. Voici comme je prétends soûtenir cet espece de paradoxe.

M. de V. de peur de trop ressembler à Mlle B. a pris le parti de simplifier sa Tragédie, et c'est par là qu'il a évité de trop ressembler: quoi de plus facile? Mais si Mlle B. avoit travaillé après lui, et même d'après lui, elle pourroit se vanter à juste titre, d'avoir encheri sur son original, par l'addition d'un nombre infini de traits qui lui sont propres, et qui lui appartiendroient incontestablement, comme en étant créatrice. Telle est la double rivalité

dité qui donne lieu à plus d'action ; je conviens avec vous que ces mêmes traits qui auroient mis un interêt plus vif dans le nouveau Brutus, ont été comme autant d'écueils que M. de V. a évités, pour ne pas tomber dans une trop grande imitation ; j'ajouterai même qu'une si sage précaution l'a réduit à une simplicité trop seche. Ses partisans ne laissent pas de lui en faire honneur. Le Tiberinus, disent-ils, et la Valerie de M^lle Bernard sont des personnages à retrancher d'une Piéce, parcequ'ils sont indignes du beau Tragique. Je conviens de cela par rapport à Tiberinus, tel que M^lle B. nous l'a donné; mais ne conviendrez-vous pas que si elle en avoit fait un *Pharnace*, il auroit parfaitement bien tenu son coin dans Brutus, comme fait dans *Mithridate* le digne Rival de *Xipharés* ? nous ne l'aurions pas vû prosterné aux pieds de Brutus, lui demander la vie, il auroit dit, au contraire, avec Pharnace :

Seigneur, dût-on offrir mille morts à ma vûe,
Je n'irai pas chercher une fille inconnuë.

Quant à Valerie, je ne conviens pas qu'il y ait de la bassesse dans son caractere, elle fait obsetver ce qui se passe chez le pere de sa Rivale, pour profiter de

Digitized by Google

de tout ce qui pourra servir son amour ; Vindicius, son esclave et son espion, découvre une conspiration dont elle ne se seroit jamais avisée ; elle se sert de cette découverte pour empêcher Titus d'épouser la fille d'un ennemi de la République. L'orage qu'elle excite retombe sur Titus même ; elle en demande pardon à son Amant, et proteste qu'elle s'en punira elle-même, si Brutus ne le sauve de la rigueur des loix. Quoi de plus naturel ? quoi de plus convenable au Théatre ?

Quelle difference entre *Tullie* et *Acquilie* ? Tullie ne balance pas un seul moment à proposer une trahison à Titus, au lieu qu'Acquilie tremble à lui déclarer l'intention de son pere, et ne le fait que par son ordre exprès.

Combien s'en faut-il que la fatale liste des Conjurés soit aussi convaincante dans M. de V. que dans M^lle B. la premiere n'est pas signée, au lieu que la derniere est revêtuë de toute la forme qui peut la rendre autentique ; d'où il s'ensuit que dans l'une des deux Tragédies, Brutus est un Juge équitable, et qu'il est tout à fait injuste dans l'autre. Je conviens que M. de V. fait quelquefois de très-beaux Vers ; mais j'ose avancer qu'en fait de Poëme Dramatique, M^lle B. en fait de meilleurs,

Digitized by Google

parcequ'ils sont plus du ton du genre de Poëme qu'elle traite. Je n'en dis pas davantage, Monsieur, de peur de paroître trop partiale pour un Auteur de mon sexe; je vais me réconcilier avec M. de V. par une nouvelle lecture de sa Henriade. Je ne revoi jamais ce charmant Ouvrage sans en admirer l'Auteur, et il est le premier des Poëtes François qui ait trouvé le secret de faire lire et relire un Poëme Epique, non seulement sans ennui, mais avec un plaisir infini. Je suis, Monsieur &c.

AU MARECHAL DUC DE VILLARS.

ODE

TOi, qui des Héros de la Grece
Célebras jadis les exploits,
Viens seconder ma hardiesse,
Viens, Homere, affermis ma voix.
Qu'un Guerrier que la France admire
M'entende dignement écrire
Ses plus hauts faits dans mes Chansons;
Et que les Filles de mémoire
M'aident à consacrer la gloire
De l'appui de leurs nourissons.

Quelle

Quelle vengeance meurtriere,
Quel Dieu jaloux de nos succès
A réuni l'Europe entiere
Pour faire avorter nos projets ?
Quel Démon ardent à nous nuire
Contre Louis, dans son Empire
Arme des sujets inhumains ? *
Les barbares Sœurs de Megere
A cette secte sanguinaire
Inspirent les plus noirs desseins.

On voit des Bataillons perfides
Sortis tout d'un coup des forêts,
Ainsi que des torrens rapides
Ravager nos riches guerets ;
Les Temples, objets de leur rage,
Sont détruits, ou pleins de carnage,
Tout cede à leur férocité :
Quel vaillant guerrier, quel Alcide
Domptera l'audace intrépide
De ces Monstres d'impieté ?

Quoi ! leurs cohortes menaçantes
Qui couvroient nos sillons de morts,
A l'aspect de Villars tremblantes,
Cedent à ses premiers efforts !

* *Les Fanatiques.*

Digitized by Google

Leurs Chefs malgré leur arrogance
Ne trouvent que dans sa clémence
Dequoi dissiper leur terreur :
En vain la discorde sans cesse
Chez tous nos ennemis s'empresse
D'armer pour aider leur fureur.

Vous qui dans Thionville allarmée
Voulez foudroyer nos Guerriers, *
Que ne renversez-vous l'Armée
Qui vous ravit tant de lauriers ?
Le feu de vos Troupes nombreuses,
Ni du Rhin les ondes fougueuses
Ne sçauroient arrêter Villars.
Courez au combat ; sa présence
Doit exciter votre vengeance
A tenter les plus grands hazards.

Que vois-je ? déja vers la Flandre
Ils ont précipité leurs pas ;
Est-ce pour ne rien entreprendre

* *Campagne de 1705. au commencement de laquelle le Prince Eugene et M. Malebouroug joignirent toutes leurs forces pour pénetrer jusqu'en France par Thionville ; mais M. de Villars avec des forces très inférieures se campa de façon qu'il couvrit Thionville et les autres Places voisines, en sorte qu'ils n'oserent entreprendre ce Siege ni l'attaquer.*

Qu'ils

Qu'ils ont armé tant de Soldats ?
Pour vous, grand Héros, que l'Alsace
Vit imiter la noble audace
Du fier Vainqueur de Darius, (a)
Vous faites voir qu'à la vaillance
Vous sçavez joindre la prudence,
Qui fit triompher Fabius. (b)

Le Dieu qui lance le tonnerre,
Pour se vanger de nos forfaits,
A-t'il pour toujours de la Terre
Exilé Themis et la Paix ?
Que d'Escadrons ! que de cohortes
Ont deja jusques à nos portes
Fait avancer leurs Etendarts !
Mais quel éclat nous environne ?
Est-ce Mars, suivi de Bellonne,
Qui vient déffendre nos Remparts ?

Fier Eugene, qui jusqu'en France
Prétends signaler tes exploits,
Tu cours trop tard à la défense
De Denain réduit aux abois ;
Voy ce Camp rempli de carnage ;

(a) *Bataille de Fridelingue, comparée au passage de Granique d'Alexandre.*

(b) *Dictateur qui par sa prudence renversoit tous les projets d'Annibal.*

Digitized by Google

La mort sous une horrible image
Remplit tous tes Soldats d'effroi ;
Tu fuis toi-même plein d'allarmes ;
N'osant disputer à nos armes
Doüay, Bouchain et le Quenoy.

En vain Mars jaloux de l'hommage
Et des offrandes des Mortels,
Des Germains soutient le courage
Pour se conserver des Autels ;
Fribourg et Landau sont en cendre,
Quoiqu'il s'arme pour les deffendre ;
Nos fiers ennemis sont défaits :
Villars, suivi de la Victoire,
Dispose pour comble de gloire
Et de la guerre et de la paix.

* *Campagne d'Allemagne de* 1713.

Par M. de Sainte Falaye, de Montfort-Lamaury.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE sur les bruits Aëriens entendus près le Village d'Ansacq, *écrite de Paris ce 15. Fevrier 1731.*

VOus voulez que je vous dise ce que je pense, Monsieur, au sujet des bruits entendus en l'air près le Village d'Ansacq, dont il est fait mention dans le second volume du Mercure de Decembre 1730. Vous me demandez si je crois le fait possible, si je le crois vrai, et supposé que je le croye, comment je puis l'expliquer. Il faut vous satisfaire, je vais vous faire part de mes conjectures.

Le stile de la Relation faite par M. le Curé d'Ansacq, qui paroît un homme éclairé, le nombre des témoins dont il a eu soin de recueillir les dépositions, les précautions qu'il a prises pour s'assurer de leur bonne foi, le nom de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, à laquelle il adresse sa Relation, la multitude des circonstances sur lesquelles les témoins ne varient point, ne permettent pas de douter de la sincerité, non-seulement de l'Auteur de la Relation, mais des differens Particuliers qui ont déposé dans son information; ensorte qu'il est hors de toute vrai-semblance de penser que ni les

Digitized by Google

uns ni les autres ayent eu desein d'en imposer.

D'un autre côté le fait tel qu'il est rapporté, paroît si extraordinaire et si ressemblant dans son espece aux contes puériles du Sabbat, qu'un homme raisonnable ne peut être tenté d'y ajoûter foi.

Mais, dira-t'on, comment des témoins de bonne foi peuvent-ils déposer d'un fait visiblement faux? Il faut donc qu'ils soient dans l'erreur; oüi, sans doute; et quelle peut être la cause d'une erreur qui roule sur des détails aussi circonstanciez? sur lesquels les témoins s'accordent parfaitement sans s'être concertez? c'est ce qui reste à examiner.

S'il n'y avoit eu qu'un ou deux témoins, il paroîtroit assez vrai-semblable de croire que la frayeur leur eût fait prendre des cris de bêtes, d'Oyes, de Canars sauvages, ou d'Oiseaux nocturnes pour ce qu'ils ont crû entendre; mais comme les témoins sont en grand nombre et qu'ils ont assuré M. le Curé qui les a questionnez sur ce point, qu'ils connoissoient parfaitement le cri de tous ces animaux et qu'ils ne s'y étoient certainement pas trompez, on ne peut s'arrêter à cette conjecture.

Le bruit qu'ils ont entendu sans voir qui que se soit, ressembloit, disent-ils, à des voix d'hommes, de femmes et d'enfans

d'enfans, à des éclats de rire et à des sons d'Instrumens; voyons s'il n'est pas possible que sans qu'il y eut une multitude d'hommes, de femmes, d'enfans ni d'Instrumens, ils ayent entendu l'apparence de tous ces differens bruits par une voie toute simple et toute naturelle; c'est cette possibilité que j'entreprens de prouver; elle est telle que par le moyen que je propose, on peut faire entendre partout où l'on voudra les mêmes bruits qui ont été entendus à Ansacq. Je crois, Monsieur, que vous n'en demandez pas davantage, vous devez être content de moi si je vous tiens parole; je ne crains pas de vous en manquer.

M. le Curé d'Ansacq, dans les Reflexions qui suivent sa Relation, voudroit persuader que le sens de l'oüie est moins sujet à erreur que celui de la vûë, mais c'est gratuitement qu'il le suppose. Comme *la Sphere d'activité de la vûë*, pour me servir de ses termes, *est beaucoup plus étenduë que celle de l'oüie*, il est bien vrai que les erreurs de la vûë sont quelquefois plus sensibles et aussi que nous avons plus d'occasions de les appercevoir. Par la même raison il se pourroit encore que nos yeux se trompassent réellement plus fréquemment que nos oreilles, parce que nous faisons plus souvent usage des

yeux

yeux, sans qu'on en pût conclure pour cela que le sens de la vûë en lui-même et par sa nature, fût plus sujet à l'illusion que celui de l'oüie ; on pourroit même, avec autant de vrai-semblance, soutenir l'opinion contraire. En effet la reflexion du son est souvent plus difficile à reconnoître pour ce qu'elle est, que la reflexion de la lumiere. L'Écho sera plus aisément pris pour une voix humaine que la reflexion d'un Miroir pour un objet réel. En general on juge d'ordinaire beaucoup plus exactement de la distance et de la situation d'un objet par la vûë que par l'oüie. On reconnoît à coup sur de quel côté est parti l'Eclair, et on ne distingue pas toûjours bien de quel côté vient le son d'une Cloche.

On se trompe si aisément en jugeant d'où part le son quand les yeux n'aident point au jugement qu'on en porte, qu'il y a des gens que l'on nomme *Ventriloques*, qui en se serrant le gosier et faisant une certaine contraction dans les muscles du bas ventre, articulent un son de voix rauque et sourd, tel qu'à un ou deux pas et même à côté d'eux, en prêtant l'oreille, on croit entendre une voix fort éloignée. J'ai connu un Officier qui avoit ce talent, j'y ai vû bien de gens trompez en ma presence, et il m'a assuré qu'il s'étoit

Digitized by Google

s'étoit quelquefois réjoüi à l'armée avec ses camarades, en leur donnant par ce moyen de fausses allarmes.

Mais que le sens de l'oüie soit plus ou moins trompeur que celui de la vûë, peu importe à la question presente, pourvû que l'on convienne, comme on n'en peut pas douter, que l'un et l'autre sens est susceptible d'illusion et très sujet à erreur. C'est en suivant le parallele commencé que nous pouvons trouver le dénouement de la question proposée.

Si l'on agite rapidement en rond un tison, ou un charbon allumé, l'œil n'appercevra qu'un cercle de feu non interrompu; la raison en est sensible; le charbon parcourt successivement tous les point du cercle; l'impression qu'il a faite sur la vûë quand il étoit en haut, subsiste encore quand il est en bas. La vîtesse avec laquelle il est mû, fait que l'œil le voit à la fois dans tous les points de la circonference, et n'apperçoit qu'un cercle de feu continu. Differens sons qui se succederoient rapidement les uns aux autres, pourroient par la même raison se faire entendre tout à la fois et en même-temps. Une seule personne, si elle pouvoit exprimer tous ces sons differens et passer successivement, mais très-promptement d'un son à l'autre, pourroit donc imite

imiter le bruit confus et continu de differentes voix, et par consequent ceux qui l'entendroient sans voir l'Auteur du bruit, croiroient entendre à la fois toutes les differentes voix qu'il contreferoit.

Mais pourquoi s'arrêter à prouver que cela pourroit être ? Il y a des choses plus réelles qu'elles ne semblent possibles. Telle est celle dont il est question. Abandonnons la preuve de la possibilité, et que l'experience du fait en décide. Il est constant que bien des gens ont le talent dont nous parlons. J'ai connu un jeune homme qui derriere un Paravent imitoit d'une façon surprenante un Chœur de voix et d'Instrumens, le fameux Philbert, qui a apporté en France la Flute Traversiere; avec une Poële, des pincettes et sa voix, contrefaisoit, à s'y méprendre, le bruit d'un ménage en rumeur, les cris du mari, de la femme, des enfans, des chiens, des Passans, du Guet et du Commissaire, et faisoit accourir le voisinage. Depuis deux ou trois ans la Cour et la Ville ont admiré le même talent, peut être plus singulier encore, dans le nommé Lœillet; il alloit dans les maisons où il étoit mandé, et sans sortir de la chambre où l'on étoit, caché derriere uu Paravent ou un rideau, il faisoit un bruit si varié et si surprenant, en imitant un Concert, une bagarre

Digitized by Google

bagarre, des éclats de rire, ou quelqu'autre bruit de cette espece, qu'on ne pouvoit imaginer qu'il fût seul. Etant à souper tête-à-tête avec un celebre Acteur de l'Académie Royale de Musique, on a assuré qu'ils ont fait monter dans la chambre plus d'une fois le Guet, qui les trouvoit tranquillement assis à la table vis-à-vis l'un de l'autre, et qui rappellé par le même bruit, revenoit sur ses pas le moment d'après, avant que d'avoir descendu le degré, et les retrouvoit aussi tranquilles qu'il les avoit laissez.

Il est donc bien vrai et bien confirmé par l'experience, qu'un homme seul peut imiter un bruit confus de voix et d'instrumens, assez parfaitement pour s'y méprendre. Or je dis qu'il est très-possible qu'un homme placé derriere le mur au-dedans du Parc d'Ansacq, où le bruit a toûjours été entendu, se soit diverti à joüer cette Comedie. Et il n'est pas necessaire pour cela de lui supposer, à beaucoup près, le talent d'un Philbert ou d'un Lœillet; si ceux-ci ont pû tromper des gens clair-voyans quelquefois prévenus et avertis, à combien plus forte raison étoit-il aisé d'en imposer, par le même moyen, au milieu de la nuit, à des Paysans surpris, que les premiers sons ont si fort effrayez, de leur aveu, que l'un

l'un d'eux ne voulut jamais permettre à l'autre d'avancer pour chercher à reconnoître d'où partoit le bruit. En lisant la Relation dans cet esprit, on reconnoîtra que tous les détails peuvent aisément s'ajuster à cette Explication, sur tout si l'on considere que la frayeur et la préocupation peuvent avoir causé quelques exagerations et quelques erreurs même, dans les circonstances du fait. Il n'est pas étonnant, par exemple, que les Déposans ayent jugé que la Scene se passoit en l'air, puisqu'ils ne voyoient rien sur la terre d'où ils pussent croire que le bruit partoit; l'un d'eux dit, cependant, que quelques-unes de ces voix ne lui avoit paru qu'à la hauteur d'un homme ordinaire, ce qui quadre fort à la supposition. Il faut remarquer encore que c'est toujours au-dedans du Parc que le bruit a commencé à se faire entendre. *Cette seconde voix qui répondit sur le champ à la premiere du fond d'une Gorge entre les deux Montagnes*, (ce sont les termes du premier Déposant) avant la confusion de voix qui se fit entendre ensuite; cette seconde voix, dis-je, pouvoit être ou un Echo contrefait par la premiere voix, ainsi que les bruits qui ont suivi, ou peut-être un Echo veritable qu'on sçait être beaucoup plus sensible la nuit que le jour; la reflexion de cet Echo

se

Digitized by Google

se pouvoit faire sur la Côte opposée à celle où se passoit le bruit, et c'est de cette Côte oposée que l'ont entendu les deux autres témoins qui alloient à Beauvais. Il n'est pas étonnant qu'on ne distinguât rien dans cette multitude de sons variés et interrompus. Et quant au passage prétendu de ce bruit le long de la ruë et devant la maison Presbiterale, il n'y a qu'un ou deux témoins qui en déposent, et la frayeur dont ils avoüent qu'il étoient saisis, pourroit bien leur avoir fait croire ce bruit plus voisin qu'il n'étoit en effet; M. le Curé ne l'ayant pas entendu, quoiqu'il soit dit qu'il passa devant sa porte. On pouroit aussi supposer que l'Auteur du bruit avoit pris ce chemin, ou que sans sortir du Parc il en avoit suivi un à peu près parallele à la ruë du Village. La situation du lieu et la connoissance du Pays, pourroient en faire juger plus exactement.

Il est bien certain que dans ma supposition les témoins auront crû entendre tout ce qu'ils ont dit avoir entendu, et qu'ils auront par consequent déposé comme ils ont fait. M. le Curé d'Ansacq a placé plusieurs des Habitans de sa Paroisse, hommes, femmes et enfans, en differens endroits pour chercher par leur moyen à imiter les bruits entendus, et

Digitized by Google

il n'y a pas réüssi. D'ailleurs il remarque qu'il n'est pas possible d'imaginer qu'il y eût au milieu de la nuit un concours de gens qui se fussent accordez pour donner cette Scene. Nous avons prouvé qu'il n'en falloit qu'un. C'est à M. le Curé d'Ansacq à conjecturer qui ce peut être ; cela sera du moins fort aisé, si la même chose arrive encore. Quoiqu'il en soit, quelque part où soient Lœillet ou ses Eleves, il est clair qu'ils ont de pareils *Akousmates* à leur disposition.

Il n'est pas nécessaire de recourir à cette Explication pour chercher la cause de la frayeur de ce Particulier de Clermont, dont il est parlé dans l'Addition à la Relation, lequel se jetta à bas de son cheval et à genoux il y a 15. ans, une nuit en passant près du Village d'Ansacq, ayant entendu ou crû entendre un grand bruit. Je ne crois pas que vous ayez prétendu me demander compte de toutes les terreurs paniques qui peuvent surprendre un Voyageur ; je me suis seulement engagé à expliquer comment une cause simple et naturelle pouvoit avoir produit les prétendus bruits aëriens dont il est parlé dans la Relation, et je crois y avoir satisfait.

Voilà, Monsieur, ce que je pense sur les questions que vous m'avez proposées ; je

Digitized by Google

je souhaite que ma Réponse puisse vous satisfaire ; je ne vois que ce moyen de concilier la vrai-semblance avec la bonne foi des témoins, qui m'a paru ne devoir point être suspecte. Je suis, &c.

NOUVELLES DE CYTHERE, du 14. Décembre 1730. addressées à Madem.lle D. L. G. à Auch, par M. le Chevalier D. N. D. M.

DEs le matin sur le sacré Vallon,
Pour ton Portrait que je prétendois faire,
J'allai prier le Seigneur Apollon,
De m'inspirer ; ce n'est petite affaire,
Me dit le Dieu, renonce à ton Projet,
Je la connois, cette fille charmante,
Je ne sçaurois répondre à ton attente,
Et l'Amour seul peut peindre cet Objet.
Lors vers l'Amour je courus à Cythere ;
Lui raconter quel étoit mon dessein,
Il s'occupoit à consoler sa Mere,
Que tes appas devorent de chagrin,
Ils étoient seuls ; je n'y vis point les Graces,
Ni les Plaisirs, ni les Jeux, ni les Ris,
De tout cela je ne fus point surpris,
Qui ne sçait pas qu'ils volent sur tes traces ?
Et c'est de quoi Cypris versoit des pleurs :

Je

Digitized by Google

Je m'approchai, par une ample Requête,
Je crus pouvoir obtenir des couleurs.
Pour ton Portrait, l'Enfant tourna la tête,
Que sert, dit-il, d'accroître mes douleurs,
De peindre aux yeux les appas de la Belle,
Ils sont pour moi gravez dans tous les cœurs;
L'ingrate, helas ! n'en est pas moins rebelle,
Sur elle en vain j'émousse tous mes Traits,
Mais ses mépris excitent ma vengeance,
Et vient le tems prescrit dans mes Decrets,
Que ses soupirs vengeront cette offense.
Pour qui ? . . . C'est trop, respecte mes secrets,
Il dit : soudain frappant trois fois la terre,
Il disparut sur les pas de sa Mere ;
Et moi j'ai crû devoir sans differer,
Vous rapporter en sortant de Cythere,
L'Arrêt du Dieu, pour vous y préparer,
Ou prévenir l'effet de sa colere.

*LETTRE d'un Philosophe de Provence à M** touchant la Lettre du prétendu Grammairien Provençal, sur le Bureau Tipographique.*

VOus avez raison, Monsieur, la Lettre dont vous me parlez ne doit point vous empêcher de continuer à faire usage

Digitized by Google

usage du Bureau pour M. votre fils; je ne reconnois point dans cette Lettre l'esprit naturel des Provenceaux, quoique l'Auteur se qualifie Grammairien de Provence, il ne me paroît ni Provençal, ni Grammairien, ni Philosophe.

Est-il licite, dit-il d'abord, *de vous demander pourquoi et comment tant de Charlatans de la République des Lettres sont écoutez à la Cour et à la Ville.* Si l'Auteur avoit quelque usage de la Cour et de la bonne Compagnie de la Ville, il ne feroit point cette demande. A la Cour et à la Ville, on fait quelquefois l'aumône aux Charlatans, mais on ne les *écoute* point, ils n'y sont ni *protegez*, et encore moins *récompensez*.

Je ne parle point, dit-il, *des prétendus Inventeurs de la Pierre Philosophale, de la Quadrature du Cercle*, &c. Et pourquoi ne parle-t'il point de ces gens-là? Sont-ils moins nuisibles au Public? Non, sans doute, mais c'est que ces sortes de Charlatans ne blessent point les interêts de l'Auteur. *Je n'y prens*, dit-il, *aucun interêt. Ce qui me révolte, c'est de trouver dans votre Mercure un de ces Charlatans qui parle toûjours d'un Rudiment pratique de bois... de la sillabisation, de l'Orthographe*, &c. *En vérité*, s'écrie-t'il, *on se livre trop aisément à de nouveaux venus qui nous ravissent*

vissent nos droits par des jeux et par des prestiges.... On viendra nous débiter des préceptes qui sont de vrais Paradoxes, pour ne rien dire de plus, ceux qui les débitent seront crus, seront suivis, tandis que l'on rira de nos raisonnemens et que nos Ecoles seront désertes. Que deviendra le fruit de nos veilles et de nos travaux ? O tempora ! ô mores !

Vous voyez, M. que l'Auteur de la Lettre est apparemment Maître d'Ecole, en ce cas il fera bien d'apprendre le nouvel Alphabet avant que de se mêler de le montrer. *Quoi* ! dit-il, *nous aurons passé bien des années à nous tourmenter pour apprendre des choses que nous sentons ne sçavoir pas encore bien dans un âge avancé, et des enfans de quatre ou cinq ans apprendront en jouant ce qui nous a coûté tant de peines, tant de pleurs et de fatigues ! Nous faudra-t'il remettre à la Croix de Pardieu, sous peine d'être repris par des enfans ?* Et pourquoi non ? Il faut aimer à apprendre à tout âge. Ciceron nous parle de Vieillards qui apprenoient ce qu'ils avoient négligé d'apprendre quand ils étoient jeunes.

Mais après tout, quel que puisse être l'Auteur de la Lettre, et quel que soit le motif qui l'a fait écrire, il n'est pas excusable de traiter de Charlatan le Philosophe

losophe estimable, qui a donné l'invention du Bureau Tipographique ; car qu'est-ce qu'un Charlatan ? C'est un homme, qui par interêt, promet plus qu'il ne peut tenir, et qui s'embarasse peu de tromper le Public.

Or prémierement l'Auteur du Bureau n'agit par aucune vûë d'interêt, il vit content d'un revenu modique, suffisant pour lui, et n'est à charge à personne. Les Ouvriers qui font les Bureaux, ne sont point en societé avec lui. En un mot, il ne luï en revient rien, que bien de la peine, et si quelqu'autre vient à trouver quelque Méthode plus facile et plus utile pour apprendre à lire, il ne se plaindra point qu'on lui ravit le fruit de ses travaux et de ses veilles.

En second lieu, il ne peut être soupçonné de vouloir tromper le Public, au contraire, il tient ce qu'il promet. Les enfans se plaisent à travailler sur le Bureau Tipographique, et s'y instruisent ; les preuves en sont aisées à trouver, et elles se multiplient tous les jours. En verité un tel homme ne peut être traité de Charlatan que par une basse jalousie ou par un préjugé bien aveugle. S'il y a des Charlatans, il faut les mépriser ; mais il y a de l'injustice a confondre sous ce nom les personnes qui n'ont rien de commun

Digitized by Google

avec eux. Mais voyons quelles sont les raisons que l'Auteur de la Lettre allegue contre la pratique du Bureau.

D'abord il dit qu'il ne sçait pas bien la construction de cette Machine. Pourquoi donc se mêle-t'il d'en parler?

On dit, ajoûte-t'il, que ce Bureau pour un enfant de deux à trois ans, a plus d'une toise de long, et que si ce Bureau croît à mesure que l'Ecolier avance en âge, il lui faudra cinq ou six toises. Les Jeux de Paume vont devenir prodigieusement chers. Quelle fade plaisanterie! Veut-on que l'enfant porte ce Bureau pour se plaindre qu'il est ou trop long, ou trop large, ou trop pesant; il a les dimensions nécessaires pour l'instruction et pour l'usage de l'enfant.

Objection, page 39.

L'enfant, à ce qu'on dit, prend dans son Bureau les Lettres dont il a besoin pour composer un mot... et les range l'une après l'autre sur la table de son Bureau; si le fait est bien constant, n'y auroit-il point quelque mistere que nous ne sçaurions pénetrer, et qui n'est entendu que par ces nouveaux Maîtres & par leurs Eleves? Je me défie extrémement de ces merveilles.

Réponse.

Digitized by Google

Réponse.

Si dès le premier moment que l'enfant travaille sur le Bureau, il faisoit l'operation dont on parle ici, l'Auteur de la Lettre auroit un motif légitime d'entrer en méfiance; mais qu'après qu'un enfant est exercé à connoître les Lettres, il aille les prendre chacune dans leurs casseaux, cela n'est pas plus étonnant, que de voir qu'il aille prendre du pain quand on lui dit d'en aller chercher. Avant que de faire de pareilles objections, l'Auteur, s'il est à Paris, comme on le dit, devoit aller voir travailler un enfant en l'absence de son Maître.

Objection.

Il me reste toûjours un scrupule dont je sens bien que je ne guérirai que par ma propre experience, je serois curieux, par exemple, (quel style!) de sçavoir si un enfant dressé par cette nouvelle façon, pouroit lire dans un Livre imprimé à Paris, et qu'il n'auroit jamais vû.

Réponse.

L'Auteur de la Lettre peut se guérir très-aisément de ce scrupule; qu'il ne meure point d'une maladie dont il y a déja tant de Medecins. En attendant qu'il veuille

Digitized by Google

bien recourir à sa propre experience, je puis certifier un fait dont je suis témoin, qu'en 1725. j'allai à S. Denis avec un enfant de cinq à six ans, qui avoit appris à lire le Latin, l'Hébreu, le Grec et le François, par le Bureau Tipographique. Nous étions au moins dix personnes de compagnie. En nous promenant dans le Cloître, je priai un Religieux que nous rencontrâmes, de nous mener à la Bibliotheque. Nous n'avons point encore de Bibliotheque, dit-il, mais nous avons des Livres dans nos Chambres. Voudriez-vous bien, lui dis-je, montrer une Bible Hébraïque à cet enfant qui voudroit y lire quelque Passage. Le Pere voyant un enfant en robe, crut que je voulois rire. Je lui parlai très-sérieusement, et il nous mena dans sa Chambre, ouvrit une Bible en Hébreu, et l'enfant lût courament. Je demandai un Livre Grec, le Pere nous présenta un Plutarque; l'enfant lut le Grec avec la même facilité. On lui présenta des Manuscrits, il lisoit avec plus ou moins de facilité, selon que le Grec étoit écrit plus ou moins lisiblement. Ce Religieux appela plusieurs de ses Confreres, qui furent témoins du fait. Le Religieux dont je parle, s'appelloit, si je ne me trompe, Dom François Valeran. Il seroit aisé de donner bien d'autres preuves

Digitized by Google

ves favorables au Systême du Bureau Typographique ; mais j'ai honte de suivre sérieusement la Lettre de ce Grammairien, qui vous a indigné. J'ai l'honneur d'être, &c.

REPONSE de M. L. D. à une jeune Personne trés-aimable, qui lui avoit écrit une Lettre fort spirituelle.

EN verité, chere Suzette,
Votre Lettre si joliette,
Est pour moi plus douce amusette,
Que tout Roman, qu'Historiette,
Que Lardon, Mercure ou Gazette ;
Non, nul Orateur, nul Poëte,
N'écrit si bien que vous, Suzette,
Et j'ai toûjours dit et répette,
Du Sceptre jusqu'à la Houlette,
Il n'est femme, fille, fillette,
Noble, Roturiere, ou pauvrette,
Soit petite, ou bien grandelette,
Soit d'âge mûr, ou bien jeunette,
Soit Demoiselle, soit Grisette,
Soit sage, discrette, ou Coquette,
Soit mondaine, ou bien soit Nonnette,
Soit enfin blonde, ou soit brunette,

Digitized by Google

Si belle que vous, si parfaite,
Personne aussi tant ne souhaite,
Faire de votre cœur l'emplette,
Que moi dont le nom mis en rette,
De landriri fait ladrirette,
Et dont le cœur en amourette,
Ne tourne pas en giroüette.
Oüi, jeune et charmante Suzette;
Absent de vous tout m'inquiette,
Et s'il me falloit en retraitte,
Vivre seul avec vous seulette,
Fût-ce en une pauvre Logette,
Avec vous, aimable Suzette,
J'aimerois mieux sur nappe nette,
En gras, Pâtés ragout, blanquette,
Poulet, Faisan, Perdrix, Mauviette,
En maigre, Brochet, bonne Laitte,
Sole, Saumon, Huitre, Crevette,
Au dessert, Biscuit, Tartelette,
Bonne Compote de Rainette,
Que n'aimerois sans vous, Suzette,
Avec pain bis, avec Piquette,
En gras, la simple Vinaigrette,
Boüilli froid, étique Raquette,
En maigre, Potiron et Bette,
Harang salé, froide Omelette,
Et pour le Fruit, Noix et Noisette.
Ce que je dis n'est point sornette,

C'est

Digitized by Google

C'est la verité pure et nette,
Point ne suis conteur de fleurette,
Encor moins chanteur de goguette.
Je vous aime, belle Suzette,
Plus que ne fut une Nannette,
Une Cloris, une Lizette,
De la plus tendre Historiette,
Hélas ! si bien-tôt sur l'herbette,
Ensemble assis sur la fleurette,
Ou bien cueillant la Violette,
Voyant ma tendresse discrette,
Vous me disiez de voix doucette,
Cher ami, plus ne t'inquiette,
Au feu de ton ardeur parfaitte,
Mon cœur a pris comme allumette,
Je sens ce que ton cœur souhaitte;
Ma fortune, aimable Suzette,
Dans le moment seroit complette;
Et ce bonheur, mon cœur appette,
Plus que Crosse, Mitre, Barette,
Et que d'écus plein ma pochette.
Si par vous cette chose est faite,
Ma langue ne sera muette,
Et comme assez bien je caquette,
Sans cesse de voix claire et nette,
Mieux que Rossignol et Fauvette,
Que Canaris et qu'Alloüette,
Je Chanterai sur la Muzette,

Digitized by Google

Sur l'Epinette et la Trompette,
Comme l'ai dit et répette.
Du Sceptre jusqu'à la Houlette,
Il n'est femme, fille, fillette,
Noble, aisée, riche ou pauvrette,
Soit petite ou bien grandelette,
Soit d'âge mûr, ou soit jeunette,
Soit sage, discrette ou coquette,
Soit Demoiselle, soit grisette,
Soit mondaine, ou bien soit Nonnette,
Soit enfin blonde ou soit brunette,
Qui soit si bonne, si parfaite,
Que l'incomparable Suzette.
Dites-moi donc, belle fillette,
En public ou bien en cachette,
Va, mon cher, ton affaire est faite;
Ainsi soit-il, et vous souhaite,
Cette nuit en votre couchette,
Pour deux trop petite et chiquette,
Rêverie et tendre et complette,
Sommeil point troublé par clochette,
Par puce, carosse, charette,
Par aboi de Chien ou Levrette,
Par Larron, Souris ou Choüette;
Puis au réveil argent sans dette,
En tous vos achats bonne emplette,
Et qu'en tout soyez satisfaite.
Adieu, trop charmante Suzette.

Digitized by Google

Ma réverence maigrelette,
Saluant la vôtre douillette,
Pour ne pas dire grassouillette,
Je suis avec humble épithete,
Votre serviteur Landrirette,
D'esprit joyeux, d'humeur folette,
Mais simple comme enfant qui tette.

RE'PONSE à la Lettre anonime sur la gloire des Orateurs et des Poëtes, inserée dans le Mercure de Novembre 1730.

MONSIEUR,

Quoique vous preniez plaisir à scandaliser le Public, en hazardant une décision injuste sur ce qui fait, à peine, la matiere d'une question, on vous sçait cependant bon gré de faire marcher les Orateurs avant les Poëtes à la tête de votre Lettre, et si vous leur donniez toujours le pas, elle seroit, ce semble, intitulée avec plus de raison, *sur la gloire des Orateurs* &c. Mais vous vous efforcez de dégrader l'Eloquence par un parallele captieux qui la représentant avec ses moindres attraits, la raproche d'un enthousiasme dont l'excellence exagerée se trou-

Digitized by Google

ve soutenuë des exemples les plus specieux. C'est pourquoi, la seule question qui se présente aujourd'hui consiste à sçavoir si vous avez atteint à votre but, et je ne crois pas que la décision en soit difficile.

Pour juger d'abord sainement, il ne suffit point d'*examiner quel est celui des deux genres, du Discours ou de la Poësie, qui demande le plus de talens pour y exceller?* car les plus excellens Poëtes sont moins redevables de leur mérite à l'art qu'à la nature, encore en est-il peu du nombre de ceux dont on peut dire *nascuntur Poetæ*: nous ne pouvons, au contraire, parvenir à la gloire des Orateurs qu'aprés bien des veilles et bien des travaux: *fiunt Oratores*. Il s'agit encore moins d'examiner quel est le plus utile et le plus agréable du Discours ou de la Poësie; celle-ci peut s'arroger tout au plus l'agréable, son utilité ne consistant que dans le plaisir qu'elle donne au Lecteur; celui-là, non content de nous plaire, nous instruit, nous touche, nous persuade, et conséquemment tient à deshonneur la parité d'objets qu'on lui donne mal à propos avec la Poësie.

Oüi, Monsieur, la nature semble contribuer toute seule à la gloire des Poëtes; une naissance heureuse pour la versification,

Digitized by Google

tion, c'est à quoi peuvent se réduire les talens des plus illustres, et ils n'ont rien en cela que de commun avec l'Orateur qui ne peut être parfait sans avoir des dispositions naturelles pour la prononciation, au moins on conviendra que s'il lui faut pour paroître en Public avec plus de décence, une voix claire et distincte et un visage qui n'ait rien de rebutant, ce n'est pas l'Art qui lui donne ces qualités; c'est aussi où se termine tout le parallele qu'on peut faire des Poëtes avec les Orateurs. L'Eloquence exige bien d'autres talens que ceux de la prononciation, puisqu'elle consiste encore, selon vous, dans l'Invention, la disposition, l'élocution et la mémoire, que je ne détaillerai point, il me suffit de vous dire avec l'Auteur des Reflexions sur l'Eloquence, qu'outre le naturel, il faut encore pour être éloquent beaucoup d'élevation, un grand feu et une solidité naturelle d'esprit, qui doit être perfectionnée par l'usage du monde, et par une connoissance profonde des lettres, qu'il faut aussi une grande étenduë de mémoire et d'imagination, une compréhension aisée, beaucoup de capacité et d'application, et que dans cet attachement au travail et cette assiduité au Cabinet, qui sont necessaires pour se remplir des con-

noissances propres à l'Eloquence, il est bon de puiser dans les sources, d'étudier à fond les Anciens, principalement ceux qui sont originaux. *Multo labore, assiduo studio, variâ exercitatione, pluribus experimentis, altissimâ prudentiâ, potentissimo consilio constat ars dicendi.* * Enfin un enthousiasme heureux, un beau vertige sont tout le mérite des Poëtes, *sic insanire decorum est.* Un Discours Oratoire assujettit à bien des regles, le bon sens, la prudence et la sagesse en doivent être le mobile, et c'est là ce qu'on peut appeller des beautés presque toujours inconnuës aux Poëtes, *Eloquentiæ fundamentum sapientia.*

Tout cela n'est encore qu'une foible ébauche des dispositions requises pour parvenir à la gloire des Orateurs, et je ne finirois jamais si j'entrois dans un plus grand détail; mais il s'agit de parcourir votre Lettre.

Vous faites d'abord parade des qualités dont on doit revêtir un Poëme Epique, et des beautés qui s'y rencontrent, lorsqu'il en est revêtu; si de mon côté je décrivois ici les regles qu'on doit observer pour mettre en œuvre la moindre figure de Rhétorique, sa beauté, son énergie,

* *Fab. L. 2. C. 13.*

Digitized by Google

sa force, lorsqu'elle est bien maniée, je me flatte que cette description ne donneroit pas moins de relief à ma Lettre que la peinture du Poëme Epique en donne à la votre; mais c'est à quoi je ne m'attacherai pas.

Tout ce qui me chagrine, c'est qu'en parant les Poëtes de tous les talens qui accompagnent d'ordinaire l'Eloquence, vous osiez avancer qu'ils les possedent dans un dégré plus éminent que les Orateurs; car ce prétendu dégré de perfection ne nous annonce rien autre chose qu'*un enthousiasme, un transport*, que Ciceron * a bien voulu *diviniser* en faveur de ceux qui se mêlent de faire des Vers; en un mot, un vertige qui renverse l'ordre de la nature, qui déifie les plus grands scelerats, qui personifie les choses les plus idéales, qui *change tout* enfin, *et le change en* faux.

Ce n'eſt plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'eſt Jupiter armé pour effrayer la terre &c. *

En verité, Monsieur, je trouve Ciceron fort à plaindre; vous vous inscrivez en faux contre ses Vers, et votre moyen

a Cic. de Orat.
b Despr. Art. Poët. Chant 3.

est

est fondé sur le deffaut de son imagination ; vous dépoüillez le plus éloquent des hommes du talent le plus essentiel à l'Eloquence, et vous refusez une imagination féconde à l'Orateur, dont les discours sont remplis des plus vives images ; si vous n'épousiez pas des interêts Poëtiques, j'aurois de la peine à vous pardonner de si grands écarts.

Ignorez-vous qu'un grand Orateur dont la vraye éloquence n'avoit rien que de réél, et consistoit à dire les choses comme elles étoient, qui né dans le sein du Paganisme et de l'idolâtrie avoit néanmoins sçû préserver son esprit de la contagion, et en instruire tout l'Univers par ses Traités admirables de la Nature des Dieux et de l'immortalité de l'ame, que Ciceron, dis-je, ne pouvoit pas astreindre ce même esprit à des fictions ridicules ? il n'étoit susceptible d'aucuns délires, et sauf le respect que je dois à Homere, voici comme s'explique le P. Gautruche : * *Les Grecs inventerent la plupart de ces folies et de ces superstitions, qui étoient aussi le plus ordinaire sujet de leurs Poësies, et ensuite les répandirent par toutes les autres Nations.*

Nos Poëtes modernes qui suivant ce principe n'ont pas le mérite de l'inven-

* *Hist. Poët. Avant-propos, page 6.*

tion

tion sont réduits à bien peu de choses. J'avouë qu'il ne faut pas moins d'imagination pour la Poësie que pour l'Eloquence ; mais Ciceron en étoit trop œconome pour perdre à cadencer un Vers le tems précieux que sa docte plume employoit plus à propos à coucher par écrit les pensées sublimes qu'un génie fécond lui suggeroit à tout moment, et si tous les hommes se le proposoient en cela pour modele, nous aurions un plus grand nombre de bons Orateurs et moins de mauvais Poëtes. La Poësie a d'ailleurs un fort triste inconvenient, et les magnifiques morceaux que vous citez n'y apportent aucun remede ; la mesure d'un Vers qu'il faut remplir ou qu'il ne faut pas exceder fait toujours beaucoup perdre à une pensée ou de sa force ou de sa beauté. Qu'il me soit permis de vous retorquer ici M. Despreaux, dont l'autorité cimente mon opinion ; l'excellente Traduction du Rheteur Longin *que nous avons de lui, fait bien voir le cas qu'il faisoit* de l'Eloquence, et la Satire qu'il adresse à Moliere ne peint pas avantageusement la Poësie, c'est un caprice, c'est un Démon qui l'inspire ; c'est un feu qui se rallume chez lui, c'est un torrent qui l'entraîne, c'est une demangeaison qui se trouve dans son sang ; *nascuntur Poëta* ; et cet excellent Poëte se récrie

récrie ainsi dans le fort d'un enthousiasme qui met son esprit à la torture.

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un Vers renferma sa pensée,
Et donnant à ses mots une étroite prison
Voulut avec la rime enchaîner la raison.

Votre comparaison des Orateurs avec les Fantassins, et des Poëtes avec les Cavaliers me réjoüit beaucoup, et je commence à comprendre comment *la Prose n'oblige pas à tant de frais* que la Poësie, puisque chaque Cavalier doit avoir son Pegaze, et ce qui m'en plaît davantage, c'est que l'Infanterie est un Corps d'un plus grand service que la Cavalerie.

De tous les sujets dont vous faites l'énumération, il n'en est aucun qui ne s'accommodât aussi bien d'une Prose élegante que d'une narration Poëtique, et quoique Moïse, Isaye et David ayent eu quelquefois recours à la Poësie pour chanter les loüanges de Dieu, vous ne devez pas borner là toute leur gloire; car ils m'assurent que lorsqu'il s'agissoit de faire des conquêtes au Seigneur, ou de contenir les Peuples qui leur étoient confiés dans le devoir, ils parloient un tout autre langage que celui des Muses. Il n'est pas non plus étonnant que les Héros ayent été flatés

Digitized by Google

tés de l'espoir de l'immortalité que promet la Poësie, l'Eloquence n'ayant pas moins contribué que la valeur à leur Héroïsme ; il n'est, dis-je, pas étonnant que les Orateurs ayent crû mériter que des Poëtes employassent leur suffisance et leurs veilles à les louer dignement.

Plutarque aura de la peine à nous prouver que les premiers hommes étoient tous Poëtes, et que l'Histoire même étoit écrite en Vers. Il ne nous reste aucuns Ouvrages de ces tèms fabuleux, et le Déluge universel qui n'épargna rien n'a, ce semble, respecté Noé et sa famille que parcequ'ils n'étoient pas Poëtes ; car depuis eux nous ne voyons plus l'Historien emprunter le langage des Dieux, et l'Histoire n'est belle qu'autant qu'elle est vraye et qu'elle est sincere.

Le Poëme Epique est veritablement le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; mais cela ne doit s'entendre que de la Posie ; car l'Eloquence qui est beaucoup au-dessus de la Poësie étant aussi du ressort de l'esprit humain, les chefs-d'œuvre de l'Orateur surpassent toujours ceux des Poëtes. La Poësie *elle-même n'est jamais employée avec plus d'éclat et de succès que lorsqu'elle est soutenuë par l'Eloquence.* Y a t'il, en effet, quelques genres de discours dont Homere n'ait pris soin de décorer ses

Digitized by Google

ses Poëmes, c'est chez lui qu'on aprend à estimer les grands Orateurs ; cet illustre Poëte ne croiroit point la gloire de ses Héros complette, s'ils ne joignoient une éloquence mâle à un courage intrépide ; ce n'est qu'en imitant leurs Harangues qu'il s'est acquis de la gloire. Pour se convaincre de ces verités, il suffit de jetter les yeux sur ses Ouvrages, et l'on conviendra sans peine que les Orateurs sont au-dessus des plus grands Poëtes ; Il fait parler Ulisse, Phenix et Ajax avec beaucoup de grace, il peint l'art admirable que le Prince d'Itaque employe à toucher un homme dur et intraitable, les differentes routes qu'il prend en un moment pour aller jusqu'au cœur d'Achile, les differens Rôles qu'il joüe pour le préparer à ce qu'il veut lui dire, pour l'émouvoir, le déterminer enfin et l'entraîner dans son sentiment ; j'avouë cependant que le nombre, la cadence et la mesure qui sont l'attirail ordinaire des Poëtes, font perdre au Discours d'Ulisse beaucoup de sa force et de son énergie, et que ces trois illustres personnages qui étoient députés vers Achille pour l'engager à reprendre les armes, au lieu de le toucher et de le convaincre, n'auroient fait tout au plus que l'émouvoir ou le réjoüir avec un *discours revêtu des expressions*

sions Poëtiques. Quoiqu'il en soit, je veux croire que la lecture des Poëtes est un acheminement à l'Eloquence, sur tout lorsqu'on s'attache à demasquer leurs Ouvrages et à distinguer l'hyperbole Poëtique d'avec le vrai sublime ; c'est là l'unique moyen de s'endoctriner avec la Poësie, en lui faisant beaucoup gagner ; l'on peut même dire que le clinquant des Poëtes devient un or pur dans les mains d'un Rhéteur habile.

La suite pour un autre Mercure

IMITATION

De l'Ode IX. du troisieme Livre d'Horace,

Donec gratus eram &c.

DIALOGUE.

Tirsis, Philis.

Tirsis.

PHilis tant que sensible à mes vives tendresses
De tout autre Berger tu dédaignas la foi,
Je préferois ton cœur à l'éclat des Richesses ;
Je le préferois même à la pourpre d'un Roi.

Philis

Philis.

Ingrat, jusqu'au moment que je te vis changer
J'estimois plus mon sort que celui d'une Reine ;
Le beau Médor n'eut pû rendre mon cœur leger
Lorsque tu me quittas pour la jeune Climene.

Tirsis.

Elle chante souvent nos amoureux transports ;
Le charme de sa voix tient mon ame ravie ;
Climene me feroit voler à mille morts
Si ma mort ajoûtoit quelques jours à sa vie.

Philis.

Oüi, je dois à Medor une ardeur éternelle,
Malgré mes longs mépris il resta sous ma loi ;
Il est respectueux, ardent, tendre, fidelle,
Je lui jure : ma vie est plus à lui qu'à moi.

Tirsis.

Quoique son cœur leger m'ait payé de froideur,
Quoiqu'en appas Venus le cede à ma Bergere,
Si l'oubliant pour toi je te rendois mon cœur
Flechirois-tu, Philis, ton injuste colere ?

Philis.

Quoique Medor soit beau plus que l'Astre du jour
Quoique le vent soit moins inconstant que ton ame
Hélas ! rends-moi ton cœur, je te rends mon amour,
Et la mort pourra seule en éteindre la flamme.

Le Chevalier de Montador.

Digitized by Google

OBSERVATIONS sur deux Colomnes milliaires, adressées à M. D. L. R. par M. le Beuf, Chanoine d'Auxerre.

COmme je crois, Monsieur, que personne ne s'avise de soutenir que la Pierre trouvée proche Carcassonne, de laquelle il est fait mention dans le Mercure de Juin 1729. soit un reste de *Colomne milliaire*; il seroit inutile d'ajoûter de nouvelles raisons à celles qui ont été produites dans ce Journal pour détruire cette idée. Vous vous êtes servi de l'occasion que vous a presentée l'Inscription qui est gravée dessus, pour en publier une qu'on lit sur une veritable Colonne milliaire, située entre Langres et Dijon. Je ne puis me persuader que vous ayez crû que ce fût une nouvelle découverte, dont il fût à propos d'instruire le Public, aussi-tôt qu'elle est venuë à votre connoissance. Je me souviens fort bien que lorsque je vous envoyai la Description telle que je l'avois trouvée dans des Mémoires écrits il y a plus de soixante ans, je ne prétendis pas que la Pierre sur laquelle est gravée cette Inscription, eût été inconnuë jusqu'alors, et vous entrâ-

tes

Digitized by Google

tes fort bien dans ma pensée, lorsque vous marquâtes dans votre Journal que l'Inscription dont il s'agit avoit été découverte il y a du temps.

Quelques Lecteurs auront, sans doute, reconnu que par cette époque, j'ai eû intention de remonter plus haut que la découverte de la même Inscription, qui est annoncée dans les Memoires de Trévoux de l'an 1703. puisque la copie que je vous ai envoyée avoit été écrite dès l'an 1662. Bien plus, je vous avouerai, qu'ayant recouru au vaste Recueil de Gruter, j'y ai trouvé la même Inscription quant au fond. Ainsi toute l'utilité qui revient au Public de la part que vous lui avez faite de l'Inscription de la Colomne située proche *Sacquenay*, consiste à sçavoir que differens Lecteurs l'ont prise differemment sur les lieux, selon qu'il étoient plus ou moins au fait de déchiffrer ces sortes de Monumens exposez aux injures de l'air depuis tant de siecles.

Il s'agit présentement de décider qui sont ceux qui ont lû plus exactement ce que contient cette Inscription. Gruter l'a publiée il y a plus d'un siecle, sur les Memoires de Roussat, mais d'une maniere si visiblement dépravée, et pleine de tant de fautes, qu'on ne peut presquen en inferer autre chose, sinon qu'elle est de l'Em-

l'Empereur Claude, et qu'elle désigne un éloignement de Langres de vingt-deux mille pas. Il s'explique encore très-mal, lorsqu'il dit qu'elle étoit à Langres, puisqu'il est absurde de penser qu'un Monument dressé pour marquer une distance de plusieurs lieuës de cette Ville, fût placé dans la Ville même d'où se prend cette distance.

Il faut, sans doute, entendre cette position de la Colomne en question, de la même maniere qu'on entend ce que le même Gruter dit de celle de *Solaize*, lorsqu'il marque qu'elle est à Vienne, (*a*) quoiqu'elle en soit à deux bonnes lieuës. Gruter écrivant hors du Royaume, ne s'est pas toûjours picqué de parler avec l'exactitude et la précision convenable des Inscriptions qui y sont renfermées. Au reste il est bon et utile que de temps en temps les mêmes Inscriptions reparoissent, afin qu'on puisse dans la suite en développer le contenu avec plus de certitude, et de parvenir à en donner une explication qui ne souffre plus de difficulté. Pour vous épargner la peine de recourir à Gruter, aux Memoires de Trévoux, et même à la copie faite sur ce que le Pere Chifflet a dicté en 1662. je les représenterai ici telles qu'elles sont imprimées.

(a) *Page* 188.

Digitized by Google

Gruter, page 153.

TI CLAVD DRVSI F.
CAESAR AVG GER
MANIC. T NI XXX
TRIB. POTEST III P M
III P. P. COS. IX.. E
I... SICNS... IIII
AND. M. P. XXII.

Copie du Pere Chifflet.

TI. CLAVD. DRVSI F.
CAESAR AVG GER
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST III IMP.
III P. P. COS. III. DE
SIGN IIII
AND. M. P. XXII.

Memoires de Trévoux, 1703. page 1647.

TI. CLAVD DRVSI F.
CAESAR AVG. GER
MANIC. PONT. MAX
TRIB. POTEST II. IMP.
III. P. P. COS. II DE
SIGNAT III.
AND. M. P. XXII.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'avec un peu d'attention sur ces trois copies, on

Digitized by Google

on sera convaincu que c'est la même Inscription prise differemment par differens Lecteurs ; et que comme les Mémoires de Trévoux, et la Copie du P. Chifflet, ne sont pas censez citer une autre Inscription, que celle du Village de Saquenay, quoiqu'il y ait de la variation dans les dates, celle aussi qu'on trouve dans Gruter n'appartient pas non-plus à une autre Colomne milliaire, et que c'est celle du même Village. Le nombre égal de sept lignes, partagées d'une maniere toute semblable, joint à la cotte du milliaire, qui est la même par tout, est, ce me semble, une démonstration suffisante de cette identité. Il est visible que dans Gruter la fin de la troisiéme, quatriéme et cinquiéme lignes, et toute la sixiéme, sont plutôt ébauchées par des gens qui ont deviné comme ils ont pû, que bien représentées dans le style ordinaire ; et ainsi les differences qu'on y trouve n'établissant rien de solide, on doit les expliquer par les copies prises posterieurement.

Il ne resteroit plus qu'à sçavoir qui a le mieux lû les chiffres du Tribunat de Claude, ceux du Consulat et de la désignation, ou le Pere Chifflet en 1662. ou M. Moreau de Montour en 1703. mais on peut en toute sûreté se reposer sur l'exactitude de cet habile Académicien, sup-

Digitized by Google

posé que ce soit de ses propres yeux qu'il ait vû la Colomne dont je parle, et non par les yeux d'autrui. J'ajoûterai seulement à ce qu'il a écrit sur ce Monument, les dimensions qu'un de vos amis, à qui vous avez recommandé la chose, en est allé prendre sur les lieux, et qu'il m'a communiquées. La base de cette Colomne sort de terre environ la hauteur de deux pieds, et la largeur de la même base est à peu près égale. La Colomne a en elle-même six à sept pieds de hauteur et cinq à six pieds de circonference; desorte que l'élevation de tout ce qui paroît hors de terre est de huit à neuf pieds. Au reste si quelque Antiquaire a encore des doutes sur cette Inscription, à cause des variantes qui paroissent, il peut se contenter et aller l'examiner lui-même dans le Pays où elle se trouve.

J'invite aussi à faire la même démarche, à l'égard de la Colomne milliaire de Solaize, tous ceux qui ne voudroient pas ajoûter foi à ce que je suis en état de vous en dire. Je l'ai examinée assez long-tems et avec assez d'attention, pour pouvoir en parler sçavamment. L'Inscription de cette Colomne, quoique très-bien conservée, et très-lisible, à souffert aussi beaucoup de variantes. Gruter la donne dans une distribution de lignes toute differente

Digitized by Google

ferente de ce qu'elle est. Outre cela il obmet le chiffre du milliaire qui est VII. et il prend les deux lettres P. P. significatives de *Pater Patriæ*, pour toute autre chose, que ce qu'elles désignent. Le Pere du Bois, Celestin, qui a recueilli les Inscriptions du Pays Viennois et des environs, autant qu'il lui a été possible, se trompe aussi beaucoup sur les derniers caracteres de cette Inscription, lorsqu'il la fait finir ainsi : COS II ROM.

J'ajoûterai à tout cela que l'inexactitude de Gruter a été suivie par quelques Modernes, et c'est ce qu'il est important d'observer. Ces derniers ne s'étant pas donné la peine de recourir à l'Original, se sont crûs assez autorisez pour conclure que la fin de cette Inscription signifioit REFECIT, supposant que Gruter avoit été fidelement instruit de ce qu'elle contenoit, et qu'il en falloit juger comme de celle d'une autre Colomne milliaire qu'on dit être à Montpellier. Pour moi qui m'en suis défié, je n'ai pas manqué, en revenant de Vienne l'année derniere, au mois d'Octobre, de quitter la route nouvelle, qui passe à Saint Saphorin d'Ozon, pour rentrer dans l'ancienne route militaire à Solaire, qui n'en est éloigné que d'un quart de lieuë, à main gauche, et y ayant trouvé sur le bord de ce grand

Digitized by Google

chemin la Colomne dont je vous parle ; voici les remarques que j'y ai faites.

Elle est assise sur quatre degrés de pierre qui forment autant de cercles. Le chemin le plus droit, auprès duquel elle est, conduit à Lyon, l'autre mene au Village même de Solaize. Sa hauteur, compris la base et le chapiteau, est de neuf à dix pieds, et ce chapiteau est surmonté d'une Croix, qu'on voit bien avoir été mise là après coup, et apparament pour contribuer à la conservation du Monument. Cela n'a pas cependant empêché que quelques Paysans n'ayent jetté des pierres contre cette Colomne, ensorte que les deux premieres lettres de la premiere ligne et les deux premieres de la quatriéme en ont été un peu défigurées, mais elles sont encore suffisament lisibles ; et voici l'arrangement dans lequel les lignes qui la compsent sont conçuës :

TI. CLAVDIVS DRUSI F.
CAESAR AVGVST.
GERMANICVS
PONT. MAX. TR. POT. III.
IMP. III COS III. P. P.
VII.

Je puis vous protester qu'il n'y a pas autre chose, et que j'ai pris tout le soin possible

possible pour m'assurer de la veritable lecture de cette Inscription. Le RE, que quelques Sçavans prétendent finir la derniere ligne, n'y est aucunement. Au lieu de cela le double P. y est très-visible; et pour conclusion, on y voit d'un caractere un peu plus gros le nombre Romain VII. qui marque qu'en cet endroit finit le septiéme milliaire de Vienne à Lyon. En effet l'Inscription de la Colomne est tournée du côté de Vienne, et elle fait face à ceux qui montent la petite Montagne, sur laquelle est situé le Village. Ce septiéme milliaire fait la moitié du chemin d'entre les deux grandes Villes; et sans doute que c'est parce qu'on se reposoit en cet endroit, et que les Troupes y faisoient *alte*, qu'on l'a appellé *Solatium*, et depuis *Solaize*, en langage vulgaire, formé sur le Latin.

J'eus l'obligation à M. Baudrand, digne Curé de la Paroisse, cousin du celebre Géographe de ce nom, de m'avoir conduit lui-même dans le lieu de son territoire où cette Colomne est érigée. On ne connoît aucunement dans ce Village la Maison des Bernardins, dans laquelle le Pere du Bois assuroit en 1605. qu'on la voyoit. M. le Curé me fit voir aussi à quelques pas au-dessous de cette Colomne les restes d'un Canal fait d'une

Digitized by Google

matiere qu'on appelle *du Bleton*, dans le Pays, et qui n'est que du gravier détrempé avec de la Chaux. Je ne puis vous marquer ce que le Pere Ménetrier a dit de cette Inscription de Solaize dans son Histoire Consulaire de Lyon. C'est un Livre qui manque dans nos cantons. J'aime mieux, au reste, avoir vû par moi-même l'Original, que beaucoup de copies infideles, sur lesquelles on ne peut compter, comme sur celle que j'ai l'honneur de vous envoyer.

J'ai vû cette année dans un Jardin situé derriere l'Eglise de l'Abbaye de S. Médard de Soissons, l'Inscription rapportée par Dom Martenne, dans son second Voyage Litteraire, page 18. C'est aussi une de ces Colomnes milliaires, quoique le terme de *mille* ni la lettre initiale ne s'y trouvent pas; mais elle n'est pas du Regne de l'Empereur Claude. Comme l'injure du temps en a rendu les caracteres difficiles à suivre, je n'ai pû verifier les copies qui en ont été faites. Mais pour le sûr, le mot *Leuga*, y est employé.

Je vous ai avoüé franchement que je crois qu'il faut abandonner toute idée de Colomne milliaire à l'égard de la Colomne de Carcassonne. C'est par où j'ai commencé cette Lettre. Permettez, en la finissant, que je revienne à ce qui a été observé

Digitized by Google

observé sur la Lettre de M. de Murat, Juge-Mage de cette Ville, et que je vous fasse faire attention qu'il y a un exemple de trop parmi ceux qu'on a apportés à dessein de prouver que souvent un même homme avoit un double nom, dont l'un étoit le dérivé ou le diminutif de l'autre, et d'en conclure que le même Prince avoit pû s'appeller *Numerius-Numerianus*. C'est la citation qu'on fait du Martyrologe Romain au 31. May. On dit que *Cantius* et *Cantianus*, sont les deux noms d'un même homme; mais on l'avance *gratis* et contre la foi de l'Histoire. Les Actes que Dom Mabillon a donné de ces saints Martyrs à la fin de son Livre de la Liturgie Gallicane, sur un Manuscrit de M. Obrecht, et le Sermon de S. Maxime de Turin, font trois personnes de *Cantus Cantianus* et *Cantianilla*. S. Maxime dit: *Quam benè et jucundè tres Martyres uno penè vocabulo nuncupantur!* Les Actes disent: *Advenerunt tres Germani ex urbe Româ*, &c. Voilà qui me paroît décisif. Je suis, &c.

Ce 18. Octobre 1730.

Digitized by Google

LA PROVIDENCE,

ODE.

O Vous, qui méritez les justes anathêmes
Dont l'Eglise vous a frappés,
Trop aveugles Auteurs, et trop tard détrompés
Allez dans les Enfers abjurer vos sistêmes;
Dieu n'est point un maître inhumain,
Il ne voit point avec dédain
Les ouvrages de sa puissance;
Il les conserve tous; l'insecte le plus vil,
Le juste et le pecheur, le Juif et le Gentil
Annoncent sa magnificence.

S'il est le Roi des Rois, s'il est le Dieu des Dieux,
S'il est Juge saint et severe,
Il veut être nommé mon refuge et mon pere,
Et sa bonté remplit et la terre et les Cieux,
Elle fournit à nos délices,
Elle asservit à nos caprices
La nature et les élemens;
Seule elle sçait fixer la jeunesse indocile;
Et seule elle soutient la vieillesse débile,
Qui gémit sous le poids des ans.

Quelle

Digitized by Google

Quelle vive splendeur vient éclairer mon ame ?
Grand Dieu ! j'adore tes decrets,
Tu daignes à mes yeux dévoiler tes secrets ;
Terre, écoutez ; je cede à l'ardeur qui m'enflâme ;
Je vois Noë braver les eaux ;
Ici des esprits infernaux
Moïse confond les prestiges ;
Là, triomphe Israël ; ses tyrans sont punis ;
Les flots émus, calmés, divisés, réunis,
M'attestent le Dieu des prodiges.

Qu'aperçois-je ? Joseph indignement lié
Au fond d'une prison obscure ;
Tout innocent qu'il est, il souffre sans murmure ;
Mais le Dieu de Jacob ne l'a point oublié ;
Ses soupirs ont percé la nuë :
C'est par une route inconnuë
Qu'il monte aux suprêmes honneurs :
Joseph passe soudain de la honte à la gloire,
D'une indigne prison sur un char de victoire ;
Il doit sa joye à ses douleurs.

Ciel ! qu'entens-je ! les vents sur la liquide plaine
Se livrent d'horribles combats ;
La mer s'enfle et mugit ; rien ne trouble Jonas,
Il prie, adore, espere au sein de la Baleine.
Seigneur, tu le conduis au port ;

Digitized by Google

Tu te déclares le support
D'un cœur pénitent qui t'implore ;
J'ai moi-même cent fois éprouvé ton secours ;
Pere tendre, déja tu veillois sur mes jours
Qui venoient à peine d'éclore.

La nouvelle Sion en butte à mille assauts,
Leve sa tête triomphante ;
On la poursuit en vain ; les chrétiens qu'elle enfante
Renaissent de leur cendre, et sur les échafauts
Je la vois toujours immuable ;
Sur ce rocher inébranlable
Ses ennemis sont écrasés ;
L'esprit Saint la dirige, et que peuvent contre elle
Les vents impétueux et leur souffle rebelle ?
Dès qu'il parle, ils sont appaisés.

Pardonne moi, Dieu saint, le murmure coupable
Qu'excita souvent dans mon cœur
De l'impie élevé le fastueux bonheur ;
Ce bonheur doit le rendre un jour plus misérable.
Il est un moment arrêté
Pour confondre l'iniquité ;
Que ce moment sera terrible !
Le pêcheur dort au sein d'une trompeuse paix ;
La mort vient et le frappe, il gémit, vains regrets !
Le Juge est pour lors inflexible.

Digitized by Google

Oüi, je mets en toi seul et mon unique espoir
Et ma plus ferme confiance ;
De ton Verbe avec nous l'inéfable alliance
M'apprend que ton amour égale ton pouvoir ;
C'est cet amour que je réclame ;
Dans mon cœur allume sa flamme,
Dés lors je ne craindrai plus rien,
L'indigence, les fers, la honte, la mort même ;
Eh ! Seigneur, quel revers peut craindre un cœur qui t'aime,
N'es-tu pas le souverain bien ?

Deus meus et omnia.

Poncy de Neuville, *Prêtre.*

RE'PONSE de M. Brubier d'Ablaincourt, Docteur en Medecine, à la Lettre de M. Barrés, inserée dans le Mercure de Novembre 1730.

PUisqu'il ne s'agit, Monsieur, que de répondre à M. Barrés pour mériter son estime, qu'il se prépare à doubler la dose. Si je n'étois pas plus disposé que lui à expliquer favorablement les intentions d'autrui, je ferois, sans doute, moins de cas d'une estime acquise à si bon marché, et *seulement pour avoir répondu à*

Digitized by Google

ses Réflexions; mais persuadé qu'une personne dont l'esprit doit être cultivé par la lecture des bons Auteurs, avantage que les plus zelés ennemis de la profession ne refusent pas aux Medecins, sçait mieux à quel prix elle doit mettre son estime; M. B. me laisse entrevoir que mes Réponses ont eu le bonheur de lui plaire, ce qui n'est pas incompatible avec la diversité de nos sentimens; je vais faire de mon mieux pour le contenter encore; et comme sa Lettre n'est composée que de refléxions détachées, vous me dispenserez, s'il vous plaît, de suivre un ordre déterminé.

M. B. semble me reprocher d'abord d'avoir appellé l'autorité à mon secours; ce langage a tout lieu de me surprendre dans une personne qui exerce une profession dont l'observation fait la base, et où la raison ne tient que le second rang. Il se sert ensuite des mêmes armes pour me combattre; sept ou huit Auteurs qu'il me cite, et une infinité d'autres qu'un *&c.* me fait entrevoir, prouvent avec moi, si on veut l'en croire, qu'un usage moderé de l'Eau de vie est loüable dans la santé et dans la maladie.

Comme je ne me souviens pas d'avoir avancé ce principe, qui seroit formellement contraire à la these que j'ai voulu défen-

Digitized by Google

défendre, et qu'il me paroît qu'on devoit conclure tout autrement de ce que je regarde l'avantage qui peut revenir de l'usage de l'Eau de vie aux vieillards, aux Flamands et à quelques autres personnes, comme une exception à la loi générale, les autorités qu'on allegue en faveur de mon prétendu sentiment, se tournent contre moi; il faut donc y répondre.

Je demande d'abord si ces Auteurs parlent du vin ou de l'Eau de vie, car sans gasconade, il y en a plusieurs parmi ceux qu'on cite nommément, que je ne connois que de nom. A juger par le passage de *Varaudœus* qu'on nous donne pour échantillon de leur sentiment, ils ne parlent que du vin; or quelle difference du vin à l'Eau de vie? de quelle quantité de phlegmes les soufres volatiles du vin ne sont-ils pas inondés? au lieu qu'ils sont dévelopés dans l'Eau de vie, et raprochés de maniere qu'un verre de bonne Eau de vie renferme peut-être plus d'esprits qu'une bouteille de bon vin. *Varaudœus* même ne fait-il pas plutôt pour moi que pour M. B. puisque suivant cet Auteur, pour se servir utilement du vin, il doit être *qualitate temperatum, et limphis refractum, quod generosius est.* Ces qualités se trouvent-elles dans l'Eau de vie? et en nous renfermant dans la question que traite

traite l'Auteur, à quoi bon tant de précaution, si la volatilité des soufres du vin n'étoit pas nuisible par elle même ?

M. B. applique à l'Eau de vie ce que *Varandœus* dit du vin, *calefacit, concoctionem juvat.* C'est donc un remede pour les estomacs froids, et un poison pour les estomacs chauds ; dans le dernier cas, il n'accelere pas la digestion, il la précipite, il la supprime même en entier, en donnant aux fibres de l'estomach une tension spasmodique qui empêche le mouvement de trituration de ce viscere, ou qui resserrant les pores excretoires de ses glandes, les empêche de filtrer le ferment stomachal ; l'Eau de vie est donc également funeste dans l'un et l'autre sentiment. C'est même ce dont M. B. convient en quelque maniere, en proposant son premier Problême : il demande *si les Ouvriers qui boivent du vin bien trempé ont moins de force que ceux qui ne boivent que de l'eau*; c'est reculer étrangement quand on a conseillé plus haut l'usage de l'Eau de vie pure. Cette espece de *retorqueo* ne tombe pas sur moi, qui n'ai jamais prétendu que le vin bien trempé fut nuisible ; mais je soutiens, c'est la réponse au second Problême, et je le prouverai par la suite, qu'un usage moderé de l'Eau de vie nuit à la longue, à moins qu'un contrepoison

Digitized by Google

trepoison aussi efficace que l'âge ou la bierre n'en suspende l'effet.

Voilà ce que j'ai à répondre aux autorités dont se pare M. B. on ne s'attend pas, sans doute, que je réponde à celles d'*Ovide* et de *Regnier*, qu'un de ses Confreres * a cités si judicieusement dans un Ouvrage de la nature des nôtres; je renvoye ce Docteur au Rondeau de Voiture, qui commence par ces mots: *Un buveur d'eau*; je lui laisse le soin de concilier ces differentes autorités.

Voici maintenant un autre raisonnement de M. B. *l'Eau de vie s'étant introduite dans l'art de guerir, ne sçauroit passer scrupuleusement pour une eau de mort.* C'est ce dont je ne conviens pas par deux raisons: 1° S'il est vrai que tous les remedes soient des poisons, suivant cet axiome d'Hipocrate *pharmaca sunt venena*, axiome adopté par M. B. on peut en conclure que leur usage est toujours dangereux, pour ne pas dire funeste. 2° Les remedes préparés avec l'Eau de vie sont-ils toujours innocens? il n'y a qu'à consulter Sydenham, et on le verra se plaindre des mauvais effets de son *Laudanum* liquide,

* *M. Zioreal, Docteur de Montpellier, dans une réfutation d'une Piéce d'un autre M. Barnés, réfutation inserée dans le Mercure d'Octobre 1730.*

quoi-

quoique préparé seulement avec le vin ; ce qui fait que beaucoup de Praticiens veulent que l'extrait de l'opium se fasse avec l'eau. Cette remarque servira de réponse à la critique que fait M. B. du terme de *mauvais remede* que j'ai employé. Les remedes sont des poisons ; l'Eau de vie est un remede ; donc &c.

Si ces experiences étoient de son goût, je le prierois encore de faire attention à un défaut que Freind reproche aux teintures tirées avec l'esprit de vin de tous les fondans connus sous le nom d'*emmenagogues*, qui ont formé un *coagulum* plus ou moins épais, pendant que le mixte seul a parfaitement divisé la partie du sang à laquelle on l'a mêlé ; il ne s'ensuit pas cependant qu'il faille rejetter ces sortes de viandes à cause de cet inconvenient, qui suivant la remarque du Docteur Anglois, est compensé par d'assez grands avantages. De tout cela, je conclus que la conclusion de M. Le Hoc ne peut être attaquée, puisqu'étant générale, elle n'exclud pas les exceptions. Donnons un exemple : De ce que Mithridate s'est accoutumé aux poisons, auroit-on raison d'attaquer une conclusion dans laquelle on diroit qu'ils sont mortels ?

Mais, me dira-t'on, vous citez un exemple unique, et qui ne peut être appliqué

pliqué à l'Eau de vie dont on fait tous les jours usage.

Je réponds que cet exemple n'est unique que parceque la frayeur attachée à l'idée de poison a empêché plusieurs personnes, qui peut-être étoient dans le cas de ce Prince, de vouloir faire une épreuve aussi dangereuse. Il en seroit de même de l'Eau de vie, si une malheureuse familiarité n'avoit fermé les yeux de ceux qui s'en servent. Mais comment se persuader qu'un fruit aussi agréable à la vuë et au goût que le raisin, puisse par la fermentation et la distilation conséquente donner une liqueur traîtresse et funeste à loin d'en être persuadé, il faut être Phisicien ou Medecin pour oser seulement penser qu'il en puisse être ainsi.

Vous raisonnez toujours, objectera-t'on, sur votre même hypothese; quelle preuve avez vous que la force du feu n'a pas fait de l'Eau de vie un composé different de celui du vin? cela n'arrive-t'il pas dans d'autres cas?

Je sçais que la décomposition de quelques mixtes dépoüille souvent les differentes parties qui en sont le produit des qualités qu'avoit le tout; mais ne puis-je pas demander à mon tour quelle preuve on a qu'il en arrive autant au vin? de plus, je conclurai des paroles de M. B. que ce chan-

changement n'arrive pas ; car sans répeter tout ce qu'il a dit du vin et de l'Eau de vie, n'attribuë-t'il pas à l'un et à l'autre les mêmes qualités ? c'en est assez, je crois, pour anéantir son objection.

Nous convenons, me dit-il plus bas, *que l'abus que le commun des hommes fait de l'Eau de vie donne origine à mille maux, et à la mort qu'elle anticipe . . . c'est à tort que vous nous accusez d'en favoriser l'abus.*

Je réponds d'abord par un raisonnement dont j'ai fait usage dans mes Reflexions, si beaucoup d'Eau de vie est très-nuisible, un peu l'est un peu ; je crois pouvoir user de ce raisonnement sans qu'on puisse me reprocher un cercle, après avoir prouvé par *Varandœus* même que l'Eau de vie doit être funeste dans l'état de santé, et par Hippocrate, Sydenham et Freind, qu'elle est dangereuse dans l'état de maladie. Je dis en second lieu que son usage devroit être entierement proscrit de la vie civile, à cause de la necessité qu'il impose de le continuer pour entretenir la circulation du sang et les forces de celui qui s'en sert, et du penchant fatal que donne cette liqueur à en continuer, et même à en augmenter l'usage, lorsqu'on s'est fait une habitude de s'en servir. M.B. en convient lui-même en disant par réponse à l'objection que je lui faisois

Digitized by Google

faisois au sujet des gens de travail qui ne peuvent tirer d'utilité de l'Eau de vie que dans l'usage réïteré, *c'est précisément ce qui leur arrive en s'accoutumant peu à peu à l'usage de cette liqueur.* Si ce n'est pas autoriser l'abus de l'Eau de vie, il faut changer les idées des termes : car ce n'est pas un abus manifeste que de conseiller une pratique dont nos peres se sont passé, et dont une infinité de gens de travail se passent tous les jours.

M. B. ne répond pas à la premiere de ces Reflexions ; ce n'est pas la seule faute d'attention qu'on remarque dans sa Lettre ; je n'en citerai qu'un seul exemple, c'est le reproche d'*obscurité* qu'il me fait, sur ce que j'explique tantôt, selon lui, l'épaississement des liqueurs par l'augmentation du mouvement du sang, causée par l'Eau de vie, et tantôt par le développement de cet acide qui entre dans la composition de toutes les huiles ; il lui auroit été fort aisé de remarquer que je distinguois deux instans, l'un où la premiere de ces causes opére, et l'autre où opére la seconde, et en ce cas il n'y auroit pas trouvé d'obscurité.

Je ne sçais, Monsieur, ce que M. B. croira *que méritent mes nouvelles attentions* ; elles me paroissent suffisantes pour mettre le Public en état de juger qui de nous deux

deux a raison. Quoique je sois résolu de garder doresnavant le silence, cela ne m'empêchera pas de faire mon profit de ce que M. B. pourra dire en réponse; je souhaiterois sur tout qu'il voulut bien donner une explication plus simple que la mienne des alterations que le vin cause dans le pouls. Persuadé qu'on approche d'autant plus de la verité, qu'on approche de la simplicité, M. B. me doit d'avance compter parmi ses sectateurs. Je suis &c.

A Paris, le 8. Fevrier 1731.

On a dû expliquer les deux Enigmes et les deux Logogriphes du mois dernier par le *Seau du Puits*, *Clou*, *Bail* et *Fatras*.

ENIGME.

IL semble que je lis dans l'ordre des destins,
J'annonce le beau tems et la pluye et l'orage:
Et sans avoir la raison en partage,
J'instruis tous les jours les Humains.
Je suis de forme differente:
Selon que veut l'Ouvrier qui m'enfante.
J'ai des dents, une bouche, une langue, des yeux;
Je

Digitized by Google

Je ne vois, je ne parle en aucune maniere.
A peine le Soleil vient éclairer les Cieux,
Qu'il répand sur moi sa lumiere.
Lecteur, ne vous y trompez pas,
Je suis femelle; il est dans la Nature,
Maint animal de plus belle structure,
Et dont on fait bien plus de cas,
Qui me ressemble fort; mais quelle est mon envie?
Laissons cet animal; cessons de le vanter;
Charmez de ses attraits, vous pourriez bien quitter
L'Original pour la Copie,
Soit qu'il veüille marcher, ou derriere, ou devant,
Autant en emporte le vent.

LOGOGRYPHE.

JE suis d'une humeur solitaire,
J'évite les Humains autant que je le puis;
Quand ils viennent dans mes réduits,
S'ils irritent fort ma colere,
Nous nous causons souvent de mutuels ennuis;
Je fus cause autrefois d'une douleur profonde,
Et fis verser des pleurs aux plus beaux yeux du monde.
Veux-tu sçavoir mon nom? voici comme il est fait:
Il faut pour le former un tiers de l'alphabet;
Trois voyeles et cinq consonnes;

(J'en

Digitized by Google

(J'en dis peut-être trop, Lecteur, tu me soupçonnes,)
La derniere partie est un infinitif,
Et la premiere un substantif;
Le Verbe est de notre Langage,
Sans contredit, le plus liant;
Otez-en la finale, il devient à l'instant,
Chose qui n'est de nul usage,
Qui se mêlant au bon, le rend d'abord méchant;
Place cette finale après la deuxieme,
Et qu'elle soit pénultiéme;
J'exprime par ce changement,
Un Acte que tu fais, Lecteur, en ce moment;
Retranches-en la capitale;
C'est un peché mortel qu'aussi-tôt je t'étale:
Fais-en de même de son nom,
Reste de quoi former un ton.
Venons au substantif qui fait l'autre partie;
On ne peut rien sans son concours;
C'est de lui que dépend le cours,
Et le destin de cette vie.
Une moitié prise à rebours,
Est un objet qui plaît toujours,
En faisant certaine partie,
Lorsqu'on voit sa face noircie.
Mes membres combinez, que d'objets differens!
Tantôt je suis, Lecteur, tes premiers vêtemens,
Comme ta premiere parure;

Tan tôt

Digitized by Google

Tantôt je suis pris dans un sens,
D'une bouche les agrémens ;
Pris dans une autre, nourriture.
Je suis un animal de comique figure ;
Je suis Fleuve de grand renom ;
Je suis un bel Oiseau ; je suis un certain nom ;
Que jamais n'accompagne une épithete honnête,
Selon un Femelle * Poëte.
Je suis dans l'Ecusson du plus puissant des Rois ;
Je suis aussi tout à la fois,
Etre rempli d'intelligence,
Et simbole de l'ignorance.
Des Lettres de mon nom que ne feroit-on point?
Ah ! diras-tu, Lecteur, c'est assez, je t'en prie,
Soit, n'êtes seulement qu'une barre et qu'un point ;
Tu pourras en former une Duché Pairie.

* *Madame des Houlieres.*

R....

AUTRE.

DAns l'Empire Romain je suis très-remarquable,
Mais on peut lire dans la Fable,
Que je suis placé près d'un Dieu.
Le feu de mes yeux étincelle,

Otez

Otez ma lettre du milieu :
Vous ne me verrez plus qu'une aſle.

Le Tellier d'Orvilliers, de Vernon.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

MEMOIRES pour servir à l'Hiſtoire des Hommes Illustres, &c. T. XIII. de 408. pages. A Paris, chez Briasson, à la Science, M. DCC. XXX.

Voici les noms des Sçavans dont les Vies et le Catalogue des Ouvrages remplissent ce Volume. *Louis Alamanni; Guill. Amontons*; *Jean Barbier d'Aucour*; *Pierre de Boissat*; *Jean Boscan*; *Jean Coras*; *Claude d'Epences*; *Melchior Guillandin*; *George-Abraham Merklinus*; *Etienne le Moine*; *André Navagero*; *Bernard Nieuwentit*; *Sertorio Orsato*; *Conrad Peuttinger. Pierre Ramus*; *Jean Russellay*; *Joseph Pompée Sacco*; *Nic. Sanson*; *Benoît de Spinosa*; *Guill. Temple*; *Robert Titi*; *Bernard Trivisano*; *Garsilasso*; *de la Vega*; *Gerard Vossius*; *Gerard-Jean Vossius*; *Isaac Vossius*; *André-Chrisostome Zaluski.*

Nous exposerons ici à nos Lecteurs ce que

que l'Editeur des Mémoires rapporte au sujet du fameux Pierre Ramus, cet article nous ayant parû l'un des plus curieux et des plus travaillez.

Pierre Ramus, ou de la Ramée, nâquit l'an 1515. dans un Village de Vermandois en Picardie, nommé Cuth. Son Ayeul, qui étoit d'une bonne famille du Pays de Liege, s'étoit retiré dans ces quartiers-là, après avoir perdu tous ses biens, lorsque sa Patrie fut réduite en cendres par Charles Duc de Bourgogne. Le triste état où il se vit alors, l'obligea à gagner sa vie le reste de ses jours, à faire et à vendre du Charbon. Il laissa un fils qui gagna la sienne à labourer, et qui fut le Pere de celui dont il s'agit ici.

Pierre Ramus ne fut gueres plus heureux que son Pere et son Ayeul, car sa vie a été une alternative perpetuelle d'élevation et d'abaissement, et il a été en toutes manieres le joüet de la fortune.

A peine étoit-il hors du berceau, qu'il fut attaqué deux fois de la Peste. A l'âge de huit ans l'envie d'apprendre le fit venir à Paris; mais la misere l'ayant obligé d'en sortir, il y revint le plutôt qu'il put, et n'y trouvant point les moyens d'y subsister, il en partit une seconde fois. La mauvaise réüissite de ces deux voyages ne le découragea pas cependant; sa pas-

Digitized by Google

sion pour l'étude lui en fit entreprendre un troisiéme qui fut plus heureux.

Il fut d'abord entretenu pendant quelques mois par un de ses oncles ; mais ce secours lui ayant manqué, il fut contraint d'être Valet au College de Navarre. Le service qu'il rendoit à son Maître, ne l'empêchoit pas de s'appliquer à l'étude, car il y employoit une partie de la nuit, et il y fit par ce moyen, des progrès considérables en peu de tems.

Il n'y a aucune vrai-semblance à ce qu'on lit dans le premier *Scaligeriana*, qu'il vécut jusqu'à l'âge de dix-neuf ans sans sçavoir lire, qu'il avoit l'esprit hébêté, pesant et stupide, et qu'il avoit trente ans lorsqu'il écrivit contre Aristote. Ce dernier fait est incontestablement faux ; car son Livre contre Aristote fut condamné après mille contestations, le 10. May 1543. or il n'avoit encore que vingt-huit ans.

Après ses études d'Humanitez et de Rhétorique, il fit son cours de Philosophie, qui dura, selon l'usage de son tems, trois ans et demi. La These qu'il soutint pour se faire recevoir Maître-ès-Arts, révolta bien du monde ; il s'y proposa de soutenir cette Propostion, que *tout ce qu'Aristote avoit dit étoit faux.*

Tous les Professeurs, qui ne connoissoient d'autre Philosophe qu'Aristote, & qui croyoient

Digitized by Google

croyoient qu'on ne pouvoit sans crime aller contre son autorité, prirent feu, et vinrent attaquer la These avec toute la force que leur habileté pouvoit leur fournir. Mais le Répondant repoussa pendant un jour entier leurs attaques avec tant de subtilité et d'adresse, que tout Paris en fut dans l'étonnement.

Ce succès enhardit Ramus, et lui fit naître l'envie d'examiner plus à fond la Doctrine d'Aristote, et de la combattre vigoureusement; il se borna cependant à la Logique, à laquelle il rapporta toutes ses lectures, et même les leçons d'Eloquence, qu'il commença alors à faire à la jeunesse.

Les deux premiers Livres qu'il publia sur cette matiere, causerent de grands troubles dans l'Université de Paris. On le cita devant les Juges Criminels, comme un homme qui vouloit renverser la Religion et les Sciences. Le Parlement voyant le vacarme que causoit cette affaire, voulut en prendre connoissance; mais ses Adversaires, persuadez qu'elle y seroit examinée dans toutes les formes et selon les regles de l'équité, la tirerent de ce Tribunal, par leurs intrigues, et la firent évoquer au Conseil du Roi, où ils esperoient que leur crédit leur seroit d'un grand usage.

Digitized by Google

Le Roi ordonna donc qu'*Antoine Govea*, qui étoit son principal Adversaire, et Ramus choisiroient chacun deux personnes habiles pour être, avec celui qu'il nommeroit lui-même, Juges de leur dispute. En conséquence de cette Ordonnance, Govea choisit *Pierre Danés* et *François à Vincercato*, et Ramus nomma *Jean Quintin*, Docteur en Droit, et *Jean de Beaumont*, Docteur en Medecine. Le Député de la part du Roi, fut *Jean de Salignac*, Docteur en Théologie.

Ramus, pour obéïr aux ordres du Roi, comparut devant les cinq Juges, quoiqu'il y en eût trois qui fussent ses ennemis déclarez; on disputa pendant deux jours. Il soutint que la Dialectique d'Aristote étoit imparfaite, parce qu'elle ne contenoit ni définition ni division. Les deux Juges qu'il avoit choisis, déclarerent le premier jour que la définition étoit necessaire dans toute dispute bien reglée; les trois autres déclarerent, au contraire, que la Dialectique peut être parfaite sans définition. Le lendemain ces derniers reconurent que la division y étoit nécessaire; mais voyant que Ramus en concluoit qu'il avoit raison de condamner la Logique d'Aristote, puisqu'elle n'en avoit point, ils renvoyerent l'affaire à un autre jour.

S'ap-

Digitized by Google

S'appercevant ensuite qu'ils s'étoient jettez dans un embarras dont ils ne pouvoient sortir avec honneur, ils déclarerent qu'il falloit recommencer la dispute, et tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours. Ramus se plaignit hautement de ce procedé, par lequel les Juges, non-seulement faisoient paroître ouvertement qu'ils vouloient le condamner, mais cassoient aussi eux-mêmes leur Jugement, il les récusa et appella de tout ce qu'ils pourroient faire.

Son Appel fut déclaré nul par François I. qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier ressort et définitivement sur cette affaire. Les Juges nommez par Ramus ne voulurent point assister au Jugement, pour n'être point témoins de l'injustice qu'on alloit lui faire. Ainsi les trois autres prononcerent tout ce que la passion et la prévention leur suggererent, sans avoir attendu davantage Ramus, qui ne voulut plus paroître devant eux, et ils prévinrent tellement l'esprit du Roi, par de faux rapports, qu'ils obtinrent de lui la confirmation de leur Jugement.

C'est ainsi que ce fait est raconté par Omer Talon, dans un Livre qu'il dédia au Cardinal de Lorraine. Si on s'arrête à

Digitized by Google

son récit, comme il y a tout lieu de le faire, on rejettera comme une Fable ce qui est rapporté par Pierre Galland, dans la Vie de Castellan, où il dit que François I. ayant appris les invectives continuelles d'un certain Sophiste, contre Aristote, contre Ciceron et contre Quintilien, avoit résolu de l'envoyer aux Galeres; mais que Castellan lui suggera un autre genre de punition, qui fut d'engager ce Sophiste à une dispute, où il feroit voir sa folie par le silence, auquel on le réduiroit; que le Roi goûta cet expedient, et que lorsqu'il eut sçû la confusion que ce Personnage avoit reçûë, il se contenta de cette peine. C'est de Ramus que Galland vouloit parler, mais il est bon de se souvenir que c'étoit son grand Ennemi.

Les Lettres Patentes du Roi, qui confirment le Jugement rendu contre Ramus, renferment assez de particularitez sur son affaire, pour trouver ici leur place. On y verra ce qu'on avoit fait entendre au Roi, sur ce qui le regardoit, et la maniere dont on lui avoit fait croire qu'il avoit été condamné.

FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Roi de France, *à tous ceux qui ces presentes Lettres verront*, Salut. *Comme entre les autres grandes sollicitudes que nous avons toûjours*

Digitized by Google

toûjours euës de bien ordonner et établir la chose publique de notre Royaume, nous avons mis toute la peine, que possible nous a été, de l'accroître et enrichir de toutes bonnes Lettres et Sciences, à l'honneur et gloire de Notre Seigneur, et au salut des Fideles; puis n'a gueres, avertis du trouble advenu à notre chere et aimée l'Université de Paris, à cause de deux Livres faits par Maître Pierre Ramus, intitulez, l'un, Dialecticæ Institutiones, et l'autre, Aristotelicæ animadversiones, et des procès et differends qui étoient pendans en notre Cour de Parlement, audit lieu, entre elle et ledit Ramus, pour raison desdits Livres, nous les eussions évoquez à nous pour sommairement et promptement y pourvoir, et à cette fin en eussions ordonné, que Maître Antoine de Govea, qui s'étoit presenté à impugner et débattre lesdits Livres, et ledit Ramus, qui les soutenoit et deffendoit, éliroient et nommeroient de chacun côté, deux bons et notables Personnages, connoissans les Langues Grecque et Latine, et experimentez en Philosophie, et que nous élirions et nommerions un cinquiéme pour visiter lesdits Livres, oüir lesdits de Govea et Ramus en leur advis; suivant laquelle notre Ordonnance eût été ledit Govea, élu, et nommé Maîtres Pierre Danés et François à Vincercato; et ledit Ramus, Maître Jean Quintin, Docteur en Decret, et Jean

Digitized by Google

de Beaumont, Docteur en Médecine; et nous pour le cinquiéme eussions nommé et ordonné notre cher et aimé Maître Jean de Salignac, Docteur en Théologie; pardevant lesquels sildits de Govea et Ramus eussent été oüis en leurs disputes et débats, jusques à ce que pour interrompre l'affaire, icelui Ramus se seroit porté pour Appellant desdits Censeurs, dont nous advertis, eussions décerné nos Lettres à notre Prévôt de Paris, ou à son Lieutenant, pour contraindre lesdits de Govea, et Ramus, à parfaire leurs disputes, afin que par lesdits Censeurs nous fût donné leur advis, nonobstant ledit Appel et autres appellations quelconques, suivant lesquelles nos Lettres, eussent lesdits de Govea et Ramus derechef comparu pardevant lesdits Censeurs, et voyant que par icelui Ramus, lesdits Livres ne se pourroient soutenir, eût déclaré n'en vouloir plus disputer, et qu'il les soumettoit à la censure des susdits; et comme on y vouloit proceder, lesdits de Quintin et Beaumont, l'un aprés l'autre, eussent déclaré ne s'en vouloir plus entremettre. Au moyen de quoi eût icelui Ramus été sommé et requis d'en élire et nommer deux autres. Ce qu'il n'eût voulu faire, et si fût du tout soumis aux trois autres dessus nommez, lesquels aprés avoir le tout vû et consideré, eussent été d'avis que ledit Ramus avoit été témeraire, arrogant et impudent d'avoir réprouvé et condamné

condamné le train et Art de Logique reçû de toutes les Nations, que lui-même ignoroit, et parce qu'en son Livre des Animadversions il reprenoit Aristote, étoit évidemment connuë et manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise volonté, de tant qu'il blâmoit plusieurs choses, à quoi il ne pensa onque. Et ne contenoit sondit Livre des Animadversions que tous mensonges, et une maniere de médits, tellement qu'il sembloit être le grand bien et profit des Livres et Sciences, que ledit Livre fût du tout supprimé; semblablement l'autre dessusdit intitulé, Dialecticæ Institutiones, *comme contenant aussi plusieurs choses fausses et étranges: Scavoir faisons, que vû par nous ledit Avis, et eû sur ce autres avis et déliberations avec plusieurs sçavans, et notables personnages, étant lés nous, avons condamné, supprimé et aboli, condamnons, supprimons et abolissons lesdits deux Livres, l'un* Institutiones Dialecticæ, *l'autre,* Aristotelicæ Animadversiones, *et avons fait et faisons inhibitions et deffenses à tous Imprimeurs et Libraires de notre Royaume, Pays, Terres et Seigneuries, et à tous autres nos Sujets, de quelque état et conditions qu'ils soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ou faire imprimer lesdits Livres, ne publier, vendre, ne debiter en nosdits Royaume, Pays, Terres et Seigneuries, sous peine de confiscation desdits Livres, et de puni-*

Digitized by Google

tion corporelle, soit qu'ils soient imprimez en iceux nos Royaume, Pays, Terres et Seigneuries, ou autres lieux non étant de notre obéissance; et semblablement audit Ramus, de ne plus lire, ne les faire écrire ou copier, publier, ne semer en aucune maniere, ne lire en Dialectique, ne Philsophie en quelque maniere que ce soit, sans notre expresse permission; aussi de ne plus user de telles médisances et invectives contre Aristote, ne autres anciens Auteurs reçûs et approuvez, ne contre notredite Fille l'Université, et Suppôts d'icelle, sous les peines que dessus. Si donnons en Mandement et comettons par ces Presentes à notre Prévôt de Paris ou à son Lieutenant, Conservateur des Privileges, par nous et nos Prédecesseurs Rois, donnez et octroyez à notredite Fille l'Université, que notre present Jugement et Ordonnance il mette ou fasse mettre à dûë et entiere execution, selon sa forme et teneur, et à ce faire souffrir et obéir, contraigne et fasse contraindre tous ceux qu'il appartiendra, et pour ce feront contraindre par toutes voyes et manieres dûës et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne voulons être differé. Et pour ce qu'il est besoin de faire notifier nosdites deffenses en plusieurs lieux de notre Royaume, Pays, Terres et Seigneuries, afin de les faire observer; nous voulons qu'au vidimus *d'icelle fait sous Scel Royal,*

Digitized by Google

Royal, ou signé par collation par l'un de nos amez et féaux Notaires et Secretaires, soit ajoûté foi comme au present Original. Mandons en outre à tous nos autres Justiciers, Officiers et à chacun d'eux, si comme il lui appartiendra, que nosdites deffenses et injonctions ils fassent observer, en procedant par eux contre les infracteurs d'icelle, si aucuns y en a, par les peines cy-dessus indites, et autres qu'ils verront être à faire par raison. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Presentes. DONNE' *à Paris le dixiéme jour de May, l'an de grace* 1543. *et de notre Regne le trentiéme.*

Les Ennemis de Ramus firent éclater d'une maniere extraordinaire la joye qu'ils avoient de sa condamnation. La Sentence renduë contre lui, fut publiée en Latin et en François dans toutes les ruës de Paris et dans tous les lieux de l'Europe, où l'on pût l'envoyer. On représenta même des Pieces de Théatre où il fut baffoüé en mille manieres, au milieu des acclamations et des applaudissemens des Aristoteliciens.

L'année suivante 1544. la Peste fit du ravage dans Paris, et dissipa presque tous les Ecoliers du College de Preſle; mais Ramus s'étant laissé persuader d'y enseigner, attira bien-tôt un grand nombre

Digitized by Google

d'Auditeurs. La Sorbonne voulut le chasser de ce College, et ne put en venir à bout; il fut confirmé par Arrêt du Parlement dans la principalité de cette Maison qu'il avoit déja depuis quelque tems.

Il trouva même dans la suite un si bon Patron dans la personne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint en 1547. du Roi Henry II. la permission d'écrire et d'enseigner, et que ce Prince lui donnat quatre ans après, c'est-à-dire au mois de Juillet 1551. la Charge de Professeur Royal en Philosophie et d'Eloquence.

Le Parlement de Paris l'avoit maintenu quelque-tems auparavant dans la liberté de joindre les Leçons de Philosophie avec celles de l'Eloquence; l'Arrêt qu'il avoit donné à cette occasion, avoit arrêté les persécutions que Ramus et ses Ecoliers avoient souffertes, et les chicanes qu'on lui avoit faites au commencement de cette année.

La suite pour le Mercure prochain.

MEMOIRES de la Vie du Comte de Grammont. Par le Comte *Antoine Hamilton*, nouvelle Edition, corrigée et augmentée d'un Discours Préliminaire du même Auteur. *A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme*, 1731, *in* 12. de 407. pages,

Digitized by Google

ges sans le Discours et l'Avertissement, qui en contiennent 22. *Et se trouve à Paris, ruë S. Jacques, chez Josse.*

Cet Ouvrage est tellement chéri de tous ceux qui le connoissent, qu'on ne doit pas douter que cette nouvelle Edition ne soit très-favorablement reçûë du Public. Outre les Avantures du Comte de Gr. très-réjoüissantes par elles-mêmes, ces Memoires contiennent encore l'Histoire Galante d'Angleterre, sous le Regne de Charles II. et on peut dire qu'ils sont écrits d'une maniere suivie et si ingénieuse, qu'ils ne laisseroient pas de faire un extréme plaisir, quand même la matiere seroit mons interessante.

On ne doute pas que le Discours, mêlé de Prose et de Vers, ne soit du même Auteur que les Memoires. On le compare au *Voyage de Bachaumont*, &c. Les mêmes graces, le même naturel, la même legereté. Donnons en quelques exemples, et résistons à la vive demangeaison de copier l'Epitre entiere qui est adressée au Comte de Grammont lui-même.

Indignez que votre caractere soit si peu connu dans des Provinces où votre nom l'est tant, nous avons formé le dessein de donner ici quelque idée de votre mérite, mais qui sommes-nous pour l'entreprendre? Médiocres pour le génie, et roüillez par

par une longue interruption de commerce avec la Cour, comment seroit-il possible que nous eussions ce gout et cette politesse, qui ne se trouvent point ailleurs, et qu'il faudroit pourtant avoir pour bien parler de vous ? Car,

Il ne faut pas un talent ordinaire,
Pour réüssir dans une affaire,
Où les talens succombent tous :
Et quelqu'empressement que l'on ait à vous plaire,
Dès qu'il faut écrire pour vous,
Le Projet devient téméraire ;
Et des Campagnards comme nous,
Sont bien-tôt réduits à se taire.

L'Auteur, embarrassé de trouver quelqu'un qui puisse parler dignement du Comte de Grammont, jette les yeux sur M. Despréaux, il en fait un bel Eloge qu'il finit ainsi :

Lui seul peut consacrer à l'Immortalité,
Un mérite comme le vôtre ;
Mais sa Muse a toûjours quelque malignité,
Et vous caressant d'un côté,
Vous égratigneroit de l'autre.

L'expedient qui nous vint en tête après celui-là, poursuit l'Auteur, fut de vous mettre tout de votre long au milieu du Recueil

Digitized by Google

Recueil, où l'on voit depuis peu cette belle Lettre de l'illustre Chef de vôtre Maison : et voici l'adresse qu'on nous avoit donnée pour cela :

Non loin des superbes Lambris,
Qu'habitoient nos Rois à Paris,
Dans un certain recoin du Louvre,
Est un Bureau fécond, qui s'ouvre,
A tous Auteurs, à tous Ecrits,
A des Ouvrages de tout prix,
Sur tout à ceux des beaux esprits,
Quand par hazard il s'en découvre.
De ce lieu chaque mois sortent galans Cahiers,
Où tous faiseurs de Chansonnettes,
(Tendres Héros de leurs quartiers,)
Viennent en Vers familiers,
Usurper le nom de Poëtes;
Et sur des tons irreguliers,
Montant Chalumeaux et Musettes,
Content champêtres amourettes,
Ou couronnent de vains Lauriers,
Des Ecrivains et des Guerriers,
Qui sont inconnus aux Gazettes.
De ses atours capricieux,
C'est-là que l'Enigme se pare,
Met un masque misterieux,
Et d'un voile mince et bizarre,
Embarrassant les Curieux,

Est

Est toûjours neuve et jamais rare.
C'est-là qu'on voit en vieux transports,
Gémir nouvelles Elegies ;
Et là s'impriment tous les Morts,
Avec leurs Généalogies,
Leurs Eloges, leurs Effigies,
Leurs Dignitez et leurs Trésors.

On demande ensuite le secours de deux excellentes Plumes, en ces termes :

La Fare, et vous Abbé sçavant,
Que Phebus de son influence,
Anime et soutient en rimant,
Donnez chacun dans une Stance ;
Quelque relief à ce fragment,
Nous implorons votre assistance.

Lorsque nous étions ainsi embarassez, poursuit l'Auteur, il parut au milieu de la chambre où nous écrivions, une figure qui nous surprit, sans nous effrayer, c'étoit celle de votre Philosophe, l'inimitable S. Evremont. Rien de tout ce tintamare, qui annonce d'ordinaire l'arrivée des Morts de consequence, n'avoit précedé son apparition.

L'on ne vit point trembler la Terre,
Le Ciel resta clair et serain ;
Point de murmure souterrain,

Et

Digitized by Google

Et pas un seul coup de Tonnerre.
Il n'étoit point couvert de lambeaux mal cousus,
Tels qu'étala près de Philippe,
Le Spectre qui de nuit apparut à Brutus.
Il n'avoit point l'air de Laïus,
Qui ne portoit pour toute nippe,
Qu'un petit Manteau d'Emaüs,
Quand il vint accuser Œdipe;
Il n'avoit rien du funeste appareil,
Que l'on croit voir à ces affreuses Ombres,
Qui sortent des Royaumes sombres,
Pour interrompre le sommeil.

Il loüe ce Projet, mais il n'approuve pas le choix de ces deux Messieurs.

L'un tendre, fidele et gouteux,
Se révoltant d'un air profane,
Contre l'anodyne tisanne,
Et contre l'objet de ses vœux,
Ne chante dans ses Vers heureux,
Que l'inconstance et la Tocane.
L'autre d'un stile gracieux,
Et digne des bords du Permesse,
Par mille traits ingenieux,
Fait tout céder à la paresse,
Et de l'indolente molesse,
Vante le repos glorieux.

Gardez-vous bien, poursuit-il un peu après,

Digitized by Google

après, de vouloir rendre ses récits ou ses bons mots; le sujet est trop grand pour vous. Tâchez seulement en parlant de ses Avantures, de donner des couleurs à ses deffauts, et du relief à ses vertus.

C'es tainsi qu'autrefois par des routes faciles,
A l'immortalité j'élevois mon Héros;
Pour vous, peignez d'abord en gros,
Cent Beautez à ses yeux dociles;
Faites-le voir suivant en tous lieux les Drapeaux
D'un Guerrier égal aux Achilles;
Qu'au milieu de la paix, ennemi du repos,
Il donne des leçons utiles,
Aux Courtisans les plus habiles;
Et toûjours actif à propos,
Sans leurs empressemens serviles,
Qu'il efface tous leurs travaux.
Que vos Pinceaux enfin en nouveaux traits fertiles,
Le fassent voir en differens Tableaux,
Tyran des fâcheux et des sots,
Historien d'amour et de guerres civiles,
Recueil vivant d'antiques Vaudevilles,
Redoutable par ses complots,
Aux Amans heureux ou tranquilles,
Désolateur de ses Rivaux;
Fleau des discours inutiles,
Agréable et vif en propos,

Celebre

Digitized by Google

Celebre diseur de bons mots,
Et sur tout grand preneur de Villes, &c.

Cette Epitre finit ainsi : Nous avons eu beau changer de stile et de langage pour en faire quelque chose, vous voyez combien nous sommes restez au-dessous de notre sujet ; il faudroit, pour y réüssir, que celui que nos fictions viennent de ressusciter, fut encore parmi les vivans. Mais,

Il n'est plus de Saint Evremont,
Et ce Chroniqueur agréable,
Du sérieux et de la Fable,
Ce favori du sacré Mont,
N'a pû trouver le Cocyte guéable,
Et de ce Fleuve redoutable,
Le retour n'est permis qu'au Comte de Grammont.

LA SCIENCE PARFAITE DES NOTAIRES, ou le moyen de faire un parfait Notaire, contenant les Ordonnances, Arrêts et Reglemens rendus touchant la fonction des Notaires, avec les Stiles, Protocols, Formules et Instructions pour dresser toutes sortes d'Actes, suivant l'usage des Provinces du Droit écrit et de celles du Pays Coutumier, tant en matiere Civile que Beneficiale. Nou-

Digitized by Google

Nouvelle Edition, revuë, corrigée et augmentée par M. *Claude Joseph Deferriere*, Doyen des Docteurs Regens de la Faculté des Droits de Paris, et Ancien Avocat au Parlement. *A Paris, chez Jacques Clousier, ruë S. Jacques* 1731. 2. Vol. in 4. Le premier contient 720 pages, le deuxiéme en contient 660.

L'Auteur fait voir dans sa Préface que de toutes les Professions qui servent à maintenir la Societé Civile, il n'y en a gueres de plus délicate, ni de plus importante que celle de Notaire. Comme il est le dépositaire des conventions des Contractans, il assure tout à la fois et la possession des biens et la tranquillité des familles; il rend executoires les Traités qui se passent entre les hommes, et perpetuë leur mémoire, en rendant autentiques leurs dernieres volontés. C'est un médiateur qui par des temperamens surs et judicieux concilie les interets de chaque partie, termine avec équité leurs contestations, et prévient celles qui pourroient naître dans la suite.

Mais si la vaste étenduë de cet emploi fait son éloge, on ne sçauroit disconvenir qu'elle en fait aussi la difficulté; ainsi la probité qui fait le caractere essentiel de tous les hommes, et qui suffit dans quelques-uns des emplois de la vie Civile, n'est

Digitized by Google

n'est pas suffisante dans un Notaire, peut-être même ne seroit-elle pour lui qu'une qualité sterile, si elle n'étoit éclairée par la science; or cette science ne consiste pas seulement dans le stile ordinaire des Actes, ni dans l'arrangement de l'usage des termes consacrés à la Pratique, il faut encore être instruit des principes et des maximes de la Jurisprudence; en effet, il n'y a qu'elle qui puisse apprendre ce que c'est qu'une convention legitime, quelle est la force, l'étenduë, la liaison et la contrarieté des clauses qu'on y met, et quels sont les avantages ou les inconveniens qui en peuvent provenir; enfin ce n'est que par son moyen qu'on peut connoître ce qui est prescrit par les Loix, les Coûtumes et les Ordonnances, pour rendre un Acte solemnel et autentique.

Dans la vûë de renfermer tout ce qui regarde ces deux points, l'Auteur établit d'abord sur chaque matiere des principes qui en expliquent la nature et les effets; il donne ensuite des formules d'Actes redigées avec beaucoup de netteté et de précision, et sur les formules des Actes qui lui ont parû être les plus importans, il fait des observations très utiles et très curieuses.

Cela posé, cet Ouvrage est absolument necessaire à ceux qui suivent un Etat, dont

Digitized by Google

dont il renferme tous les devoirs et toutes les fonctions. Mais de quelle utilité ne doit-il pas être aux Praticiens et aux Juges pour traiter ou pour décider les questions qui naissent tous les jours au sujet des Contrats, des Testamens et des autres Actes. Il n'y a presque point de particulier qui n'en puisse tirer un très-grand avantage; comme il explique quelles conditions sont requises pour la validité des Actes, quels en sont les effets, et quelles sont les differentes clauses dont ils sont susceptibles, sa lecture peut mettre les personnes les moins versées dans la Pratique, en état de veiller par elles-mêmes, à la conservation de leurs biens, et de ne point passer d'Actes qui soient contraires à leurs interêts ou à leurs volontés.

Voici l'ordre que l'Auteur a gardé dans cet Ouvrage, qu'il a divisé en plusieurs Livres, et chaque Livre en plusieurs Chapitres.

Le premier Livre traite de la qualité des Notaires; il explique combien il y en a de sortes, quels sont leurs droits et leurs privileges, quelles précautions ils doivent prendre lorsqu'ils passent des Actes, quelles formalités ils y doivent observer, et quelles peuvent être les fautes dont ils sont responsables; il y est aussi parlé des

minu-

Digitized by Google

minutes des Actes, des grosses des Contrats, des compulsoires et des collations de Piéces.

Le second traite des Actes en général, des conditions requises pour les rendre obligatoires, des clauses que l'on y peut valablement apposer, des conventions licites et de celles qui ne le sont pas, de l'usure, du stellionat, des differentes clauses apposées dans les Contrats, des avantages des conventions par écrit, de l'hypoteque qui naît des Actes passés par devant Notaires, et de leur execution.

Le troisiéme est des Contrats, qui se forment par la tradition de la chose, qui sont le prêt, le commodat, le dépôt et le gage.

Le quatriéme est du mariage et des conditions requises pour sa validité, des choses qui font le principal objet des Contrats de mariage; sçavoir, la dot, le douaire, la communauté; des differentes clauses dont les Contrats de mariage sont susceptibles tant en Païs Coûtumier qu'en Païs de Droit écrit.

Le cinquiéme comprend ce qui concerne le Contrat de vente, ses effets, et tous les Actes qui se font en conséquence de ce Contrat, ou qui y ont quelque rapport, comme le Contrat d'échange, les constitutions de rentes volantes ou foncieres et autres Actes semblables.

Digitized by Google

Le sixiéme est du Contrat de loüage en genéral, et des differentes especes de Baux, de la societé et de la procuration.

Le septiéme, des donations tant entrevifs qu'à cause de mort, du don mutuel et autres Actes ou clauses qui concernent les donations, ou qui y ont rapport.

Le huitiéme traite des transports, de la subrogation, des cessions et abandonnemens de biens, des saufs-conduits et attermoyemens, des unions de créanciers et Contrats de direction.

Le neuviéme comprend certaines conventions et Actes particuliers, comme les devis et marchés, les conventions pour apprentissage, protests de lettres de change, cautionnemens, autorisations, ratifications, comparutions, certificats, déclarations, reconnoissances d'écritures privées, dépots de Piéces et extraits d'Actes.

Le dixiéme est des Arrêtez de comptes, des payemens, quittances et décharges de titres et papiers, ou d'autres choses.

L'onziéme traite des testamens, des Codiciles, des Institutions d'heritiers, des exheredations, des substitutions, des Fideicommis et autres Actes de derniere volonté.

Le douziéme traite des inventaires, des rénonciations, des partages, rapports et licitations.

Le

Digitized by Google

Le treiziéme contient les Actes qui concernent la tutelle, les comptes et les avis de parens.

Le quatorziéme comprend les Actes qui se font à l'occasion des Procès, ou en conséquence, comme les compromis, les transactions et autres semblables.

Le quinziéme renferme les Actes qui concernent les Fiefs, les Droits Féodaux Seigneuriaux.

Le seiziéme traite des Benéfices et des Actes qui se passent en matiere benéficiale pardevant Notaires.

Le dix-septiéme et dernier explique ce qui est de stile, et enseigne ce qu'il faut observer pour mettre un Acte en forme executoire.

LA DE'COUVERTE de l'Empire de Cantahar, avec les mœurs et Coûtumes des Habitans. *A Paris, Quai de Gévres, chez P. Prault, Quai de Conti, chez la Veuve Pissot, et chez Nully, au Palais* 1730. in 12. de 373. pages.

Les divertissemens ordinaires des jeunes gens de cet Empire, dit l'Auteur à la 22. page, sont la chasse, la lutte et la course à laquelle ils s'exercent de si bonne heure que nos meilleurs Coureurs ne pourroient pas les suivre; ils aiment la danse où ils excellent. J'ai remarqué que tout ce qu'ils

Digitized by Google

font, c'est toujours avec beaucoup plus d'adresse que nous, ce que j'attribuë à ce qu'ils obligent les enfans de se servir indistinctement des deux mains, ce qui leur donne dans chacune une égale force et facilité d'agir, de sorte qu'ils se battent avec la même vigueur de la main gauche que de la droite, et au lieu qu'une blessure au bras droit nous met hors de combat, ils ont cet avantage sur nous, qu'ils trouvent dans leur gauche un secours qui leur sert à vaincre leurs ennemis.

Le peuple de Cantahar ne connoît point d'autre Dieu que le Soleil, qu'on appelle *Monski*; il croit que quand un homme meurt dans le peché, après que son ame est élevée vers cet astre pour être jugée, au lieu de prendre place dans le Ciel, et d'augmenter le nombre des Etoiles, elle est chassée de la présence de Monski, qui permet quelquefois qu'on voye une Etoile tomber du Ciel, afin que par la vûë de cette ame condamnée, les hommes craignent ses jugemens &c.

En parlant du Commerce des habitans de cet Empire, l'Auteur dit que les contre-lettres ne sont point permises, et que les Loix rendent responsables d'une banqueroute celui qui a des effets à un banqueroutier, ou qui lui doit, s'il ne les dé-

Digitized by Google

déclare dans un certain temps, avec la somme dont il lui est débiteur.

Pour empêcher que les Voyageurs ne soient rançonnés par les hôtes, ceux-ci sont obligés de signer le mémoire de la dépense, et s'ils mettent les choses au-delà de leur valeur, en envoyant le mémoire au Juge du lieu, il fait restituer l'excédent, condamne l'Aubergiste à une grosse amende, et à fermer sa maison pour toujours, et cela sans grace et sans retour; les amis, les présens ne servent de rien; aussi la certitude du châtiment fait qu'on trouve rarement des coupables.

Les Carosses vont dans les Villes d'un pas moderé, et si on en voit rouler trop vîte, le peuple sçait le jugement qu'il doit porter de la cervelle du maître, qui répond personnellement de tous les accidens que son équipage cause, et s'il blesse quelqu'un, il est condamné à payer tous les frais, et à une amende au profit des pauvres, laquelle est évaluée à la dépense de ce qu'un carosse coûte pendant cinq années, pendant lesquelles il est obligé d'aller à pied &c.

Ce Livre pourroit être d'un plus grand usage si les matieres étoient en quelque maniere divisées, et s'il y avoit au moins une Table.

Digitized by Google

Discours sur les avantages et la nécessité de l'*Union*; prononcé dans l'Hôtel de Ville de Lyon, le 21 Decembre 1730. jour de S. Thomas, la premiere année de la Prevoté de M. Camille Perrichon, par Me *A. G. Boucher d'Argis*, Avocat au Parlement. *A Lyon, chez André Laurent, Imprimeur de M. le Duc de Villeroy & de la Ville, ruë Raisin, à la Vérité*, 1731. in 4.

Tous les ans, le 21 Decembre, il se fait à Lyon, dans l'Hôtel de Ville, un Discours public, où assistent en ceremonie l'Archevêque, le Gouverneur de la Ville, le Lieutenant de Roy, l'Intendant, les Comtes de Lyon, la Cour des Monnoyes, le Bureau des Finances, l'Election, le Prevôt des Marchans et les Echevins, les anciens Prevôts des Marchands et Echevins.

Ce Discours qui roule sur tel sujet qu'il plaît à l'Orateur de choisir, se termine par des complimens addressez à chacune des personnes et à chacune des Compagnies que nous venons de nommer, il est précédé d'un Discours au Roy, et à present d'un autre à la Reine, et d'un troisiéme au Dauphin.

M. Boucher d'Argis, Avocat au Parlement de Paris, déja connu par quelques Plaidoyers qui ont été goutez, fut choisi

choisi pour faire le Discours du mois de Decembre dernier, qui est celui dont nous allons rendre compte.

L'Orateur y prend pour texte ces mots de Salluste, dans son histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha.

Concordiâ parvæ res crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur. Et après avoir apostrophé le Roy, la Reine, et Monseigneur le Dauphin, dont les Portraits étoient présens; il apostrophe tout de suite M. le Duc de Villeroy, Gouverneur de Lyon; M. le Duc de Retz, Lieutenant de Roy; M. Pouletier, Intendant; Messieurs les Comtes de Lyon, la Cour des Monnoyes, le Bureau des Finances, l'Election, M. Perrichon, Prevôt des Marchands, Mess. les Echevins, actuellement en charge, et enfin Mrs les anciens Prevôts des Marchands et Echevins.

Nous n'avons point nommé M. l'Archevêque, parce que sa maladie ne lui permit pas d'être présent.

Quoique le Discours soit françois, les Apostrophes sont en latin, comme c'est l'usage: Les voici.

Rex Christianissime,
Regina Christianissima.
Serenissime Delphine.
Summe Provinciæ moderator.

Digitized by Google

Dignissime Pro-Rex.

Amplissime Diœcarcha.

Nobilissimi Lugduni Comites.

Præses et Senatores integerrimi.

Præses et Regii Questores ornatissimi.

Tributorum Descriptores sapientissimi.

Clarissime Mercatorum Præses, nec non civitatis Præfecte.

Lectissimi ac Providentissimi Consules.

Viri de Patriâ quàm optime meriti.

Cæterique Auditores omnium Ordinum commendatissimi.

Après ces saluts, M. Boucher d'Argis commence son Discours, où il se propose de montrer le prix inestimable de l'Union. Son début est que de tous les avantages qui contribuent à la splendeur d'un Etat et au bonheur des Peuples, il n'en est point de comparable à l'Union, que c'est par elle que la fortune des particuliers s'accroît et se conserve, que les forces d'un Etat s'augmentent et se perpetuent, que se forme cette Puissance qui fait redouter un Empire à tous les autres Peuples, et les force à le respecter; que sans l'Union, toute Société, quelque puissante qu'elle paroisse à nos yeux, éprouve bien-tôt que toute cette force apparente n'étoit qu'une veritable foiblesse; enfin

que

Digitized by Google

que sans l'Union l'on ne peut s'attendre de voir subsister ni les Coutumes les mieux établies, ni les Empires les plus florissans.

Pour faire sentir la vérité de ces maximes, M. d'Argis demande quel autre motif que celui des secours qu'on doit attendre de l'Union, a engagé les hommes dans les siécles les plus reculez à former entr'eux ces Sociétez, que le temps et l'experience n'ont pas encore cessé de perfectionner. *N'est-ce pas*, dit-il, *ce qui les a obligez de s'assembler, de bâtir des Villes, de se faire des Loix pour y amener l'Ordre et la Justice parmi eux. L'Homme*, continuë-t-il, *ce chef-d'œuvre de la nature, si parfait, si achevé, et que ses propres perfections rendent incompréhensible à lui-même; cet être, dont l'intelligence s'étend au-delà des bornes de l'Univers; le croiroit-on, Messieurs, ne peut cependant se suffire à lui-même: il ne sçauroit fournir à tous ses differens besoins; le secours de ses semblables lui est nécessaire: je ne dis pas seulement pour soutenir la foiblesse de l'enfance, mais pour suppléer dans tous les âges, aux défauts qui sont inséparables de sa nature: ainsi l'a ordonné le Créateur. Est-ce pour humilier l'Homme et lui faire sentir qu'il n'est pas encore tout à fait hors du neant? N'est-ce pas plutôt pour lier ensemble les hommes par des*

nœuds d'autant plus indissolubles qu'un interêt commun les forme et les serre? On peut donc dire de l'Union, qu'elle est aussi nécessaire qu'avantageuse, puisqu'elle est le principe et la source de la grandeur d'un Etat et de la félicité des Peuples.

M. d'Argis prévoit icy l'erreur où pourroit conduire le mot équivoque d'Union, et comme rien n'est plus important dans un point de la conséquence de celui-cy que de bien définir un terme essentiel sur lequel roule tout ce qu'on avance, l'Orateur a soin d'en éloigner jusqu'à la moindre ambiguité.

Mais quelle est, dit-il, *cette Union désirable qui peut seule procurer de si grands avantages? Ce n'est pas seulement une Société formée au hazard entre plusieurs hommes qui se rassembleroient en un même lieu pour réünir leurs forces, leurs talens, leur industrie, et se prêter un secours mutuel. L'Union dans ce point de vûë, ne laisseroit pas de leur être utile et même nécessaire, mais elle seroit encore imparfaite: ce ne seroit qu'une assemblée formée par l'interêt à laquelle souvent le cœur n'auroit point de part. Ceux qui seroient ainsi rassemblez, pourroient être divisez interieurement. Ils ne seroient même que plus à plaindre d'être réünis dans un même lieu, s'ils n'étoient encore plus unis de cœur et d'affection.*

A

A ces traits l'Auteur en ajoute d'autres qui ne permettent pas de se méprendre sur la véritable Union dont il parle.

La concorde, dit-il, *qui doit nécessairement procurer la gloire de l'Etat et la félicité des Peuples, n'est autre chose qu'une société formée par des liaisons de bienveillance, contractée entre un Peuple entier, qui semble être convenu de ne composer qu'une simple famille sous un même Chef: Cette société est fondée sur les Loix qui reglent les devoirs de chaque membre de cette famille. Le zele et l'application qu'ils ont à s'acquitter chacun des fonctions qui leur ont été destinées, l'attention qu'ils ont de ne point se troubler les uns les autres, forment cette union parfaite qui procure des avantages si considérables à la société, qu'elle se voit en état de résister à tous ceux qui voudroient la détruire. Chaque Membre de cette Société voit augmenter chaque jour sa fortune et joüit en paix du fruit de ses travaux et de son industrie.*

Après cette explication, M. d'Argis expose ce que c'est qu'un Etat. Il remarque que c'est un Corps, et que les Citoyens en sont les membres; que le rapport mutuel que ces Citoyens ont entr'eux, donne à ce Corps l'ame et la vie, et forme un composé merveilleux qui ne peut subsister, ni conserver son être sans cette heu-

Digitized by Google

reuse harmonie que l'on admire dans l'Univers et dans toutes les Parties qui le composent.

Il appuye de l'expérience sa réfléxion. Il demande si l'on n'éprouve pas tous les jours dans l'éxécution des projets, même les plus ordinaires, l'avantage et la nécessité de se réünir plusieurs pour y réüssir ; il fait observer que souvent un seul se rebuteroit, et que deux s'animent: que l'un a le conseil et l'autre l'exécution ; l'un la force et l'autre l'adresse ; que les talens sont partagez et que le secours mutuel vient about de tout, ensorte que l'Union conduit au succès des entreprises les plus difficiles.

Nous passons quelques autres refléxions pour venir à la peinture que M. Boucher d'Argis, qui ne perd jamais de vûë son objet, trouve occasion de faire du bonheur complet d'un Etat. Peinture, dont les traits bien considerez, offrent d'utiles leçons.

Le bonheur de l'Etat, dit-il, *est parfait lorsque chaque Citoyen se renferme dans de justes bornes, s'applique uniquement à remplir ses devoirs, et ne contrevient point aux Loix qui sont le fondement de la société civile ; car cette douce paix que la concorde procure aux Peuples, est le fruit de la justice et l'ouvrage de ceux qui en sont les dépositaires.*

positaires; c'est la justice qui apporte par tout cet ordre, et cette simetrie politique qui unit les personnes de différentes conditions, les différens corps, les differens états; c'est elle qui entretient cette liaison si utile et si nécessaire entre les différentes nations, c'est elle qui concilie par la modération l'inégalité des humeurs et des esprits, et qui entretient chacun dans son rang et ses droits, c'est elle qui établit la subordination; enfin qui réprime la licence et le désordre en protegeant l'innocence et soutenant la vérité.

L'Orateur ajoute que les troubles, les dissentions, qui interrompent quelquefois la tranquillité d'un Etat, ou des particuliers, ne viennent que des excès que la Justice n'a point réprimez; après quoi il conclud que ce sont donc les Loix qui forment et qui entretiennent cette Union si avantageuse et si nécessaire pour la gloire et le bonheur des Peuples, que par conséquent il est de l'attention des Magistrats qui sont chargez du soin de faire exécuter ces Loix, qu'on doit attendre la conservation d'un bien si précieux, puisque ce sont eux qui par leur autorité, et plus encore par leur prudence, doivent entretenir dans un Etat cet accord, cette harmonie, cette subordination si désirables, sans quoi les peuples ne peuvent être sensibles aux autres biens.

Digitized by Google

Telle est l'idée que M. Boucher d'Argis veut qu'on se fasse de la concorde et de l'Union qui doit regner entre les differens Peuples d'un même Etat. Tels sont les fondemens qu'il pose de leur grandeur et de leur félicité ? Il en appelle icy aux exemples que fournit là-dessus l'Histoire. Il veut que l'on jette les yeux sur les Empires les plus florissans, qu'on les considere dans leur origine, qu'on les suive dans leurs différens progrès jusqu'au dégré de Puissance et de Grandeur où ils sont parvenus, et il soutient qu'on n'en découvrira pas un seul qui dans toutes les occasions importantes ne se soit soutenu et ne se soit élevé par l'effet de l'Union.

Il cite sur ce point l'ancienne Rome, qui par la force de ses armes, soumit presque toute la terre.

Ce n'étoit d'abord, dit-il, *qu'une assemblée de quelques Bergers ; les Nations voisines étoient puissantes et redoutables ; il paroissoit difficile qu'une Ville naissante comme celle-là, pût jamais s'élever au milieu de tant de Peuples, jaloux de son établissement ; cependant malgré tous les avantages que les Peuples de l'Italie avoient sur elle, l'Union des Romains la rendit plus puissante que cette multitude de Nations ennemis qui l'environnoient de toutes parts. Unis pour le bien de la Patrie, animez d'un même zele*

zéle pour la gloire, ils furent toujours invincibles, et la posterité de cette petite troupe de Bergers conquit tout l'Univers.

Notre Orateur ne manque pas icy l'occasion qui se présente de rapporter ce que firent les Romains, pour marquer combien ils s'estimoient redevables à la Concorde. Comme leur Empire, remarque-t-il, devoit tous ses progrès à l'Union, ils la regarderent comme un présent du ciel, et s'en firent une Divinité, qu'ils adorerent sous le nom de la Concorde. Camille voulut qu'on lui rendit un culte solennel, et lui éleva un Temple, où l'on faisoit des Sacrifices pour la coujurer de répandre dans tous les cœurs des sentimens de paix et d'union.

Mais sans s'arrêter à des exemples étrangers pour faire voir ce que peut l'Union, M. d'Argis n'en veut point d'autres que le bonheur dont la France joüit depuis son origine. *Bonheur*, dit-il, *qui n'a souffert d'alteration que dans ces tems orageux où les furies, je veux dire, les passions, je veux dire cette ambition qui rompt les attachemens les plus naturels, vint soufler dans tous les cœurs le trouble et la discorde, et causer des désordres que la sagesse et la valeur de nos Rois ont tellement fait évanoüir, que nous ne les connoissons plus que par l'Histoire.*

Ainsi

Digitized by Google

Ainsi la Concorde, continuë notre Orateur, (lequel fait toujours servir ses réfléxions de preuve à son texte, et ne sçait ce que s'est que de s'écarter à de vaines digressions.) Ainsi la Concorde qui avoit uni pendant tant de siécles toutes les Villes et toutes les Provinces dont est composé cet Etat si vaste et si floritsant, cette même Concorde les réünit encore aujourd'hui et les lie entr'elles par des liens d'autant plus parfaits, qu'elles ont mieux reconnu par une fatale experience, les malheurs qu'entraîne après soi la Discorde.

Ici M. d'Argis, par une de ces transitions, où il y a quelquefois d'autant plus d'art qu'il y en paroît moins, trouve moyen, en se tenant toujours renfermé dans son sujet, de passer à l'éloge de la Ville de Lyon.

Quel bonheur pour cette Ville, s'écrie-t-il, *de n'avoir jamais éprouvé que les avantages de l'Union, et qu'il lui est glorieux de s'être toujours élevée par sa sagesse et sa constance, au-dessus des exemples pernicieux que lui donnerent dans les malheureux temps, dont nous venons de parler, la pluspart des Villes du Royaume, et d'avoir ainsi surpassé la Ville même à laquelle seule elle peut ceder le rang dans l'Etat.*

Tout ne paroît-il pas annoncer icy cette Union désirable, et ne diroit-on pas que la nature

nature même y porte les habitans fortunez de cette Ville.

M. d'Argis en appelle là-dessus à la seule situation de la Ville dont il parle.

Deux Fleuves superbes et majestueux, dit-il, *qui après avoir arrosé diverses contrées, viennent mêler leurs eaux aux pieds des murs de cette Ville, pour ne faire plus qu'un Fleuve, malgré l'extrême difference de leur cours; ne semblent-ils pas nous apprendre quel est l'heureux caractere et la disposition naturelle de ceux qui en habitent les bords.*

Cette Ville, située au centre de l'Europe, ne paroît-elle pas faite pour réünir les différens Peuples que son commerce florissant y attire?

Après ces réfléxions sur la situation du lieu, l'Orateur entre dans le détail de plusieurs circonstances glorieuses à la Ville de Lyon.

Il remarque que les Romains distinguerent toujours cette Ville de tout le reste de leur domination, qu'ils firent gloire de contribuer à sa grandeur, et qu'en reconnoissance des avantages que son commerce leur procuroit, ils voulurent qu'elle fût, pour ainsi dire, unie avec Rome, et qu'elle fût reconnuë pour Colonie Romaine; que l'Empereur Claude qui y étoit né, le proposa lui-même

au

au Sénat, et fit à cette occasion la Harangue que cette Ville conserve encore, dans laquelle il representa de quelle importance il étoit pour l'Empire, d'attacher de plus en plus à la Patrie de tant d'Illustres Sénateurs, une Alliée fidelle incapable de manquer à ses engagemens. Que le Sénat qui connoissoit les avantages et la nécessité de l'Union, reçut avec empressement la proposition de l'Empereur, et fit gloire d'associer Lyon à Rome.

Que ce n'est pas seulement avec les Peuples voisins que les habitans de cette celebre Ville sçavent entretenir des liaisons utiles à leur Commerce, mais que le succès de ce Commerce dépend encore bien plus de la bonne intelligence dans laquelle ces mêmes Habitans vivent entre eux, et sur tout de ces societez particulieres qui font l'union des fonds et des soins de plusieurs Négocians; societez qui rendent le Commerce de Lyon plus considerable et en même-tems plus facile, par le secours mutuel que ceux qui les composent se prétent en travaillant de concert au bien commun.

M. d'Argis n'oublie pas de mettre ici sous les yeux la justice et l'équité qui président à ce Commerce; l'attention des Magistrats à maintenir par tout le bon ordre, l'empressement des Citoyens à observer

les

Digitized by Google

les Loix, leur attachement au Prince, qu'ils regardent comme le lien de leur union, enfin les épreuves que dans les situations les plus difficiles nos Rois ont faites de cet inviolable attachement, et sur lesquelles est fondée cette confiance singuliere qui se repose de la garde d'une Ville si importante, sur ses seuls Citoyens, &c.

Tout ce qu'a dit jusqu'ici l'Orateur, aboutit à cette conclusion, qu'il n'est rien de plus avantageux que l'union, et que c'est elle qui contribuë le plus à la grandeur d'un Etat et au bonheur des Peuples. *Concordiâ parvæ res crescunt.*

Reste à montrer les malheurs qu'entraîne avec soi la funeste discorde, selon ces autres paroles du Texte : *Discordiâ maximæ dilabuntur.* Et c'est ce que M. d'Argis fait voir par plusieurs Reflexions et par plusieurs exemples.

Il veut qu'on se représente d'abord un Monstre conduit par la rage, les yeux enflammez, le front couvert de sang, secoüant dans ses mains de noirs flambeaux, répandant en tous lieux les soupçons, la frayeur, les allarmes, traînant après lui la haîne et l'inhumanité.

Telle est, dit-il, *et plus affreuse encore la Discorde qui ravage un Etat ; on n'y voit que funestes ligues, qu'intrigues criminelles*

nelles, qu'odieuses conspirations; les Peuples, au lieu de réünir leurs forces contre les ennemis de l'Etat, les tournent contre eux-mêmes et se détruisent. La gloire de l'Etat s'obscurcit, et bientôt sa grandeur et sa puissance s'évanoüissent; mais le plus terrible effet de la desunion ce sont les Guerres civiles: ces Guerres qui font frémir la Nature, et qui pourtant l'échauffent. On suit aveuglément differens partis, l'un juste, si l'on veut, l'autre injuste; mais ils sont également violens, également cruels; l'un et l'autre cherche à verser le sang qu'il devroit deffendre. Le fils armé contre le pere, le frere contre le frere, tous aspirent à une victoire dont ils devroient rougir; le parti que la fortune aveugle favorise, ne triomphe que sur les ruines de la Patrie.

M. d'Argis représente ici combien legere est souvent la cause de tant de maux; et remontant à l'Histoire Romaine, il demande combien les démêlez de *Marius* et de *Sylla*, devenus une dissension publique, ne couterent pas de sang à Rome, tour-à-tour, esclave de ces deux Tyrans? Il remarque comme elle se livre ensuite à l'ambition de César et de Pompée, non pour deffendre sa liberté, mais pour servir la jalousie de deux Rivaux, et comme le Trophée que César éleve à Pharsale, devient le tombeau de la liberté

pu-

Digitized by Google

publique ; mais une observation essentielle qu'il fait à ce sujet, c'est que le sort de l'Empire fût le même que celui de la République ; il soutint toute sa gloire, il conserva toute son étenduë, tant qu'il n'eut qu'un Maître absolu, dont l'autorité réünissoit tant de Peuples. Au lieu que le partage l'affoiblit, en avilit la majesté, et le rendit la conquête facile des Barbares qu'il avoit autrefois subjuguez.

L'Orateur descend ensuite à la Monarchie Françoise ; mais c'est pour déclarer qu'il ne peut se résoudre à parler des périls où la discorde a mis autrefois cette Monarchie, qu'à la verité la fidelité de Lyon paroîtroit avec éclat ; mais que cette Ville veut bien renoncer à la gloire qui lui en reviendroit, pourvû qu'on lui épargne un souvenir si douloureux.

Si des Etats l'on passe à l'interieur des Familles ; quels maux n'y cause pas la discorde ? Cet article n'échappe pas à M. d'Argis, il expose aux yeux les desordres qui surviennent, lorsque l'union, si necessaire entre ceux que la Nature unit déja par les liens du sang, cesse de regler leurs démarches, et qu'une haine implacable formée par l'interêt ou par quelqu'autre passion aussi funeste, s'empare de leurs esprits. *Plus l'union*, dit-il, *et l'amitié sont natu-*

Digitized by Google

naturelles entre ces personnes, plus il semble qu'il soit difficile de les reünir lorsqu'elles sont malheureusement divisées. La déroute se met alors dans les fortunes les mieux établies, les Maisons les plus brillantes et les plus illustres périssent; on voit avec douleur ceux qui sont particulierement nez pour se prêter un secours mutuel, prendre plaisir à se détruire réciproquement : delà ces inimitiez irréconciliables qui se perpetuent dans les Familles, et qui se soutiennent encore sur les ruïnes même des Maisons qu'elles ont renversées.

Notre Auteur, après une suite d'autres Refléxions sur les malheurs qu'entraîne la discorde, finit en ces termes :

Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces objets odieux, écartons ces images funestes, qui ne doivent servir qu'à nous apprendre la necessité de l'union. Je n'ai pas besoin de faire envisager à cette Ville, les malheurs de la desunion qu'elle ne connut jamais. Elle est, au contraire, le modele d'union le plus parfait qu'on puisse proposer à toutes les Villes du Royaume. En faut-il d'autre preuve que cette auguste Assemblée où j'ai l'honneur de voir tant de grands hommes et tant de Corps illustres réünis, qui concourent tous à entretenir l'union parfaite qui regne dans cette Ville.

Au Discours de M. d'Argis en succedent qua-

Digitized by Google

quatorze autres du même Orateur, comme nous l'avons marqué; le premier au Roi, le second à la Reine, le troisiéme au Dauphin, et les autres aux differentes personnes et aux differentes Compagnies que nous avons nommées au commencement. Ces Discours ont tous rapport à l'union; et quoique très-differens entr'eux par leurs differens sujets, ausquels ils sont si propres, qu'ils ne peuvent être appliquez à d'autres, l'Auteur a pris soin de les tourner de maniere, que nonobstant cette difference essentielle et absolument requise, ils se réünissent tous à representer l'excellence de l'union, ce qui n'est pas l'effet d'un Art médiocre. Il conviendroit d'en citer ici quelques uns, mais l'étenduë de notre Extrait ne le comporte pas.

REGLES pour vivre chrétiennement dans l'engagement du mariage et dans la conduite d'une famille. Vol. in 12. *Rue S. Jacques, chez Lottin.*

BIBLIOTHEQUE GRAMMATICALE, qui contient les Livres nécessaires pour enseigner à lire le Latin et le François aux petits enfans, et pour leur enseigner le Latin quand ils aprennent à lire. Par M. de Vallange. *Au Palais, et Quai des Augustins, chez Mesnier et Antoine Gandouin* 1731. brochure de 24. pages.

Digitized by Google

Toujours abondant en flateuses promesses, l'Auteur plein de zele et de tendres sentimens pour les Ecoliers en fait ici de nouvelles, et commence ce petit Ouvrage par la *description de la Bibliotheque Grammaticale, avec son usage propre aux Académiciennes, chargées de l'éducation de la Jeunesse. Ne vous pressez pas*, dit-il à ces Dames, *de le faire lire dans le Catechisme, ce Livre doit être respecté ; il ne le faut mettre entre les mains des enfans que quand on voit qu'ils sont capables d'en faire un bon usage. La lecture des livres de pieté ne doit pas être mêlée avec les ferules et le fouet. La haine que l'on a des corrections passe bientôt aux sujets qui sont la cause de ces corrections.*

M. de Vallange trouve qu'*il est à propos de séparer les petits garçons des petites filles dès la plus tendre jeunesse, comme il convient de séparer les enfans des Magistrats et de la Noblesse d'avec les enfans des Bourgeois ; les enfans de famille doivent être separés des enfans du petit peuple. Je vous donnerai*, dit-il, *incessamment les moyens de leur enseigner toutes les Sciences et beaucoup d'Arts Liberaux et Mécaniques... Par le moyen de mes Méthodes que vous pourrez mettre en pratique, ces enfans au sortir de vos mains pourront être en état de se passer de maîtres pour apprendre toutes les Sciences, toutes les*

Langues

Langues et tous les Arts ; ils seront même en état de gagner leur vie.

Pour enseigner aux personnes qui ont le jugement formé, je vous donnerai des *méthodes*, dit-il aux Maîtres d'école, *qui vous mettront en état de leur enseigner l'Orthographe, le Latin, l'Arithmetique, la Géometrie et toutes les Parties des Mathématiques, et même le dessin, quand même vous ne le sçauriez pas.*

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE, dédiée à Messeigneurs du Clergé. Par le Pere *Jacques Longueval*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris, rue de la Harpe, chez P. Simon*, 1730. 4. Vol. in 4.

LE THEATRE DES GRECS. Par le Pere *Brumoy*, de la Compagnie de Jesus. *Quay des Augustins et Rue S. Jacques, chez Rollin pere et fils, et chez J. B. Coignard fils*, 1730. 3. Vol. in 4.

Ce laborieux Ouvrage, aussi curieux qu'utile à la République des Lettres, est extrêmement goûté. Nous tâcherons d'en donner un Extrait.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE MEAUX, avec des Notes ou Dissertations et les Piéces justificatives ; on y a joint un Recueil complet des Statuts Synodaux de la même Eglise,

Digitized by Google

Eglise, divers Catalogues des Evêques, Généraux d'Ordre, Abbés et Abbesses du Diocèse, et un Poüillé exact. Par *Dom Toussaint Dupleſſis*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, Auteur de l'Histoire de Couci. *A Paris, chez Giffart, ruë S. Jacques, et Gandoüin, Quay de Conti.* 1731. 2. Vol. in 4.

SERMONS DE L'AVENT, du Carême, et sur differens sujets, par Messire *Antoine Anselme*, Abbé de S. Sever, Cap de Gascogne, Prédicateur Ordinaire du Roi, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. *Chez Julien Michel Gandoüin, Quai de Conti, aux trois Vertus, et Pierre François Giffart, ruë Saint Jacques, à l'Image Sainte Therese* 1731. 6. Vol. *in* 12. ou 4. Vol. *in* 8.

L'Abbé Anselme a prêché avec tant de succès et d'applaudissement à la Cour et dans les principales Eglises de Paris, et tant de personnes se souviennent de la satisfaction qu'ils ont euë de l'entendre, qu'il est inutile de prévenir le Public en faveur de l'Edition de ses Sermons; on dira seulement que ses Panegyriques et ses Eloges funebres ayant été imprimés dès l'année 1718. on a reconnu que l'éloquence de ce pieux et sçavant Abbé n'avoit pas besoin pour plaire, ni même pour émouvoir

Digitized by Google

émouvoir puissamment, d'être soutenuë par les charmes de la Déclamation. C'est qu'il joint par tout la solidité du raisonnement à l'exposition nette des plus grands principes de la Religion, et aux mouvemens les plus capables de toucher, d'attendrir et de changer le cœur; on réussira toujours quand on réunira ces deux choses. La beauté de l'impression répond au mérite des Sermons.

LE THEATRE DES PASSIONS ET DE LA FORTUNE, ou les Avantures surprenantes de Rosamidor et de Theoglaphire. Histoire Australe. Par M. de *Castera. A Paris, Quay des Augustins, au Palais, et ruë S. Jacques, chez Saugrain, Brunet, et Henry* 1731.

MEMOIRES SUR LA GUERRE, où l'on a rassemblé les maximes les plus necessaires dans les opérations de l'Art Militaire. Par M. *le Marquis de Feuquieres*, Lieutenant General des Armées du Roi. Servant de Tome IV. au *Code Militaire* de M. de *Briquet. A Amsterdam, et se vend à Paris, Quay des Augustins, chez P. Gandoüin* 1731.

TRAITE' DES PRESCRIPTIONS de l'aliénation des Biens d'Eglise et des

Digitized by Google

Dixmes, suivant les Droits Civil et Canon, la Jurisprudence du Royaume et les Usages du Comté de Bourgogne. Par M. *F. J. Dunod*, Ancien Avocat en Parlement, et Professeur Royal en l'Université de Besançon. *A Dijon, chez Antoine de Fay*, 1730. in 4. pages 52. pour la Prescription de l'aliénation des Biens d'Eglise, pages 52. pour le Traité des Dixmes et de la maniere dont elles se prescrivent, pages 408. pour le Traité.

NOUVELLES CONFERENCES ECCLESIASTIQUES du Diocèse de Luçon, redigées par M. *d'Ortigues*, Curé de ce Diocèse. *A Paris, Quai des Augustins, chez Jacques Guerin* 1731. in 12. Tome premier.

DE'CISIONS sur chaque Article de la Coûtume de Normandie, et Observations sur les usages locaux de la même Coûtume, et sur les Articles placités ou arrêtés du Parlement de Rouen, avec une explication des termes difficiles et inusités qui se trouvent dans le Texte de cette Coûtume, et aussi les anciens Reglemens de l'Echiquier de Normandie. Par M^e *Pierre de Merville*, Ancien Avocat au Parlement. *Chez Gabriel Valeyre, rüe de la Vieille Bouclerie.* 1731. in fol.

Cou-

Digitized by Google

COUTUMES du Comté et Bailliage de Montfort-Lamaury, Gambais, Neauffle-le-Chastel, Saint Liger en Yveline, Enclaves et anciens Ressorts d'iceux, avec le Commentaire de deffunt M. *Claude Thourette*, Avocat au Parlement, et au Bailliage et Siége Royal de Montfort, revû, corrigé et augmenté de nouveau, par M. *Claude Thourette*, Avocat du Roi au même Siege &c. *Chez Jacques Clousier, ruë S. Jacques*, 1731. in 8.

DISCOURS à l'occasion d'un Discours de M. D. L. M. sur les Parodies. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Briasson*, 1731. brochure in 12. de 10. pages.

L'ELOGE de la méchante femme, dédié à Mlle *Honesta. Au coin de la ruë Gitle-cœur, chez Antoine de Heuqueville* 1731. brochure de 50. pages.

Bien loin de plaindre la destinée de ceux qui ont de méchantes femmes, croyons-les, au contraire, trop heureux, et demandons sans cesse au Ciel qu'il nous associe à leur bonheur. Voilà comment l'Auteur finit cet Eloge, si on peut l'appeller de ce nom, en tout cas on ne l'accusera pas de flater à l'excès, ni trop obligemment, et peu de Lecteurs, sans doute, s'uniront avec lui dans les vœux qu'il fait, non plus

Digitized by Google

que les femmes, sur tout quand il dit qu'elles sont ce qu'il y a de plus aimable, parmi les choses qui ne se sont pas bonnes.

Barthelmi Alix, Libraire, ruë S. Jacques, au Griffon, vend seul *l'Ecole de Mars*, pour apprendre facilement la Fortification, suivant le sistême de M. de Vauban. Par le sieur *de la Suze*, Gendarme de la Garde du Roi, gravée en deux Planches, avec l'explication du jeu.

LES PARODIES DU NOUVEAU THEATRE ITALIEN, ou Recueil des Parodies representées sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, avec les Airs gravés. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Briasson*, 1731.

LE NOUVELISTE DU PARNASSE, sixiéme Lettre.

Nous emprunterons de cette feuille deux Epitaphes qui manquent à ce que nous avons dit de la celebre Actrice du Théatre Anglois dans le Mercure de Novembre dernier, page 2494. morte à Londres le 23. Octobre 1730. et inhumée dans la Chapelle Royale de Westminster. Le Nouveliste compare cette illustre défunte à notre inimitable Le Couvreur.

Hic

Digitized by Google

Hîc juxta requiescit
Tot inter Poëtarum laudata nomina,
Anna Oldfield.
Nec ipsa minore laude digna,
Quippe quæ eorum opera
In Scenam quoties prodivit,
Illustravit semper et nobilitavit;
Nunquam ingenium idem ad partes diversissimas
Habilius fuit:
Ita tamen ut ad singulas,
Non facta, sed nata esse videretur.
In Tragediis
Formæ splendor, oris dignitas, incessu majestas,
Tanta vocis suavitate temperabantur,
Ut nemo esset tam agrestis, tam durus spectator,
Quin in admirationem totus raperetur;
In Comœdia autem
Tanta vis, tam venusta hilaritas, tam curiosa felicitas
Ut neque sufficerent spectando oculi,
Neque plaudendo manus.

TRADUCTION.

Ici repose parmi les Poëtes les plus renommés Anne Oldfield, digne de partager leur gloire, puisqu'elle n'a jamais paru sur la Scene sans donner un nouvel éclat à leurs

Digitized by Google

Ouvrages. On ne vit jamais un même génie saisir tant de Rôles opposés ; elle sembloit née pour chacun en particulier. Dans le Tragique, l'éclat de sa beauté, sa noble phisionomie et son port majestueux étoient temperés par une voix si charmante, que le plus feroce spectateur étoit forcé d'admirer ; dans le Comique, c'étoit une si grande force, un enjouement si plein de graces, des attraits si picquans, que les yeux ne pouvoient se lasser de regarder, ni les mains d'applaudir.

La seconde Epitaphe est en Anglois ; nous n'en donnerons que cette Traduction :

Ici repose le corps d'Anne Oldfield, la plus celebre Actrice, non-seulement de son tems, mais de tous les tems.

Formée également par la nature et par l'art, pour plaire, pour engager et interesser tous les cœurs ;
Applaudie dans la vie publique par tous ceux qui l'ont vuë,
Aimée dans la vie privée de tous ceux qui l'ont connuë.

ELOGE DES NORMANDS, où l'on trouvera un petit Abregé de leur Histoire, avec les grands hommes qui en sont sortis, et les belles qualités qui doivent les rendre respectables à l'Univers entier. Par M. Riviere. *A Paris, chez la*

Digitized by Google

la Veuve Guillaume, Quay des Augustins, 1731. broch. de 44. pages in 12.

SIMON et BORDELET, Libraires à Paris, viennent de réimprimer les Géorgiques du R. P. *Vanier*, Jésuite, avec quelques autres Ouvrages de cet excellent Poëte Latin, sous ce titre : VANIERII, *Prædium rusticum Editio emendatior cui accesserunt Libri duo ejusdem opuscula varia.*

M. *de Pitaval* vient de nous donner encore un Livre nouveau, sous le titre d'*Esprit des conversations agréables*, ou nouveau Mélange de Pensées choisies, en Vers et en Prose, sérieuses et enjoüées, et de plusieurs traits d'Histoires curieux et interressans, d'Anecdotes singulieres, d'Historiettes instructives, et de Remarques critiques, sur plusieurs Ouvrages d'esprit. *Ouvrage en 3 volumes in* 12. *Il se vend au Palais, chez le Gras, dans la Grande Salle, au troisiéme Pillier ; et dans la ruë S. Jacques, chez la veuve Delaulne, vis-à-vis la ruë des Noyers ; et Cavelier, proche la Fontaine S. Severin.*

Rien n'est plus séduisant que le titre ; on ne peut pas disputer à M. de Pitaval l'art de donner à ses Onvrages des titres spécieux. Un Censeur qui sera malin et qui lira dans le dessein de rabaisser le Livre et son Auteur, sera disposé à trouver le Frontispice du Livre plus beau que le Livre. Cependant on ne peut pas nier qu'il n'y ait dans ces trois Volumes un choix assez heureux de bonnes choses. Ce qui distingue cet Ouvrage des autres Livres de ce gehre que l'Auteur a donnez au public, c'est qu'il y a fait entrer plusieurs beaux morceaux de l'Histoire qui font presque la moitié de l'Ouvrage. Comme il aime la Poësie, il a fait un choix de plusieurs

Digitized by Google

Vers, qui aident à former cette grande variété qui regne dans son Livre.

On voit dans le 1 tome des Poësies choisies de l'Abbé Regnier Desmarais. Ce Poëte n'a pas toujours été égal. M. de Pitaval nous fait part des Vers les plus gracieux de cet Abbé, Académicien. On doit lui être obligé de nous sauver la peine de les démêler dans les Ouvrages de ce Poëte. Il nous présente aussi un choix de Vers qu'il a fait du sieur *Roubin*, celebre par un Placet qu'il presenta au Roy, au sujet de la taxe d'une Isle qu'il possedoit; on ne connoissoit ce Poëte que par ce Placet. Plusieurs Vers de *Sanlec* servent aussi à diversifier ce Volume. Il rapporte plusieurs Fables, qu'il dit avoir une teinture de celles de la Fontaine. Elles ne sont pas connuës, on en jugera. Il y a une petite historiette, sans doute, de la façon de M. de Pitaval. Elle est singuliere. C'est une Dame qui raconte ses foiblesses à une de ses amies. Elle represente une aventure où elle se trouva au bord du précipice, elle n'y tomba pourtant point. L'Auteur a fait de grands efforts pour dépeindre cette situation; il a voulu la bien exprimer, en se refusant pourtant à des images dangereuses. J'ai remarqué qu'il a tâché dans le morceau d'Histoire qu'il a rapporté, d'y mettre les graces du stile, la surprise que Chaïs voulut faire à Xenocrate; les deux avantures de Stratonice en fourniront la preuve. Au reste il rentre toujours dans son dessein de rapporter plusieurs bons mots, plusieurs traits vifs. Voilà ce que j'ai observé en lisant le premier volume.

J'oublie la Préface, par où je devois commencer; il y fait l'histoire de ses Ouvrages et de ses critiques. Il donne des coups de dents à ses Censeurs. Il regne dans ce Prélude un badinage qui garantira le Lecteur de l'ennui attaché aux Préfaces.

Digitized by Google

A la tête du second tome il y a des traits d'histoire qui finissent par plusieurs applications heureuses de Vers de Virgile. Ce second volume, ainsi que le premier, est varié par des traits d'histoire choisies et par diverses Poësies. On y voit le portrait d'un Sçavant ridicule, qui est assez réjoüissant. M. de Pitaval a travaillé ce Portrait d'histoire, ou plutôt le Roman de la Comtesse de Châteaubriant, qui est de sa façon, orne ce second volume. Il a fait un Parallele de l'Héroïque de Virgile, traduit par M. de *Segrais*, avec le Burlesque de Scarron. Cela forme un contraste assez plaisant. On trouvera encore dans ce volume une ou deux historiettes, qu'on soupçonera facilement être sorties de la plume de M. de Pitaval. Il n'a rien oublié pour mettre dans son Livre une grande variété; si l'uniformité est la mere de l'ennui, la variété doit être la mere du plaisir. Ainsi on peut dire que M. de Pitaval a voulu s'attacher uniquement à la voie de plaire à son Lecteur.

Le troisiéme Tome est assez dans le goût du second; on y voit plusieurs traits d'Histoire, mêlez de Poësies. Il y a une Historiete qui est sans doute de lui; elle pourra avoir des Censeurs qui soutiendront qu'elle pêche contre la vrai-semblance. On trouve dans ce Volume une Critique de l'Amour Métaphisique de Madame de L ***. Il paroît que M. de Pitaval estime beaucoup cette Dame qu'il critique. On trouvera encore dans ce volume un Parallele de deux Poëtes, dont l'un ne remerciera pas M de Pitaval. Chaque Volume est terminé par des Vers de l'Auteur. C'est une transition Poëtique du premier au second, du second au troisiéme, qui finit par un adieu en Vers. Ces Volumes, à tous égards,

Digitized by Google

ont plus droit de plaire au Lecteur que ceux que l'Auteur a déja donnez dans ce genre.

Pierre Humbert, *Libraire à Amsterdam, a imprimé et débite l'*Histoire de la Guerre des Hussites et du Concile de Bâle, *Enrichie de Portraits et de Vignettes à la tête de chaque Livre, qui en representent les principaux Evenemens ;* par M. Lenfant. 2 Vol. in 4. *Il débite aussi* les Histoires des Conciles de Pise et de Constance, du même Auteur, 4 vol. in 4. *enrichis de 38 Portraits Il vendra ces Ouvrages, avec et sans Portraits, à ceux qui voudront les avoir.* Ayant appris qu'on lui contrefaisoit actuellement à Paris, l'Histoire du Concile de Bâle, dont on retranchoit les Vignettes, et peut-être bien autre chose. *Il avertit le Public qu'à quel prix qu'on donne cette* Edition contrefaite, *il donnera la sienne à beaucoup meilleur marché, et en fera de même de tous les Livres qu'on lui contrefera.*

J. F. Bernard, travaille à donner une nouvelle Edition des *Oeuvres de Rabelais*, enrichie et augmentée de nouvelles notes, avec les figures de *Picart*, en 3 vol in 4, et 6 in 8. aussi propre et aussi belle qu'il soit possible. Il en publiera dans peu le Projet, et donnera dans 4 mois *les Images des Héros et des Grands Hommes de l'antiquité, dessinées et gravées par Picart*; et à la la fin de l'année, le tome 5. *des Ceremonies Religieuses, &c. contenant les Grecs, les Lutheriens les Anglicans et les Calvinistes ; tous dessinés par Picart.* Il avertit ainsi qu'il ne lui reste encore que quelques Exemplaires des 4 premiers vol. en grand Papier, figures choisies et du premier tirage. On trouve aussi chez ledit Bernard,

Digitized by Google

nard *les cent Nouvelles, nouvelles*, en 2 vol. 8. avec les fig. dessinées par *Romain de Hooglie*, celebre par ses desseins.

MEMOIRE communiqué aux Auteurs du Mercure, par le *R. P. Michel le Quien*, de l'Ordre de S. Dominique, au sujet d'une Histoire Ecclesiastique de l'Orient, &c.

L'Ouvrage que je me propose de donner au Public aura pour titre : *Oriens Christianus et Africa*, ou *Ecclesia Orientalis et Africana*.

C'est une collection de tous les Evêques d'Orient et d'Afrique, dont on a pû avoir connoissance, après une recherche exacte dans toute sorte de Livres, imprimez et manuscrits. Il est de même genre que tous ceux que nous avons pour l'Occident, sous le titre de *Gallia Christiana*, *Italia sacra*, *Anglia sacra*, *&c.*

Il est distribué par Patriarcats pour l'Orient, et comprend par conséquent les Patriarcats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, avec leurs dépendances.

Le Patriarcat de Constantinople contient quatre grands Diocèses, celui du Pont, de l'Asie, de la Thrace, et de l'Illyrie Orientale.

Chaque Diocèse de chaque Patriarcat est divisé en Provinces, et chaque Province en Eglises particulieres. Les Evêques sont placez chacun à leur Siége ; leur temps et ce qu'on a trouvé qui les regarde, est marqué exactement, en citant les Livres et les endroits dont on l'a tiré.

Au Diocèse du Pont est jointe l'Eglise d'Arménie et celle d'Iberie ; et celui de Thrace est suivi du Patriarcat de Russie ou de Moscovie.

Au Patriarcat d'Alexandrie, aussi divisé en Provinces et Eglises particulieres, est jointe l'Eglise d'Ethiopie, dont je donne la succession des

Métropolitains, comme aussi celle de Nubie.

Outre les Patriarches, Métropolitains ex Evêques du Patriarchat ortodoxe, Melchite, Grec d'Antioche, je donne les Patriarches et les Evêques Jacobites de Syrie et de Mésopotamie, distribués de la même maniere. J'ajoute ensuite le grand Diocèse des Caldéens ou Nestoriens, qui comprend une partie de la Mésopotamie, la Babilonie, l'ancienne Assyrie, toute la Perse et les Indes, jusqu'à la Chine. Un très-grand nombre d'Evêques de tous ces païs-là dont je parle, sont placez chacun à son Eglise particuliere.

Je donne, outre cela, les Evêques Latins qui ont occupé les Siéges de l'Orient depuis le commencement des Croisades. Ils sont distribuez dans les Eglises des trois Patriarcats de Constantinople, d'Antioche et de Jerusalem, et enfin ceux qui ont fondé et gouverné diverses Eglises, dans les Païs d'Orient les plus reculez, jusqu'à la Chine, pendant le XIV siécle.

Les successions, sur tout des Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie - Copte, d'Antioche-Grecque ou Melchite, de la Secte Jacobite et de Jérusalem, sont complettes jusqu'aujourd'hui, aussi-bien que celles des Catholiques ou Patriarches d'Arménie et des Nestoriens; celles de ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jerusalem sont incomparablement plus amples et plus exactes que toutes celles qui ont paru jusqu'icy.

Pour ce qui est des Patriarches d'Alexandrie, Melchites ou Grecs, il m'en manque un nombre qui peut monter à 15 ou 16, mais j'espere les remplir par les instructions qu'on me fait esperer du Païs même.

L'Eglise d'Afrique, dont Carthage étoit la Primatiale, suivra celle d'Orient. Les successions n'en sont pas longues; mais tous les Evêques dont

Digitized by Google

dont on peut avoir la connoissance, sont distribuez de même, et chacun placé à son siege. La succession des Evêques de Carthage est assez ample, il m'en manque seulement quelques-uns des derniers qui ont précedé l'invasion des Sarrasins et ceux qui l'ont suivie, mais je ne desespere pas de les avoir.

Outre la Préface generale pour tout l'Ouvrage, il y aura à la tête de chaque Patriarchat et de chaque Diocèse, une Dissertation dans laquelle sont expliquez ses commencemens, ses progrès, son étenduë, ses changemens, sa discipline particuliere, l'autorité et la Jurisdiction du Patriarche ou de l'Exarque, &c.

A la tête de l'Ouvrage on mettra diverses Notices des Patriarchats et des grands Diocèses, et ensuite une Notice generale de tous les Sieges dont il est fait mention dans l'Ouvrage. Il y aura huit ou dix Cartes Géographiques pour tous les Diocèses, dressées et gravées avec soin.

L'Ouvrage contiendra deux Volumes *in folio*.

On nous a écrit de Nîmes au mois de Février dernier, que le 25. Janvier le Professeur de Rhétorique du College des Jesuites de cette Ville, avoit eu l'honneur de prononcer un Discours Latin sur la Naissance du Duc d'Anjou, dans l'Eglise du même College, en presence des Etats Generaux de cette Province, assemblez à Nîmes, et que l'œconomie du Discours et l'éloquence de l'Orateur, y furent fort applaudis par cette illustre Assemblée.

On apprend de Lisbonne, qu'on y lût au commencement du mois dernier dans l'Académie Royale de l'Histoire, une Lettre de Dom Jean de Saldanha de Gama, Viceroy des Etablissemens Portugais dans les Indes Orientales, par laquelle il donne

part

Digitized by Google

part d'une découverte qu'il a faite dans ce Païs-là.

Dans une petite Isle du Golfe Persique, connuë sous le nom de *Lareca*, et peu éloignée de l'Isle d'Ormus, il y a une ancienne Mosquée ; et le bruit couroit depuis long-tems parmi les Mahometans de ce Païs qu'on avoit déposé dans cette Mosquée certains Trésors que personne ne pouvoit en tirer sans s'exposer à mourir subitement. Des Portugais doutant de cette tradition populaire, voulurent la verifier au commencement de l'année derniere, et ils trouverent dans la Mosquée deux petites Caisses remplies de Manuscrits anciens, écrits tant en Langue Arabe qu'en Langue Persane : ils les porterent au Viceroi qui les a fait examiner, et on a trouvé que les uns traitent de la Medecine, et les autres de l'Histoire ; que les premiers qui ont plus de mille ans d'ancienneté, sont d'une trés-belle écriture. Le Viceroi en fait faire des Extraits pour les envoyer à l'Academie.

PHE'NOMENES SINGULIERS, vûs à Briançon en Dauphiné. Extrait de Lettre.

LE 8. Février, immédiatement après une tempête, et un vent épouventable, il tomba une quantité prodigieuse de neige, et à l'entrée de la nuit le Ciel parut tout en feu par des éclairs si vifs et si fréquens, que les yeux étoient également ébloüis et étonnez, en même tems qu'on étoit frappé de terreur par le bruit horrible du tonnerre, ensorte que les Habitans de ce Païs les plus âgez et les Troupes qui étoient en Garnison, ont assuré que de mémoire d'homme on n'avoit vûun spectacle si effraïant, ni entendu un bruit si capable d'épouvanter.

Dans un Fort, nommé les Trois Têtes, contigu

tigu à la ville de Briançon, on apperçut huit Phenomenes singuliers, aïant la figure de gros flambeaux ardens, dont deux étoient placez à droit et à gauche sur les chaînes du Pont-levis; deux autres étoient sur la Chapelle, deux sur le Magazin des Vivres, et les deux derniers sur les Cazernes; ces huit lumieres ou especes de globes de feu ne parurent que pendant un bon quart d'heure. On prétend qu'il en parut un neuviéme, qu'un Sentinelle assura avoir vû positivement au bout de son fusil, mais cela n'a pas été confirmé, parce qu'il n'a pas été vû par d'autres dans ce même tems.

A un autre Fort de la même ville de Briançon, on apperçut un autre Phénomene en forme d'un Dragon volant, qui se fixa au-dessus des Cazernes de ce Fort; on fit prendre les Armes à la Garnison, composée de neuf Compagnies du Régiment Dauphin, Infanterie, on essaia, mais en vain de le dissiper par plusieurs coups de fusil qu'on tira. Le Dragon resta constamment dans sa place depuis sept heures du soir jusqu'à minuit, pendant lequel temps il jetta une lumiere si éclatante, que tout le Fort en fut éclairé, assez pour le voir distinctement de loin, et même pour lire très-aisémene; ensuite le Dragon quitta sa place et d'un mouvement grave il descendit par-dessus le premier Fort des Trois Têtes, et on le suivit des yeux jusques dans un Valon où il disparut.

M. le Comte de Feuquiere se plaint que dans le Livre des Memoires sur la Guerre, *que feu M. le Marquis de Feuquieres son frere, avoit fait il y a 25. ans, sans vouloir qu'il parût jamais, et qui viennent d'être imprimez à Paris sur une copie volée il y a des obmissions et des alterations considerables qui défigurent cet Ouvrage, et qui feroient tort à la memoire de M. de Feuquiere, dans l'esprit des Connoisseurs.*

EX-

EXTRAIT d'une Lettre de Roüen le 2 Février 1731. au sujet de quelques Insectes trouvez dans des Legumes, &c.

TRouvez bon que je vous fasse part d'un fait assez singulier, et qui cause bien du dommage à nos Laboureurs ; c'est une vermine dont se trouvent infectez les Pois de nos Cantons, et dont on ne s'apperçoit que quand ils sont cuits. Je viens d'en ouvrir sept ou huit dans lesquels j'ai vû une espece de Mouche noire de la grosseur d'un grain de Bled, à peu près semblable à une grosse Mouche que nous voïons en Eté et que nous nommons *Cerf volant*. Les Pois crus n'ont aucune marque par où on puisse s'appercevoir s'ils en sont attaquez, mais quand ils sont près du feu et qu'ils commencent à s'échauffer, ces Mouches qui sentent la chaleur percent le Pois et en sortent ; on m'a dit que l'année passée il y eut un Canton du païs de Caux où les Pois se trouverent remplis de cette vermine que plusieurs personnes qui en mangerent en furent très-malades, que quelques-uns même en moururent. Comme je ne le sçai que par oüi dire, je ne puis vous assurer ce dernier fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette année tous les Pois en general sont attaquez de ces Mouches.

L'Estampe que nous avons déja annoncée du Portrait historié de la Dlle Camargo, premiere Danseuse de l'Opera, est en vente, et le grand débit qu'on en fait, prouve l'applaudissement du Public. On lit ces quatre Vers au bas de la Planche.

Fidelle aux loix de la cadence,
Je forme au gré de l'art les pas les plus hardis.

Ori-

Originale dans ma danse,
Je puis le disputer aux Balons, aux Blondis.

Deux nouvelles Estampes qui paroissent depuis peu, sont très-capables de soutenir et d'augmenter la réputation des Peintres et des Graveurs François. Les sieurs Charles Coypel et Lepicier, en sont les Auteurs. La premiere est d'après un Tableau en hauteur, du Cabinet du Comte de Morville; l'ingenieux Peintre y a répresenté l'Amour Précepteur, sous la figure d'un jeune Docteur, gravement assis, qui explique *l'Art d'aimer* à une petite fille, d'autres petites personnes écoutent et étudient leurs leçons. Cette pensée est excellemment renduë par des expressions fines et naïves, par des attitudes et par des ajustemens aussi galans que modestes. L'habile main qui a gravé ce Morceau, n'a rien laissé desirer aux Connoisseurs les plus délicats. C'est une touche tendre, précise, legere et une entente admirable. On lit ces quatre Vers au bas.

L'air grave que je fais paroître,
Belles, ne doit point allarmer:
Il caracterise le Maître,
Et ne le fait pas moins aimer.

La seconde Estampe représente une gracieuse Veuve dont la Toilette n'est pas fort chargée, aussi ses appas sont-ils très-naturels, sans la moindre pincée d'art ni de coquetterie. Elle rêve devant son Miroir, dont la glace ne court aucun risque d'être cassée. On lit au bas.

Entre deux mouvemens sans cesse partagée,
La Veuve en cet instant les exprime à la fois:

La

Digitized by Google

L'un est la liberté de faire un nouveau choix,
L'autre la peur d'être changée.

Le 23. du mois passé M. Vanloo, Peintre d'Histoire, Agregé de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, y fut reçû, et donna pour sa réception un grand Tableau représentant *Diane et Endymion*, qui fut generalement approuvé, et que quantité de Curieux vont voir avec plaisir.

On écrit de Rome qu'on exposa le 18. du mois dernier dans l'Eglise de Saint Pierre, le beau Tableau en Mosaïque, copié par le Cavalier *Pierre Paul Christoferi*, d'aprés le Tableau Original de sainte Petronille, peint par le celebre *Guarsino d'Aeento*, Disciple des Carraches.

On nous a envoïé de Lyon une grande Estampe qui y a été gravée depuis peu par le sieur André Hoüat, d'aprés un dessein à la plume du Chevalier de Serre, représentant *Ariane et Bacchus*. C'est une fort belle et fort riche composition.

SUITE des Medailles du Roy.

LA derniere Médaille qui a été frappée pour le Roy et dont nous donnons ici la gravure, fût présentée à S. M. le premier jour de cette Année. D'un côté on voit la Tête de cet Auguste Prince couronnée de Laurier, avec la Légende ordinaire. Nous avons déja donné cette face. Et sur le revers la France assise et caracterisée par ses Attributs, tient sur son bras droit LE DUC D'ANJOU, et embrasse de l'autre le DAUPHIN qui

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

qui est représenté debout entre ses genoux. *Legende* NOVUM PERENNITATIS PIGNUS et dans l'Exergue DUX ANDEGAVENSIS NATUS XXX. AUGUSTI M. DCC. XXX.

CHANSON A BOIRE.

QUel spectacle effraïant pour mon ame éperduë !
La flâme par Sillons se répand dans les airs ;
Les flots sortis du sein des mers
Sur les aîles du vent s'élancent dans la nuë :
Où fuir ? Amis courons dans nos caveaux,
C'est un azile sur quand le tonnerre gronde ;
Vainement il s'obstine à foudroyer le monde,
Bacchus sçait à ses coups dérober les tonneaux.

SPECTACLES.

LEs Comédiens François répresenterent le premier de ce mois à la Cour, la Comedie du *double Veuvage*, du feu sieur *Dufresni*, et la Comedie nouvelle d'*Alcibiade*, qui firent beaucoup de plaisir.

Le 6. la Tragedie de *Polieucte*, et la petite Comedie du *Deüil*.

Le 8. *Alcibiade* et le *double Veuvage*.

Le 17. ils donnerent pour la clôture de leur

Digitized by Google

leur Théatre, la Tragedie d'*Absalon*, qui fut bien représentée et fort goutée par une nombreuse Assemblée. Le sieur de Montmenil fit un Compliment au Public, qui fut fort bien reçû.

L'Académie Royale de Musique donna le 5. Mars et le 10. jour de la clôture du Théatre, deux Représentations de l'Opera de *Thesée*, pour les Acteurs, comme cela se pratique toutes les années; la Dlle Petitpas chanta une Ariette Italienne, et la Dlle Camargo dansa à la fin les caracteres de la Danse avec toute la vivacité dont elle est capable. On prépare l'Opera d'Idomenée de M. Campra, pour être donné à l'ouverture du Théatre.

Le 3. les Comediens Italiens représenterent à la Cour l'*Embarras des Richesses* et le *Retour de Tendresse*.

Le 9. ils représenterent à l'Hôtel de Bourgogne *Sanson* et la Parodie de *Phaeton*, pour la clôture du Théatre; la Dlle Thomassin fit le Compliment qu'on fait ordinairement toutes les années, lequel fut reçû favorablement.

Le 10. ils joüerent à la Cour la *Surprise de l'Amour* et l'*Horoscope accompli*.

Dlle Marguerite Rusca, Epouse du sieur Thomassin, originaire de Boulogne, l'une

Digitized by Google

ne des Comediennes Italiennes de l'Hôtel de Bourgogne, connuë sous le nom de *Violetta*, mourut le dernier Fevrier, âgée d'environ 40. ans, après une longue maladie. Elle joüoit ordinairement dans les Comedies Italiennes les Rôles de Suivantes, avec beaucoup de feu. Elle a été inhumée à S. Laurent sa Paroisse, après avoir reçû tous ses Sacremens.

LE BOLUS, PARODIE DU BRUTUS. Par Mrs Dominique et Romagnesi, Comédiens du Roi, représentée le 24. Janvier dernier, &c. *A Paris, rue de la Harpe, chez L. D. Delatour*, 1731.

Nous sommes dispensez de nous arrêter sur cette Piece, en ayant donné un Extrait fort étendu dans le Mercure de Février.

ARLEQUIN PHAETON, Parodie, &c. par les mêmes Auteurs, et chez le même Libraire, 1731.

Cette Piece fut donnée sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne le 22. Février et très-favorablement reçûë du Public. Le Théatre représente la Mer dans le fond, *Libie* ouvre la Scene par ces Vers parodiez, sur l'Air : *Ici sont venus en personne.*

Heureuse une ame indifferente !
Le bonheur dont j'étois contente,

Le

Ne me sera-t'il point rendu ?
Dans ces beaux lieux tout est paisible.
Helas ! que ne m'est-il possible,
D'y trouver ce que j'ai perdu !
C'est un petit cœur ingenu,
C'est un cœur sincere et fidele,
Dont je n'avois plus de nouvelle.
Quand une fois l'Amour le prend,
Jamais le traitre ne le rend.

Théone s'étonne de voir *Libie* seule et rêveuse ; celle-cy lui dit qu'elle vient rêver aussi en ce lieu, et qu'il est à présumer qu'elle aime ; oüi, lui répond-elle, je n'en fais aucun mistere.

Il faut aimer pour éprouver,
Le plaisir de rêver.

Avoüez, ajoûte-t'elle, que vous en tenez aussi bien que moi ; *sur le Chant de l'Opera :*

Le Fils de Jupiter vous aime.

Libie.

Je ne serois qu'à lui s'il n'étoit qu'à moi-même.

Vous êtes plus heureuse que moi, continüe-t'elle, le fils du Soleil vous plaît, vous joüissez d'un plein repos. *Toutes deux.* Ah !

Digitized by Google

Ah ! Madame Enroux,
Que l'Amour est fou,
Et qu'il fait de folles !
Ah ! Madame Enroux,
Combien de paroles,
Ici perdons nous ?

Phaeton arrive tout rêveur. Vous passez sans me voir, lui dit *Théone*, craignez-vous ma presence ? Non, répond-il, je cherche la Reine, ma Mere. Le bon enfant, dit Théone. Est-il deffendu de chercher sa mere, ajoûte Phaeton ? Oüi ; c'est sa Maîtresse qu'il faut chercher. Voilà une Maîtresse, reprend Phaeton, qui m'embarrasse autant qu'une femme. Il affecte beaucoup d'indifference, et voyant venir sa mere, il dit *sur l'Air de l'Opera.*

La Reine tourne ici ses pas.

Théone.

C'est bien répondre ; allez, ne vous contraignez pas.

A la quatriéme Scêne, *Climene* arrive qui demande à son fils le sujet de son chagrin, il lui répond que le Roi va se choisir un Gendre qui doit succeder au Trône ; qu'*Epaphus* en brigue l'honneur, et que ce sont là les motifs de sa tristesse. Il ne

ne faut pas être envieux, lui répond Climene, mais il y a une chose qui m'embarrasse, ajoûte Phaeton. Le Soleil est mon pere, n'est-ce pas? Oüi vraiment, répart Climene. Phaeton chante sur l'Air *Vous avez beau faire la fiere.*

Comment avez-vous pu faire,
Pour engager votre foi?
Et de vous, ma chere mere,
Que pense notre bon Roi?
Avez-vous passé pour neuve,
Dans l'esprit de ce butord.

Climene.

Il m'a prise comme veuve.

Phaeton.

Mais le Soleil n'est pas mort.

Tout cela me chicanne; taisez-vous, lui dit Climene, vous êtes un épilogueur. Prothée va venir ici avec ses Moutons, et je veux le consulter sur ce qui vous regarde; retirez-vous. Prothée chante; *Air de M. Mouret.*

Heureux qui peut sur les bords de la Seine,
Se promener sans rien risquer;
Heureux ceux que l'espoir d'une amoureuse ambaine,
Ne force point à s'embarquer.

Dangereux

Digitized by Google

Digitized by Google

Dangereux en est le voyage :
Jeunes Amans, craignez l'orage,
Qui vous fait quelquefois,
Faire naufrage,
A Javelle, au Port à Langlois.

Prothée s'endort. Climene dit à son frere Triton, qu'il faut l'obliger à s'expliquer sur le sort de Phaeton. Triton sur l'Air, *A nos voix unissez vos Hautbois.*

Bondissez,
Petits Agneaux, paissez
Sur ces Rivages;
Vous, Oiseaux,
Vous, Chalumeaux;
Et vous, murmure des Eaux,
Vous, Feüillages,
Vous, Ombrages,
Vous, badins Zéphirs,
Qui rimez à plaisirs,
Vous, charmans Bocages;
Vous, tendres desirs,
Amoureux Soupirs,
Et Sornettes
Qu'on a faites,
Depuis si long-temps,
Qu'on remet tous les ans,
Dans les Chansonnettes,
Remplissez nos Chants.

Digitized by Google

Prothée s'éveille, en disant qu'il est charmé de cette Musique, mais que son Troupeau s'égare, et qu'il ne peut rester davantage; *Triton* et ses Suivans l'arrêtent; il se change successivement en Arbre, en Asne et en Cochon, en vendeur de Ptisanne, et en pluye de feu; ensuite il paroît sous sa forme ordinaire, et se voyant obligé de parler, il chante ce qui suit, sur l'Air *de l'Opera.*

Puisque vous le voulez, je romprai le silence,
Le sort de Phaeton se découvre à mes yeux :
Dieux ! que d'argent; quel monde, ô Dieux !
Il ne doit son succés heureux,
Qu'à sa magnificence, &c.

Phaeton demande à Climene, dans la septiéme Scene, ce qu'a dit Prothée; que vous mourrez bientôt, lui répond Climene. Adieu, mon fils, j'espere que l'amour de Théone l'emportera sur l'ambition. Phaeton chante sur l'Air, *Je suis Mousquetaire, moi.*

He ! quoi ! ma mere au besoin m'abandonne.

Climene.

Théone à votre foi.

Phaeton.

Je n'en veux plus; la gloire me talonne;
J'aime mieux être Roi.

Climene.

Digitized by Google

Climene.

Mais vous mourrez, si vous montez au Trône.

Phaeton en pleurant.

Je veux la Couronne,
Moi,
Je veux la Couronne.

Dans la Scene suivante, Epaphus dit à Libie, que le Roi vient de lui donner son congé, et qu'un autre la possedera. Ils chantent le Duo suivant sur l'Air, *Vendôme.*

Que mon sort seroit doux,
Si je passois avec vous,
La vie, la vie.

Merops, suivi des Rois Tributaires, déclare qu'il a fait choix de Phaeton pour lui succeder, et qu'il lui accorde Libie. Il chante sur l'Air, *du Mirliton.*

De ma fille qu'il demande,
Volontiers je lui fais don;
De tous côtez qu'on entende,
Retentir cent fois le nom,
Du grand Phaeton,
Mirliton, mirlitaine,
Du grand Phaeton, ton, ton.

Après les Chants et les Danses, Théo-

Digitized by Google

ne arrive, et fait des reproches à Phaeton sur son infidelité. Elle chante sur l'Air, *La charmante Catin me desespere.*

Vous aimez la Princesse à la folie,
Et votre cœur perfide enfin m'oublie;
Oüi, l'Amour vous transporte,
Et vous livre à ses appas.

Phaeton.

Non, le diable m'emporte,
L'Amour ne s'en mêle pas, la, la:
Je n'épouse que ses ducats.

Theone se retire en pleurant. Phaeton va rendre hommage à la Déesse Isis, et se persuade qu'elle le recevra à merveille, puisqu'elle est la mere de son Rival; mais lorsqu'il veut entrer, une Furie sort du Temple pour l'épouvanter, &c.

Epaphus en sort, et lui demande ce qu'il prétend? Epaphus sur l'Air, *Ami, ne parlons plus de guerre.*

Votre attente sera trompée,
Phaeton;
Ça, commençons,
Par ôter chacun notre épée,
En bons poltrons.

Ils ôtent leurs épées; Phaeton continuë:

Voilà nos mesures bien prises,

Et

Et nous pouvons,
Nous dire toutes les sottises,
Que nous voudrons.

Sçavez-vous bien que Jupiter est mon Pere, lui dit Epaphus; *et qu'est-ce que cela me fait*; *le Soleil est le mien*, répond Phaeton. *Epaphus* : Air, *Ouiche, ouiche, et ouida.*

Le grand Jupiter est mon Pere,
Tout le monde sçait cela,
Pour vous on ne vous connoît guere.

Phaeton.

Le Soleil est mon Papa.

Epaphus.

Ah, ah, ah.
Votre Mere vous dit cela,
Mais elle triche.
Ouiche, ouiche,
Et ouida.

Ils reprennent leurs épées à la fin de la Scene, et se font de grandes réverences. Phaeton en pleurant dit à Climene, qui entre :

Ah! ma mere, *bis*,
A ce que dit Epaphus,
Le Soleil n'est pas mon pere.
Ah! ma mere. *bis.*

Digitized by Google

Quelle insolence, s'écrie Climene. Phaeton chante sur l'Air : *A la Foire, à la Courtille.*

Qu'ici votre cœur s'explique :
Confondrons-nous les jaloux ?
La chose est problématique,
Car on trompe tant d'Epoux !
Dites ma mere,
N'auriez-vous point, entre nous,
Trompé mon pere.

Climene lui assure que le Soleil est son pere. *Vous n'en douterez plus, petit incrédule*, ajoûte-t'elle, *voilà une voiture qu'il vous envoye pour vous conduire à son Palais.* Un vent emporte Phaeton sur ses épaules. *Phaeton :* Air, *des Fraises.*

Mon triomphe éclatera,
De l'un à l'autre Pole.

Climene.

Partez, mon fils.

Phaeton.

M'y voilà.
Je vole, je vole.

Le Théatre change à la quatorzieme Scene, et représente le Palais du Soleil ; cette décoration est une des plus brillantes

Digitized by Google

tes qu'on ait encore vûë sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne. Le Soleil représenté par Trivelin, paroît assis sur un Trône éclatant; les heures du jour forment un Divertissement très-gracieux, dont M. Mouret a composé la Musique; Phaeton arrive dans le Palais.

Le Soleil l'embrasse, en lui disant qu'il le reconnoît pour son fils. *Phaeton* : Air, *Marote fait bien la fiere.*

Puisqu'il m'est permis, mon pere,
De vous appeller ainsi,
Faites donc taire,
Le téméraire,
Qui dit que ma mere
En a menti. *bis.*

Le Soleil.

Quelle langue de vipere!
Que le monde est perverti!

Tu n'as, mon fils, qu'à me demander tout ce que tu voudras, je te l'accorderai, continuë le Soleil.

J'en jure par le Stix, effroïable serment,
Que ne pourroit pas même enfraindre un Bas Normand.

Phaeton : Air, *Diogene en son tonneau.*

Dans votre beau chariot :

Le Soleil.

Oh ! oh !

Phaeton.

De l'Orient jusqu'à l'Ourse,
Je voudrois bien au grand trot :

Le Soleil.

Oh ! oh !

Phaeton.

Faire une petite course.

Le Soleil.

Diablezot ;
L'entreprise est trop téméraire.

Phaeton.

Hé bien ! je n'irai, mon cher pere,
Que de Paris à Chaillot :

Le Soleil.

Oh ! oh ! oh !
Vous tomberez comme un sot.

Phaeton lui dit qu'il ne peut plus s'en dédire, puisqu'il a juré par le Styx ; enfin le Soleil consent qu'il conduise son char ; Phaeton sort en s'applaudissant de son bonheur.

Le Théatre change ; le Soleil paroît à la

Digitized by Google

la 15. Scene. Climene, Merops et leur suite chantent sur l'Air de l'Opera :

Que tout chante, que tout réponde &c.

Climene continuë sur l'Air : *Oh reguingué* !

Mon fils éclaire ses jaloux ;
C'est lui qui brille aux yeux de tous.

Merops.

Par quel Courier le sçavez-vous ?
Pour moi je ne sçaurois le croire.

Climene.

On l'a vû de l'Observatoire.

Theone arrive en pleurs, et annonce à Climene et à Merops que son pere Prothée lui a dit que Phaeton alloit périr ; aussitôt des flammes se répandent dans les airs. Phaeton paroît dans le Char du Soleil ; Jupiter descend, et le foudroye en chantant :

Malheureux, quel dégat tu fais !
On ne pourra plus boire au frais ;
Culbute, culbute à jamais.

Phaeton trébuche avec son Char ; ce qui finit la Parodie.

Le Palais du Soleil dans la décoration

Digitized by Google

dont nous avons parlé, est en general d'un ordre composite, et construit sur un nombre de magnifiques colonnes isolées et de pilastres, faisant corps avec les mêmes colonnes, élevées sur des piédestaux, qui supportent entre elles les saillies d'une riche corniche architravée, sur laquelle s'éleve le plafond ceintré, désignant sur les cotés un nombre d'arcades ornées de bas-reliefs allegoriques et historiques. Au bas des arcades, immédiatement sur la corniche, on voit de grandes consoles qui soutiennent des festons de laurier et d'olivier. Au milieu du plafond est un percé en rond, qui découvre un Altique, où les Signes du Zodiaque sont représentés.

Dans le fond est un Salon de forme circulaire, terminé en coupole, sous laquelle est placé le Trône du Soleil, élevé de plusieurs dégrés. Sur le devant il y a une balustrade ornée de riches tapis, avec deux Grouppes de Génies tenant les Attributs du Soleil.

La partie du devant du Palais représente une Gallerie en colonnes et pilastres qui soutiennent les arcades. Dans les trumeaux, sur des Piédestaux, sont placées les Statuës du Soltice d'Eté et l'Equinoxe du Printems sur des nuées; le Soltice d'Hyver et l'Equinoxe de l'Automne sont sur le devant. Tous

Digitized by Google

Tous les ornemens de l'Edifice, comme Colonnes, Chapiteaux, Base, Piédestaux, Corniche, Plafond et les Figures sont en or, et toutes les parties ausquelles sont adossées les Pilastres qui tiennent aux corps solides et arrieres-corps, sont en argent. On avoit placé des panneaux de lapis aux frises de la Corniche, au Plafond et aux Piédestaux qui portoient les Figures et bas-reliefs simboliques, Trophées et autres Attributs du Soleil. Les Colonnes jusqu'au tiers de leur hauteur étoient enrichies par quantité de pierreries de diverses couleurs, éclatantes, ainsi que toutes les autres parties de l'Architecture.

Cette ingénieuse et brillante décoration est de M. Le Maire, qui en a donné plusieurs que le Public a applaudies.

Le 19. Fevrier, l'Opera Comique donna la premiere Représentation d'une Piéce, en un Acte, intitulée *La Fausse Ridicule*, qui est fort goûtée et fort bien représentée; la Dlle *Le Grand* y jouë le principal Rôle, et très bien. Voici un petit précis de la Piéce.

Lucile est fille de M. et de Madame *Jaquelin*; elle est promise par son pere à un Gentilhomme de Province qui a un Château et une Métairie, et qui ne prend une fem-

Digitized by Google

me que pour en avoir soin ; sa mere veut la marier à un Marquis qui cherche une femme intrigante qui pourra contribuer à le faire vivre plus à son aise, et *Orgon*, Oncle de Lucile, vient lui annoncer qu'il a donné sa parole à *Dorante* pour être son Epoux, sans quoi il desheritera sa niéce, à laquelle il ne laisse son bien qu'à cette condition. Lucile est fort intriguée d'apprendre de son pere, de sa mere et de son oncle qu'on veut la marier à l'une de ces trois personnes qu'elle n'a jamais vûes. *Valere*, qui est l'Amant aimé, est très allarmé d'apprendre cette nouvelle, et trouve le moyen de parler à Lucile ; il voir ensemble ce qu'on pourra faire dans cette cruelle situation. Lucile rassure Valere, et lui dit qu'elle trouvera bien le moyen de se défaire de tous ceux que ses parens veulent qu'elle épouse.

Dorante arrive le premier, et trouve Lucile, à qui il dit qu'Orgon lui a donné sa parole pour lui faire épouser sa niéce ; Lucile prend un air de précieuse et de ridicule dans toute la conversation qu'elle á avec Dorante, lequel est tout à fait déconcerté de trouver dans Lucile un esprit si extraordinaire, et sort pour aller retirer sa parole d'Orgon. Le Gentilhomme Campagnard vient complimenter Lucile sur son futur mariage ; celle-ci affecte un air de

Coquete

Coquete outrée, propose au Gentilhomme de vendre son Château, sa Métairie et tout le bien qu'il a en Province pour venir le dépenser à Paris, qui est la source de tous les plaisirs &c. Le Gentilhomme aussi étonné que Dorante du caractere de Lucile, la quitte pour s'en retourner, et va trouver M. Jaquelin, pour lui dire qu'il ne veut plus de sa fille. Le Marquis arrive enfin, et trouve Lucile qui prend un air d'innocente et d'*Agnés* dans tout ce qu'elle lui dit; la conversation n'est pas longue; le Marquis en est si rebuté, qu'il quitte sa future pour aller dire à Me Jaquelin qu'il n'en veut plus.

Le pere, la mere et l'oncle arrivent un moment après, avec les trois futurs Epoux, qui déclarent qu'ils ne s'accomodent nullement du caractere de Lucile, et se retirent. Valere survient pour demander Lucile en mariage à son pere, à sa mere et à son oncle, on la lui accorde sur le champ, d'autant plus que la famille de Valere est connuë de tous les parens. On célébre le mariage de Lucile et de Valere par un Divertissement.

Le 3. Mars, l'Opera Comique donna une petite Piéce nouvelle d'un Acte, intitulée *Isabelle Arlequin*, dans laquelle la Dlle Le Grand a joué le Rôle d'Isabelle, déguisée en Arlequin d'une maniere fort origi-

Digitized by Google

originale ; elle a été généralement applaudie par de très nombreuses assemblées. Cette Piéce a été précedée d'un Prologue, intitulé *Le Badinage*, de *la Fausse Ridicule*, et des *Amours de Nanterre*. Ce Divertissement a continué jusqu'au 17. jour de la clôture de ce Théatre.

Dans cette Piéce d'Arlequin femelle, *Eraste* picqué par quelque dépit, quitte sa Maitresse, et se retire chez *Leonor*, sa Tante, à une Maison de Campagne peu éloignée de Paris. Cette démarche n'empêche pas que ces deux Amans ne soient dans une vive impatience de se revoir, ce qui détermine Isabelle à se rendre chez Leonor, accompagnée de son Valet Arlequin ; ne sçachant comment faire pour voir son cher Eraste sans en être connuë, elle prend le parti sur le champ de prendre l'habit d'Arlequin pour parler à Eraste, et pénétrer par cette ruse si elle en est toujours aimée.

Isabelle ainsi travestie, arrive chez Leonor, où elle trouve d'abord *Olivette* aimée d'Arlequin, et Suivante de Leonor ; le faux Arlequin la prie de lui faire parler à Eraste, envoyé, dit-il, de la part d'Isabelle, sa Maitresse. Eraste arrive, et lui demande avec empressement des nouvelles de sa chere Isabelle, ce Valet

Digitized by Google

let ne manque pas de l'assurer qu'elle conserve toujours pour lui l'amour le plus tendre, et qu'elle est dans un mortel déplaisir de se voir éloignée de lui &c. Après cette conversation qui est fort comique et fort plaisante de la part d'Arlequin, celui-ci dit enfin à Eraste qu'il a une Lettre à lui remettre de la part d'Isabelle; l'Amant transporté de joye à cette nouvelle, arrache la lettre des mains d'Arlequin, et apprend enfin que le porteur de la Lettre est Isabelle même. Elle disparoît après l'avoir renduë. Voici à peu près ce que cette Lettre contient:

Jugez de l'excés de mon amour par l'extravagance du parti que j'ai pris pour sçavoir vos sentimens à mon égard; présentement que j'en suis convaincuë, je retourne à Paris, il ne tiendra qu'à vous de me suivre &c. Eraste sort avec précipitation pour aller chercher sa chere Maitresse. Le mariage de Lucas, Jardinier de Leonor, donne lieu au Divertissement qui termine la Piéce.

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE, ET PERSE.

PAr des Lettres de Constantinople, arrivées le 8. du mois dernier à Venise, on a appris qu'il y avoit une suspension d'Armes entre les Turcs et les Persans ; que le Traité de Paix entre ces deux Nations seroit conclu dans peu, mais qu'on croïoit que c'étoit à des conditions qui renouvelleroient la Guerre avec les Moscovites.

Les mêmes Lettres portent qu'Ali-Patron, Chef et Auteur de la derniere Révolution, s'étant présenté avec 200 de ses adherans à la porte du Serrail pour avoir audience du Grand-Seigneur ; on le renvoïa au lendemain, et qu'étant revenu avec la même suite, on lui fit dire qu'elle étoit trop nombreuse ; que cette démarche pourroit être regardée comme séditieuse ; qu'elle donneroit quelque soupçon au Sultan, et qu'il lui convenoit, plutôt que de s'exposer à un nouveau refus, de choisir dans le nombre de ceux qui l'accompagnoient, quelques-uns des plus sages, et que le reste demeureroit dans la premiere Salle. Il suivit ce conseil après l'avoir rejetté d'abord ; et aïant choisi six hommes de sa troupe, il fut introduit avec les formalitez ordinaires. Il fit un long discours plein de menaces, dans lequel il avança entr'autres choses qu'il avoit lû dans l'Alcoran que tous ceux qui rendoient un service signalé à l'Etat méritoient de grandes récompenses ; qu'ayant élevé S. H. sur le Trône, il croïoit lui avoir procuré le plus grand bonheur du monde, et qu'il venoit pour recevoir le prix

Digitized by Google

et le salaire de sa genereuse entreprise. Le Sultan lui répondit qu'il avoit lû aussi dans l'Alcoran, que tout Rebelle devoit être puni de mort. Sur quoi aïant mis le Sabre à la main et fait signe aux Officiers qui l'environnoient, d'en faire autant, on abbattit la tête d'Ali-Patron, et les autres Députés furent taillés en pieces, ainsi que ceux de la suite d'Ali qui étoient restés dans la premiere Salle. Les mêmes Lettres ajoûtent que le G. S. avoit fait étrangler le nouvel Aga des Janissaires et 27. des plus séditieux.

Les Lettres venuës par le Vaisseau du Capitaine Bremond, arrivé à Marseille le 16. Mars et dattées de Constantinople du 23. Janvier, portent que le 22. du même mois le Grand-Seigneur avoit déposé le nouveau Grand-Vizir, (nommé à cette place par *interim*) sur quelques plaintes qui avoient été faites sur sa mauvaise administration, et qu'Ibrahim Pacha, ci-devant Kiaia de Cuproglie, Bacha du Caire, avoit été nommé Grand-Vizir.

RUSSIE.

LEs Ambassadeurs de l'Empereur de la Chine arrivés à Moscou, sont chargés de pleins pouvoirs pour conclure un Traité de Commerce entre les deux Etats. Les présens qu'ils ont apportés consistent en Etoffes de soye et en Porcelaines des plus belles. Les difficultez que ces Ambassadeurs avoient fait naître au sujet de leurs prétentions, par rapport au Ceremonial, aïant été reglées, ils firent leur entrée publique le 25. de Janvier dans l'ordre suivant.

Sept chevaux de main richement caparaçonnés et conduits par autant de Palefreniers à cheval, commençoient la Marche, ils étoient suivis d'un Timbalier et de quatre Trompettes marchant à la tête

Digitized by Google

tête d'une Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes de Preobazinski à cheval, de huit Gentilshommes de Mongale, montés sur des chevaux Tartares et armés d'arcs et de fleches, de huit Carosses à six chevaux des principaux Seigneurs de la Cour, et d'un Carosse magnifique de la Czarine, dans lesquels étoient les cinq Ambassadeurs de l'Empereur de la Chine, et les trois Envoyés du Prince de Mongale qui composent cette Ambassade.

Le Chef de l'Ambassade étoit dans le dernier Carosse, accompagné de M. Sibin, Président du College des Mines; des Officiers Chinois étoient à cheval aux portieres de ces Carosses, qui étoient suivis de douze chevaux de main, d'un pareil nombre de Palefreniers, d'une Compagnie des Grenadiers de la Garde des Semenowski, et de 80. Traîneaux chargés des bagages des Ambassadeurs. Ils furent salués d'onze coups de canon à l'entrée de la Ville, et conduits dans les Hôtels qu'on leur avoit préparés, et dont tous les appartemens étoient tendus de drap rouge. Le premier de ces Ambassadeurs est Président du Conseil des Affaires Etrangeres de la Chine; les autres sont des Mandarins de differentes classes.

POLOGNE.

L'Envoyé des Tartares qui eut le 19. Février à Warsovie son audience de congé du Roi, partit le lendemain après qu'on lui eut remis la Lettre du S. M. en réponse à celle du Kam son Maître. Le Roi lui a fait présent de trois Montres d'or, de trois paires de Pistolets et d'un fort beau Fusil: le Régimentaire de la Couronne lui a aussi fait présent d'une Montre d'or et d'un Habit; et on lui a donné un grand Coffre avec de magnifiques présens pour le Kam.

Le

Le 21. l'Envoyé du Grand-Seigneur eut sa premiere audience publique du Roi, à laquelle il fut conduit par M. de Sollokub, Grand Veneur du Duché de Lithuanie. Le Roi le reçut dans la grande Salle d'Audience, ayant à sa droite le Grand Maréchal de la Couronne, et le Vice-Chancelier à sa gauche; les Senateurs formoient un cercle devant S. M. et ils étoient assis et couverts. L'Envoyé aprés avoir baisé le bord de l'habit du Roi, remit à S. M. ses Lettres de Créance, signées de la main du Grand-Seigneur: il se plaça ensuite sur un Carreau vis-à-vis du Roi, et il lui fit un Compliment de la part de S. H. auquel le Vice-Chancelier répondit au nom de S. M. l'Envoyé se leva ensuite, et ayant salué le Roi, il fut conduit par le Régimentaire de la Couronne dans une grande Salle où il fut traité magnifiquement par les Officiers de S. M. Pendant le repas le Grand-Maréchal lui porta la santé du G. S. et l'Envoyé lui porta celle du Roi; aprés quoi il fut reconduit au Palais du feu Grand Trésorier de la Couronne, où le Roi le fera traiter pendant tout le temps que cet Envoyé demeurera à Varsovie.

Le 24. le Ministre-Plenipotentiaire du Duc Ferdinand de Curlande, reçut des mains du Roi l'Investiture de ce Duché, avec les ceremonies ordinaires. S. M. a depuis envoyé à ce Duc le Cordon de l'Agle blanc.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Berlin que le Roi de Prusse a donné ordre à une certaine quantité de ses plus belles Troupes, Cavalerie et Infanterie, de se préparer pour former au mois de May prochain un Camp prés de cette Ville: ces Troupes seront habillées de neuf et d'une propreté extraordinaire: elles y feront diverses évolutions

Digitized by Google

et autres mouvemens qu'on pratique à la guerre : outre les Tables de la Cour, chaque General et Ministre d'Etat, en devra tenir une de douze Couverts par ordre du Roi, qui veut qu'on procure toutes sortes d'agrémens aux Etrangers de distinction qui s'y rendront ; on y attend divers Princes d'Allemagne, et on croit que les Rois de Pologne et de Suede y viendront aussi.

L'Effendy qu'on attend à Vienne ne sera point logé dans le Fauxbourg de Leopoldstad comme l'ont été les autres Envoyez des précedens Sultans : on a fixé le temps de son séjour, pendant lequel il sera défrayé avec toute sa suite qui ne pourra exceder le nombre de 30. personnes, parce qu'on a sçu qu'il y avoit beaucoup de gens suspects qui vouloient venir à Vienne sous sa protection.

ITALIE.

LE 20. Février on publia à Rome une seconde Ordonnance du Cardinal Camerlingue contre le Luxe, par laquelle il est défendu à toutes personnes de porter dans toute l'étenduë de l'Etat Ecclesiastique, aucun galon, franges ou broderies d'or ou d'argent sur leurs habits.

On écrit de Naples que le 28. Janvier on conduisit par la ruë de Tolede devant le Palais, le Chariot des Rotisseurs, représentant Junon accompagnée de Castor et Pollux, habillez en Guerriers. Ce Chariot qui étoit précedé et suivi de plusieurs Quadrilles d'Ouvriers de differens Métiers, à cheval et magnifiquement habillez, fut abandonné au peuple selon la coutume, mais deux pauvres eurent le malheur d'en tomber, et moururent deux heures aprés.

Le 24. de Janvier vers les quatre heures aprés midi, la neige commença à tomber et dura jusqu'à quatre heures du matin ; elle a été si abondante

Digitized by Google

dante que le Mont Vesuve et les autres montagnes voisines en sont couvertes depuis le sommet jusqu'au pied, ce qui est fort extraordinaire dans ce païs.

Le 4. Février aprés midi, on conduisit par la ruë de Tolede un Chariot chargé de Poisson sec et salé, de Fruits secs, de Viande, de Volaille et de Pain, qui fut abandonné au peuple dans la place du Palais.

On mande de Milan qu'on y a mis une nouvelle imposition sur les Lanternes, et que les Bourgeois étoient obligez de faire marquer par le Traitant celles dont ils se servent à peine de 100. écus d'amende.

PORTUGAL.

ON a reçu avis du Fort de Sanmadina, au Cap de Bonne Esperance, que le 28. de Décembre dernier, le Gouverneur de ce Fort, qui est Indien et Commandant General des Hottentons, avoit été averti par un pauvre Ouvrier nommé Mogavatti, que le Commandant d'une Province voisine avoit prémedité de surprendre ce Fort la nuit suivante; que vers les dix heures du soir la Place avoit été attaquée par 12000. hommes qui s'étoient emparez de tous les dehors, mais que le Gouverneur ayant reçu quelque secours et mis son artillerie en batterie, les Assiegeans avoient été repoussez avec perte de 4000. hommes; que le Commandant et son Lieutenant avoient été faits prisonniers, et que le reste des troupes avoit pris la fuite.

On mande de Lisbonne que les derniers Vaisseaux qui y sont arrivez de Maranhaon, ont apporté une Cargaison assez considerable d'un Caffé qui croît naturellement et sans être cultivé, dans les environs de cette place, on le trouve

plus

Digitized by Google

plus beau et de meilleur goût que celui qu'on apporte du Levant, et l'on assure qu'il y en a dans le païs en assez grande quantité pour en charger 20. Vaisseaux tous les ans.

On apprend de tous côtez que l'Hyver a été extrêmement rigoureux dans toute l'Europe, et que les neiges ont été par tout extrêmement abondantes, même dans les pays les plus méridionaux, comme en Espagne et en Portugal où il en est tombé en divers endroits de la hauteur d'une toise.

GRANDE BRETAGNE.

LE 18. Février au matin, le Lord Jacques Cavendish, frere du Duc de Devonshire, qui avoit parié 1000 Guinées contre le Chevalier Robert Hagi, d'aller à cheval en 65. minutes du coin d'Hidepark à la Loge de Windsor, gagna cette gageure, ayant fait en 61. minutes cette course qui est de 21. milles.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON apprend de Bruxelles qu'en enlevant les decombres du Palais, on a trouvé la Cassette des Bijoux de l'Archiduchesse, avec quelques-uns de ses diamans, mais on n'a pas encore trouvé ceux qu'elle avoit fait mettre sur l'habit de Bal qu'elle s'étoit fait faire, et qui montoient à près d'un million.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

DOna Jeanne d'Azevedo, Religieuse dans le Monastere des Dominicaines de la ville de Santarem en Portugal, y mourut vers la fin de Janvier, âgée de 102. ans.

Il est mort au commencement de ce mois une femme âgée de 105. ans passez, dans la petite ville d'Altensteig près de Vienne.

Dorothée

Digitized by Google

Dorothée Frederique de Brandebourg Anspach, Epouse du Comte Jean de Hanaw Lichtemberg, est morte à Francfort le 13. Mars, âgée de 54 ans.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Jeudi Saint, le Roi entendit le Sermon de la Cêne de l'Abbé Segui; après quoi l'Evêque de Lescar fit l'Absoute. Ensuite le Roi lava les pieds à douze pauvres, et S. M. les servit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maison du Roi, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précedoit le service, dont les plats étoient portés par le Duc d'Orleans, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Comte de Toulouse, et par les principaux Officiers de S.M. Après cette Cerémonie, le Roi se rendit à la Chapelle du Château, où S. M. entendit la grande Messe, et assista à la Procession et ensuite aux Vêpres. La Reine assista dans sa Tribûne à tout l'Office.

L'après-midi la Reine entendit le Sermon de la Cêne de l'Abbé de Ciceri, Prédicateur Ordinaire de S. M. après quoi l'Evêque de Grasse ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres filles, et

Digitized by Google

et les servit à table. Le Marquis de Villaterf, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, à la tête des autres Maîtres d'Hô de S. M. précedoit le service, dont plats étoient portés par Mademoiselle Charolois, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de la Roche sur-Yon, par les Dames du Palais de S. M. et par d'autres Dames de la Cour. Après cette Cerémonie, le Roi et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des Tenébres, qui fut chanté par la Musique.

Le Duc de Valentinois, à présent Prince de Monaco, eut l'honneur de saluer le Roi le 4. de ce mois; il remit à S. M. le Collier de l'Ordre du S. Esprit, qu'avoit le feu Prince de Monaco, son Beau-Pere.

On travaille à abattre et à arracher les Arbres du Bois de Vincennes; on n'y laissera aucun des vieux pieds d'Aubespines, pour y planter de nouveaux Arbres en Allées. On dit que ce Parc sera agrandi de toutes les terres qui sont entré la vieille enceinte et le Village de Saint Maur.

Le 11. Mars, Dimanche de la Passion il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries, avec un très grand concours; on

Digitized by Google

on a continué tous les jours de la Semaine Sainte, et jusques à la fin du mois. M. Mouret y a fait executer les plus beaux Motets à grand chœur de M. de la Lande, et quelques autres. On y a chanté aussi avec succès differens petits Motets nouveaux, convenables au tems de Pâques, à une, à deux et à trois voix, de la composition des Sieurs Campra, Mouret, Le Maire et Dubousset, qui ont été chantés par la Dlle Lenner, de la Musique du Roi, et par les Dlles Erremens, Le Maure et Petitpas, de l'Académie Royale de Musique. Tous ces morceaux de Musique ont fait beaucoup de plaisir, ayant été parfaitement bien executés.

Le 13. et le 21. on chanta deux Motets à grand chœur, de la composition de l'Abbé Gaveau, qui furent trouvés deux excellens morceaux de Musique, aussi furent-ils très-goûtés et très-applaudis.

On a aussi executé tous les jours differens *Concerto* sur le Violon, la Flute et le Basson, avec autant de vivacité que de précision.

Le 24. la Loterie de la Compagnie des Indes pour le remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La liste des nu-

Digitized by Google

meros des Actions et Dixiémes d'Actions qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 300. Actions.

Voici la Copie d'une Lettre écrite à M. de Gramont par M. de la Blachette du Monétier, le 1. Fevrier 1731. que nous donnons telle qu'elle nous a été envoyée.

LE soir du jour que j'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour vous donner avis des desordres que font les loups en ce pays, il y en eut un qui fit une manœuvre tres-surprenante dans le village de S. Maurice, et dont je crois devoir vous informer.

Un habitant du même lieu mariant un fils et une fille qu'il a, avoit une Tailleuse chez lui, pour leur faire des habits; le pere étoit malade, et le fils s'étoit couché de bonne heure.

La Tailleuse, et la fille qu'on devoit marier, travaillerent jusqu'à minuit; et voulant aller à leurs necessitez avant se coucher, la fille sortit la premiere de la maison; elle ne fut pas à un pas de la porte, qu'un loup lui sauta dessus, la jetta par terre, et la saisit au col, qu'il lui déchira depuis le haut jusqu'en bas.

La Tailleuse voulant la secourir fut encore saisie par ce cruel animal, qui la mit aussi sous lui, et leur fit à l'une et à l'autre diverses blessures, ausquelles il s'atsachoit pour en succer le sang. Le fils de la maison vint au secours; mais n'ayant point d'armes, il prit le loup par les jambes de derriere, et le tirant de toute sa force pour dégager ces malheureuses filles, il s'élança contre lui, lui perça le bas de la cuisse avec les dents,

Digitized by Google

dents, et tout de suite voulant aussi le saisir à la gorge, et ayant la gueule ouverte, ce garçon lui mit la main et le bras dedans, lui prit la langue, et de cette sorte il le traîna vers la maison la plus proche, de laquelle il esperoit avoir quelque secours; et n'en ayant point, (car chacun se tient fermé,) et se sentant affoibli par ses blessures, il fut contraint d'abandonner et la langue et le loup, qu'il tenoit toujours embrassé du bras qu'il avoit déchiré. Alors ce cruel animal, bien-loin de s'enfuir, revint sur ce garçon, lui déchira une oreille et une partie du visage; ce qui l'ayant mis au desespoir, il fit un dernier effort pour lui saisir encore la langue, à quoi il réussit, et il la retint jusqu'à ce que son pere, à qui on avoit donné le jour précedent l'extreme Onction, vint en chemise avec une hache, dont ce loup fut assommé entre les bras de son fils.

Il est arrivé du Levant au Magasin général, ruë Neuve S. Merri, à l'Hôtel de Jabac, une caisse d'une huile particuliere qui est excellente pour netoyer la peau et adoucir un teint rude et grossier, pour entretenir celui qui est délicat et fin, pour humecter et rafraîchir celui qui est sec, pour éclaircir et blanchir un teint brun, et pour toutes les affections de la peau, comme le hâle, boutons, taches de rousseurs, dartres farineuses &c. Il faut s'adresser à M. *Buttier*, Commis au Magasin des étoffes. Les bouteilles sont cachetées il y en a de douze livres et de vingt-quatre.

On sera bien aise d'aprendre que le S^r *Charles de la Fresaye*, Marchand de Jouailleries, de Bijouts et de divers Ouvrages de bon goût, recherchés et précieux, ci-devant établi au Palais, au grand Dauphin, demeure présentement ruë

de la Monnoye, à la premiere porte Cocherç à droite, en venant du Pont-Neuf, où il a un très beau Magasin.

MORTS, MARIAGES,

OMer Pucelle, Chevalier, Seigneur d'Orgemont de Darsi &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Maréchal des Camps et Armées du Roi, neveu du feu Maréchal de Catinat, mourut le 28. Fevrier, âgé de 75. ans.

Dame Louise de la Rue-Bernapré, Abbesse de l'Abbaye du Moncel, Diocèse de Beauvais, y est morte, âgée de 83. ans.

Marie-Anne Jacquinot, Veuve de Charles de Barville, Chevalier, Seigneur de Bois-Landry Baumarsin &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, mourut le 9. Mars, âgée de 80. ans.

Le 8. Mars, André Fenel de Tierci, Chevalier de S. Louis, Ancien Maréchal des Logis de la premiere Compagnie des Mousquetaires, et Mestre de Camp de Cavalerie, mourut âgé de 80. ans.

Jean Henri Bouchard d'Esparcis de Lussan, Chevalier d'Aubeterre, Brigadier des Armées du Roi, mourut le 10. Mars, âgé de 46. ans.

Jean, Comte de Montgomeri, Maréchal des Camps et Armées du Roi, mourut à Paris le 11 âgé de 85. ans.

Dame Marie Hyacinthe le Danois, Veuve de Jean Philippe d'Estaing, Comte de Saillant, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Françoises, et Gouverneur des Ville et Citadelle de Metz

et

Digitized by Google

et du Pays Messin, mourut à Paris le 20. de ce mois dans la 48. année de son âge.

M. Michel Ansel Desgranges, Chevalier, Maître des Cérémonies de France, mourut le 23. Mars, âgé de 83. ans.

La nuit du 19 au 20. du mois dernier, le Duc de Chatillon-Luxembourg épousa Madame Bouchu, Veuve du Conseiller d'Etat de ce nom.

ARRESTS, DECLARATIONS, ORDONNANCES, &c.

ARREST du 12. Décembre, portant Reglement pour la Manufacture des Toiles de la Ville et Comté de Laval.

AUTRE du même jour, portant Reglement pour la Fabrique des Papiers de la Province du Limousin.

AUTRE du 26. Décembre, qui ordonne l'execution de l'Arrêt du Conseil du 23. Fevrier 1723. En conséquence défend à tous Carriers, Paveurs et autres Ouvriers de fabriquer du pavé de grès dans l'étenduë de la Généralité de Paris, pour quelques Particuliers que ce soit, autres que les Entrepreneurs des Ponts et Chaussées &c.

AUTRE du 21. Janvier, concernant les Déclarations à fournir pour le Café qui entre et sort de la Ville de Marseille, par lequel S. M. ordon-

Digitized by Google

ne que les Capitaines, Maîtres de Navires et Patrons de Barques, seront tenus de fournir dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, et avant leur départ du Port de Marseille, au Bureau du poids et casse établi dans ladite Ville, des manifestes ou déclarations des Cafés chargés sur leur bord, et de leur destination, sous peine de mille liv. d'amende. Ordonne en outre S. M. que les Marchands et Négocians de Marseille, propriétaires desdits Cafés, seront obligés de faire leur soumission sur le Registre du Receveur audit Bureau du poids et casse, de rapporter dans un délai préfix des Certificats en bonne forme des personnes qui seront indiquées par ledit Receveur et désignées par leur soumission, que lesdits Cafés sortis par Mer auront été déchargés dans le lieu de leur destination, en telles et pareilles especes et quantités qu'ils auront été déclarés; faute de quoi lesdits Cafés seront réputés être entrés en fraude dans le Royaume, et en ce cas lesdits Propriétaires seront condamnés de payer à la Compagnie des Indes la valeur desdits Cafés pour tenir lieu de la confiscation d'iceux, et en trois mille livres d'amende.

AUTRE du 23. Janvier, qui subroge le sieur Pierre Vacquier au sieur Pierre le Sueur, pour faire la regie et exploitation du Privilege de la vente exclusive du Café dans l'étendue du Royaume.

AUTRE du même jour, concernant la rétrocession faite à Sa Majesté par la Compagnie des Indes, de la concession de la Loüisianne et du païs des Illinois; par lequel le Roi accepte la retrocession à elle faite par les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes, pour et au nom de

Digitized by Google

de ladite Compagnie, de la proprieté, Seigneurie et Justice de la Province de la Louisianne, et de toutes ses dépendances, ensemble du Païs des Sauvages Illinois, laquelle concession lui avoit été accordée à tems ou à perpetuité, par les Edits et Arrêts des mois d'Août et Septembre 1717. May 1719. Juillet 1720. et Juin 1725. pour être ladite Province réunie au Domaine de S. M. ensemble de toutes les Places, Forts, Batimens, Artillerie, Armemens et Troupes qui y sont actuellement. Accepte pareillement la retrocession du Privilege du commerce exclusif que ladite Compagnie faisoit dans cette concession; au moyen de quoi S. M. déclare le commerce de la Louisiane libre à tous ses Sujets, sans que la Compagnie en puisse être chargée à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit. Maintient, S. M. ladite Compagnie dans les droits qu'elle a contre ses débiteurs de ladite Province, qu'elle lui permet d'exercer quand et comme elle jugera à propos.

AUTRE du 30. Janvier, qui ordonne que les gages attribuez aux Officiers créez dans l'année 1672. dans les Chancelleries établies près les Cours de Parlement de Toulouse, Roüen, Bordeaux, Dijon, Rennes, Aix, Grenoble et Metz, et près les Cours des Aydes d'Aix, Montauban, Montpellier, Bordeaux et Clermont-Ferrand, continueront d'être employez dans les Etats du Roi, comme ils l'ont été jusqu'à present, immédiatement à la suite du chapitre concernant les gages et augmentations de gages des Officiers des Parlemens et Cours Superieures, nonobstant ce qui est porté par l'Arrêt du Conseil du 3. Septembre 1729.

ORDONNANCE DU ROY, donnée

Digitized by Google

à Versailles au mois de Février 1731. pour fixer la Jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des Donations. Registrée en Parlement le 9. Mars.

ARREST DU PARLEMENT, sur l'Appel comme d'abus d'un Mandement de M. l'Evêque de Laon.

Ce jour les Gens du Roi sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Un nouvel objet nous rappelle dans ce Sanctuaire auguste, pour y porter nos justes plaintes, et pour y chercher le secours que le ministere public ose se promettre de l'autorité de la Cour.

Il est triste pour lui d'avoir à se plaindre, de ce qui porte en même temps l'impression du caractere d'un Evêque et de la main d'un Pair de France. Mais il est encore plus triste de trouver dans le Mandement de M. l'Evêque de Laon, que nous remettons à la Cour, ce qu'on devroit le moins attendre d'un Prélat, qui réünit en sa personne ces deux qualitez éminentes.

Que n'aurions-nous point à vous dire de cette peinture odieuse qu'on y voit d'abord de l'état de la Religion dans le Royaume ? De ce reproche injurieux fait gratuitement à la France, d'une extinction presque totale de la Foi. Mais laissons les divers reproches répandus au hazard dans cet Ouvrage, et dans lesquels il semble que l'Auteur ait oublié jusqu'aux bienséances de sa dignité : aujourd'hui notre attention se doit toute entiere aux interêts de nos maximes, et aux atteintes que ce Mandement paroît y porter.

Dans la vûë qu'on s'y proposoit de convaincre et de persuader ceux qui résistent à la Constitution

Digitized by Google

on *Unigenitus*, il semble qu'on devoit surtout se conformer exactement à ces mêmes maximes, et entrer dans tout leur esprit sur les caracteres d'autorité réünis en faveur de ce Decret.

On louëra toujours en France un Evêque de marquer son profond respect pour le saint Siege, de rendre hommage à ses prérogatives éminentes, et d'en relever la grandeur par la dignité de ses expressions. On ne lui enviera jamais d'employer à ce sujet les paroles d'un Prélat des derniers temps, comparable aux grandes lumieres des premiers siecles, et qui n'a jamais séparé l'attachement le plus fidele au saint Siege, du zele le plus sage et le plus pur pour nos libertez.

Mais en même tems on attendra de cet Evêque qu'il évite de favoriser des prétentions, que la France si zelée d'ailleurs pour la Chaire de saint Pierre, n'a point appris à reconnoître, et qu'il se montre inébranlable dans les vrais principes dont elle ne sçauroit se départir.

En parlant d'un côté de l'autorité du saint Siege et de l'Eglise Romaine, d'un autre côté de celle de l'Eglise universelle, devoit-on s'expliquer sur la premiere, comme si elle ne laissoit rien à desirer, et ne placer l'autre à la suite, que comme un accessoire qu'on employe, pour ainsi dire par surabondance, et pour satisfaire les esprits les plus difficiles?

Sous prétexte de faire valoir cette autorité de l'Eglise Romaine en faveur de la Constitution, on tente d'introduire en France un Concile particulier tenu à Rome, dont nous ne pouvons reconnoître l'autorité, et dont les expressions telles qu'on les rapporte, auroient des conséquences sur lesquelles nous nous sommes assez expliquez en dernier lieu.

M. l'Evêque de Laon insere dans son Mande-

Digitized by Google

ment le Decret de ce Concile. Il l'adopte, et il en parle comme d'une Loi précise, à laquelle inutilement on essaye d'échaper par des vains détours. Rien de plus opposé à nos maximes, que cette publication indirecte de ce qui n'est revêtu d'aucune forme parmi nous. La Constitution aura eu besoin de toutes les solemnitez qu'elles prescrivent, et sans s'embarrasser d'aucune, on s'autorisera de ce Concile, pour rallumer un nouveau feu dans une Affaire où le calme des esprits est surtout à desirer.

Ce n'est pas à cette seule marque qu'on peut reconnoître l'esprit du Mandement sur les maximes et sur les libertez de l'Eglise Gallicane. Il le témoigne ailleurs assez ouvertement. On voit que l'Auteur les regarde, plutôt comme des précautions de politiques *utiles* à opposer *à quelque entreprise de la Cour Romaine contre nos usages, et contre les droits de la Couronne*, que comme le précieux reste de la discipline des premiers siecles et de l'ordre des anciens Canons. Selon lui elles n'ont rien de commun avec les Decrets que la Cour de Rome nous envoye, *soit pour éclaircir le dogme soit pour réprimer la témerité des Novateurs*. Que ce principe soit admis, elles se verront exposées au danger d'être anéanties. A la faveur d'un tel prétexte, on fera passer jusqu'à nous ce qui portera l'impression de la Doctrine et des prétentions Ultramontaines: et quelles barrieres nous restera-t'il à leur opposer?

C'est ainsi que cet Ouvrage s'explique sur ce qui paroissoit entrer dans son objet. Mais on cherche exprès une digression, sur une matiere éloignée, peut-être encore plus capable d'être une occasion dangereuse de disputes et de dissentions. C'est, Messieurs, sur ce qu'on appelle la Jurisdiction Ecclesiastique, objet sur lequel à la

Digitized by Google

vûë de ce Mandement il ne nous est plus permis de nous taire, et dont en même temps nous ne sçaurions parler avec trop d'exactitude et de précaution. Aujourd'hui plus que jamais nous devons rappeller à ce sujet les maximes si pures de nos peres, et nous retracer à nous mêmes les principes dont ils ont transmis le dépôt jusqu'entre nos mains.

Nous reconnoîtrons toujours la distinction et l'indépendance, des deux Puissances établies sur la terre pour la conduite des hommes; le Sacerdoce et l'Empire, la Puissance de la Religion, et celle du Gouvernement temporel. Toutes deux immédiatement émanées de Dieu, elles trouvent, chacune en elles-mêmes, le pouvoir qui convient à leur institution et à leur fin: et s'il est vrai, comme on ne sçauroit en douter, qu'elles se doivent une assistance mutuelle, c'est par voye de correspondance et de concert, et non pas de subordination et de dépendance.

La Religion destinée à soumettre les esprits, à changer les cœurs, est d'un ordre surnaturel, et conduit les hommes par un pouvoir, qui agissant sur les ames, est appellé spirituel. En même temps, suivant l'institution de JESUS-CHRIST, elle forme la Societé visible de l'Eglise: Eglise qui, sur la foi des Oracles Divins, doit subsister visiblement jusqu'à la fin des siecles, et dont par conséquent l'œconomie et la conduite doivent aussi être visibles dans toute la suite des tems.

Le gouvernement temporel fondé sur l'institution de Dieu, mais conduit par des voyes humaines, a pour objet l'ordre exterieur de la societé, qui seul est au pouvoir des hommes; et employe les moyens humains, de l'autorité publique, de la force coactive, de la severité des peines temporelles: enfin de tout ce qui compose

l'appareil d'une puissance vraiement exterieure. Tandis qu'il défend par les armes le Corps de l'Etat contre les ennemis qui peuvent l'attaquer au-dehors, il maintient ce même Corps au-dedans, par l'empire légitime qu'il exerce sur les Citoïens. Il joint à l'autorité de la Loi, l'execution forcée indépendamment de la volonté des Sujets, et soumet par une contrainte effective ceux qui résistent à son autorité.

L'exercice de cet empire exterieur des Loix, l'application de leur puissance aux Sujets, par le Magistrat armé des moyens necessaires pour les forcer à obéir, est ce qu'on appelle en termes de Droit la Jurisdiction. C'est l'idée exacte que nous en donnent les Jurisconsultes et les Loix. La Jurisdiction est pleine et entiere, lorsque le pouvoir de juger est revêtu de toute la force de la puissance publique. Mais du moins sans quelque participation de cette force coactive à l'exterieur, il n'est point de veritable Jurisdiction. *Jurisdictio sine modicâ coercitione nulla est*, dit la Loy 5^e^ au Digeste *de officio ejus cui mandata est Jurisdictio*. Et les interprêtes nous donnent pour exemples de cette coercition dont parle la Loy, des châtimens qui affectent le corps, la prison, l'imposition de quelques peines pécuniaires.

Ainsi suivant les Loix et les Jurisconsultes, on peut dire que la Jurisdiction prise dans son sens propre et naturel, est un attribut du Gouvernement temporel, parce qu'elle emporte une contrainte au-dehors et une force qu'il est seul en droit d'employer.

Il n'en est pas moins vrai que l'Eglise a d'elle-même un autre genre de puissance et d'autorité réelle, pour connoître et pour décider des matieres spirituelles : qu'elle a droit d'imposer des peines de même nature, et d'exclure de son Corps ceu

Digitized by Google

ceux qui refuseroient de s'y soumettre : qu'il lui appartient d'exercer ce pouvoir non seulement sous le sceau de la Confession dans le Tribunal secret de la Penitence, mais encore ouvertement et d'une maniere visible, sur la connoissance qu'elle peut avoir des faits. Mais lors même qu'elle fait connoître et craindre ainsi ses Jugemens, c'est sans entreprendre sur l'ordre public; et sans agir à l'exterieur avec l'empire réservé à l'autre Puissance. Elle a reçû de JESUS-CHRIST le pouvoir spirituel de lier et de délier, de condamner et d'absoudre, d'établir des regles et d'en dispenser; mais non pas de dominer comme les Rois.

De-là vient ce qu'observent les Auteurs les plus exacts que dans les Loix des premiers Empereurs Chrétiens, le titre qui traite des Jugemens Ecclesiastiques est intitulé, non pas de la Jurisdiction Episcopale, *de Episcopali Jurisdictione*; mais *de Episcopali audientiâ*, dans le Code de Justinien; *de Episcopali Judicio*, dans celui de Theodose : expressions dont le sens est bien different de celui du terme propre de Jurisdiction dans le Droit Romain.

Dès-lors cependant la confiance religieuse de ces Princes, avoit accordé aux Evêques des attributions qui par elles-mêmes n'étoient point comprises dans ce qui dépend du spirituel. On n'en conservoit pas moins la difference des noms, qui caracterise la difference essentielle, entre le pouvoir incontestable de l'Eglise, et la vraie Jurisdiction qui appartient au Magistrat temporel. Mais ces attributions s'étant accruës et confirmées dans la suite, on a emprunté les termes usitez dans les Tribunaux séculiers, et on s'est accoutumé à se servir du terme de Jurisdiction, en parlant de divers Actes qu'exercent les Puissances

sances de l'Eglise. En effet, soit par la concession expresse, soit par le consentement tacite des Princes, aujourd'hui plusieurs de ces Actes participent du caractere de la Jurisdiction exterieure et proprement dite.

Mais c'est abuser de cet avantage, que de dire, comme fait le Mandement, que *le fonds* de la Jurisdiction *exterieure et contentieuse* est *l'heritage propre de l'Eglise* : d'insinuer qu'en cette matiere, l'effet de la puissance de nos Rois se réduit, soit *à de certaines regles et à de certaines formes* auxquelles il leur *a plû . . . . d'assujettir les Evêques et les Archevêques du Royaume. . . . dans l'exercice de leur Jurisdiction* ; soit à la simple *protection . . . . accordée* par eux *à l'Eglise pour l'execution*, on ne dit pas seulement *de ses censures*, mais en general même *de ses jugemens* : d'exiger enfin qu'on reconnoisse un caractere de *Puissance publique exterieure* dans l'autorité qui est *propre* aux *Prélats du premier Ordre. . . . dans le gouvernement de l'Eglise* : comme si la Puissance publique étoit autre chose que la Puissance temporelle de qui dépend l'ordre public. Parler ainsi, sans explication même et sans correctif, c'est confondre ce qu'il y a de notions plus exactes sur la distinction des deux Puissances, et répandre sur cette matiere des ténebres qui ne permettent plus d'en reconnoître les principes.

C'est cependant à la faveur de cette confusion, qu'on se porte jusqu'à dire, que *refuser à l'Eglise une Jurisdiction même exterieure qui lui soit propre c'est supposer que* JESUS-CHRIST *ne l'a établie que sous un gouvernement très-imparfait, du moins à l'exterieur.* Nous ne repetons qu'avec répugnance des expressions qui tendent à faire penser, que sans une Jurisdiction ex-

Digitized by Google

extérieure, telle que nous l'avons expliquée, l'ouvrage de Jesus-Christ seroit imparfait. L'Institution toute divine de l'Eglise en renfermeroit-elle moins la puissance de la parole animée de l'Esprit de Dieu, la grace des Sacremens, les rigueurs salutaires de la Penitence, la sainte sévérité des censures, le discernement et la définition de la Doctrine, le reglement du Spirituel par les Canons ? Un Evêque regardera-t'il comme insuffisans ces moyens sublimes, qui font l'essentiel du pouvoir sacré de son Ministere ?

Trouvez bon, Messieurs, que sans en dire davantage de nous-mêmes, nous empruntions les termes d'un Auteur respecté en France depuis 50 ans, initié dans le Sacerdoce, et de qui les laborieuses veilles ont été si utiles à l'Eglise et à l'Etat. C'est le sage et sçavant Auteur de l'Institution au Droit Ecclesiastique. Il employe suivant l'usage le terme de Jurisdiction, mais voici de quelle maniere il s'en explique : *Il faut revenir à la distinction de la Jurisdiction propre et essentielle à l'Eglise, et de celle qui lui est étrangere. L'Eglise a par elle-même le droit de décider toutes les questions de Doctrine, soit sur la Foi, soit sur la regle des mœurs. Elle a droit d'établir de Canons ou regles de discipline pour sa conduite interieure, d'en dispenser en quelques occasions particulieres, et de les abroger quand le bien de la Religion le demande. Elle a droit d'établir des Pasteurs et des Ministres pour continuer l'œuvre de Dieu jusqu'à la fin des siecles, et pour exercer toute cette Jurisdiction ; elle peut les destituer s'il est necessaire. Elle a droit de corriger tous ses enfans, leur imposant des Penitences salutaires, soit pour les pechez secrets qu'ils confessent, soit pour les pechez publics dont ils sont convaincus. Enfin*

à

a droit de retrancher de son Corps les membres corrompus, c'est-à-dire les pecheurs incorrigibles qui pourroient corrombre les autres. Voilà les droits essentiels à l'Eglise, dont elle a joüi sous les Empereurs Payens, et qui ne peuvent lui être ôtez par aucune Puissance humaine.... tous les autre pouvoirs dont les Ecclesiastiques ont été en possession et le sont encore en quelques lieux, ne laissent pas de leur être légitimement acquis par la concession expresse ou tacite des Souverains... et l'Eglise a autant de raison de conserver ces droits, que ses autres biens temporels.

Ce digne interprete de la doctrine et des maximes de la France, semble, avoir rassemblé dans cet endroit, tout ce qu'on trouve avec plus d'étenduë, soit dans nos Auteurs les plus éclairez, soit dans les Canons et les autres monumens de la plus venerable antiquité. Tels sont les principes que nous attendrons toûjours d'un Evêque nourri dans l'Eglise de France, et sur lesquels notre bouche ne cessera point d'être de concert avec notre cœur. L'Eglise a d'elle-même le droit de connoître des matieres spirituelles, et le jugement qu'elle en porte émane d'un pouvoir réel qui assujettit les consciences. Elle a en sa disposition des peines spisituelles, dont l'excommunication qui retranche de sa communion est le comble. Elle tient du Prince tout l'appareil, toute la forme exterieure, tout ce qui constituë le caractere public de jurisdiction; l'espece de contrainte ou d'obligation civile qui en est la suite, et les matieres temporelles dont ont sçait qu'elle connoît aujourd'hui.

Qu'on se renferme dans ces termes, les difficultez disparoîtront, ou s'il s'en éleve quelqu'une, elle se terminera sans troubler la paix. Pour peu qu'on se porte plus loin, la contradiction, les

disputes

Digitized by Google

disputes, les entreprises n'auront plus de fin. Les écrits se multiplieront, et le fruit en sera peut-être d'apprendre à mettre en question ce qui ne faisoit point de doute auparavant. Ne négligeons pas d'étouffer dans leur naissance, jusqu'aux moindres semences de dissension, sur l'autorité et sur les limites de deux Puissances destinées à une concorde immortelle. Que l'inquietude et l'esprit de contention cessent; fideles au serment inviolable qui nous consacre aux droits de l'une de ces deux Puissances, nous sçavons qu'en même tems il nous engage à conserver les droits de l'autre: et nous n'oublierons jamais que de leur intelligence dépend et leur propre avantage et celui des hommes qui leur sont soumis. C'est ce que disoit autrefois un grand Evêque de France: *Cum regnum et Sacerdotium inter se conveniunt, benè regitur mundus, floret et fructificat Ecclesia. Cum verò inter se discordant, non tantum parva res non crescunt, sed etiam magna res miserabiliter dilabuntur.*

C'est, Messieurs, dans ces sentimens et par ces vûës, que nous avons l'honneur de nous adresser à la Cour pour arrêter les suites d'un ouvrage si capable de causer de nouveaux troubles. C'est le Mandement d'un Evêque; et c'en est assez pour que nous cherchions à nous renfermer dans la forme la plus exacte.

Elle nous conduit à la voye de l'appel comme d'abus, essentielle à l'ordre public du Royaume, et consacrée en France au maintient réciproque des Loix de l'Eglise et de celle de l'Etat. Ce que nous venons d'avoir l'honneur de vous dire, vous indique assez quels peuvent être la plupart des moyens d'abus. Il suffit d'en avoir jetté les fondemens, et s'il y a lieu dans la suite nous n'aurons pas de peine à les développer de plus en plus. Mais en attendant, vous sentez non-seulement

Digitized by Google

qu'il seroit dangereux, mais même qu'il est impossible de souffrir qu'un tel ouvrage continuât à se répandre et à se distribuer dans le public. C'est surtout pour y opposer un remede au moins provisoire, que nous avons crû devoir nous expliquer dès aujourd'hui; et c'est aussi à quoi tendent les conclusions par écrit que nous laissons à la Cour.

Eux retirez: Vû le Mandement imprimé intitulé, *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Laon, second Pair de France, Comte d'Anisy, donné à Laon le 13. Novembre* 1730. ensemble les Conclusions par écrit du Procureur general du Roi; la matiere sur ce mise en déliberation.

La Cour reçoit le Procureur General Roi appellant comme d'abus dudit Mandement, lui permet d'intimer sur ledit appel qui bon lui semblera, sur lequel les parties auront audience au premier jour; et cependant fait défenses de répandre, debiter, ou autrement distribuer aucuns exemplaires dudit Mandement sous telles peines qu'il appartiendra; que copies collationnées du present Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénechaussées du ressort, pour y être lûes, publiées et registrées; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi, d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 26. Fevrier 1731. *Signé*, YSABEAU.

ARRÊST du Parlement sur une Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Laon, &c.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrez, et Maître Pierre de Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit: Messieurs, nous ne pouvons trop tôt apporter à la Cour l'Imprimé intitulé, *Lettre Pastorale*, que M. l'Evêque de Laon vient de publier dans son Diocèse et qui nous fut envoyé hier par notre

Digitized by Google

Substitut au Bailliage de Laon. Sa lecture vous fera sentir la necessité des Conclusions que nous croyons devoir prendre en ce moment. On voit que c'est une partie qui cherche à faire insulte à ses Juges, et qui traite d'entreprise la voye de droit de l'appel comme d'abus, sur lequel la Cour nous a permis de l'intimer par son Arrêt du 20. du mois dernier. En même tems qu'elle étouffera sur le champ ce scandale, elle voudra bien nous réserver la liberté de prendre dans la suite telles Conclusions que nous jugerons à propos à ce sujet. Nous requerons qu'il plaise à la Cour ordonner que l'Ecrit intitulé : *Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Laonn*, daté du 24. Février 1731. au sujet de l'Arrêt de la Cour du 20. du même mois, demeurera supprimé comme séditieux, attentatoire à l'autorité Royale et à l'Arrêt de la Cour : sauf à nous de prendre au surplus telles conclusions que nous jugerons à propos, en procedant au jugement de l'appel comme d'abus reçû par l'Arrêt du 20. Fevrier dernier, à l'effet de quoi un Exemplaire dudit Ecrit demeurera au Greffe de la Cour. Ordonner au surplus que l'Arrêt du 20. Fevrier dernier, sera executé selon sa forme et teneur, et que copies collationnées de celui que la Cour rendra aujourd'hui seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort pour y être lûes, publiées et enregistrées ; enjoint à nos Substituts d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans un mois.

Eux retirez : Lecture faite dudit Imprimé ayant pour titre : *Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France Comte d'Anisy, &c. au sujet de l'Arrêt du Parlement du 20. Fevrier 1731. sur son Mandement du 13. Novembre 1730.* La matiere sur ce mise en déliberation.

La Cour ordonne que ledit Ecrit intitulé : *Lettre*

Digitized by Google

tre Pastorale de M. l'Evêque de Laon, datté du 24. Février 1731. *au sujet de l'Arrêt de la Cour du 20. du même mois*, demeurera supprimé comme séditieux, attentatoire à l'autorité Royale et à l'Arrêt de la Cour; sauf au Procureur Général du Roi à prendre au surplus telles conclusions qu'il jugera à propos en procedant au jugement de l'appel comme d'abus, reçû par l'Arrêt du 20. Février dernier; à l'effet de quoi un Exemplaire dudit Ecrit demeurera au Greffe de la Cour; Ordonne au surplus que l'Arrêt d'icelle du 20. Fevrier dernier, sera executé selon sa forme et teneur, et que Copies collationnées du present Arrêt, seront envoyées aux Bailliages en Sénechaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées et enregistrées; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi, d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 2. Mars 1731. *Signé*, DUFRANC.

ARREST du 10. Mars, rendu à l'occasion des disputes qui se sont élevées au sujet des deux Puissances &c. dont voici la teneur. Le Roi étant informé qu'à l'occasion de quelques Ecrits qui se sont répandus dans le Public, il s'est élevé de nouvelles disputes sur differentes matieres, et entr'autres sur ce qui regarde la nature, l'étenduë et les bornes de l'autorité Ecclesiastique et de la Puissance Séculiere, Sa Majesté attentive à remplir tout ce que la Religion exige de son pouvoir, sans manquer à ce qu'elle se doit à elle-même, regarde comme son premier devoir d'empêcher qu'à l'occasion de ces disputes on ne mette en question les droits sacrés d'une Puissance qui a reçû de Dieu seul l'autorité de décider les questions de Doctrine sur la Foi, ou sur la regle des mœurs, de faire des Canons ou regles de discipline pour la conduite des Minis-

Digitized by Google

tres de l'Eglise et des Fidelles dans l'Ordre de la Religion, d'établir ces Ministres, ou de les destituer, conformément aux mêmes regles; et de se faire obéir, en imposant aux Fideles, suivant l'Ordre Canonique, non-seulement des pénitences salutaires, mais de veritables peines spirituelles, par les jugemens ou par les censures que les premiers Pasteurs ont droit de prononcer et de manifester, et qui sont d'autant plus redoutables qu'elles produisent leur effet sur l'ame du coupable, dont la résistance n'empêche pas qu'il ne porte malgré lui la peine à laquelle il est condamné. Si la Religion de Sa Majesté l'oblige, comme protecteur de l'Eglise, et en qualité de Roi Très-Chrétien, à empêcher qu'on ne donne aucune atteinte à ce qui appartient si essentiellement à la puissance spirituelle; son intention est aussi qu'elle continuë de joüir paisiblement dans ses Etats de tous les Droits ou Privileges qui lui ont été accordés par les Rois ses prédecesseurs, sur ce qui regarde l'appareil exterieur d'un Tribunal public, les formalités de l'ordre ou du stile judiciaire, l'exécution forcée des Jugemens sur le corps ou sur les biens, les obligations ou les effets qui en résultent dans l'ordre exterieur de la Societé, et en général tout ce qui adjoute la terreur des peines temporelles à la crainte des peines spirituelles. Mais comme les disputes qui commencent à s'élever pourroient donner lieu d'agiter sur ces differens points et sur tous ceux qui peuvent y avoir rapport, des questions téméraires ou dangereuses, non seulement sur les expressions qui peuvent être differemment entenduës, mais sur le fond des choses mêmes, Sa Majesté a crû devoir suivre en cette occasion l'exemple des Rois ses prédecesseurs, en arrêtant d'un côté le cours de ces disputes naissantes, et en prenant de l'autre toutes les me-

Digitized by Google

sures que sa sagesse et sa pieté lui inspireront pour les éteindre entierement : A quoi desirant pourvoir : S. M. étant en son Conseil, a ordonné et ordonne, que toutes lesdites disputes ou contestations, et pareillement celles qui peuvent y avoir rapport, soient et demeurent suspenduës comme S. M. les suspend par le present Arrêt ; imposant par provision un silence general et absolu sur ce qui fait la matiere desdites cotestations ; et en consequence, fait S. M. très-expresses inhibitions et deffenses à toutes les Universitez du Royaume, notamment aux Facultez de Théologie et de Droit Civil & Canonique, de permettre aucunes disputes dans les Ecoles sur cette matiere ; comme aussi d'enseigner ou de souffrir qu'on enseigne rien de contraire aux principes cy-dessus marquez sur les deux Puissances. Deffend pareillement à tous ses Sujets, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de faire aucunes assemblées, déliberations, actes, déclarations, requêtes, poursuites ou procédures, à l'occasion desdites disputes, ou de tout ce qui peut les concerner, et d'écrire, composer, imprimer, vendre, débiter ou distribuer directement ou indirectement aucuns Ecrits, Livres, Libelles, Mémoires ou autres Ouvrages sur le même sujet, sous quelque prétexte, et sous quelque titre ou nom que ce puisse être, le tout à peine contre les contrevenans d'être traités comme rebelles et désobeissants aux ordres du Roi, séditieux et perturbateurs du repos public, Sa Majesté se reservant à elle seule, sur l'avis de ceux qu'elle jugera à propos de choisir incessament dans son Conseil, et même dans l'Ordre Episcopal, de prendre les mesures qu'elle estimera les plus convenables pour conserver toujours de plus en plus les droits inviolables des deux Puissances, et maintenir entre elles l'union qui doit y regner pour le bien commun de l'Eglise et

Digitized by Google

de l'Etat. Exhorte Sa Majesté, et néanmoins enjoint à tous les Archevêques et Evêques de son Royaume de veiller chacun dans leur Diocèse à ce que la tranquilité qu'elle veut y maintenir par la cessation de toutes disputes, soit charitablement et inviolablement conservée &c.

TABLE.

Pieces Fugitives, &c. L'Homme, *Ode*, 415
Réponse d'un Grammairien, sur le Bureau Tipografique, 422
Sur une Gageure, Vers, 427
Lettre sur la Tragedie de Brutus, 428
Ode au Maréchal de Villars, 441
Lettre sur les bruits entendus à Ansacq, 447
Nouvelles de Cythere, &c. 457
Lettre sur le Bureau Typographique, &c. 458
Epitre en Vers, Réponse, 465
Réponse sur la gloire des Orateurs et des Poëtes, 469
Imitation d'une Ode d'Horace, 472
Observation sur deux Colomnes miliaires, &c. 481
La Providence, *Ode*, 492
Réponse à M. B. sur l'usage de l'Eau de vie, 495
Enigmes et Logogriphes, 505
Nouvelles Litteraires, &c. Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, 508
Lettres Patentes de François I. contre Ramus, 514
Memoires de la vie du Comte de Grammont, 520
La Science parfaite des Notaires, &c. 527
Découverte de l'Empire de Cantahar, &c. 533
Discours sur les avantages et la necessité de l'Union, 536
Bibliotheque Grammaticale, &c. 553
Sermons de l'Abbé Anselme, 556
Epitaphe de la Dlle Oldfield, Comedienne, 560
L'esprit des conversations agréables, &c. 563
Histoire Ecclesiastique d'Orient, 567

Digitized by Google

Phénomene vû à Briançon, 570
Lettre sur des Insectes trouvez dans des Légumes, 572
Nouvelles Estampes, 573
Médailles du Roi, &c. 574
Chanson à boire, 575
Spectacles. Arlequin Phaeton, &c. 577
La fausse Prude, *Opera Comique*, 591
Isabelle Arlequin, &c. 593
Nouvelles Etrangeres. Turquie et Perse, Russie, Pologne, Allemagne, 596
Italie, Portugal, 600
Grande Bretagne, Hollande et Païs-Bas, 602
Morts des Païs Etrangers, *ibid.*
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 603
Lettre sur un fait très-extraordinaire, 607
Morts, Mariages, &c. 608
Arrêts Notables, 609

Errata de Fevrier.

PAge 261. ligne 18. fertiles, *lisez* fertile.
P. 293. l. 25. simplicien, *l.* Ange.
Ibid. l. 27. lui, *ôtez ce mot.*
P. 338. l. derniere, fels, *l.* fils.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 423. ligne 4. surprendre, *l.* suspendre.
P. 427. l. 5. Caton, *l.* Cateau.
Ibid. l. 15. ou l'on, *l.* ou l'an.
P. 446. l. pénultiéme, Falaye, *l.* Palaye.
P. 458. l. 6. pour, *l.* par.
P. 468. l. 2. et repette, *l.* et le repette.
P. 521. l. 13. suivie, *l.* si vive.
P. 525. l. derniere, poursuit-il, *l.* pousuivit-il.
P. 526. *l.* 9. ses yeux, *l.* ses vœux.
P. 563. l. 22. le, *l.* ce.
La Médaille gravée doit regarder la page 574
L'Air noté doit regarder la page 575

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OCT 13 1936

Digitized by Google